LIBRARY
Brigham Young University

914.436
D854
v.6

PARIS

SES ORGANES
SES FONCTIONS ET SA VIE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

PAR

MAXIME DU CAMP

Paris n'est pas une ville, c'est un monde.
FRANÇOIS Ier A CHARLES-QUINT.

TOME SIXIÈME

XXXI. LA FORTUNE DE PARIS — XXXII. L'ÉTAT CIVIL
XXXIII. LES CIMETIÈRES — XXXIV. LES ORGANES ACCESSOIRES
XXXV. LE PARISIEN

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 79

1875

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

PARIS

SES ORGANES, SES FONCTIONS ET SA VIE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURT, 1

PARIS

SES ORGANES
SES FONCTIONS ET SA VIE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

PAR

MAXIME DU CAMP

Paris n'est pas une ville, c'est un monde.
FRANÇOIS Ier A CHARLES-QUINT.

TOME SIXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 79

1875

Droits de reproduction et de traduction réservés.

CHAPITRE XXXI

LA FORTUNE DE PARIS

I. — L'OCTROI.

Administration abstraite. — La tâche de Paris. — Les travaux indispensables. — Les recettes de la ville. — Catégories d'opérations. — La source principale. — Origine de l'octroi. — Comment une taxe devient obligatoire. — Acte de naissance de l'octroi. — La ferme générale. — Le mur d'enceinte. — L'architecte Ledoux. — L'incendie des barrières. — Augeard. — Les barrières sont rélevées. — L'Assemblée nationale maintient l'octroi. — Émeute. — Abolition de l'octroi. — Joie du peuple. — Produit de l'octroi en 1790. — Espérances déçues. — Délabrement de la ville. — Intervention de l'État. — Octroi municipal et de bienfaisance. — Loi du 27 vendémiaire an VII. — Recettes de la première année. — Surveillance illusoire. — Les fraudes. — Galerie souterraine. — Les adversaires théoriques de l'octroi. — La taxe d'octroi est l'impôt sur le revenu. — Progression des produits de l'octroi. — Influence des révolutions. — 100 millions d'augmentation. — La population de Paris à diverses époques. — La moins-value de l'argent. — « Le vin à quatre sous ! » — L'armée de l'octroi : 2,995 hommes.

Dans les volumes précédents, nous avons essayé de faire comprendre le mécanisme des organes à l'aide desquels fonctionne le grand corps de Paris. Nous nous sommes limité aux services publics, qui relè-

vent directement de la municipalité ou de l'État, et nous avons rejeté avec soin hors de notre cadre tout ce qui était administration particulière, ne voulant sous aucun prétexte avoir à nous prononcer sur la valeur des exploitations privées qui, tout en servant l'intérêt général, n'ont été établies qu'en vue d'intérêts personnels. C'est l'historique des administrations abstraites, pour ainsi dire, que nous avons cherché à tracer, de celles qui, agissant en vertu d'un but supérieur, ont pour mission de subvenir aux besoins moraux, intellectuels et physiques de deux millions d'hommes.

On a pu voir que Paris ne manque pas à sa tâche, que chaque jour il s'efforce d'améliorer, sous toutes les formes, les conditions qui assurent l'existence de son peuple. Une telle œuvre, si compliquée, si multiple, si énorme, dont les exigences s'accentuent et se renouvellent sans cesse, nécessite de lourdes dépenses et implique des ressources inépuisables. Paris a-t-il donc une fortune qui lui permet de rémunérer les agents qu'il emploie et de donner l'impulsion à tous ses engrenages administratifs? Non, Paris est pauvre, et il mourrait de faim s'il ne s'assurait l'argent qui lui est indispensable, en le demandant au peuple même qu'il a charge de surveiller et de secourir. Ce qu'il lui prend d'une main il le lui rend de l'autre ; les centimes qu'il reçoit de l'homme individuel de-

viennent les millions dont profite l'homme collectif ; c'est peut-être parce qu'il entre beaucoup de bétail aux abattoirs que nous avons un excellent système hospitalier.

Les ressources de Paris sont importantes, mais elles ne suffisent qu'aux besoins ordinaires, à ce que les Allemands appelleraient la *normalité*. Si l'on n'avait eu recours à des emprunts qui s'élèvent maintenant au chiffre de près de 1,800 millions[1], Paris, comme au siècle dernier, serait un cloaque sans eau, sans lumière, sans salubrité, sans sécurité et sans voies de communication. Sous peine de voir la capitale de la France étouffer sur elle-même et périr de résorption, il a fallu accomplir ces gigantesques travaux d'assainissement, d'aération, malheureusement interrompus aujourd'hui, et qui s'étaient imposés avec une inéluctable nécessité. C'était là pour notre ville un surcroît de charges auxquelles on n'a pu faire face que par des sacrifices qui souvent ont été douloureux, mais qu'il était impossible de répudier.

Ce qui reste du vieux Paris est là pour l'attester ; certains quartiers anciens avoisinés par les quartiers nouveaux prouvent que la transformation commencée fut une œuvre d'utilité absolue, et qu'il faudra la

[1] La dette municipale résultant des emprunts s'élève exactement aujourd'hui à 1,794,930,796 francs.

reprendre dès que les circonstances le permettront ; il suffit de s'égarer dans les ruelles qui séparent les deux tronçons du boulevard Saint-Germain pour en être convaincu. Quelque indispensables que fussent ces travaux, ils n'ont pu être mis en œuvre sans peser singulièrement sur le budget de la ville, qui est obligée de payer les intérêts des dettes contractées et d'amortir celles-ci par des annuités stipulées. Il faut donc à cette heure solder le passé, assurer le présent et préparer l'avenir ; c'est là une triple tâche, féconde en difficultés, et il faut avouer que Paris s'en tire à son honneur.

Le budget normal de 1873 a mis 197,815,582 fr. 66 centimes de recettes ordinaires à la disposition de la ville. Ces ressources sont tirées de dix-sept catégories d'opérations fiscales différentes, qu'il est bon d'énumérer rapidement : ce sont les centimes communaux, l'octroi, les halles et marchés, le poids public et le mesurage, les droits de voirie, les établissements hydrauliques, les abattoirs, les entrepôts, la location d'emplacements sur la voie publique et dans les promenades publiques, les loyers de propriétés communales et les redevances immobilières, le produit des ventes d'immeubles et de matériaux, les expéditions des actes, les taxes funéraires, les concessions de terrain dans les cimetières, l'exploitation des voiries, les contributions, legs et donations pour

travaux et services divers, enfin les recettes diverses.

De chacun de ces chefs sort un revenu régulier qui constitue à la ville une sorte de rente viagère incessible, sur laquelle les événements exercent une influence appréciable et que les besoins à satisfaire augmentent d'année en année. En un mot, c'est la fortune de Paris. Mais parmi ces dix-sept sources de la richesse municipale il en est une qui est bien plus abondante que les autres, qui coule jour et nuit sans interruption, car elle s'alimente aux nécessités les plus impérieuses de la vie : c'est l'octroi ; il est la base la plus sérieuse, le produit le plus ample du budget ; il représente une caisse toujours ouverte où l'on peut aller puiser à toute heure.

Dans l'administration de la préfecture de la Seine, l'octroi forme une administration à part, presque indépendante ; il a des attaches intimes avec le ministère des finances, pour le compte duquel il opère la perception de certains droits afférents au trésor ; dans ce personnel financier, qui travaille sans relâche à fournir des moyens d'action à la ville de Paris, il est le personnage principal, car ses recettes constatées en 1869 ont été de 110,189,680 francs, et les recettes prévues pour 1873 sont de 109,745,000. C'est donc l'octroi qu'il convient d'étudier, si l'on veut connaître l'origine des revenus les plus sûrs de Paris, de ce que l'on nommait jadis les *rentes de la ville*.

Ottroium est licentia vassalo data, dit Ducange; l'octroi est l'autorisation accordée à un vassal. En effet les rois permettaient aux communes d'imposer certains objets de consommation, afin de se procurer les ressources dont elles avaient besoin. Les mots ont changé, le fait est resté le même. Aujourd'hui encore, l'imposition de nouvelles taxes municipales est entourée de garanties qui équivalent à la sanction souveraine et la remplacent. Sur le rapport de l'administration de l'octroi, le préfet de la Seine propose une taxe au conseil municipal ; celui-ci l'approuve après examen et discussion ; le conseil d'État l'étudie et la règle ; le chef du pouvoir exécutif la rend obligatoire par un décret qui a force de loi. On le voit, sous d'autres formes c'est toujours la faculté de frapper impôt à son profit qui est octroyée à la ville.

Tel qu'il fonctionne aujourd'hui, l'octroi est relativement moderne; son acte de naissance est la loi du 27 vendémiaire an VII (18 octobre 1798). Il existait néanmoins autrefois et ressortissait à la ferme générale, qui pour le rendre plus efficace et empêcher les fraudes avait fait construire le mur d'enceinte commencé en 1782, terminé seulement sous le consulat, que nous avons connu, et qui est tombé après le 1er janvier 1860, lorsque les communes de Passy, Auteuil, Batignolles-Monceaux, Montmartre, La Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vau-

girard et Grenelle ont été annexées à Paris. Cette taxe n'était point populaire; les philosophes, les économistes du temps, les mécontents et les frondeurs, qui n'ont jamais fait défaut dans notre population, ne se gênaient guère pour en médire. Il est juste d'ajouter qu'à cette époque les deux tiers du produit appartenaient au roi, mesure excessive dont on pourrait retrouver l'origine dans un édit de 1323 rendu par Charles le Bel. Parlant des barrières, Mercier dit: « Elles sont communément de sapin et rarement de fer; mais elles pourraient être d'or massif, si ce qu'elles rapportent avait été employé à les faire de ce métal. »

La ferme générale avait singulièrement modifié l'aspect du vieux Paris en l'enfermant de toutes parts, et en faisant construire à chacune des issues ces pavillons plus bizarres les uns que les autres, et dont quelques-uns encore debout sont attribués à divers services municipaux. L'architecte Ledoux, qui fut chargé de ce travail, avait une imagination aussi déréglée que stérile; il s'épuisait à trouver des formes nouvelles, et ne les obtenait le plus souvent qu'au détriment des règles les plus élémentaires du bon goût[1]. Ledoux préconisait ce qu'il appelait « l'archi-

[1] J'excepte l'hôtel d'Uzès, qui était fort beau, et dont la porte était surtout remarquable; la spéculation l'a détruit récemment et a percé une rue sur le terrain qu'il occupait rue Montmartre.

tecture parlante », et trouvait tout simple que la maison d'un vigneron eût l'apparence d'un tonneau.

L'archevêque de Brienne, en arrivant aux affaires, fit interrompre les constructions commencées ; on les reprit plus tard, on les arrêta de nouveau ; Ledoux ne ménagea pas ses plaintes, et dans une lettre pleine de doléances, où il raconte les caprices dont il eut à souffrir, il écrit cette phrase, qui mérite d'être répétée aujourd'hui : « Il semble que cette nation ne soit pas susceptible d'une pensée durable et qu'elle ne puisse atteindre au delà du provisoire. » Il acheva pourtant d'élever ces lourds bâtiments qui, malgré les formes variées qu'il leur avait infligées, prouvaient par une laideur égale qu'ils sortaient tous de la même main.

Le premier acte de la révolution ne fut point la prise de la Bastille, ce fut la destruction et l'incendie des barrières. Dès le 12 juillet, aussitôt que l'on eut appris le renvoi de Necker, le peuple, avant de songer à attaquer la royauté, se rua avec ensemble sur les bureaux où se tenaient les commis de la ferme générale, ceux qu'il nommait les *gabelous*, les *agents de la maltôte*. Dussaulx, dans *l'Œuvre des sept jours*, dit, à la date du 13 : « Nous apprenons que plusieurs barrières ont été brûlées la veille et ce jour même, que les commis à la perception des droits d'entrée

sont dispersés. » C'était la ruine de la ville; tout entrait en franchise, et la municipalité se voyait subitement dépouillée de son revenu le plus clair au moment même où les charges qui lui incombaient augmentaient dans des proportions extraordinaires.

De son côté, la ferme, dont le traité subsistait, car un tel cas de force majeure n'avait pas été prévu, la ferme n'attendait pas que les esprits fussent calmés pour ressaisir le gage auquel elle avait droit et qu'on venait de lui arracher. Augeard, dans ses *Mémoires secrets*, donne une date précise et un détail important. « La ferme générale, dit-il, me choisit ce jour-là (16 juillet 1789) pour aller à l'Hôtel de Ville représenter à la commune combien il était intéressant pour le service des rentes de la ville que l'on rétablît sur-le-champ les barrières ; presque toutes avaient été brûlées, excepté les deux seules qui étaient appuyées sur les murs des jardins de Monceaux. » *In cauda venenum;* sous une apparence de simplicité, cette dernière phrase accuse nettement le duc d'Orléans d'avoir fomenté le mouvement, car les seules barrières épargnées sont celles qui touchent à l'une de ses propriétés de plaisance. Le fait est-il vrai? Il est impossible de le vérifier aujourd'hui ; mais avant de l'apprécier il faut se souvenir qu'Augeard était secrétaire des commandements de la reine.

Les barrières furent reconstruites, barrières en

bois, peu solides, qu'on eût facilement jetées bas d'un coup d'épaule et où la surveillance, en ces temps troublés, n'était point rigoureuse; elle l'était trop encore cependant au gré de la population, qui croyait sincèrement que la suppression des impôts faisait partie du régime de la liberté. L'Assemblée nationale s'occupait de la question et lui donnait sagement une solution à laquelle les mécontents ne pensaient guère: le 28 janvier 1790, elle décida que les droits d'octroi, aussi bien que les autres impôts, seraient acquittés par tous les citoyens, quels qu'ils fussent.

Le peuple regimba ; il y eut, sinon des émeutes, du moins des collisions graves. L'assemblée tint bon; par la loi du 15 mars 1790, elle abolit tous les droits féodaux, mais elle excepte les droits perçus à l'entrée des villes sur les objets de consommation au profit du trésor public; le 11 avril 1790, elle confirme cette décision ; le 4 août, elle ordonne qu'elle soit exécutée. Les murmures s'accentuent et deviennent menaçants ; l'assemblée louvoie et cherche à gagner du temps pour calmer les esprits surexcités, et le 22 décembre elle rend un décret qui prescrit la perception des droits d'entrée jusqu'à ce que l'assemblée ait statué sur les dépenses des villes et des hôpitaux.

C'était promettre implicitement l'abolition de l'octroi, et, comme on sentait que les législateurs étaient

dans une vive perplexité à cet égard, on s'arrangea de façon à leur forcer la main. A la barrière de La Chapelle, les préposés et les forains qui apportaient les approvisionnements se livrèrent une bataille en règle ; il y eut des blessés et des morts. L'assemblée essaya de sauver au moins le principe de l'octroi ; elle proposa de ne taxer que les denrées consommées par les riches ; elle imagina une sorte d'échelle des droits variant de 1 livre à 18 par tête d'habitant ; tout fut inutile, et la loi du 19 février 1791 décréta qu'à partir du 1er mai suivant tout droit d'entrée était supprimé.

Le 1er mai fut un jour de fête ; la musique de la garde nationale fit le tour des murs de Paris en jouant des airs patriotiques ; toutes les barrières furent enlevées et les bureaux de perception détruits ; un peuplier enguirlandé de rubans tricolores fut planté dans le jardin des Tuileries, sous les fenêtres de l'appartement du roi ; le canon des Invalides et celui du pont Neuf tonnèrent comme pour une victoire ; le soir Paris illumina, et le lendemain il était ivre. Au moment où l'octroi disparaît, où la pression populaire force les représentants à tarir, malgré leur résistance, la ressource indispensable aux multiples besoins d'une capitale habitée par 700,000 âmes, il est intéressant de voir ce que produisaient les droits d'entrée : le total général pour 1790 accuse 35,910,859 livres,

dont 25,059,446 pour le roi et 10,851,413 pour la ville [1].

On essaya d'établir des taxes nouvelles pour remplacer celle qui venait d'être supprimée, non-seulement pour Paris, mais pour toutes les communes du royaume, et l'on n'y réussit pas. Puisqu'il n'était question à cette époque que des droits, et non pas des devoirs d'un peuple libre, on aurait pu se rappeler la juste opinion émise par Montesquieu : « L'impôt par tête est plus naturel à la servitude, l'impôt sur les marchandises est plus naturel à la liberté. » Mais on vivait au jour le jour; l'Assemblée était bien moins souveraine qu'elle n'aimait à le dire, et les sections organisées par la loi du 2 juin 1790 avaient une influence qui ressemblait bien au pouvoir absolu.

La suppression de l'octroi ne répondit à aucune des espérances préconçues; la vie matérielle n'en fut pas moins dispendieuse à Paris; les arrivages se faisaient mal par des routes que l'on n'entretenait plus, la plupart des denrées manquaient, et le prix augmentait en raison de la rareté du numéraire; en revanche, les inconvénients que des esprits prévoyants avaient redoutés ne tardèrent pas à se manifester;

[1] Dans cette année il entra à Paris 280,000 muids de vin qui rapportèrent 16,975,000 livres ; le muid de 36 veltes (272 litres) acquittait un droit de 60 livres 12 sols 8 deniers, ce qui équivaut à 22 fr. 30 c. par hectolitre.

comme les caisses de la municipalité étaient vides, on ne pouvait subvenir aux exigences même les plus élémentaires d'une grande ville. On éteignit la moitié des réverbères, parce que l'on n'avait pas de quoi payer l'huile; les rues, presque dépavées et qu'on ne balayait guère, étaient d'infects bourbiers; fait plus grave pour un peuple qui avait inscrit le mot de *fraternité* dans sa devise nationale, on était obligé de fermer les hospices et de clore les hôpitaux, parce que l'on ne pouvait plus y nourrir les indigents, les infirmes et les malades.

Cet état de choses dura sept ans, et finit par prendre des proportions qui créaient une sorte de danger public; lorsque l'on chercha sérieusement le remède, on n'en trouva qu'un seul : le rétablissement de l'octroi. Toutes les villes, Paris même, le demandaient; l'expérience avait été dure, mais elle n'avait pas été inutile; en présence de la mendicité encombrant nos voies publiques devenues impraticables[1], on alla demander des ressources à ce qui en a toujours produit, à la taxation des denrées alimentaires. C'était

[1] « Les rues sont de la plus grande malpropreté ; celle que l'on appelait Sainte-Anne est encombrée de fumier ; dans la partie qui avoisine la rue de Louvois, il y en a des tas le long des murs qui y séjournent depuis quinze jours. Malgré l'arrêté du département concernant les mendiants, les pauvres fourmillent dans les rues, dans les promenades et sur les boulevards. » *Extrait des rapports de police du* 27 *février* 1794, cité par C.-A. Dauban : *Paris en* 1794 *et en* 1795, p. 120.

le seul moyen d'éviter que les villes restassent à la charge de l'État, qui avait déjà grand'peine à subvenir à ses propres exigences. L'État était intervenu, mais selon ses moyens et non pas selon les besoins qu'il fallait satisfaire.

Le 2 fructidor an VI, le rapporteur de la commission des finances reconnaît que Paris est dans une situation intolérable : les services de voirie, déjà si singulièrement négligés, vont cesser tout à fait; depuis longtemps on ne paye plus personne; les entrepreneurs menacent d'arrêter tout travail; on doit 410,000 livres pour l'enlèvement des boues, 450,000 pour le pavage, 420,000 pour l'éclairage; enfin la ville ne peut même pas solder une misérable somme de 16,000 livres qui est due aux balayeurs. Il n'était que temps d'aviser, on se hâta. Le 24 vendémiaire an VII, le conseil des Cinq-Cents déclara l'urgence sur le rétablissement d'une taxe d'*octroi municipal et de bienfaisance*, dont le produit intégral appartiendrait à la ville de Paris; le 27 du même mois (18 octobre 1798), la loi est votée. La première année, — du 22 octobre 1798 au 23 octobre 1799, — les perceptions fournirent la somme de 7,613,232 fr. 84 c.[1].

Si l'établissement des taxes d'octroi soulageait

[1] Comme aujourd'hui, les vins apportent le contingent le plus important : 859,692 hectolitres 87 centilitres, frappés d'un droit de 5 fr. 50 c. par hectolitre, donnent à la caisse municipale 4,728,310 fr. 78 c.

l'État, enfin débarrassé de la ville de Paris, si celle-ci y trouvait les ressources qui lui manquaient et la liberté d'action qui lui était nécessaire, une telle mesure ne faisait point l'affaire des cabaretiers et des débitants de liqueurs, dont elle aggravait les charges. Ce fut parmi ces âpres industriels une indignation générale, et promptement ils s'organisèrent pour éluder les prescriptions nouvelles. Ce n'était point difficile en ce temps où la police vénale laissait volontiers toute liberté d'allure à ceux qui la soudoyaient; de plus, la surveillance du périmètre de Paris et des barrières était confiée, en vertu de l'arrêté du 29 frimaire an VII, à un nombre d'agents dérisoire : 393 préposés devaient suffire à tout; c'était là une économie fort mal entendue, et le trésor municipal put s'en apercevoir.

Dès que la nuit était tombée, la ville était littéralement prise d'assaut; les cabaretiers des villages de la banlieue dressaient leurs échelles contre le mur d'enceinte, et les barils de vin, les bouteilles d'eau-de-vie, la viande, la charcuterie, le vinaigre, étaient descendus, à l'aide de cordes, aux complices qui attendaient dans le chemin de ronde. Si quelque commis malavisé s'aventurait à vouloir réprimer cette fraude violente, on le rouait de coups, on le bâillonnait, et l'on continuait sans gêne l'introduction des denrées prohibées. On fit plus : on creusa des tunnels

qui, passant sous les boulevards extérieurs, sous le mur d'enceinte, sous le chemin de ronde, mettaient en communication les cabarets de la banlieue et ceux de la ville; c'était un pillage, l'octroi était à sac. C'est sans doute de cette époque que date une galerie à demi comblée qui, partant d'une maisonnette située dans l'ancien cimetière de la Salpêtrière, et traversant le boulevard de l'Hôpital au nord de la barrière des Deux-Moulins, aboutissait à la rue du Marché-aux-Chevaux, et qui fut retrouvée lorsque M. Eug. de Fourcy fit faire les travaux destinés à reconnaître le Paris souterrain[1]. Il fallut le Premier Consul à la tête du gouvernement et Frochot à la préfecture de la Seine pour mettre fin à ces abus.

Depuis la loi de vendémiaire, les octrois n'ont pas cessé de fonctionner régulièrement à Paris, avec des fortunes diverses qui oscillaient au gré des vicissitudes de la prospérité publique. Dans plus d'une circonstance, des théoriciens animés de fort bonnes intentions ont cherché à détruire ce mode de perception; plus d'une commission législative ou extra-parlementaire s'est réunie pour étudier la question; on a dit là contre l'octroi tout ce que l'on pouvait

[1] Voyez l'*Atlas souterrain de la ville de Paris*, par Eug. de Fourcy, 1859 : région N.-E., planches 1 et 2. — Le triangle qui a le sommet à l'ancienne barrière d'Italie, les côtés aux boulevards de l'Hôpital et d'Ivry, la base à la Seine, n'a été réuni à Paris qu'en 1818.

dire, — et ce que l'on dit contre l'octroi on peut le dire contre n'importe quel impôt, — mais, lorsqu'il s'est agi d'indiquer comment on remplacerait cette source de la fortune municipale, nulle solution rationnelle n'a été proposée.

Les plus hardis ont parlé d'un impôt sur le revenu, sans voir que l'octroi n'est pas autre chose, puisque chacun paye en raison directe de sa propre consommation, c'est-à-dire de la dépense que sa situation personnelle lui permet de faire. C'est là, au contraire, ce qui rend cet impôt excellent, car il est acquitté le plus ordinairement par l'achat même de la denrée. Il est désagréable et ennuyeux, on doit l'avouer, lorsqu'il contraint un voiturier à faire halte aux barrières, un bateau à s'arrêter pour attendre le canot de la patache, lorsqu'il ouvre les voitures et fait perdre le temps qu'il met à libeller ses papiers ; mais il compense ces inconvénients par tant d'avantages, qu'il serait puéril d'y trop insister.

La marche ascendante du produit de l'octroi ne s'est pas arrêtée depuis la création de cette taxe : c'est ici qu'on peut dire : *Vires acquirit eundo.* Au début du Consulat, ce produit atteint près de 11 millions, et dès 1805 il dépasse 20 millions ; il ne s'éloigne guère de ce chiffre pendant tout l'Empire, retombe à 18 en 1815, après nos désastres, se relève à 20 en 1816, et s'abaisse de nouveau à 18 en 1817. Cette fois, la

politique et la guerre n'y sont pour rien ; la récolte avait fait défaut en France, et la disette fut telle à Paris, que la ville fut obligée de contracter un emprunt de 33 millions, le 16 mai, pour porter secours aux nécessiteux. L'accroissement s'accentue pendant la Restauration, dépasse 30 millions en 1825 et en 1826, et tombe tout à coup à moins de 20 en 1831, à cause de la révolution de Juillet.

Il faut reconnaître que les bouleversements violents ne favorisent pas précisément les affaires publiques : au moment où la dynastie d'Orléans va prendre à son tour la route de l'exil, l'octroi de Paris a encaissé 34,511,389 francs en 1847, et 1848 ne perçoit que 26 millions 1/2. La période du second Empire débute avec 39 millions, et en 1859 arrive à 54. L'année suivante, en 1860, on constate 19 millions de bénéfice ; c'est le plus gros total que l'on ait encore vu : 73,187,156 francs. C'est parce que le décret du 16 juin 1859 a reçu exécution et que la banlieue, comprise dans l'enceinte des fortifications, a été réunie à Paris. Le dernier produit régulier de l'Empire est imposant : 107,557,565 francs en 1869. La guerre se déchaîne, 1870 amène encore 80 millions. La Commune brûle Paris, 1871 s'affaisse jusqu'à 68 millions 1/2. L'apaisement extérieur se fait, les transactions tendent à reprendre un cours à peu près normal, et le compte d'octroi de 1872 se ferme sur

100,436,630 francs. De 1798 à 1869, le produit de l'octroi a donc augmenté de 100 millions[1].

Est-ce un chiffre énorme, et faut-il s'en étonner comme d'une merveille, faut-il gémir sur la dureté des temps et crier à l'oppression? Nullement; cet accroissement est facile à comprendre, si l'on veut tenir compte des modifications qu'ont subies la population parisienne et la valeur de l'argent. En 1801, la population recensée de Paris est de 545,856 habitants; en 1831, de 713,966; en 1841, de 935,261; en 1851, de 1,033,262; aujourd'hui, elle est de 1,851,792 individus, y compris la population militaire, qui consomme aussi bien que la population civile. A ce total il faut ajouter une masse flottante d'au moins 150,000 étrangers, qui acquittent les taxes comme les Parisiens, puisque, comme eux, ils se nourrissent; deux millions de personnes concourent donc à former ce budget de recette qui frappe chacun d'une contribution d'autant plus insignifiante qu'elle est quotidienne et se solde, jusqu'à un certain point, sans que l'on s'en aperçoive.

Les denrées coûtent-elles aujourd'hui plus cher qu'autrefois? J'en doute; mais il est certain que les espèces métalliques et la monnaie fiduciaire qui les représente, ont singulièrement diminué de valeur. La

[1] Voir *Pièces justificatives*, n° 1.

prodigieuse quantité de métaux précieux jetée sur le monde depuis une trentaine d'années a bouleversé les rapports qui existaient entre la valeur nominale et la valeur réelle. Le métal trouve un principe d'avilissement dans l'abondance même ; ce qui nous coûte 10 francs aujourd'hui valait un petit écu il y a soixante ans ; le prix de l'objet n'a pas varié, seulement notre pièce de 10 francs vaut précisément le petit écu de nos pères. Ce fait seul suffit à expliquer l'énormité de nos budgets et l'augmentation apparente de nos dépenses[1].

L'hectolitre de vin acquittait en 1790 un droit de 22 fr. 30 cent. ; aujourd'hui, l'octroi, le trésor, les décimes et doubles décimes le frappent d'une taxe de 22 fr. 87 cent. 5 mill. En réalité, le vin paye aujourd'hui moitié moins qu'au moment où la monarchie allait disparaître. Cela du reste importe fort peu à la partie véreuse de la population, qui fait la fortune des cabaretiers et où se recrutent toutes les insurrections ; le 25 février 1848, je me rappelle avoir vu sur les murs du ministère des affaires étrangères, situé alors au coin du boulevard et de la rue des Capucines, l'inscription suivante : « Le peuple ne

[1] Je rappelle que pendant la durée du dix-huitième siècle toutes *les monnaies* de France n'ont point frappé trois milliards, et qu'à notre époque, en l'espace de seize ans, du 1er janvier 1853 au 31 décembre 1868, nous avons émis 6,167,642,283 fr. 50 c.

posera les armes que lorsque le vin sera à quatre sous. »

L'octroi a résisté à nos révolutions, il a même résisté à la Commune ; on peut en augurer qu'il a la vie dure ; aux services qu'il rend, on l'a jugé indispensable. Il est peu connu, son mécanisme est presque ignoré en dehors des sphères administratives. Pour la plupart d'entre nous l'octroi est représenté par un homme vêtu d'une tunique verte à boutons argentés, qui, lorsque nous franchissons le guichet de sortie d'une gare de chemin de fer, ou lorsque nous rentrons à Paris en voiture, nous dit : N'avez-vous rien à déclarer ?

Si sa mission consistait en cela, on pourrait l'abolir sans nuire aux finances municipales, car le produit fourni par ce qu'on appelle le voyageur est très-minime ; il tire ses vraies et abondantes ressources des perceptions faites aux barrières sur les objets soumis aux droits, de son intervention aux halles, aux gares de marchandises, aux entrepôts du quai Saint-Bernard et de Bercy, aux entrepôts fictifs, aux ports de notre Seine urbaine ; il surveille tous les points, toutes les portes, toutes les poternes qui donnent entrée à Paris ; il rôde sur le chemin militaire qui longe nos fortifications. Il ouvre l'œil et regarde au loin, vers la banlieue, dans l'intérieur de la ville, pour découvrir les fraudeurs sans scrupule ; il est à

la fois percepteur et gendarme ; il remplit les coffres de la municipalité et déploie souvent une sagacité extraordinaire, afin d'empêcher que les lois fiscales ne soient violées. Pour être partout à la fois, pour voir et prévoir, pour ne se laisser tromper que le moins possible, pour répondre aux exigences d'un service qui embrasse la quantité inconcevable d'individus et d'objets dont Paris fourmille, ce n'est pas trop d'un petit corps d'armée et il suffit à peine aux nécessités de son labeur avec les 2,871 agents du service actif que mettent en mouvement les 124 fonctionnaires et employés de l'administration.

II. — LES RECETTES.

Tout le monde est soumis à l'octroi. — Dérogation courtoise. — L'administration. — Les cinq divisions. — 310 postes. — *La roulette.* — Les voitures suspendues. — Rixes. — La loi du 29 mars 1832. — Jaugeurs-mesureurs. — Recette. — *Le pavé.* — Le contrôle. — Les facteurs. — Les clefs. — Permis de sortie. — Tolérance. — Les vigies. — Les rondes. — Le patache. — Le marinier. — La marchandise d'eau. — Les billets à ordre. — Le marché aux bestiaux. — Troupeaux. — *Viande à la main.* — Le crédit sous caution. — La tare. — Le vin. — Les entrepôts. — Bercy. — Entrepôt défectueux. — Surveillance illusoire. — Entrepôts fictifs. — Situation des industriels de la banlieue après l'annexion. — Procès. — Réduction de la taxe sur les combustibles. — Entrée provisoire ou franchise. — Surcroît de travail. — Les comptes sont brûlés en mai 1871. — Chaos à débrouiller. — Reconstitution des comptes détruits. — Nouveau système pour les entrepôts fictifs. — Conditions imposées aux entrepositaires. — Produit indirect des entrepôts fictifs. — Produit général de l'octroi en 1872. — Ce que rapporte une maison en construction. — Service actif. — Mouvement aux barrières. — Le personnel. — Le neveu d'un maréchal de France. — Les préposés de l'octroi pendant le

siége de Paris. — Collectes. — Caisse de retraite. — Justice administrative. — Le conseil de guerre.

Le principe d'égalité, sur lequel s'appuient nos institutions, ne fait point faute à l'octroi : tout le monde y est soumis. L'article 105 de l'ordonnance royale du 9 décembre 1814, qui règle la matière, dit: « Nulle personne, quels que soient ses fonctions, ses dignités ou son emploi, ne pourra prétendre, sous aucun prétexte, à la franchise des droits d'octroi. » Il y a cependant une dérogation courtoise à la loi commune en faveur des membres du corps diplomatique, qui n'acquittent aucune taxe pour les boissons. C'est donc sur la population tout entière que s'exerce l'action de l'octroi, ce qui n'est point une mince affaire, car les objets imposés sont au nombre de 79. Comme la plupart de nos administrations françaises, il est divisé en deux parties distinctes, dont l'une représente la tête et l'autre le bras.

La première, qui est plus spécialement nommée la direction, avait son siége autrefois place de l'Hôtel-de-Ville, en face du palais où Paris tenait ses grandes assises municipales. Le bâtiment qu'elle occupait faisait pendant à celui où l'Assistance publique s'est réorganisée. Le 26 mai 1871, on badigeonna les murs avec de l'huile de pétrole et l'on alluma. Mis sur le pavé et réduit à chercher un gîte aux environs du Luxembourg, l'octroi s'est installé dans une mai-

son qui fait l'angle de la rue de Tournon et de la rue Saint-Sulpice. Les bureaux n'ont rien de curieux; qui a vu un bureau administratif les a vus tous. C'est de là que partent les ordres de service, et c'est là qu'arrivent les rapports envoyés par les employés supérieurs, les chefs de poste et les services ambulants ; le mouvement est perpétuel, le va-et-vient ne s'arrête pas.

De même que la Banque de France peut à chaque minute dire ce qu'elle a dans ses caisses en métal, en billets, à l'escompte, en dépôt, de même l'octroi sait combien il vient d'entrer à Paris d'hectolitres de vin, de bouteilles d'eau-de-vie, de bœufs sur pied, de bottes de paille, de pâtés, d'œufs ou de pierres de taille. Il n'a pas de caisse chez lui, il ne garde que l'argent strictement nécessaire aux besoins journaliers. Au matin, les voitures de la Banque font leur tournée aux barrières et ramassent les sommes encaissées la veille. La direction centralise les paperasses, les contrôle, examine si ses ordres ont été exécutés, prend toute décision qu'elle croit utile, et donne l'impulsion à la machine entière; elle pense, réfléchit et fait agir les instruments de sa volonté, qui sont les agents du service actif.

Le Paris de l'octroi est distribué en cinq divisions, une pour chacun des quatre points cardinaux, la cinquième pour l'intérieur, qui comprend la Seine depuis

le pont Napoléon jusqu'au viaduc d'Auteuil ; ces cinq divisions sont gardées par 310 postes, occupés au point de vue de la surveillance et de la perception, et où le service dure réglementairement pendant vingt-quatre heures ; plus de 2,000 agents sont chaque jour sur pied pour remplir leur mission.

C'est aux barrières qu'il faut aller d'abord pour prendre sur le fait le mécanisme de l'octroi. De chaque côté de la grille qui clôt la route ouverte au milieu du massif des fortifications s'élève une construction en pierre de taille, basse, trapue et couverte d'un toit abaissé : c'est le bureau, en terme technique *la roulette*. La maison a beau être en fort appareil et appuyée sur des fondations profondes, elle a gardé le nom d'autrefois lorsque les commis de la ferme générale se tenaient, aux portes de Paris, dans des baraques de bois peintes en rouge, montées sur roues, que l'on transportait facilement d'un point à un autre, que l'on fermait le soir à l'aide de volets mobiles, que protégeait la présence d'un factionnaire et qui semblent avoir servi de modèle aux cahutes étroites dont les marchands de vin font encore usage à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. L'une de ces roulettes renferme les chambres séparées où le contrôleur et le receveur font leurs écritures : c'est la roulette administrative; devant l'autre, un râtelier où sont suspendues des sondes et des jauges indique assez qu'elle

sert de corps de garde aux préposés du service actif.

Tout individu qui franchit la barrière peut être interrogé ; toute voiture, calèche ou camion doit être visité. Autrefois les voitures suspendues, dites voitures de maître, n'étaient point soumises aux investigations de l'octroi ; il naissait de là un abus fort préjudiciable à la ville. On peut admettre que les maîtres se soient fait quelque scrupule d'échapper par la fraude aux taxes municipales ; mais les domestiques remplissaient volontiers les coffres de denrées prohibées. D'un autre côté, s'il était interdit aux préposés de visiter ces voitures, il leur était prescrit de les saisir lorsqu'elles faisaient la fraude. Quand les commis avaient acquis la certitude qu'une voiture servait habituellement à l'introduction d'objets taxés, ils se jetaient donc à la tête du cheval et tâchaient de l'arrêter malgré les coups de fouet que le cocher ne se faisait pas faute de leur cingler à travers le visage ; parfois ils étaient renversés et les roues leur passaient sur le corps. Pour éviter si mauvaise aventure, ils tenaient leur couteau ouvert à la main et coupaient les rênes afin de maîtriser plus facilement l'élan du cheval. La loi du 29 mars 1832 mit fin à ces collisions déplorables en prescrivant que toute voiture, quelle qu'elle fût, serait visitée aux barrières. La visite n'est pas longue, une interrogation, un coup d'œil, et c'est tout.

Il n'en est pas de même lorsqu'une charrette, un haquet, un fardier, un camion chargé d'objets soumis aux droits veut entrer dans Paris. Le conducteur se rend d'abord à la roulette administrative, et, s'adressant aux employés du contrôle qui sont les *jaugeurs-mesureurs*, il fait la déclaration de son chargement, bois, vin, alcool, plâtre, viande, ardoises ou vitres, peu importe. Les employés vont sur place jauger ou mesurer; leur déclaration est inscrite sur un registre et reportée sur un bulletin qui est remis au charretier. Celui-ci traverse le vestibule et donne le bulletin à un des écrivains de la recette qui fait le compte de la somme exigée par les taxes municipales, par les impôts généraux, par les centimes additionnels; le total est écrit sur un registre; l'introducteur paye, et, en échange de la somme exigée, est muni d'un reçu qui lui sert de décharge.

Ce reçu, il le garde, mais il doit remettre au brigadier commandant la roulette active le bulletin libellé par l'agent du contrôle. Le brigadier désigne alors deux préposés, deux *hommes du pavé*, comme on les nomme, pour visiter la voiture et vérifier le chargement. Si la déclaration est reconnue exacte, le chemin est libre ; si elle est soupçonnée d'être vicieuse, la voiture est déchargée, les sacs, ou les ardoises, ou les vitres, sont comptés, la viande est pesée, le bois est mesuré, et parfois il y a lieu à pro-

cès-verbal. Si la voiture contient des tonneaux de vin, chaque tonneau reçoit un coup de foret et l'un des préposés goûte le liquide afin de voir s'il ne contient pas plus d'alcool que de raison ; si l'on a affaire à des trois-six, on les pèse à l'excellent alcoomètre de Gay-Lussac. Les opérations de visite sont terminées, la lourde voiture s'ébranle et franchit la barrière. Alors le brigadier jette le bulletin des jaugeurs dans une boîte de fer fermée à clef qui est accrochée à la muraille extérieure de la roulette. Donc la jauge reçoit la déclaration ; la recette encaisse la somme due ; le *pavé* vérifie la matière. C'est là un excellent contrôle ; mais il ne suffit pas.

Toutes précautions sont prises cependant ; les employés de la déclaration et ceux de la recette sont dans des pièces séparées : ils ne se communiquent point leurs écritures, qui doivent concorder ; deux préposés, désignés au hasard par le brigadier, examinent le chargement, le brigadier lui-même y donne le coup d'œil rapide et sûr d'un homme qui, comme on le dit vulgairement, a le compas dans l'œil ; mais, toutes les fois qu'il est question de la fortune publique, on ne saurait s'entourer de trop de garanties. Celle que l'administration de l'octroi a imaginée pour déjouer toute tentative de fraude de la part de ses employés est vraiment ingénieuse.

Chaque matin, douze facteurs font le tour de toutes

les barrières et de tous les postes. Ils ouvrent la boîte de fer où nous avons vu jeter le bulletin de déclaration, boîte dont eux seuls ont la clef ; ils doivent réunir et attacher d'une corde les papiers qu'ils y trouvent, et les renfermer immédiatement dans le sac dont ils sont porteurs. La clef de ce sac est entre les mains du brigadier-chef de poste; de plus la boîte est fixée à l'extérieur du bureau, par conséquent sur la voie publique; le transbordement des bulletins se fait donc sous les yeux mêmes des employés du *pavé*, et exige le concours de deux hommes, dont chacun est chargé d'une responsabilité spéciale. Les sacs fermés sont transportés au siége de l'administration. Chaque jour, le contrôle envoie à la direction une feuille de service relatant les opérations faites la veille : c'est le compte-matière ; chaque jour aussi la recette expédie le détail des sommes qu'elle a perçues : c'est le compte-finances. Tout article, faut-il le dire? est muni d'un numéro d'ordre, qu'il soit au petit comptant ou au grand comptant [1]. Il suffit donc de comparer les états du contrôle, ceux de la recette et les bulletins, pour s'assurer que les opérations ont été irréprochables.

Lorsque la marchandise n'est pas destinée à Paris, qu'elle ne fait que traverser, si, par exemple, elle vient

[1] On appelle *le petit comptant* les recettes qui, ne dépassant pas 1 franc, n'exigent pas l'emploi du timbre d'acquit.

de Vincennes pour être conduite à Saint-Cloud, le conducteur de la voiture fait sa déclaration à la barrière du Trône, acquitte la taxe et part avec un permis de sortie ; arrivé à la porte d'Auteuil, il fait vérifier son chargement et rentre dans les droits qu'il a payés, s'ils ne sont pas trop élevés; si, au contraire, ceux-ci dépassent une certaine somme, 50 francs par exemple, il sera obligé d'aller les reprendre à la barrière du Trône, où il les a déposés. Ce genre d'opérations est très-fréquent, et entre pour près d'un tiers dans le total des actes de l'octroi.

Malgré la rigidité des prescriptions fiscales, il y a une tolérance qui est fort utile aux pauvres gens et ne fait pas grand mal à nos finances. Il est d'usage qu'on permette aux particuliers d'entrer en franchise quelques denrées qui peuvent être considérées comme objets de consommation personnelle, à la condition toutefois que ce soit dans des proportions très-restreintes ; l'alcool seul ne profite point de ce bénéfice. On ne tient pas note de ces entrées tolérées; cependant on a voulu se rendre compte du préjudice qu'ils pouvaient porter à la ville, et un jour on en a fait le relevé. Le 19 mai 1873, on a constaté aux barrières et aux gares de Paris que l'on avait introduit 10 hectolitres 94 de vin, 14 litres de vinaigre, 13 litres 1/2 de bière, 41 litres 1/2 d'huile, 74 kilogrammes 1/2 de viande, 24 kilogrammes 1/2 de beurre, 112 kilo-

grammes 1/2 d'œufs, 10 stères de cotrets, 15 hectolitres 45 de charbon de bois, et 162 kilogrammes de houille. En admettant que ce soit là une introduction normale, et qu'elle se reproduise tous les jours, au bout de l'année elle coûterait à la caisse municipale la somme de 100,457 francs. Ce sont les miettes de la table, et la bonne ville de Paris fait bien de les laisser ramasser.

Les préposés du service actif n'ont pas seulement à garder tous les points par où l'on peut pénétrer dans Paris, ils ont aussi à surveiller l'enceinte des fortifications. Dès que la nuit tombe, on place des vigies à certains endroits déterminés, et l'on envoie des sentinelles ambulantes, qui parcourent la route militaire, montent sur les talus et tâchent d'empêcher toute fraude de se commettre. Pour ces expéditions nocturnes, les *hommes du pavé* sont toujours armés d'un sabre assez inoffensif et dont, hâtons-nous de le dire, ils n'ont jamais à faire usage : des différents postes qu'ils occupent, on les dirige de façon à être rencontrés par les rondes de la roulette voisine, afin qu'ils puissent se prêter main-forte en cas de besoin; à chaque bureau d'octroi devant lequel ils passent, ils doivent entrer et signer sur un registre; en regard de leur nom, le brigadier inscrit l'heure exacte. Ces noms et l'indication du moment précis sont transmis sur les feuilles de service quotidiennes expédiées par

chaque poste à la direction, qui, en les comparant les unes aux autres, reconnaît si la tournée a été faite dans un laps de temps convenable.

On n'a que bien peu de contraventions à relever; l'employé de l'octroi est, en général, très-soumis, très-régulier; sa situation n'est pas mauvaise, et il y tient. Au premier signe de son brigadier, il boucle le ceinturon de son sabre; s'il fait froid ou s'il pleut, il revêt une sorte de longue capote en très-mauvais drap que l'on nomme une *criméenne;* il jette peut-être un regard d'envie sur ses camarades assis autour du poêle, mais il part sans murmurer et commence sa ronde. Lentement, comme un homme accoutumé à cette besogne mélancolique, il va le long des remparts, marchant dans la zone d'ombre qui le dissimule, s'arrêtant parfois à un angle, afin d'embrasser du regard toute l'étendue de la route, sifflotant entre ses dents et échangeant un *bonsoir*, *rien de nouveau?* avec la sentinelle qu'il rencontre. Il est entré dans tous les postes ouverts sur son parcours, il revient à sa roulette, fait son rapport en deux mots, se couche sur son petit lit de camp et s'endort jusqu'à ce qu'on le réveille pour aller visiter les voitures maraîchères qui commencent à défiler vers les Halles.

A l'octroi de rivière, les vigies sont de véritables factionnaires : en amont de la Seine, au delà du pont Napoléon, où les *mouches* ont leur gare, une forte pa-

tache est amarrée près du quai de la rive droite. Elle est la gardienne du fleuve, qu'elle fait surveiller, quand la nuit vient, par trois vigies; l'une est placée à l'arrière même de ce poste aquatique, la seconde est sur la rive droite, la troisième sur la rive gauche. Pour s'avertir et prouver qu'ils ne dorment pas, les préposés appellent les heures, les demies, et doivent se répondre; cela rappelle le cri des matelots en mer : *bonsoir à bâbord! — bonsoir à tribord! — ouvre l'œil au bossoir!* — Par un ciel brumeux noyant le vague scintillement des becs de gaz, à travers le clapotement de l'eau et les bourrasques de vent engouffrées sous les arches du pont, on éprouve une impression assez lugubre lorsqu'on entend ces voix invisibles pousser une sorte de plainte prolongée et traînante, — *demi-heure!* — qui affirme leur vigilance.

A la patache, on ne fait qu'une vérification sommaire; un bateau, — fruits, bois ou charbon, — se présente, deux préposés montent en canot et vont le reconnaître, ils acceptent la déclaration, en donnent bulletin: elle sera constatée au point de débarquement où les opérations régulières auront lieu. Pour conduire son canot, la patache a un marinier qui mérite d'être présenté au lecteur : c'est un gars solide et bien râblé, des épaules d'Atlas, un bras d'Hercule, un visage d'une extrême douceur; il est jeune et porte allégrement la vareuse du marin. Il passe son

temps à repêcher les noyés; il a tant de médailles d'argent, tant de médailles d'or, que, ne sachant plus que lui offrir pour récompenser sa belle conduite au combat de Buzenval, on lui a donné la croix de la Légion d'honneur, et l'on a bien fait. La patache est très-fière de son marinier, et elle n'est pas éloignée de croire que c'est elle-même que l'on a décorée.

La marchandise d'eau, comme disaient nos pères au temps où Lutèce commençait à devenir Paris, jouit, pour les bois et les charbons, d'un privilége que n'ont point les articles passant aux barrières, et qui sont considérés comme objets de consommation ou d'utilisation immédiate. On admet que les bois et les charbons ne doivent acquitter les droits dont ils sont frappés qu'au bout d'un temps moyen, calculé de façon que la vente soit effectuée. Les opérations de contrôle ne diffèrent pas de celles dont j'ai parlé; seulement, au lieu de payer à la recette la somme qui est due, le négociant prend livraison de la marchandise en échange d'un billet à ordre, à six mois, portant deux avals de garantie. Pendant les six mois stipulés, le billet dort dans les caisses de l'octroi, qui fait directement toucher à l'échéance. La rivière et son affluent, le canal Saint-Martin, entrent pour une part imposante dans les revenus de la ville; en 1872, elle lui a rapporté 8,775,587 francs; à sa façon, la Seine est un Pactole.

Le marché aux bestiaux de la Villette [1], qui a définitivement pris la place des marchés de Sceaux et de Poissy, n'exige qu'une surveillance attentive, car depuis le 1er janvier 1847 le droit fixe par tête de bétail a été converti en une taxe sur la viande provenant des animaux qui sortent des abattoirs. Si l'on n'y fait point d'opérations directes, on n'en est pas moins fort occupé, car il faut compter les longs troupeaux destinés à notre nourriture, et qu'on force à défiler lentement par les méandres d'un chemin serti de barreaux en bois. Le beuglement des bœufs, le bêlement des moutons, le grognement suraigu des porcs, les abois des chiens de berger, font un charivari d'enfer, et les pauvres employés ont souvent bien de la peine à ne point perdre le fil de leur numération. Des chiffres montreront sur quelle masse énorme de bestiaux leur sagacité doit s'exercer.

En 1872, les grilles du marché de la Villette ont été franchies par 160,414 bœufs, 47,986 vaches, 160,455 veaux, 1,356,008 moutons, 154,800 porcs; au total 1,879,663 animaux. On les a comptés un à un lorsqu'ils ont pénétré dans les vastes préaux, on les a comptés lorsqu'ils sont sortis des étables municipales pour être conduits à l'abattoir central, qui communique maintenant avec le marché par un pont jeté

[1] Voir chap. VII, t. II, p. 88.

sur le canal. Mis à mort, dépecés, parés, prêts à être vendus au détail sur les étaux, ces deux millions d'animaux ont produit 95,808,050 kilogrammes de viande, et 16,228,509 kilogrammes d'abats de veau, de viande, de graisse et d'issues de porc. Les droits sont en proportion de cette gigantesque consommation; les abattoirs ont, en 1872, rapporté à l'octroi la somme de 10,769,288 francs. Est-ce donc là tout ce que Paris absorbe annuellement de nourriture animale? Non pas : il faut y ajouter la viande, les abats, les issues, la charcuterie, importés directement de l'extérieur, et acquittant les droits d'entrée soit aux barrières, soit aux pavillons des Halles; ce genre d'introduction, qu'on appelle *la viande à la main*, a été représenté en 1872 par 25,229,048 kilogr. 1/2, qui ont produit 3,082,835 francs.

La perception à la sortie des abattoirs est spéciale; elle n'a lieu que tous les huit jours, le samedi; comme aux marchands de bois, on donne aux bouchers le temps d'écouler leur marchandise avant d'en réclamer la taxe : cela se nomme le crédit sous caution. Les voitures qui font le service des abattoirs aux étaux sont tarées, c'est-à-dire qu'elles ont été pesées; le poids exact inscrit sur un registre est reproduit en lettres peintes à une place très-apparente du véhicule. Dès lors le mécanisme est fort simple : la voiture chargée passe sur une bascule, la différence

entre la tare constatée et le poids actuel est égale à la quantité de viande exportée des abattoirs. Quelquefois il y a discussion entre les préposés et les bouchers; le chargement est alors versé sur une balance surveillée par les agents du poids public : c'est un instrument précis, dont les décisions ont force de loi.

La viande de toute espèce est donc un des bons produits de l'octroi ; mais sa ressource par excellence est le vin, qui, en 1872, a donné 43,078,185 francs à la ville de Paris, car on y a entré et consommé 3,900,527 hectolitres de toutes provenances, venus en cercles et en bouteilles[1]. Aussi les entrepôts sont surveillés avec un soin jaloux : c'est le trésor; sous forme de préposés, des dragons le gardent jour et nuit[2]. Celui du quai Saint-Bernard est disposé de telle sorte que la fraude y est presque impossible; son isolement, ses grilles, ses hautes murailles le défendent; il n'a que trois portes battantes : l'une, l'entrée, par où l'on introduit « la marchandise », — l'autre, la porte de Paris, qui donne issue aux tonneaux destinés à notre ville, — la troisième, l'extérieure, par où sortent les vins réservés à être expédiés en province.

Là tout est combiné pour faciliter le travail des employés. Je n'en dirai pas autant de l'entrepôt ou-

[1] Le vin en bouteilles n'entre dans le total que pour la proportion minime de 18,376 hectolitres.

[2] Voir chap. VII, t. II, p. 122.

vert, — c'est le vrai mot, — à Bercy depuis le 1er janvier 1870. On l'eût imaginé pour rendre le contrôle illusoire et pour inviter aux fraudes impunies, on n'aurait pas mieux réussi. C'est l'ancien village tout entier, depuis le pont qui s'élève au bout du quai de la Râpée jusqu'au pont Napoléon ; onze rues s'ouvrent sur la rue de Bercy, neuf débouchent sur le port. Il faut fixer les yeux sur toutes ces issues ; mais les maisons ne sont séparées que par des murs mitoyens, et il suffit de deux coups de pioche pour les mettre en communication ; c'est en réalité une suite de cours qui forment une série de petits entrepôts distincts, mais ce n'est point un entrepôt.

Dans une de ces rues, la plus importante peut-être, car elle abrite des caves nombreuses et bien fournies, un restaurant a une porte toujours ouverte, servitude que l'on est obligé de subir et que l'on neutralise autant que possible en mettant un préposé de planton devant cette issue, par laquelle il est si commode d'établir un va-et-vient de bouteilles pleines. Il serait temps de remédier à cela ; la somme que l'on emploierait à installer un entrepôt réel et sérieux sur ces terrains morcelés par des propriétés particulières ne serait point un placement désavantageux, tant s'en faut ; elle rendrait de gros intérêts en mettant fin à des fraudes trop tentantes pour n'être pas inévitables.

J'en aurais fini avec les diverses opérations de

l'octroi, si depuis le 1er janvier 1860 on n'avait autorisé, dans l'intérieur de Paris, ce que l'on nomme administrativement les entrepôts fictifs ou les entrepôts à domicile. Lorsque le décret d'annexion eut rattaché la banlieue à la ville mère, on se trouva en présence d'une difficulté grave qui fut libéralement résolue. Beaucoup d'industriels, ayant une partie de leurs débouchés et de leurs intérêts à Paris et voulant éviter de payer les taxes d'entrée dont les matériaux qu'ils employaient sont chargés, s'étaient fixés entre le mur d'enceinte et les fortifications ; l'annexion, les reliant à la ville, les mettait sous le droit commun et abolissait, à leur grand préjudice, la franchise sur laquelle ils avaient eu droit de compter.

Il y avait là des situations acquises respectables, de plus un intérêt majeur pour la population ouvrière, enfin une considération de premier ordre dont il convenait de tenir compte. Si vaste, si absorbant que soit le marché de Paris, il ne suffit pas à l'écoulement des objets fabriqués dans les usines dont je parle ; l'expédition en province et à l'étranger entrait pour une part très-notable dans leurs opérations régulières. Il était donc juste, pour ne pas les déplacer, pour compenser la réexportation des matières fabriquées à l'aide des matières premières taxées, d'autoriser les commerçants en gros et les usiniers de la zone suburbaine à introduire les quantités de houille et

de matériaux dont ils avaient besoin pour continuer à exercer leur industrie. C'est ce que l'on a fait.

La loi du 16 juin 1859 et le décret d'administration publique rendu le 19 décembre de la même année ont déterminé dans quelles conditions l'octroi agirait à l'égard de ces divers industriels : les négociants en gros des communes annexées jouiront pendant dix ans, à compter du 1er janvier 1860, de la faculté d'entrer en franchise les articles qui leur sont nécessaires et d'installer un entrepôt à leur domicile ; ces articles acquittent les droits fixés, s'ils sont introduits dans Paris ; ils ne les acquittent pas, s'ils sont dirigés vers la province ou l'étranger. Les usiniers des mêmes communes sont affranchis pendant sept années des droits de Paris sur la houille servant aux usages industriels et sur les matières premières employées à la fabrication de leurs produits. C'étaient là de très-précieux priviléges ; la loi prévoit qu'ils pourront être continués, mais sous la réserve expresse que, dans ce cas, ils seront étendus à tout Paris.

Les choses marchèrent régulièrement ainsi jusqu'en 1867 ; à cette époque les usiniers élevèrent la prétention d'être assimilés aux commerçants en gros et de jouir, pendant trois ans encore, de l'immunité qui leur avait été concédée. Un procès s'ensuivit qui fut gagné haut la main par l'administration de l'octroi. La ville, ayant fait ainsi juridiquement constater

son bon droit, se montra généreuse ; une délibération du conseil municipal, en date du 20 décembre 1867, accorda, à titre courtois, aux usiniers une réduction d'environ moitié sur les taxes dont les combustibles étaient frappés. On attendait une loi promise et destinée à mettre fin à un provisoire qui créait une situation irrégulière; mais des difficultés soulevées par les usiniers eux-mêmes la firent ajourner, et cette question très-délicate, propre à faire naître des discussions fréquentes, fut réglée par un arrêté préfectoral du 3 février 1870.

L'entrée en franchise du combustible et des matières premières était accordée aux usiniers. C'était imposer un surcroît de travail excessif à l'octroi, qui l'accepta sans se plaindre. En effet, il fallait, pour sauvegarder les intérêts financiers de la ville, constater l'entrée de la houille et des matériaux; constater dans quelle proportion le combustible avait servi à la fabrication d'objets réservés à l'importation dans Paris et à l'exportation en province ; taxer les uns, affranchir les autres, surveiller sans méfiance, reconnaître les matières premières dans les matières modifiées, et apprécier presque scientifiquement le rapport qui existe entre le combustible employé et la quantité de produits obtenue. L'octroi vint à bout de résoudre ces différents problèmes, mais on ne peut imaginer à quel labeur il fut soumis pour tenir avec une régu-

larité irréprochable une telle masse de comptes minutieux, compliqués et nominatifs, dont chacun pouvait donner lieu à une contestation.

Ces comptes qui étaient une fortune, car ils faisaient foi et prouvaient quelle somme les personnes jouissant de la faculté d'entrepôt fictif devaient à la ville, furent détruits dans les incendies du mois de mai 1871. Les bureaux administratifs de l'octroi, l'Hôtel de Ville, le ministère des finances ayant été brûlés, nulle trace ne subsistait; on se trouvait en face du chaos, on sut le débrouiller. Plusieurs grands fabricants dont l'octroi était créancier vinrent eux-mêmes offrir le payement immédiat de leurs dettes; d'autres, comme l'on dit, se firent un peu tirer l'oreille ; quelques-uns, spéculant sur l'anéantissement de tous les registres de l'administration centrale, osèrent-ils répondre: je ne vous dois rien, car rien n'est écrit! je ne me permettrais pas de l'affirmer; j'ai cependant entendu raconter quelques histoires de cette nature, mais ma mémoire infidèle n'en a point conservé le détail. Il fallait, coûte que coûte, rétablir ces comptes ; une délibération du conseil municipal, des 30 mars et 23 juillet 1872, donna une base positive de travail de reconstitution ; il fut admis que l'on aurait égard aux événements qui avaient si lourdement pesé sur l'industrie parisienne pendant les années 1870 et 1871, et que l'on ne réclamerait aux usiniers

que douze mois d'arriéré au lieu de vingt-quatre.

L'octroi se mit à l'œuvre ; c'était une besogne spéciale qui exigeait des connaissances appropriées, on ne put donc pas s'adjoindre d'employés supplémentaires ; de plus les opérations de chaque jour, — ce que l'on nomme le courant, — ne pouvaient pas chômer ; tout le monde s'y consacra avec un zèle admirable ; jour et nuit on fut au devoir, et, je le dis à la louange de l'octroi, nul ne fit défaut à la tâche imposée. Tous les registres, — ils sont au nombre de 35 dans chaque roulette, — de tous les postes de Paris qui, eux du moins, n'avaient point été détruits, furent compulsés ; on y releva les entrées quotidiennes inscrites au nom des entrepositaires depuis le 1er janvier 1870 jusqu'au 17 mars 1871 ; on refit ainsi bribe à bribe, bulletin par bulletin, toute cette comptabilité que les flammes de la Commune avaient dévorée.

Chaque compte nominatif fut reconstitué, fut collationné avec les livres de l'industriel auquel il appartenait, fut reconnu exact, au grand étonnement de quelques-uns et devint preuve irrécusable des créances de la ville. Or ces comptes réunis produisaient, en chiffres ronds, une somme de 7,500,000 francs, sur laquelle plus de 7 millions sont encaissés aujourd'hui ; 400,000 francs seront rentrés avant peu, et de cette créance, qui paraissait si douteuse que l'on

aurait pu la croire compromise à jamais, il résultera peut-être une perte de 100,000 francs sur le payement desquels on semble ne pas conserver une espérance bien tenace. C'est là un tour de force qui fait le plus grand honneur à l'administration de l'octroi, car on n'a pu l'obtenir qu'en déployant une énergie, une sagacité et un dévouement sans pareils.

Le système qui a prévalu pour les gros commerçants et les usiniers depuis le 1er janvier 1860 a pris fin aujourd'hui; un décret du 10 janvier 1873 a résolu la question en établissant un mode de compensation et d'abonnement fixe, variant de 200 à 500 francs, qui fonctionne depuis le 21 août 1873. L'expérience prolongée peut seule permettre de porter un jugement sérieux en semblable matière : nous devons donc nous abstenir de toute appréciation; mais dès à présent on peut dire que l'octroi n'aura pas à y gagner. On a eu pour but de protéger l'industrie parisienne si cruellement éprouvée depuis quelque temps, et l'on n'a pas eu tort.

N'est pas admis qui veut aux bénéfices de l'entrepôt à domicile; il faut offrir quelque surface, et n'être point le premier venu. L'administration de l'octroi a sagement imposé des conditions qui mettent sa responsabilité à l'abri. Elle a fixé un minimum pour l'introduction des combustibles et des matières à fabriquer; en outre, le minimum de la réexporta-

tion doit être des deux cinquièmes ; grâce à ces dispositions très-conciliantes, 1,313 chefs d'établissements n'ont pas été forcés d'aller chercher fortune ailleurs. Par cette tolérance, l'octroi profite de la présence des ouvriers et des chevaux que l'organisation des entrepôts fictifs permet de maintenir à Paris.

Un très-intéressant calcul a été fait à cet égard. En divisant le total de la population de Paris par le produit de l'octroi, on voit que chaque habitant paye dans l'espace d'une année la somme de 57 fr. 29 cent. Or les 1,313 usiniers entrepositaires occupent actuellement 64,003 employés, ouvriers ou gens de peine; c'est donc un groupe de 65,316 individus qu'il faut nourrir, et qui par ce fait acquittent chaque jour les taxes des denrées alimentaires. Mais ce calcul est encore bien au-dessous de la réalité : en effet, la moyenne de la famille bourgeoise à Paris est de quatre personnes, celle de la famille ouvrière est de trois ; en tenant compte de cette proportion, nous arrivons au chiffre de 197,261 individus, dont l'apport direct à l'octroi est de 11,301,082 fr. 69 cent., auxquels il convient d'ajouter 207,636 fr. 64 cent., représentant les taxes afférentes à la nourriture de 2,895 chevaux qui font le service dans ces usines; c'est donc 11 millions 1/2 que les entrepôts fictifs versent indirectement à l'octroi.

Toutes les opérations que j'ai rapidement énumé

rées forment un total considérable, car en 1872 l'octroi a manipulé 5,962,927 articles, qui ont chacun exigé un acte du contrôle et un acte de la recette; la perception définitive a été de 150,939,848 fr. 43 c., dont 50,503,155 fr. 48 cent. pour le Trésor : le reste a servi aux besoins de la ville. L'octroi rapporte d'autant plus que la prospérité de la cité est plus grande; il n'est pas nécessaire dans ce cas de forcer les taxes et de surcharger les denrées : l'argent vient de lui-même et n'exige pas qu'on aille le chercher.

Le fait seul du temps d'arrêt que subissent les améliorations de Paris est très-préjudiciable à nos finances : avant qu'un locataire ait pu prendre possession d'un appartement dans une maison nouvellement construite, celle-ci a déjà rapporté 5 pour 100 de sa valeur à l'octroi (exactement 4,915 fr. 22 cent. pour une bâtisse de 100,000 francs). Ceci est à considérer, et la ville, dans l'intérêt même de ses propres ressources, fera peut-être bien de reprendre quelques-uns des travaux interrompus depuis les premiers mois de 1870. On s'est plaint jadis que l'on en faisait trop, on se plaint aujourd'hui que l'on n'en fait plus du tout; entre ces deux extrêmes, il me semble que l'on pourrait déterminer une moyenne raisonnable [1].

L'épithète d'actif appliquée au personnel le plus nombreux de l'octroi est très-méritée, car l'action y

[1] Voir *Pièces justificatives*, n° 2.

est incessante. On ne se doute guère de la quantité extraordinaire de voitures de toute sorte qui, passant aux barrières, nécessitent son intervention. Pour satisfaire la curiosité du lecteur, j'ai fait relever le nombre des voitures, des trains de chemins de fer, des bateaux soumis à la visite des préposés, qui ont pénétré à Paris, du 6 au 7 janvier 1874, pendant l'espace de vingt-quatre heures; 468 trains sont entrés en gare, 128 bateaux ont eu affaire aux employés de la patache, 5,989 voitures ont exigé des formalités de sortie, et 32,354 voitures entrant se sont arrêtées devant les roulettes : 38,949 voitures en une seule journée.

Ce personnel est bon ; il est généralement trié avec soin parmi les sous-officiers de l'armée : aussi, façonné dès longtemps à la discipline, il ne laisse rien à désirer sous ce rapport. Quelques déclassés sont venus échouer à la roulette des barrières et, la sonde à la main, ont recommencé un nouvel apprentissage de la vie. J'ai vu là des étudiants pour qui les examens n'avaient pas été miséricordieux, des clercs d'huissier qui ne trouvaient point de charme au papier timbré. Sous l'uniforme vert, ils n'ont point mauvaise tournure; et, comme dans l'administration tout grade, toute situation même, est accessible à ceux qui montrent du bon vouloir et font preuve d'intelligence, ils pourront arriver aux premiers postes, si la chance ne leur est pas trop contraire.

On a gardé souvenir, parmi les hommes du pavé, d'un préposé de troisième classe qui fit parler de lui jadis. Il était neveu d'un maréchal de France, et, de fredaine en fredaine, il était arrivé à bout de voie; l'octroi le ramassa, eut pour lui des indulgences de grand'mère, et finit cependant par s'en séparer, car le mauvais exemple devenait contagieux. Il dégustait le vin jusqu'à la lie, et, sous prétexte de mieux compter les œufs frais, il les mettait dans ses poches; il quittait la roulette pour aller surveiller les fraudeurs dans les bals des barrières, et, afin d'être moins reconnu par eux, il s'habillait en polichinelle quand venait le carnaval. Malgré le très-beau nom qu'il portait, on le pria d'aller jauger ailleurs; il se le tint pour dit, traversa les mers comme matelot, et entra en qualité de garçon chez un de ses anciens camarades de collége qui, après être sorti de l'École polytechnique, s'était fait épicier en Californie.

Pendant la guerre, les employés de l'octroi n'ont point failli au devoir; il n'y a pas eu besoin de contrainte, les volontaires seuls ont formé le 226e bataillon, qui a fourni trois compagnies de marche; ils se sont bravement battus; les Allemands placés aux avant-postes de la Marne en ont su quelque chose. Tous n'avaient pas repris le fusil et n'étaient point au combat; les barrières étaient plus que fermées, qui ne le sait? mais leur concours n'en était pas moins

indispensable, car il fallait surveiller les quatre-vingt-cinq entrepôts où l'on avait entassé des approvisionnements qui ont prolongé la défense sans la rendre plus efficace, et les trente-six usines particulières où l'on faisait la mouture des grains. Leur dévouement a été exemplaire, nulle fatigue ne les a rebutés; le ministre de l'agriculture et du commerce a écrit plusieurs fois au directeur de l'octroi pour le féliciter du personnel qu'il avait mis à sa disposition. Ces braves gens ont le cœur bon et compatissant comme la plupart des vieux troupiers, qui, ayant souffert et ayant vu souffrir, savent venir en aide aux malheureux. Il ne se passe pas de mois que les employés ne fassent entre eux une collecte pour secourir la veuve, l'enfant, le père d'un camarade mort : j'ai plusieurs de ces listes de souscription sous les yeux : 10 centimes, — 20 centimes; les plus riches en donnent cinquante; mais nul ne refuse, chacun apporte son obole, et le total arrive toujours à un chiffre de 800 à 900 francs.

L'administration, qui est fort économe et qui, en parvenant à faire ses énormes perceptions avec 5,80 pour 100 de frais, donne un exemple qu'on n'imite pas assez, ne regarde jamais à délier les cordons de sa bourse dès qu'il s'agit de soulager ses agents dénués, ou de récompenser leurs actes de dévouement. La caisse de retraite reçoit de grosses sommes tous les

ans, — 544,792 francs en 1873, — et les hommes de peine ou leurs veuves ne sont pas plus oubliés que les autres employés.

La direction est fort paternelle ; elle ne punit jamais sans avoir préalablement averti, et, lorsqu'elle se décide à sévir, elle ne le fait qu'après avoir interrogé les coupables. Tous les jeudis, la commission se réunit sous la présidence du directeur; les régisseurs sont près de lui, ainsi que le chef du personnel, le secrétaire et les inspecteurs. Les rapports des inspecteurs relatant les infractions au règlement reprochées aux employés et proposant la punition encourue sont réunis entre les mains du président, ainsi que le dossier spécial de chaque incriminé. Les délinquants sont dans une salle voisine, assez penauds et l'oreille basse, car c'est toujours pour eux une rude émotion d'affronter l'interrogatoire et peut-être les reproches du directeur lui-même.

Un rapport est lu; le dossier de celui qui en est l'objet est consulté : que disent les notes sur la moralité, l'instruction, l'esprit de discipline, la santé, le caractère? On fait entrer le coupable; il salue tout le monde, tourne son képi entre ses doigts, tousse volontiers, et ne sait sur quelle jambe s'appuyer. J'ai assisté à l'une de ces séances; sauf une affaire spéciale qui n'était pas un acte d'octroi, les griefs que l'on peut reprocher à ces pauvres diables sont bien

minimes; aussi les punitions ne sont pas graves; un jour de retenue des appointements, deux jours après récidive; mais, comme le produit de ces amendes est réservé à la caisse de retraite, c'est toujours l'employé qui finit par en profiter. En résumé, d'une part je n'ai vu que des peccadilles, et de l'autre j'ai reconnu une sérieuse indulgence mêlée à un grand esprit de justice. Les préposés redoutent beaucoup d'être appelés devant la commission : c'est le conseil de guerre, disent-ils; ils se trompent : c'est le conseil de famille.

III. — LES FRAUDES.

Les animaux parasites. — Le fraudeur. — Le contrôle général. — Brigade de 33 hommes. — Le bataillon sacré. — Les blocs de granit. — Service organisé en 1824. — L'ancienne fraude. — L'alcool. — Droits léonins. — 400 pour 100. — L'absinthe. — Ce qu'elle coûte, ce qu'elle rapporte. — Résultats de la surtaxe. — L'alcool dénaturé. — Immoralité. — Le musée des engins de fraude. — Camisole. — Toiles et nouveautés. — Les divers moyens de frauder. — Un truc nouveau. — Puits et pompes. — Préjudice causé par la fraude. — Expédition. — Distillerie clandestine. — Produit des saisies. — Transactions. — Les voyageurs. — Chacun cherche à éluder la loi. — En temps de chasse. — Fraude ou vol c'est tout un. — Ceux qui volent l'octroi volent les pauvres. — La ville et le trésor. — Temps prospère, grosse recette. — Taxes ou emprunts. — L'octroi est pour Paris un instrument de bien-être et de sécurité.

L'histoire naturelle nous apprend que chaque animal a un parasite qui vit de lui et se nourrit de sa substance; au cours de ces études nous avons vu qu'il en est de même pour les administrations : chacune d'elles a un ennemi particulier. La Banque de France

a le *toupinier;* l'Assistance publique a le faux indigent; le Mont-de-Piété a le *chineur;* l'octroi n'échappe point à cette loi commune : il a son adversaire spécial, qui est le fraudeur. Il n'a heureusement rien de commun avec son grand parent le contrebandier; celui-ci fait volontiers le coup de feu, marche en troupe et ne se gêne pas pour jeter le douanier au ravin ou à la mer; le fraudeur est moins dramatique; comme Panurge, « il n'aime pas les coups, lesquels il craint naturellement, » et pour éviter d'en recevoir, il n'en donne jamais. Il est humble d'allure, d'aspect tranquille; à le voir, on lui donnerait le bon Dieu sans confession; mais il ne faut pas s'y fier : s'il n'a ni le courage ni l'audace, il a la ruse et la persistance. A ce point de vue il est dangereux; une filouterie permanente est plus préjudiciable qu'un seul vol avec effraction. Réprimer la fraude, découvrir les fraudeurs, dérouter leurs machinations, lutter d'imagination, de patience avec eux et s'en rendre maître, c'est pour l'octroi un intérêt de premier ordre.

Un service spécial, le contrôle général, est particulièrement chargé de cette surveillance; il est composé d'un peloton d'élite, choisi homme à homme parmi les préposés les plus intelligents, les plus actifs et les plus sagaces. Trente-trois employés commandés par un inspecteur pour tenir en respect tous les fraudeurs qui pullulent à Paris, c'est bien peu, et ce n'est pas

tout ce qu'ils ont à faire ; ils ont à s'occuper de l'octroi de banlieue, du marché aux bestiaux ; ils ont à regarder du côté des carrières, c'est-à-dire des catacombes qui ont des issues hors de l'enceinte ; ils ont à s'assurer si tout marche à souhait dans les différents postes ; quinze employés sont constamment sur pied pour ces différents services. Il n'en reste donc que dix-huit réservés à la constatation des fraudes : c'est le bataillon sacré.

Il leur importe avant tout de n'être point remarqués : ils ne revêtent donc jamais d'uniforme et changent souvent de costume ; ils n'ignorent aucun des coins mystérieux de Paris et connaissent tous les détours de la banlieue. Ils sont sceptiques et ne s'en fient guère aux apparences. Lorsqu'ils voient dans une gare de marchandises deux énormes blocs de granit arrivant de Suisse, ils comprennent qu'un Parisien les a fait venir à grands frais pour quelque construction future ; cependant ils tournent autour, remarquent une dépression de forme singulière, y regardent de plus près, y découvrent la tête d'un boulon qu'ils dévissent avec précaution, et s'aperçoivent sans étonnement que ces deux rochers sont creux à l'intérieur et renferment pour plusieurs milliers de francs de contrebande. Il n'y a pas très-longtemps que le fait s'est produit.

Ce service est assez récent et ne date que de 1824,

quoiqu'on ait tenté de l'organiser déjà vers 1814 ; il a reçu une nouvelle impulsion à partir du 1er février 1871, et il fonctionne maintenant avec une activité extraordinaire ; comme la surveillance indispensable embrasse en réalité Paris et tout le département de la Seine, les employés ont fort à faire pour n'être pas débordés, d'autant plus qu'il y va de leur honneur et de la responsabilité de l'administration de n'agir jamais qu'à coup sûr ; la fraude est comme l'occasion, il faut la saisir aux cheveux, sans cela elle échappe. Aussi sont-ils très-prudents, et il y a des affaires qu'ils ont suivies pendant plus d'une année avant de pouvoir avec certitude constater le flagrant délit.

La grande fraude se faisait autrefois par galeries souterraines ; dans quelques rapports échappés, on ne sait comme, aux incendies de 1871, je lis qu'au mois de janvier 1816 on découvrit deux souterrains à la barrière de la Santé et à celle des Bonshommes ; l'affaire était importante sans doute, car elle valut une gratification de 1,500 francs aux employés qui avaient éventé la mèche. Aujourd'hui comment traverser le massif des fortifications et les profondes fondations en pierres meulières ? Tout au plus pourrait-on à l'aide d'une corde hisser un baril préalablement déposé dans le fossé ; mais on y court de tels risques qu'il est fort probable que ce moyen de fraude n'est guère utilisé.

Tous les efforts de la fraude paraissent être concentrés à cette heure sur une seule denrée, sur l'alcool ; cet article est en effet écrasé par des droits d'entrée et des taxes d'octroi qui peuvent paraître excessifs, mais qui ont leur raison d'être. La loi du 26 décembre 1871, qui accable les eaux-de-vie et les liqueurs, a le caractère d'une loi de salut public ; elle a un côté financier qui n'est pas sans importance, mais le but qu'elle poursuit sans l'atteindre est évidemment moral. L'assemblée, émue des résultats que le mode de gouvernement adopté par la défense nationale avait eus sur la population urbaine, reconnaissant que ces résultats avaient été singulièrement aggravés par l'orgie permanente qui avait régné pendant les deux mois de la Commune, voulut réagir avec violence, arracher Paris à l'alcoolisme envahissant et diminuer, autant que possible, la consommation des liqueurs fortes. Agissant comme pouvoir législatif et comme société de tempérance, elle frappe les alcools d'un impôt qui en représente quatre fois la valeur, soit 400 pour 100. Ainsi 1 hectolitre d'alcool qui, pris en fabrique, coûte 80 ou 85 francs, ne franchit la barrière qu'après avoir acquitté le droit du trésor, qui est de 199 francs, la taxe d'octroi qui est de 66 francs 50 cent., plus le double décime et le demi-décime; il paye au total 328 francs 55 cent. Certes un tel impôt est léonin, et l'on pourrait croire

que l'industrie qu'il atteint en reste anéantie à jamais ; erreur! Il faut aller au fond des choses, cela en vaut la peine.

Ce que l'Assemblée nationale a surtout visé, c'est l'absinthe. Or voici un calcul puisé aux sources les plus sûres : l'hectolitre d'absinthe acheté en province coûte 105 francs, le transport jusqu'à Paris 5 francs, le droit 328 fr. 55 cent. : total, 438 fr. 55 cent. ; ce qui met le litre à 4 fr. 40 cent., chiffre rond, entre les mains du marchand en gros, qui le revend 6 francs au marchand en détail. Un litre mesuré à l'éprouvette contient précisément 47 petits verres. Dans les cabarets, le petit verre d'absinthe coûte 4 sous; dans les cafés élégants du boulevard, 8 sous ; donc le litre est vendu 9 fr. 40 par les uns, 18 fr. 80 par les autres : 50 pour 100 de bénéfice aux premiers, 200 pour 100 aux seconds. Le bourgeois gentilhomme méprisait le commerce, il avait tort. Il y a aujourd'hui à Paris vingt-cinq mille établissements où l'on débite de l'absinthe; on y en boit au moins un demi-litre par jour, 4,575,000 litres au bout de l'année. — Produit financier, un gain de plusieurs millions pour les cabaretiers, cafetiers et autres industriels; — produit moral, abrutissement, violence, folie pour la population [1].

[1] Je ne parle ici que de l'absinthe venue de province ; pour éviter de payer les droits, on la fabrique aujourd'hui à Paris en quantité considé-

Le résultat de la surtaxe sur les alcools s'est immédiatement fait sentir : l'apport a diminué dans des proportions extraordinaires; en 1871, 168,597 hectolitres entrent à Paris, qui n'en reçoit que 60,148 en 1872. Toutefois une sorte de compensation,— très-faible à la vérité, — s'établit instantanément, et dénonce la fraude : 6,714 hectolitres d'alcool dénaturé de première classe sont inscrits en 1872, et les relevés d'octroi n'en accusent que 1,525 en 1871. Or l'alcool dénaturé, c'est-à-dire l'alcool qui contient trois ou quatre dixièmes d'huile essentielle, térébenthine, vernis, méthylène (esprit de bois), n'est frappé que d'un droit de 7 francs par hectolitre, car on admet qu'il ne peut être employé qu'à des usages exclusivement industriels. Mais le diable est bien malin lorsque l'intérêt des commerçants est en jeu. Quelques gouttes d'eau dans une barrique d'alcool dénaturé font remonter l'huile essentielle à la surface, on écrème, ou, pour mieux dire, on écume, et la liqueur

rable; l'hectolitre n'en revient, — toutes taxes acquittées, — qu'à 291 francs, soit 2 fr. 91 cent. le litre; dans ce cas, qui est presque général, le bénéfice du débitant dépasse toute mesure. L'action directe de l'absinthe sur le système cérébro-spinal est aujourd'hui démontrée. Les belles expériences que M. Magnan, médecin à l'asile Sainte-Anne, a faites en présence de M. Claude Bernard, semblent concluantes. L'alcool injecté dans les veines d'un chien donne à celui-ci un accès de stupeur et une ivresse caractérisée qui n'a qu'une durée relative; l'essence *aqueuse* d'absinthe, administrée de la même façon, produit chez l'animal des convulsions graves et amène des attaques d'épilepsie spontanée.

corrosive qui reste au fond du tonneau, désinfectée tant bien que mal, devient du bitter, de l'absinthe, du genièvre. Et voilà comment on introduit des liqueurs dans Paris pour 7 francs, au lieu de 328 fr. 25.

Les efforts pour frauder l'octroi et le trésor sont incessants ; rien de plus triste qu'une pareille étude, car elle jette un jour très-douloureux sur la moralité générale. Sous le gouvernement de Juillet, pendant que l'on discutait une loi de douane, un député dit à la tribune : « Le seul moyen de tuer la contrebande, c'est de proclamer le libre échange. » Cela est vrai, mais n'est point à l'honneur de l'espèce humaine.

La petite fraude, celle qui se fait aux barrières, revêt les formes les plus baroques pour n'être point découverte. Une chambre placée sous les combles de l'administration, et que l'on nomme le musée, contient un spécimen de tous les ustensiles saisis, fausses poitrines de nourrice, fausses apparences de « situation intéressante », chapeaux d'homme à double fond, colliers de harnachement creux, bancs de voiture évidés, tabourets rembourrés d'un récipient en zinc, camisoles en caoutchouc qui peuvent facilement contenir 25 ou 30 litres. Dans un accident de chemin de fer récent, le mécanicien pris sous la locomotive eut les deux cuisses broyées et fut tué ; lorsqu'on lui enleva ses vêtements avant de l'ensevelir, on le trouva enveloppé d'un gilet gonflé d'alcool.

Quand j'ai visité le musée, j'y ai vu une vingtaine de rouleaux de toile semblables à ceux que les marchands de blanc réunissent sur l'impériale de leur voiture de transport et maintiennent à l'aide d'une forte courroie. Ce *truc* était nouveau et réellement ingénieux. L'affaire fut très-habilement menée par les agents du contrôle général, qui se méfiaient d'une tapissière sur laquelle était écrit en très-grosses lettres : TOILES ET NOUVEAUTÉS. L'enseigne était trop éclatante ; ils « filèrent » la voiture, dont les allures leur semblaient suspectes. Les premiers soupçons avaient été éveillés le 23 mai 1872 ; dès le lendemain, la tapissière de si bonnasse apparence était entourée et arrêtée au moment où elle venait de franchir la porte des Ternes. On y trouva 17 rouleaux de toile faits pour tromper les yeux les mieux exercés ; en réalité, elle contenait 17 cylindres de zinc, revêtus d'une belle chemise de coton blanc plissé, et desquels on versa 4 hectolitres d'alcool à 94 degrés qui, équivalant à 3 hectolitres à 100 degrés (alcool pur), représentaient 1,253 fr. 58 c. de droits.

On fraude à l'aide de cabriolets en fer-blanc peint et qui ne sont qu'une vaste cuve ; on fraude en expédiant à Paris des piles d'assiettes qui sont entassées les unes sur les autres, par quatre douzaines, rattachées avec des liens de paille : les deux douzaines du milieu perforées cachent un bidon rempli d'alcool ;

on fraude avec tout et pour tout. Parfois, lorsqu'on se trouve en présence de gens qui ne reculent devant rien pour satisfaire leur cupidité, on reste surpris de la hardiesse des moyens employés.

Une affaire de cet ordre a laissé de profonds souvenirs chez les agents du contrôle général ; elle mérite d'être rapportée. A la fin d'octobre 1864, on apprit avec certitude que des marchands de vin du quartier de l'Hôtel-de-Ville achetaient des alcools à 10 francs au-dessous du cours. On ordonna une surveillance qui amena la découverte de deux magasins situés dans deux quartiers différents ; ces magasins étaient alimentés par une tapissière chargée de fûts de petite dimension et qui partait du n° 11 de la rue de Jussieu ; la maison était bâtie en face du mur d'enceinte de l'entrepôt des vins et presque vis-à-vis du corps de garde des préposés de l'octroi. On crut à une distillerie clandestine ; mais nulle fumée accusatrice ne s'échappait des cheminées, nulle eau ne s'écoulait dans la rue.

Trois semaines se passèrent à examiner le local, les habitudes de ceux qui le fréquentaient, et le 26 novembre au matin le sous-inspecteur, le brigadier, deux commis ambulants, accompagnés d'un commissaire de police, firent irruption dans la maison ; ce fut une véritable découverte et à laquelle on ne s'attendait guère. Deux pompes se dégorgeant au-dessus

de deux tonneaux furent manœuvrées et donnèrent l'une de l'alcool à 96 degrés, l'autre du vin. D'où provenaient ces liquides? En fouillant dans une écurie, on démolit à coups de fourche un tas de fumier qui était posé sur des planches; celles-ci furent enlevées, et l'on vit un puits de sept mètres de profondeur; on y descendit, et l'on pénétra dans un souterrain qui, franchissant la rue de Jussieu, s'arrêtait aux fondations de l'entrepôt; mais trois tuyaux de caoutchouc traversant la muraille ne laissaient aucun doute sur la façon de procéder. L'un de ces tuyaux aboutissant dans l'entrepôt général, à la cave située rue de la Côte-d'Or, n° 19, amenait du vin; l'autre parvenait au n° 6 de la butte de la Gironde, dans la partie réservée aux eaux-de-vie, et recevait l'alcool; le troisième servait aux communications acoustiques. C'était fort bien imaginé; on emmagasinait dans l'entrepôt, où les droits ne sont jamais acquittés qu'à la sortie, et l'on « dépotait » à coups de pompe, rue de Jussieu, hors de l'action des préposés de l'octroi; mais l'on avait compté sans la perspicacité du service du contrôle, et l'on fut mauvais marchand de cette aventure. La perte que cette fraude faisait supporter aux perceptions s'élevait à 2,250 francs par jour.

A quelle somme peut se monter le préjudice que la fraude inflige à la caisse du ministère des finances et à celle de la préfecture de la Seine? Il est impos-

sible de répondre par un chiffre exact. 1 million, 1,500,000 francs, disent les plus modérés, — 10 ou 12 millions, disent les excessifs ; pour ma part, je ne sais. Il faut que ces fraudes sur les alcools soient bien considérables et bien multipliées pour que le conseil municipal ait voté 45,000 francs destinés à en favoriser la répression. J'ai fait avec les agents du contrôle une petite expédition dont le résultat pourra peut-être permettre d'arriver à un chiffre approximatif raisonnable.

Un jour du mois de décembre 1873, un commissaire de police, le sous-inspecteur du contrôle, un agent et moi, nous sommes partis de l'administration et nous avons pris route vers un des anciens boulevards extérieurs de Paris. Nous pénétrâmes dans une grande cour, cantonnée sur quatre côtés par des bâtisses légères, composées de tous les matériaux imaginables provenant de démolitions. Dans un coin, un vaste hangar en planches, surmonté d'un tuyau sans fumée ; fenêtres d'atelier, très-haut placées et que l'on ne pouvait atteindre ; porte close ; de l'intérieur, nul bruit perceptible.

L'agent se retourna vers le commissaire de police et lui fit un clignement d'yeux qui signifiait : c'est là ; on frappa deux petits coups à la porte, qui s'ouvrit ; à peine fut-elle entre-bâillée, que l'agent y glissa son pied pour qu'il fût impossible de la refermer. On

entra ; le sous-inspecteur nomma le commissaire et dit : « Eh bien, nous distillons donc clandestinement de l'alcool? » L'ouvrier auquel on s'adressait, un colosse qui avait l'air d'un tambour-major en retraite et qui n'était qu'un ancien garçon boulanger, répondit : « Moi, je ne sais pas ; je fais ce que mon patron me dit de faire. »

C'était complet : deux fourneaux allumés, deux alambics en beau cuivre rouge, appareil pour brûler la fumée, afin qu'on ne la vît pas; branchement sur l'égout pour l'écoulement de l'eau; des fûts pleins de mélasse et des touries d'acide d'un côté; de l'autre, des tonneaux remplis d'excellent alcool à 49 degrés (la mélasse contient 20 pour 100 d'alcool ; il suffit de la mettre en fermentation et de distiller pour obtenir de très-bons produits). Nous n'étions pas entrés que nous étions rejoints par six employés du contrôle, qui sortirent je ne sais d'où. On demanda le patron, il était absent; on demanda le propriétaire, il n'y était pas. Sa femme vint à sa place, une petite femme rousse qui se mit à braire si fort que l'on n'en put rien tirer. On vérifia la contenance des barriques, puis un agent, ayant pris quelques seaux d'eau, les jeta sur la houille ardente, l'éteignit et se mit à démonter les appareils. Il connaissait son métier, celui-là ; en une heure, il avait méthodiquement déboulonné les deux alambics et en avait rangé les

pièces de façon que le commissaire de police pût y mettre les scellés.

A 500 ou 600 mètres de là, on alla faire ouvrir un magasin secret dont le contenu, futailles et mélasse, fut apporté dans la distillerie. L'examen fait, séance tenante, sur la capacité des chaudières et la qualité des produits, a démontré que la fraude quotidienne pouvait être facilement de 750 francs; en admettant que ce prudent industriel n'ait travaillé que la moitié de l'année, il bénéficiait de 136,500 francs par an. S'il y a cinquante distilleries clandestines de cette importance à Paris, — et elles y sont certainement, — nous dépassons déjà 6 millions 1/2.

Je n'ai pas à dire comment les agents, si peu nombreux, du contrôle général, parviennent à leurs fins avec une sorte de sûreté diabolique : la perspicacité, l'amour de la chasse y sont certainement pour beaucoup; mais une disposition du préfet de la Seine répartit le produit de saisie en trois parts égales : pour le trésor, pour la caisse de retraite des employés, pour les dénonciateurs; en style administratif, on appelle ceux-ci les *indicateurs*, et l'on prétend que quelques-uns se font un revenu assez agréable à l'octroi. Tous les fraudeurs ne sont pas traduits devant les tribunaux, car la loi, par une disposition fort sage, a autorisé l'administration de l'octroi à transiger avec les coupables. Si ceux-ci évitent la honte d'un débat

public, ils payent assez cher cet avantage; la transaction consentie exige le plus souvent une somme supérieure à l'amende que la police correctionnelle eût infligée.

Que des industriels de bas étage, chez lesquels l'âpreté du gain immodéré a oblitéré le sens moral, aient recours à de pareils moyens, cela se comprend, et tôt ou tard du reste ils finissent par être pris la main dans le sac et par rendre gorge; mais avec quelle sévérité ne devons-nous pas juger ces hommes riches, honorés, qui ne se font aucun scrupule de frauder l'octroi? C'est là, il faut le reconnaître, une des plaies de notre société : elle s'ingénie à éluder la loi et cherche à frauder le fisc, comme au mauvais temps des gabelles.

La fraude faite par les voyageurs qui débarquent à Paris dans les gares de chemins de fer dépasse toute proportion; ceux-ci abusent, d'une façon indécente, des ordres que l'administration transmet à ses préposés; elle recommande une extrême discrétion, d'éviter tout ce qui peut amener un retard; au milieu des deux cents colis jetés sur les tables des salles de bagages, on n'en visite très-sommairement que deux ou trois à peine. Aux guichets de sortie, la foule se tasse, et les préposés impuissants la laissent passer. Une telle conduite, qui devrait développer dans le public une probité scrupuleuse, produit le résultat

opposé; chacun se dit : Ah bah! il y a trop de monde, on n'y verra rien ; et alors, sans vergogne, des hommes bien élevés, des femmes du monde qui exigent chez les autres des principes de délicatesse dont ils font bon marché pour eux-mêmes, cachent dans leur paletot ou sous leur mantelet toute sorte d'articles sujets aux droits. Lorsqu'on leur fait une observation amicale à cet égard, ils répondent invariablement : C'est si ennuyeux d'attendre !

Pendant la durée de la chasse, c'est un véritable scandale; chacun cherche à dissimuler le perdreau ou le faisan qu'il rapporte. Bien souvent le hasard m'a fait voyager avec des chasseurs qui rentraient à Paris ; dès que le wagon pénétrait en gare, tous cachaient leur gibier, et nul ne le déclarait. J'ai connu un avocat qui emportait toujours à la chasse la serviette de maroquin dans laquelle il mettait ses dossiers pour aller au palais; elle lui servait à passer son gibier en franchise. Tout cela est fort blâmable, et je regrette que l'octroi ne fasse pas de temps en temps un bon exemple; s'il veut frapper sur des gens que leur situation sociale met à l'abri du soupçon, il n'aura que l'embarras du choix.

Ce que l'euphémisme administratif appelle une fraude est bel et bien un vol, pas autre chose. Voler 20 sous en ne faisant pas une déclaration exigée, ou voler 20 sous dans la caisse de l'État, c'est tout un.

Je sais que, selon beaucoup d'individus qui passent pour fort honnêtes, voler l'État, ce n'est pas voler ; c'est là une morale de police correctionnelle qui ne mérite même pas réfutation. Dans l'espèce, ce n'est ni à la ville de Paris, ni au ministère des finances que l'on fait tort, c'est aux indigents, aux infirmes, aux malades, aux enfants abandonnés. Ceci n'est point un lieu commun sentimental débité pour les besoins d'une cause qu'il est vraiment pénible d'avoir à défendre, c'est la vérité.

La ville de Paris, en 1873, a transmis 14,474,977 francs à l'Assistance publique, afin que celle-ci pût soulager toutes les infortunes qui crient vers elle ; à l'enseignement gratuit elle a donné 9,916,448 francs; elle a employé une somme de 3,520,370 francs à payer la cote personnelle de 180,000 individus dont le loyer est inférieur à 400 francs. Pour faire exécuter dans notre cité des travaux d'utilité publique dont tout le monde profite, et qui sont une sorte de prime d'encouragement au labeur des ouvriers, elle a dépensé 34,068,890 francs. Enfin dans l'entretien de la garde municipale, des pompiers, des gardiens de la paix qui, on peut en convenir, rendent des services appréciables au point de vue de la sécurité générale, sa part a été de 4,416,570 francs. La ville a donc consacré une somme de 66,397,255 francs à des œuvres dont les malheureux ont le premier et le

plus sûr bénéfice; ce gros budget, à qui va-t-elle le demander pour être certaine de l'obtenir sans difficulté? à l'octroi « municipal et de bienfaisance », comme dit la loi de vendémiaire an VII. C'est là ce que l'on ne devrait jamais oublier lorsqu'on est sollicité par quelque mauvaise pensée de fraude; cela n'arrêtera pas les âmes malsaines, mais cela fera réfléchir les gens qui, par enfantillage ou pour s'éviter un mince ennui, oublient volontairement d'être honnêtes et ne font pas les déclarations obligées.

Pour les ressources municipales, pour les fonds de bienfaisance spécifiée ou déguisée, l'octroi de Paris est donc le produit le plus constant et le moins aléatoire. Frappant des objets de première nécessité, et surtout des denrées de consommation, il ne peut tarir; chaque bouchée de nourriture l'alimente et il est éparpillé à l'infini. Il s'acquitte par quantités tellement minimes qu'il peut, jusqu'à un certain point, passer inaperçu; pour chacun des 1,851,792 habitants de Paris, il représente une dépense quotidienne de 15 cent. 69. Les négociants qui, recevant un arrivage de marchandises, ont à payer d'un seul coup une somme importante, ne font qu'une avance qui leur est remboursée avec intérêts par leurs clients.

Bien des gens le maudissent cependant et le trouvent excessif, sans réfléchir que, de toutes les sommes qu'il a encaissées, il en a versé précisément un tiers

au bout de l'année au ministère des finances. On l'accuse d'avoir outrageusement chargé les vins et liqueurs : mais sur les 22 fr. 87 que payent les premiers, le trésor ne lui en a laissé que 11, et sur les 318 fr. 60 que payent les secondes, il donne 238 fr. 80 aux finances : en cette matière du moins la part du lion n'est pas à lui.

C'est la poule aux œufs d'or ; il est bon de l'entourer de soins, de la ménager et de n'en point exiger une production démesurée ; pour accroître son revenu, il est inutile d'en surcharger les taxes ; on peut s'en rapporter à l'attraction que Paris exerce sur les provinciaux et sur les étrangers : plus les hôtes venus de l'extérieur sont nombreux dans notre ville, plus les consommations augmentent et plus on voit grossir les produits de l'octroi ; c'est pourquoi les temps de calme et de prospérité se révèlent, au premier coup d'œil, sur les tables récapitulatives, car le total prend tout de suite des proportions respectables.

Je crains que l'on n'ait actuellement une certaine tendance à exiger de l'octroi plus qu'il ne comporte, et à le mêler à des opérations qu'il doit ignorer. Les finances municipales, si considérables qu'elles soient, ne sont pas en rapport avec les besoins de Paris, d'un Paris commencé, qu'il faut continuer, sinon finir. Comment parviendra-t-on à se procurer les ressources nécessaires? par des taxes ou par des emprunts ? On

agite volontiers ce problème, qui me semble pouvoir être résolu facilement. Tout ce qui offre un caractère d'utilité immédiate et normale, tout ce qui est destiné à mouvoir le mécanisme régulier des organes mêmes de la vie urbaine, ressortit aux taxes et naturellement à l'octroi; nous payons pour qu'on pave nos rues, pour qu'on les balaye, pour qu'on les éclaire; nous payons pour qu'on soigne nos malades, pour qu'on recueille nos enfants perdus et nos infirmes; nous payons pour qu'on nous garde et qu'on nous protége: rien n'est plus juste; mais dès qu'il s'agit de travaux dont nos descendants profiteront et dont, soit dit en passant, nous n'avons que tous les ennuis, lorsqu'on amène des rivières à Paris, que l'on canalise son sous-sol, que l'on ouvre des boulevards, lorsque l'on fait pour nos enfants une ville plus saine, plus belle, mieux ordonnée que la nôtre, c'est à l'emprunt que l'on doit s'adresser, car il est équitable de faire payer à l'avenir les bienfaits que nous lui léguerons et que nous n'aurons qu'imparfaitement connus.

Quoi qu'il en soit de cette question, qui ne se rattache qu'incidemment à notre sujet, l'octroi, malgré les fraudes qui l'attaquent et le mauvais vouloir qu'il excite parfois, est entré dans nos mœurs; il fonctionne avec régularité. Exclusivement payé par les habitants de Paris, il est employé exclusivement à leur profit: ce que la population donne en gros sous lui est rendu

en bien-être. En le supprimant, on n'enrichirait personne et l'on appauvrirait tout le monde ; l'impôt que les pauvres, les estropiés, les enfants trouvés, les aliénés, les malades lèveraient alors sur nous, en nous poursuivant dans nos rues et jusque dans nos maisons, serait bien plus lourd, plus onéreux, plus vexatoire, que la taxe à peine sensible récoltée par les préposés de l'octroi, dans un dessein déterminé, où le soulagement de la souffrance, l'instruction de l'enfant et l'humanité ont la meilleure part.

CHAPITRE XXXII

L'ÉTAT CIVIL

I. — LES REGISTRES.

Dans les églises. — Renouvellement de la population. — Importance de l'état civil. — Registres curiaux. — Memento. — Assassinat du duc de Guise. — Assassinat de Henri III. — Rédaction incomplète des registres curiaux. — Intervention de la royauté. — Les bénéfices. — Prêtres salés et embaumés. — Ordonnance de Villers-Cotterets. — On ne tient compte des prescriptions royales. — Déclaration du 7 avril 1736. — Constitution civile du clergé. — Désarroi. — Baptêmes clandestins. — Nulle preuve de naissance. — Danger signalé par la municipalité de Paris. — Lenteur de l'action législative. — Initiative du département de l'Ardèche. — Motion de François de Neufchâteau. — Les niaiseries de Gohier. — Vivre libre ou mourir. — Incidents. — La loi est votée le 20 septembre 1792. — Les deux dépôts. — Hôtel de Ville et Palais de Justice. — Tout est brûlé. — Lois de reconstitution. — Le service de la Bourse. — Insouciance du public. — Prolongation du délai légal. — Le service de l'archevêché. — Service ambulant. — Réserve des protestants et des israélites. — Installation déplorable. — Ce service devrait être étendu et agir d'office. — Le greffe du tribunal de première instance. — M. Rathelot. — Les palimpsestes. — Registres carbonisés. — Drogue. — Noir sur noir. — 70,000 actes sauvés. — *Festina lente.* — L'expérience nous servira-t-elle? — Quadruple expédition. — L'Arc de Triomphe.

Nous venons de voir à quelle source la ville de Paris puise les sommes considérables qui lui sont néces-

saires pour maintenir le bien-être et la sécurité de sa population; il est temps de dire comment celle-ci se renouvelle et quelles précautions sont prises afin d'assurer à chacun de ses membres une identité irrécusable. Lorsque l'on veut apprécier d'un seul coup d'œil l'énorme mouvement qui modifie sans cesse les éléments individuels dont se compose cette population, il faut un matin, de dix heures à midi, se rendre dans une de nos paroisses les plus fréquentées, — Saint-Roch, la Madeleine, Saint-Sulpice; — c'est l'image même de la vie; près des fonts baptismaux, des vagissements indiquent qu'un nouveau-né vient apporter sa part de travail et demander sa part de soleil; les orgues retentissantes célèbrent le joyeux épithalame de deux époux que le prêtre bénit au milieu des lumières et des parfums, tandis que les chants redoutables du *Dies iræ* annoncent qu'une âme, rejetant son enveloppe, s'est élancée vers les régions inconnues où surnage toute espérance. On naît, on se marie, on meurt à toute minute dans cette vaste ville où, pendant que l'homme poursuit le labeur forcé, l'impassible nature ne se soucie que de son œuvre, qui est la propagation de l'espèce et l'élimination des faibles.

Quoique les vieillards ne manquent pas à Paris et qu'on puisse même y découvrir aujourd'hui quelque centenaire qui venait au monde lorsque mourait Louis XV, on peut affirmer que la population pari-

sienne est certainement renouvelée en l'espace de cinquante ans. On sait avec une certitude mathématique dans quelles proportions se produisent les naissances, les mariages et les décès ; mais on ne saura jamais dire d'où sont partis, quelles routes ont parcourues, quel but ont atteint, de quelle manière ont fini ceux dont on a enregistré l'apparition au jour et dont on a constaté la mort. Ce serait là une recherche intéressante entre toutes, mais qu'il est impossible d'entreprendre ; les documents n'existent pas, et nulle administration n'est assez puissante, assez riche, assez nombreuse pour tenter même de les recueillir.

A défaut de cette statistique morale, la statistique matérielle abonde en renseignements qui ont du prix et peuvent éclairer bien des points obscurs de la vie parisienne. Sous ce rapport, nous n'avons rien à désirer ; les gouvernements, qui se succèdent rapidement en France, ont tous attaché une importance exceptionnelle à la bonne tenue de ce que l'on nomme *les registres de l'état civil*. Au fur et à mesure que les relations sociales ont pris une assiette régulière, que la justice s'est dégagée des formules obscures dont le moyen âge l'avait enveloppée, que la religion a vu une garantie pour elle-même dans la constitution légale de la famille, on a cherché à établir et à conserver les preuves testimoniales des trois grands actes de la vie

humaine. En constatant par des pièces authentiques la naissance, le mariage et le décès des individus, on confirmait le passé des familles, et l'on en assurait l'avenir ; la preuve légitime de la filiation et des alliances consacrait le droit à la possession ; l'état civil a donc été dans les pays coutumiers, dans les pays de droit romain et même dans les pays saisis par la conquête, la base la plus sérieuse de la propriété et de la société; il éclaire la justice, détermine les relations des hommes entre eux et préside à leurs transactions. Ce rôle multiple et bienfaisant n'a pas toujours été compris, mais aujourd'hui notre état civil offre toute garantie désirable et rend d'inappréciables services à la population parisienne, pour laquelle il représente le cartulaire des papiers de famille; aussi devons-nous en tracer un rapide historique.

Notre état civil, tel que nous le voyons fonctionner maintenant, est très-moderne; il date de 1792. Avant cette époque, il était exclusivement confié au clergé, qui, dans chaque paroisse, devait tenir des registres appelés *registres curiaux*, sur lesquels on inscrivait les baptêmes, les bénédictions nuptiales et les services funèbres. L'extrait, certifié conforme, de ces registres servait d'acte authentique et faisait foi. Ces cahiers, tous détruits aujourd'hui, mais que nous avons vus jadis, étaient rédigés assez régulièrement; pourtant il n'en avait pas toujours été ainsi, et il fallut

bien des ordonnances royales pour que les curés y missent quelques soins.

Dans le principe, le registre déposé à la sacristie était une sorte de *memento* sur lequel on relatait, à côté de certains actes accomplis dans l'église, toute sorte de choses qui très-souvent n'avaient aucun caractère officiel ou sacré. M. Berriat-Saint-Prix relève d'étranges annotations dans un des registres de l'église Saint-Paul, rédigé par un vicaire qui inscrit les étrennes qu'il a reçues, entre autres : une bouteille d'hypocras, une talmouse, un lapin de garenne, une pistole d'Espagne ; à la suite d'un service funèbre fait le 29 octobre 1650, il ajoute : « M. de Saint-Paul (le curé) me commanda d'aller dîner avec lui, où de sa grâce je fis bonne chère : *Vivat ad multos annos !* » Le lendemain, la bonne chère avait porté fruit, car, — je demande pardon au lecteur de cette citation incongrue, — il écrit : « Je pris un lavement pour apaiser mes coliques. »

Les faits inscrits à la date où ils se sont produits ne sont pas tous de si triviale nature, et parfois ils offrent quelque importance historique, car ils peignent nettement l'état des esprits en présence d'événements considérables; sur le registre de Saint-André des Arts, à la suite d'un acte de baptême du 23 décembre 1588, on lit : « En ce même jour du samedi 24 décembre 1588 est venu un courrier de la ville de Blois qui

a apporté nouvelle que M. le duc de Guise avoit été tué et massacré le vendredi précédent au cabinet du roi, lui estant présent, lequel sieur estoit allé à son service à l'assemblée des estats, faict trop exécrable et qui ne demeurera pas impuni. *Anima ejus requiescat in pace, amen!* Et encore non content, comme estant possédé du diable, comme il est vraisemblable, a depuys faict massacrer M. le cardinal de Guise et non pour autre cause sinon qu'ilz s'opposoient aux entreprises du Béarnoys qui se dict roy de Navarre, hérétique, excommunié, que le dit roy, jadis roy de France, nommé Henry de Valoys, vouloit instaler après lui à la couronne de France contre la volonté de notre saint-père le pape, Sixte cinquième, qui l'en avoit jugé indigne par sa mauldite hérésie et pour avoir été relaps. » Après avoir constaté un mariage célébré le 31 juillet 1589, le prêtre raconte l'assassinat de Henri III : « estant à Saint-Cloud... ayant juré la mort de toutes sortes de gens de bien, permestant seulement de sauver les hérétiques et leurs adhérens, pour puys après ruiner l'église et notre Seigneur et planter l'hérésie au beau milieu de la France. » Il nomme Jacques Clément « religieux de l'ordre des Jacobins », et il écrit : *Anima illius requiescat in pace.*

Le plus ancien registre d'état civil appartenant à Paris est celui de la petite paroisse de Saint-Jean en Grève ; il remonte à 1515 : il ne relève que les maria-

ges ; on trouve un registre de baptême à Saint-André des Arts et à Saint-Jacques la Boucherie à la date de 1525 ; en 1527 les décès sont inscrits à Saint-Josse et à Saint-Landry. Les actes que l'on rappelait sur ces cahiers ne ressemblent en rien à ceux que les employés de nos mairies libellent aujourd'hui avec tant de soin et de précautions ; l'orthographe des noms était rarement respectée, bien souvent même ceux-ci étaient omis : « le 29 août 1574 furent baptisées deux filles gemelles et de la même ventrée. » (Saint-André des Arts.) Pour les enfants ou les domestiques, on ne prend pas grand'peine : « J'ai inhumé l'enfant de M... » (Saint-Paul, 1640.) « A été inhumé le domestique de M... » (Saint-Eustache, 1657.) Sur le registre des mariages de Saint-Jean en Grève pour l'année 1603, on lit : *Hic desunt multa matrimonia*. On voit par ces exemples, qu'il serait facile de multiplier à l'infini, que des actes d'état civil tenus de cette sorte ne sont que des curiosités historiques où l'on peut parfois découvrir quelques renseignements précieux, mais qu'ils n'offrent aucune sécurité et qu'ils ne devaient être que d'un secours douteux pour les familles.

La royauté intervint et, à propos d'une question incidente et toute spéciale, imposa aux curés l'obligation de mettre quelque régularité dans certains des actes portés sur les registres curiaux. Ce n'est pas la

première fois que, voulant faire disparaître un abus très-circonscrit, on a produit un bien général. Lorsqu'un ecclésiastique en possession d'un bénéfice mourait, il y avait un intérêt majeur pour ceux qui ambitionnaient sa succession à cacher sa mort, et, comme on le disait à cette époque, à prendre date à Rome, car le pape jouissait alors d'un *droit de prévention* qui lui permettait de nommer à un bénéfice vacant lorsque le roi n'y avait pas pourvu. Il y eut des prêtres qui furent embaumés, salés, dissimulés dans des caves par la complicité de quelques inférieurs, pendant que le postulant « courait le bénéfice ».

C'est pour faire cesser ce scandale, qui portait préjudice aux prérogatives souveraines, que fut rendue en août 1539 la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, qui fut enregistrée le 6 septembre de la même année. On ne peut douter du motif qui la détermine, lorsqu'on voit, à l'article 56, qu'elle défend, sous peine de confiscation de corps et de biens, de garder les cadavres des ecclésiastiques[1]. Elle visait d'autres points : elle exige (art. 51) que l'on constate l'heure et le jour de la nativité ; elle recommande de faire contre-

[1] Voyez, pour les origines de l'état civil, Berriat-Saint-Prix, *Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'état civil;* Mémoires des antiquaires de France, 1832, t. IX ; — *Notice historique sur les anciens registres de l'état civil à Paris*, A. Taillandier, 1847 ; — *Recherches sur les actes de l'état civil au quatorzième et au quinzième siècle*, par Harold de Fontenay, Bibliothèque de l'École des chartes, 1869.

signer les registres par un notaire, et enfin, très-prévoyante et devançant l'avenir, elle veut (art. 54) que les registres soient déposés tous les ans dans les greffes des bailliages et des sénéchaussées. Par les extraits d'actes postérieurs à l'ordonnance que nous avons citée, on peut voir que le clergé ne fit pas grand cas des prescriptions royales[1].

Ce ne fut point une petite affaire d'amener les ecclésiastiques à donner aux registres curiaux une tenue à peu près régulière ; par paresse, par insouciance, par ignorance des suites qu'un acte incomplet pouvait entraîner, ils ne se préoccupaient guère de la rédaction des pièces indispensables : ils regardaient sans doute ce travail comme superflu ou comme indigne d'eux ; ils en laissaient le soin à des prêtres inférieurs, parfois même à des bedeaux illettrés, et ils échappaient ainsi à la lettre et à l'esprit de l'ordonnance de Villers-Cotterets. En vain différents édits de 1579, de 1595, de 1629, de 1667, les rappelèrent à l'accomplissement du devoir imposé ; ils n'en tinrent compte, et les choses restèrent en cet état, plus que défectueux, jusqu'à la déclaration

[1] Antérieurement à l'ordonnance de Villers-Cotterets, certains évêques avaient compris l'importance des registres curiaux. J'en trouve la preuve dans les archives du département de l'Yonne ; en 1491, le curé de Videlis (Sens) est condamné à payer une amende de 10 sols pour n'avoir pas tenu registre des mariages faits dans sa paroisse.

royale du 7 avril 1736, qui fut enregistrée le 13 juillet au parlement, et que d'Aguesseau avait rédigée.

Au nom de l'intérêt commun des familles et du bon ordre de la société, il est ordonné aux curés de tenir régulièrement les actes de l'état civil concernant les naissances, les mariages, les décès, de se conformer aux prescriptions des lettres royales de 1667, et de déposer chaque année dans les greffes un double de leurs registres. Cette fois il fallut obéir, ne fût-ce que pour échapper à l'action des parlements, qui se plaignaient du désordre apporté dans les œuvres de la justice par les irrégularités nombreuses dont des pièces prétendues authentiques, émanant des paroisses, fourmillaient à chaque ligne. La déclaration de d'Aguesseau est irréprochable ; elle prévoit tout et ne laisse rien au hasard ; plus tard on n'aura qu'à la reprendre et à lui donner une forme législative pour qu'elle devienne la loi qui régit la matière aujourd'hui.

Les choses marchèrent régulièrement jusqu'à la Révolution, et le clergé resta en possession des actes de l'état civil ; mais, lorsque le décret des 12 juillet et 24 août 1790 eut jeté dans l'Église de France une perturbation profonde, on se trouva en présence d'une difficulté qu'il fallut résoudre sous peine de voir les relations de famille se compliquer d'une étrange façon. Beaucoup de gens, animés par des scrupules

religieux très-respectables, regardaient les prêtres assermentés comme des renégats, déchus, par le seul fait du serment prêté, de tout pouvoir pour administrer les sacrements. Qu'arrivait-il alors ? Ces personnes pieuses, lorsqu'un enfant leur naissait, le portaient à des prêtres restés fidèles ; on procédait à un baptême clandestin ; mais nul acte sérieux ne prouvait la naissance, car les prêtres insermentés ne tenaient point de registres.

Ce fait, qui n'était grave que par les conséquences possibles, fut dénoncé à l'Assemblée nationale dans la séance du 15 mai 1791. C'était une députation de la municipalité de Paris qui venait signaler le danger, et Bailly portait la parole ; il demande, en présence des opinions religieuses qui semblent séparer la nation en deux camps adverses, que dorénavant les officiers municipaux soient seuls chargés de la rédaction des actes de l'état civil. Le président Treilhard et le député Lanjuinais approuvent l'orateur et estiment qu'il sera bon de se hâter. Le 19 mai, la question, portée à la tribune, est ajournée ; elle y revient le 27 août, et l'on vote que « le pouvoir législatif établira pour tous les citoyens sans distinction le mode par lequel les naissances, mariages et décès seront constatés, et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes. » Les discussions des lois les plus importantes étaient déjà fort lentes à

cette époque, et l'on devait attendre plus d'une année avant de voir résoudre ce facile problème.

L'initiative pratique de la réforme ne vint ni de Paris ni de l'assemblée : ce fut la ville de Privas qui paya d'audace et donna l'exemple ; Boissy-d'Anglas, procureur-général-syndic du directoire du département de l'Ardèche, arrête le 2 novembre 1791 « que l'Assemblée nationale sera suppliée de porter une loi qui prescrive les formes civiles nécessaires pour constater la naissance et le décès des citoyens, » et il ordonne « qu'en attendant les municipalités du département tiendront un registre où elles constateront l'époque de la naissance des enfants dont elles sauront que l'enregistrement sur les registres curiaux aura été différé. » Les considérants de l'arrêté de Boissy-d'Anglas prouvent que le nombre des baptêmes clandestins tend à constituer une sorte de péril social.

L'assemblée ne désapprouva pas le directoire du département de l'Ardèche, mais elle ne hâta point ses travaux. La discussion continue le 15 février 1792 ; le 17 mars on fait un effort pour obtenir un ajournement indéfini de la question ; François de Neufchâteau est très-affirmatif : « J'ose dire que la France ne supportera pas en ce moment une innovation qui paraîtrait toucher aux dogmes religieux ; quoique nous soyons dans le siècle de la philosophie, le peuple n'est pas encore philosophe. » L'assemblée fut plus

sage que le futur ministre. Elle comprit que l'état civil et les dogmes religieux n'avaient aucun point de contact, et elle rejeta la motion « comme injurieuse au peuple français ».

Le 18 juin, on revient à l'élaboration de cette loi qui semblait hésiter à se formuler. Pastoret avait parlé avec beaucoup de sagesse en faveur des municipalités, lorsque Gohier, le même qui devait être un des chefs du directoire au 18 brumaire, fit un discours qui mérite de ne point être oublié, car il prouve à quel degré d'aberration l'influence des milieux peut entraîner les esprits les plus calmes. La simple transcription des actes de la vie civile semble à l'orateur manquer de dignité, il veut un peu plus de cérémonie ; on constatera la naissance en déposant l'enfant sur l'autel de la patrie, et les parents s'engageront pour le nouveau-né « à vivre libre ou mourir ». Pour les mariages, la formule est la même : « Que les deux époux, dans ce moment intéressant, annoncent eux-mêmes que les plus doux sentiments de la nature ne leur font point oublier qu'avant d'être l'un à l'autre ils appartiennent à la patrie, et que le vœu matrimonial soit scellé du cri : vivre libre ou mourir ! » On ne pouvait de bonne foi constater un décès par de telles acclamations ; mais Gohier tourne facilement la difficulté, et il exige « que le grand homme soit placé au Panthéon, tandis que le traître sera traîné

à la fange et livré à l'exécration publique. » Quoique l'assemblée, électrisée par cette niaise rhétorique, ait voté l'impression du discours, elle adopta des moyens plus simples et surtout plus pratiques pour la constatation des naissances, des mariages et des décès.

Deux fois la discussion de la loi fut interrompue dans des circonstances que l'histoire n'a pas oubliées. Le 28 juin, sur la proposition de Vergniaud, on reprit la question des mariages, et Lagrevol parlait lorsque le général Lafayette, se présentant devant l'assemblée pour lui demander compte de la journée du 20 juin, s'attira la dure apostrophe de Guadet : « Nous n'avons donc plus d'ennemis extérieurs ? » Le 3 septembre, pendant que les massacreurs, régulièrement payés comme des ouvriers à la tâche, faisaient leur horrible besogne dans les prisons de Paris et que les députés affolés ne savaient à quel parti se résoudre, on réglait le mode de constatation des décès. Après tant d'ajournements et de fortunes diverses, la loi fut enfin adoptée le 20 septembre 1792. Les municipalités restent seules chargées de la rédaction des actes authentiques assurant la légitimité de la filiation, du mariage, et la date précise du décès ; tous les registres doivent être tenus en double, afin qu'une copie soit déposée dans les greffes ; les registres des paroisses seront portés aux archives des maisons communes, à partir

du 1er janvier 1793 ; des répertoires alphabétiques seront dressés tous les ans, et tous les dix ans on relèvera les tables décennales.

Tel fut l'état civil établi par les législateurs de la Révolution, tel il est encore. Toutes les prescriptions édictées étaient fort sages et nulle ne fut éludée. En ce qui concerne Paris, deux vastes dépôts existaient où régulièrement et conformément à la loi on réunissait les précieux registres qui contenaient les actes nominatifs prouvant l'authenticité individuelle de chaque membre de la grande association parisienne, l'un aux archives de la préfecture de la Seine, placé dans une maison faisant face à l'Hôtel de Ville, l'autre au Palais de Justice, dans le greffe du tribunal de première instance. Toute mauvaise chance de destruction semblait ainsi évitée ; si l'un de ces dépôts venait à être anéanti, l'autre fournirait immédiatement, au moyen des doubles, les documents nécessaires à une reconstitution. Les hommes de 1792 n'avaient point deviné les hommes de 1871.

Tous les registres des paroisses, des consistoires protestants et israélites, les archives des ambassades de Suède, de Danemark, de Hollande, qui enregistrèrent l'état civil des protestants entre la révocation de l'édit de Nantes et l'édit réparateur de novembre 1787 ; tous les registres municipaux des mairies depuis le 1er janvier 1793 jusqu'au 1er janvier 1860, des

liasses énormes de documents de toute espèce et de toute provenance étaient méthodiquement accumulés, rangés, et formaient un trésor historique d'une incalculable richesse. Il existerait encore à l'heure où nous sommes, ce livre d'or de notre population, si Paris n'avait subi la Commune. Les légères feuilles de papier où chacun pouvait trouver la preuve de sa propre légitimité, dévorées par les flammes et emportées au vent, n'ont plus été qu'un peu de cendres noires. L'Hôtel de Ville, la maison du peuple même, n'a pas été épargné plus que le Palais de Justice; tout est brûlé.

En présence d'un tel sinistre, où la bêtise le dispute à la férocité, on put croire que tout était perdu; sur quelles pièces dorénavant établir la réalité des relations des familles? Nul ne pouvait faire preuve d'ascendance, ni de filiation, ni de mariage; il n'y a plus que des pères putatifs, des enfants naturels, des unions illégitimes, des successions contestables; la justice civile se trouble; nulle certitude en ces délicates matières, à peine reste-t-il quelques présomptions; c'est la nuit.

On essaye d'en sortir, et l'on en sortira. Ce ne ne sera pas facile, car les deux dépôts contenaient en moyenne 10 millions d'actes, et il faut en reconstituer au moins 3 ou 4 millions pour faire face aux exigences prévues. Des lois votées par l'Assemblée

nationale le 10 et le 19 juillet, le 23 août 1871, le 12 février 1872, ont prescrit dans quelle forme et dans quel délai cette œuvre essentielle, importante entre toutes, devait être accomplie. On n'a pas compté avec l'insouciance parisienne ; le terme fixé primitivement par la loi est dépassé, on travaille toujours sans relâche, et l'on n'est pas près d'avoir fini.

La préfecture de la Seine, à laquelle incombait la besogne principale, a établi deux services chargés de réunir tous les documents authentiques à l'aide desquels il est possible de rétablir sérieusement les actes détruits : l'un fonctionne à la Bourse, dans les salles de l'ancien tribunal de commerce ; l'autre grelotte à l'archevêché, dans une antichambre coupée en deux et dans une moitié de remise.

Le service de la Bourse est très-vaste, il occupe un nombre considérable d'employés, et il a centralisé entre ses mains tous les actes que l'élément civil a pu lui fournir. Les ministères, les grandes administrations, les facultés, les greffes de justice de paix, les greffes des tribunaux dépositaires d'actes annexés à des preuves matrimoniales, ont envoyé les pièces qu'on leur demandait ; la chambre des notaires s'est signalée par un zèle exceptionnel et a remis la meilleure part des actes que l'on utilise aujourd'hui. Quant au public lui-même, à l'individu, il est resté indifférent toutes les fois que son intérêt direct n'a

pas été compromis ; il est venu réclamer avec instance tous les actes dont il avait besoin, mais il a mis, il met une nonchalance inexcusable à apporter les renseignements que la loi exige de lui.

Le terme expirait légalement le 31 décembre 1873 ; ce jour-là, les salles de la Bourse regorgeaient de monde et les galeries supérieures ne suffisaient pas à contenir la foule qui les encombrait. On prévint tous les retardataires qu'un nouveau délai était accordé ; depuis ce moment l'on ne voit plus personne. Le travail de reconstitution en souffre plus que l'on ne peut croire ; tout devait être terminé le 1er janvier 1874 ; à cette date, on n'avait reconstitué que 708,107 actes ; la population de Paris est de 1,800,000 habitants, 147,020 seulement s'étaient présentés aux bureaux de la Bourse.

Le service de l'archevêché a dû rassembler tous les documents provenant de l'élément religieux, qui sont les registres des paroisses que le clergé tient comme avant la loi de 1792, et les registres des cultes dissidents. Il s'en faut que tous ces registres aient été confiés aux employés de la ville, et il est difficile de découvrir pourquoi la mesure prescrite n'a été exécutée qu'avec une certaine restriction. A l'heure qu'il est, il existe dans les églises de Paris 5,283 volumes qui, du 1er janvier 1793 jusqu'à ce jour, contiennent l'énumération des baptêmes, des bénédictions nuptiales et

des services funèbres que chacune d'elles a célébrés, et cependant les registres déposés dans les bureaux de l'archevêché, qui sont en terre ecclésiastique, comme l'on eût dit jadis, ne sont qu'au nombre de 2,621. Il en est donc resté 2,662 dans les sacristies, ce qui a nécessité la création d'un service d'employés ambulants qui vont relever dans les paroisses mêmes les actes qui leur sont demandés.

Les consistoires protestants et israélites n'ont rien livré ; ils ne refusent pas de laisser prendre copie de leurs documents, c'est à peu près tout ce que l'on peut dire. Il y a là une sorte de méfiance de la part des dissidents, qui du reste a toujours été constatée lors des recensements généraux de la population ; elle s'explique naturellement et ne doit point surprendre dans un pays où les juifs ont subi les persécutions que l'on sait, et où l'édit de Nantes a été suivi des dragonnades : les protestants et les israélites semblent toujours craindre de se dénoncer eux-mêmes. L'œuvre des bureaux de l'archevêché, malgré les difficultés qui ne lui ont pas toujours été épargnées, n'a point été stérile ; au 1er janvier 1874, sur 46,495 actes demandés par 50,608 personnes, 41,945 ont été expédiés, et 4,520 n'ont pu être retrouvés sur les registres curiaux.

Jamais on n'avait réduit des employés à travailler dans des conditions extérieures aussi déplorables : la

préfecture de la Seine s'est ingéniée à rendre habitable le local qu'on lui livrait, et malgré les dépenses qu'elle a faites, elle n'y est guère parvenue. Le public, s'il est nombreux, peut attendre en plein air, dans une cour pavée ; les employés expéditionnaires sont dans une vieille remise, où l'on a tant bien que mal agencé un plancher en bois pour leur éviter le contact glacial des pierres ou de la terre nue ; le bureau du chef de service a une fenêtre en guise de porte : grâce à un double escabeau, on peut y pénétrer ; à peine trouve-t-on la place nécessaire pour ranger les volumes ; l'espace laissé aux employés est plus qu'insuffisant. Puisque le pouvoir ecclésiastique ne consentait pas à se dessaisir momentanément de ses registres, au profit de la ville qui les lui aurait fidèlement rendus, pourquoi n'a-t-il pas offert aux reconstituteurs des actes de l'état civil quelque salon inutilisé, quelque salle de billard inoccupée ? Le travail eût été plus facilement fait et le public n'aurait pas eu à formuler des plaintes légitimes. Ne pouvait-on déléguer un prêtre à la surveillance de ces volumes et installer le service à l'hôtel des Invalides, où du moins la place ne manque pas et où l'on aurait pu mettre à la disposition des agents de l'Hôtel de Ville un local convenable et à l'abri du froid ?

Le bureau de l'archevêché ne relève sur les registres des paroisses que les actes dont les particuliers

lui demandent une expédition. A mon sens, c'est là un tort, et ce service gagnerait à être étendu. Tous les actes devraient être copiés d'office et transmis au bureau central de la Bourse ; là on les rangerait par ordre de date et de catégorie ; quant aux doubles, qui seraient nombreux et feraient emploi superflu avec les actes que l'on aurait déjà reconstitués, on les livrerait au greffe du tribunal de première instance, qui, aux termes de la loi du 20 septembre 1792, doit posséder et garder une copie de tous les registres de l'état civil.

Le greffe n'est pas resté oisif ; il a fait preuve de bon vouloir, car c'est la préfecture de la Seine qui doit exécuter la copie à laquelle il a droit. Les salles du Palais de Justice où il avait enfermé les registres étaient situées au rez-de-chaussée ; les forts volumes reliés, pressés les uns contre les autres, se sont carbonisés et n'ont point été dispersés par le vent ou par l'effondrement des planchers, comme ceux de l'Hôtel de Ville, qui étaient fort sottement placés dans les combles[1].

[1] Dans la reconstruction des annexes de l'Hôtel de Ville destinées à contenir les archives et par conséquent les pièces de l'état civil, on retombe dans la même faute, et c'est encore dans les combles qu'on juchera les registres. Il est cependant élémentaire de réserver au rez-de-chaussée les salles où le public vient incessamment faire des recherches, et il est puéril de les mettre à un cinquième étage ; on croit conjurer tous les inconvénients inévitables en remplaçant l'escalier par un ascen-

Tous ces registres qu'on a pu sauver, qu'on a pu arracher à l'inintelligente brutalité des ouvriers chargés de déblayer les ruines du Palais de Justice, ont été pieusement recueillis par M. Rathelot, chef du bureau de l'état civil au tribunal de première instance. Or entre les mains d'un homme perspicace et dévoué les épaves de l'incendie ont été un véritable trésor ; il s'est dit que, puisque l'on restituait les palimpsestes d'Herculanum, il serait peut-être possible de restituer aussi les actes dont toute trace n'avait pas été détruite.

Une difficulté se présentait : les registres, quoique ayant conservé la forme primitive, avaient si longtemps séjourné au milieu du brasier, que chacun d'eux faisait un tout homogène et que, dès que l'on essayait de détacher une feuille, celle-ci tombait en poussière. Des savants vinrent voir ces débris noircis qui contenaient tant de secrets ; ils les regardèrent longtemps et promirent de chercher un moyen de les utiliser. Ce moyen, qu'ils cherchent encore, M. Rathelot le trouva par inspiration : il enleva d'un coup de tranchet le dos du registre de façon à n'avoir plus qu'un amas de feuilles isolées que l'incendie avait rendues adhérentes l'une à l'autre ; il fit tremper dans l'eau ce paquet, qu'on eût volontiers pris pour une planche en charbon, puis il l'exposa tout humide à la

seur : il serait humain et prévoyant de s'opposer à un tel projet ; il n'est que temps de le modifier.

bouche d'un calorifère ; l'eau, en se vaporisant à la chaleur, souleva une à une toutes les feuilles, qu'on put alors séparer, à la condition de les manier avec des précautions extraordinaires. On déchiffra les actes qu'elle contenait, on les transcrivit, et le greffier en certifia l'expédition conforme en y ajoutant la mention : « Copie faite et collationnée sur une minute carbonisée. »

Quoi ! lire sur une feuille de papier brûlé une écriture que le feu a dû effacer à jamais ! Certes ! et chacun peut en faire l'expérience. Le feuillet si habilement sauvé ressemble à un lambeau d'une étoffe que les femmes connaissent bien et qui fut fort à la mode au temps de nos grand'mères ; je parle du droguet, qui a une trame en soie brillante et des dessins en velours mat, couleur sur couleur. La feuille de papier, c'est la trame ; l'écriture, c'est le dessin ; l'une est luisante, l'autre est veloutée ; noir sur noir, ça se lit très-bien. L'ingénieux chef de bureau sauvera-t-il beaucoup d'actes ? environ 70,000. C'est là, on le pense bien, une partie infime des actes qui doivent légalement être déposés au greffe ; au 1er janvier 1874, le service central de la Bourse avait envoyé au Palais de Justice 62,400 copies et 2,100 extraits authentiques qu'il avait en double. *Festina lente*, ont dit les sages.

L'expérience faite au mois de mai 1871 nous éclai-

rera-t-elle? Je l'espère, mais j'en doute ; nous excellons à ne pas nous souvenir et nous aimons paresseusement à nous persuader que les faits accomplis sont un accident qui ne se renouvellera pas. C'est le contraire qui est vrai. Par cela même qu'un fait s'est produit, il y a toutes chances pour qu'il se reproduise, car la médiocrité humaine, douce ou féroce, tourne invariablement dans le même cercle. Puisque les documents de l'état civil ont été brûlés, ils peuvent l'être encore ; la précaution de séparer les originaux et les copies, de garder les uns à l'Hôtel de Ville et les autres au Palais de Justice, a été superflue, et l'on n'a rien sauvé.

Au lieu de posséder ces actes précieux en double, il faut les avoir en quadruple expédition. Rien n'est plus facile : il suffit d'ajouter à la loi de 1792 un article qui obligera le clergé à faire un travail analogue à celui des officiers municipaux ; les registres des paroisses seront tenus en double, et, pour éviter une erreur de déclaration que les parents commettent souvent dans les sacristies, l'acte de baptême des enfants légitimes devra relater qu'un extrait de l'acte de mariage des ascendants a été présenté. L'original des registres restera en la possession des paroisses, et la copie sera remise au ministère de la justice, qui saura bien lui trouver un refuge à l'abri de l'incendie.

L'hôtel des Invalides ne se refuserait pas à donner

l'hospitalité à ces volumes, où l'histoire de Paris est écrite au jour le jour ; au besoin, on pourrait les disposer méthodiquement dans les salles intérieures que l'Arc de Triomphe abrite dans ses flancs ; c'est là un monument en pierre de taille qui défie les torches et l'huile de pétrole ; en cas de cataclysme possible, nous éviterions ainsi la perte totale de documents qui sont indispensables aux hommes vivant en société[1].

II. — LES NAISSANCES.

Dénombrement de 1328. — Documents irrécusables de la statistique moderne. — Recensement de 1872. — Célibataires et gens mariés. — Diminution des naissances. — Surprise douloureuse. — Notre population diminue dans des proportions inquiétantes. — Vice et péril social. — S'accroître ou périr. — Natalité à Paris. — Enfants légitimes, enfants naturels. — Inconduite et misère. — Les mois féconds. — Influence des événements sur la natalité. — 1870, 1871. — Formalités prescrites par la loi. — Constatations à domicile. — Mode de procéder. — Inconvénients. — Orthographe des noms. — Négligence d'autrefois. — Jugements en rectification. — Reconnaissances d'enfants naturels. — Les enfants abandonnés. — Age approximatif. — L'Assistance publique.

Un document de 1328 dit que les villes de Paris et de Saint-Marcel renferment 35 paroisses et 61,091

[1] L'Arc de Triomphe contient au niveau de l'imposte du grand arc deux salles de 10 mètres sur $8^m,79$ chacune ; au-dessus de celles-ci, deux salles de même dimension ; entre ces deux salles, une autre, faisant le dessus du grand arc, de $19^m,84$ sur $8^m,79$; sous la plate-forte, une salle de $40^m,08$ sur $9^m,34$. Placer là le double registre des paroisses, ce serait constituer une sorte de réserve *in extremis*, à laquelle on n'aurait recours que si les autres dépôts étaient encore détruits.

feux ; à 5 personnes par feu, la population de la capitale de la France était alors de 305,455 habitants. Cette méthode vicieuse de compter par paroisses et par feux fut longtemps usitée ; la statistique est une science très-moderne ; tous les calculs sur lesquels on basait autrefois les chiffres de dénombrement étaient approximatifs et très-souvent conventionnels ; il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et depuis le recensement de 1817, qui nous apprend que Paris comptait alors 713,966 âmes, on marche à coup sûr, appuyé sur des documents d'une exactitude irréprochable.

C'est d'abord la *Statistique générale de la France*, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce, et c'est surtout le *Bulletin de statistique municipale*, publié par les ordres du préfet de la Seine. Ce dernier recueil, qui paraît tous les mois et donne à la fin de chaque année un tableau récapitulatif, est une œuvre consciencieuse, très-bien conçue, claire, et qui fournit des renseignements du plus haut intérêt. L'ensemble de ces cahiers formera plus tard des archives spéciales, détaillées, quotidiennes, où les historiens de l'avenir trouveront sans peine les éléments qui leur permettront de reconstituer notre vie actuelle ; l'économie politique, la philosophie, la science abstraite, y découvriront des renseignements dont elles profiteront au grand bénéfice des populations futures,

et que malheureusement le passé ne nous a pas légués.

Le dernier recensement date de 1872 ; nous avons donc des chiffres, pour ainsi dire contemporains, qui nous permettent de parler avec précision du nombre d'habitants répandus dans notre ville. Elle est représentée par un groupe de 1,851,792 individus, parmi lesquels il faut compter la garnison, qui s'élève à 34,454 hommes. C'est là la population de Paris, mais ce n'est point là la population parisienne ; celle-ci n'est en réalité que de 642,718 personnes, qui sont comme noyées au milieu de 1,031,865 provinciaux et de 177,209 étrangers établis à demeure parmi nous. Ces chiffres sont très-importants, il est bon de les retenir ; ils contiennent des révélations que nous aurons à faire valoir lorsque nous nous occuperons spécialement du Parisien, être peu connu et trop souvent calomnié par ceux qui en parlent sans l'avoir étudié.

Comme dans beaucoup d'autres grandes villes, le nombre des hommes dépasse légèrement celui des femmes[1] ; si à Paris chacun cherchait et trouvait « sa compagne », 2,656 resteraient dépourvus. Ceci n'est pas à craindre, car la population semble se diviser en deux parties à peu près égales, 948,877 célibataires

[1] Le contraire a lieu pour Londres, Vienne, Bruxelles, Naples, Lyon, Bordeaux, etc. Pour Lyon, le recensement de 1872 donne 156,700 hommes et 166,717 femmes.

des deux sexes, et 902,915 mariés ou veufs. Il n'y a donc que la plus faible moitié du groupe parisien qui concourt légitimement à l'accroissement de la population; aussi les naissances ne sont point en rapport avec la totalité des habitants ; c'est là un danger grave qui peut compromettre l'avenir et qui n'existe pas seulement pour Paris, car il est commun à toute la France.

Les économistes se sont souvent préoccupés de cette question, et ils ont poussé plusieurs fois des cris d'alarme qui n'ont point été entendus. L'intérêt personnel domine et fait oublier l'intérêt général. On sait que l'Angleterre double sa population en cinquante-deux ans, la Prusse en cinquante-quatre, et que pour obtenir les mêmes résultats la France emploie cent quatre-vingt-dix-huit ans. A propos du dernier dénombrement, M. le docteur Lagneau a lu à l'Académie de médecine un mémoire qui est fait pour effrayer, et devrait donner à réfléchir ; le recensement quinquennal précédent, clos en 1866, avait établi que dans une période de cinq ans la population de la France avait augmenté de 38 habitants pour 10,000, ce qui est une proportion très-faible ; mais le recensement de 1872 nous réservait une surprise singulièrement douloureuse ; notre population a diminué de 16 pour 10,000[1].

[1] La statistique officielle fournit des chiffres bien plus inquiétants :

Quant à la cause de cette *natalité* inférieure, M. Lagneau n'hésite pas à l'attribuer au sentiment de prévoyance égoïste des parents. Dieu bénit les familles nombreuses, dit un vieux proverbe, et le vieux proverbe a raison. C'est l'accroissement de la population, c'est la confiance dans la destinée, qui ont grandi la fortune de l'Angleterre et lui ont permis de coloniser le monde; ce sont les mêmes causes qui ont établi la puissance de l'Allemagne et qui, sans l'appauvrir, lui laissent peupler l'Amérique, où plus tard elle trouvera peut-être des alliés redoutables pour l'Europe.

Ce vice — au point de vue social, il n'en est pas de plus coupable — paraît être essentiellement catholique et latin : les protestants y échappent plus que nous, les Juifs le condamnaient dès la Genèse, les musulmans l'ignorent. Il a toujours régné chez nous, il a été dans bien des cas l'auxiliaire des grandes fortunes, et dans les lettres de madame de Sévigné on peut voir avec quelle insistance on le préconise. Mais les résultats qu'il a produits sont de nature à nous éclairer. Nous lui devons notre incapacité coloniale et la stérilité, sinon la perte, de nos possessions

d'après les documents qu'elle publie, la diminution totale de la population occupant le territoire actuel de la France est de 491,905 âmes, ce qui donne l'énorme proportion de 129 pour 10,000. La diminution absolue est de 2,089,143 âmes; c'est-à-dire que la conquête de l'Alsace-Lorraine nous a enlevé 1,591,238 compatriotes.

d'outre-mer. Nous semblons prendre à tâche de nous amoindrir chaque jour en présence de la fécondité imposante et normale de la race saxonne. L'existence matérielle est très-onéreuse en France, on peut en convenir, mais notre vanité l'est encore plus, et le besoin de vivre ou, pour mieux dire, de paraître vivre dans un luxe supérieur à la situation réelle, a amené une réserve telle dans les naissances qu'il y a péril en la demeure.

Les théories néfastes de Malthus sont devenues une sorte de doctrine secrète qui a pour adhérents tous ceux qui redoutent l'avenir et veulent laisser à leur enfant une propriété non morcelée ; d'autre part, la population doit être en rapport avec l'étendue et surtout avec la fécondité du sol qu'elle habite ; défrichez, et vous peuplerez ; il n'y a que trop de landes, que trop de marécages en France ; les groupes qui en sont voisins augmenteront au lieu de diminuer le jour où l'on y mettrait sérieusement la main. Vauban a dit : « C'est par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure ; » soit, c'est par le nombre des habitants que les nations affirment leur richesse et leur puissance. En matière de population, on ne peut rester stationnaire : il faut s'accroître ou périr.

Les calculs établis par le docteur Ély[1], d'après les

[1] *Paris, étude démographique et médicale*, 1872.

tables de recensement de la période 1863-1869, prouvent que la natalité moyenne à Paris a été de 59,293 enfants par année, y compris 4,408 mort-nés, ce qui donne le chiffre minimum de 324 naissances par 10,000 habitants. Les bulletins statistiques de 1872 accusent une nouvelle diminution : le total des naissances a été de 56,894, ce qui réduit la proportion à 316 pour 10,000. — 41,478 enfants légitimes et 15,416 enfants naturels ont été inscrits sur les registres de l'état civil. Un détail prouvera que l'inconduite et la misère s'engendrent mutuellement ; 5,805 naissances ont été constatées hors du domicile, c'est-à-dire dans les prisons, les hôpitaux et les hospices ; 1,172 de ces pauvres petits, nés sur les grabats hospitaliers ou pénitentiaires, étaient issus d'unions régulières, 4,633 étaient le fruit de la débauche ; parmi ceux-ci, combien ont été reconnus et ont pu porter le nom de leur père ? Quatre.

Les deux mois qui produisent le plus de naissances sont mars (5,065), qui correspond aux longs jours d'été, aux sollicitations de la nature, aux longues promenades du dimanche dans les bois voisins de Paris, et juillet (5,259), qui, se rapportant à novembre, rappelle qu'à ce moment tous les gens qui ont passé l'été à la campagne, maîtres et domestiques, rentrent ordinairement à la ville. Le Xe et le XIe arrondissement sont les plus féconds, et fournissent l'un 5,694, l'autre

5,596 naissances ; le plus stérile est le XVIe, qui n'en compte que 984.

La natalité urbaine est bien peu élevée, comme on vient de le voir, mais elle tombe au-dessous de toute moyenne lorsque des causes extérieures lui font obstacle et troublent la vie organique de Paris. En 1871, les naissances ont diminué dans des proportions doublement douloureuses, car pendant que la mort frappait sur la cité, les lois de l'existence y semblaient suspendues : 37,410 pour l'année tout entière. Là l'influence des événements se dénonce par des chiffres et se passe de tout commentaire. Le mois de mai 1870 trouve le pays calme et en prospérité : janvier 1871 nous apporte 5,378 nouveau-nés ; au mois de juillet, un vent de folie passe sur toutes les têtes ; à propos d'un incident grave, mais dont les conséquences pouvaient être conjurées, on saisit la passion publique avant même d'essayer des ressources multiples de la diplomatie. La guerre éclate, les esprits s'inquiètent, tous les cœurs sont écrasés par l'angoisse d'une telle aventure : mars 1871 ne nous donne déjà plus qu'un contingent de 3,606 naissances. Nos premières rencontres avec l'Allemagne ne laissent aucun doute sur le sort misérable qui nous attend, c'est l'invasion qui entre en France ; le désespoir du mois d'août se lit dans les tables d'avril 1871, qui descendent à 3,299 ; au milieu de septembre, la ville est fermée, la vie de-

vient difficile ; à mesure que les jours passeront, les forces de la population iront s'affaiblissant ; on dirait que les pauvres petits êtres se refusent à venir dans ce monde fait de perturbation et de violence ; octobre fournit 2,965 à juin 1871 ; novembre va jusqu'à 3,001, qu'on inscrit à juillet. Décembre, qui fut le mois des grands froids et des durs combats, s'arrête pour août à 2,429 ; janvier 1871, où l'on souffrit tant, où tout manqua, le pain et l'espérance, tombe au misérable chiffre de 1,729, qui s'inscrit au mois de septembre ; octobre est bien bas encore, on n'y compte que 1,875 naissances ; novembre et décembre se relèvent un peu ; pour trouver un chiffre régulier, il faut attendre janvier 1872, qui déclare 4,238 enfants correspondant au mois de mai, pendant lequel disparut la Commune. Malgré l'absence de police dans Paris, malgré une liberté dégénérée en licence, la proportion des enfants naturels ne dépasse guère la moyenne ordinaire, car sur les 37,410 naissances on n'en trouve que 9,715 qui soient illégitimes.

Tout enfant doit être déclaré à la mairie de l'arrondissement sur lequel il est né ; la loi accorde un délai de trois jours pour remplir les formalités prescrites. Si on le laisse écouler, un jugement du tribunal de première instance peut seul constituer un état civil régulier pour le petit retardataire ; ce cas se produit assez rarement, grâce aux employés qui talonnent

l'insouciance des parents. Autrefois l'enfant était apporté à la mairie, escorté de deux témoins qui certifiaient son origine ; on a prétendu que cette sorte de promenade était préjudiciable aux nouveau-nés, et maintenant les constatations se font à domicile par un médecin relevant de l'administration municipale. Je crois que l'on a dépassé le but et que les promoteurs de cette mesure pleine d'humanité ne se sont pas rendu compte des inconvénients qu'elle comporte, que l'expérience a démontrés et que l'on peut remarquer en étudiant le mode adopté pour la constatation des naissances.

Un enfant naît ; son père vient, accompagné d'un voisin ou d'un ami, en faire la déclaration à la mairie ; on prend son nom et son adresse ; on le prévient que le médecin délégué ira s'assurer de la réalité du fait et lui remettra un certificat qu'il devra rapporter à l'employé de l'état civil, en ayant soin, cette fois, d'amener deux témoins avec lui. Le médecin est avisé par une note ; il sait que la loi lui accorde un délai de trois jours ; il ira donc au domicile du nouveau-né selon l'itinéraire de ses courses, le jour même peut-être, le lendemain sans doute, quelquefois seulement le surlendemain.

Sur une formule imprimée, dont il n'a plus à remplir que les blancs et sur laquelle un employé a déjà relaté la date de la naissance, la profession et la demeure du

père, il certifie le sexe de l'enfant, écrit le nom de la mère et signe. Ce certificat, qui tient lieu de l'ancienne présentation, est laissé entre les mains du père; celui-ci le rapportera à l'employé de l'état civil, qui alors rédigera l'acte de naissance. Donc actuellement trois opérations au lieu d'une; la présentation était plus rapide, plus simple, et évitait deux sortes de complications qui se présentent aujourd'hui.

Pour beaucoup de parents pauvres ou seulement d'une aisance restreinte, et c'est le cas presque général, la présence de l'enfant à la maison est un embarras considérable: on a déjà fait prix avec une nourrice qui, si elle est venue chercher son nourrisson, est une cause de gêne excessive dans un domicile trop étroit; mais il faut bien qu'elle y reste jusqu'à ce que le médecin ait fait la constatation légale, un jour au moins, trois au plus. Si au contraire on doit envoyer l'enfant à la nourrice par une amie complaisante ou par une femme que l'on paye en conséquence, la mère fort dolente, qui ne veut ou ne peut nourrir, reste en tête-à-tête, seule, avec un nourrisson qui crie, souffre et se démène; le père est au travail, il n'y a pas de domestique, la portière monte de temps en temps, mais n'est pas d'un grand secours, il faut toujours attendre le médecin, et tout le monde en pâtit. En outre, bien souvent, lorsque le certificat est remis au père, qui peut très-bien être un illettré

et n'avoir jamais entendu parler des articles 55 et 56 du code civil et 346 du code pénal, le pauvre homme s'imagine que tout est bien, que cette paperasse est l'acte de naissance même de son enfant et qu'il n'y a plus aucune formalité à remplir. Les trois jours s'écoulent ; on est passible d'une amende, d'un emprisonnement même, et il faut aller devant le tribunal faire régulariser une situation que l'on croyait régulière. La constatation à domicile, qui a été imaginée pour plaire aux gens pauvres qui n'ont point de voiture pour transporter leur enfant à la mairie, leur est au contraire préjudiciable, et ce serait peut-être leur rendre service que de rétablir la présentation directe, telle qu'elle était pratiquée avant 1869.

Les registres sont tenus en double : l'employé principal dicte l'acte en même temps qu'il l'écrit, et un employé subalterne transcrit les paroles qu'il entend ; l'un de ces registres reste à la mairie jusqu'à ce qu'il soit transmis aux archives de l'Hôtel de Ville, l'autre est destiné au greffe du tribunal de première instance. On fait la plus scrupuleuse attention pour donner aux noms une orthographe régulière, car une lettre de plus ou de moins peut amener des complications nombreuses et faire naître des doutes sur l'identité d'un individu.

Autrefois il n'en était pas ainsi, on se préoccupait fort peu d'exactitude en si importantes matières, et

les noms patronymiques étaient des vocables qui variaient suivant la fantaisie des scribes ; *Sevigny* ou *Sévigné*, c'est tout un pour les écrivains du dix-septième siècle, *Kernevenoy* se dissimule sous *Carnavalet*, et dans *Piquelin* il faut savoir reconnaître ce cadet de Gascogne, *Puyguilhem*, qui devint duc de Lauzun et faillit épouser Mademoiselle. Il ne faut rien moins aujourd'hui qu'un jugement solennel pour rectifier un nom dont l'orthographe n'est pas irréprochable ; chaque jour les tribunaux ont à se prononcer sur des réclamations de cette nature ; dans certains cas les irrégularités sont presque inévitables : trois enfants nés du même père s'appellent De La Palme ; les actes d'état civil donnent trois noms différents : de Lapalme, de la Palme, Delapalme. La justice seule peut déterminer l'orthographe qui doit être irrévocablement adoptée. La rectification est alors transcrite en marge des actes de naissance.

Il en est de même de toute pièce légale qui modifie la condition civile d'un enfant. Lorsqu'un enfant naturel, quel que soit son âge, est reconnu par ses parents, père ou mère, l'acte de reconnaissance est écrit sur le registre en regard de l'acte de naissance, à la marge blanche qui est toujours ménagée intentionnellement à côté du libellé ; parfois le jugement ne peut être reproduit par extrait, il faut, pour que toute valeur lui soit assurée, qu'il soit transcrit en entier : j'en

ai vu qui ne tenaient pas moins de cinquante pages ; une note indique alors à quelle date, à quel nom, à quel registre, à quel feuillet il se rapporte. Chaque feuille est numérotée et signée ; toute intercalation est interdite ; nul acte, nulle rectification ne peut trouver place sur une feuille volante ; l'article 192 du code pénal a prévu le cas : il s'agit d'un mois à trois mois d'emprisonnement, sans compter une amende de 16 à 200 francs.

Les reconnaissances d'enfants sont assez nombreuses sur les registres de l'état civil, mais il est de pauvres petits êtres qui jamais ne jouiront de ce triste et tardif bénéfice : ce sont ceux que l'on trouve au coin des bornes, sur l'escalier des maisons, sous le bénitier des églises ; on les porte au commissaire de police, qui fait d'autorité les déclarations nécessaires. Il est le parrain du misérable abandonné ; avec une intelligence prévoyante, parmi le nombre des prénoms il en choisit un qui ressemble à un nom patronymique, *Lazare*, *Martin*, *Denys ;* sur l'acte on indique l'endroit précis où le nouveau-né a été découvert ; on n'omet pas les signes d'identité que les langes peuvent contenir ; mais la date reste inconnue, l'âge est approximatif : « un enfant qui nous a paru être âgé de quinze jours, de trois semaines. »

Ces malheureux sont rarement plus jeunes : il faut que la mère ait pu se lever, sortir, faire une course

assez longue pour dépister les recherches possibles, et ce n'est pas le lendemain du jour où l'enfant est venu au monde qu'elle est en état d'affronter tant de fatigues. La police qui fait aujourd'hui œuvre de saint Vincent de Paul et qui recueille les enfants abandonnés, les remet à la mère adoptive de tous ces êtres anonymes, à la ville de Paris ; comment l'Assistance publique les reçoit, les nourrit, les élève, leur apprend un métier, nous l'avons dit autrefois[1].

III. — LES MARIAGES.

Répugnance du Parisien pour le mariage. — Les lieux communs. — La maladie du célibat. — *Æs uxorium.* — Les degrés de parenté prohibés. — Les dispenses. — Les interdictions de l'Église. — Opinion de Grégoire le Grand. — L'Église est forcée de céder. — Dangers des mariages consanguins. — Les cas pathologiques. — Fraudes en matière de mariage. — Influence des événements sur les mariages. — 1870, 1871, 1872. — Degré d'instruction. — Le nombre des mariages est en rapport avec le chiffre de la population. — A quel âge on se marie. — Formalités. — Le mariage civil. — Le samedi. — Faire la noce. — M. le maire. — « Tester. » — N'oubliez pas les pauvres S. V. P. — Fait-on bon ménage? — Nombre des séparations pour 1872.

Déjà en son temps Mercier constatait la répugnance du Parisien pour le mariage, et, dans le style à la fois emphatique et obscur qui lui était familier, il dit : « Effrayé des charges qu'entraîne le titre de mari, l'homme ne veut plus payer le tribut à une patrie ingrate ou abusée, » et il ajoute : « la beauté et la

[1] Voir chapitre XXI; t. IV, p. 247.

vertu n'ont parmi nous aucune valeur, si une dot ne vient à leur appui. » C'est l'éternel refrain de toutes les chansons, le nœud de toutes les comédies, la trame de tous les romans; on a fait de gros livres sur ce sujet, l'Académie des sciences morales et politiques en a mentionné honorablement quelques-uns; chacun y perd ses raisonnements et tous les lieux communs du monde n'y feront rien; nous souffrons du mal social qui envahit les vieux peuples agglomérés dans des villes trop étroites et dévorés par des besoins matériels qui vont augmentant de jour en jour; c'est la maladie du célibat.

Quel remède à cela? Un seul : la colonisation de vastes espaces; or nos possessions d'outre-mer sont nulles, et le Français, le Parisien surtout, est réfractaire à l'émigration. On aurait beau proclamer parmi nous la loi *Papia Poppæa*, qui frappait à Rome un impôt — *æs uxorium* — sur les célibataires, on n'obtiendrait pas un mariage de plus. Nos mœurs inclinent de plus en plus vers une sorte de solitude relative, vers la répudiation de ce qu'on peut appeler les devoirs naturels; la morale, l'économie politique, la religion, font de vains efforts; à chaque recensement quinquennal, on constate que le nombre des mariages tend à diminuer. On pourrait dire aujourd'hui aux Parisiens ce que, du temps des Gracques, le censeur Metellus disait aux Romains : « Citoyens, si nous pou-

vions vivre sans femmes, nous nous passerions tous de cet embarras (*ea molestia careremus*) ; mais, puisque la nature a voulu qu'il fût aussi impossible de s'en passer qu'il est désagréable de vivre avec elles, sachons sacrifier les agréments d'une vie si courte aux intérêts de la république qui doit durer toujours[1]. »

La loi française, quoiqu'on l'ait souvent sollicitée, n'est jamais intervenue dans cette question qui touche aux prérogatives les plus intimes de la liberté individuelle ; elle n'atteint le célibataire ni d'une peine, ni d'une réprimande ; elle ne le conseille même pas, elle se contente d'apporter quelques restrictions aux alliances contractées dans certains cas de parenté prévus par le code civil et pour lesquels il faut obtenir du chef de l'État des dispenses qui jamais ne sont refusées. En ligne directe, le mariage est prohibé entre ascendants et descendants légitimes ou naturels ; en ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur et les alliés au même degré, entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ; cependant l'article 164 autorise le souverain à lever les prohibitions dont les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, oncles et nièces, neveux et tantes sont frappés.

[1] Cinq maisons — véritables administrations — ne s'occupent que de fabriquer des mariages (célérité, discrétion). Si l'on ne se marie pas plus à Paris, ce n'est pas leur faute.

En résumé, l'union n'est réellement interdite d'une façon formelle qu'entre parents du second degré, frères et sœurs ; au troisième, il est toléré, sinon admis ; mais nul officier de l'état civil ne peut procéder à un mariage dans de telles conditions si les époux ne lui présentent pas des dispenses qui, comme tout acte souverain, sont écrites sur parchemin, signées par le chef du pouvoir exécutif lui-même et scellées du grand sceau de la chancellerie. C'est l'écho des *Institutes* de Justinien, qui ne permettent le mariage qu'à partir du quatrième degré, c'est-à-dire entre cousins germains : *Duorum autem fratrum vel sororum liberi, vel fratris et sororis, jungi possunt.*

L'Église, qui en cette matière a toujours été d'une perspicacité remarquable, va plus loin que la loi française ; elle a été forcée de céder sur bien des points pour ne pas voir les époux échapper absolument à son action, car aujourd'hui elle ne fait que consacrer par ses prières l'acte que seul l'état civil a pouvoir de rendre indissoluble ; elle accorde donc les dispenses qu'on lui demande, mais les formalités mêmes qu'elle exige sont une sorte de protestation qui semble mettre sa responsabilité à l'abri. Elle interdit les unions au quatrième degré canonique[1], elle les trouve dangereuses pourl a pureté des relations de famille, et dans

[1] Le quatrième degré canonique correspond au sixième degré civil et comprend les cousins issus de germains.

un ordre exclusivement physiologique, elle estime qu'elles ne sont pas sans inconvénients.

Ce n'est pas d'hier qu'elle pense ainsi et qu'elle avoue nettement que l'intérêt de la propagation de la race la préoccupe vivement. En effet, le pape Grégoire le Grand écrit au moine Augustin, le convertisseur de l'Angleterre, à propos de mariages entre cousins issus de germains, cette phrase, qui mérite d'être retenue et prouve des connaissances très-avancées pour l'époque : *Experimento didicimus ex tali conjugio sobolem non posse succrescere*[1]. Un professeur de physiologie expérimentale ne dirait pas mieux. L'Église avait repris certaines prescriptions des lois de Moïse et des épîtres de saint Paul et avait d'abord poussé les choses à l'extrême, car elle défendait les unions aussi loin que la parenté pouvait être constatée ; c'était, à peu de chose près, mettre obstacle à tout mariage dans certaines contrées isolées : on revint à des idées moins exclusives, et l'opinion de saint Grégoire paraît avoir dominé au quatrième concile de Latran, en 1215, lorsque l'on régla définitivement ce point longtemps controversé de discipline ecclésiastique.

Au courant des siècles, selon les exigences complexes de la politique, la cour de Rome, qui si souvent avait besoin d'être protégée par les petits souverains

[1] L'expérience montre que par de telles unions la lignée ne peut pas s'accroître.

dont elle était entourée, céda sur plus d'une alliance que ses principes interdisaient ; tous les hommes étant égaux devant Dieu, on ne put refuser aux seigneurs, aux bourgeois, aux artisans, ce que l'on avait bénévolement accordé à des princes ; les dispenses se multiplièrent et les prescriptions du concile de Latran ne furent plus réservées que par les formalités dont on en entourait l'abandon.

Est-ce la société civile, est-ce l'Église qui a eu le plus de perspicacité en ceci ? Grave question qui partage les esprits sérieux, que la science a effleurée plusieurs fois, mais qu'elle n'a point définitivement résolue. Selon quelques savants, les mariages consanguins constituent un véritable péril pour la race, qu'ils abâtardissent et détruisent avec certitude. Le produit qui en résulte se distribue entre les sourds-muets, les aveugles-nés, les épileptiques, les idiots, les imbéciles et ces demi-monstres qui offrent des conformations singulières, telles que l'hydrocéphalie ou la polydactylie ; si les malheureux issus de ces mariages échappent aux terribles infirmités dont on les menace, ils sont faibles, étiolés, d'une intelligence douteuse, et arrivent souvent à une incohérence de pensées qui ressemble bien à l'aliénation mentale. Tous ces faits sont vrais, et des observations approfondies les affirment ; mais sont-ils le résultat exclusif des mariages consanguins, ou sont-ils la preuve que les ascendants

atteints eux-mêmes aux sources essentielles de la vie, appauvris par une constitution défectueuse, n'ont pu léguer à leurs enfants qu'une des formes multiples de la débilité congénitale ? C'est ce que nul physiologiste n'a pu nous dire. Tant que la science n'aura pas prononcé un verdict positif, il sera bon d'écouter les prescriptions de l'Église, qui sont très-sages, très-prudentes, et que l'expérience générale semble confirmer.

Si la loi est restrictive à propos de certains degrés de consanguinité, elle est muette dans les cas pathologiques où le mariage est un danger manifeste que la moindre prévoyance suffirait à conjurer. M. le docteur Trélat, dans son livre sur *la Folie lucide*, demande que le pouvoir législatif intervienne pour empêcher les unions avec les familles atteintes de certaines affections nerveuses et mentales. Il y a là en effet un péril grave qui mériterait qu'on s'en préoccupât ; mais comment résoudre ces difficultés, et sur quelles données établir une règle pour des matières si délicates? La ruse et l'intérêt déjoueraient bien vite toutes précautions, car il n'y a pas de fait humain qui engendre plus de fraudes, plus de mensonges que le mariage.

Des gens fort scrupuleux pour tout le reste n'hésiteront pas à marier une fille scrofuleuse, qu'on accouplera peut-être avec un garçon imbécile et ruiné. Les mères, qui considèrent le célibat comme une honte pour leurs filles, ne reculent devant rien pour leur

trouver un mari : faux renseignements sur la fortune, sur la santé, sur la filiation, sur ce que l'hypocrite langage du monde appelle des espérances, fausses appréciations des mœurs, du caractère, rien n'est oublié, tout est mis en œuvre pour parvenir à un mariage qui sera malheureux et d'où sortiront des avortons rachitiques. Les seules considérations dont on tienne compte sont d'un ordre médiocre ; l'union entre deux êtres également jeunes, sains, intelligents, est un spectacle fort rare et que l'on ne voit guère à Paris ; c'est peut-être à cela qu'il faut attribuer la faible proportion que nous avons remarquée dans les naissances et les décès précoces qui frappent si brutalement les enfants en bas âge.

Les événements qui amènent une perturbation dans la vie des peuples, exercent une influence plus directe encore sur les mariages que sur les naissances. Les mariages, qui en 1872 ont été au nombre de 21,373, n'avaient été que de 14,657 en 1870 et étaient descendus à 12,928 en 1871. Il y a même augmentation en 1872 sur les années qui ont précédé la guerre, car 1869, qui dans les calculs actuels de la statistique reste l'année normale par excellence, ne fournit qu'un total assez médiocre de 18,948, ce qui est à peine 1 pour 100. En décomposant ce chiffre de 21,373, on obtient certains éclaircissements qui ne manquent point d'intérêt : ainsi les unions entre filles

et garçons sont dans une proportion considérable, 16,839 ; les garçons et les veuves s'arrêtent à 1,476 ; les veufs et les filles vont un peu plus haut, à 2,029 ; quant aux veufs et aux veuves qui se remarient ensemble, on voit que l'expérience n'a pas été perdue, car le total est faible : 1,029. Les mariages consanguins aux degrés interdits par l'État et par l'Église sont singulièrement rares : on n'en compte que 409 ; le degré d'instruction n'a pas été oublié ; sans être irréprochable, il prouve que de sérieux progrès ont été accomplis depuis une vingtaine d'années, car, sur 42,746 conjoints, 1,939 seulement n'ont pu signer leur nom.

La proportion des mariages suit exactement celle de la population ; ainsi le XIe arrondissement, qui renferme l'agglomération des quartiers Folie-Méricourt, Saint-Ambroise, la Roquette, Sainte-Marguerite, et qui, contenant 149,641 habitants, est le plus dense de Paris, fournit 2,090 mariages, tandis que le XVIe, qui dans les vastes terrains d'Auteuil, de la Muette, de la Porte-Dauphine, des Bassins, n'abrite que 42,187 âmes, apporte seulement 432 unions au contingent matrimonial. On est marié à tout âge à Paris : sur 373,163 hommes vivant en ménage légitime que relèvent les tables statistiques de 1872, on en rencontre deux âgés de dix-sept à dix-huit ans, qui font pour ainsi dire pendant à deux centenaires ; c'est dans la force même de la vie, entre trente-cinq et quarante

ans, que l'on trouve la plus grande quantité d'hommes mariés, 61,080 ; pour les femmes, le maximum se présente un peu plus tôt, entre trente et trente-cinq, 60,880 ; les plus vieilles épouses, âgées de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze ans, sont au nombre de cinq, et la plus jeune a quatorze ans.

D'après la loi de septembre 1792, on ne peut être « uni en mariage » que par le maire ou l'un de ses adjoints, c'est-à-dire par un officier de l'état civil. C'est plus qu'une formalité, c'est une petite cérémonie, bien sèche, il est vrai, bien froide, mais qui risquerait fort de devenir puérile ou théâtrale, si on voulait lui donner un caractère plus accentué. Le fonctionnaire municipal, délégué du pouvoir, représentant l'ensemble des citoyens, reçoit, non pas le serment, mais la réponse affirmative des deux fiancés qui veulent vivre légitimement l'un près de l'autre, et au nom de la loi, qui est la sauvegarde et le contrat de la société dont ils font partie, les déclare unis ; cela est suffisant. La pompe grandiose et émouvante appartient à l'Église, qui invoquera d'autres idées, mais n'imposera pas d'autres devoirs.

Les « bans » ont été publiés et deux fois affichés pendant quinze jours à la porte de la mairie, on s'est muni du consentement légalisé des ascendants, s'ils sont absents, — de leur acte de décès, s'ils ne sont plus ; — on a prouvé que l'on n'était parent à aucun

des degrés prohibés par le code, on a produit les actes de naissance; on a, en vertu de la loi excellente du 10 juillet 1850, déclaré, en fournissant des pièces à l'appui, que l'on se mariait avec ou sans contrat; les employés ont d'avance libellé les actes dont tous les éléments sont entre leurs mains, tout est prêt; le maire a indiqué son jour et son heure, on n'attend plus que les « futurs ».

C'est un samedi qu'il faut aller à la mairie lorsque l'on veut suivre les faciles péripéties d'un mariage ; ce jour-là, que les gens du monde ne choisissent jamais, semble réservé spécialement à la classe qui travaille, vit de son labeur et n'a point de temps à perdre; on a le dimanche pour « faire la noce », — le mot n'est que trop souvent exact dans toute son acception, — et le lundi on se remet à la besogne. Vers onze heures généralement, les fiancés, leurs parents, leurs témoins, sont réunis; on a amené les enfants de la famille vêtus de neuf, frisés, pommadés, débarbouillés pour la circonstance. Les garçons de noce sont flambants, les mariées sont dévisagées par tous les assistants; elles essayent de prendre un air modeste et n'y réussissent pas toujours.

M. le maire ou l'adjoint est prévenu ; il met en sautoir l'écharpe tricolore qui, aux yeux du vulgaire profane, lui confère seule le pouvoir de prononcer les paroles sacramentelles dont nulle puissance humaine n'a

le droit de briser l'effet, il prend à la main un petit livre relié en maroquin rouge, il donne un coup d'œil à la glace pour s'assurer que sa cravate ne fait pas de faux plis, et il se dirige vers le prétoire, où une estrade de deux marches soutenant un bureau d'acajou représente le tribunal des unions indissolubles. Un domestique faisant fonction d'huissier l'annonce ; il entre ; tout le monde se lève ; il s'assoit, tout le monde en fait autant. Quelle que soit la saison, quelque froid qu'il fasse, les portes de la salle restent ouvertes à deux battants, car l'acte du mariage est essentiellement public.

Cependant un greffier s'est assis devant un pupitre chargé d'un gros registre qui ressemble de loin à un « grand-livre » de commerce ; on appelle un nom ; un certain nombre de personnes s'avancent vers l'estrade ; voici les fiancés, les parents, les témoins ; ils s'installent précisément devant le maire, dans des fauteuils en velours de laine rouge qui évoquent l'idée des stalles d'orchestre de nos théâtres. Le greffier lit le commencement de l'acte, puis il s'interrompt ; « la noce » se lève ; appelant les fiancés l'un après l'autre par leur nom et leurs prénoms, le maire leur demande individuellement s'ils consentent à se prendre pour époux. La réponse doit être nettement formulée, à claire et haute voix, de façon à pouvoir être entendue par toute l'assistance ; s'il y a des ascendants, le maire

leur demande s'ils donnent leur consentement au mariage de leurs enfants ; puis, ouvrant le petit livre rouge, il y lit les articles 212, 213, 214 du code civil, relatifs aux droits et aux devoirs respectifs des époux; il termine par le 226e, qui est ainsi conçu : « La femme peut tester sans l'autorisation de son mari. » Le plus souvent « tester » est de l'hébreu, surtout le samedi. Aucune des prescriptions de la loi n'a été négligée, le maire déclare les époux « unis en mariage » ; le greffier reprend la lecture, l'achève ; les témoins, les parents et les mariés sont invités à aller signer l'acte rédigé sur les doubles registres de l'état civil. Le garçon de bureau crie : N'oubliez pas les pauvres, s'il vous plaît ! et chacun en passant met une piécette dans une bourse déposée sur la table.

J'ai assisté un samedi à ces cérémonies municipales dans la mairie d'un des principaux arrondissements de Paris ; j'ai vu huit « noces » défiler successivement devant moi ; lorsque tout fut fini, je pris la bourse : elle contenait 3 fr. 90. Il n'en faut pas rire ; les gens qui venaient d'être mariés appartenaient tous à la catégorie la moins riche de notre population : c'étaient des domestiques, de petits employés, des artisans ; selon leur possibilité, ils avaient fait l'aumône, et, tenant compte de la recommandation, ils n'avaient point oublié les pauvres ; ils avaient fait acte de bon cœur, et c'était bien là le denier dont parle l'Évangile.

Mais que faut-il penser de ce financier opulent qui obtient d'être marié à une heure exceptionnelle, qui arrive dans la cour de la mairie avec grand fracas de voiture, de livrées, et qui ferme l'oreille lorsque l'on invoque sa charité, passe devant la bourse béante sans y déposer un sou et s'en va léger comme un cerf, n'imaginant pas que, dans certains cas et pour certaines personnes, c'est commettre une mauvaise action que de n'en point faire une bonne.

Tous les gens qui se marient font-ils bon ménage? C'est là une question bien indiscrète; la statistique serait fort embarrassée pour y répondre, et cependant elle a des chiffres dont il est possible de tirer quelques renseignements. L'union prononcée par le pouvoir civil, consacrée par l'Église, semble réellement indissoluble, et ceux qui l'ont contractée vivent côte à côte pendant les longs jours de la vie, malgré toutes les causes de désagrégation dont elle peut être atteinte; 682,110 individus vivaient en ménage[1] à Paris en 1872, et, pendant le cours de la même année, le tribunal de première instance n'a reçu que 482 demandes en séparation de corps et 554 en séparation de biens. Quel plus bel éloge de nos mœurs conjugales ou de la longanimité des époux?

[1] Le nombre des gens mariés est plus considérable : 373,163 hommes; 379,317 femmes; mais il faut tenir compte des séparations légales, des séparations amiables et surtout des absences, qui parfois se prolongent indéfiniment.

IV. — LES DÉCÈS.

« Les morts vont vite. » — L'investissement. — Recensement général. — 234,219 réfugiés. — Moyenne normale. — Les mois du siége. — Accélération de la mort. — La famine et le froid. — L'alcoolisme. — Augmentation des décès. — Obituaire de 1870. — Janvier 1871 : 19,233 décès. — Les premiers mois de 1871. — Retour aux moyennes normales. — Les faits de guerre. — Les morts de la Commune. — Inhumations sans mandat. — Décès anonymes. — 6,650 cadavres. — Un procès-verbal. — Les enfants mort-nés. — Proportion des décès pour les hommes et pour les femmes. — Paris ville de guerre. — L'espace manque à Paris. — Entassement inhumain. — Les Buttes-Chaumont. — Maladies des voies respiratoires. — Les suicides et les meurtres. — Les décès selon les saisons. — Selon les âges. — Formalités. — Le vérificateur des décès. — Rapport d'enquête. — Mandat d'inhumation.

Paris semble être le pays de la ballade de Bürger ; on y peut dire aussi : « Les morts vont vite ! » La moyenne des décès constatés de 1865 à 1869 a été de 46,831 par année ; en 1872, la totalité a légèrement fléchi, et s'est arrêtée à 45,780. Mais entre 1869 et 1872 Paris a traversé une période d'angoisses et de misères qui a élevé la mortalité à des chiffres extraordinairement douloureux ; il est bon de les étudier avec quelque détail, on se convaincra alors que la guerre dépasse le but qu'on lui assigne ordinairement, car non-seulement elle tue, mais elle fait mourir et empêche de vivre.

Sur les listes mortuaires qui s'allongent de plus en plus, il est facile de voir les progrès homicides que fait l'influence de la faim, du froid, des tourments de

toute sorte dont la population est harcelée. La vie se retire peu à peu de la cité dolente ; on peut en conclure qu'un investissement prolongé, suivi d'une insurrection, équivaut à l'un de ces grands fléaux morbides que le moyen âge appelait invariablement une peste et que nous nommons une épidémie. Notre obituaire de 1870-1871 est plus chargé que ceux qui nous ont été légués par les choléras de 1832 et de 1849. La guerre proprement dite, le combat, n'y a qu'une part relativement très-faible ; ce qui tue mieux et plus sûrement que la balle et le boulet, c'est la fièvre, le typhus, l'anémie[1].

Un recensement général de la population de Paris fut ordonné dès les premiers jours du siége ; il y avait un intérêt majeur à savoir avec exactitude à quel nombre d'individus devaient suffire les ressources alimentaires qu'on s'était hâté d'accumuler ; en connaissant le chiffre réel des assiégés, en calculant le rationnement des vivres, on pouvait déterminer à un jour près la date à laquelle la famine ouvrirait nos portes et subirait la paix. On évaluait à 75,000 environ la quantité de gens qui avaient quitté Paris, soit

[1] Ce fait a été prouvé d'une façon magistrale par M. le docteur Chenu dans son *Rapport au conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux militaires français en Turquie*. Pendant la durée de la campagne, l'armée française a fourni 7,272,201 journées d'hôpital, dont 1,934,313 pour blessures, et 5,337,888 pour maladies.

pour fuir le danger, soit pour aller le chercher ailleurs, ou tout simplement parce qu'ils se rangeaient dans la catégorie des « bouches inutiles » dont les proclamations avaient parlé ; mais le vide laissé par ce nombre restreint d'émigrants, qui comprenait les étrangers et les Allemands expulsés, avait été promptement comblé et au delà par la masse de paysans, d'habitants des petites villes voisines qui s'étaient hâtés de venir s'abriter derrière l'enceinte de nos fortifications aussitôt qu'ils avaient entendu retentir la marche de l'armée prussienne. Au mois de décembre 1870, le travail de dénombrement fut complet : Paris avait alors une population de 2,020,017 habitants, dont 234,219 réfugiés. C'est donc sur ce chiffre que portent les observations relatives à la période d'investissement.

Le dernier mois normal de Paris, c'est août 1870 : les décès sont de 4,942, c'est une moyenne ordinaire ; dès le mois de septembre, la proportion tend à s'accroître, cependant rien encore n'a manqué aux exigences de la vie matérielle : on a des bestiaux vivants, la température est douce, la nourriture d'aucune sorte n'est rationnée, on a plus d'espérances qu'il n'est raisonnable, mais l'inquiétude vague qui plane partout fait déjà son œuvre et l'état civil enregistre 5,222 décès. En octobre, la progression est très-vive, elle peut faire comprendre vers quelle destinée l'on s'avance ;

un mal nouveau va envahir la population et la ravager, car il rendra mortelles des maladies qu'il eût été possible de guérir ; 7,543 décès sont inscrits ; novembre n'est pas beaucoup plus meurtrier, malgré les brumes et le premier refroidissement de l'atmosphère : il fournit un total de 8,238.

Mais voici décembre avec ses longues nuits énervantes, avec le froid qui sur trente et un jours descend au-dessous de zéro pendant vingt-deux, et atteint son maximum d'intensité le 24 et le 25 par 11 degrés ; le mal dont j'ai parlé se développe d'une façon redoutable, c'est l'alcoolisme : on n'a plus à manger que des salaisons, de la viande de cheval débilitante; un pain que les chiens auraient refusé en temps ordinaire ; plus de bois pour se chauffer, pour faire cuire les rares aliments que l'on pouvait se procurer en attendant des heures entières à la porte des marchands, les pieds sur le pavé glacé, le corps baigné par d'insupportables courants d'air : à peine quelques bûches enlevées aux arbres de nos promenades, bûches vertes, humides, baveuses, brûlant mal, ne produisant que de la fumée et ne développant aucune chaleur. Pour résister à tant de causes d'affaiblissement, pour combattre ces deux grands ennemis de la vie, le froid et la faim, la population se mit à boire ; en ceci le gouvernement fut son complice. Il avait l'air de dire : Buvez et taisez-vous ; à ceux qui demandaient de la

farine, il envoyait du vin et noyait dans des flots d'eau-de-vie l'ardeur d'un peuple qui après tout demandait à se battre et se serait battu si l'on n'eût réservé ses forces pour des œuvres néfastes ; est-il surprenant, après cela, que le mois de décembre se ferme sur 12,885 décès ? Le contingent excessif des trois derniers mois modifie tout rapport avec les moyennes des années précédentes : Paris en 1870 a perdu 73,563 habitants. L'année qui va s'ouvrir sera-t-elle meilleure et nous consolera-t-elle de toutes ces hécatombes humaines sacrifiées aux dieux de la violence et de la déraison ? Elle sera plus mauvaise encore.

Dès le début, elle annonce ce qu'elle doit être, cette année maudite qui vit la chute de Paris et les flamboiements de la révolte ; janvier donne un chiffre de décès fait pour épouvanter : 19,233[1]. C'est le plus haut total que nous ayons atteint ; les effets engendrés par les causes multiples que produisit ce cruel hiver ne cessent pas subitement ; Paris a été ouvert, les vivres sont apportés en abondance, les réfugiés nous quittent et beaucoup d'autres avec eux, la population tombe au-dessous de la moyenne normale, et cependant le mois de février marque 16,592 à ce que l'on pourrait nommer le *nécromètre*. Mars commence la période décroissante, qui ne s'arrêtera qu'au moment

[1] Nulle compensation aux pertes de ce sinistre mois : 2,487 naissances et 770 mariages.

où la mortalité débordée sera rentrée dans sa fosse; on y compte encore 11,289 décès; avril descend à 7,026, et si le mois de mai semble reprendre une marche ascensionnelle par 7,639, c'est que c'est le mois où la bataille des Sept Jours ensanglanta Paris qu'elle sauvait.

Dès ce jour on revient au point de départ; entre août 1870 et juin 1871, il n'y a qu'une différence de 307 au bénéfice de celui-ci; le total de 1871 n'en est pas moins supérieur à celui de 1870, car il accuse 86,760 décès; donc en deux années 160,323 individus sont morts à Paris. On va invoquer, je n'en doute pas, les actions de guerre livrées contre les armées allemandes et contre les armées rouges de la Commune; les décès par suite de blessures militaires ne figurent que pour une proportion bien médiocre dans ce douloureux nécrologe; en tout 6,083, dont 2,625 pour la période de l'investissement et 3,448 pour celle de la Commune.

Ce dernier chiffre cependant n'est pas exact; la statistique n'a pu se servir que des documents qui étaient mis à sa disposition, et elle ne les a pas eus tous. Les décès survenus par suite de faits de guerre pendant l'investissement ont été régulièrement enregistrés; le total accusé touche la vérité d'aussi près que possible; mais il n'en est plus ainsi pour les journées de mai; on tuait partout, on enterrait au hasard, — sur les

quais, — sur les bastions, — dans les terrains vagues. On ne se préoccupait guère de constatation ; un cadavre gênait, on l'enfouissait quelque part. La statistique n'a pu donc compulser des bulletins de décès qui n'existaient pas, car la salubrité publique, compromise par tant de foyers d'infection dispersés dans la ville, eut des exigences auxquelles il fallut se soumettre. Tous ces morts furent inhumés sans mandats, c'est-à-dire sans une seule des formalités justificatives qu'impose l'état civil. Ces décès, — anonymes pour la plupart, — n'ont donc point été recueillis et ils ne figurent point sur nos tables mortuaires. J'en dirai le nombre ; il est considérable et grossit le total officiel dans des proportions douloureuses.

M. Alfred Feydeau, inspecteur général des cimetières, — fonctionnaire actif, intelligent et dont la tâche est souvent bien lourde, — fut chargé du pénible labeur d'arracher à leur sépulture provisoire ceux que l'on avait cachés sous quelques pieds de terre dans nos squares, dans les caves des maisons en construction et ailleurs ; il eut à les réunir aux morts que des fourgons, des charrettes, des tapissières, avaient été verser en tas dans nos champs de repos, et il fit creuser pour tous, vaincus ou vainqueurs, — une tombe convenable et respectée. 5,322 cadavres portés dans les cimetières aux dernières heures de la bataille et 1,328 corps exhumés à travers Pa-

ris[1] élèvent le total de l'année 1871 jusqu'au chiffre probable de 93,410[2]. Le démon des révoltes impies doit être satisfait : l'oblation a été magnifique. La sécheresse de certains procès-verbaux donne le frisson : « rue Haxo, exhumé 57 corps : 11 prêtres, 46 gendarmes. »

Tout le monde a souffert pendant ces implacables mois qui vont de septembre à juin, mais surtout les enfants : les pauvres petits, chétifs, grelottant, n'ayant nulle nourriture pour se refaire, n'ont pu résister aux causes de destruction qui les assaillaient, et ils ont succombé en nombre prodigieux; beaucoup ne sont pas arrivés à la lumière : 4,921 mort-nés en 1870, 3,465 en 1871, sont entrés dans les limbes sans passer par le dur chemin de la vie; la proportion entre les sexes est restée la même, car il est à remarquer qu'il meurt toujours plus d'hommes que de femmes, ce qui tient sans doute aux occupations masculines et à l'esprit d'aventure qui, principalement dans les moments de trouble, travaille le cerveau des mâles;

[1] Le chiffre des morts de la Commune ne sera jamais exactement connu. Nulle exhumation n'a été faite dans le bois de Boulogne ni dans les terrains bordant la route qui va des fortifications à Versailles. Le périmètre de Paris même n'a pas été complétement fouillé. Des fédérés morts, évalués à 700 ou 800, ont été enterrés dans un ancien puits d'extraction des carrières d'Amérique. L'excavation a été comblée, nivelée, et ces tristes épaves de nos discordes n'ont point reçu d'autre sépulture.

[2] Voir *Pièces justificatives*, n° 3.

ainsi sur le total des deux années que j'ai citées plus haut, les femmes ne figurent que pour 70,387, tandis que les hommes ont atteint le chiffre de 89,936.

Un fait tout moral et qui prend racine dans les sentiments les plus généreux du cœur humain a augmenté la mortalité dans d'importantes proportions : bien des femmes, bien des vieillards, ont tenu à honneur de ne point abandonner leur ville assiégée ; sans réfléchir que la seule obligation de pourvoir à leur subsistance créait une difficulté considérable et abrégeait le temps possible de la résistance, ils ont voulu souffrir avec ceux qu'ils aimaient, ne point avoir l'air de déserter à l'heure du péril ; peut-être avaient-il s rêvé quelque grande tentative héroïque qui nous délivrerait ; quoi qu'il en soit du mobile spécial qui les a déterminés, ils sont restés, et ont en partie succombé aux misères qui les ont accablés. Si jamais la destinée sévère inflige encore à Paris la nécessité de se défendre contre une armée assiégeante, il faudra avoir le courage de ne garder que le nombre d'hommes nécessaire, de faire sortir de nos murs les femmes, les vieillards, les enfants et de devenir réellement place de guerre ; ce sera le seul moyen de neutraliser les chances de mortalité et d'être libre de prolonger la lutte à outrance.

En reprenant les conditions de vie auxquelles il est accoutumé, Paris a fait retour vers sa mortalité ordi-

naire : nous avons donné le chiffre de 1872, année favorable qui n'a vu ni guerre, ni insurrection, ni épidémie. Les décès se répartissent dans des proportions presque mathématiques, selon la population de nos vingt arrondissements ; les plus peuplés sont naturellement les plus éprouvés, et ce sont ceux aussi dans lesquels les lois de l'hygiène sont le moins observées. A Paris, en effet, dans cette ville qui paraît immense au premier coup d'œil, ce qui manque c'est l'espace ; jamais fourmilière ne vit agglomération pareille ; le kilomètre carré, villes et campagnes, qui en France ne renferme que 70 habitants, en contient, — en comprime, — 23,400 à Paris ; c'est là une moyenne obtenue par le rapport qui existe entre la population et la superficie ; mais dans certains arrondissements cette moyenne est singulièrement renversée ; le IIe (la Bourse) a 82,200, le IIIe (le Temple) 79,900, le IVe (l'Hôtel de Ville) 63,000 individus par kilomètre carré. La vie a-t-elle toute facilité de se développer, de s'affirmer, de se prolonger dans de semblables conditions d'entassement ? Il est permis d'en douter.

On a fait quelques efforts pour purifier ces quartiers populeux, pour y ouvrir des squares, y planter des arbres, y amener de l'eau vive, mais il reste encore bien des améliorations à tenter avant d'avoir donné à certains quartiers la part d'air et de soleil qui leur

est due. L'espèce de jardin prétentieux sous lequel on a caché les anciennes buttes Chaumont peut étonner les amateurs de curiosités aussi médiocres que dispendieuses; cela vaut mieux, sans contredit, que les collines lépreuses que l'on voyait autrefois; mais au lieu d'improviser tant de verdure égayée de souvenirs archéologiques, au milieu d'un arrondissement où d'énormes voies de communication et de très-nombreux terrains vagues laissent facilement circuler un air toujours renouvelé, n'était-il pas plus humain d'installer un jardinet quelconque, un lieu de repos pour les femmes et les enfants dans le IIe arrondissement, qui est le plus encombré, le plus laborieux, le plus chargé d'impôts de Paris?

Est-ce à cet entassement dans des ruelles malsaines, dans des maisons où les logements sont loin d'avoir toute la salubrité désirable, qu'il faut attribuer les ravages que les maladies des voies respiratoires exercent sur notre population, à laquelle, en 1872, elles ont enlevé 14,987 individus, dont 7,436 ont succombé à la phthisie pulmonaire? Les autres affections semblent indulgentes à côté de celles-ci, et quoiqu'il y ait 1,966 cas de méningite, 2,131 apoplexies sanguines et 2,018 entérites, on peut affirmer que la poitrine et tout ce qu'elle contient est le côté faible de l'habitant de Paris.

Le bon résultat des gestations doit être souvent

compromis, car les registres ont eu à tenir compte de 4,443 enfants mort-nés. Dans cette ville où toutes les déceptions succèdent à toutes les espérances, les âmes sont assez bien trempées et résistent avant de sombrer tout à fait. Je ne compte que 577 suicides, ce qui est bien peu lorsqu'on réfléchit au nombre d'aliénés qui se promènent dans nos rues, et à la quantité prodigieuse de projets avortés que chaque heure du jour anéantit ; à voir que l'on n'a constaté que dix décès par suite de meurtre dans tout le cours d'une année, on croirait volontiers que notre population est un modèle de douceur ; on ne se tromperait guère : lorsqu'elle n'est pas grisée par de la rhétorique et du vin sophistiqués, elle est de composition fort débonnaire ; les voleurs et les filous pullulent à Paris, mais les assassins y sont rares.

Les deux époques favorites de la mortalité, à Paris et ailleurs, c'est le printemps et l'automne ; à ce moment de l'année où la nature tressaille, la mort semble s'éveiller chez certains malades, tandis que la vie s'endort chez certains autres lorsque la création se prépare au repos de l'hivernage ; les mois de mars et d'avril, de septembre et d'octobre dépassent quelque peu les autres moyennes mensuelles ; juin, au contraire, le mois de la lumière, de la chaleur et des longs jours, apporte avec lui les effluves d'existence qui diminuent les chances mauvaises et rendent les

décès moins nombreux. Les premières années de la vie sont dures à passer : de un à trois ans la proportion est considérable, 3,755 décès; lorsqu'on a franchi heureusement les premières années de l'adolescence et de la jeunesse, il faut doubler un âge assez difficile, qui va de vingt-huit à trente-deux ans; jusqu'à cinquante-trois ans la moyenne varie entre 318 et 470, puis elle s'abaisse progressivement; les extinctions se font petit à petit, mais d'une façon invincible; au-dessus de quatre-vingt-six ans, il n'y a plus que deux chiffres à la colonne; après quatre-vingt-onze il n'en reste plus qu'un; on trouve encore un centenaire; après cent ans on voit un zéro.

A quelque âge, de quelque maladie que l'on meure, l'état civil apparaît avec ses registres; il a noté la naissance, il a relaté le mariage; pour achever son œuvre, il lui reste à constater le décès. Lorsqu'une créature humaine a passé de vie à trépas, on doit venir dans le plus bref délai en donner avis à la mairie de l'arrondissement que le défunt habitait. Un « mandat de visite » est immédiatement adressé à l'un des médecins vérificateurs des décès; celui-ci se rend au domicile indiqué et s'assure par lui-même que la personne désignée est morte; il laisse alors entre les mains des parents ou des ayants droit un certificat dont la formule imprimée a tout prévu; lorsque les blancs sont remplis, on peut y lire les nom et prénoms

du décédé, son âge, son lieu de naissance, le jour et l'heure du décès, son adresse, l'étage de son appartement, et à quel point cardinal celui-ci était exposé; on y voit en outre de quelle maladie il était atteint, quel est le médecin qui l'a soigné, chez quel pharmacien on a pris les médicaments; de plus, si le logement était insalubre, on doit l'indiquer; en un mot, c'est un véritable rapport d'enquête si ingénieusement disposé qu'il tient sur le verso d'une seule feuille de papier. Ces renseignements sont extrêmement utiles; ils permettent de rédiger un bulletin statistique des plus intéressants et de remonter, en cas de besoin, à des responsabilités qu'il est bon de connaître. Ce certificat est apporté par deux témoins à l'employé de l'état civil qui, en leur présence, libelle l'acte de décès qu'il leur fait signer.

La mairie délivre alors le mandat d'inhumation, dernière formalité qui clôt toutes celles dont on a fait autant de garanties pour notre sécurité. Par ce mandat, l'ordonnateur des pompes funèbres particulier de l'arrondissement reçoit ordre de faire transporter et inhumer le corps au cimetière désigné, à jour et à heure déterminés. C'est ici que s'arrête l'action de l'état civil. Il a recueilli et précieusement conservé les documents qui assurent à l'individu les prérogatives dont on jouit dans les sociétés civilisées; ces documents, il les communiquera aux enfants, aux arrière-

petits-enfants de ceux qui ont été, et de cette façon il maintiendra intacts les droits de la famille, de la justice et de l'État. Il est le gardien des relations sociales; lorsque l'homme est mort, il n'a plus à s'en occuper.

Mais la grande vigilante ne s'est point endormie; la ville de Paris est toujours là, l'œil aux aguets et sur le qui-vive. C'est elle qui écoute et recueille le premier vagissement des nouveau-nés; c'est elle qui, lorsque l'homme a traversé les affres de la vie et qu'il n'a plus laissé parmi nous qu'une dépouille périssable, prend ces pauvres restes, les entoure de respect et les conduit dans les nécropoles qu'elle a disposées pour servir de dernière demeure à ses enfants.

CHAPITRE XXXIII

LES CIMETIÈRES

I. — LES SERVICES FUNÈBRES.

Lettres de faire part. — Usages différents. — Le cri des corps. — Les clocheteurs des trépassés. — Contestations avec le clergé. — Règlements de Chamvallon. — Aumôniers à cheval. — Le semonneur. — Les corbillards. — Les ouvriers. — La révolution. — Taxe d'inhumation. — Frochot. — Retour à la décence. — Décret du 23 prairial an XII. — Les six classes. — L'entreprise des pompes funèbres. — Impôt somptuaire. — Vanité. — Les neuf classes. — Conditions imposées aux pompes funèbres. — Remise aux fabriques. — Inhumations gratuites. — Le matériel et l'outillage des pompes funèbres. — La régie. — Les constructions de la rue Curial. — Bénéfices considérables. — L'ordonnateur. — Jargon des croque-morts. — Figurants et danseurs. — Les pourboires. — Le délai légal.

Lorsqu'une personne est décédée à Paris, on envoie à ses amis une lettre d'invitation pour les prier d'assister à son convoi ; quelque temps après, on expédie des lettres de faire part à toutes ses connaissances pour leur donner avis de sa mort. A la seule inspection d'une lettre d'invitation annonçant le décès d'un

homme marié, on peut reconnaître à quelle catégorie sociale il appartenait : parmi les gens du monde, la veuve n'invite jamais, car elle est censée dans les six semaines de retraite qui doivent inaugurer son deuil ; chez les gens de la bourgeoisie et de la classe ouvrière, la veuve invite toujours, tenant à faire acte de présence au moment où elle perd celui dont elle a porté le nom et à affirmer ainsi que le lien qui l'unissait à lui était public et légitime. Affaire d'usage qui n'a pas grande importance, mais qui dénonce cependant des divergences profondes entre les diverses castes dont se compose notre société.

Jadis c'était plus simple : on faisait « le cry des corps ». A toute heure du jour ou de nuit « les crieurs-jurés » s'en allaient par les rues, agitant leur clochette :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés!

Ils glapissaient le nom du mort, le lieu du décès, l'heure des funérailles. Vêtus d'une dalmatique blanche semée de larmes noires, ornée de têtes de squelette posées sur des ossements entre-croisés, ils épouvantaient les enfants, et, si l'on en croit Saint-Amant, faisaient hurler les chiens. Leur costume, à force de vouloir être lugubre, fut trouvé ridicule, et on le remplaça par la longue robe noire des avocats. Lorsqu'ils

suivaient le convoi funèbre d'une personne de qualité, ils portaient sur la poitrine cet écusson de carton peint représentant les armoiries du défunt que l'on applique aujourd'hui sur les faces latérales du corbillard.

Leur nombre n'était pas considérable : ils furent douze au début, dans le treizième siècle, vingt-quatre sous Louis XIV ; on en compte trente au moment de la Révolution. Ils ne criaient pas que les corps : ils criaient le vin à vendre, les enfants égarés, les chiens perdus : ils criaient « les choses estranges », dit la grande ordonnance de 1415. Petit métier, mais bon métier : cinq sous parisis par cri ; en ce temps-là c'était presque une somme. Cependant ils avaient d'autres ressources plus amples et plus certaines ; spéculer sur la douleur et sur la vanité des gens, c'est un sûr moyen de faire fortune; tous ceux qui l'ont employé en savent quelque chose. Depuis le treizième siècle, les crieurs-jurés, que le peuple de Paris appelait familièrement les clocheteurs des trépassés, étaient en possession de fournir ce que l'on jugeait nécessaire aux funérailles des particuliers, des seigneurs et des rois. Charles V affirme leurs priviléges, qui furent maintenus par Charles VI, par Henri II, par Louis XIII et par Louis XIV. L'ordonnance de 1672 détermina leurs attributions, spécifia leurs devoirs et leur imposa un tarif.

Ils eurent souvent de vives contestations avec le clergé, qui, propriétaire des cimetières et maître d'accorder la sépulture dans les églises, revendiquait le droit de subvenir à tout ce qui concernait les cérémonies funèbres. C'était là un sujet de conflits renaissants qu'on ne parvint pas toujours à éteindre; la part du clergé avait cependant été faite par un règlement très-sage que Chamvallon, archevêque de Paris, publia le 30 mai 1693, et que le Parlement homologua le 10 juin de la même année. Les crieurs-jurés relevaient directement de la prévôté des marchands, comme aujourd'hui l'administration des pompes funèbres, qui leur a succédé, relève du préfet de la Seine; mais nul des employés de celle-ci n'est forcé d'assister aux obsèques des personnes royales, en robe drapée et une sonnette d'argent à la main, ainsi que cela était impérieusement prescrit aux clocheteurs des trépassés. De même les allures du clergé ne sont plus à cette heure, aux enterrements, ce qu'elles étaient jadis; actuellement, quelle que soit la qualité du personnage porté au cimetière, le clergé l'accompagne en voiture, ou, — dans de rares circonstances, — à pied, en psalmodiant les hymnes sacrés. Autrefois, pour faire honneur à certains morts, les prêtres se transformaient en cavaliers; on lit dans le *Journal de Barbier*, à la date du 10 février 1740 : « Le corps de M. le duc (de Bourbon) était dans un chariot à huit chevaux avec

quatre aumôniers à cheval, qui portaient le poêle. »

Jusqu'au commencement de notre siècle, la plupart des corps, placés sur des brancards, étaient transportés à la main, comme nous voyons faire aujourd'hui pour les petits enfants; parfois même le cercueil, soutenu sur l'épaule d'un vigoureux *semonneur* [1], s'en allait ainsi chercher la demeure suprême. C'était là ordinairement toute la cérémonie que l'on faisait pour les petits bourgeois et les artisans; il n'en était plus ainsi dès qu'il s'agissait des gros financiers et des gens de la noblesse. On se servait en ce cas d'un corbillard surmonté d'un catafalque et traîné par un nombre de chevaux en rapport avec la fortune ou la qualité du défunt. Il se produisait alors un fait singulier auquel il serait assez difficile d'ajouter foi, si l'on n'avait le témoignage des écrivains contemporains.

La machine funèbre était si lourde, les rues étaient d'un parcours tellement difficile que l'on redoutait toujours un accident, et que, pour y parer, les crieurs-jurés emmenaient avec eux une escouade d'ouvriers selliers, bourreliers et charrons munis d'alênes, de pinces, de marteaux, de clous et d'enclume. Il fallait les avoir sous la main et cependant ne pas les mêler, en costume de travail, à la foule des invités;

[1] Du latin *submonere*. C'était le nom que l'on donnait aux employés des crieurs-jurés chargés d'aller inviter, — semondre, — à domicile; ils faisaient aussi fonctions de porteurs.

le moyen employé pour arriver à ce double résultat était assez ingénieux : on les faisait monter dans le corbillard, sur le cercueil même, et ils étaient dissimulés par les amples draperies qui tombaient de l'impériale jusqu'aux plats-bords du char. Pendant le trajet, ils jouaient aux dés sur la bière, buvaient un coup s'ils avaient eu la précaution d'emporter quelque bouteille de vin, et parfois même entr'ouvraient les rideaux noirs, passaient la tête et faisaient la grimace aux aumôniers à cheval, qui en perdaient la tramontane.

Les crieurs-jurés de corps furent dépouillés de leurs priviléges pendant la Révolution, mais ils possédaient un matériel funéraire qui leur assurait le service de presque tous les enterrements; ils continuèrent donc, par la force même des choses et comme par le passé, à pourvoir à ce premier besoin de la salubrité et de la décence urbaines; ils ne criaient plus, ils ne clochetaient plus, mais ils tendaient, drapaient et portaient toujours, jusqu'aux heures douloureuses où toute marque de supériorité sociale devint un motif à délation ; les gens riches s'habillaient de carmagnole, et, pour n'éveiller aucun soupçon, l'on se faisait enterrer très-humblement. Les municipalités de Paris se chargèrent alors des inhumations, qui furent faites à prix débattu jusqu'à ce qu'un arrêté du 18 thermidor an IV fixât à dix francs la taxe des morts âgés de moins de

sept ans et à vingt francs celle des adultes. Ce que furent les convois, on peut se le figurer. Tous les corps étaient portés à bras, et plus d'une fois les brancards stationnèrent à la porte des cabarets.

Cela dura jusqu'à l'avénement de Frochot à la préfecture de la Seine. Il remit d'abord le soin des cérémonies funèbres à un entrepreneur désigné dans chaque arrondissement; puis bientôt, dès l'an IX, à un entrepreneur général qui devait centraliser le service. Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui reconnaissait aux fabriques des églises catholiques, aux consistoires protestants et israélites le droit de faire « les fournitures d'enterrement », amena un conflit entre le clergé et l'entrepreneur. De gros intérêts étaient en jeu, la querelle menaçait de s'aggraver; un homme qui aimait à être obéi, intervint et mit fin à toute dispute. L'empereur accepta un entrepreneur unique, privilégié, responsable, mais il lui imposa un cahier des charges qui l'obligeait à remettre aux représentants des cultes reconnus une part considérable, — plus de la moitié, — de l'argent qu'il aurait à recevoir. L'affaire restait exceptionnellement fructueuse pour tous les ayants droit, et chacun eut le bon esprit de se montrer satisfait. Cette affaire tenait au cœur de Napoléon, car il y revint plus tard, et la régla minutieusement lui-même par le décret du 18 août 1811 : Tous les services funèbres étaient

divisés en six classes ; la première coûtait 4,282 francs, la sixième coûtait 16 francs[1].

L'organisation imaginée par Frochot, adoptée par Napoléon Ier, et qui n'était, sous une forme plus moderne et surtout plus démocratique, qu'un retour à la vieille institution des crieurs-jurés, subsiste encore. Tavernier raconte naïvement dans ses voyages qu'ayant été obligé de faire enterrer son frère, mort aux Indes, il s'était promis de bien soigner sa santé, parce que cela coûtait fort cher d'être inhumé dans ces pays-là. Que dirait-il donc aujourd'hui à Paris ? L'entreprise des pompes funèbres a tous les inconvénients des monopoles, mais elle compense ceux-ci par des avantages sérieux, où la ville, les cultes et les gens pauvres trouvent leur bénéfice.

A y bien regarder, le service funèbre, constitué tel qu'il l'est aujourd'hui, est un impôt somptuaire très-onéreux, mais levé seulement sur ceux qui s'y soumettent, beaucoup sans doute par respect pour les morts qu'ils regrettent, et un peu aussi, avouons-le, par vanité. Écoutez les curieux qui regardent passer un

[1] Ce décret est inséré au *Bulletin des lois* sous le n° 386, IVe série : L. J'ai eu entre les mains l'exemplaire qui avait appartenu à l'abbé Grégoire ; sur la marge celui-ci avait écrit : « Scandale de divisions en classes pour des êtres qui, devant Dieu, arrivent seulement avec leurs bonnes et leurs mauvaises actions. » Certes il ne devinait pas alors que le corbillard qui porterait sa dépouille serait dételé et traîné à bras jusqu'au cimetière Montparnasse.

corbillard drapé, empanaché de plumes d'autruche, traîné par quatre chevaux caparaçonnés, tenus aux mains de valets de pied, suivi par des maîtres de cérémonies qui portent « les honneurs » sur des coussins de velours; que disent-ils? « C'est un bel enterrement! » Il est permis aux riches d'étonner les foules, de faire brûler des lampadaires à alcool sous la nef des églises, et d'avoir des cercueils capitonnés de satin blanc; ce n'est qu'une affaire d'argent. Tout se paye, jusqu'à la rosette en crêpe que l'on peut attacher au fouet du cocher; mais, ce qu'il faut considérer, c'est que le pauvre ne paye rien.

La dernière adjudication pour l'entreprise des pompes funèbres a eu lieu le 1er janvier 1860. Par le cahier des charges, le service est divisé en neuf classes : la première coûte 7,184 francs, et la neuvième 18 fr. 75 cent.; entre ces deux extrêmes, il n'est si grosse vanité ou si mince situation qui ne trouve ce qui lui convient. Mais si l'on permet à l'entreprise de faire des bénéfices excessifs, c'est à des conditions qu'il est bon de faire connaître : la Ville, en vertu de ce contrat, paye à l'entrepreneur cinq francs par corps inhumé dans les cimetières de Paris; de ce seul chef, l'administration des pompes funèbres a touché en 1873 la somme de 217,990 francs, représentant 43,578 inhumations; mais l'entrepreneur doit faire remise, aux représentants des cultes reconnus, de

56 pour 100 sur toute somme encaissée par lui ; or, pour 1873, cette somme équivaut à 1,709,350 fr. 38 c., dont 1,620,715 fr. 23 c. ont été versés au seul culte catholique.

En outre, les pompes funèbres sont tenues de faire gratuitement le convoi de tout individu indigent, dont la famille ou la succession ne peut acquitter les frais portés au tarif d'une des neuf classes désignées. C'est là une charge extrêmement pesante, car le nombre des inhumations gratuites est singulièrement plus élevé que l'on n'imagine ; en 1873 il a été de 25,017, tandis que celui des inhumations payantes n'a été que de 18,561. Dans le système adopté, les riches payent pour les pauvres, et l'impôt funèbre fournit aux besoins du culte dans les églises, les temples et les synagogues.

Pour subvenir d'une façon régulière aux exigences d'un service incessant qui représente plus de cent enterrements par jour, les pompes funèbres possèdent un matériel important et un nombreux personnel. On doit avoir en provision prévue les tentures, les chevalets, les candélabres, les coussins, les bénitiers, en un mot tous les objets nécessaires à l'appareil usité ; en outre, 6,000 voliges, — bières en sapin, — sont en réserve à l'administration centrale, sans compter le dépôt obligatoire dans chacune des mairies de nos vingt arrondissements, et le magasin de *chênes* ou

cercueils de luxe qui peuvent être demandés pour des inhumations de classes supérieures ; 585 agents de toute sorte, 570 voitures-corbillards, chars, berlines de deuil, fourgons à tenture, 270 chevaux suffisent à parer aux éventualités d'une mortalité normale ; si par hasard on manque de chevaux, on en loue à la Compagnie générale des petites voitures. Cet outillage général est combiné de telle sorte que l'on a pu faire face aux nécessités exceptionnelles amenées par des épidémies ; en 1854, chaque mort eut son cercueil, son corbillard, son convoi, et l'on ne vit plus « rouler les tapissières » comme pendant les choléras de 1832 et de 1849.

L'adjudication des pompes funèbres a pris fin le 1er janvier 1871 ; l'heure était mal choisie pour la renouveler, personne ne s'en souciait, ni l'entrepreneur, ni la préfecture de la Seine. On revint alors à la lettre des décrets impériaux ; les fabriques, les consistoires, prirent l'affaire à leur compte et la confièrent en régie à l'adjudicataire sortant. En somme il n'y eut rien de changé : la ville paye toujours cinq francs par inhumation, les cultes reçoivent toujours 56 pour 100, et les enterrements gratuits restent à la charge de l'entreprise. Seulement la situation n'est plus très-régulière ; les responsabilités sont déplacées, et aujourd'hui le chef de ce service, qui a une importance municipale sur laquelle il serait puéril d'insister,

semble dépendre beaucoup plus des fabriques que de la préfecture de la Seine.

C'est là un fait anormal, auquel il serait bon de mettre fin. Une difficulté se présentera peut-être lors de la future adjudication : la ville a construit à ses frais, rue Curial, un vaste établissement destiné à loger l'administration des pompes funèbres et toutes les dépendances qu'elle comporte ; les dépenses ont été considérables et le bail sera élevé ; mais cet inconvénient disparaîtra devant des avantages fort importants ; aussi le premier article du prochain cahier des charges devra exiger du preneur un loyer rémunérateur représentant l'intérêt normal des sommes employées ; cette condition ne peut même pas donner lieu à un débat, car, malgré les servitudes financières sagement imposées à l'entreprise, celle-ci fait de tels bénéfices, qu'ils sont de nature à éveiller de très-sérieuses concurrences.

Dans les convois, le principal personnage n'est pas le maître des cérémonies, qui, l'air grave et même légèrement attristé, comme il convient à la circonstance, prie « la famille et messieurs les invités » de le suivre ; celui-là, il est vrai, mène le chœur funèbre des porteurs et indique avec précision, pendant le service religieux, à quelle minute il faut se lever, s'agenouiller ou s'asseoir ; mais l'homme important, c'est l'ordonnateur, agent direct de la préfecture de la

Seine, employé de l'état civil et représentant personnel du maire de l'arrondissement que le défunt habitait. Il figure la municipalité prenant le corps d'un de ses administrés à la maison mortuaire, l'accompagnant à l'église, veillant à ce qu'on lui fasse place à travers nos rues encombrées, l'introduisant au cimetière et ne le quittant qu'après avoir vu tomber sur lui la dernière pelletée jetée par le fossoyeur.

Il est reconnaissable à la cocarde tricolore maintenue par la ganse de son tricorne et à la canne à pomme d'ivoire qu'il lui suffit de lever, sans avoir besoin d'invoquer l'ordonnance de police du 10 février 1848, pour arrêter toute voiture qui, dans le trajet de la maison au cimetière, pourrait couper et interrompre le convoi. Il est l'autorité et le contrôle ; c'est lui qui s'assure que toutes les prescriptions émanées de l'entreprise des pompes funèbres ont reçu exécution, qui interdit, — œuvre difficile, — aux porteurs, aux plombiers, aux tapissiers, de demander des pourboires ; qui recommande la bonne tenue aux divers agents de ces tristes choses et donne à tous l'exemple du respect dû à la douleur. Il a vécu trop mêlé au personnel qui fait le service des inhumations pour ne pas savoir que, là aussi, comme dans tous les corps d'état, il y a un jargon particulier légué par les corporations du passé et auquel il ne faut point attacher d'importance ; il connaît les termes en usage, mais il les re-

garde comme indignes de lui et ne les emploie jamais.

Les porteurs ne se gênent guère entre eux, malgré les mines piteuses qu'ils prennent volontiers lorsqu'ils se sentent sous les yeux des assistants. Très-susceptibles pour eux-mêmes, ils le sont moins pour les autres. C'est les insulter gravement que de les appeler croque-morts, mais ils trouvent fort naturel de dire : J'ai fait un *saumon*, un *hareng* ou un *éperlan;* ce qui signifie : « J'ai porté le corps d'un riche, d'un pauvre ou d'un enfant; » cela ne les empêche pas d'être de fort braves gens et très-dévoués à leur lugubre besogne. On pourrait penser que de vivre toujours au milieu des tentures noires et d'avoir pour fonctions spéciales de manier des cercueils dispose à la mélancolie; ce serait une erreur. La plupart de ces hommes sont gais, si gais que plusieurs figurent, le soir, dans les ballets-pantomimes de certains théâtres et que l'un d'eux obtint, sous le sobriquet de *Clodoche*, une certaine notoriété aux bals masqués de l'Opéra.

Ils ont un défaut qu'il est vraiment superflu de signaler, car chacun le connaît : ils aiment le pourboire, ils l'aiment jusqu'à la fureur; l'administration fait ce qu'elle peut pour les empêcher de harceler les familles, mais elle n'y parvient pas. A la maison mortuaire, ils redoutent l'ordonnateur, dont le rapport peut les faire mettre à pied, et ils se contiennent; au

cimetière, ils sont attentivement surveillés par les gardes, qui reçoivent à cet égard des ordres spéciaux et souvent renouvelés. Ils en sont réduits à attendre les familles sur les boulevards qui avoisinent nos champs de repos ; là ils sont hors de l'atteinte, j'allais dire de la juridiction des gardes ; l'ordonnateur est parti, nul ne les gêne ; alors commencent des quémanderies sans fin qui ont parfois donné lieu à des plaintes dont la préfecture de police a dû s'émouvoir.

La loi a déterminé le délai qui doit exister entre le décès et l'inhumation ; l'article 77 du code civil dit expressément : « Aucune inhumation ne sera faite que... vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police. » Ce laps de temps a paru nécessaire et permet de ne point confondre la mort apparente avec la mort réelle. Jadis on était moins prudent, et parfois on était enterré peu d'heures après avoir expiré. On trouve la preuve de ce fait dans l'acte de décès d'un homme dont madame de Sévigné a déploré la mort : « Le 3 juillet 1690, à trois heures du matin, Michel Lasnier, maistre d'hostel de madame la marquise de Sévigny, est décédé rue Couture-Sainte-Catherine, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Paul, sa paroisse, le même jour[1]. » Il faut des cas absolument

[1] Voyez *Lettres de madame de Sévigné*, t. IX, p. 531, édit. Hachette.

exceptionnels pour que l'on abrége aujourd'hui le délai légal, et la préfecture de police, gardienne de la santé publique, a seule le droit, sous sa responsabilité, de prendre des mesures en conséquence. En comprenant le temps employé au service religieux et au trajet fort long et fort lent à travers Paris, on peut compter que le délai a toujours été dépassé lorsqu'un corps arrive au cimetière, où l'attendent une fosse préparée et les fossoyeurs chargés de l'inhumer.

II. — LES CHARNIERS.

L'endroit où l'on dort. — La sépulture dans les églises. — Sur le plan de Gomboust. — Pêle-mêle des morts et des vivants. — Ossements sur la voie publique. — L'ossuaire de l'Ouest. — La duchesse de Guise, le cardinal Dubois. — La légende. — Niaiserie et crédulité. — Les victimes du fanatisme. — Notre-Dame des Victoires. — Mise en scène. — Le cimetière des protestants. — Cimetières secrets. — Dénonciations. — Réclamations diplomatiques. — Cimetière des protestants étrangers. — Le chantier du port au Plâtre. — Cimetière israélite. — Les Innocents. — Le pourrissoir. — Les Champeaux. — Les galetas. — Nicolas Flamel. — Danse macabre. — La logette. — Les enfouissements. — Le typhus. — La science intervient inutilement. — Amour du Parisien pour le cimetière des Innocents. — Marchandes de modes et écrivains publics. — Sotte tradition. — Intervention du Parlement. — Arrêt du 25 mai 1765. — Accident. — Fermeture et destruction du cimetière. — Les catacombes. — Le rapport de Thouret. — Le marché aux légumes. — On y trouve encore des ossements. — Projet d'une nécropole unique. — Le chartrier. — Précaution de la loi du 15 mai 1791. — Deux cimetières supplémentaires. — Picpus. — La Madeleine. — Les Errancis. — Louis XVII. — Cimetière Vaugirard. — Clamart. — Confusion. — Sainte Catherine. — Mirabeau; Bichat; Pichegru. — Achat de terrains. — Quatre cimetières *extra muros*. — Nos vingt-deux cimetières.

Cimetière, en grec, c'est κοιμητήριον, — l'endroit où l'on dort. Le vieux Paris ne les avait pas ménagés;

on enterrait partout : dans les églises d'abord, lieu d'honneur où l'on accordait sépulture en échange de quelque rente perpétuelle; le donataire qui avait fait construire ou orner une chapelle à ses frais avait droit à s'y faire inhumer et parfois même d'y admettre quelques amis, témoin cette chapelle dédiée à saint Vincent de Paul, dans l'église Saint-Paul de la rue Saint-Antoine, où les La Meilleraye avaient un tombeau qui reçut le corps de Georges Cadoudal en 1804 et le garda jusqu'en 1814.

Nos églises actuelles sont pleines encore de monuments funéraires, datant des siècles passés et indiquant avec quelle ardeur on se portait vers les lieux saints pour y reposer près des reliques sacrées, dont on espérait que le contact ne serait pas inutile au salut éternel, et dans la foi touchante que l'âme participerait au bénéfice des prières récitées chaque jour. Il n'y avait guère que les gros personnages de la noblesse, du clergé, de la robe, de la finance, qui fussent assez riches pour atteindre à ces grandeurs posthumes ; le menu fretin des trois ordres et toute la population s'en allaient simplement en terre, comme de petites gens qu'ils étaient.

Aussi les cimetières abondaient ; le plan de Gomboust est parsemé de groupes de croix cernés d'un trait qui l'indiquent : cimetière Saint-Nicolas, proche la rue Troussenonnain ; cimetière Saint-Paul, où Ra-

belais fut enterré sous un noyer; cimetière Saint-Séverin, d'où s'élevait une buée malsaine quand soufflaient les vents d'ouest; cimetière Saint-Joseph, où fut Molière et dont nous avons fait un marché; cimetière de la Trinité, près de la rue Grenéta, d'où l'on enleva plus de quarante tombereaux d'ossements en 1858; cimetière Verd, près la rue de la Verrerie; cimetière Saint-Médard, où les convulsionnaires frétillaient sur le tombeau du diacre Pâris; cimetière aux Carmes, aux Capucins, aux Chartreux; cimetière aux Incurables, à la Charité, aux Petites-Maisons; cimetière à tous les hospices, cimetière à tous les couvents. Les bourgades des morts étaient disséminées à travers la ville des vivants[1].

Aussi lorsque l'on entreprit sous le second Empire les travaux de Paris, on fut étonné de l'énorme quantité de sépultures que l'on mettait au jour; chaque coup de pioche pour ainsi dire faisait jaillir des ossements. On les portait dans l'ancien cimetière de l'Ouest, fermé depuis 1825 et que l'on avait converti en un vaste ossuaire; on s'aperçut un jour qu'il contenait 1,110 mètres cubes d'ossements trouvés en fouillant la voie publique; l'entassement devenait une gêne; un ar-

[1] On ne se préoccupait guère alors de la salubrité : sur le plan de Deharme (1763) on voit que le cimetière Saint-Roch, situé au coin du boulevard et du chemin de la Grand'Pinte, qui est la rue de la Chaussée-d'Antin, est placé à côté d'un des puits de la ville.

rêté préfectoral pris en 1859 fit porter tous ces débris aux catacombes.

Quelques-uns de ces restes éveillèrent l'attention et prouvèrent que, comme les vivants, les morts ont leur destinée. Au mois d'octobre 1864, en creusant un branchement d'égout pour la maison portant le n° 4 de la rue de la Paix, maison qui prenait la place de la caserne des pompiers, on trouva un cercueil en plomb contenant le corps de la duchesse de Guise, princesse de Joinville, veuve en premières noces du prince de Bourbon, et décédée en 1656. Elle avait été certainement inhumée au couvent des Capucines, à travers les dépendances duquel la rue de la Paix avait été tracée. Quelques années auparavant, on avait détruit les derniers vestiges de la collégiale Saint-Honoré ; on y chercha avec soin le caveau où le cardinal Dubois avait été inhumé en grande pompe : mais, comme ce caveau avait été converti en fosse d'aisances, on eut quelque peine à le découvrir.

Si les terrains des anciens cimetières ont rendu les morts qu'ils cachaient, il n'en est pas de même des églises, dont les cryptes et les caveaux conservent des amas d'ossements, débris des corps qui jadis leur ont été confiés. Lorsqu'on répare quelque ancienne chapelle sépulcrale, on y découvre naturellement des restes humains; invariablement le même fait se produit et donne une assez piteuse idée de la crédulité

parisienne. C'est toujours la même légende. Le squelette trouvé et qui a au moins cent cinquante ans de date devient une jeune fille morte récemment, hier, ce matin peut-être; un peu plus tôt, on aurait pu la sauver. Où l'a-t-on découverte? Dans une cellule secrète dont les prêtres seuls connaissent l'entrée. « C'est l'innocente victime d'un délire hypocrite, fanatisé par le feu des passions comprimées. » Les journaux en parlent; on publie des lithographies représentant l'horrible mystère. Des nigauds s'en mêlent, qui somment l'autorité d'avoir à faire son devoir. Pour l'église Saint-Laurent, qui donnait sépulture et qui est voisine d'un ancien cimetière, on renouvelle cette histoire tous les douze ou quinze ans[1].

Sous la Commune, on en voulut tirer parti et l'on fit quelques frais de mise en scène. On tira des caveaux tous ces pauvres ossements, et, sur le parvis même des églises, on les exposa aux yeux du peuple; le peuple regardait, levait les épaules et passait. On fit une grande exhibition sur les marches de Notre-Dame-des-Victoires et on l'annonça solennellement dans les journaux ; j'eus la curiosité d'aller la voir.

[1] Les gens de la Commune n'en démordent pas : dans un livre où sont glorifiés tous les faits insurrectionnels de 1871, je lis : « Dans l'église Saint-Laurent, on trouva des cadavres de jeunes femmes et d'enfants nouveau-nés, sans doute victimes des vertueux prêtres célibataires. » (*Paris pendant la Commune révolutionnaire de* 1871, Neuchâtel.)

C'était misérable. Derrière les grilles fermées, sur le palier qui donne entrée à l'église, on avait disposé avec un certain ordre tous les crânes, tous les tibias, tous les fémurs que l'on avait pu ramasser dans les cryptes; ça ressemblait au déménagement d'un musée d'ostéologie mal entretenu; deux fédérés montaient la garde en fumant gravement leur pipe à côté de ces « cadavres, qui dénonçaient les crimes des jésuites. » Quelques commères revenant du marché s'arrêtaient, jetaient un coup d'œil et disaient : Sont-ils bêtes!

Les différents cimetières que j'ai indiqués étaient réservés aux catholiques; avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestants en possédaient un qui leur était officiellement consacré; il était situé rue des Saints-Pères, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'École des ponts et chaussées; mais après le 22 octobre 1685, rejetés hors du droit commun, ils durent pourvoir à leur sépulture et cherchèrent dans Paris des lieux secrets, ignorés sinon inconnus, où ils pussent inhumer leurs morts; les enterrements se faisaient la nuit; on ne savait quelles précautions imaginer pour déjouer la surveillance; il y allait de la vie ou tout au moins des galères à perpétuité.

De deux rapports que j'ai sous les yeux, l'un daté du 17 mai 1694 et adressé à La Reynie, l'autre du 7 mai 1696 et transmis au procureur général, il résulte que l'on portait ces malheureux dans des jardins de

propriétés particulières, dans des terrains vagues, où l'on pouvait. On recommande à la police, à la prévôté de Paris, aux juges du Châtelet, d'être attentifs à réprimer de tels scandales. Les plus grands personnages se mêlèrent de ce genre d'espionnage, et Monsieur, « frère du roy, » dénonce à Louis XIV « qu'il vit, il y a quelque temps, passer dans la rue Saint-Honoré pendant la nuit un chariot couvert de blanc, dans lequel on prétend qu'estoient les corps de ceux de la R. P. R., lesquels on va enterrer dans un cimetière près du Roulle. » Une autre dénonciation apprend qu'on les inhume aussi dans un jardin près les Gobelins.

La Hollande, le Danemark, l'Angleterre réclamèrent diplomatiquement un lieu de sépulture pour les protestants de ces nations qui mouraient à Paris. On accorda 276 toises, dont 31 occupées par les bâtiments, rue de la Voirie, dans le haut du faubourg Saint-Martin. Pendant le dix-huitième siècle on était plus tolérant, et les protestants régnicoles purent être inhumés auprès des protestants étrangers; mais une certaine crainte ou le besoin de mystère naturel à l'homme subsistait encore, car les réformés avaient un champ de sépulture secret au port au Plâtre, qui est devenu le quai de la Râpée. C'était un chantier dont l'emplacement est délimité aujourd'hui par le quai de la Râpée, la rue de Bercy, la rue Traversière et la

rue Villiot. Ce cimetière semble avoir été réservé de préférence aux personnages importants et riches du protestantisme installés ou tolérés à Paris. Parmi les noms de ceux qui furent conduits au port au Plâtre, s'en trouvent qui ne sont ni oubliés ni éteints : de La Boulaye, Soubeyran, de Brissac, Say, Delessert, Mallet, Perrégaux, Necker, de Witt, Thelusson, Tronchin, de La Baumelle.

Toutes ces distinctions entre communions hostiles n'ont heureusement plus aucune raison d'être aujourd'hui ; les catholiques et les protestants, saint Pierre et saint Paul, dorment fraternellement côte à côte dans les mêmes enclos. Aussi tous les petits cimetières, dispersés autrefois, cachés dans des jardins, dans des chantiers, dans des bosquets perdus au milieu des parcs, ont-ils disparu. Tous ? non. — Il en existe encore un. Celui-là du moins n'a jamais reçu aucun protestant, car il appartient à la race exclusive qui, se considérant comme le peuple spécial de Dieu, ne fraye pas avec les autres religions et conserve imperturbablement ses usages au milieu des nations étrangères ; il appartient aux israélites, a été fondé en 1780, et renferme une quinzaine de tombes. En le cherchant bien, on pourrait le découvrir du côté de La Villette.

Ces cimetières israélites, protestants, catholiques, n'ont point laissé trace dans les souvenirs de la popu-

lation parisienne ; un seul est resté légendaire et méritait de l'être : c'est le cimetière, — le charnier, — des Innocents. Longtemps il fut lieu de sépulture honorable : c'était quelque chose pour une famille bourgeoise d'avoir ses ancêtres aux Saints-Innocents ; puis il devint la fosse commune, le *pourrissoir*, comme l'on disait, où vingt-deux paroisses, où l'Hôtel-Dieu, où la basse geôle du Châtelet versaient leurs morts. Il fut, pendant des siècles, au milieu même de la cité, dans l'endroit le plus peuplé, le plus fréquenté, un foyer d'infection toujours entretenu, toujours alimenté, et auquel on doit plus d'une des « pestes » qui ont ravagé la ville.

Dans l'origine, il appartenait à ce vaste terrain nommé les Champeaux, sur lequel on a construit les halles, et qui s'étendait jusqu'où finissent aujourd'hui les rues Croix et Neuve-des-Petits-Champs. Une tradition prétend qu'on y enterrait déjà à l'époque de l'occupation romaine ; le fait n'a rien d'improbable, car les Champeaux étaient traversés par la route qui allait de Lutèce vers les provinces du Nord. Ce fut Philippe-Auguste qui en 1186 le fit enclore de murs ; auparavant c'était un lieu vague, chacun y passait, et, à certains jours de l'année, on y vendait des chevaux. Une église dédiée aux saints Innocents fut édifiée, et peu après on éleva autour du cimetière des arcades supportant des greniers, — des galetas, c'était le mot,

— qui servirent de charnier, c'est-à-dire d'ossuaire. On tenait à honneur d'augmenter et d'embellir le cimetière parisien par excellence; c'était là œuvre pie qui appelait l'indulgence de Dieu. Nicolas Flamel y fit construire deux arcades, l'une en 1389, l'autre en 1404.

Guillebert de Metz, qui visita Paris sous Charles VI, dit : « Illec sont painctures notables de la danse macabre et aultres, avec escriptures pour esmouvoir les gens à dévotion. » Par le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, on sait exactement à quelle époque furent faites ces compositions à la fois naïves et terribles, dont il restait trace encore à la fin du dix-septième siècle : commencées en août 1424, elles furent terminées pendant le carême de l'année suivante. Il y avait là une logette où l'on emmurait certains coupables, qui n'avaient plus pour subsister que l'aumône des passants; la porte, solide et armée de fer, s'ouvrait à deux clefs, dont l'une était gardée par le marguillier de l'église des Saints-Innocents, et l'autre déposée au greffe du parlement; c'est là qu'en 1485 fut enfermée à toujours Renée de Vendomois, qui avait assassiné son mari.

Les caveaux de l'église étaient si pleins de cadavres que, dès le seizième siècle, il n'était pas rare de voir des cercueils rangés le long des murs et attendant qu'on eût trouvé place pour les caser; dans le cime-

tière s'élevaient quelques sépultures particulières; mais le mode d'inhumation pour les simples particuliers était atroce : on creusait de grandes fosses dans lesquelles on enfouissait pêle-mêle, les uns par-dessus les autres, 1,200 et parfois 1,500 corps. Lorsque le terrain était comblé, ce qui arrivait souvent, on déterrait les plus anciens morts et on jetait leurs ossements dans les galetas qui surmontaient les arcades. La moyenne des inhumations était, dit-on, de 2,000 par an.

L'espace était fort restreint; tout l'emplacement, — y compris l'église, — enfermé par la rue de la Lingerie, la rue Saint-Denis, la rue de la Ferronnerie et la rue aux Fers, contenait 1,700 toises carrées[1]. Le typhus régnait en permanence dans les maisons voisines appuyées contre les murs mêmes du cimetière, qui, enveloppé de toutes parts de hautes constructions, ressemblait à un vaste puits dont le fonds n'était en quelque sorte que de la pourriture humaine. Dès 1554 on s'émut de ce danger permanent. Deux très-savants médecins de l'époque, Fernel et Houillier, furent chargés d'étudier la question et d'en faire un rapport. Ils conclurent à la suppression immédiate et ne furent point écoutés. Le temps passe, le péril augmente, les habitants voisins poussent des cris de dé-

[1] La contenance exacte du cimetière était de 7,160 mètres carrés; celle de l'église, 1,798 mètres : total, 8,958 mètres carrés.

tresse; l'Académie des sciences délègue en 1737 trois de ses membres, Lemery, Geoffroy, Hunauld; leurs conclusions sont conformes à celles de Fernel et ont le même sort.

Il faut dire pour expliquer, sinon excuser de tels ménagements envers ce lieu de putridité, que le peuple de Paris aimait son cimetière : on lui donnait là le spectacle de belles processions, avec encens et psalmodies, à certains jours de fêtes carillonnées; il y venait volontiers, non pour évoquer les âmes des aïeux, mais pour faire sa prière en l'église des Saints-Innocents, populaire entre toutes, pour admirer les monuments funéraires, les chapelles d'Orgemont, de Villeroy, de Pommereux, la tombe Morin, le squelette d'albâtre[1], qu'il attribuait faussement à Germain Pilon, l'ancien prêchoir, où pendant la ligue il se fit de si belles harangues, la croix des Bureaux, la croix Glatine, la statue du Christ, que l'on nommait le Dieu de la Cité, et la tour de Notre-Dame des Bois, où chaque soir on allumait une veilleuse qui servait de fanal à ce champ des morts.

On y faisait le commerce; dans les galeries, les marchandes de modes et de lingerie vendaient leurs chiffons; contre les piliers des arcades, sous les greniers qui pliaient au poids des ossements, les écrivains

[1] Actuellement au Louvre, dans les salles des sculptures de la renaissance.

publics avaient installé leurs tables et fournissaient de la littérature épistolaire à prix fixe. En effet, les MM. de Villiers, qui visitèrent les charniers en janvier 1657, disent : « Si c'est du haut stile, la lettre vaut 10, 12 ou 20 sols; si c'est du bas stile, elle n'est que de 5 ou 6 sols. » La foule y circulait sans cesse; c'était un lieu de promenade, une sorte de contrefaçon des fameuses galeries du Palais. La nuit, les filles vagues le fréquentaient, comme les larves de l'amour vénal[1]. Tous les Parisiens s'étaient fourré une singulière idée dans la tête : ils étaient persuadés, sur la foi d'une légende ridicule, que la terre du cimetière des Innocents avait la propriété de dévorer les corps en vingt-quatre heures. C'était une croyance enracinée contre laquelle rien ne pouvait prévaloir. Les MM. de Villiers rapportent cette tradition, et ils ajoutent naïvement : « mais nous n'en avons pas veu l'effet[2]. »

Voyant que l'autorité civile restait désarmée et que l'église, à laquelle tous les lieux de sépulture ont appartenu en France jusqu'à la loi du 15 mai 1791, ne

[1] Voyez le manuscrit attribué à Sauval. Bibl. nat., manuscrits fr. : 13,635.

[2] Evelyn avait déjà signalé le fait en 1644 : « De là, je suis allé faire un tour au cimetière des Innocents, où je passai pas mal de temps à ouïr les récits qu'on me fit de la rapidité avec laquelle ce terrain dévore les corps qu'on y enterre; vingt-quatre heures suffisent, me disait-on. » *Voyage de Lister à Paris*, supplément, p. 257.

voulait pas fermer ce cloaque pestilentiel, le parlement intervint. Par un arrêt du 12 mars 1763, il avait demandé aux paroisses de Paris, aux commissaires et aux officiers du Châtelet des mémoires concernant le nombre des décès et les inconvénients des modes de sépulture en usage. Cette question fort délicate, qui touchait à des habitudes invétérées et à des sentiments religieux très-respectables, fut approfondie avec soin, et le parlement rendit le célèbre arrêt du 25 mai 1765. « La cour ordonne : 1° qu'aucunes inhumations ne seront plus faites à l'avenir dans les cimetières actuellement existants dans cette ville, sous aucun prétexte que ce puisse être;... 3° qu'aucunes sépultures ne seront faites à l'avenir ou accordées dans les églises;... 4° qu'il sera fait choix de sept à huit terrains différents, propres à recevoir et consommer les corps et situés hors de la ville[1]... » L'arrêt portait que toutes ces prescriptions étaient exécutoires à compter du 1er janvier 1766. C'était net et clair; s'empressa-t-on d'obéir? Nullement; les sépultures dans les églises ne furent point interrompues, et l'on continua à « fossoyer » aux Innocents comme par le passé.

Au commencement de 1780, le cimetière durait toujours, et peut-être durerait-il encore, si un acci-

[1] Voir *Pièces justificatives*, n° 4.

dent n'était venu épouvanter tout le monde et convaincre les plus récalcitrants. La terre, bourrée de corps sur une profondeur de 26 pieds, ne les contenait plus; elle avait beau se soulever, chercher des points d'appui contre les piliers des arcades, s'exhausser de telle sorte qu'il fallait descendre pour entrer dans l'église, où l'on pénétrait jadis de plain-pied, elle était gorgée et vomissait sa putréfaction.

Au mois de février 1780, un habitant de la rue de la Lingerie, ouvrant sa cave, fut repoussé par une odeur tellement insupportable qu'il se sauva et alla chercher ses voisins. On revint en nombre, on s'enhardit, on se mit sous le nez des mouchoirs imbibés de vinaigre, et l'on se trouva en présence d'un spectacle horrible. La terre, gonflée par des pluies récentes, avait fait ce que l'on nomme une poussée contre les murs mitoyens; elle y avait ouvert une large brèche par où s'était effondré un éboulement de cadavres. La police essaya de tenir l'aventure cachée; il fut interdit aux journaux d'en parler; mais garder un secret dans le quartier des Halles n'est point chose facile, et tout Paris sut bientôt à quoi s'en tenir sur l'état de son cimetière favori. Ce fut un cri qu'il fallut bien entendre cette fois; l'autorité civile se montra très-ferme et adopta une décision péremptoire; elle y mit cependant le temps de la réflexion, car cet enclos consacré à la peste, comme disait Voltaire, ne fut

définivement fermé et pour toujours que le 1er décembre 1780[1].

Ce n'était pas tout de l'avoir interdit, il fallait le supprimer, et ce fut seulement au commencement de 1786 que l'archevêque accorda son autorisation. On ne l'avait pas attendue; de Crosne, récemment nommé lieutenant général de police, avait voulu payer sa bienvenue au peuple de Paris en lui donnant un marché aux légumes, qui manquait, et, avec un discernement où l'on peut trouver quelque habileté politique, il avait choisi l'emplacement du cimetière des Innocents. Mais il fallait l'approprier à sa nouvelle destination, abattre l'église, enlever les monuments funéraires, jeter bas les cent soixante-cinq arcades et les charniers qu'elles supportaient, déplacer les ossements, enlever les terres pourries et fouir le sol assez profondément pour éviter tout danger futur. Il s'adressa à la Société royale de médecine, qui délégua une commission où se trouvent les noms de Vicq d'Azyr et de Fourcroy, et dont Thouret fut le rapporteur. Celui-ci fut chargé de surveiller et au besoin de diriger l'opération. On ne perdit pas de temps : la commission, nommée en octobre 1785, était à l'œuvre dès le mois de décembre.

Il y eut trois périodes de travail : de décembre 1785

[1] Il convient d'ajouter que le cimetière était entouré d'un ruisseau profond où les riverains jetaient leurs immodices.

à mai 1786, de décembre 1786 à février 1787, et d'août à octobre de la même année. Les escouades d'ouvriers se relayaient, car on était à la besogne jour et nuit. Cependant il avait fallu trouver une nouvelle sépulture pour les ossements qu'on allait exhumer. On imagina de créer ce que l'on nomma alors un cimetière souterrain ; on utilisa pour cet objet les longues galeries où jadis on exploitait la pierre et d'où sont sorties la plupart des constructions du vieux Paris. Une sorte d'entrée fut préparée à la Tombe-Issoire ; cette nouvelle nécropole fut consacrée par le clergé dans la journée du 7 avril 1786 ; ce sont les catacombes. C'est là que l'on transporta tout ce que l'on ramassa alors aux Innocents ; les prêtres accompagnaient les chariots funéraires, qui partaient ordinairement du quartier des Halles vers la fin du jour et arrivaient, la nuit tombée, à l'emplacement indiqué.

Le rapport de Thouret nous dit dans une phrase un peu prétentieuse comment on procédait pour installer les morts dans la demeure qu'on leur avait choisie au milieu de nos anciennes carrières. « L'aspect de ce lieu souterrain, ses voûtes épaisses qui semblent le séparer du séjour des vivants, le recueillement des assistants, la sombre clarté du lieu, son silence profond, l'épouvantable fracas des ossements précipités et roulant avec un bruit que répétaient au loin les voûtes, tout retraçait dans ce moment l'image de la mort et

semblait offrir aux yeux l'emblème de la destruction. » Cela signifie que l'on versait les ossements comme l'on verse un chargement de sable en faisant basculer le tombereau.

L'emplacement du vieux cimetière nettoyé, pavé, orné de la fontaine de Pierre Lescot et de Jean Goujon, devint le marché aux légumes que nous avons connu. Les ouvriers qui travaillèrent sous la direction de Thouret n'ont pas enlevé, tant s'en faut, tous les débris humains que la terre recélait. Diverses constructions faites en 1808, en 1809, en 1811, sur le marché nécessitèrent des fouilles qui amenèrent la découverte d'une quantité considérable d'os dénudés; en 1830, pendant la révolution de juillet, il y eut aux Halles un combat assez meurtrier. Le peuple, mû par la tradition des anciens jours et voulant inhumer les morts, creusa les terrains voisins de la fontaine; au premier coup de pioche, des fragments de squelette apparurent; lorsque, au début du second empire, on reconstruisit sur un nouveau modèle les pavillons des Halles, on retrouva des ossements; on peut fouiller encore, on en extraira toujours. Six siècles consécutifs de sépulture laissent des traces qui ne disparaissent pas facilement.

La suppression du cimetière des Innocents fit naître un projet qui ne reçut pas son exécution, mais qui mérite de n'être point passé sous silence, car nous l'avons vu reparaître de nos jours. Un architecte du

comte d'Artois, nommé Labrière, proposa d'établir un champ de sépulture unique pour Paris ; son mémoire, adressé à Calonne, fixe par cela même la date entre 1783 et 1787 ; 90 arpens, pris entre La Villette et Aubervilliers, auraient été convertis en nécropole; on y eût construit un temple pour les tombeaux des rois, une galerie pour ceux des princes du sang et des principaux seigneurs du royaume, une enceinte réservée aux hommes illustres ; on y eût trouvé en outre six pyramides, deux mille chapelles pour des concessions à perpétuité, treize fosses publiques et un terrain « en forme de champs élysées » où l'on aurait pu faire élever des tombes « pittoresques ». Labrière offrait aussi d'édifier auprès de ce cimetière « un chartrier considérable, voûté, bâti en pierre de taille et en briques, précédé de trois portes de fer de distance en distance pour empêcher que le feu, quelque terrible qu'il pût être, n'y pénétrât jamais. » C'est dans cette construction incombustible que l'on eût réuni les papiers de famille et les actes de l'état civil : singulière prévision, que les incendies du mois de mai 1871 ont justifiée. Le projet de Labrière fut repoussé, et, quand bien même il eût été adopté, la chute de la royauté l'aurait mis à néant[1].

La Révolution en dépossédant l'Église lui enleva les

[1] *Mémoire sur la nécessité de mettre les sépultures hors de la ville de Paris*, par le sieur Labrière, architecte de Monseigneur le comte

cimetières, dont la propriété fut transférée à l'autorité municipale. Les cimetières, considérés comme biens du clergé, furent décrétés bien nationaux et mis en vente; mais la loi du 15 mai 1791 prend à cet égard des précautions indiquées par les plus simples notions d'hygiène et, avec une expression brutale, elle dit : « les cimetières ne pourront être mis dans le commerce qu'après dix années à compter des dernières inhumations. »

On arrivait pourtant à cette heure de fièvre chaude où la guillotine, en permanence sur nos places publiques, allait exiger pour elle seule la création de cimetières supplémentaires, dont un, devenu propriété individuelle, reçoit encore les corps de certaines familles. Les exécutions avaient lieu à l'est et à l'ouest de la ville. La Commune, prévoyante et voulant éviter un trop long trajet aux suppliciés, fit ouvrir deux cimetières, l'un, au levant, près de la place du Trône (renversé), hors des murs, derrière les jardins de l'ancienne maison des dames chanoinesses de Picpus; l'autre, au couchant, près de la place de la Concorde, qui était devenue la place de la Révolution, dans un grand terrain dépendant de l'ancienne paroisse de la Madeleine et servant de potager aux religieuses bénédictines de la Ville-l'Évêque.

d'Artois. S. L. N. D. — Brochure de huit pages et deux planches gravées.

Le cimetière de Picpus n'est point fermé ; il est situé au bout du jardin des dames de l'Adoration perpétuelle ; c'est là que fut enterré le général Lafayette. Il a été acheté par des familles qui ont voulu être réunies après la mort à ceux de leurs parents que la révolution avait inhumés là après les avoir mis à mort[1]. La partie du cimetière de la Madeleine où l'on a cru retrouver les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette est recouverte par la chapelle expiatoire entourée d'un square ; des constructions occupent les terrains qui, prenant façade sur la rue de la Ville-l'Évêque, longeaient toute la rue de l'Arcade, et étaient séparés de la rue d'Anjou par une suite de maisons non interrompue. On a dit que l'on avait été obligé d'abandonner ce cimetière parce qu'il était gorgé de morts. C'est inexact ; la place n'y manquait pas ; mais il était fort mal situé, au milieu d'un quartier peu peuplé, mais riche ; il était en outre « le sujet des diatribes des aristocrates et des contre-révolutionnaires » ; on résolut de le déplacer.

On fit choix d'une sorte de désert qui, s'appuyant contre les murs mêmes de la Folie-Chartres, c'est-à-dire du parc Monceau, était bordé par le mur d'enceinte, la rue de Valois et la rue du Rocher, qui à cet

[1] Voyez, dans *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montaigu*, in-8°, Rouen, Péron, 1859, le chapitre intitulé *l'Œuvre de Picpus*, p. 208 et seq. C'est l'histoire de la création de ce cimetière.

endroit s'appelait la rue des Errancis. Ce fut le cimetière de Mousseaux, comme l'on disait administrativement; mais pour tout le peuple de la Petite Pologne le vieux mot avait persisté, et ce fut toujours le cimetière des Errancis. Il dominait et pouvait regarder la voirie établie au bas de la butte, sur les lieux où la place Delaborde s'étale actuellement. Il dut être « inauguré » en juillet 1793, car le corps de Charlotte Corday fut un des premiers que l'on y transporta. Il reçut toutes les fournées de thermidor : ces durs hommes de la montagne y furent rejoints plus tard par Bourbotte, Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy et Soubrany. Le cimetière a été promptement clos et mis hors d'usage; avant le 18 brumaire on n'y enterrait plus, et l'existence en semblait ignorée.

J'y ai connu un cabaret à musique; on y buvait, on y dansait, on y chantait. L'annexion de la banlieue a fait disparaître ce « petit Tivoli ». Le boulevard Malesherbes, le prolongement de la rue Miroménil, ont morcelé l'ancien cimetière; les ossements trouvés, — ils furent nombreux, — ont été versés aux catacombes. Ce qui en reste aujourd'hui est clos de murs, et quelques joueurs de boule s'y réunissent pour viser le cochonnet. Picpus, la Madeleine et les Errancis furent donc les trois dépôts de la guillotine.

Dans certains cas de mort naturelle frappant des prisonniers importants, on avait recours aux anciens

cimetières de paroisse. Le 10 juin 1795, à la nuit tombante, le corps de Louis XVII fut conduit et inhumé au vieux cimetière Sainte-Marguerite-Saint-Antoine. Aux premiers jours de la Restauration, on bouleversa le terrain sans pouvoir découvrir le corps; celui-ci, déterré furtivement par suite d'ordres supérieurs, dans la nuit qui suivit l'inhumation, avait été transporté à Sainte-Catherine. L'état dans lequel on retrouva le sol où l'on chercha les restes de Louis XVI à la Madeleine, fait supposer que, là aussi, le cadavre avait été enlevé ou tout au moins changé de place.

Deux cimetières, — ou peu s'en faut, — suffisaient à tout Paris; l'un, que l'on nommait indifféremment le cimetière de l'Ouest ou de Vaugirard, occupait *extra muros* l'espace compris entre les barrières de Vaugirard et de Sèvres, non loin de la barrière de la Voirie, qui fut plus tard la barrière des Fourneaux; La Harpe y fut inhumé en 1803. Après avoir servi d'ossuaire, comme je l'ai dit, et avoir reçu momentanément les ossements mis à découvert par les fouilles de la voie publique, il a été coupé en partie par le prolongement de l'ancien boulevard extérieur; ce qui en subsiste fait actuellement office de dépôt pour les pavés de la ville.

L'autre cimetière a une double histoire qui se mêle et se confond si bien, qu'il est parfois difficile de la

débrouiller ; plus d'un écrivain s'y est laissé prendre. Il avait un renom assez sinistre dans la population parisienne, car longtemps on y porta le corps des suppliciés. L'Hôtel-Dieu et l'hôpital de la Trinité possédaient dans le faubourg Saint-Marcel un terrain composé de deux lopins achetés l'un le 16 mars 1672, devant Mes Saint-Jean et Leroi, notaires, l'autre le 3 juin de la même année par l'entremise de Mes Pillaut et Lemaire. Cet enclos s'appelait Clamart et prenait ce nom de l'hôtel de Crouy-Clamart, qui avait subsisté auprès de la maison Scipion jusqu'en 1646. Ce terrain était situé sur la ruelle de la Muette, qui servait de point de jonction à la rue Poliveau et à la rue du Fer-à-Moulin. La Trinité, dont le cimetière particulier était trop étroit, l'Hôtel-Dieu, qui renonçait à déposer ses morts aux Innocents, ouvrirent là une sorte de cimetière supplémentaire vers le milieu du dix-huitième siècle. La petite nécropole était déjà presque comblée aux premiers jours de la Révolution, et c'est tout au plus si l'on y trouva place pour les victimes des massacres de septembre. A la fin de 1793, le cimetière fut définitivement fermé. — Cependant tous les historiens jusqu'en 1814 parlent du cimetière Clamart. Confusion facile à comprendre et facile à expliquer.

L'hôpital Sainte-Catherine avait, le 31 mai 1783, acheté trois jardins contigus à Clamart, dont ils n'étaient séparés que par un mur, pour y créer un ci-

metière, qui fut bénit le 2 octobre de la même année par le curé de Saint-Gervais. Lorsque Clamart fut fermé, Sainte-Catherine continua à rester ouvert. Le peuple n'y regarda pas de si près, le nom auquel on était habitué se substitua naturellement à un nom plus nouveau, et pour tout le monde le cimetière Sainte-Catherine fut le cimetière Clamart. C'est à Sainte-Catherine que Mirabeau entra en sortant du Panthéon; enfoui à deux mètres de profondeur, son cercueil y est encore, et l'on pourra le reconnaître à la plaque de cuivre rouge sur laquelle sont inscrits les noms et titres du grand tribun; c'est à Sainte-Catherine que les suppliciés de nivôse furent inhumés; une grille de fer placée dans la fosse même, autour de leurs corps, permettra de les retrouver; Bichat y fut porté en 1802; le 16 novembre 1845, on l'en retira pour le conduire au Père-Lachaise; le 5 avril 1804, on y plaça le général Pichegru, dont les restes, exhumés en 1861, reposent maintenant à Arbois.

Clamart a complétement disparu aujourd'hui sous les vastes constructions de l'École d'anatomie de l'Assistance publique; un réservoir a été élevé sur le tumulus qui couvrait les massacrés de septembre. Le cimetière Sainte-Catherine, coupé par le boulevard Saint-Marcel, garde encore quelques tombes qui penchent et s'effritent à l'ombre des sureaux et de quelques cyprès survivants d'un autre âge. Bientôt sans

doute il sera envahi par une école communale qu'il faut agrandir.

Ce ne fut qu'aux premières années du dix-neuvième siècle que Paris fut doté d'un système de nécropoles digne de la capitale d'un grand pays, système qui parut très-ample dans le principe et qui est devenu absolument insuffisant aujourd'hui. Le véritable créateur des cimetières parisiens fut Frochot. Lorsqu'il arriva à la préfecture de la Seine, tout était à créer en cette matière, car ce qui existait était un objet d'horreur et de dégoût. Dès le 2 ventôse an IX (12 mars 1801), il arrête que « trois grands enclos de sépulture seront établis hors de la ville de Paris : le premier au nord, le second à l'est, le troisième au sud. » Des fonds nécessaires aux acquisitions furent votés dans la session du conseil général de l'an X, et la loi du 17 floréal an XI (7 mai 1803) autorisa l'achat de jardins situés près du boulevard d'Aulnay et que l'on nommait le Mont-Louis.

Le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui règle la matière et qui a encore force de loi aujourd'hui, épousait et complétait libéralement les idées de Frochot : il renouvelait l'interdiction de faire des sépultures dans les églises, les hospices et les hôpitaux; il décidait qu'à l'avenir tout cimetière serait placé hors de l'enceinte des villes, et il mettait à la disposition de Paris quatre cimetières : deux anciens,

celui du Sud-Est, Sainte-Catherine, celui de l'Ouest, Vaugirard; et deux nouveaux, celui du Nord, Montmartre, celui de l'Est, le Père-Lachaise ou Mont-Louis.

Sainte-Catherine et Vaugirard ont été remplacés par le cimetière du Sud, qui est Montparnasse; celui-ci, Montmartre et le Père-Lachaise ont été pendant longtemps les seuls champs des morts réservés à Paris; mais au 1er janvier 1860 l'annexion de la banlieue a fait entrer quinze cimetières dans Paris; de plus, les nécessités ont été si pressantes, qu'il a fallu en ouvrir deux nouveaux pour éviter un encombrement qui devenait un danger public[1]. Paris est donc desservi par vingt nécropoles, auxquelles il faut ajouter Picpus et le cimetière spécial des hôpitaux, qui a gardé parmi la population parisienne son vieux nom de *Champ-des-Navets;* j'ai eu occasion d'en parler dans une étude précédente[2]!

[1] Ces vingt cimetières sont : Est, Nord, Sud, Auteuil, Batignolles, Belleville, Bercy, Charonne, La Chapelle, Grenelle, Ivry (ancien), Ivry (nouveau), La Chapelle (Marcadet), Montmartre (Calvaire), Montmartre-Saint-Ouen (ancien), Montmartre-Saint-Ouen (nouveau), Montmartre-Saint-Vincent, Passy, La Villette, Vaugirard.

[2] Voir chapitre XVI; t. III, p. 389.

II. — LES INHUMATIONS.

Concessions perpétuelles. — Erreur de Frochot. — Concessions temporaires. — La tranchée gratuite. — Superposition. — Juxtaposition. — Cinq ans de repos. — Les trois principaux cimetières. — Le Père-Lachaise. — Mont-l'Évêque. — L'épicier Regnault. — Mont-Louis. — Le bosquet Delille. — L'œuvre du temps. — Vanité. — Lallemand. — Inscriptions. — La Lisette de Béranger. — Ney. — Les révolutions donnent le repos à certains morts. — Héloïse et Abeilard. — La tombe de Rachel. — Une carte de visite. — Matérialisme. — Lesurques. — Un rapport administratif. — Chappe. — Fauteuil de bureau. — Parmentier. — Cimetière musulman. — Le pays de l'égalité. — Le cimetière Montmartre. — Entrée défectueuse. — Ferme-cabaret. — Le ravin. — Godefroy Cavaignac. — Un tombeau politique. — La tranchée des fédérés. — La vieille jardinière. — Le cimetière Montparnasse. — Fontis. — Les sergents de la Rochelle. — Une tombe anonyme. — Les gardiens. — Rumeur. — Le vampire. — Machine infernale. — Le sous-officier Bertrand. — Monomanie. — Guérison. — Les inhumations gratuites. — La foule. — Aumôniers des dernières prières. — Libres-penseurs. — Une leçon d'histoire. — 5 pour 100. — Le visa des épitaphes. — Les épitaphes refusées. — Curiosité du public. — Banalité. — Un verset des lois de Manou.

La ville de Paris est propriétaire des terrains consacrés aux sépultures ; elle les vend, les loue, les prête : c'est ce qui constitue les concessions perpétuelles, les concessions temporaires, les inhumations gratuites. Moyennant une somme déterminée, elle aliène à toujours un certain nombre de mètres à ceux qui veulent creuser un caveau, élever un monument et donner aux choses de la mort un caractère de perpétuité que tout condamne, la fragilité de la postérité humaine aussi bien que la fragilité des sentiments humains. Ce fut là une erreur de Frochot, erreur qui

causera dans l'avenir de sérieux embarras à la municipalité parisienne, car le contrat survivra aux ayants droit : certains terrains, immobilisés par le fait même de l'acte de vente, ne pourront jamais être repris et resteront sans cesse inutilisés, parce qu'ils contiendront la dépouille de familles éteintes depuis longtemps. Une emphytéose de quatre-vingt-dix-neuf ans, renouvelable, suffisait amplement à tous les besoins et aurait permis à la ville de rentrer dans une propriété qui, un jour donné, peut devenir fort importante. Du reste, le nombre des concessions perpétuelles n'est pas élevé à Paris, car au 1er janvier 1874 il n'atteignait que le chiffre de 67,216, pour tous nos cimetières[1].

Les concessions temporaires donnent droit d'occuper, pendant cinq ans, une fosse isolée de toute tombe voisine « de trois ou quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres à la tête et aux pieds, » selon les termes du décret du 23 prairial an XII. Il est inutile d'en dire le nombre, qui varie incessamment, puisque la ville ressaisit les terrains à l'expiration du bail et les approprie à d'autres sépultures. Les morts se pressent tellement dans nos cimetières, que l'on n'a pas le temps d'attendre ; il faut se hâter de faire place aux survivants, qui, à chaque heure du jour, frappent à la porte funèbre.

[1] Voir *Pièces justificatives*, n° 5.

Les inhumations gratuites ont lieu dans ce que l'on nommait jadis la fosse commune, et dans ce que l'on appelle aujourd'hui la tranchée gratuite ; ce n'est pas un simple euphémisme administratif comme on pourrait le croire, ce sont deux opérations absolument différentes. Autrefois l'insuffisance des terrains avait fait adopter une mesure dont tout avait à souffrir : l'hygiène publique, qui était compromise, et le respect dû aux morts, que l'on mettait forcément en oubli. Les bières, entassées les unes par-dessus les autres et pressées côte à côte, formaient un vaste foyer d'infection que l'on recouvrait de 50 centimètres de terre environ ; cette promiscuité de cadavres révoltait tous les cœurs, et les pauvres gens avaient quelque raison de dire : On nous traite comme des chiens que l'on jette à la voirie. Des achats de terrain successifs ont permis d'agrandir les cimetières, sinon de leur donner l'ampleur indispensable, et l'on a pu alors procéder avec plus d'humanité.

Un règlement du 14 décembre 1850 a déterminé le mode actuel des inhumations gratuites. Dans les longues tranchées ouvertes à $1^{m},50$ de profondeur, les cercueils sont placés à une distance de 20 centimètres les uns des autres, mesurés à la plus large saillie, c'est-à-dire aux épaules. Si chacun n'est pas absolument chez soi, comme dans le caveau des concessions perpétuelles ou dans la fosse des concessions tempo-

raires, on est du moins à peu près isolé, et l'on peut être retrouvé avec certitude en cas d'exhumation ; l'on a au-dessus de sa dépouille une croix qui ne s'égare pas sur un autre, et le *ci-gît* qu'on y inscrit n'est plus menteur comme du temps de la fosse commune.

On comble la tranchée gratuite à mesure qu'elle reçoit sa sinistre pâture ; lorsqu'elle est pleine, on la laisse reposer pendant cinq ans au moins ; c'est le laps de temps que l'on juge nécessaire pour qu'un corps soit réduit à l'état inoffensif de squelette ; puis on la retourne, on l'ouvre de nouveau, on la creuse dans les dimensions réglementaires, et elle recommence à être ce que les Grecs appelaient sarcophage, — la mangeuse de chairs. Les tranchées gratuites doivent être toujours prêtes, attendant la proie qui ne leur manque pas, car on a calculé que, sur 100 inhumations, 10 ont lieu dans les concessions perpétuelles, 27 dans les concessions temporaires, et 63 dans ce que la tradition du peuple nomme encore la fosse commune.

Paris a beau avoir de nouveaux cimetières à Ivry et à Saint-Ouen, il a beau s'être approprié ceux des communes qui jadis composaient sa banlieue, il croit toujours qu'il n'a que trois cimetières, l'Est, le Sud et le Nord ; ces termes administratifs lui sont peu familiers, et souvent ils n'éveillent aucun écho dans sa pensée ; mais parlez-lui du Père-Lachaise, de Mont-

martre ou de Montparnasse, il saura tout de suite à quoi s'en tenir. Le Père-Lachaise surtout a grand renom, et il est aussi populaire aujourd'hui que le cimetière des Innocents le fut jadis. Il domine notre ville, il a reçu nos grands hommes, il est ombragé par de vieux arbres magnifiques, il est un lieu de promenade et de pèlerinage ; Paris en est fier et le montre avec orgueil aux étrangers.

Il n'a pas toujours eu l'ampleur qu'on lui voit aujourd'hui. Les premières acquisitions, faites par Frochot en l'an XI, comprenaient 17 hectares et avaient coûté 160,000 francs ; les terrains, on le voit, étaient moins chers qu'à présent. A peine fut-il livré au public, le 21 mars 1804, qu'on sentit la nécessité de le rendre plus vaste, et la contenance en fut portée à 26 hectares 50 ; des agrandissements faits en 1849 et en 1850 lui donnent actuellement une superficie de 43 hectares 95 ares 56 centiares. C'est le plus grand cimetière de Paris. L'origine en est intéressante.

Toute cette colline, autrefois couverte de vignes et de cultures, était une propriété de l'évêché de Paris, et s'appelait le Mont-l'Évêque. Un épicier enrichi en acheta une partie et y fit construire en 1547 une maison de plaisance admirablement située pour découvrir Paris, et que l'on nomma la Folie-Regnault ; une rue voisine en garde le souvenir. Les jésuites de la rue Saint-Antoine en firent l'acquisition en 1615, et y éta-

blirent une « maison des champs », où ils allaient faire retraite à certaines époques de l'année. On dit que, le 2 juillet 1652, Louis XIV enfant assista d'une fenêtre de cette maison au combat dont Mademoiselle décida l'issue en faisant tirer le canon de la Bastille. La flatterie ne manqua pas une si belle occasion de s'affirmer, et de ce jour ce fut le Mont-Louis. En 1676, le roi en fit don au père Lachaise, son confesseur ; la Folie-Regnault fut démolie, et remplacée par une maison qui subsista jusqu'en 1820 ; celle-ci était assez laide et composée de deux étages de style commun, surmontés d'un belvédère à trois fenêtres qui prenaient vue sur la ville. Elle occupait l'emplacement de la lourde chapelle centrale qui fut inaugurée en 1834[1]. Le nom du confesseur seul a subsisté, et Mont-Louis n'est plus connu.

La partie ancienne du cimetière, c'est-à-dire celle qui est antérieure aux agrandissements de 1849 et de 1850, est admirable. Il faut la voir au printemps, lorsque les arbres verdissants sont couverts d'oiseaux, que les primevères, les violettes, les ciguës, frissonnent aux premiers rayons du soleil ; c'est là une anti-

[1] « De la butte du Jardin (du Roi), j'ai vu de l'autre côté de la rivière, sur la pente d'une chaîne de collines, le palais ou la maison de campagne du père de Lachaise, confesseur du roi. Elle est dans une belle exposition au midi et bien boisée à droite et à gauche. C'est une demeure fort convenable pour un esprit contemplatif. » *Voyage de Lister à Paris en* 1698, p. 168.

thèse dont il est difficile de n'être pas frappé entre ces sépulcres recouvrant des êtres immobiles à toujours et cette nature insouciante qui verse la vie à pleins flots. Il y a surtout une sorte d'allée courte et large, assez ignorée des curieux et qui forme le bosquet Delille, car dans cette ville des morts chaque boulevard, chaque rue, chaque ruelle, a son nom. Le tombeau du poëte aveugle, lézardé par l'âge, dévoré de mousses qui lui font des taches joyeuses, regarde la sépulture de Talma; entre eux s'allonge une rangée de tombes timbrées de noms qui eurent leur minute de célébrité; des buissons, des arbres, enveloppent d'une verdure mouvante cet « endroit où l'on dort » ; nul bruit; c'est à peine si le murmure de la grande ville pénètre jusqu'à ces demeures silencieuses; cela est si calme, si doux, si profondément assoupi, que l'on pense involontairement au mot de Luther dans le cimetière de Worms : *Invideo quia quiescunt !* « Je les envie, parce qu'ils reposent.

Tout n'est point ainsi au Père-Lachaise : le temps, qui sème les folles herbes, épaissit les feuillages, grandit les arbres, revêt les pierres de sa sombre patine, le temps seul fait les beaux cimetières ; il leur donne je ne sais quel recueillement mystérieux dont l'âme la plus sceptique est atteinte, et qui saisit le voyageur d'une émotion profonde dans les champs des morts de Constantinople et de Scutari. Mais, lorsqu'il

n'a pas fait son œuvre, le cimetière apparaît dans sa laideur et dans son insupportable vanité.

La partie nouvelle du Père-Lachaise, où les tombes emphatiques affectent toutes sortes de formes prétentieuses et stériles, ressemble à une ville improvisée dont les habitants ne sont point encore arrivés. C'est déplaisant à voir. Il n'y a là que des pierres blanches que des ouvriers sculptent en sifflotant ; tout est neuf, les monuments, les épitaphes, les grilles, les couronnes, les noms même que nul n'a entendu prononcer ; on dirait les petits palais d'un peuple de parvenus. Éternité de l'amour de soi-même qui veut se prolonger au delà du néant. Qui est-ce qui fait le plus d'efforts pour échapper à l'oubli ? Est-ce la gloire ? Est-ce la noblesse ? Est-ce l'argent ? C'est l'argent. Trois monuments semblent au Père-Lachaise vouloir écraser les autres à leur profit ; tous les trois recouvrent les dépouilles d'hommes qui ont fait fortune dans l'industrie. Les curieux les regardent et s'en vont ailleurs en quête de tombes plus humbles, mais qui sont restées populaires comme le nom de ceux qu'elles renferment.

Il en est pour les morts comme pour les vivants, la célébrité les abandonne et toute popularité s'en éloigne. Qui s'occupe aujourd'hui de la tombe du jeune Lallemand, tué le 3 juin 1820 dans une échauffourée de libéraux, comme l'on disait alors ? Ce fut un lieu de

pèlerinage pendant bien des années ; les gardes du cimetière, les hommes de police, étaient sur les dents et suffisaient à peine à la surveillance ordonnée ; ils avaient beau ouvrir les yeux, ils ne parvenaient pas à empêcher les dévots à la politique d'opposition de tracer sur la pierre des inscriptions menaçantes. J'ai lu les rapports relatifs à cette affaire : les agents intéressés perdent la tête ; ils ne peuvent saisir les coupables sur le fait, et chaque jour « on sape le trône et l'autel ». Les inscriptions, j'en conviens, n'étaient point positivement bienveillantes : « Nous te vengerons. — Mort au tyran. — Tout Bourbon doit finir comme Capet. » Et celle-ci, qui avait exaspéré le conservateur du cimetière, et dont je renonce à pénétrer le sens : « Puisque le Mexique est une terre fertile, il faut saigner les gendarmes. »

Le tombeau de Manuel, dont l'enterrement causa tant d'émotion au pouvoir, est visité encore avec quelque curiosité parce que Béranger y a été inhumé, non loin de Judith Lepère, sa Lisette, dont la pierre tumulaire fléchit déjà. On passe avec indifférence devant la statue du général Foy, on ne demande plus où est La Bédoyère, et si l'on rencontre un jardinet carré entouré d'une grille, planté de pensées et de violettes, sans qu'il y ait là un nom, un emblème, pour indiquer quel est celui qui dort sous cette terre anonyme, on ne se doute guère que l'on est devant la sépulture

de Michel Ney, duc d'Elchingen et prince de la Moskova.

Les passions qui poussaient les foules vers les cimetières se sont éteintes et ont été remplacées par d'autres; la politique n'est pas immuable; elle change souvent d'objets et de principes. La chute d'un gouvernement donne le repos à bien des tombes : depuis la révolution de Juillet on ne pense plus à Lallemand; depuis la révolution de Février on ne pense plus à Godefroy Cavaignac; depuis la révolution de Septembre on ne pense plus à Baudin.

Un tombeau, un seul, attire toujours les curieux et les remplit d'émotion : c'est celui d'Héloïse et d'Abeilard; la grande construction gothique, la prétendue statue des deux amants, le petit parterre très-bien entretenu par l'administration, sont entourés de gens réellement impressionnés, qui ouvrent de grands yeux, se racontent la légende et déposent des fleurs. Les jeunes mariés y viennent et les amants aussi : se tenant par la main, ils font serment de s'aimer toujours et la couronne qu'ils jettent au pied du mausolée est une oblation à ces deux victimes de l'amour sincère. Le tombeau est isolé du public par une grille : sage précaution que l'on a été obligé de prendre, car la pierre était taillladée de noms inscrits au couteau.

On sera peut-être forcé d'en faire autant pour la tombe de Rachel, qui est debout à l'entrée du cime-

tière exclusif réservé aux israélites. C'est une sorte de monument rappelant l'entrée des spéos égyptiens ; les pieds-droits et le linteau de la porte, les parois extérieures disparaissent littéralement sous les inscriptions ; tous les admirateurs, tous les amoureux posthumes de celle qui galvanisa un moment la tragédie française, sont venus et ont voulu laisser trace de leur passage ; ils se sont écrits, ils s'écrivent à la porte, comme l'on fait chez les malades. Bien plus, à travers les barreaux de fonte, j'ai aperçu au fond de la crypte un grand nombre de couronnes fraîchement déposées sur une sorte de tablette qui forme autel ; l'une de ces guirlandes, en verroterie noire et blanche, supportait une carte de visite cornée où j'ai lu le nom d'un homme connu dans le commerce parisien ! La croyance à l'immortalité de l'âme se matérialise singulièrement : c'est le corps, la dépouille désagrégée, disparue, qui devient l'objet du culte réel ; déposer sa carte sur un tombeau, la corner pour bien indiquer que le visiteur est venu lui-même et n'a trouvé personne, c'est faire un acte étrange et passablement ridicule.

Il est encore au cimetière de l'Est une tombe qui excite un vif intérêt : c'est celle de la famille Lesurques ; un garde-brigadier, auquel je faisais part de mon étonnement, m'a répondu un mot de haute portée : « C'est à cause du *Courrier de Lyon.* » Le corps de Lesurques n'a jamais été exhumé de Sainte-Cathe-

rine, où il a été porté ; mais le tombeau élevé par sa famille dans ce que l'on nomme le quartier de l'Orangerie lui a été dédié : « A la mémoire de Joseph Lesurques, victime de la plus déplorable des erreurs humaines : 31 octobre 1796 ; sa veuve et ses enfants. » Sur le marbre blanc, bien des noms sont écrits au crayon ; ils furent si nombreux pendant un moment et accompagnés de phrases si étranges, que l'on s'en émut ; on agita la question de savoir si cette sorte d'épitaphe commémorative d'un fait très-douloureux, mais que la justice n'a pas encore reconnu, ne constituait pas une attaque directe à la chose jugée.

Un rapport sur ce fait fut demandé à un haut fonctionnaire. Ce rapport, je le copie ; il est bref et d'une brutalité administrative singulière. « La loi répond elle-même à la question qui est posée. Ordonnance royale du 6 décembre 1843, titre III, article 6 : Aucune inscription ne pourra être placée sur les pierres tumulaires ou monuments funèbres sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire. — Code pénal, livre Ier, art. 14 : Les corps des suppliciés seront délivrés à leurs familles, si elles les réclament, à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil. — Il résulte de ces deux articles que l'inscription désignée ne peut subsister. » Elle subsiste cependant, et on a bien fait de ne point l'effacer. Si

excellente que soit l'institution du jury, il est bon de lui rappeler parfois qu'elle peut n'être pas infaillible.

Quelques tombeaux appartiennent à cette « architecture parlante » dont Ledoux fut l'apôtre fervent. Celui de Chappe est un amoncellement de rochers minuscules surmontés d'un télégraphe aérien ; une des ailes de celui-ci a été enlevée par un coup de vent ; il serait bon de la réparer, car l'inventeur des communications à longue distance est un de nos grands hommes et nous devons prendre soin de sa sépulture. Une autre tombe « parlante » est celle d'un orateur de l'opposition qui eut du renom sous le règne de Louis-Philippe; mais, à force de vouloir être expressive, elle me paraît un tantinet ridicule : elle représente une tribune sur laquelle on a déposé une couronne d'immortelles; le tout est en marbre blanc et ressemble à un fauteuil de bureau dont le « rond » s'est dérangé. En telle matière, comme en tant d'autres, le plus simple est encore le meilleur : une pierre inclinée, ou le tombeau de Scipion qui a servi de modèle à celui d'Eugène Delacroix.

Le sépulcre de Parmentier est charmant, d'un style un peu grêle, mais très-fin ; je l'ai visité pendant une journée d'avril, tiède et lumineuse ; le printemps soulevait toute la nature, les bourgeons éclataient et les oiseaux étaient fous ; je suis resté longtemps à regarder une fourmilière qui s'était établie sous l'enta-

blement et qui travaillait, abritée, sous la tombe de cet homme de bien ; mais puisque sur les parois funéraires on a sculpté des alambics, des seigles, des maïs, pourquoi n'a-t-on pas gravé le sphinx atropos, qui est un emblème de mort et qui a traversé les océans pour suivre la pomme de terre, dont il se nourrit?

Au Père-Lachaise, comme à tous les autres cimetières, les israélites ont un champ de sépulture, enclos de murailles, absolument isolé, précédé d'une salle où l'on fait les purifications prescrites et où tous les rites religieux peuvent être accomplis loin des yeux profanes. Mais c'est seulement au Père-Lachaise que l'on trouve un cimetière musulman. Sur la demande de l'ambassadeur de la Sublime-Porte, le préfet de la Seine prit un arrêté, en date du 29 novembre 1856, qui fixait l'ouverture au 1er janvier 1857. Ce lieu est triste, envahi par les herbes, déshabité. Une prétendue mosquée, qui n'est qu'une chambre d'ablutions, quelques stèles couronnées de turbans, rappellent seules que c'est un lieu funèbre. La pauvre reine d'Oude y repose sous ce climat froid qui l'a tuée ; sa tombe, d'énorme dimension, est un quadrilatère aplati formé de dalles juxtaposées; mais dans les interstices la poussière s'est accumulée, les graines semées par le vent y ont pris racine, les herbes y poussent ; l'invincible force de la végétation disjoint les pierres et disloque ce vaste sépulcre.

Le Père-Lachaise est le cimetière favori de notre population; il contient 29,371 concessions perpétuelles, et du 21 mars 1804 jusqu'au 1er janvier 1874 il a reçu 688,477 corps; malgré son renom aristocratique, c'est le vrai pays de l'égalité; la mort ne demande pas le mot de passe, elle accueille tout le monde et donne à chacun sa place dans la nuit. Voilà, dans l'avenue centrale, le monument que l'on dresse aux généraux Lecomte et Clément Thomas; plus loin, vers la droite, voici la tranchée où dorment 878 fédérés; soldats bleus ou rouges, héros du devoir ou fanatiques du pétrole, tous ont eu les six pieds de terre auxquels ils avaient droit. Qu'ils reposent en paix!

Le cimetière le plus important après le Père-Lachaise est celui du Nord, Montmartre, qu'on a longtemps appelé *le Champ du repos*. Il existait avant 1804 et fut utilisé par Frochot. Des agrandissements nécessaires en ont augmenté la superficie en 1819, 1824, 1849, 1850, et lui ont donné une contenance de 19 hectares 47 ares 82 centiares. L'entrée en est hideuse, et il est impossible de comprendre que les différents administrateurs qui se sont succédé à la préfecture de la Seine depuis soixante-dix ans n'aient pas donné un aspect convenable aux abords d'un cimetière où l'on compte 20,100 concessions perpétuelles et où, jusqu'au 1er janvier 1874, on a fait 382,937 inhumations.

Jadis, au temps où bruissaient les Porcherons, il y avait là une sorte de ferme doublée d'un cabaret ; les ouvriers venaient s'y amuser le dimanche ; on n'était pas difficile alors sur les constructions de plaisance : on buvait du lait dans une masure, on buvait du vin dans une autre. Ces deux baraques existent encore : l'une sert de loge au concierge, l'autre est le bureau du conservateur. Ces deux chaumières, qui dépareraient le dernier village des Abruzzes, sont à jeter bas et à remplacer immédiatement. Le prix des concessions à perpétuité et des concessions temporaires est assez élevé pour que l'entrée d'un de nos grands cimetières, de celui qui dessert des arrondissements payant de très-lourdes contributions, ne ressemble pas à une guinguette de joueurs de quilles.

Autrefois, dès que l'on avait franchi la porte du cimetière, on trouvait à droite une sorte de précipice, semblable à un petit cratère éteint et rempli d'une végétation magnifique; je me le rappelle très-nettement, car je l'ai admiré maintes fois lorsque, tout enfant, j'allais visiter « mes pauvres morts », comme disent les Italiens. Des cyprès énormes montaient au-dessus des mélèzes et des saules pâlissants ; les tombes renversées gisaient sur le sol avec des attitudes désespérées; des clématites, des aubépines, des chèvrefeuilles, des rosiers qu'on n'avait jamais taillés s'allongeaient sur les pierres disjointes; des ramiers

roucoulaient sur les branches, des lézards couraient à travers les racines. La nature avait repris possession de ce coin abandonné et en avait fait une sorte de bosquet vierge mêlé à des ruines. Une concession perpétuelle, dont on ne parvenait pas à retrouver le titulaire, empêchait que l'on ne comblât ce ravin magnifique. Le propriétaire fut malheureusement découvert en Amérique ; il autorisa l'exhumation qu'on lui demandait, et la ville redevint maîtresse de ce lieu charmant. Vers 1839 ou 1840, on déracina les arbres ; dans le trou on versa quelques charretées de gravois, et maintenant c'est un terrain attristé de tombeaux uniformément laids.

Le cimetière est assez beau, froid d'aspect, coupé par de grandes allées ombreuses ; près de la croix, le tombeau de Godefroy Cavaignac montre l'admirable statue qui fut modelée par Rude et par Christophe ; l'eau des pluies s'accumule dans les plis de la draperie en bronze, et les petits oiseaux y vont boire. Il y a là aussi, plus loin, au milieu d'un dédale de tombes, une autre statue couchée et si élevée sur le piédestal qu'il est difficile de la voir. On l'a inaugurée en grande pompe, et elle a entendu plus d'un discours. C'est là un mauvais reste de nos haines et un appel à des sentiments néfastes. Si l'oubli du mal et cette fraternité dont on a volontiers le mot à la bouche doivent être prêchés, c'est sur les tombeaux. Les mo-

numents expiatoires, les sépulcres commémoratifs ne sont bons qu'à raviver des souvenirs qu'il faut laisser éteindre. Ne savons-nous pas, du reste, que dans l'histoire le 18 fructidor donne la main au 18 brumaire et que le 15 mai précède le 2 Décembre? Dans nos temps troublés, quel est l'homme politique qui peut se glorifier de n'avoir jamais rêvé l'appel à la violence? Le culte des morts n'est sacré qu'à la condition de rester abstrait[1].

Après la grande bataille de mai 1871, l'on a porté au cimetière du Nord 783 fédérés, qui ont été inhumés côte à côte, dans leurs vêtements sanglants, au fond d'une tranchée longue de près de 100 mètres. La folle avoine a poussé sur leurs corps et a nivelé le terrain ; mais un jour, une vieille femme vint qui se mit à arracher les herbes, à préparer la terre et à planter quelques fleurs sur un coin de cette vaste fosse. Il semble qu'elle se soit donné une tâche à laquelle elle ne veut faillir. Chaque matin, elle arrive dès que les portes du cimetière sont ouvertes, et tout le jour elle est là, agenouillée, fouissant la terre avec ses mains et la rendant plus meuble; elle apporte des plantes

[1] Le droit est un, la légalité est une ; ni l'un ni l'autre ne se dédoublent au gré des passions politiques; si Alphonse Baudin est mort, le 3 décembre 1851, en défendant la loi, que faisait-il donc, le 15 mai 1848, à la suite de Blanqui, mêlé aux bandes qui, violant l'Assemblée nationale, en proclamaient la dissolution? — Voir *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale,* t. Ier, p. 231.

dont quelques-unes sont rares et belles. Les gardes ne la dérangent jamais; elle s'entend au jardinage et y met une vive ardeur. Dans peu de temps, si elle continue, elle aura changé ce terrain désolé en une plate-bande ruisselante de fleurs. A-t-elle fait un vœu? est-elle payée pour cette rude besogne? Je me suis bien gardé de le demander.

Le cimetière du Sud, Montparnasse, n'a été ouvert que le 25 juillet 1824; destiné d'abord aux hôpitaux, établi dans des terrains vagues que l'on nommait le Champ d'asile, il fut agrandi en 1846, et contient actuellement 18 hectares 44 ares 53 centiares. On comprend bien difficilement que l'on ait eu l'idée d'établir un cimetière dans un endroit pareil, précisément au-dessus des catacombes. Ce terrain est une écumoire, il n'y a que des fontis : les arbres descendent tout seuls dans les carrières et parfois les tombes aussi; quelques-uns des monuments couvrant les 12,800 concessions perpétuelles qu'il renferme ont exigé de sérieux travaux pour s'appuyer sur des fondations solides[1]; il n'en est pas moins très-peuplé, et, depuis l'inauguration, a reçu 422,506 cercueils.

[1] Il est absolument indispensable d'asseoir les cimetières sur des terrains placés loin de toute excavation; l'accident qui s'est produit récemment au Père-Lachaise en est la preuve. Dans la nuit du 7 au 8 février 1874, la voûte du tunnel du chemin de fer de Ceinture s'est effondrée dans la partie qui passe sous le cimetière. Malgré le zèle extraordinaire que l'inspection générale des cimetières et l'administration du chemin

C'est là que dort Dumont d'Urville, sous une sorte de colonne dont la forme étrange évoque le souvenir des cultes phéniciens. Au sommet d'un tertre, se dresse une colonnette brisée; la pierre, engravée d'inscriptions, usée par les couteaux, laisse à peine lire des noms et une date : Bories, Goubin, Pommier, Raoulx, — 21 septembre 1822. Ce sont les quatre sergents de La Rochelle, retrouvés après 1830 dans la partie du cimetière des hôpitaux réservée aux suppliciés. On leur a élevé ce tombeau, qui paraît entretenu encore avec quelque soin.

Sous un fouillis d'arbres, à côté de tombes nombreuses, on aperçoit une pierre, — une borne plate; — pas un nom, pas une date, pas un mot. Dans la nuit du 24 août 1847, à une heure et demie du matin, on apporta un cadavre mystérieux, qui fut enterré là; nul ne l'avait suivi, si ce n'est un des plus hauts personnages du temps. Un prêtre récita les prières, à la clarté douteuse des lanternes, et donna l'absoute à ce corps, dont les gardiens mêmes ignoraient le nom. On combla la fosse et l'on refoula la terre sur celui que l'on eût qualifié jadis de très-haut et très-puissant seigneur, mais qui n'était en réalité qu'un criminel vulgaire et maladroit : le duc de Choiseul-Praslin. Cette tombe

de Ceinture ont déployé, dix-neuf corps ont disparu; il faudra attendre pour les retrouver que les travaux de reconstruction du tunnel soient fort avancés.

inspire grand'pitié; elle est plus qu'abandonnée, elle est maudite, il n'y pousse même pas les vertes herbes que je vois sur les immenses tranchées où l'on a enfoui 1,634 fédérés après la défaite de la Commune.

Nos cimetières sont bien tranquilles et très-respectés. Des gardiens, qui sont tous d'anciens militaires, s'y promènent jour et nuit, surveillent les promeneurs et savent bien voir. A peine, par-ci par-là, signale-t-on quelques vols de couronnes; bien souvent celles-ci sont enlevées par de pauvres gens qui veulent honorer la tombe de leur enfant, de leur femme, et qui n'ont pas de quoi acheter ce que leur langage prétentieux appelle « un emblème de douleur ». Cependant, il y a vingt-six ans, tous les cimetières de Paris furent en rumeur, et les gardes armés faisaient des rondes nocturnes pour saisir un être insaisissable, que l'on n'apercevait jamais, et de l'existence duquel on ne pouvait douter, car son passage laissait des traces aussi épouvantables qu'extraordinaires. Des sépultures étaient violées et des cadavres étrangement lacérés gisaient au milieu des avenues. Des faits effroyables et que l'on ne peut raconter firent reculer d'horreur les gardes du cimetière du Sud, dans les matinées du 16 novembre et du 12 décembre 1848.

L'aventure n'avait pu rester secrète; les bruits les plus invraisemblables se répandaient dans Paris; la légende grossissait : les cimetières étaient visités par

un vampire invisible qui déterrait les morts et les mangeait. On avait beau redoubler de vigilance, renforcer les gardiens par des agents de police, lâcher des chiens formidables; les hommes n'apercevaient personne, les chiens n'aboyaient pas; cependant, un matin, on trouva onze corps exhumés, dépecés, répandus par morceaux sur une large surface, et jusque parmi les branches des arbres. Ces monstruosités semblaient s'être concentrées dans le cimetière Montparnasse. On y prépara une façon de machine infernale composée d'un petit mortier chargé de toute sorte de projectiles et à la détente duquel aboutissaient de nombreux fils de fer, tendus vers plusieurs directions. Dans la nuit du 15 au 16 mars 1849, la machine fit explosion, et l'on apprit que le lendemain un sergent-major d'infanterie, nommé François Bertrand, était entré à l'hôpital du Val-de-Grâce pour se faire soigner de blessures singulières qu'il avait reçues dans la région dorsale : c'était le vampire.

Il eût dû répondre à un tribunal d'aliénistes, et il comparut devant un conseil de guerre, le 10 juillet 1849. C'était un fort bon sujet, très-doux, excellent soldat, ayant fait de suffisantes études dans un séminaire. Loin d'essayer de nier, il avoua avec une franchise et une humilité très-sincères. Lorsque « sa frénésie », — c'est son mot, — le prenait, il s'échappait de la caserne, sautait d'un bond par-dessus les murs

du cimetière ; il savait qu'on avait installé une machine infernale ; il y courait et « la démantibulait d'un coup de pied » ; les chiens s'élançaient vers lui, il marchait contre eux et les chiens se sauvaient. Il parvenait à cette inexplicable puissance surhumaine qui n'est pas très-rare dans certains cas d'affection nervoso-mentale.

Sa force dépassait tout ce qu'on peut imaginer : à l'aide de ses seules mains, il enlevait la terre qui recouvrait le cercueil, brisait celui-ci et déchirait le cadavre, qu'il hachait aussi quelquefois à coups de sabre. Était-ce tout ? Non ; mais il est des atrocités qu'il faut taire. Ce possédé se sauvait ensuite des lieux de repos qu'il avait souillés, puis se couchait n'importe où, — dans un fossé, au bord d'une rivière, sous la neige, sous la pluie, — et pendant deux heures dormait d'un sommeil cataleptique qui lui permettait de percevoir tout ce qui se faisait autour de lui. A la suite de ces accès il se sentait « brisé et comme moulu pendant plusieurs jours ». C'était un monomane emporté par des impulsions irrésistibles et fort probablement atteint d'épilepsie larvée. Il fut condamné à un an d'emprisonnement, maximum de la peine édictée par l'article 360 du code pénal. Cet homme vit toujours ; il est guéri, et c'est un modèle de bonne conduite.

Ce n'était pas, on le pense bien, aux concessions perpétuelles qu'il s'adressait, car elles sont envelop-

pées de monuments en pierre qu'il n'aurait pu desceller, malgré la vigueur morbide dont il était animé; son aberration ne lui ôtait pas toute lucidité d'esprit, et il allait fouir les concessions temporaires ou les inhumations gratuites. Celles-ci, en effet, sont couvertes par une terre si souvent remuée, qu'il est relativement facile de les atteindre. Le lieu qui leur est réservé est d'un aspect étrange; les immenses terrains séparés par de petites barrières en bois, piqués de croix noires, disparaissent sous la masse des emblèmes funèbres qui les couvrent. Quoique nul bruit ne s'y agite, cela donne l'idée d'une foule énorme, dont tous les individus seraient enfermés dans un cachot cellulaire.

Là on voit bien la puissance de la mort, et l'on comprend que sa force de production est incessante. On entend tinter une cloche, c'est le signal qu'un mort vient prendre possession de sa demeure; le corbillard, longeant les avenues, s'approche le plus près possible du terrain désigné; le corps est descendu, porté jusqu'au bord de la tranchée et remis aux fossoyeurs; l'aumônier des dernières prières, dont l'institution démocratique et généreuse, remontant au 21 mars 1852, est due à M. Berger, vient réciter les paroles consacrées et jeter l'eau bénite; les assistants, le chapeau à la main, très-recueillis, s'associent à la cérémonie lugubre; les femmes, qui depuis quelques

années suivent les convois, surtout dans les classes populaires, restent à l'écart, pleurant et tenant quelques couronnes d'immortelles. La première pelletée de terre jetée par le prêtre retentit sur le cercueil sonore; la fosse est comblée, et chacun s'éloigne.

Le prêtre n'apparaît pas toujours aux inhumations; et, pour éviter tout scandale, il est bien recommandé aux aumôniers des dernières prières de ne venir que s'ils sont appelés. Quelques-uns, mus par un zèle trop ardent, se sont trouvés en présence de « libres penseurs », et des paroles regrettables ont été échangées. On fait quelque bruit, depuis un an ou deux, autour de ces enterrements où la libre pensée s'affirme par un appel au néant. Ce mode de manifestation politique n'aura d'autre importance que celle qu'on lui accordera : il prendra fin tout naturellement si l'on n'y fait pas attention. Il ne date pas d'hier : déjà, à la fin du second empire, on faisait acte d'opposition au gouvernement en éloignant le prêtre des abords d'une tombe; déjà cela s'appelait « un enterrement civil ». On prononçait de violents discours, et comme bien souvent les assistants avaient fait au mort des libations intérieures, la parole trahissait la pensée des orateurs.

Au mois de septembre 1869, sur la tombe d'un libre penseur, il a été donné la leçon d'histoire que voici : « Notre ami avait été capitaine de la garde nationale,

il refusa cependant de dîner chez Louis-Philippe, car il eût été obligé de se courber devant un tyran ; cet acte si naturel à une âme généreuse le fit condamner à cinq ans d'exil et à la surveillance à vie. » Les enterrements exclusivement civils sont actuellement dans la proportion de 4 à 5 pour 100, ce qui ne semble pas excessif lorsque l'on se rappelle la propagande qui a été entreprise à cet égard. Quel emblème place-t-on sur la tombe d'un libre penseur pour la reconnaître ? Invariablement une croix.

Bien souvent on voudrait se rattraper sur l'épitaphe et en faire une déclaration de principes ; mais cela n'est pas facile. L'ordonnance de 1843 est péremptoire : toute inscription est soumise au visa de l'autorité municipale. Au premier abord cela paraît intempestif, et l'on doit croire que chacun a le droit d'honorer à sa guise la mémoire des morts. C'est là une opinion dont on revient promptement lorsque l'on a entre les mains la copie des épitaphes refusées. Il est impossible de se figurer un tel ramassis de niaiseries et de sottises. Je laisse de côté celles qui cachent un sens répréhensible au point de vue moral. A ne s'occuper que des phrases qui donneraient à rire au public dans un lieu consacré par le respect de tous, que doit-on penser de ceci : « Ici repose le deuil de la couronne de Henri IV et le deuil de la couronne de Louis XVIII ; gloire au vieux soldat et au jeune ! » — « C'était un

ange sur la terre, qu'est-ce que ce sera dans le ciel ? » — « Elle aurait donné pour son mari ce que le pélican donne à ses petits. » — « X, décédé à l'âge de trois mois ; sa vie ne fut qu'abnégation et sacrifice. » C'est à l'infini que je pourrais multiplier de telles citations. De braves gens, mus par un sentiment sérieux, ne se doutent pas qu'ils font une chose ridicule en voulant écrire sur la tombe d'un homme âgé de soixante-quatorze ans : « Le ciel compte un ange de plus ! » On a grand'peine à leur faire comprendre que leur intérêt même exige qu'on ne se moque pas de l'expression de leurs regrets ; ils regimbent, ils maugréent, et accusent l'autorité de despotisme.

Les épitaphes qui sont tant soit peu singulières excitent une curiosité excessive. Dans un de nos trois grands cimetières, sur une tombe fort modeste, on a gravé une inscription qui relate un fait pathologique rare, mais non point sans exemple. Lorsque la foule envahit les cimetières au jour des Trépassés, on est obligé de placer des agents près de ce tombeau, parce qu'il est tellement entouré par les curieux, que les sépultures mitoyennes ont à en souffrir ; on se presse, on s'entasse pour mieux voir, et, sans y prendre garde, on brise les grilles ou les clôtures voisines.

Les inscriptions qu'on lit sur les dalles tumulaires sont bien peu variées ; elles sont le plus souvent d'une vulgarité désespérante. Il y a longtemps que l'on a

dit : menteur comme une épitaphe. Regrets éternels, éloges de toute vertu, espérance de bientôt se rejoindre : on tourne toujours dans le même cercle de phrases toutes faites et de sentimentalité banale. Chez les gens d'éducation médiocre, l'épitaphe n'est plus l'expression de regrets éprouvés ; elle semble n'être qu'un acte de politesse pour les survivants. On tâche de n'oublier personne, afin de ne point faire de mécontents : « regretté de son père, de sa mère, de sa tante Ursule, de sa cousine Anna, des amis et de toutes les connaissances en général de sa famille. » On peut lire cela sur le tombeau d'un enfant, dans un des cimetières de notre ancienne banlieue. Cela semble de rigueur dans un certain monde et se renouvelle à chaque tombeau, surtout aux tranchées gratuites et aux concessions temporaires. Cette vieille rhétorique funéraire est bien entrée dans nos mœurs et elle y régnera longtemps encore. Un nom, une date, pourraient suffire ; des hommes de génie s'en sont contentés, Cuvier entre autres.

L'épitaphe remarquable est ce qu'il y a de plus rare ; parmi toutes celles que j'ai lues dans nos cimetières, laquelle pourrais-je citer? Celle de Boufflers peut-être : « Mes amis, croyez que je dors. » Au temps de mes voyages, j'ai trouvé dans le champ des morts d'une ville de la Cœlé-Syrie le tombeau d'un homme qui était né sur les bords du Gange ; j'ai relevé l'in-

scription qui se déroulait sur le cippe funéraire ; la voici : « Soumise à la vieillesse et aux chagrins, affligée par les maladies, en proie aux souffrances de toute nature, unie à la passion, destinée à périr, que cette demeure humaine soit abandonnée avec joie. » C'est un verset des lois de Manou.

IV. — MÉRY-SUR-OISE.

Saturation. — Cimetière d'Ivry. — Cailloux. — Saint-Ouen. — Les guinguettes. — « A ta santé, Morbus! » — Paris n'a pas de cimetières. — En contradiction avec la loi. — Envahissement des avenues. — 34 hectares pour tout Paris. — Ce qui serait nécessaire. — La saponification. — Méphitisme. — La nappe d'eau. — Sources sulfureuses. — La crémation. — Opposition de l'Église. — Respect des vieilles traditions. — Nécessité d'éloigner les cimetières. — Opposition et résistance. — Le projet de M. Haussmann. — Suppression de la tranchée. — Trente ans. — 514 hectares. — Le provisoire est ruineux. — Il faut revenir au projet Haussmann. — Le trajet. — La difficulté. — Foule. — Les visites dans les cimetières. — Le jour des Morts. — Le point de vue. — *Casta Diva*. — Le jardinet. — Les offrandes funèbres. — Nécrolâtrie.

Tous les cimetières contenus dans l'enceinte de Paris sont actuellement fermés, c'est-à-dire que l'on n'y permet plus les inhumations que dans les concessions perpétuelles ; les concessions temporaires et les tranchées gratuites sont closes ; les morts ont saturé la terre et la place manque pour en recevoir de nouveaux ; on n'en sera pas surpris en se rappelant que le Père-Lachaise, Montparnasse et Montmartre ont seuls reçu 1,493,920 morts depuis qu'on les a ou-

verts. L'hygiène publique aussi bien que le respect dû aux trépassés ne s'accommode guère d'un tel entassement ; par cette accumulation de matières en décomposition, nous avons jeté un défi à la peste ; c'est miracle qu'elle n'y ait point répondu.

Pour faire face à des exigences que chaque jour renouvelle et rend plus poignantes, la Ville a été obligée d'établir deux nouveaux cimetières hors de Paris, l'un à Ivry, l'autre à Montmartre-Saint-Ouen. Le premier, situé en face de Bicêtre, qui le regarde du haut de sa laide colline, a été ouvert le 1er janvier 1874 ; il côtoie la route de Choisy, déjà bordée de petites maisons où s'installent les marbriers, les fabricants de croix et les marchands de couronnes. Le pays qui l'entoure est désolé et sent fort mauvais ; des fabriques de colle animale, de chandelles, de poudrette, le dominent aux quatre points cardinaux ; de quelque côté que souffle le vent, il est empesté.

Près de là verdoient les cyprès de l'ancien cimetière d'Ivry et se dressent les clôtures en planches qui environnent le Champ-des-Navets. Il a une étendue superficielle qui atteint presque 14 hectares : dans trois ans, il sera plein et il faudra le fermer. Au milieu bâille une vaste excavation, qui est une carrière ; on en tire des moellons pour construire l'enceinte, dont la solidité apparente n'a rien de rassurant. Le terrain sablonneux est propice aux inhumations, mais il est

mêlé de gros silex qui sonnent sinistrement sur les bières. Pourquoi M. le directeur des travaux de Paris, qui a charge d'aménager la surface des cimetières et d'y ordonner les plantations, ne fait-il pas enlever ces cailloux? Il pourrait s'en servir avantageusement pour réparer le macadam de nos grandes voies publiques, qui en tant d'endroits est singulièrement défectueux.

Le cimetière de Saint-Ouen, que les gens du métier ont surnommé Cayenne, est un peu plus grand qu'Ivry : 14 hectares 1/2; il fonctionne depuis le 1er septembre 1872 et l'on calcule qu'il pourra durer encore trois ans. Il est, lui aussi, placé à côté d'un vieux cimetière devenu insuffisant; on y arrive par la route départementale n° 20, qui prend naissance à la porte de Clignancourt. Tout ce large chemin est embarrassé des deux côtés par des constructions en bois, en pisé, en feuilles de zinc provenant des démolitions, embryon d'un village qui se fonde : cabarets, guinguettes, tonnelles, jeux de boules, jeux de siam, jeux de quilles, balançoires; c'est d'une gaieté étourdissante; les gens qui se rassemblent là sont bien vivants et ne se dérangent guère lorsque passent les corbillards; peut-être, en temps d'épidémie, feraient-ils comme ces ouvriers dont parle Chateaubriand et qui, en 1832, assis aux barrières, regardant défiler les convois, levaient leurs verres pleins et s'écriaient : « A ta santé, Morbus! »

Un peu plus haut que ces masures à ivresse, le cimetière étale ses tombes nouvelles; elles se pressent, elles dévorent l'emplacement, et bientôt il faudra laisser reposer la terre. Saint-Ouen, Ivry, les 28 hectares qu'ils représentent, ce n'est que de l'empirisme qui coûte fort cher, ne remédie à rien et ne touche même pas au problème. En réalité, Paris n'a pas de cimetière; ceux où il a versé ses morts depuis soixante ans, épuisés à cette heure, ne sont plus qu'une cause d'insalubrité. On a acheté les terrains d'Ivry et de Saint-Ouen pour inhumer les corps, ceci n'est point douteux, mais surtout pour gagner du temps, pouvoir raisonner à loisir sur un parti à prendre et qui aurait dû être pris depuis plusieurs années, car le péril ne date pas d'aujourd'hui.

Il faut d'abord faire remarquer que, d'après le décret de prairial, il est rigoureusement interdit d'établir un cimetière dans l'intérieur des villes; or Paris en renferme actuellement quatorze[1]; je sais que la loi d'annexion a réservé la question, mais tout commande de la résoudre au plus tôt. La totalité de la superficie des champs de sépulture réservés exclusivement à Paris est d'un peu moins de 140 hectares. Dans cette étendue, l'on a donné aux tombes tout l'espace qu'on pouvait leur accorder; on a même été

[1] Quatorze cimetières intérieurs, six extérieurs.

forcé de ne plus tenir compte des règlements et d'envahir les avenues. En effet, pendant la période d'investissement, la mortalité s'est accrue dans des proportions que nous avons fait connaître ; il n'était pas possible alors d'aller chercher un nouvel asile pour les morts au delà des fortifications ; faute de mieux, on a pris les allées : dans plus d'un cimetière, les sépultures se sont étendues jusque sur les chemins.

En retirant de ces 140 hectares ce qui est occupé par les bâtiments d'administration, les routes indispensables, les concessions perpétuelles, les concessions temporaires, les tranchées gratuites qu'on ne peut rouvrir sans danger, on s'aperçoit avec stupeur que l'on reste en présence d'une superficie disponible équivalant à 34 hectares 1/2. Or, pour satisfaire aux besoins normaux de Paris pendant sept ans et en admettant qu'aucune cause fortuite ne vienne modifier la moyenne de notre mortalité ordinaire, si l'on veut supprimer l'insupportable fosse commune et accorder une durée double aux concessions temporaires, il faut 143 hectares au moins ; mais en réalité il en faudrait 170, car on doit toujours se mettre en mesure de parer à des éventualités possibles, et encore n'aurait-on aucun emplacement réservé pour les concessions perpétuelles, dont les exigences représentent un hectare par année. Il nous manque donc quatre fois ce que nous avons. Si l'on n'avise pas, il sera nécessaire de

rendre aux sépultures banales des terrains saturés outre mesure et qui, si cela continue, rappelleront le pourrissoir des Innocents.

On demande à la terre un travail qu'elle ne peut produire : on veut que les tranchées gratuites, — où 20 centimètres seulement séparent les bières, — dévorent une énorme masse de corps en cinq ans. Cela est normal pour la première période ; pour la seconde, c'est déjà difficile ; à la troisième, c'est impossible : la terre, repue de matières animales, refuse de faire son œuvre. Lorsqu'une fosse commune est retournée pour la troisième fois, on est presque certain d'y retrouver les corps entiers : « Ils se sont saponifiés, » disent les savants. « Ils ont tourné au gras, » disent les fossoyeurs. En 1851, on fit des fouilles dans la partie du cimetière du Sud abandonnée aux hôpitaux ; les fosses, qui avaient sept mètres de profondeur, renfermaient des corps superposés ; les cadavres des couches supérieures étaient des squelettes, ceux des couches inférieures étaient conservés : Thouret avait constaté le même fait lors de la translation des restes recueillis aux Innocents.

Le vent passant sur ces terres imprégnées de gaz méphitiques ne nous apporte pas précisément la santé. Rien n'est plus redoutable que les exhalaisons qui parfois s'échappent des tombeaux. Le 27 septembre 1852, trois fossoyeurs faisant une exhumation et

n'ayant, — selon l'usage invariable des ouvriers, — pris aucune précaution, crèvent d'un coup de pioche un caveau voisin et tombent morts foudroyés.

Si l'air que nous respirons nous arrive chargé de miasmes impurs, que dirai-je de la nappe d'eau souterraine qui alimente bien des puits encore et se mêle à la Seine ? La pluie qui tombe sur la surface des cimetières pénètre le sol, rencontre les corps, aide à leur désagrégation, se charge de molécules innommables, glisse sur les couches d'argile ou de marne et va empoisonner les puits. Bien plus, parfois elle se fraye une route invisible et aboutit subitement au jour. C'est une source. On y goûte ; elle a une saveur singulière qui rappelle le soufre ; si on l'analyse, on y rencontre le sulfure de calcium, invariablement produit par la décomposition des matières organiques. Il y en a plus de dix actuellement à Paris qui proviennent tout simplement de l'écoulement des eaux pluviales filtrées à travers les cimetières. Une de ces sources est exploitée ; j'en ai le prospectus sous les yeux : « Eau sulfhydratée, hydrosulfurique calcaire. » Elle guérit toute sorte de maladies ; à deux sous le verre, on peut aller boire cette putréfaction liquide : c'est pour rien.

Le moyen le plus simple de remédier à tous ces inconvénients, à l'entassement irrespectueux des corps, à l'air vicié, à l'eau putride, ce serait de retourner aux usages des Romains de l'antiquité et d'élever des

bûchers au lieu de creuser des fosses. On a entrepris une longue campagne en faveur de la crémation, elle a échoué devant l'indifférence publique et la résistance de beaucoup de fonctionnaires. On a fait des tentatives individuelles qui n'ont point été heureuses. Le 31 mai 1857, une personne demanda l'autorisation d'exhumer le corps de son père mort depuis neuf ans et de l'incinérer ; il lui fut répondu que la loi de prairial s'opposait à ce que l'on condescendît à son désir.

L'idée est dans l'air cependant ; elle finira par se formuler d'une façon pratique. L'Autriche, dit-on, ne refuse pas d'y accéder. Il ne s'agit pas d'imposer la crémation, il suffira de la laisser facultative. L'Église s'y oppose et ne s'appuie cependant sur aucun décret ecclésiastique. Nul texte en effet n'interdit l'incinération des corps, qui concorde au contraire avec le : *et in pulverem reverteris* des Livres saints. Elle obéit sans doute à la tradition de ses propres origines. Les premiers chrétiens furent des Juifs convertis par les apôtres et des Grecs convertis par saint Paul. Or les Grecs ne brûlaient les cadavres qu'en temps de peste ou après les batailles, et la vallée de Josaphat nous prouve que les Hébreux enterraient leurs morts.

L'Église a respecté et consacré par l'usage les coutumes de ses premiers enfants, coutumes auxquelles ceux-ci devaient d'autant plus tenir qu'elles étaient en

contradiction avec celles des Romains, qui les ont si durement persécutés ; et puis saint Paul a dit que nos corps sont les membres de Jésus-Christ et les temples saints de l'Esprit de Dieu. Cela fait comprendre l'opposition de l'Église, comme les nécessités des investigations pour faits criminels expliquent celle de la magistrature. Ce serait cependant un mode de disparaître supérieur à celui qui nous est imposé. Il vaut mieux s'en aller en fumée, devenir un peu de cendres, que de se désagréger lentement, de se vaporiser, de se saponifier et de finir par être cette chose sans nom que la science elle-même ne sait comment désigner.

Puisque l'incinération est interdite, et que nos cimetières gorgés, trop étroits, mal situés, en contradiction flagrante avec la loi, sont devenus insuffisants, il faut courir au plus pressé et se débarrasser de nos morts, qui vont devenir un danger public, si l'on ne se hâte pas de leur créer l'ample nécropole dont nous avons besoin. Si, au commencement du siècle, des moyens de transport et de locomotion imparfaits ont contraint l'administration municipale à ouvrir les cimetières à la porte même de Paris, il n'en est plus ainsi actuellement : un chemin de fer fait dix lieues pendant qu'un corbillard franchit la distance qui sépare la Madeleine de Saint-Ouen. En outre, Paris n'a pas de territoire ; il ne possède que lui-même ; les terrains qui l'entourent sont, pour la plupart, couverts

de maisons de campagne et ont une valeur excessive C'est donc au loin et à l'aide d'un railway qu'il faut aller chercher notre cimetière futur.

Cette idée a déjà été émise ; elle a fait du bruit en son temps ; M. Haussmann avait voulu la mettre à exécution, mais les modifications survenues dans le gouvernement l'empêchèrent de suivre son projet jusqu'au bout, et les administrateurs qui ont passé à la préfecture de la Seine ont été empêchés de le reprendre par suite des circonstances douloureuses que l'on sait. La résistance soulevée par la translation de nos cimetières fut excessive. Sur cette question, où il est si facile de faire de la sentimentalité, on cria au sacrilége, et, sous prétexte de respecter les morts, on s'inquiéta fort peu du salut des vivants. L'opposition saisit l'occasion avec empressement, et beaucoup de provinciaux dont les parents étaient inhumés dans les départements déclarèrent solennellement qu'en touchant au Père-Lachaise, à Montparnasse, à Montmartre, on allait violer la sépulture de leurs familles[1].

L'ancien préfet de la Seine avait conçu un projet

[1] Bien des brochures ont été écrites à ce sujet ; une seule mérite d'être citée, car elle résume habilement et fait valoir toutes les objections élevées contre le projet de M. Haussmann ; elle est due à un esprit de bonne trempe dont je regrette de ne pouvoir partager les opinions en cette circonstance. Voir *La déportation des morts* par Victor Fournel ; Paris, 1870 ; extrait du *Correspondant* du 10 et du 25 avril 1869.

grandiose. Il voulait doter Paris d'un champ de sépulture très-ample, placé parmi des terres sablonneuses propres au rapide anéantissement des corps, et exposé au vent du nord, qui est celui dont nous recevons le moins les atteintes ; la ville aurait été reliée à sa nécropole par un chemin de fer spécial qui, pour ne point déranger les habitudes de notre population, aurait eu trois gares, une dans chacun de nos trois grands cimetières. La tranchée gratuite, la fosse commune, — cette horreur du pauvre, — était supprimée à jamais. Au lieu de ces inhumations dont 20 centimètres de terre ne dissimulent qu'imparfaitement l'humiliante promiscuité, il donnait à chacun sa sépulture individuelle, isolée, semblable à celles que l'on trouve aujourd'hui dans les concessions temporaires, et il ne la reprenait qu'au bout de trente ans. Pour bien des gens, c'était la perpétuité. Il vendait aux gens riches, à beaux deniers comptants, autant de mètres de terrain qu'ils en auraient voulu pour dresser des mausolées, mais aux pauvres il accordait gratuitement la place fixe, déterminée, nominative, qui constitue l'authenticité du tombeau. Vraiment un tel projet ne méritait pas tant d'anathèmes. Après des études approfondies et très-sérieusement conduites par un ingénieur tel que M. Belgrand, il fit des acquisitions près de la vallée de Montmorency, au territoire de Méry-sur-Oise, et la ville possède actuellement sur

ce plateau exceptionnellement bien situé 514 hectares de terrain.

La mort sans répit nous pousse à prendre une détermination définitive. Le provisoire actuel est ruineux : on a acheté des champs à Ivry, des champs à Saint-Ouen, on sait quand ils seront saturés ; en prévision de nécessités inéluctables, dans la crainte que le projet de la grande nécropole centrale de Méry-sur-Oise ne soit abandonné, on a fait des études sur différents points pour y établir encore des cimetières transitoires. Ce serait aggraver le mal au lieu de le détruire, ce serait reculer la solution d'un problème qui s'impose comme un devoir aux soucis de l'administration.

Il y aurait une généreuse hardiesse à exécuter le plan de M. Haussmann, et à doter notre futur cimetière d'une ampleur suffisante aux besoins d'une population qui tend toujours à s'accroître, et qui dépassera trois millions d'habitants lorsque les espaces vides subsistants entre nos anciens boulevards extérieurs et les fortifications seront bâtis. De travaux exécutés par des géomètres, de calculs faits par des gens compétents, il résulte que, pour ne point léguer à l'avenir les difficultés qui nous assaillent, la nécropole unique d'une ville comme Paris doit couvrir 827 hectares, dont 277 absorbés par les constructions administratives et religieuses, par les avenues,

par la gare d'arrivée, et 550 réservés aux sépultures.

En se conformant au projet original et en ne faisant les reprises des terrains employés qu'au bout de trente années, la durée du cimetière serait de cent quarante et un ans; elle serait au contraire de quatre siècles si les tombes étaient rouvertes au bout de dix ans. Pour parvenir à ce résultat, qui fonderait une ville des morts en proportion avec notre ville des vivants, il manque 313 hectares ; il est facile de les acheter. Mais on ne saurait trop se hâter; en se mettant à l'œuvre aujourd'hui même, il faudra au moins trois ans pour approprier les terrains de Méry-sur-Oise, y établir les bâtiments, les plantations indispensables, construire le chemin de fer, et nous savons que dans trois ans nos cimetières ne pourront recevoir un mort de plus.

Le trajet de Paris à Méry-sur-Oise ne durera pas une heure, et l'administration aura à décider si elle fera elle-même son chemin de fer rigoureusement réservé aux convois funèbres, ou si elle aura avantage à prendre des arrangements avec une compagnie déjà existante. On ira plus loin qu'aujourd'hui, mais les déplacements seront moins longs, et les « services » gratuits seront gratuitement transportés. La population s'accoutumera à ce déplacement que la force des choses rend nécessaire; le texte de la loi, la salubrité de

Paris, le respect des morts l'exigent; toute autre mesure ne sera qu'un expédient.

Cependant on se heurtera à une difficulté; il est bon de la prévoir et d'aviser aux moyens de la vaincre. Comment transportera-t-on à 22 kilomètres de Paris et ramènera-t-on ici dans la même journée la foule qui visite pieusement nos cimetières? Les diverses administrations de nos voies ferrées nous ont souvent accoutumés à des tours de force, et nous ne devons pas douter qu'en cette circonstance elles ne satisfassent à l'une des coutumes les plus respectables et les plus touchantes de notre population.

Elle aime ses morts et va les voir; si elle ne trouve pas toute facilité à cet égard, elle sera mécontente, et aura raison de l'être. On a fait des relevés très-instructifs. Du 1er au 7 décembre 1873, on a compté le nombre des convois et des individus qui sont entrés dans les cimetières parisiens : 752 convois escortés par 21,418 personnes en ont franchi les portes, et 46,617 visiteurs isolés sont venus près de la tombe de ceux qu'ils ont perdus. Les cinq premiers jours ont été brumeux; le lundi cependant accuse 6,837 visiteurs ; le temps se met au beau le samedi, se maintient le dimanche, et ce dernier jour donne un total de 24,320. Il faut compter qu'en moyenne le nombre des visiteurs quotidiens est de 8,964 en hiver et de 11,245 en été ; mais cette moyenne est dépassée dans d'énor-

mes proportions à certaines époques solennelles : à la fête de la Toussaint, par exemple, et au jour des Trépassés, qui la suit. Dans la même année 1873, il plut pendant ces deux journées, et le chiffre des personnes qui visitèrent les morts de nos cimetières a dépassé 370,000.

Le danger d'un tel encombrement d'individus s'entassant dans une gare à la même heure, voulant tous partir par le même train, a de quoi effrayer les employés les plus actifs ; ce danger ne se produira pas immédiatement, car le nombre des visiteurs est en rapport avec celui des morts enclos dans les cimetières, et Méry-sur-Oise ne « se peuplera » que lentement ; mais le meilleur moyen de n'être pas pris au dépourvu en présence d'une telle foule possible, c'est de savoir dès à présent comment on pourra lui faire place dans les wagons, la conduire jusqu'à la nécropole et l'en ramener.

Ce respect pour les morts, cette sorte de culte que l'on rend à leur mémoire, est un des caractères distinctifs du peuple de Paris : coutume léguée par l'antiquité, croyance religieuse, souvenir de tendresse pour des êtres chéris ! Tout cela sans doute se réunit pour former ce sentiment qu'il est impossible de ne pas remarquer lorsque l'on parcourt nos cimetières, où les tombes délaissées sont si rares qu'on pourrait les compter. On dirait que la mort n'est pas comprise

et que nul ne veut admettre l'idée de l'anéantissement matériel. On veut plaire à un mort, comme l'on plairait à un vivant.

Cela apparaît surtout très-nettement dans les cimetières où il existe un point de vue, au Père-Lachaise par exemple, dont certaines parties découvrent la ceinture de collines qui entoure Paris. Là les sépultures, ornées de petites terrasses, sont disposées de telle sorte que, si le mort se levait tout à coup du fond de son tombeau, il verrait un paysage magnifique se dérouler sous ses yeux. Ce n'est pas l'effet du hasard, et souvent l'architecte a été forcé à des combinaisons singulières pour donner au monument l'orientation voulue. On place sur les tombes les fleurs que les morts ont aimées, comme si le parfum pouvait en descendre jusqu'à eux.

Un jour, — il y a longtemps, — au cimetière Montmartre, j'ai été très-ému. A quelque distance d'une tombe que j'allai visiter, j'aperçus une jeune femme agenouillée, les deux mains posées sur une dalle sépulcrale et la tête appuyée sur les mains. Elle chantait d'une voix très-pure et mouillée de larmes l'air de la *Casta diva*. Je m'arrêtai, croyant être en présence d'une folle et ne devinant guère ce qu'une invocation à la lune signifiait en pareil lieu. La femme se releva, essuya ses paupières, m'aperçut et comprit sans doute mon étonnement à l'expression de mon vi-

sage ; alors elle me montra d'un signe de tête la tombe où elle s'était inclinée, me dit : « C'est maman ; elle aimait cet air-là, » et s'éloigna en sanglotant.

Lorsque l'on visite les cimetières parisiens, on ne croirait pas être dans le pays où Montesquieu a écrit : « Je voudrais bannir les pompes funèbres ; il faut pleurer les hommes à leur naissance et non pas à leur mort. »

Les familles propriétaires de concessions à perpétuité et même de concessions temporaires prennent « un abonnement » chez un marbrier qui, moyennant une somme fixe, fait « entretenir » la sépulture par un jardinier. Les pauvres gens, — ceux de la tranchée gratuite, — qui ne peuvent se passer un tel luxe, soignent eux-mêmes les quelques pieds de terrain entouré d'une barrière où dorment leurs morts. Ils viennent le dimanche, apportant des fleurs achetées à bas prix, tenant en main un petit arrosoir rempli à la borne-fontaine, et ils restent des heures entières à cultiver le jardinet funèbre.

Parfois, au pied de la croix de bois, ils mettent des choses étranges : des statuettes de plâtre qui n'ont aucune signification allégorique, de gros coquillages, des fragments de pierres meulières qui figurent un rocher factice ; dirai-je que j'ai vu une pipe enveloppée d'un bouquet d'immortelles ? C'est aux tombes des enfants qu'il faut surtout aller regarder. Là c'est

presque du fétichisme. Auprès du héros scandinave on enterrait son cheval et ses armes, afin qu'il pût faire bonne figure en entrant chez Odin; dans le sarcophage des jeunes filles grecques on jetait leurs bijoux favoris; ces vieilles coutumes des peuples encore jeunes ont traversé les âges, les religions, les philosophies, et sont restées parmi nous.

A la place où repose la tête du pauvre petit, on a installé une cage vitrée qui se ferme à clef. Dans cette sorte d'armoire, on réunit les joujoux qu'il aimait : des soldats de plomb, des poupées, des bilboquets, un jeu de quilles, des petits souliers comme celui que la Sachette baisait dans le *trou aux rats*. Sur la tombe d'un enfant de quatorze mois au cimetière du Sud, j'ai aperçu une gravure de modes représentant deux femmes et une fillette jouant avec un perroquet. Sans doute on en amusait l'enfant lorsque la maladie l'accablait dans son berceau. Il est facile de lever les épaules en passant devant ces témoignages de douleur, devant ces offrandes destinées à apaiser des mânes ou à les réjouir, mais il est plus facile encore de comprendre le sentiment profond qui parfois a si étrangement orné toutes ces tombes, et d'en être attendri.

C'est là une contradiction très-singulière chez la population parisienne. S'il est au monde un peuple sceptique et irrespectueux, certes c'est celui-là. Il a toujours peur de croire que « ça est arrivé »; c'est

son mot. Il n'a que du dédain pour toutes les gloires, de l'ironie pour toutes les supériorités, un mépris hautain et peu justifié pour tout ce qui n'est pas lui. Il ne tient ni à la vie ni aux vivants. Il est indifférent à son passé, qu'il ne connaît guère, et se soucie peu de son avenir, qu'il ne prévoit pas. Ses amours d'hier sont ses haines d'aujourd'hui. Les mains qui ont jeté Marat à la voirie étaient celles qui l'avaient porté au Panthéon ; il est mobile comme le vent et perfide comme la mer ; il est violent à ses heures, ingrat, infidèle, mais il est immuable en ceci : il regarde les cimetières comme des lieux sacrés, il révère ses morts et leur rend un culte qui ressemble bien à de l'idolâtrie [1].

[1] Depuis que ce chapitre est écrit, une détermination et une initiative importantes ont été prises par le conseil municipal de Paris ; il faut espérer que la question des cimetières est résolue et que celle de l'incinération des corps est posée. Voici, du reste, le texte de la délibération, en date du 14 août 1874. « Le Conseil, vu..... délibère : Art. 1er. Il y a lieu d'établir sur le plateau de Méry-sur-Oise un cimetière parisien, d'une contenance approximative de 800 hectares, qui sera relié à Paris par un chemin de fer spécial. — Art. 2. M. le Préfet de la Seine est autorisé à provoquer un décret déclarant d'utilité publique la création du cimetière de Méry, et à poursuivre l'achat des parcelles restant à acquérir pour la régularisation du périmètre du dit cimetière, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, conformément à la loi du 3 mai 1841. — Art. 3. M. le Préfet est invité à étudier et à présenter au conseil municipal, dans le plus bref délai possible, les projets de délibération par lesquels le conseil statuera sur : 1° le chemin de fer dont il a été ci-dessus parlé et les questions accessoires ; 2° l'établissement de plusieurs gares mortuaires destinées à

mettre en communication les divers points de Paris avec le chemin de fer de Méry; 3° les conditions et les prix du transport des convois mortuaires et des personnes se rendant au cimetière de Méry; 4° l'appropriation immédiate au service des inhumations d'une partie de la contenance sus-indiquée du dit cimetière; 5° le régime des inhumations sur la base de la suppression de la tranchée commune. — Art. 4. M. le Préfet de la Seine est invité à prendre les mesures nécessaires pour ouvrir un concours dont la durée sera de six mois, dans le but de rechercher le meilleur procédé pratique d'incinération des corps ou tout autre système conduisant à un résultat analogue.

Le conseil municipal déterminera ultérieurement les conditions et le programme du dit concours, à la suite duquel il y aura lieu de solliciter des pouvoirs publics une loi autorisant l'usage facultatif de la crémation dans la ville de Paris.

CHAPITRE XXXIV

LES ORGANES ACCESSOIRES

I. — LES THÉATRES.

Les besoins intellectuels. — 58 théâtres. — Les recettes. — Le rêve de Mercier. — « C'est beaucoup, dit Martin. » — Renouvellement du public. — Les pièces à femmes. — Les figurantes. — Les spectateurs. — De plus fort en plus fort. — Mystères, moralités, soties. — L'Opéra. — Point culminant. — L'art matériel. — Le vaisseau à trois ponts. — Les dessous. — Les machinistes. — Les frises. — Les décors. — Causes d'incendie. — Les pompiers. — L'envers du théâtre. — Le *maquillage*. — La danseuse. — Commisération. — Importance sociale. — La décoration de *Sémiramis* et le sénat de *Catilina*. — Les subventions. — La mission de l'Opéra. — Comment il la comprend. — Les progrès du théâtre. — Le *Triomphe de l'Amour* et la *Galerie du Palais*. — La scène déblayée. — La loge de la limonade. — Le principe d'autorité. — La censure. — Après les révolutions. — Aristophane. — Sous la Terreur. — Napoléon Ier et les petits théâtres. — Les efforts de la censure. — Le mauvais goût ne date pas d'aujourd'hui. — La maison de Molière. — La liberté des théâtres. — Les mœurs et le théâtre. — Cercle vicieux. — Les *Toilettes tapageuses* et la crinoline. — Les théâtres ne sont que des exploitations théâtrales.

En dehors des organes principaux qui font mouvoir notre grande ville, il en est d'autres d'une importance moindre qui concourent plutôt à l'agrément qu'aux

nécessités de l'existence et dont un peuple pourrait au besoin se passer sans voir ses destinées compromises. S'il est inutile d'en raconter le fonctionnement avec détail, on doit du moins les indiquer sommairement, car ils appartiennent aux habitudes de Paris. L'ardeur intellectuelle, la curiosité du plaisir sont impérieuses, et il faut les satisfaire. Une nombreuse agglomération d'hommes ne vit pas seulement de sécurité et de salubrité ; elle a droit à bien des choses encore qu'elle produit elle-même, qu'elle perfectionne, qu'elle fait entrer dans ses mœurs ; elle affirme ainsi la hauteur du niveau qu'elle marque à l'étiage de l'humanité.

On peut dire, sans exagérer, que plus un peuple a de besoins, plus il est civilisé, car la civilisation est la résultante de l'intelligence et des exigences de tous. Se figure-t-on Paris sans théâtres, sans bibliothèques, sans journaux ? Il deviendrait promptement semblable à ces villes endormies qui végètent sur les bords des fleuves de l'Orient, et où les esprits les plus vifs n'ont d'autres distractions que la pipe d'opium chargée de rêves énervants. Malgré les efforts des autorités tutélaires déléguées aux soins généraux, que serait Paris s'il n'avait aussi des surveillants auxiliaires chargés de neutraliser les effets de ses imprudences et de mettre de l'ordre jusque dans ses plaisirs ? Les administrations publiques, les institutions particulières,

les individualités donnent vie à ces organes accessoires, dont nous allons essayer de parler.

Paris est incontestablement la ville du monde qui possède le plus de théâtres : quarante et une salles de spectacle, dont les recettes se sont, en 1873, élevées à la somme de 16,168,719 fr. 85 c.[1], sont ouvertes chaque soir au public, et dix-sept autres, situées dans des quartiers voisins des fortifications, donnent une ou deux représentations par semaine. Il y en a pour tous les goûts; à lire les affiches dont les murs sont tapissés, on sait où aller pour rire, pour pleurer, pour entendre de la musique, pour voir danser, pour applaudir des chevaux savants, pour regarder des filles égrillardes qui n'ont d'autre talent que leur demi-nudité, pour écouter des couplets grivois, pour avoir trop chaud, pour être mal assis, pour s'abêtir : comédies, opéras, opéras comiques, ballets, vaudevilles, farces, bouffonneries, parodies, féeries, inepties, drames, mélodrames, turlupinades, inconvenances, tours de force, voltiges, opérettes, rien n'y manque.

Mercier, dans son *Rêve de l'an* 2440, demande quatre théâtres pour le Paris futur qu'il entrevoit; que dirait-il s'il revenait ? Sauf quelques rares exceptions, les pièces se succèdent et s'évanouissent au feu des rampes, sans laisser grand souvenir dans la mé-

[1] Voir pour la question du *droit des pauvres*, chap. XIX, l'*Assistance publique ;* t. IV, p. 103 et suiv.

moire. Voltaire a dit un mot que l'on peut répéter aujourd'hui : « Combien avez-vous de pièces de théâtre en France ? dit Candide à l'abbé, lequel répondit : Cinq ou six mille. — C'est beaucoup, dit Candide ; combien y en a-t-il de bonnes ? — Quinze ou seize, répliqua l'autre. — C'est beaucoup, dit Martin. »

Bonnes ou mauvaises, excellentes ou passables, ces pièces attirent toujours du monde, et souvent « elles tiennent l'affiche » plus longtemps que l'on n'aurait cru. Doit-on blâmer chez le Parisien une banalité sans pareille et l'accuser de manquer de goût ? Ce reproche n'est mérité que dans une mesure assez restreinte. Chaque jour les chemins de fer apportent aux salles de spectacle un public arrivant de la province ou de l'étranger. L'ouverture des voies ferrées débouchant à Paris a assuré le succès, sinon la fortune de tous nos théâtres ; les pièces résistent devant des spectateurs qui se renouvellent sans cesse, et dont la curiosité n'est point émoussée. Tel drame qui jadis aurait eu quelque peine à atteindre la quinzième représentation, en a facilement cent cinquante aujourd'hui.

Des pièces très-oscillantes pendant la première semaine, c'est-à-dire pendant les jours où le public réellement parisien va les voir, se relèvent, s'affermissent et vivent de longs mois, parce que le public extérieur, désœuvré, ne sachant comment employer ses soirées, a pris possession de la salle. C'est pour ce

public indulgent entre tous et facile à charmer que l'on a inventé un genre de spectacle spécial fort en vogue depuis quelques années, et que l'on appelle d'un nom brutal qui le dévoile : les pièces à femmes. Ce n'est pas à l'esprit que celui-là s'adresse, tant s'en faut! Une intrigue quelconque étant admise, on la délaye en plusieurs actes entremêlés de ballets.

On prend dans les magasins de modes, dans les ateliers de couturières, dans les petits appartements meublés loués au mois, le plus de femmes jeunes et jolies que l'on en peut trouver; à trente sous par soirée, on a du choix. On les habille ou, pour mieux dire, on les déshabille à l'aide de costumes éclatants, toiles d'or et d'argent, soie et velours; on leur découvre les jambes, les bras, les épaules, jusqu'à la limite où la police, gardienne de la salubrité morale, pourrait intervenir. On allume les feux de Bengale, on dispose les lumières électriques; les décors, dont la richesse est centuplée par l'éclat des becs de gaz multipliés, représentent un palais des *Mille et une Nuits* ou des grottes étincelantes de stalactites. La musique fait rage dans l'orchestre. Alors on pousse toutes ces bandes décolletées devant le public, comme dans les contes de fées on jette une viandée de chair fraîche à l'ogre pour apaiser sa faim.

Ce n'est pas là du théâtre; ce n'est que du spectacle, car les yeux seuls peuvent y être occupés; on

s'y rue cependant; la foule s'y entasse, s'y plaît et bat des mains. Ces sortes de pièces doivent être vues à l'envers ; il faut tourner le dos à la scène et regarder la salle. Les spectateurs sont autrement curieux à voir que les femmes peintes qui prennent des attitudes au milieu des architectures en carton. Sur les visages, c'est l'expression de la bestialité qui domine, et parfois l'admiration presque douloureuse de quelque collégien que l'émotion étrangle.

Lorsque le rideau s'abaisse en bruissant, cache aux yeux toutes ces surexcitations et ramène la réalité, il y a une surprise pénible : quoi! ce rêve a déjà pris fin? Un peu de patience, il va renaître ; car chaque acte se termine par une exhibition ; on les gradue de façon que la dernière soit la plus plantureuse; car le mot d'ordre semble être l'orgueilleuse devise que Nicolet inscrivit en 1760 sur le théâtre des Marionnettes, qui, devenu le théâtre des Grands Danseurs du roi, est aujourd'hui celui de la Gaîté : *De plus fort en plus fort!*

Les origines des pièces que l'on voit sur nos théâtres remontent au moyen âge. Les confrères de la Passion jouaient des mystères tirés de l'Histoire sainte; les clercs de la basoche imaginaient des moralités qu'ils représentaient sur la Table de Marbre; enfin, un certain nombre de jeunes gens, issus de familles bourgeoises, et appartenant pour la plupart

à l'Université, groupés sous le nom d'Enfants Sans-Souci, inventaient des espèces de farces souvent très-grivoises et parfois obscènes que l'on nommait des soties, car le chef de l'association était le prince des sots. Les mystères et les réminiscences de l'antiquité ont produit les tragédies et les drames; les moralités sont devenues les comédies; les soties ont enfanté les vaudevilles. L'opéra nous a été apporté d'Italie, ainsi que l'opéra comique, qui succéda à la comédie italienne, qu'il ne faut pas confondre avec le Théâtre-Italien, autrefois nommé les Bouffes ou les Bouffons.

Il semble que l'art dramatique, — j'entends l'art littéraire, — ait touché en France son point culminant sous le règne de Louis XIV, avec Molière, Corneille et Racine. Deux hommes de génie et un auteur d'un incomparable talent ont laissé des chefs-d'œuvre qui n'ont point fatigué la curiosité publique pendant deux siècles, et que nul de leurs successeurs n'a pu encore égaler. Lorsque, de nos jours même, l'on veut assister à une fête de l'esprit, c'est à eux que l'on va en demander les éléments. Mais, en revanche, jamais l'art théâtral, l'art qui consiste à donner aux fictions les apparences de la réalité, à peindre le décor jusqu'à l'illusion, à faire produire à la mécanique des prodiges que l'on croyait impossibles, à mouvoir les « trucs », à donner à la lumière un rôle inconnu jusqu'alors; jamais cet art, qui affirme nos progrès ma-

tériels, n'a été poussé aussi loin, aussi haut. On rirait aujourd'hui des fameuses machines que Richelieu fit venir d'Italie en 1637 pour les fêtes de Rueil.

Des jeux de paume, le réfectoire d'un couvent, la grand'salle du Palais, suffisaient autrefois; des chandelles plantées dans des lustres en bois, quelques bougies de cire aux jours de gala tenaient lieu des gerbes éblouissantes, des flots de lumière auxquels nous sommes accoutumés. Nos théâtres sont d'immenses constructions où se meut un peuple de machinistes et d'employés. Dès qu'un théâtre est machiné, c'est-à-dire disposé pour recevoir de grands décors et opérer des changements à vue, l'emplacement nécessité et l'outillage indispensable prennent des proportions que jamais on n'eût osé rêver jadis. Cela ressemble à un vaisseau à trois ponts.

Sous la scène où s'agitent les acteurs, voici les trois dessous superposés, séparés les uns des autres par une forêt d'étançons qui supportent les planchers. Dans les féeries, dans les grands ballets, les dessous ont une extrême importance : c'est de là que s'élèvent subitement les bosquets improvisés sous la baguette du bon génie, que sortent tout à coup les tables chargées de mets; c'est là que s'enfonce le diable lorsqu'il retourne aux enfers, et que disparaissent les navires brisés par la tempête. Les dessous doivent être assez profonds pour recevoir un décor entier. Là, pendant la repré-

sentation, sont des machinistes alertes, très-rompus au métier. Ils reçoivent les ordres de mouvement par un chef d'équipe qui leur parle de la coulisse même, à l'aide d'un porte-voix, comme l'officier de quart commande les chauffeurs d'un navire du haut de sa passerelle. Ces ordres, ils les exécutent avec une ponctualité exemplaire; car, pour que le spectateur garde l'illusion, il faut qu'il y ait un synchronisme parfait entre la parole de l'acteur qui est en scène et l'œuvre du machiniste qui est dans le dessous.

Au-dessus de la scène s'étendent les frises. Pendant les entr'actes, on en voit tomber les tapis qui couvriront les parquets; les ciels y sont suspendus; on y allume les lunes ; on y prépare les éclairs. Des cordes vont et viennent, descendant ou remontant des cheminées en marbre, des meubles de palissandre, des bancs de verdure qui sont en carton peint. Tout se fait vite et silencieusement. La besogne est divisée d'avance; chacun connaît celle qui lui incombe et ne se trompe pas. Les décors sont méthodiquement rangés les uns sur les autres, dans l'ordre où ils doivent paraître; on n'a qu'à les saisir pour les mettre en place.

Un théâtre ne doit jamais garder que les décors nécessaires aux pièces du jour et du lendemain ; une ordonnance de police le veut sagement ainsi, car il faut diminuer, autant que possible, les chances d'in-

cendie, qui sont déjà trop nombreuses dans de pareils endroits. Lumières partout : dans la salle, sur la scène, par les lustres, par les rampes, par les herses ; bois sec, toiles, papiers peints, cartons vernis ; c'est miracle que les théâtres ne flambent pas tous les soirs.

Les pompiers y sont de planton jour et nuit ; près des grandes salles de spectacle, ils ont un poste fixe. Pendant les représentations, ils sont en vigie dans les coulisses, tout prêts pour l'action, la veste au dos, la ceinture aux reins, le casque en tête, en costume de feu, comme l'on dit. Ils sont attentifs et prudents ; dès que l'on dispose une herse lumineuse à laquelle un décor ou une jupe de gaze peut s'enflammer, ils s'en rapprochent et placent un seau d'eau à leur portée. Tous les théâtres ont d'immenses réservoirs dans les combles ; ils ont des tuyaux de secours branchés sur des conduites bien alimentées ; ils ont un personnel nombreux et forcément dévoué au maintien d'un établissement dont il vit : cela n'en a sauvé aucun. Dès que le feu apparaît au milieu de ces matières éminemment combustibles, tout est perdu.

Je ne connais rien de plus laid, de plus désagréable que l'intérieur d'un théâtre ; ce monde si éclatant, si riche lorsqu'on n'en voit que les apparences, est terne, triste, sale, sombre lorsqu'on le pénètre et qu'on en touche la réalité. Sur la scène, tout est convention : les velours de soie qui sont en coton, les dorures qui

sont peintes à l'œuf, les diamants qui sont en stras, la mémoire des acteurs qui sort du trou du souffleur, tout, jusqu'à la lumière qui vient d'en bas, au lieu de tomber d'en haut. Dans la coulisse, au contraire, la vérité est implacable de réalisme. Le plus joli visage est d'un comique irrésistible, car on voit ce qu'il faut de rouge aux lèvres, de noir aux paupières, de blanc sur la peau, de bleu sur le trajet des veines, pour produire quelque effet sous l'insupportable réverbération de la rampe. Lorsque cette clarté blanche n'est plus là, aidée par la distance, pour effacer les tons trop crus et donner à l'ensemble un aspect harmonieux, on se trouve en présence d'une figure qui a l'air d'avoir été enluminée à Épinal.

La danseuse seule ne fait pas rire ; elle inspire une telle commisération que l'ironie meurt sur ses lèvres. Elle arrive de sa loge étincelante et « maquillée » ; elle a une ou deux minutes encore avant de faire son entrée ; elle tire de sa poche un cornet dont elle vide le contenu sur le plancher : c'est de la colophane ; elle l'écrase, y frotte la semelle de ses chaussons, afin de ne pas glisser sur le parquet, qui cependant n'a jamais été ciré ; elle bat quelques flic-flacs ; elle se tamponne le toupet pour bien s'assurer que ses faux cheveux ne la quitteront pas en route ; puis, à une ritournelle prévue, elle s'élance. Elle est sur la scène, la bouche en cœur et les bras arrondis ; elle tourne,

elle fait ses pointes, elle se renverse, elle lance des entrechats, pivote sur elle-même, s'élève et retombe en mesure, si elle peut; elle sourit au public qui applaudit et rentre dans la coulisse. Elle ne marche plus, elle se traîne, haletante, en nage, suffoquée, la main sur la poitrine, où elle comprime les battements d'un cœur surmené; elle s'enveloppe en hâte d'une couverture ou d'un châle, car elle grelotte sous la froide atmosphère qui la saisit. En sortant de la scène, une danseuse disait : « J'aimerais mieux scier du bois. » Une de ses camarades lui répondit : « Tu n'es pas dégoûtée. »

Le théâtre a une sorte d'importance sociale que tous les gouvernements ont reconnue. Les rois de France ont tenu à honneur de le protéger et en avaient donné la surveillance directe aux gentilshommes de leur chambre. Parfois ils leur faisaient quelque largesse; Louis XV accorda 5,000 livres sur sa cassette pour faire une décoration neuve dans *Sémiramis*, qui fut jouée le 26 août 1748, et, au mois de décembre de la même année, il habilla à ses frais les sénateurs qui figuraient dans le *Catilina* de Crébillon; on ne se piquait guère alors d'exactitude historique : « Les toges de chaque sénateur, dit Collé dans son *Journal*, étaient de toile d'argent avec des bandes de pourpre et des vestes de toile d'or et une autre bande de pourpre formant le laticlave, le tout festonné et enrichi de dia-

mants faux. On a trouvé ce sénat-là un peu pomponné, mais cela vaut mieux que s'il eût été mal vêtu et en vieil oripeau. »

On laisse aujourd'hui les théâtres préparer leurs décors et leurs costumes sans leur venir en aide; la protection dont ils sont l'objet est plus large. En cela, l'État s'est substitué aux souverains et subventionne certains théâtres auxquels l'art, dans ce qu'il a de plus élevé, ne devrait jamais rester étranger. Notre budget inscrit à cet effet une somme de 1,340,000 francs, qui est ainsi distribuée : Opéra, 800,000 francs; Comédie-Française, 240,000 francs; Opéra-Comique, 140,000 francs; Odéon, 60,000 francs; Théâtre-Lyrique, 100,000 francs. Cette part contributive est considérable : a-t-elle aidé à l'éclosion de plus d'un chef-d'œuvre national? Le lecteur saura répondre. Cette subvention est d'un grand secours pour les théâtres et permet quelques mises en scène supérieures. Du reste, elle est dans nos habitudes, car il est de tradition chez nous que le gouvernement doit encourager les arts, c'est-à-dire, en bon français, que les artistes estiment qu'ils ont droit aux encouragements de l'État.

La plus grosse part de la subvention échoit à l'Opéra, et c'est justice, car le luxe extraordinaire que nous exigeons aujourd'hui sur la scène entraîne des frais singulièrement onéreux; mais l'Opéra, qui fut

fondé par lettres patentes du 26 juin 1669, et où les « gentilshommes et demoiselles peuvent chanter et représenter sans déroger », s'appelle aujourd'hui l'Académie nationale de musique ; il a donc pour mission de soutenir et de développer la musique française. Il n'a pas failli à cette tâche, et, pour la mener à bonne fin, il a employé un moyen fort ingénieux. Au lieu de rechercher principalement les œuvres de nos compositeurs, ce qui eût été d'une simplicité un peu bourgeoise, il a préféré montrer à ceux-ci comment il fallait s'y prendre pour avoir du succès, et il a déployé toutes ses richesses au profit de Mozart, de Weber, de Meyerbeer, de Rossini, de Donizetti, de Verdi ; il a mis ses meilleures danseuses au service de MM. Pugni et Gabrielli, large hospitalité qui n'épuise cependant pas toutes ses ressources, car il lui en reste assez pour offrir des places de chefs de chœurs à ceux de nos compatriotes qui ont fait preuve de talent et que l'Institut s'honore de posséder dans son sein.

Le théâtre, tel que nous le voyons fonctionner, s'est créé lentement ; les découvertes de la science, de l'industrie, de la mécanique ont été utilisées pour le plus grand plaisir des yeux, et certains effets produits sur la scène sont bien réellement féeriques. Ce sont là des améliorations matérielles que le temps ne fera que rendre plus considérables encore ; mais d'autres progrès ne lui ont point manqué, et l'on peut être surpris

qu'ils aient attendu tant de siècles pour se manifester.

A voir une représentation de l'Opéra, à regarder les groupes de danseuses tourbillonner dans la lumière, qui se douterait que l'introduction de l'élément féminin dans les ballets est relativement moderne et date du 16 mai 1681 ? Auparavant, c'étaient des hommes vêtus en femmes qui remplissaient les rôles où nos danseuses excellent aujourd'hui, et le *Triomphe de l'Amour* fit une révolution au théâtre. Les soubrettes de la Comédie-Française sont célèbres, et plus d'une a laissé de vifs souvenirs ; elles ont un père illustre entre tous. Dans la *Galerie du Palais*, représentée en 1634, Pierre Corneille substitua pour la première fois une suivante, Florice, à la nourrice que la tradition imposait, et qui n'était jamais qu'un acteur déguisé en femme.

Autrefois, nul ne l'ignore, la scène française était envahie par des spectateurs privilégiés qui gênaient le jeu des acteurs et dont la présence n'aidait guère à l'illusion ; cette sotte coutume a disparu il y a un peu plus d'un siècle. La scène, reconstruite et enfin déblayée, fut inaugurée le 23 avril 1759. Une telle amélioration entraîna une dépense de 40,000 francs ; on prétend que le comte de Lauraguais la prit à sa charge ; c'est une erreur, il se contenta d'y contribuer pour une somme de 1,500 livres ; c'est du moins ce

que raconte Barbier, qui est généralement bien informé.

Actuellement, dans tous nos théâtres, il y a au foyer un buffet où l'on trouve quelques rafraîchissements ; dans les salles peu importantes, on entend un garçon de café qui, pendant les entr'actes, offre, en criant, du sirop d'orgeat et de la bière. A la Comédie-Française, le fameux Procope louait par bail de trois, six, neuf ans, une loge spéciale où il débitait sa marchandise, et qu'à cause de cela on nommait la loge de la limonade. A l'Opéra, on vendait des truffes et des liqueurs fraîches ; au mois de février 1733, les truffes furent remplacées par de la guimauve, parce que tout le monde était enrhumé.

A mesure que le théâtre grandissait et devenait une sorte de besoin social qu'il fallait satisfaire à tout prix, une institution de surveillance préventive se développait parallèlement. L'État protége le principe d'autorité, qui a des racines nombreuses qu'il ne veut point laisser couper. Tout s'enchaîne en matière de gouvernement : permettre d'insulter Dieu, c'est nuire au garde champêtre. L'administration supérieure considère qu'il est de son devoir rigoureux de défendre contre les attaques possibles la religion, les mœurs, la politique, les puissances étrangères dont il est inutile, sinon périlleux, de surexciter les susceptibilités ; en outre, l'on estime que les œuvres théâtrales écou-

tées par la foule agglomérée, sujette à des sortes de commotions électriques, exercent une influence rapide et communicative bien plus profonde que celle du livre ou celle du journal qui n'agissent jamais que sur les individus isolés; il est donc naturel que l'on ait constitué une commission d'examen chargée de porter un jugement préalable sur les pièces, avant qu'elles soient livrées au public : c'est la censure.

Beaucoup l'ont maudite qui lui ont fait les doux yeux à certains moments, et Voltaire, qui l'a si fort malmenée lorsqu'elle était exercée par Crébillon, ne se faisait pas faute de l'invoquer contre Palissot, et pour empêcher qu'on ne laissât jouer la parodie de ses propres œuvres. Elle a eu parfois à soutenir de rudes assauts dont elle n'est pas toujours sortie victorieuse; sa plus grande bataille a été livrée contre le *Mariage de Figaro*, et quoiqu'elle fût soutenue par Louis XVI, on connaît le résultat de la lutte.

A la suite de toute révolution, la censure s'effondre et le pouvoir nouveau croit faire acte de popularité en la supprimant. Il suffit de voir ce qui se passe alors pour comprendre qu'elle peut n'être pas inutile. La scène devient immédiatement un tréteau, où les grivoiseries, pour ne pas dire plus, s'étalent impudemment. Les hommes les plus respectables sont personnifiés, jetés en pâture à un public qui pardonne tout pourvu qu'il s'amuse; après la révolution de 1830, dans un

couplet de vaudeville qui faisait allusion au goût que Charles X avait pour la chasse, on chantait :

C'est par le lapin qu'on commence,
C'est par le peuple qu'on finit.

En 1849, on fouettait sur la scène le président de l'Assemblée nationale; depuis que n'a-t-on pas vu? Aussi le même fait se reproduit invariablement. Les nouveaux parvenus au pouvoir qui trouvaient bon d'employer toute arme pour renverser leurs devanciers, estiment fort mauvais qu'on les attaque à leur tour, et la censure est rétablie, avec une dose de sévérité en plus. Les théâtres se plaignent et ordinairement ils invoquent Aristophane, qui pourtant n'a rien à voir en tout ceci, et sans se douter que les *Chevaliers* et les *Nuées* amenèrent le décret en vertu duquel il était interdit à Athènes d'attaquer sur la scène un citoyen par son nom[1].

Selon les gouvernements auxquels la France a successivement remis le soin de sa destinée, la censure

[1] Il est de mode en France, toutes les fois que l'on croit avoir à se plaindre de quelque mesure restrictive, d'invoquer la libre Angleterre et de faire des parallèles qui ne sont point à l'avantage de nos administrations. Au mois de mars 1874, les directeurs du *Théâtre-Français* de Londres ont demandé au lord chambellan qu'on levât l'interdit qui pesait sur *le Supplice d'une femme* par Emile de Girardin, *le Demi-Monde* par A. Dumas fils, *Séraphine* par Sardou, *Julie* par Octave Feuillet; voici la réponse que ces messieurs ont reçue ; elle eût sans doute soulevé

fut plus ou moins tolérante ; pendant la Révolution, elle n'y allait pas de main morte, et les comédiens du *Théâtre de la Nation* envoyés en prison le 29 août 1793, pour avoir représenté *Paméla*, de François de Neufchâteau, n'en sortirent qu'au mois de décembre ; quant à l'auteur, il y resta longtemps et ne fut délivré qu'après la journée de thermidor. Pendant l'Empire, elle ne fut pas douce aux petits théâtres, que Napoléon n'aimait guère. D'un trait de plume, par décret du

de grosses tempêtes chez nous, mais elle a paru toute simple aux Anglais :

CABINET DU LORD CHAMBERLAIN.

Palais de Saint-James, 12 mars 1874.

Messieurs,

Le lord chamberlain désire que je vous accuse réception de votre lettre du 5 courant, demandant que mylord fasse examiner à nouveau certaines œuvres d'auteurs français éminents qui, de temps en temps, ont été soumises à l'examinateur des pièces et refusées comme n'étant pas convenables pour la représentation dans ce pays. En réponse, j'ai à vous informer que les décisions au sujet des pièces en question n'ont été prises par les prédécesseurs de mylord qu'après un examen attentif et soigneux, et qu'il ne voit aucune raison pour les changer. Mylord désire aussi que je vous informe qu'il considérera comme son devoir, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs, de refuser sa permission pour toutes pièces ou portions de pièces qui, selon son avis, lui paraîtraient d'après leur ton ou leur tendance n'être pas convenables pour la scène dans ce pays et qu'il s'attend à voir ses décisions à leur sujet strictement observées.

Je suis, messieurs, votre obéissant serviteur,

SPENCER PONSONBY.

8 août 1807, il en supprima vingt-deux ; le coup était rude, mais on peut croire qu'il visait surtout l'impératrice Joséphine, qui s'amusait beaucoup aux « bambochades » ; l'empereur ne l'entendait pas ainsi, et le 17 mars de la même année, il lui avait écrit d'Osterode : « Il ne faut pas aller en petite loge aux petits spectacles, cela ne convient point à votre rang. »

La censure peut tenir bon quelque temps contre l'esprit public, mais toujours elle finit par être débordée. Nous avons le récit loyal des efforts qu'elle a faits depuis vingt-cinq ans pour arrêter la littérature dramatique sur la pente où elle a glissé [1] ; ses efforts ont été aussi vains qu'énergiques et se sont brisés contre l'ensemble même de nos mœurs. On peut dire du théâtre que les peuples ont celui qu'ils méritent. Les observations de la censure, les atténuations imposées par elle ont été impuissantes. La fille — pour dire le vilain mot — a pris possession de la scène et elle se faufile même à la Comédie-Française, qui jusqu'ici l'avait sagement repoussée.

Le théâtre d'autrefois était-il plus réservé, plus chaste que le nôtre, considérait-il qu'il avait charge d'âmes et qu'il devait se tenir toujours à une certaine hauteur? Je n'en crois rien, et les choses me semblent n'avoir que bien peu changé. Racine, en présence de

[1] *Histoire de la censure théâtrale en France; la Censure dramatique et le Théâtre*, 1850, 1870, par Victor Hallays-Dabot.

Louis XIV et de madame de Maintenon — ce qui n'était pas adroit — accusait le public de ne se plaire qu'aux bouffonneries de Scarron. « La plupart des femmes courent avec fureur aux spectacles de la foire ; je suis ravi de les voir dans le goût de leurs laquais et de leurs cochers, » disait Lesage en 1709. Marais écrit, au mois de novembre 1722 : « On joue *Persée*, et le goût est si tombé qu'on ne trouve plus les opéras de Lulli bons et qu'on leur préfère de petits ballets propres pour la foire ou les danseurs de corde. » Ne croirait-on pas qu'il s'agit de *la Belle Hélène* ou d'*Orphée aux Enfers ?* Nous estimons aussi que c'est de notre temps seulement que les chanteurs ont crié au lieu de chanter. On lit dans une lettre d'Horace Walpole, datée du 14 septembre 1765 : « L'opéra français que j'ai entendu ce soir m'a dégoûté comme toujours, d'autant plus qu'il était suivi du *Devin de village*, qui démontre qu'on peut chanter sans crever pour cela le tympan de nos oreilles. »

Cette décadence dramatique, dont nous nous accusons volontiers, ne nous empêche pas de pouvoir passer une soirée à écouter du beau langage récité par des gens habiles ; la Comédie-Française réserve plus d'une joie aux curieux de haute littérature. Dans cette maison — la maison de Molière — dont les lettres de noblesse datent de 1680, on trouve des acteurs qui ont souci de l'art, des écrivains qui respectent leur

fonction et un ensemble de traditions qui se transmet comme un héritage sacré. Malgré quelques intrusions regrettables, la compagnie y est restée bonne, dans toute l'acception du terme, et c'est là encore qu'il faut aller frapper, c'est devant ce public un peu froid, mais lettré, qu'il faut comparaître, lorsque l'on est à la recherche d'un succès de bon aloi. L'oreille y est charmée plus que les yeux, et les amateurs de « tableaux vivants » n'ont qu'à s'en éloigner. Un peu de jansénisme ne messied pas, même au théâtre, et repose de toutes les exhibitions fort peu spiritualistes dont on est fatigué sur les scènes inférieures.

On put craindre un moment que la Comédie-Française ne fût menacée par des concurrences sérieuses, lorsque le décret du 6 janvier 1864, imitant celui du 19 janvier 1791, proclama la liberté des théâtres. L'ancien répertoire — tous nos chefs-d'œuvre — dont les Français partageaient l'interprétation privilégiée avec l'Odéon depuis 1807, n'allait-il pas être accaparé, mis en scène, exploité par les autres théâtres ? L'inquiétude ne fut pas de longue durée ; s'il est facile de jouer les traîtres et les tyrans de mélodrame, il n'est point aisé de s'identifier à Tartuffe, au Misanthrope, à Célimène ou à Figaro ; quelques tentatives ne furent point heureuses, et les petits théâtres reprirent promptement les sottes pièces qui plaisent à leur gros public.

Le théâtre, dit-on volontiers, est l'école des mœurs : *Castigat ridendo mores*. C'est un mot et rien de plus. Les mœurs et le théâtre se donnent la réplique et agissent par répercussion. Les mauvaises mœurs engendrent les mauvaises pièces, et les mauvaises pièces développent les mauvaises mœurs. Lorsque la prostitution provocante et hardie étale ses impudeurs au grand jour, on met les filles en scène, et lorsque l'on met les filles en scène, on attire l'attention sur elles : c'est un cercle vicieux ; on fera bien d'en prendre son parti, car il a toujours existé. Croire que le théâtre a jamais corrigé un vice ou un travers, c'est se nourrir d'illusions puériles. Le 4 octobre 1856, le Gymnase représenta une pièce intitulée : *les Toilettes tapageuses*. C'était l'heure de la crinoline, et les femmes bouffantes étaient à la mode. L'actrice qui jouait le principal rôle, ayant compris les intentions satiriques de l'auteur, portait une robe dont la jupe exagérée à dessein avait une ampleur comique et presque ridicule. Le lendemain de la première représentation, sa robe lui fut demandée, comme modèle, par plus de vingt grandes dames, et huit jours après la crinoline avait doublé de dimension.

La morale publique, les intérêts de l'art sont la moindre préoccupation des théâtres ; ce sont des entreprises commerciales où l'on tâche de gagner de l'argent, et pour parvenir à ce résultat peu de moyens

sont négligés. A quoi bon se payer de mots? Sauf la Comédie-Française et quelques théâtres lyriques qui offrent des jouissances vraiment intellectuelles, les salles de spectacle sont toutes des lieux de plaisir; chacun y va, selon son tempérament, chercher des impressions gaies, tristes ou sensuelles, pas autre chose. Les théâtres font de la morale comme ils font de l'histoire, sans autre souci que celui de leur convenance immédiate [1].

II. — LES BIBLIOTHÈQUES.

L'outillage du travail. — La Mazarine. — L'Arsenal. — Paulmy d'Argenson. — Sainte-Geneviève. — La Richelieu. — Projet de la déplacer. — Lente formation. — Hôtel de Nevers et hôtel Mazarin. — Les départements. — Les estampes. — Les médailles. — Les manuscrits. — Les imprimés. — Combien de volumes. — Les *bilboquets*. — Le volume et la pièce. — 55 kilomètres. — Le prêt. — L'*Enfer*. — Le travail et la lecture. — *La Mosquée*. — La salle de lecture. — L'orthographe. — La réserve. — Les merveilles. — *Magna charta*. — La reliure. — L'âme des livres. — La bibliothèque de l'Hôtel de Ville. — Inconvénients. — Les combles. — Archives de la Préfecture de police. — Les employés. — Livres dépareillés. — L'hôtel Carnavalet. — M. Jules Cousin. — Premier fonds de 5,104 volumes. — La bibliothèque de Paris. — Il faut multiplier les réserves de livres. — La Ville doit posséder deux bibliothèques. — La place manque déjà. — Le musée municipal. — Anomalie. — Pavage et beaux-arts. — Séances du soir à Sainte-Geneviève. — Le nombre des lecteurs. — Cabinet de lecture. — Maniaques. — La crise des institutrices. — Indifférence du public.

Si le peuple de Paris s'imagine qu'il a appris quelque chose au théâtre et qu'il connaît l'histoire de

[1] « J'ai donné ma pièce au public pour l'amuser et non pour l'instruire, » disait Beaumarchais à propos du *Mariage de Figaro*.

Marguerite de Navarre parce qu'il a vu jouer *la Reine Margot*, la faute n'en est point à l'État, qui lui ouvre libéralement l'inépuisable trésor de ses bibliothèques. Sans sortir de la ville, on peut tout apprendre et tout savoir, car jamais, pas même au fameux *British Museum*, pareil outillage de travail n'a été mis à la disposition du public. L'Université, le Jardin des Plantes, les Écoles de droit et de médecine, la Chambre de commerce, l'Assemblée nationale, l'Institut, le palais du Luxembourg, l'École des beaux-arts, l'École des mines, l'Émigration polonaise, l'Association pour l'encouragement des études grecques, la Société de l'histoire du protestantisme français, l'Ordre des avocats, le Conservatoire de musique, le Conservatoire des arts et métiers, la Bibliothèque des sociétés savantes, celle du colportage, le Dépôt de la marine et celui de la guerre, l'École des langues orientales vivantes[1], possèdent des masses de livres et de documents qu'il n'est point interdit de consulter; des bibliothèques que l'on a pu croire disparues ou dispersées, existent encore; en cherchant celle des Jansénistes, on la trouverait au faubourg Saint-Jacques. Mais que sont ces dépôts, nécessairement restreints, d'une spécialité parfois trop limitée, en regard de ces magasins, de ces réserves

[1] Il avait été question de créer une bibliothèque exclusivement composée d'ouvrages de langues étrangères et de l'installer rue Gerson. Ce projet est ajourné, sinon abandonné tout à fait.

immenses qu'il suffit d'énumérer pour évoquer l'idée de toutes les connaissances humaines ?

Ces bibliothèques sont presque devenues des personnes, elles ont des noms ; on dit : la Mazarine, l'Arsenal, Sainte-Geneviève, la Richelieu. Il en manque une à l'appel : celle qui siégeait au Louvre, à côté de nos musées, dont elle était la sœur et le complément, a disparu pendant la Commune ; il en reste quelques monceaux de papiers brûlés et un souvenir désespéré qui saigne au cœur des bibliophiles.

La Mazarine est au palais de l'Institut, où elle fut établie par le cardinal Mazarin, pour le service du collége des Quatre-Nations ; ce fut Gabriel Naudé qui en fut le premier garde, — le premier conservateur, comme nous dirions aujourd'hui ; elle ne renferme guère plus de 150,000 volumes et environ 4,000 manuscrits ; elle possède une magnifique sphère terrestre à laquelle, dit-on, le roi Louis XVI a travaillé.

La bibliothèque de l'Arsenal occupe la maison de Sully ; sur le quai Morland, elle fait face aux magasins généraux de la ville de Paris, et montre un étrange couronnement composé de canons, de mortiers, de bombardes en pierres sculptées, dont l'effet est passablement ridicule. Le marquis Paulmy d'Argenson, qui l'a fondée, fut un forcené bibliomane ; il achetait partout, un peu à l'aveuglette ; curieux plutôt qu'érudit, il entassait sans mesure volumes sur volu-

mes, si bien qu'à ce métier il se ruina et mit ses livres en vente ; le comte d'Artois, qui depuis fut Charles X, les acheta en bloc, et y ajouta le fonds La Vallière, qu'il possédait déjà ; cela constitua une bibliothèque hors ligne ; ses 6,000 manuscrits, ses 230,000 volumes, dont la plupart appartiennent à des éditions rares ou princeps, et sont revêtues de reliures admirables, en font aujourd'hui un dépôt singulièrement riche, dans lequel on peut être certain de trouver toutes les poésies que la France a publiées.

Sainte-Geneviève est sur la place du Panthéon, dans un vaste bâtiment spécialement construit pour elle et qui fut inauguré aux premiers jours de 1850. Elle date des Génovéfains. Lorsque, en 1624, le cardinal de Larochefoucauld fut nommé abbé commendataire de la célèbre abbaye, il n'y aperçut pas un livre ; il fit apporter environ 600 volumes qui étaient sa propriété particulière, et ce fut là l'embryon de cette grande bibliothèque, qui devint propriété nationale pendant la Révolution. Elle renferme 120,000 volumes et plus de 3,000 manuscrits ; sa collection d'Aldes et d'Elzeviers a un renom universel ; parmi ses raretés, elle conserve jalousement un portrait de Marie Stuart donné par elle-même aux religieux de Sainte-Geneviève, et la seule image connue de cette mulâtresse, fille naturelle de Louis XIV, qui fut la religieuse de Moret.

La Bibliothèque par excellence, celle qui, selon les

temps, est royale, impériale ou nationale, s'ouvre place Louvois; elle forme un vaste îlot bordé par les rues Richelieu, Vivienne, des Petits-Champs et de l'Arcade-Colbert. On agita la question de la déplacer, il y a une vingtaine d'années, et de l'enlever aux risques d'incendie que lui fait courir le voisinage des habitations de ce quartier exceptionnellement peuplé; on voulait, pour assurer à jamais son existence, l'installer au Louvre. Les difficultés du transbordement, les dégâts qu'auraient infailliblement subis tant d'objets précieux firent renoncer à ce projet si sage et si prudent en apparence. S'il eût été mis à exécution, que seraient devenues tant de richesses? Elles se seraient envolées dans les flammes de l'incendie avec « le trésor de Noailles », les papiers de Voyer-d'Argenson, les incunables, les exemplaires uniques qui ont brûlé dans le pavillon du Louvre.

La Bibliothèque nationale s'est lentement formée par adjonctions successives, elle n'a commencé à prendre le développement prodigieux auquel elle est parvenue que depuis 1724, lorsqu'on lui donna l'hôtel de Nevers; elle y fut resserrée pendant un siècle et s'empara de l'hôtel Mazarin dès que le trésor public eut quitté celui-ci, en 1827, pour prendre possession du ministère des finances de la rue de Rivoli. La Bibliothèque devrait être agrandie aux dépens de quelques maisons particulières qui subsistent encore rue Vivienne, afin

d'être complétement isolée, comme il convient à un palais plein de si rares merveilles; espérons qu'un effort intelligent du budget lui procurera un jour l'ampleur et la sécurité qui lui manquent pour être irréprochable.

Comme un territoire, la Bibliothèque Richelieu est divisée en départements qui se complètent, s'entr'aident, et dont chacun vit sous la direction spéciale d'un conservateur, soumis à l'autorité d'un conservateur-administrateur qui surveille l'ensemble des services de la Bibliothèque entière. Il n'y a pas que des livres, — des imprimés, comme on dit en langage technique. Dans une galerie construite autrefois par Mansart et plus obscure parfois qu'il ne faudrait, le département des estampes forme une collection iconographique intéressante et très-nombreuse, où la seule division des portraits renferme plus de 400,000 pièces.

Le département des médailles est fait pour éblouir; on dirait que toutes les nations et tous les temps se sont cotisés pour composer ce trésor incomparable où les pierres gravées, les gemmes, les médailles, les monnaies, les vases peints, les ivoires, les verreries, les bronzes, disposés méthodiquement et brillant dans une discrète lumière, rappellent les contes de fées. Le département des manuscrits est divisé par langues : manuscrits chinois, manuscrits hindous, manuscrits

arabes, persans, grecs, latins, italiens, espagnols, français; l'univers entier est représenté là par plus de 100,000 volumes, dont 8,000 au moins, ornés de miniatures, sont des pièces uniques.

Ces trois départements sont assez restreints; leurs richesses sans pareilles n'exigent pas un emplacement considérable, et l'on a pu les ramasser dans des locaux relativement étroits; il n'en est pas ainsi du département des imprimés : celui-là est impérieux, il déborde, il augmente chaque jour, car chaque jour il reçoit les versements de ses propres acquisitions et de ce que l'on nomme le dépôt légal : environ 25,000 volumes par an.

Combien la Bibliothèque nationale contient-elle de volumes? C'est la question invariablement posée par tous ceux qui s'en occupent, par tous ceux qui la visitent. Il est impossible d'y répondre. D'abord, le nombre varie incessamment, ainsi qu'on vient de le voir, puisque la Bibliothèque reçoit légalement un exemplaire de tout ce qui est imprimé dans le département de la Seine; elle a même droit aux étiquettes, aux affiches, aux prospectus, en un mot à tout ce que le langage des typographes appelle des *bilboquets;* on lui en fait grâce, fort heureusement, car sans cela les œuvres sérieuses disparaîtraient bientôt sous le flux incessant de ces inutilités; elle a déjà bien assez des romans frivoles, des recueils de chansons et de toutes

les sornettes qui viennent se couvrir de poussière sur ces rayons trop encombrés.

Le mot *volume* n'a pas le même sens en langage de bibliophile qu'en langage vulgaire. Pour tout homme de bibliothèque, la pièce, — c'est-à-dire l'opuscule composé de moins de 48 pages, — ne devient volume qu'à la condition d'être réunie à cinq autres pièces; — isolée, selon qu'elle est reliée ou non, elle est plaquette ou brochure; le public ne la nomme pas moins un volume. Pour savoir exactement tous ceux qui sont pressés les uns contre les autres dans les armoires sans vitrage de la rue Richelieu, il faudrait les compter un à un, travail excessif et qui n'aboutirait qu'à satisfaire une curiosité puérile; il y a là un total que l'on ne peut qu'évaluer : 1,500,000 disent les uns, 1,800,000 disent les autres. Ces chiffres me paraissent au-dessous de la vérité.

On se trouve, il est vrai, en présence de plaquettes minces comme un cahier de papier à lettres et d'antiphonaires dont le large dos couvrait la moitié d'un lutrin; mais l'épaisseur des uns compense la gracilité des autres, et la moyenne de la place exigée par un volume est assez correctement représentée par l'in-octavo relié de 400 pages. Un rayon d'un mètre en contient quarante. Or l'étendue des rayons du département des imprimés est de 55 kilomètres; le nombre approximatif des volumes est donc de 2,200,000.

Aux personnes qui offrent quelques garanties et ont rempli certaines formalités imposées, la Bibliothèque prête des livres qu'elle a en double; à tout le monde elle communique ce qu'elle possède, en ayant soin toutefois de prendre des précautions de prudence, lorsqu'elle met entre les mains d'un inconnu un volume rare ou précieux. Cependant elle garde à l'abri des regards indiscrets, sous clef, dans des cartons uniformes et sans titres, au fond d'armoires cachées que l'on nomme *l'Enfer*, une certaine quantité de volumes qui jamais, — sous aucun prétexte, — ne sont donnés en lecture. Ces livres, sur lesquels J.-J. Rousseau a cité un mot qu'on n'a point oublié, forment une sorte de musée secret, bien restreint du reste; 730 volumes représentant 340 ouvrages constituent l'œuvre que la pornographie a pu produire depuis l'invention de l'imprimerie : c'est à l'honneur de l'esprit humain.

La Bibliothèque, pour faciliter le service des imprimés, très-pénible et exceptionnellement chargé, s'est divisée en deux parties distinctes, que l'on pourrait appeler le travail et la lecture. Au travail elle offre une salle immense, garnie de 328 places; prévoyante, jusqu'à faire passer un courant d'air chaud sous les pieds du lecteur; vaste, soutenue par de sveltes piliers de fonte, décorée de peintures un peu froides, éclairée d'un jour diffus très-pénible aux yeux, et plafonnée de coupoles qui l'ont fait surnommer *la Mosquée*.

C'est là que sont reçus ceux qui travaillent — ou font semblant. On n'y est admis qu'après avoir obtenu une carte particulière, qui n'est jamais refusée. Là tous les livres sont communiqués sans restriction. Une autre salle, moins ample, mais où les jours de côté sont très-favorables, est réservée à la lecture, c'est-à-dire aux flâneurs, aux désœuvrés qui, pour tuer le temps, prennent un livre, n'importe lequel; c'est là que l'on demande : *Ivan et Noë*, par Walter Coq, et le *Dictionnaire des Capricieuses*, par Somaize; là on écrit sur le bulletin : Gauthier, Kharr, et même Volthaire! L'*h* joue un grand rôle chez les gens qui ne savent pas l'orthographe. Vingt mille volumes appartenant à cinq ou six mille ouvrages connus jusqu'à la banalité suffisent largement aux exigences les plus inattendues.

Ce n'est ni de la salle de travail, ni de la salle de lecture que l'on peut prendre une idée du département des imprimés; il faut, guidé par la bonne grâce et par la science des bibliothécaires, parcourir méthodiquement ces immenses réservoirs de toute science et de toute poésie. Mais alors il est bon de n'être pas trop bibliophile, car on restera invinciblement dans *la réserve*, et c'est ce qui m'est arrivé. Qu'est-ce que la réserve? L'ensemble des galeries et des chambres qui se ferment sur 200,000 volumes, dont chacun est une merveille sans prix.

Une odeur neutre et un peu fade, qui est le parfum des livres, plane dans ces salles silencieuses ; le premier livre imprimé par Gutenberg est là ; le chef-d'œuvre que l'on achève de tirer quelque part y sera, avant que la librairie s'en soit emparée. Les Aldes, les Elzeviers y sont innombrables ; mais nous y avons notre gloire nationale aussi, car voilà ces beaux caractères romains inventés, à Venise, par le Français Jenson, perfectionnés par la dynastie des Estienne, continués par les Didot et poussés au dernier degré de splendeur dans les *Évangiles* des Hachette. L'Angleterre a épuisé toutes les ressources de sa fortune et de son mauvais goût pour produire avec sa *Magna Charta* un chef-d'œuvre peu enviable. — Ne pouvant la faire belle, tu l'as faite riche ! Le plus mince volume de Jean de Tournes fait vite oublier ces vélins enluminés, dorés et prétentieux.

Chaque livre que l'on saisit vous arrache un cri d'admiration. Tout ce que l'imprimerie a engendré de plus parfait se retrouve là dans un exemplaire de choix et souvent dans plusierus. C'est l'honneur des nations d'avoir ces nobles richesses abstraites et de ne reculer devant aucun sacrifice pour les augmenter. Depuis Louis XII jusqu'à nos jours, l'art exquis de la reliure est représenté par des séries ininterrompues, art français par excellence qui s'est éclipsé un instant avec Bozerian et Bradel, mais qui de nos jours a eu une

renaissance éclatante avec Capé, Trautz et Beauzonnet.

Dans cette réserve, d'où l'on ne peut s'arracher, on comprend bien que les livres ont une âme, âme discrète et mystérieuse, qu'il faut savoir interroger et qui ne répond pas au vulgaire indocile. On aime ces volumes qui, semblables à certains personnages des contes arabes, sont vivants pour les initiés et morts pour les profanes. Il y en a que l'on prend en amitié : on va les voir, on en regarde les caractères irréprochables, on en examine les grandes marges, on constate avec joie que nul ver n'en a piqué les fonds, on contemple les belles majuscules rouges et noires des titres ornés; on éprouve une certaine sensualité à passer la main sur la lisse épiderme des reliures; on chasse avec précaution la fine poussière tamisée sur la tranche, et on les remet en place, en ayant bien soin qu'ils ne gênent pas leurs voisins et n'en soient pas gênés.

Ils s'ennuient dans les endroits obscurs : il leur faut de la clarté, mais non du soleil; les armoires vitrées ne leur valent rien et ils se plaisent sur des rayons libres qui laissent circuler l'air autour d'eux ; quelques reliures en cuir de Russie, disséminées parmi eux, leur sont agréables et les enveloppent d'un doux parfum qui ressemble à une émanation personnelle. L'amour des livres est abstrait, comme tous les senti-

ments élevés; les véritables bibliophiles qui ont été forcés de vendre leurs bibliothèques ne s'en sont jamais consolés.

Toutes les bibliothèques dont j'ai rapidement parlé sont situées à Paris, mais nulle d'entre elles n'est la Bibliothèque de Paris; celle-là s'est effondrée au milieu des décombres de l'Hôtel de Ville. Elle n'était pas d'une grande utilité; ce n'est pas qu'elle ne fût riche et bien dotée : elle contenait un fonds de 125,000 volumes, que l'on accroissait tous les ans. Mais elle était reléguée dans les combles, au-dessus de la galerie des fêtes; il fallait gravir 172 marches avant d'y arriver, et, à moins d'avoir un jarret de chamois, on reculait devant cette escalade. Aux jours de gala, on y établissait un buffet, où les danseurs pouvaient aller boire; on y faisait passer des examens aux aspirantes institutrices, on y réunissait des commissions, on y rangeait les meubles dont on n'avait pas encore préparé la place; en un mot, c'était une salle banale consacrée à toutes sortes d'usages, mais ce n'était point une bibliothèque.

Beaucoup de volumes étaient dépareillés et nul n'y venait travailler. C'était un double malheur, qu'elle devait à sa position même et qui atteindra invariablement toute bibliothèque placée dans le local d'une administration. L'administration est naturellement envahissante : l'homme, — l'employé, — est toujours

personnage principal et est exigeant : il repousse les livres d'étage en étage et les jette au grenier, où ils périssent infailliblement. Les combles, pénétrés d'humidité ou brûlants sous le soleil direct, sont mortels pour les livres et les manuscrits. Il a fallu à M. Labat, archiviste de la Préfecture de police, une vigilance et une passion extraordinaires pour empêcher ses archives de pourrir dans les mansardes où on les avait reléguées jadis ; ce que l'on a sauvé de l'incendie a été établi dans des conditions analogues, fort périlleuses et de nature à compromettre les épaves de cet inappréciable dépôt.

Repoussés vers les combles, les livres s'y détériorent. En outre, la place manque toujours dans une administration ; on utilise la bibliothèque, et, selon les occurrences, on la réduit à l'état de magasin ou de garde-manger. Ce n'est pas tout : les employés empruntent des livres ; la camaraderie ne peut les leur refuser, pas plus qu'elle n'ose les leur réclamer ; les volumes disparaissent, des ouvrages sont décomplétés et des collections perdent toute valeur. C'est là ce qui était arrivé à l'ancienne bibliothèque de la Préfecture de la Seine ; lorsqu'elle disparut, elle n'était plus bonne à rien. Celle que l'on forme à cette heure n'aura pas le même sort, car elle est loin de l'Hôtel de Ville et il faut souhaiter ardemment qu'elle n'y entre jamais, lorsque celui-ci sera terminé.

Elle a son local à elle, un peu étroit, mais bien distribué et approprié d'une très-convenable façon; elle occupe une maison historique que madame de Sévigné a longtemps habitée et d'où elle a daté bien des lettres, l'hôtel Carnavalet, dont le véritable nom devrait être Kernevenoy. Après bien des fortunes, après avoir été une institution d'enseignement, cet hôtel fut acheté par la ville de Paris, car il est d'une architecture intéressante, consacre le souvenir d'une des gloires littéraires de la France et est orné de sculptures de Jean Goujon. Il fut restauré, débarrassé de toutes les constructions parasites et hideuses que les nécessités du pensionnat y avaient accumulées; il garde près de lui un terrain que l'on pourra facilement utiliser et il s'ouvre sur l'ancienne rue Culture-Sainte-Catherine, qui est devenue la rue Sévigné.

Pour recréer une bibliothèque après les désastres de la Commune, il ne suffisait pas d'avoir un hôtel, il fallait avoir des livres et l'on n'en possédait pas un. M. Jules Cousin, bibliothécaire à l'Arsenal, bibliophile érudit, avait depuis longtemps consacré tous ses soins à former, pour lui-même, une collection d'ouvrages relatifs à Paris; il avait réuni, avec une peine et des recherches excessives, un fonds de 5,104 volumes. Dès le mois de juillet 1871, il les offrit courtoisement à la Ville, qui les accepta. Ce fut le point de départ; il y en eut de plus humbles : rappelons-nous le lot de

600 volumes par lequel le cardinal Larochefoucauld inaugura la bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Jules Cousin faisait en réalité à la Ville un cadeau d'une extrême importance, car il lui donnait le noyau d'une bibliothèque essentiellement parisienne; il ne s'agissait plus que de développer ce germe excellent, et c'est à quoi l'on s'est empressé.

L'administration a bien fait les choses et l'argent n'a pas manqué. A la Préfecture de la Seine et au Conseil municipal, tout le monde a compris que Paris devait avoir sa bibliothèque à lui, et qu'elle devait être digne de la grande ville, que l'on calomnie d'autant plus volontiers qu'on l'envie davantage. En 1873, l'hôtel Carnavalet fut remis en partie à M. Jules Cousin, nommé bibliothécaire de la Ville; la bibliothèque — notre bibliothèque à nous autres Parisiens — a été ouverte le 1er janvier 1874. Elle est bien jeune, comme on le voit, mais elle contient déjà 26,000 volumes; 50,000 suffiront si on la maintient dans d'étroites limites et si on la force à se restreindre aux matières qui concernent exclusivement Paris; ce serait bien strict et mal reconnaître l'influence que Paris a exercée sur l'histoire générale et sur les mœurs universelles par la Sorbonne, l'Université, les maîtrises, le théâtre et la littérature; nous pensons donc que notre bibliothèque, tout en s'appuyant sur un fonds parisien aussi complet que possible, doit accueillir avec un large

discernement les ouvrages où les sciences, les arts, la philosophie, l'histoire de la France et des autres nations, nous apportent un ensemble d'observations dont Paris peut tirer profit.

Il faut aussi nous souvenir de notre passé d'hier; nos monuments détruits prouvent qu'il est bon de multiplier ces réserves de l'étude; plus nous en posséderons, plus nous diviserons nos richesses et plus nous aurons chance de les sauver à l'heure des cataclysmes. Que l'on compte ce que nous avons perdu depuis 1830, au sac de l'Archevêché, du Palais-Royal, des Tuileries, pendant la Commune, et l'on comprendra que, si cela continue, notre histoire, avant cent ans, ne pourra plus fournir une preuve authentique.

Deux bibliothèques distinctes sont nécessaires à la Ville, et jamais, sous nul prétexte, on ne doit les réunir; l'une, purement administrative, composée de toutes les pièces imprimées publiées par les administrations elles-mêmes, généralement ignorées du public, mais fort recherchées des employés, auxquels elles sont indispensables; cette bibliothèque, — bibliothèque bureaucratique, — doit être placée dans les bâtiments de la Préfecture de la Seine, à la portée immédiate des fonctionnaires qui en ont besoin; l'autre, la bibliothèque savante, racontant nos origines, nos légendes, toutes les histoires particulières

dont est formé l'ensemble de notre histoire urbaine, est bien où elle est.

L'hôtel que Ligneris fit bâtir sur les dessins de Pierre Lescot, que Jean Goujon décora, que Kernevenoy baptisa, qu'habita madame de Sévigné, où siégèrent successivement la Direction de la librairie et l'École des ponts et chaussées, l'hôtel Carnavalet est le logis qu'elle ne doit jamais quitter ; elle y est parfaitement organisée, dans des pièces de dimension suffisante, bien éclairées, bien chauffées et très-hospitalières ; mais on devra songer, dès à présent, à lui faire les coudées plus franches ; elle est déjà trop resserrée ; si on ne lui permet de s'étendre, elle avortera, comme les fruits d'espalier saisis entre la branche et le mur et qui jamais n'arrivent à développement parfait.

Comment se peut-il que, dans un hôtel assez vaste et spécialement aménagé, la place fasse défaut au bout de quelques mois? Parce que dans le même local on a recueilli un musée et que ce musée a pris la part du lion, c'est-à-dire le rez-de-chaussée, la moitié du premier étage et une partie des combles ; la bibliothèque de Paris en est réduite à un demi-étage, où elle va étouffer avant six mois. Le musée peut offrir un intérêt spécial : il garde les vieux types de la fabrication parisienne et à ce titre il est fort curieux ; mais le rez-de-chaussée peut lui suffire : il n'a qu'à y faire bâtir deux ailes, dans le jardin, pour son usage, et à s'y

étaler tout à son aise. Mais il doit céder à la bibliothèque les pièces qu'il occupe actuellement au premier étage. Il est impossible de visiter l'hôtel Carnavalet sans être frappé de cet inconvénient, que l'on dirait créé à plaisir; la distribution de l'emplacement semble avoir été faite par quelqu'un qui ne s'est préoccupé que du musée.

Cet état de choses est mauvais, mais il ne sera pas facile d'y porter remède tant que l'on remarquera dans l'administration de la Préfecture de la Seine une anomalie étrange, qu'il est urgent de signaler. Les beaux-arts et ce qui s'y rapporte sont dans les attributions du fonctionnaire chargé du balayage et des plantations de Paris. On peut faire aligner très-proprement des trottoirs, savoir même agencer des draperies au-dessus d'une porte, disposer des pots de fleurs avec quelque symétrie sur les marches d'un escalier, pour une nuit de bal; on peut faire œuvre de tapissier, d'agent-voyer, macadamiser, sabler, arroser, planter et ne rien comprendre aux choses de l'art et de l'esprit. C'est affaire de goût et de sentiment; l'importance administrative, quelque considérable qu'on l'imagine, n'a rien y voir; aussi le préfet de la Seine, s'il veut utiliser judicieusement l'hôtel Carnavalet, faire la part entre la bibliothèque et le musée, s'il veut donner à ces deux établissements distincts le développement dont ils sont dignes, fera bien de rattacher

directement les beaux arts à son cabinet ou au secrétariat général. Là du moins les collections précieuses, les œuvres destinées à orner nos monuments et qui sont la sérieuse élégance de Paris, trouveront des sympathies éclairées, des intelligences ouvertes et ne seront plus exposées à être « administrées » entre un kiosque d'affichage et un dépôt de cailloux.

Le public n'a pas encore appris le chemin de la « Carnavalette », comme disait madame de Sévigné ; mais en revanche il n'ignore pas celui des autres bibliothèques ; ce n'est pas dire qu'il les fréquente très-assidûment. Une seule, aux séances qu'elle a instituées de six heures à dix heures du soir, est vraiment envahie par les travailleurs : c'est Sainte-Geneviève. Il est difficile de se refuser à un sentiment de respect en voyant tous ces jeunes fronts penchés sur les tables d'étude et « potasser », c'est leur mot, à la clarté de quatre-vingts becs de gaz; plus de 300 étudiants y sont assidus pendant la soirée; on s'amuse fort au quartier latin, mais on y travaille beaucoup aussi, et il y a lieu d'espérer que ce labeur ne sera pas stérile. C'est l'exception, je dois l'avouer, et dans les autres bibliothèques le visiteur est clair-semé.

On sait exactement le nombre des lecteurs fournis par les Parisiens : à la Richelieu, 250 à la salle de travail, 170 à la salle de lecture; à la Mazarine une soixantaine, tout autant à l'Arsenal, environ 80 à

Sainte-Geneviève pendant la journée; donc, sur une population de 1,800,000 âmes, 640 font, le jour, acte de présence dans nos bibliothèques; lorsqu'il pleut ou qu'il fait très-froid, ce chiffre doit être augmenté d'un bon tiers. Pour beaucoup de gens, en effet, la table des bibliothèques est un chauffoir et un abri; pour presque tous c'est un cabinet de lecture. Ce que l'on demande le plus ce sont les romans, les livres d'histoire « amusants », les *revues* de la quinzaine ou du mois, quelques livres de voyages, les chroniques scandaleuses et les armoriaux où l'on espère trouver des ancêtres.

Il y a des maniaques qui, chaque matin, arrivent à l'heure de l'ouverture et partent lorsque l'on ferme les portes; ils sont ordinairement confinés dans un ordre spécial de lecture qu'ils recommencent incessamment. L'un d'eux, bien connu des bibliothécaires et des garçons de service, ne prend que les volumes « où l'on trouve des noms de baptême »; il copie ceux-ci avec grand soin et les envoie aux missionnaires qui parcourent l'empire du Milieu, afin qu'ils n'aient jamais aucun embarras à nommer les petits Chinois convertis; d'autres demandent un livre quelconque, l'ouvrent, s'étalent dessus et s'endorment. S'ils ne ronflent pas trop, on les laisse faire, car, après tout, il vaut encore mieux dormir dans une bibliothèque que de se griser au cabaret.

Cette clientèle est assez triste et donne l'idée du désœuvrement bien plus que du désir d'apprendre; on la sert avec zèle cependant et on lui fournit la maigre pitance intellectuelle qui lui convient. Mais dès qu'un véritable lettré apparaît, un homme qui connaît les livres et qui sait s'en servir, comme les bibliothécaires lui font bon visage! On lui réserv bonne place dans un coin tranquille, on l'aide dans ses recherches, et s'il doit revenir le lendemain, on serre son volume dans un tiroir, afin qu'il l'ait tout de suite en arrivant.

A certaines époques on croirait volontiers que nos bibliothèques sont une succursale des pensionnats de jeunes filles; l'on y voit des demoiselles trotte-menu, serrant les coudes, baissant les yeux, qui toutes demandent des livres traitant de matières d'enseignement. Cela s'appelle la crise des institutrices; ça dure quinze jours, au moment des examens de l'Hôtel de Ville; on a acheté exprès pour elles une quantité prodigieuse de manuels qui leur donnent la besogne toute faite. Le jeudi, les externes des colléges viennent « copier », c'est-à-dire transcrire la traduction de la version qu'ils ont à faire : de cette façon du moins ils en comprendront le sens.

En somme, le public parisien est peu assidu aux bibliothèques; il ne lit guère; ses plaisirs et ses occupations ne lui en laissent point le loisir; il n'est pas

curieux de s'instruire, car il croit volontiers qu'il n'a plus rien à apprendre ; et puis, pourquoi irait-il s'incliner sur un livre pour y chercher des effets et des causes ? n'a-t-il pas soir et matin cette masse énorme de volumes en détail que l'on nomme les journaux, encyclopédie facile, renouvelée incessamment, spirituelle, rapide, touchant à l'histoire, parlant politique, racontant des anecdoctes, citant des bons mots, frivole, grave, littéraire, drôlatique, injuste, indulgente, acrimonieuse, paterne, rouge ou blanche, verte ou bleue, à son choix, et lui apportant chaque jour son savoir de la journée ?

III. — LES JOURNAUX.

Les journaux et la politique. — Haro ! — Au 18 mars. — La presse périodique n'est qu'un écho. — Les primes. — Erreurs. — Rapidité. — Les typographes. — Les sermons de la Ligue. — Les mazarinades. — Les nouvelles à la main et les chansons. — Un couplet. — Le public est complice. — La bourgeoisie et la *Lanterne*. — Le *Times*. — Les annonces. — La France et l'Angleterre. — Le journal du suffrage universel. — Homéopathie. — La signature. — L'*Organisation du travail*. — Impressions fugitives. — Le *Père Duchêne*. — La liberté conciliable avec l'ordre. — Le communiqué. — Questions pénibles. — Le directeur. — Édouard Bertin. — La *Gazette de France* aïeule des journaux. — A diverses époques. — La presse non politique issue du décret du 17 février 1852. — 791 périodiques. — Chaque science a son journal. — Journaux singuliers. — L'*Intermédiaire*. — Le tirage. — Minimum invariable. — La presse ne périra pas. — Un vœu.

Tout parti politique qui aspire au pouvoir réclame la liberté de la presse, tout parti politique qui par-

vient au pouvoir supprime la liberté de la presse ; d'après cela il ne faut point s'étonner si l'histoire des journaux est un martyrologe et si la loi a été parfois sévère jusqu'à l'excès contre les journalistes : sous la Révolution on leur coupe la tête ; sous le premier empire on les fait taire ; sous la Restauration on les emprisonne ; sous le gouvernement de Juillet on les ruine et l'on invente pour eux un nouveau crime, appelé la complicité morale ; pendant la seconde république, un ancien journaliste républicain, élu député, monte à la tribune pour demander qu'ils soient déportés en masse ; sous le second empire on leur applique des mesures administratives jusqu'au jour où, redevenus libres, ils rentrent dans les exagérations qui leur sont familières.

Tous les gouvernements qui écrasent la presse meurent, tous ceux qui la respectent périssent, ce qui tendrait à prouver qu'elle a bien peu d'influence sur leur destinée. Pour bien des gens, la presse périodique est la cause de tous nos maux ; elle sonne la fanfare des émeutes et par une action incessante désagrége lentement, mais invinciblement, tous les principes qui sont l'honneur et la sécurité des États ; volontiers ces gens-là diraient ce que Mouktar-Pacha, fils d'Ali-Tépéleni, disait à Pouqueville : « Il n'y a que nous autres pachas qui devrions savoir lire et écrire ; si j'avais un Voltaire dans mes États, je le ferais pendre. »

La presse est souvent irritante, agressive, présomptueuse, ignorante, mais souvent aussi elle est très-honorable, sage et courageuse. Au 18 mars 1871, quand le pouvoir, effaré, avait quitté Paris et s'était rejeté sur Versailles en ordonnant d'évacuer tous les forts, même le Mont-Valérien, qui donc est resté imperturbablement au poste de bataille? La presse, qui a lutté avec une énergie loyale et vigoureuse jusqu'à l'heure où les journalistes, poursuivis, traqués, dispersés par la force, furent obligés d'aller continuer en province le combat pour la bonne cause.

On accuse les journaux d'exercer sur l'opinion publique une influence considérable et de la diriger à leur gré : c'est une erreur ; ils reflètent l'opinion publique, ils la grossissent ou l'atténuent selon leurs intérêts, mais ils ne la créent pas ; ils sont l'écho et non pas la voix. Si l'on veut savoir quelles sont les tendances et quels sont les goûts d'une nation, il n'y a qu'à regarder le journal qu'elle lit de préférence, et l'on saura à quoi s'en tenir. Les journaux ne sont point des êtres abstraits qui vivent de rhétorique et se nourrissent de syllogismes : ce sont des exploitations industrielles qui ont besoin de gagner de l'argent pour subsister ; plus l'opinion représentée par un journal a d'adhérents, plus ce journal a d'abonnés. C'est là une vérité si élémentaire, qu'elle ressemble à un lieu commun.

Lorsque l'abonné « ne mord pas », on cherche à l'attirer par toutes sortes de moyens où la politique et la littérature n'ont rien à voir ; vers 1845, un journal littéraire nommé la *Pandore* donnait, en prime, des cravates, des pendules et des pantalons ; dans les *Débats* du 23 décembre 1869 on peut trouver une annonce par laquelle un journal, fort vertueux, offre à ses abonnés, au choix et dans l'ordre suivant, une photographie de Pie IX, de Jésus-Christ, d'Émile Augier ou de Victorien Sardou.

Les journaux quotidiens contiennent beaucoup d'erreurs, et souvent l'on y prend le Pirée pour un homme; cela n'a rien de surprenant, car ils doivent être écrits, composés, tirés, pliés, expédiés avec une rapidité vertigineuse ; la politique change et varie avec une inconcevable prestesse : ce qui est vrai à midi est faux une heure après ; il y a des nécessités matérielles qui sont inéluctables et qui empêchent de revenir sur une appréciation formulée. Les journaux les plus sérieux, les mieux informés, écrits par des gens d'un talent réel, n'échappent pas à cette fatalité qui pèse sur tout ce qui est fait trop vite.

En dehors des erreurs involontaires échappées à des écrivains qui n'ont pas le temps de se relire, il y a celles qui sont commises par les typographes surmenés, harassés, qui composent un fragment dont ils ignorent le commencement et la fin ; car, pour ga-

gner quelques minutes, on coupe en dix morceaux un article de cent lignes et on le distribue à dix ouvriers. La correction des épreuves est forcément négligée; aussi il n'est pas surprenant que dans un article sur les kangurous, au lieu de lire : « c'est un animal qui va par sauts et par bonds, » on lise : « c'est un animal qui va par Sceaux et par Bondy. » Toutes les fautes que l'on peut découvrir dans un journal quotidien doivent-elles donc être attribuées à la rapidité du travail des écrivains et des typographes ? Non certes : il y a des journalistes qui écrivent sans sourciller des âneries inexplicables; de plus d'un l'on pourrait dire : Il n'apprit jamais rien, écrivit sur tout, se trompa toujours et ne s'en aperçut jamais.

La presse suit invariablement les mouvements de l'esprit public; elle s'excite, s'affaisse, s'endort et s'exaspère avec lui. Elle est parfois d'une violence extraordinaire et franchit toute mesure : en cela elle est faite exactement à l'image de notre caractère, qui est volontiers excessif; lorsque les journaux n'existaient pas encore, la presse n'en existait pas moins ; elle était représentée par les placards, les pamphlets, les couplets, les nouvelles à la main. Pendant la Ligue, le sermon tenait lieu du journal, et les orateurs les plus doux ne demandaient que la mort du pécheur.

Sous la Fronde les mazarinades dépassent en fureur

tout ce que nous avons pu voir dans nos jours néfastes; Dubosc de Montandré écrit dans le *Point de l'ovale :* « En matière de soulèvement, on n'est coupable que d'avoir trop de modération..... Faisons carnage de l'autre parti, sans respecter ni les grands, ni les petits, ni les jeunes, ni les vieux, ni les mâles, ni les femelles, afin que même il n'en reste pas un pour en conserver le nom ! » Dans la *Franche Marguerite* on lit : « Point de Mazarin ! point de Mazarins ! point de Mazarines ! main basse sur toute cette engeance ! Point de quartier. Tue ! tue ! tue ! »

Pendant le vrai règne de Louis XIV, silence apparent; on s'en dédommage sous le manteau de la cheminée : on colporte ces nouvelles à la main, médisances et calomnies, dont on flagelle ceux que l'on n'ose attaquer en face; plus de prêches meurtriers, plus de mazarinades, mais ce qu'il y a de pis, la chanson, qui s'impose à la mémoire par la rime, par l'air qui se répète, qui s'apprend, qui descend du salon à l'office, gagne la rue, se fredonne à voix basse et devient le divertissement des cabarets. Ces chansonnettes étaient innocentes, dira-t-on, et ridiculisaient seulement quelques travers, mais ne poussaient jamais à la révolte. Que l'on en juge ; voici ce que l'on chantait en 1709 sur la famille du vieux Louis XIV :

Le grand-père est un fanfaron,
Le fils un imbécile,

Le petit-fils un grand poltron.
Oh! la belle famille!
Que je vous plains, pauvres Français,
Soumis à cet empire!
Faites comme ont fait les Anglais,
C'est assez vous en dire.

Le conseil ne fut pas perdu, et l'échafaud de Louis XVI se dresse, dans l'histoire, à côté de celui de Charles Ier. Ne soyons pas trop sévères pour nos contemporains, nos pères n'ont pas été beaucoup plus sages que nous.

Dans cette question du journalisme, il faut être d'une bonne foi absolue, faire impartialement son examen de conscience et reconnaître que ceux qui crient le plus fort contre le rôle de la presse sont ceux-là mêmes qui ont aidé à le développer. Si l'on n'achète pas, si l'on ne lit pas ce que l'on appelle les mauvais journaux, il est bien certain qu'ils disparaîtront. Qui donc, aux dernières années du second empire, a fait le succès de la *Lanterne*, si ce n'est la bourgeoisie qui s'en disputait les numéros, les lisait avec passion et, par le succès qu'elle lui faisait, poussait l'auteur dans la voie où il s'est perdu? Les écrivains sont coupables, j'en veux convenir; mais les lecteurs qui s'engouent de leurs œuvres le sont autant qu'eux. Le bon moyen de forcer les mauvaises voix à se taire, c'est de ne pas les écouter.

En dehors des moyens de répression dont nul pouvoir ne s'est montré avare contre les journaux, on a essayé de réagir contre eux en fondant une sorte de journal-type dont l'importance serait assez considérable pour neutraliser celle des autres. On a rêvé de publier à Paris une feuille quotidienne extrêmement développée et analogue au *Times* anglais. Des compagnies se sont formées dans ce but, un gouvernement avait même voulu prendre l'affaire en mains; ces tentatives ont avorté et sont restées à l'état de projet, car les études préalables avaient prouvé qu'une telle opération n'avait aucune chance de réussir en France. Cela tient à un motif qu'il est bon d'expliquer.

Les frais de rédaction, de composition, de papier, de poste et d'administration sont tels dans un journal, que l'abonnement ou la vente au numéro suffisent à peine à les couvrir. Ce qui assure l'existence des journaux et peut leur permettre de faire fortune, ce sont les annonces qu'ils insèrent à la quatrième et parfois même à la troisième page. Or, en France, le personnel industriel qui fait insérer des annonces ou des réclames dans les journaux, s'élève, au maximum, à 600,000 individus, tandis qu'en Angleterre il dépasse le chiffre de 4 millions.

Un journal comme le *Times* est possible à Londres, car ses frais n'atteignent pas le quart du produit des annonces; il serait impossible à Paris, où le produit

des annonces ne couvrirait pas le quart de ses frais. Aussi nous avons vu tous les journaux quotidiens qui ont voulu imiter — de bien loin — le célèbre périodique anglais, tomber les uns après les autres et finir par la faillite. Une cause morale s'ajoute encore à cela : le *Times*, journal qui coûte fort cher, est approprié à la société anglaise, société très-riche, hiérarchisée et catégorisée à l'infini; il ne conviendrait pas à la société française, démocratisée du haut en bas et jouissant à tous les degrés des mêmes droits politiques; le véritable journal du suffrage universel, c'est le journal à un sou.

Si la liberté de la presse est un droit, il faut le laisser s'exercer; si c'est une maladie, on doit la traiter par le mode homéopathique : *similia similibus;* ce sont les journaux qui affaibliront le journal, c'est le nombre qui tuera l'influence, à cette condition toutefois, que chaque article soit signé réellement par l'écrivain qui en est l'auteur; une opinion émise n'est respectable que si elle est couverte par une responsabilité déterminée. Cette liberté est parfois douloureuse, je le sais, et souvent elle a dépassé toutes bornes permises. A-t-elle été aussi dangereuse qu'on a bien voulu le dire, ou que l'on a feint de le croire?

Après la révolution de 1848, un journal intitulé l'*Organisation du travail* publia, sous le titre de

Fortunes foncières, une liste de propriétés évidemment désignées au pillage. On s'en émut, et chacun, sur l'heure, cria à l'assassinat. Trois jours après, cette fameuse liste de proscription était oubliée, et personne n'y pensait plus. Le journal a, en effet, cela contre lui et pour lui : il se lit, passionne et s'oublie avec une égale facilité; dans plus d'un cas, des poursuites judiciaires ont fait remarquer et ont fixé dans le souvenir des articles qui auraient passé inaperçus. Qui se rappelle le *Père Duchêne* du 7 décembre 1869, dont on fut si troublé? En pareille matière, la répression s'exerce presque toujours lorsque l'impression causée par le délit est déjà effacée. « Bien faire et laisser dire; » c'est une ancienne devise qu'il est bon de ne point oublier. Quant aux journaux, ils ne pourraient que gagner à se rappeler la belle maxime de Necker : « Il faut toute la liberté qui est conciliable avec l'ordre. » La juste proportion n'est sans doute pas facile à trouver, car on la cherche en vain depuis 1789.

Les lois qui souvent ont frappé la presse avec brutalité ne me semblent pas avoir atteint le but qu'elles visaient : faire le silence n'est pas faire la lumière; supprimer un journal ne rectifie pas une erreur. Entre les mains d'un gouvernement habile et quelque peu spirituel, le *communiqué* est un instrument à la fois très-sain et redoutable. Ce procédé est supérieur à

toutes les mesures répressives; il permet de rétablir la vérité là même où l'erreur a été propagée, et s'il est employé dans de certaines proportions contre les journaux systématiquement hostiles et de mauvaise foi, il peut les forcer à se taire à bref délai. Le principe de la liberté reste sauf; le pouvoir et l'opposition en font usage, chacun pour sa propre cause; la victoire appartiendra au plus avisé.

Il est regrettable que l'on soit obligé d'agiter de pareilles questions à propos de la presse périodique, et qu'elle soit souvent mue par des intérêts qui n'ont rien de général. Le désir de blesser ses adversaires l'entraîne à des excès que l'on doit réprouver; le besoin de satisfaire le goût dépravé des lecteurs la pousse à des personnalités douloureuses, à des scandales qu'il faut savoir éviter, à des polémiques médisantes que les esprits sérieux ont toujours dédaignées. Les autres peuples ne valent pas mieux que nous à cet égard, et lorsque l'on a lu certains journaux étrangers, on demeure stupéfait de la quantité d'injures que peut contenir l'encrier d'un journaliste. La responsabilité de la « bonne tenue » d'un journal incombe au rédacteur en chef; c'est à lui qu'il appartient de diriger son personnel discuteur et militant dans la ligne droite où se rencontrent le bon ton et la vérité.

C'est là une fonction délicate qu'il n'est point facile

d'exercer. J'ai connu le modèle des directeurs d'un grand journal politique; il a laissé dans la mémoire de ceux qui l'ont côtoyé un souvenir impérissable. Libéral, au large sens du mot, permettant à chacun de se mouvoir à l'aise dans un cercle très-étendu, respectant chez les autres les convictions qu'il faisait respecter chez lui, il conduisait avec une autorité bienveillante et sagace une phalange d'écrivains dont je n'ose parler avec éloge, car j'ai eu l'honneur d'en faire partie. Son intelligence très-élevée, la rectitude de son jugement impeccable, son instruction encyclopédique, la sûreté absolue des rapports que l'on entretenait avec lui, en faisaient un homme exceptionnel. Il a su traverser des jours difficiles sans compromettre les intérêts dont il avait la garde, et sans jamais abaisser le drapeau qu'il tenait en main; il a eu ses heures de liberté illimitée, sans jamais laisser les discussions sortir de ce ton de bonne compagnie dont il donnait naturellement l'exemple; on peut feuilleter la collection de son journal, on n'y pourra découvrir un mot injurieux, une allusion pénible, une anecdote douteuse. Si les hommes qui mènent les journaux étaient comme lui, toute loi sur la presse serait superflue. Dans ce portrait à peine esquissé, nul n'hésitera à reconnaître Édouard Bertin, qui, pendant de trop courtes années, fut l'âme du *Journal des Débats*.

La vieille *Gazette de France*, que créa Renaudot, et qui fut le premier journal français, au sens précis du mot, est la féconde aïeule de toutes ces feuilles qui voltigent le soir autour des kiosques de nos boulevards. Ce fut, en réalité, la Révolution qui inventa le journalisme. En 1788, Paris peut se procurer trente journaux, dont treize viennent de l'étranger[1], et dès 1790 il en compte trois cent cinquante ; en 1800, les choses ont bien changé : le premier consul, on le sait, n'écoute pas volontiers les conseils des idéologues, et treize journaux subsistent ; c'est encore trop. L'Empire n'encourage pas ce genre de littérature, et en 1811 il n'en reste que quatre.

Sous la Restauration, le nombre augmente : cent cinquante, dont huit politiques ; en 1827, seize politiques et cent seize littéraires ; pendant la première période de la royauté de Juillet, la presse quotidienne se développe : trois cent quarante-sept journaux paraissaient à Paris au moment où les lois de septembre, motivées par l'attentat de Fieschi, les mettent en quelque sorte à la discrétion du pouvoir. Aussitôt que la révolution de Février a éclaté, les feuilles quotidiennes s'échappent de chaque imprimerie, et le public peut trouver toute diversité d'opinions dans les quatre cent cinquante journaux qui lui sont offerts.

[1] Les principaux cabinets de lecture étaient quai des Grands-Augustins, chez les concierges des Tuileries et du Palais-Royal.

Pendant l'Empire, après le décret du 17 février 1852, un fait nouveau se produit : le journal littéraire, scientifique, industriel, financier, se propage à l'infini ; la politique est surveillée de près ; les journaux imprudents sont avertis, suspendus, supprimés ; on se rejette vers les études inoffensives, et de cette époque date une quantité importante de publications spéciales fort utiles et souvent très-bien conçues ; aussi, en 1857, sur cinq cent dix journaux qui desservent Paris, quarante seulement s'occupent de politique ; le nombre de ceux-ci s'accroît peu à peu : il est de soixante-trois sur cinq cent soixante-treize périodiques en 1865.

Aujourd'hui, le total des publications périodiques, mensuelles, bisannuelles, hebdomadaires, quotidiennes, qui sont répandues dans Paris, s'élève au chiffre de 791, dont 113 journaux correspondant à toutes les nuances possibles de la politique ; il n'est opinion, si sotte ou si sage, qui n'ait un organe pour ainsi dire individuel [1]. Tous les partis, les fractions, les sous-fractions qui divisent notre pauvre pays, parlent au nom du pays lui-même et réclament l'avenir à leur profit.

Six cent soixante-dix-huit recueils traitent de questions où la politique n'est pas indispensable, et l'on

[1] La Commune donna naissance à 89 journaux, qui disparurent aussi tôt que les troupes furent entrées à Paris.

est fort surpris, en parcourant la liste de tous ces écrits périodiques, de reconnaître que chaque science, chaque corps d'état a un journal qui lui est particulier. Les journaux consacrés aux sciences naturelles et médicales sont fort nombreux — 99, ainsi que les journaux de modes — 58; les journaux religieux — 78, dont 22 protestants; les journaux de jurisprudence — 42; les journaux financiers — 59. L'art militaire est représenté par 14 journaux, la marine par 9, et l'architecture par 8.

L'épicerie a son bulletin; la cordonnerie a son moniteur; l'enregistrement a son courrier, et le spiritisme a une revue. Les greffiers, les huissiers ont plusieurs journaux spéciaux; il n'est pas jusqu'à la manie de collectionner des timbres-poste oblitérés, manie excellente, à l'aide de laquelle on apprend sans peine la géographie aux enfants, qui n'ait donné naissance à deux recueils rivaux. Certaines feuilles sont consacrées à des saints dont on veut préconiser ou entretenir le culte. Il y a la *Propagation de la dévotion à saint Joseph*. Parmi les journaux singuliers, on doit en citer un qui est fort anormal, car il est rédigé par les abonnés eux-mêmes : c'est l'*Intermédiaire;* toute question touchant à l'art, à l'archéologie, à la littérature, à l'histoire, y trouve place, et le plus souvent y obtient réponse satisfaisante. Importa-

tion anglaise : *Notes and queries*, que nous avons bien fait d'adopter.

Ce n'est pas tout de savoir la quantité d'écrits périodiques qui sont offerts au public parisien, il faudrait pouvoir raconter quel en est le tirage, c'est-à-dire quel nombre d'exemplaires chacun d'eux met en vente et envoie aux abonnés inscrits. C'est là un mystère que l'on cache avec le plus grand soin, mais qu'il ne serait pas impossible de dévoiler, si l'on n'était retenu par un scrupule naturel lorsqu'il s'agit d'opérations individuelles qui n'ont rien de commun avec les administrations de l'État ou de la Ville de Paris.

Tout ce que l'on peut dire pour les journaux politiques, c'est que le tirage se modifie à l'infini, selon les circonstances. Tel qui a tiré 30,000 sous un ministère tombe à 6,000 sous un autre, et finit quelquefois par disparaître sous un troisième. Les journaux scientifiques et littéraires sont sujets à de moins brusques variations ; ils ont une clientèle moyenne dont ils étudient les goûts et qu'ils tâchent de satisfaire ; enfin nous ajouterons qu'il n'est recueil périodique, si médiocre, si fastidieux qu'il puisse être, qui ne trouve 300 abonnés ; c'est là un chiffre minimum reconnu par la librairie ; on le constate, mais on ne l'explique pas.

La presse française a traversé des destinées bien di-

verses, et, plus d'une fois réfugiée, après un naufrage, sur le radeau de la Méduse, elle a pu croire qu'elle allait sombrer. Quel que soit le sort que l'avenir lui réserve, elle ne périra pas. On pourra chercher encore à restreindre son action, à la « museler », comme disent ceux qui la haïssent, elle restera debout, ne serait-ce que pour servir les passions et exprimer les idées de ceux qui la combattent. Dans cette lutte que nous avons déjà vue se renouveler si souvent, les vainqueurs n'ont pas toujours été d'une irréprochable bonne foi. Ils trouvaient tout naturel d'imposer silence à leurs adversaires et de garder pour eux-mêmes le droit de parler. Montagne ou Gironde, celui qui, par habileté ou par hasard, se saisit du pouvoir, fait taire tout le monde autour de lui, afin que l'on n'entende plus que sa voix ; celle-ci lui revient répétée par l'écho ; il l'écoute et croit y reconnaître l'expression de l'opinion publique. Illusion inévitable et dont on meurt.

Voir un gouvernement tolérant et une presse respectueuse marcher côte à côte, se développer parallèlement, s'éclairer par un concours mutuel, s'unir pour détruire les abus et découvrir la vérité, avoir l'un envers l'autre une indulgence intelligente, oublier toute préoccupation personnelle et ne rechercher que le bien de la nation, c'est là un spectacle idéal que tout homme de cœur a rêvé, mais qu'il ne nous a

pas encore été donné de contempler. Espérons que la destinée en fera la surprise à nos petits-enfants!

IV. — LES AUXILIAIRES.

Sapeurs-pompiers. — Capucins. — Dumourier-Duperrier. — Origine. — La garde des pompes du roy. — 160 pompiers. — Service et outillage actuels. — Nombre des incendies et des feux de cheminée. — Postes et casernes — Les avis superflus. — Londres et Paris. — Opinion des Anglais. — Organisation défectueuse. — Pompier ou soldat? — Temps de service insuffisant. — Le pompier doit être assimilé au gendarme ou au gardien de la paix. — Les soldats du guet. — Force dérisoire. — La garde de Paris. — Notre garde urbaine. — Les révolutions. — Augmentation du contingent. — Décret du 4 octobre 1873. — La mission de la garde républicaine. — Très-respectée de la bonne population. — La véritable dénomination est : garde municipale. — L'impôt. — Prime d'assurance. — La prime est proportionnelle aux besoins. — La part de Paris. — Impossibilité de la déterminer. — Douanes, contributions indirectes, timbre et enregistrement. — Contributions directes. — Quand Paris est heureux, la France est prospère.

Une ville comme Paris, aussi dense et aussi peuplée, où les maisons, soudées les unes aux autres, forment une ligne ininterrompue dont les points de contact sont innombrables, une ville où toute industrie s'exerce, où des milliers de becs de gaz et des milliers de foyers ardents sont une cause de dangers perpétuels, exige, au point de vue des incendies possibles, une surveillance incessante ; pour les prévenir, on est obligé de s'en rapporter aux soins, presque toujours illusoires, de la population la plus insouciante qui existe; pour les combattre, la ville de Paris possède, entretient, exerce un corps spécial dont le dévouement

et l'intelligence sont célèbres : c'est celui des sapeurs-pompiers. Depuis le dix-huitième siècle, ils ont remplacé les capucins, qui jadis étaient chargés d'éteindre les feux, de porter secours aux blessés et de garder les objets enlevés des maisons en flammes.

Ce fut un sieur Dumourier-Duperrier qui, frappé de l'utilité des pompes qu'il avait vues fonctionner en Hollande et en Angleterre, obtint, en 1699, du roi Louis XIV le droit privilégié d'en fabriquer et d'en vendre exclusivement pendant trois ans. Le roi en acheta douze de ses deniers et en fit cadeau à la ville de Paris. Ce fut là l'origine de nos pompiers, qui se sont naturellement substitués aux capucins, comme depuis longtemps les architectes et les ingénieurs s'étaient substitués aux frères pontifes dans la construction des ponts.

La création réelle, ou, pour mieux dire, l'organisation « de la garde des pompes du roy », date du 23 février 1716; Sartines éleva le nombre des pompiers au chiffre de 160, et l'on crut alors avoir atteint une perfection qui ne serait jamais dépassée. Nous sommes loin de là aujourd'hui, car le corps des sapeurs-pompiers de la Ville est actuellement composé de 1,548 officiers, sous-officiers, soldats, et outillé de 239 pompes[1]; il occupe, dans les divers quartiers de

[1] Dont 3 pompes à vapeur et 14 pompes d'école pouvant être utilisées dans un cas urgent.

Paris, 9 casernes et 75 postes, dont 51 ne sont pas encore pourvus d'appareils télégraphiques[1].

1,500 hommes pour tout Paris, ce n'est pas trop, si l'on songe que, bon an mal an, ils ont 600 incendies à combattre et 1,100 feux de cheminée à éteindre. Ils sont de service régulièrement dans tous les endroits qui offrent aux flammes un aliment facile ; derrière les coulisses des théâtres, ils sont toujours sur le qui-vive ; ils sont répandus par escouades dans les couloirs des bals officiels pour lesquels de légères constructions en bois ont été dressées ; ils ont des postes fixes à nos bibliothèques, aux Archives, aux ministères, à la Banque, à l'hôtel des Postes ; je les cherche en vain près de nos musées, je ne les y trouve pas.

Au premier signal du clairon, ils coiffent le casque, se sanglent de la ceinture de sauvetage, s'attellent à leurs chariots de pompe toujours gréés, et partent au grand trot, plus vite que des chevaux percherons. Pendant les incendies de la Commune, ils ont accueilli dans leurs rangs tous les pompiers de France accourus pour sauver leur capitale. Malgré les services incessants qu'ils rendent, on ne leur épargne pas toujours des reproches immérités ; les nations étrangères s'en mêlent parfois, et nous donnent volon-

[1] Voir *Pièces justificatives*, n° 6.

tiers des conseils dont elles feraient bien de profiter elles-mêmes.

Au mois de novembre 1873, lorsque l'Opéra brûla comme un tas de vieilles boiseries et de vieux papiers peints qu'il était, les journaux anglais ne manquèrent pas de nous faire la leçon, et de nous dire qu'un pareil accident eût été promptement conjuré par les pompiers de Londres. Peu de temps après, l'incendie complet du *Pantechnicon* prouva qu'il était plus facile de blâmer nos sapeurs-pompiers que de les surpasser. Souvent nous-mêmes, mus par cet esprit de dénigrement pour nos institutions, qui semble faire partie de notre caractère national, nous avons invoqué, comme un modèle, le système libre et plein de rivalités que les Anglais ont adopté pour se rendre maîtres des incendies; or le *Blue-Book* de 1867 contient les rapports d'une enquête parlementaire faite sur « le service de protection contre les incendies ». Voici ce que l'on y peut lire : « Lord Richard Grosvenor : Êtes-vous d'avis que le système de Paris soit supérieur au nôtre? — Le capitaine Shaw : Je crois que l'organisation de Paris est supérieure à la nôtre; mais elle est préventive et ne conviendrait pas à notre pays. »

Cette organisation, dont l'Angleterre ne nie pas la supériorité, est cependant vicieuse par un point que l'on doit signaler. Nos pompiers, payés en partie par la Ville, appartiennent au ministère de la guerre; ce

ne sont point des agents spéciaux enrégimentés en vue de parer à un danger particulièrement redoutable, ce sont des soldats, rien que des soldats, soumis à tous les avantages et à tous les inconvénients de la loi militaire. La discipline stricte et méticuleuse y gagne peut-être, mais le but poursuivi est négligé, ou plutôt on poursuit deux buts à la fois, ce qui produit un résultat mauvais.

Comme pompier, le soldat est astreint à une éducation spéciale et longue; l'exercice de la pompe et la gymnastique sont ses occupations principales; comme soldat, le pompier doit apprendre le maniement des armes et l'école de peloton. La loi le maintient cinq ans sous les drapeaux et le congédie; or il faut au moins quatre ans pour former un bon pompier; dès qu'il a rompu son corps aux difficultés du gymnase, qu'il a acquis l'expérience de tous les dangers que peut présenter un incendie, on le renvoie dans ses foyers, et il est remplacé par une recrue à laquelle on doit tout enseigner, même à boucler sa ceinture. Pompier ou soldat, soldat ou pompier, il faut choisir; s'ils restent l'un et l'autre, nous les verrons s'affaiblir sous l'incohérence de cette organisation nouvelle qui date de 1871, dépérir et devenir inutiles. — Qui trop embrasse mal étreint, dit notre vieille sagesse; c'est là un proverbe qu'il est bon d'écouter.

Avec le système actuel on a des soldats médiocres et des pompiers insuffisants. L'ennemi qu'ils ont à combattre est sérieux, toujours menaçant, et exige toutes les forces, toutes les facultés d'un homme : leur arme particulière, c'est la pompe ; leur exercice indispensable, c'est la gymnastique ; toute autre arme est superflue, tout autre exercice les détourne de leur devoir et les rend moins aptes à remplir leur mission. La mesure par laquelle on leur a donné le fusil, et par laquelle on les a réservés, pour certains cas prévus, au service de guerre, a été une mesure précipitée, peu réfléchie, et prise évidemment pour plaire à l'opinion publique, qui, surexcitée outre mesure en présence de nos défaites, avait rêvé de faire de la France un immense camp retranché où tout le monde eût marché au son du tambour.

A ce rêve, à nos besoins, le service obligatoire répondra directement lorsqu'il sera enfin permis de le faire fonctionner. Mais 1,500 hommes, accoutumés à agir isolément par groupes de trois ou quatre, ayant une instruction militaire imparfaite, ne seront jamais qu'un secours insignifiant lors d'un conflit général, tandis qu'ils sont appelés à rendre d'inappréciables services, si on les confine dans l'œuvre de salut où ils peuvent facilement exceller. Qu'on leur laisse le sabre pour affirmer leur réglementation militaire ; et s'ils continuent à appartenir au ministère

de la guerre, que ce soit comme les gendarmes, sans limite pour le temps de service; ils auront ainsi la possibilité de se parfaire en leur art, de parvenir aux grades d'officier, et de se réserver exclusivement pour lutter contre le péril dont si souvent ils ont été vainqueurs, et qui est surtout à craindre dans les grandes cités.

Il y aurait mieux à faire, et les pompiers, qui sont avant tout des agents de la municipalité, devraient être assimilés aux gardiens de la paix. Répandus, comme ceux-ci, dans des postes multipliés, au milieu de nos arrondissements, armés du pouvoir de déclarer procès-verbal aux habitants qui, par leur imprudence, peuvent créer des causes d'incendie, encouragés par une haute paye, ayant droit à une pension après vingt-cinq ans de service, recrutés par la préfecture de police, qui saurait bien en trouver parmi les couvreurs, les fumistes, les maçons et les charpentiers, ils seraient réellement les soldats du feu, et rendraient au centuple à la Ville les sacrifices que celle-ci ferait pour mériter leur dévouement.

Si les « gardes des pompes du roy » qu'ont connus nos ancêtres, se sont transformés en sapeurs-pompiers, les soldats du guet sont devenus la garde républicaine, qui avant 1870 était la garde de Paris, la garde municipale avant 1848 et la gendarmerie avant 1830. L'étiquette a changé, la fonction et l'excellent

esprit de corps sont restés les mêmes. On a bien ri du guet jadis et on l'a souvent battu, lorsque nos rues à peine éclairées étaient de longs couloirs obscurs propices aux coups de main, aux escalades et à la fuite assurée. Il représentait une surveillance dérisoire. Que pouvait, dans cette ville immense embrouillée d'un écheveau de ruelles inextricables, que pouvait faire une force armée composée de 139 hommes, dont 39 à cheval et 100 à pied? C'était tout le contingent de la troupe municipale à la solde de la prévôté des marchands. Le commandant de cette petite compagnie, le chevalier du guet[1], avait, rue Sainte-Opportune, un bel hôtel en pierre de taille datant du milieu du quatorzième siècle, et où nous avons connu la mairie de l'ancien quatrième arrondissement.

Un second corps de soldats, particulièrement nommé garde de Paris, concourait aussi à faire semblant de veiller à la sécurité de la ville et recevait directement les ordres du roi, à qui il appartenait. Il était divisé en trois compagnies d'ordonnance, dont deux d'infanterie, comprenant 784 hommes, et une de cavalerie, formant un contingent de 105 « maîtres ». La première

[1] Le dernier chevalier du guet, nommé le 18 novembre 1788, fut M. de Rulhière ; il passa comme colonel au commandement de la gendarmerie à pied, organisée par décret du 18 juillet 1792 ; il défendit les Tuileries au 10 août, fut arrêté, incarcéré à *La Force* et massacré le 2 septembre.

compagnie, grosse de 268 hommes, gardait les portes et les ports; la seconde, dans laquelle on comptait 516 soldats, occupait les postes disséminés dans les différents quartiers de Paris; la cavalerie marchait en patrouilles retentissantes par escouades de cinq hommes. Cette organisation paraissait fort belle aux étrangers, et Mercy d'Argenteau fut, en 1771, chargé par Marie-Thérèse d'en demander le détail à Sartines. Nous en ririons aujourd'hui qu'elle a été remplacée, avec tant d'avantages, par notre garde républicaine et nos sergents de ville.

Choisie parmi d'anciens soldats dont les états de service sont irréprochables, tenue avec une discipline très-sévère, que la bonne conduite rend presque toujours inutile, cette garde urbaine n'est point aimée par la partie turbulente et émeutière de la population de Paris. Cela est naturel, car jamais le désordre n'a eu grande tendance pour la répression. Ces braves gens, doux avec un peuple dont ils connaissent les côtés gamins et gouailleurs, ont beau remplir leur devoir sans dureté ni mauvaise humeur, ils n'ont pu apprivoiser certains esprits prompts à mal faire qui voient en eux la personnification d'une autorité détestée. Dans les fêtes publiques, aux jours de revue et de gala, ils agissent envers la foule avec une prudence extrême; n'importe, on leur en veut sans trop savoir pourquoi. Aussi le premier effort de toute ré-

volution porte-t-il contre eux; mais après chaque révolution on en augmente invariablement le nombre, car ils sont d'autant plus nécessaires que la population est plus troublée.

En 1830, on se faisait gloire de « descendre les gendarmes »; en 1848, on brûla les gardes municipaux dans le poste de la place de la Concorde; si en 1870 on n'assomma pas les gardes de Paris, c'est qu'on les réservait pour les avant-postes. En juillet 1830, on compte 2,108 gendarmes; en février 1848, 2,760 gardes municipaux; en septembre 1870, 3,722 gardes de Paris; le décret du 4 octobre 1873 a réorganisé l'effectif du corps et l'a fixé à 4,014 officiers, sous-officiers, soldats, à 757 chevaux et à 24 enfants de troupe. Sur ce nombre d'hommes, plus de 800 sont mariés. Réunie, la garde républicaine forme une petite armée de trois bataillons à huit compagnies et de six escadrons.

La mission confiée à ces soldats est toute pacifique; ils veillent sur les théâtres, sur les bals publics, ils aident au transport des détenus et sont, en toutes circonstances, d'importants auxiliaires pour le repos de Paris. La portion saine, travailleuse, honnête de notre peuple le sait bien : aussi elle les aime et les respecte. Ils appartiennent à la Ville, qui contribue pour moitié à leur entretien; dans les cérémonies publiques, ils escortent le préfet de la Seine et le Conseil municipal,

comme autrefois la compagnie du guet escortait le prévôt des marchands et le corps des échevins.

Puisque l'on a la sotte puérilité de débaptiser cette troupe d'élite à chaque changement de gouvernement, pourquoi ne pas lui rendre son vrai nom, ce nom excellent qui renferme une définition complète, et ne pas l'appeler : la garde municipale? Nulle susceptibilité politique n'a le droit de s'en choquer, car cette dénomination désigne d'une façon précise le cercle d'action où ce service tout spécial est cantonné. Ces soldats sont absolument particuliers à Paris, nulle autre ville de France n'en pourrait montrer d'analogues. Ils font partie de l'ensemble d'organes que l'on a expressément créés pour le Parisien.

Celui-ci est assez fier de ces rouages administratifs et protecteurs que l'on met en œuvre expressément pour lui, et il aime à s'en vanter tout en les dénigrant de son mieux. Il profite aussi, et dans une large mesure, des organes généraux qui, fonctionnant sans relâche, ont pour but d'assurer le salut et la prospérité du pays. Comme tout Français, il a des chemins de fer, des canaux, des forêts, des colonies, des ambassadeurs, des armées et des flottes, car s'il paye les taxes municipales à l'aide desquelles on pourvoit à ses besoins particuliers, il acquitte l'impôt, qui permet de subvenir aux nécessités générales.

Cet impôt n'est pas autre chose qu'une prime d'as-

surance ; on la verse entre les mains de l'État qui, en échange, garantit la défense du territoire, les moyens de communications rapides et la protection des intérêts que les transactions d'un peuple nombreux engagent incessamment. Plus les intérêts à sauvegarder sont importants, plus la prime d'assurance est élevée ; un négociant qui doit être protégé par les douanes, par les flottes, par la diplomatie et au besoin par les armées, paye une prime autrement forte que celle du simple citadin qui vit au jour le jour et n'a à veiller que sur sa propre personne.

Dans ce concours proportionnel de toutes les fortunes, qui varie chaque année selon les exigences accidentelles ou normales auxquelles il faut répondre et qui forme, en résumé, la fortune même de la France, la part de Paris est considérable ; elle pèse lourdement sur sa population, lorsque les événements ralentissent cet énorme mouvement d'opérations de toutes sortes que l'on nomme les affaires ; elle est, au contraire, portée allègrement lorsque nous sommes aux heures de la prospérité.

Il est impossible de déterminer d'une façon précise quelles ressources Paris ajoute aux revenus du pays : des exemples le feront comprendre. Les douanes sont une des richesses de l'État ; beaucoup d'objets imposés utilisés à Paris ont acquitté les droits aux frontières ; beaucoup d'objets destinés à la province acquittent les

droits à Paris. Il en est de même pour les contributions indirectes; en 1872, de ce chef, on a payé à Paris 190,170,852 francs, mais dans cette somme les chemins de fer entrent pour 66,984,075; or ce genre d'impôt est centralisé à Paris et représente les droits versés par toute la France.

L'enregistrement, — greffe, hypothèques, ventes de meubles et immeubles, — a encaissé 102,039,000 fr. Mais qui saura combien de meubles ont été expédiés à notre salle de commissaires-priseurs, combien de ventes d'immeubles ont été effectuées sur le marché très-actif de Paris, combien de plaideurs provinciaux sont venus demander justice à nos tribunaux? Le timbre nous offre une difficulté semblable : Paris timbre pour la France entière; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'à Paris l'administration centrale a touché 21,152,000 francs en 1872.

En revanche, les contributions directes et les taxes assimilées répondent exactement, lorsqu'on les interroge : l'apport de Paris a été de 78,050,425 fr. 01 c.; dans ce total les contributions foncières, personnelles-mobilières, des portes et fenêtres, des patentes, figurent pour le chiffre de 76,226,553 fr. 89 c. En résumé, l'on a calculé que Paris paye à l'État une somme inférieure au quart et supérieure au cinquième du budget de la France. Est-ce excessif? Non. Le rôle prépondérant que la capitale du pays joue dans la des-

tinée du pays lui-même exige d'inévitables sacrifices; la prime d'assurance est en proportion des intérêts à protéger; car lorsque Paris travaille, lorsqu'il est paisible et heureux, la France est prospère.

CHAPITRE XXXV

LE PARISIEN

I. — LA POPULATION.

Les agriculteurs de Paris. — Le quartier de l'Europe. — Le mouvement scientifique. — L'industrie. — Combien de gens en vivent à Paris. — La division du travail. — Les yeux artificiels. — Opinion d'Évelyn. — Les intermédiaires. — Les chiffonniers. — Timbres-poste; faux cheveux; bouquets de violettes. — Les faillites. — Le bonnet vert. — Les transactions financières. — La Bourse. — Les irréguliers de la finance. — Vivre du jeu. — Les acrobates. — Les professions libérales. — Les lettrés; détail touchant. — Tribunal de première instance. — Les notaires. — Les médecins. — Un pour 1000. — Les officiers de santé. — Ignorance. — Les comptes d'apothicaire. — Molière est mort. — Les propriétaires et les rentiers. — Les portiers. — Les cercles. — Confortable. — Au café. — Les fonctionnaires. — De père en fils. — Sottise et vanité. — Le travail à Paris. — Les alchimistes. — L'engouement. — L'équité. — Les chômages. — Le chômage volontaire. — Le lundi. — Cafés-concerts. — Tuer le ver. — Les insoumis. — Les étrangers. — Les garnis. — Trois catégories. — Ce que les étrangers dépensent à Paris. — Louis XIV et Mansart.

« La ville de Paris est située dans une belle plaine, précisément au cœur de la France, » dit l'Arioste, dans le quatorzième chant de *Roland furieux;* cette

géographie fantastique est moralement exacte ; Paris est une miniature de la France : toutes les professions y sont représentées, même l'agriculture, car entre les confins de l'ancienne ville et l'enceinte des fortifications on peut trouver 188 fermiers, 11 métayers et 151 propriétaires qui vivent sur leurs terres ou les cultivent. Ils disparaîtront dans un temps peu éloigné. Paris s'accroît sans cesse, et avant cinquante ans des maisons couvriront les champs où la charrue passe encore aujourd'hui.

Les transformations sont rapides et si radicales, qu'elles enlèvent tout souvenir des choses antérieures ; il n'y a pas plus de quinze années que des chèvres et des vaches broutaient les maigres pâturages où circulent aujourd'hui les rues du quartier de l'Europe ; des blanchisseries tendaient leur linge sur l'emplacement où s'élève l'église Saint-Augustin, et les soldats faisaient l'exercice sur les terrains où passe le boulevard Malesherbes. Les exigences de la population ne se ralentissent pas ; que sont devenus les grands jardins que l'on voyait au début du règne de Louis-Philippe ? Ceux qui subsistent encore n'ont plus que des jours de grâce ; à la fin du siècle, Paris sera un immeuse pâté de maisons.

Autrefois le petit commerce occupait la majeure partie du peuple parisien ; il n'en est plus ainsi : l'admirable mouvement scientifique qui donnera au dix-

neuvième siècle une place exceptionnelle dans l'histoire de l'humanité, a exercé une influence directe sur la population des grandes villes; celle-ci, au lieu de se contenter des bénéfices relativement restreints offerts aux transactions commerciales, a été entraînée à courir les aventures de la production qui, à travers des risques souvent dangereux, assurent la fortune des hommes habiles et intelligents. Servie par un groupe de savants qui, du haut de la chaire de l'enseignement supérieur, laissent tomber des formules abstraites qu'elle a su recueillir et utiliser, l'industrie a envahi Paris. Les droits dont sont frappés les combustibles et les matières premières ne l'ont point effrayée; elle a une importance extrême dans l'existence urbaine, car sur une population totale de 1,851,792 individus elle en fait vivre 816,040, qui se divisent presque également selon les sexes, car on y compte 404,408 hommes et 411,632 femmes[1].

C'est là une réponse indirecte aux moralistes qui prétendent que l'impossibilité de trouver du travail dans les cités populeuses pousse les femmes vers le désordre. Ces gros chiffres ne s'appliquent pas exclusivement à la grande industrie qui fabrique les tissus,

[1] Vivre d'une industrie, ce n'est pas l'exercer. Un patron dirige une industrie, il emploie vingt ouvriers qui y concourent, il nourrit sa femme, ses trois enfants et son père. Une seule personne exerce réellement l'industrie et vingt-six en vivent.

forge le fer, modifie les matières premières ou élève des constructions; celle-là n'apporte le pain quotidien qu'à 293,691 individus; c'est la petite industrie, celle où Paris excelle, qui est la mère nourricière: 522,349 personnes lui doivent la subsistance.

L'industrie a enlevé le paysan à la glèbe et l'a émancipé bien plus que la Révolution; elle l'attire à Paris, et lui offre les mille métiers dont on peut vivre sans trop de peine; une ville semblable a des besoins si multiples, si étranges parfois, qu'elle n'a jamais assez de serviteurs pour répondre à toutes ses fantaisies. La quantité des exigences a créé la quantité des ouvriers, et celle-ci a divisé le travail à l'infini; un simple couteau, pour être parfait, nécessite la coopération de neuf corps d'état différents [1]. En province, dans les petites villes, les ouvriers sont forcés de faire toute sorte de métiers; l'horloger est lampiste, mécanicien et, au besoin, armurier; ici, c'est le contraire, chacun se spécialise et reste confiné dans une fabrication exclusive. Chacun trouve à vivre de cette façon et souvent par des professions plus baroques que l'on ne saurait l'imaginer; qui croirait qu'il existe à Paris seize ateliers où l'on ne fabrique que des yeux humains artificiels? Est-ce à dire que tous les

[1] Pour la lame : le forgeron-lamier, le limeur, le trempeur, l'émouleur, le polisseur; pour le manche : le débiteur, le façonneur, le viroleur, et enfin le monteur.

Parisiens soient borgnes? Non pas; l'exportation enlève une bonne part de ces produits dont l'imitation serre la nature de si près, qu'ils trompent les regards les mieux avisés.

« C'est un miracle pour moi, disait Évelyn en 1652, que dans une ville qui n'a point de commerce en grand, tous ces gens qu'on voit dans une journée, en se promenant dans les rues et les carrefours, aient tous le dos vêtu et le ventre plein. » — Il n'écrirait plus cela aujourd'hui; le commerce a pris un développement considérable, et à mesure que Paris s'est agrandi, le nombre des intermédiaires a augmenté. Plus les distances sont longues à parcourir, plus les marchands au débit sont nombreux; ils servent d'étape à la marchandise et la rapprochent des clients. Le bénéfice qu'ils prélèvent sur les objets achetés en gros et revendus au détail, représente l'intérêt du temps épargné. 402,232 individus vivent du commerce, dont 209,634 hommes et 192,598 femmes.

Tout se vend à Paris, car tout s'achète. Les 5,952 chiffonniers médaillés qui parcourent nos rues pendant la nuit, « le cachemire d'osier » aux épaules, le crochet d'une main et la lanterne de l'autre, ont une « bourse » où l'on spécule sur les loques et sur les verres cassés. Sept grosses maisons, en relations d'affaires avec le monde entier, font le commerce des vieux timbres-poste; 51 marchands de faux cheveux

et 1,158 perruquiers ont, pendant le cours de l'année 1873, vendu 102,900 kilogrammes de cette singulière denrée qui devient une sorte de nécessité sociale, et que l'abondance des demandes a rendue si rare que l'on est obligé d'aller aujourd'hui la chercher jusqu'en Chine. Les fleurs sont presque aussi courues que les chignons postiches; 3,016 fleuristes suffisent à peine à satisfaire ce goût de la population à laquelle, l'an dernier, on a livré près de six millions de bouquets de violettes.

Sur les 400,000 personnes auxquelles le commerce parisien fournit des moyens d'existence, on ne compte que 89,100 patrons; les autres individus sont leurs employés, leurs domestiques ou leurs parents. Ce groupe est-il probe et fait-il, comme on dit, honneur à sa signature? Oui, dans une notable proportion, car du 1er janvier au 31 décembre 1873 le tribunal de commerce n'a reçu que 1,862 déclarations de faillite. C'est déjà trop; les mœurs américaines nous envahissent et, sous ce rapport, cela est déplorable.

Jadis le commerce parisien, « les six corps, » comme l'on disait[1], était impitoyable ; coiffé du bonnet vert, le failli allait près du pilori des halles frapper trois fois de son corps nu le banc d'infamie; sa veuve, si elle ne pouvait payer, jetait à son cadavre les clefs de la maison et le reniait pour « son homme ».

[1] Draperie, épicerie, mercerie, pelleterie, bonneterie, orfévrerie.

Nous nous sommes fort adoucis à ce sujet. En 1869, deux maisons rivales se sont publiquement disputées à qui aurait fait banqueroute; Paris les a vues annoncer la liquidation de leurs marchandises par des affiches où l'on pouvait lire : « Notre faillite seule est réelle; celle d'à côté est simulée. »

Les professions qui se rattachent aux entreprises de transport, de crédit, de banque, de commission, assurent directement ou indirectement l'existence de 108,496 personnes. C'est à ce groupe qu'appartiennent les grandes transactions financières qui déterminent et fixent le crédit du pays; 131 offices de banque avouables, 456 banquiers envoient chaque jour « des ordres » aux 60 agents de change privilégiés, qui seuls ont pouvoir de vendre ou d'acheter régulièrement les fonds publics. A entendre les cris que l'on pousse, à voir les gestes d'énergumène que l'on fait autour de la corbeille de la Bourse [1], on peut imaginer qu'il n'y a pas sur terre un plus pénible métier. Pour une affaire sérieuse que l'on traite en vociférant, combien en bâcle-t-on qui ne sont que des spéculations aléatoires? Le carnet seul des agents pourrait répondre, mais il reste muet pour les profanes, car il est gribouillé de signes qui sont indéchiffrables lorsqu'on n'en connaît pas la clef.

[1] La Bourse de Paris a été créée, par arrêt du conseil, le 24 septembre 1724.

Au-dessous de la Bourse et en dehors, s'agitent et pullulent les irréguliers de la finance qui, sous le nom générique et expressif de *coulisse*, de *marronnage*, de *ruisseau*, refont à leur guise, selon leurs espérances ou leurs craintes, les opérations que les agents de change ont conclues. Après la pièce principale jouée par de vrais acteurs, c'est l'intermède souvent bouffon, parfois sinistre, exécuté par les paillasses. Nul travail parmi ces gens-là, et pourtant un labeur excessif, une activité fébrile, un déploiement d'astuce extraordinaire pour parvenir au but des âmes médiocres, qui est le gain apporté par le jeu. On peut leur répéter la grande parole de Franklin : « Si quelqu'un vient vous dire qu'il est d'autres moyens de faire fortune que le travail et l'économie, chassez-le, c'est un imposteur, » ils n'en tiendront compte; ils ont pris l'habitude de cette vie décevante, et l'exemple de quelques aventuriers subitement enrichis par un coup de fortune suffit à les y maintenir.

La plupart usent leurs forces à agripper, vaille que vaille, les quinze ou vingt francs dont ils ont besoin pour subsister au jour le jour ; quelques-uns cependant s'élèvent au-dessus de cette humble moyenne, et l'on voit à Paris, comme dans toutes les grandes capitales, des gens qui sont du monde, vivre sans ressources normales, comme s'ils avaient deux cent mille livres de rente, et se soutenir sur ce pied pen-

dant une longue existence avec le jeu de bourse, le jeu de cercles, les paris de courses et quelquefois aussi avec les économies d'une danseuse. « On ne doit pas manquer de respect à sa pauvreté, » a dit Juvénal. Les acrobates, les charlatans, les montreurs de bêtes curieuses sont bien moins nombreux, car l'on n'en compte que 424.

Les professions libérales nourrissent 194,829 personnes, ce qui serait trop considérable si la statistique n'avait souvent des façons de procéder qui déroutent les opinions reçues et demandent explication. Dans ce chiffre, tout ce qui vit des cultes reconnus, de l'armée, des administrations publiques, de la magistrature, de l'enseignement, forme un total de 125,360 individus, auxquels il convient de joindre 17,515 hommes de peine, garçons de bureau, journaliers qui en relèvent; il ne reste donc que 51,954 à l'avoir des professions libérales; c'est encore beaucoup, car on n'en vit pas toujours et souvent l'on en meurt. Les savants et les lettrés sont comptés pour 1,878; les artistes peintres, sculpteurs, compositeurs, acteurs, pour 9,420, dont 2,058 femmes; ces 11,292 personnes pourvoient aux besoins de 12,191 autres. Il y a un détail touchant : les 1,878 lettrés n'ont à eux tous que 808 domestiques; en revanche, les parents qu'ils soutiennent du prix de leur travail sont au nombre de 2,258.

Les discussions d'intérêts privés, la criminalité, les délits qui doivent comparaître devant la justice entraînent un gros personnel; nous avons raconté précédemment comment la Cour d'assises procède envers les accusés[1]; le tribunal de première instance, chargé de prononcer sur les dissentiments survenus entre particuliers, ne chôme pas; en 1872, il a inscrit à son rôle 17,776 affaires, dont 968 avaient été libéralement acceptées par l'assistance judiciaire, qui accorde la gratuité de toute procédure aux indigents; 169 avoués près le tribunal, 54 avoués près la Cour d'appel ont libellé la « grosse » des procès; 149 huissiers ont porté les citations; 652 avocats inscrits au tableau de l'ordre, sans compter 836 stagiaires, ont plaidé pour « les demandeurs et les défendeurs »; et 60 avocats à la Cour de cassation ont pu suivre une affaire jusqu'aux dernières limites assignées par la loi.

Les ventes publiques d'objets mobiliers sont effectuées par un des 83 commissaires-priseurs responsables, et les ventes d'immeubles sont réservées aux 122 notaires de Paris, corps privilégié qui constitue une sorte de noblesse, de demi-robe dans la bourgeoisie parisienne, et qui porte avec orgueil sa fière devise en mauvais latin : *Lex est quodcumque notamus*,

[1] Voir chap. XIV, tome III, p. 173.

que l'on doit traduire : « Ce que nous inscrivons est la loi des parties. »

Si Paris est malade, ce n'est pas faute d'avoir des médecins de toutes sortes : allopathes, homéopathes, hydrothéropathes; l'un d'eux, un des meilleurs et des plus perspicaces, s'appelait spirituellement un *gachopathe*, pour indiquer qu'il n'était point exclusif en thérapeutique et qu'il prenait dans toutes les écoles le bien qui pouvait soulager ses malades. 1,726 médecins, répandus d'une façon assez régulière dans les vingt arrondissements, ont une clientèle que la mort renouvelle souvent, mais qui leur permet de vivre. Ce chiffre n'a rien d'excessif; il fournit, en moyenne, un médecin pour 1,000 habitants. Ils ne sont pas tous docteurs; parmi eux on compte 179 officiers de santé; ce ne sont ni les moins riches, ni les moins connus.

Ceux-ci, en effet, sont presque tous étrangers; ils ont, en passant des examens sommaires, aisément obtenu le droit d'exercer la médecine. Leur qualité d'étrangers est un titre de plus pour beaucoup de gens qui les accueillent et les recommandent; ils se font ordinairement une petite spécialité, celle des maux de gorge, par exemple, dans laquelle il est facile d'exceller sans avoir jamais ouvert un *Codex;* ils guérissent l'enrouement des chanteuses et calment la toux des enfants; on les prône, on les appelle pour les cas graves; incapables de distinguer un cancer d'une

engelure, ils n'en acceptent pas moins la redoutable responsabilité de traiter des affections morbides qu'ils ignorent, et quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent on peut dire à leurs clients le mot de Figaro : « Ou la maladie vous tuera, ou ce sera le médecin. »

Derrière ce petit corps d'armée médical, dont quelques généraux sont des hommes du plus haut mérite, viennent les troupes auxiliaires, composées d'une centaine de somnambules qui donnent des consultations et font retrouver les chiens égarés; de 561 sages-femmes, de 353 dentistes, de 528 herboristes et de 734 apothicaires. « Un compte d'apothicaire » est une expression qui est restée dans la langue française pour signifier l'exagération d'un total. C'était bon autrefois, du temps des Purgon; aujourd'hui sans doute ils ont mis de l'eau dans leur vin et supprimé quelques zéros de l'addition; on peut en juger. Ayant eu à acheter 100 granules de Dioscoride, je les ai payés 20 francs chez un apothicaire, 10 francs chez un autre et 95 centimes chez le droguiste qui les fabrique.

C'est un excellent métier qui fait d'énormes bénéfices contre lesquels a protesté la baisse extrême de prix inaugurée par certaines pharmacies nouvellement installées. Parmi les apothicaires comme parmi les médecins, il y a des savants de premier ordre; la justice les appelle souvent à son aide et les grandes so-

ciétés savantes ont été fières de les accueillir. Quelques-uns se sont détournés de leur voie ; fatigués de rouler la pilule, ils sont devenus hommes politiques et ont pu s'improviser législateurs, car Molière est mort depuis longtemps.

Les différentes catégories dont on vient de parler vivent toutes d'un travail quelconque. Celle qui subsiste exclusivement de la propriété héritée ou acquise, — c'est le cas le plus fréquent, — par suite d'un labeur heureusement récompensé, est singulièrement restreinte, et ne correspond guère aux envieuses récriminations dont elle a été l'objet. 16,256 propriétaires et 54,872 rentiers n'ayant d'autres moyens d'existence que leurs revenus constituent cette classe si jalousée, dont la fortune ou la simple aisance est presque toujours le résultat de la bonne conduite, de la persévérance et de l'économie. Ces 71,128 personnes pourvoient aux besoins de 154,599 individus qui sont de leur famille ou à leur service, et parmi lesquels il convient de compter 35,469 portiers ; la garde des loges et le soin de tirer le cordon font seuls vivre 61,794 personnes.

La difficulté de la vie parisienne, lorsqu'un métier ne vient pas à son secours, est démontrée par ce fait que les retraités, les pensionnés, les réfugiés à la solde de l'État, n'exerçant aucune profession, sont au nombre singulièrement minime de 3,296. La plupart de

ceux qui, après de longs services, obtiennent, sur le Trésor public, la pension à laquelle ils ont droit, et dont le maximum, à moins d'une loi spéciale, ne peut jamais dépasser six mille francs, vont chercher une existence facile à la campagne, dans quelque bourgade de province, où les ressources matérielles soient à bon marché, et que l'absence radicale de plaisirs rend économique à habiter.

On a essayé de lutter, par l'association, contre le renchérissement de l'existence; on a réussi, jusqu'à un certain point, à faire concorder deux termes qui se combattent : l'extrême économie imposée par la moins-value croissante du numéraire et les besoins de luxe qui sont inhérents au caractère de la bourgeoisie parisienne. Pour parvenir à ce double résultat, on a créé les cercles; il en existe quarante-six à Paris; quelques-uns offrent tous les raffinements du confortable; d'autres, beaucoup plus modestes, garnis de tables de marbre scellées dans le parquet à l'aide d'un pied en fer, rappellent l'aspect des salles de café. Mais dans tous on peut dîner à bon marché, et l'on est servi par des domestiques en culottes courtes.

Qui penserait que pour beaucoup d'individus c'est là le grand attrait? Sortir d'un « chez soi » terne et mal meublé où l'on n'a pour « livrée » qu'une bonne à tout faire, et pouvoir, moyennant deux ou trois cents francs par an, s'étaler sur des meubles de

soie, être éclairé par des lampes nombreuses, se chauffer à un feu étincelant, lire tous les journaux, être obéi, au premier signe, par une valetaille en grande tenue, c'est là une satisfaction intime de l'amour-propre à laquelle bien peu de petits bourgeois ont su résister. Cela expliquerait seul le succès des cercles, quand même l'on n'y trouverait pas le jeu, la causerie sans réticence et le droit de fumer à son aise. *Non licet omnibus;* il faut être relativement riche pour s'accorder de telles jouissances; les moins heureux vont au café, un peu par désœuvrement, mais surtout par économie.

L'hiver est dur aux employés, aux petits rentiers; le feu et la lumière entraînent un surcroît de dépenses que souvent ils ne peuvent supporter; la tasse de café, — la demi-tasse, comme ils disent, — coûte quelques sous, en échange desquels on a aussi la clarté du gaz et la chaleur du poêle. Plus d'un personnage a débuté ainsi. Un homme qui a été un grand magistrat et dont la mort fut héroïque, avant d'être appelé aux hautes charges de l'État, allait, tous les soirs, avec sa femme, rue Dauphine, travailler dans un café annexé à un cabinet de lecture; sa pauvreté ne lui permettait pas de se donner chez lui le luxe d'une lampe et d'un fagot.

Les fonctionnaires publics, — je ne compte pas l'armée, qui est de 34,454 hommes, — composent un

groupe de 32,959 individus, ce qui n'est pas trop, lorsque l'on songe que presque tous les services généraux sont centralisés à Paris. « Il faut en France, dit La Bruyère, beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se passer de charges et d'emplois. » Cela a été vrai de tout temps : le fonctionnarisme est une maladie très-française. Sous prétexte d'être la plus aventureuse du monde, notre nation manque d'initiative, et bien des gens, — contents de peu, — estiment que c'est une bonne fortune de pouvoir entrer dans une administration publique, car, après soixante ans d'âge et trente ans de service, on en sort avec une retraite qui aide à mourir de faim.

Il y a des familles où l'on est employé et quelquefois fonctionnaire de père en fils. L'hérédité que l'on a abolie de fait est restée dans nos mœurs ; des hommes occupent d'importantes situations, même dans l'enseignement supérieur, sans autre motif que d'avoir un père qui les a occupées avant eux ; en politique même on succède à ses ascendants, et plus d'un député n'a pour seule raison d'être qu'un parent autrefois connu dans les assemblées parlementaires. Et cependant, un de ceux-là qui porte un nom célèbre de la Révolution, a écrit sur un album cette vérité frappante : « Les hommes se suivent et ne se ressemblent pas. »

Ce monde du négoce et de l'atelier, de la fabrique et des affaires, est passablement vaniteux, et cherche

incessamment à s'élever au-dessus de sa condition; les mots ont changé de valeur, et le sens, modifié au cours des générations qui se succèdent, finira par être méconnaissable. On semble rougir d'être ce que l'on est réellement, et l'on surcharge volontiers son étiquette. C'est la révolution de 1830 surtout qui, en donnant beaucoup d'importance à la bourgeoisie moyenne, a amené cette sorte d'hypertrophie du langage. Autrefois une boutique était une boutique, maintenant c'est un magasin; le marchand est devenu un négociant, le comptoir un bureau, le garçon un commis, la pratique un client; tous les apothicaires sont aujourd'hui des pharmaciens, et quoiqu'il n'existe pas une seule conciergerie particulière, il n'y a que des concierges, et l'on ne trouve plus un seul portier; les perruquiers se sont haussés au rang de coiffeurs; l'un d'eux a été plus loin, et son enseigne nous apprend qu'il est « artiste capillaire ». Défaut de surface, qu'il était bon de signaler, mais qui ne touche en rien aux qualités sérieuses de ce peuple; il est naturellement emphatique : lorsqu'il parle de lui ou de ses œuvres, il aime à se faire valoir. Sterne l'a constaté depuis longtemps : qui ne se souvient du chapitre de la *perruque* dans le *Voyage sentimental?*

Il n'y a pas sur terre une ville où l'on travaille plus qu'à Paris; pendant que la population apparente remue sur les boulevards, s'agite dans les Champs-

Élysées, emplit les théâtres et boit dans les cafés, les savants de toute sorte, les lettrés sérieux, les contre-maîtres enfermés dans le huis clos de leur solitude, se livrent au labeur sans fin ni trêve qui remplit leur existence. 300,000 badauds errants dans les rues font croire volontiers que toute la ville est dehors; si, comme aux jours de Lesage, Asmodée enlevait subitement le toit des maisons, on serait stupéfait de la quantité de travail que contient cette ville de plaisir.

C'est, par excellence, le pays de l'invention et du perfectionnement; chaque jour apporte sa découverte, et le monde en profite. Mais à côté des inventeurs qui font sa gloire, Paris est plein de gens qui cherchent le mouvement perpétuel et la quadrature du cercle; nous avons des chimistes fort remarquables et qui ont fait parler d'eux, mais ils sont en bien petit nombre lorsqu'on les compare aux alchimistes qui poursuivent le grand œuvre et ne désespèrent pas de trouver la pierre philosophale. Il ne peut en être autrement dans une ville très-peuplée, où chacun suit son idée sans se préoccuper de celle d'autrui; dans les foules comme dans le désert, on est égoïste; le voyageur ne marche que vers le point qu'il a entrevu; les asiles d'aliénés, les hospices pour les indigents recueillent ceux qui sont tombés en route; mais quelques-uns arrivent « à côté », comme ils disent, et plus d'une découverte scientifique importante a été due, de nos

jours, aux souffleurs qui rêvent la transmutation des métaux.

On dit et l'on répète : Paris est dur aux inventeurs, dur au pauvre, dur à l'ouvrier. Cela est faux. Paris, comme toute autre capitale, est surtout hospitalier pour les personnes qui ont de l'argent, cela est incontestable ; mais en temps normal et à la condition de vouloir travailler, on y peut vivre sans peine : il a des salaires pour tous les labeurs, il a des moyens d'existence pour toutes les bourses, et malgré son indifférence, il est très-miséricordieux. Il est fort aveugle dans ses engouements, on peut en convenir ; mais il a cela de commun avec les groupes très-nombreux où, naturellement, la médiocrité domine. Lorsqu'une femme de chambre est si sotte qu'elle ne peut rester en condition, elle entre dans un petit théâtre, et pourvu qu'elle puisse, en dansant, lever la jambe au-dessus de sa tête, elle devient célèbre, et peut être riche. Il n'y a pas une grande ville au monde où de pareilles aberrations ne se produisent ; c'est être injuste que de les reprocher exclusivement à Paris. Ce n'est pas ici seulement que le *général Tom Pouce* a fait fortune.

A part ces erreurs dont nulle portion du genre humain n'est exempte, Paris est assez équitable dans ses appréciations ; il accepte et paye les services de ceux qui concourent à satisfaire ses besoins. S'il repousse

les ouvriers, comme on l'en accuse, pourquoi donc s'y précipitent-ils de tous côtés? Est-il responsable des espérances folles, des ambitions désordonnées, des illusions extravagantes? Parce que Rachel gagnait 200,000 francs par an, est-ce une raison pour que les élèves du Conservatoire soient millionnaires? Dans cette irritante question que les mauvais instincts ont envenimée, on ne voit que la fortune du voisin et jamais on ne considère l'intelligence qu'il a déployée, les efforts qu'il a renouvelés, les vertus qu'il a mises en œuvre pour l'acquérir. A regarder vers l'Institut, vers la haute finance, vers la grande industrie, vers les sommets de la hiérarchie administrative et militaire, je reconnais des hommes qui se sont forgés eux-mêmes, et qui sont nés le pied sur le dernier échelon.

Certes, celui qui gagne sa vie au jour le jour traverse parfois de rudes épreuves, et lorsque les chômages s'abattent sur les ateliers, la situation de l'ouvrier est singulièrement douloureuse ; il la partage, dans une certaine mesure, avec tous, car tous ressentent le contre-coup des événements extérieurs : diminution de la fortune publique, diminution des fortunes particulières, c'est tout un ; et lorsque la fabrique se ferme sous le poids d'une crise générale, le rentier et le propriétaire voient leurs revenus diminuer dans de notables proportions. Dans un pays, le malheur appauvrit et la prospérité enrichit tout le monde. Mais en

dehors de ces grands chômages accidentels, qui parfois ont l'imprévu et les rigueurs d'une épidémie, les ouvriers n'ont-ils pas inventé pour eux-mêmes le chômage volontaire, dont les patrons ont à souffrir et qu'ils sont impuissants à combattre ?

Dans les ateliers, la paye se fait ordinairement tous les quinze jours, le samedi ; la semaine qui suit est, en grande partie, perdue pour le travail, et beaucoup d'ouvriers prolongent « le lundi » jusqu'au jeudi et jusqu'au vendredi. Tout chôme alors : les fourneaux sont éteints, les enclumes sont muettes, la besogne attend ; à ce métier, le patron ne s'enrichit guère et l'ouvrier non plus, car la paye gâchée en mauvais plaisirs ne lui a servi qu'à contracter des dettes. C'est là le fait de la majeure partie ; ceux qui ont eu la sagesse d'agir autrement ont mis un petit magot de côté qui leur permet de vivre sans trouble.

A voir impartialement le fond des choses, on reconnaît que le plus souvent l'ouvrier demande un gros salaire, non pas pour épargner et assurer la paix de sa vieillesse, mais pour s'amuser et se jeter à travers les jouissances brutales où l'homme se complaît. A ce besoin malsain suffisent à peine 180 cafés-concerts, 238 bals publics et près de 25,000 débits de boisson, munis de 7,226 billards. Les boutiques des marchands de vin sont pleines à l'heure où l'on sort des ateliers et des chantiers ; elles sont pleines, le matin,

à l'heure où l'on s'y rend. Il n'y a peut-être pas un ouvrier sur mille qui n'entre au cabaret avant de se mettre au travail, car il est de tradition, dans le peuple de Paris, qu'il faut « tuer le ver » et qu'on le tue avec un verre de vin blanc : expression singulière et dont l'origine remonte au règne de François Ier.

Au mois de juillet 1519, la femme d'un sieur La Vernade, maître des requêtes, trépassa subitement. On fit l'autopsie et l'on reconnut que la mort avait été causée par un ver qui lui avait percé le cœur. On appliqua sur le ver un morceau de pain trempé dans du vin et immédiatement il mourut. « Par quoy il s'ensuyt qu'il est expédient de prendre du pain et du vin au matin, au moins en temps dangereux, de peur de prendre le ver[1]. » Les fables ont la vie dure dans notre pays, et celle-ci a enrichi plus d'un cabaretier.

En dehors des ouvriers que le chômage volontaire éloigne du travail, on peut dire qu'à Paris, tous les jours, 200,000 individus se lèvent, — quand ils se sont couchés, — fermement résolus à ne rien faire et ne sachant comment ils vivront. Ils vivent cependant, et c'est le miracle ; on sait que les postes de police leur offrent souvent un abri et que « le dépôt » leur donne parfois à manger ; mais nos sergents de ville ne sont pas assez nombreux pour arrêter, nos prisons ne

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, p. 81.

sont pas assez amples pour contenir ces bataillons de la fainéantise, de la bohème, du vagabondage, qui errent en cherchant aventure et trouvent presque toujours à dîner d'un larcin après avoir déjeuné d'une aumône. Ceux-là nous avons eu occasion d'en parler[1]; ce sont les scories de la civilisation; en proie à une incurable paresse, flottant entre le crime et la mendicité, ils traînent sur le pavé de Paris, à moins qu'ils ne soient, selon leur sexe, à la maison de répression de Saint-Denis, au dépôt de Villers-Cotterets, à Saint-Lazare et même à Mazas. Beaucoup de ces êtres, moralement maladifs, appartiennent à la population normale de Paris, mais beaucoup aussi se détachent de cette population nomade qui vient tenter fortune ici et représente un chiffre très-considérable.

En moyenne, le nombre des étrangers et des provinciaux qui arrivent chaque jour à Paris est de 2,305. Cette proportion est généralement dépassée. Ainsi, dans l'année 1872, qui fut une année médiocre où les affaires languissaient et pendant laquelle Paris n'offrait aucun attrait spécial, le mouvement des garnis a été de 908,400 entrées[2]. Les garnis se divisent

[1] Voir chap. XII, *Les malfaiteurs;* chap. XVII, *La prostitution*, t. III, p. 3 et p. 407; chap. XVIII, *La mendicité;* chap. XIX, *L'Assistance publique*, t. IV, p. 3 et p. 87.

[2] On appelle *garni* toute maison meublée où l'on reçoit transitoirement des locataires nomades : le *Grand-Hôtel* est un garni aussi bien que la plus humble auberge des quartiers excentriques.

en trois catégories distinctes qui datent de loin, car on les retrouve indiquées dans un mémoire manuscrit de M. de Sartines, et qui fournissent de curieux renseignements sur la population qu'ils accueillent.

204 reçoivent des gens riches et sont situés dans les beaux quartiers avoisinant le boulevard des Italiens et la rue de Rivoli; 1,593, placés dans les rues occupées par le négoce, donnent l'hospitalité aux petits commerçants; enfin, les arrondissements annexés depuis 1860, les ruelles malsaines qu'on laisse encore subsister au cœur du vieux Paris, en renferment 7,951, qui donnent à loger aux ouvriers, aux domestiques sans place, aux vagabonds assez heureux pour avoir récolté trois ou quatre sous à la fin de leur journée. 3,312 garnis, où l'on paye plus d'un franc par jour, peuvent contenir 46,849 locataires ; 6,436 où l'on paye moins d'un franc par jour, peuvent en abriter 92,030. Le relevé des registres d'inscription, que tout propriétaire est astreint à tenir, prouve que la moyenne des locataires se modifie fort peu et accuse chaque jour un chiffre variant entre 136 et 137,000. Aux mêmes époques de l'année, la proportion est presque identique : présents aux garnis le 23 janvier 1873, 136,234 ; — présents aux garnis le 23 janvier 1874, 136,729.

C'est un accroissement considérable pour notre population et une cause d'enrichissement pour Paris.

Beaucoup de ces nomades sont pauvres, il est vrai, mais plus d'un a de la fortune et ne la ménage guère; en prenant le chiffre de 135,000 comme étant la moyenne des locataires quotidiens des garnis, et en admettant que chacun d'eux ait dépensé cent sous par jour, nous trouverons que Paris a, de ce chef, reçu la somme de 246,375,000 francs au bout de l'année. Cette proportion est d'une extrême réserve, et n'approche pas des chiffres que M. Devinck a donnés, le 23 janvier 1874, devant la Société d'Encouragement. Selon lui, la dépense de la population flottante s'élèverait, chaque jour, à 3 millions, ce qui produirait, tous les ans, plus d'un milliard.

Il est impossible, le lecteur le comprendra, d'évaluer d'une façon certaine le total des sommes versées à Paris par les étrangers : elles sont considérables et deviennent énormes si l'on tient compte de l'exportation des objets exclusivement fabriqués par nos ouvriers, et pour lesquels presque toutes les nations du globe sont nos tributaires[1]. Le fait n'est pas nouveau, et il explique le mot de Louis XIV à Man-

[1] En 1850, voyageant dans le désert de Goseir, je fus rejoint chez les Arabes Ababdehs par un colporteur juif; je visitai sa pacotille : sauf des *calames* (roseaux à écrire) venus du Caire, il n'avait que de menus articles de Paris. — Dans l'année commerciale commençant le 1er octobre 1872 et finissant le 30 septembre 1873, le chiffre des exportations déclarées faites par l'industrie parisienne aux États-Unis d'Amérique s'élève à la somme de 36 millions de dollars, soit 179,500,000 francs.

sart. Celui-ci s'embrouillait en démontrant au roi ce que coûterait la construction de l'hôtel des Invalides : « Bâtissez toujours, lui dit Louis XIV ; nous ferons l'avance, les étrangers viendront nous la rembourser. »

II. — LA VOIE PUBLIQUE.

M. Haussmann. — Caravanséraï. — Remboursement des avances. — Paris en 1848. — Les charges de la ville. — L'intérêt particulier. — L'opposition. — Arrêt de la Cour de cassation. — Indemnités. — Extravagances. — Les agents véreux. — Abus et scandale. — Le livre des fruitiers. — 400 millions de trop. — Le plan du Paris futur. — Les anciens projets. — Mignon et Hagerman. — Le faubourg Saint-Germain. — Les améliorations entrevues. — La rue de Rennes et la rue du Louvre. — Le boulevard Saint-Germain. — L'avenue de l'Opéra. — Profit excessif. — La Butte des Moulins. — Pente adoucie. — Urgence. — Le faubourg Saint-Germain n'a pas de débouché. — La rue des Tuileries. — Nombre des maisons à Paris. — Les locations. — Entassement. — État défectueux. — Budget considérable. — Saleté des rues. — La neige. — Service insuffisant. — Le fil d'Ariane. — Les anciennes adresses. — Décret du 4 février 1805. — Essai en 1726. — Inégalité. — Les sections. — N° 682 de la rue Montmartre. — Le numérotage actuel. — Nomenclature à adopter. — Plaintes légitimes des négociants. — Les noms illustres de notre histoire. — Mont-Marat. — Henri III et les Seize. — Les quartiers et les arrondissements. — Les constructions de M. Haussmann.

Cette réponse, M. Haussmann la faisait aussi lorsqu'on lui reprochait, avec acrimonie, de surcharger jusqu'à l'excès le budget de la ville, en entreprenant, coup sur coup, l'immense quantité de travaux auxquels son nom reste désormais attaché. Il n'avait pas tort : plus Paris sera vaste, aéré, magnifique, plus les étrangers y seront attirés, y séjourneront et y appor-

teront un argent qui sera une source de prospérité pour la population. Certaines constructions qui, au premier abord, semblent n'être que de luxueuses folies, rendent au centuple les sommes qu'elles ont coûtées, parce qu'elles attirent les étrangers et les retiennent parmi nous.

Paris, dit-on, est le caravansérai du monde entier, soit; mais lorsque l'Opéra joue des chefs-d'œuvre, que la Comédie-Française remet en scène les merveilles littéraires de son répertoire, lorsque nos musées reçoivent les dépouilles de l'antiquité et de la Renaissance, lorsque les amphithéâtres du Collége de France, de la Sorbonne, du Muséum retentissent de voix éloquentes, lorsque la paix règne dans nos rues et que l'émulation stimule les esprits, le caravansérai enrichit facilement le peuple qui l'habite. L'argent dépensé en fêtes par le Gouvernement n'est point mal placé; toutes les industries en profitent, et bien souvent les entrées d'octroi, dans ces jours de luxe, ont suffi à « rembourser les avances ».

Paris, tel qu'il était au lendemain de la révolution de 1848, allait devenir inhabitable; sa population, singulièrement accrue et remuée par le mouvement incessant des chemins de fer, dont le rayon s'étendait chaque jour davantage et se reliait aux voies ferrées des nations voisines, sa population étouffait dans les ruelles putrides, étroites, enchevêtrées où elle était

forcément parquée. Tout souffrait de cet état de choses : l'hygiène, la sécurité, la rapidité des communications, et la moralité publique qu'il devenait très-difficile de surveiller. Il y avait péril en la demeure; il fallait renouveler Paris, et l'on entreprit cette œuvre gigantesque, dont les événements qui nous ont accablés ont rejeté l'achèvement à des temps que l'on ne peut prévoir. C'est la destinée de Paris d'être toujours inachevé. Sans parler des travaux de Charles V et de Henri IV, ceux qui furent commencés par Louis XVI, par Napoléon Ier et par Napoléon III, ont été brusquement interrompus et sont restés en suspens.

Le budget de la ville de Paris a dû subvenir à ces travaux d'embellissement et de salubrité; la génération contemporaine de cette noble entreprise a contracté des dettes[1] qui pèseront longtemps encore sur les générations futures : ce n'est que justice ; car améliorer le présent, c'est travailler au bien-être de l'avenir; l'un et l'autre doivent donc participer à la dépense, puisque l'un et l'autre participent au bienfait. Les charges ont dépassé toute prévision. Dès que l'on comprit où l'édilité parisienne, guidée par le gouvernement, voulait en venir, la spéculation s'en

[1] La dette de la ville de Paris était, au 1er janvier 1854, de 94,026,000 francs ; au 1er janvier 1874, elle est de 1 milliard 794,930,736 francs.

mêla; l'intérêt général disparut devant l'intérêt particulier, qui est le plus âpre et le plus inexorable des sentiments. La politique s'empara de la question et surexcita si bien l'opinion publique, qu'on n'eut pas assez d'anathèmes contre un travail dont l'urgence s'imposait depuis plus de vingt ans.

Sous prétexte de faire acte d'indépendance et de « donner une leçon au pouvoir », le jury d'expropriation, se sentant soutenu par les journaux, accordait des indemnités extravagantes; la justice elle-même ne sut point résister au courant, et elle donna aux récalcitrants l'appui souverain de ses décisions. La Ville avait fait exproprier, pour cause d'utilité publique, des immeubles dans des quartiers qui devaient disparaître devant ces grandes voies où nous marchons si bien à l'aise aujourd'hui; on comptait laisser les baux de location périr de leur belle mort, et ne commencer les démolitions que lorsque ceux-ci auraient pris fin; de cette façon, si l'on avait à payer l'expropriation immobilière, on épargnait les frais des expropriations locatives.

Les locataires ne l'entendirent point ainsi : ils déclarèrent que le fait seul d'expropier une maison équivalait à un acte d'éviction exercé contre eux-mêmes et qui valait indemnité. La cause fut portée devant les tribunaux. Après avoir inutilement épuisé toutes les juridictions, la Ville fut solennellement condamnée

en Cour de cassation, par arrêt de la chambre des requêtes, rendu le 16 avril 1862. Il fallut s'incliner, et ce fut le budget municipal, c'est-à-dire la population de Paris qui supporta les conséquences de l'arrêt[1].

Quelques avocats s'étaient fait une sorte de spécialité de ce genre d'affaires; tout fut mis en œuvre pour entraîner le jury à des prodigalités que l'on obtenait d'autant plus facilement qu'elles créaient un précédent dont un juré-propriétaire pourrait tirer parti plus tard, s'il venait lui-même à être exproprié. On plaida l'expropriation immobilière, l'expropriation industrielle, l'expropriation locative, l'expropriation sentimentale; on parla du toit des pères et du berceau des enfants; tout se chiffrait par centaines de mille francs, qui firent bientôt des centaines de millions.

Dans plus d'un cas l'on put croire qu'il y avait volonté formelle de contraindre la Ville à des emprunts nouveaux. — Dans une affaire d'expropriation intéressant nos établissements hydrauliques, les ingénieurs offrent au propriétaire du terrain une somme

[1] Le texte est formel et ne laisse place à aucun doute d'interprétation : « En ce que l'arrêt attaqué aurait à tort déclaré acquis à des locataires, par le seul effet du jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique, le droit à une indemnité d'éviction, avant qu'aucun acte émané de l'expropriant les ait troublés dans leur possession, et malgré la déclaration à eux notifiée qu'*il respecterait leurs baux et entendait les laisser jouir des lieux loués jusqu'à expropriation.* »

de 75,000 francs, qui est acceptée verbalement avec reconnaissance. Un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique intervient; le propriétaire rejette les conditions du premier marché, s'adresse aux tribunaux, demande 1,800,000 francs, et en obtient 950,000. — Un industriel fort connu du boulevard des Italiens se déplace pendant dix-huit mois, occupe durant cette période une boutique située en face de celle que l'expropriation le forçait de quitter, et pour ce facile déménagement reçoit 300,000 francs. C'est par milliers que l'on pourrait citer de semblables exemples. « Comment avez-vous fait fortune? » disait-on à un nouvel enrichi, lequel répondit : « J'ai été exproprié. »

Non-seulement on chercha à émouvoir le jury par toute sorte de mauvais moyens, mais on trompa sa religion et l'on abusa sa conscience. Une industrie nouvelle se créa qui, sous prétexte de prendre en main les intérêts des expropriés, ne recula devant aucune fraude. Il est inutile de prononcer ici le nom de cette société d'agents véreux, qui a laissé de cuisants souvenirs dans la mémoire des entrepreneurs auxquels elle eut affaire. Voici quel était le procédé.

L'agence se chargeait de toute la procédure de l'expropriation moyennant une remise minima de 10 pour 100 sur l'indemnité obtenue; elle s'adressait de préférence aux petits industriels et elle était outillée de façon à leur fournir des livres de commerce dé-

taillés, de faux inventaires, des marchandises apparentes, qui souvent n'étaient que des bûches enveloppées de papier; elle procurait même des clients nombreux, qui encombraient sa boutique au jour où le jury venait faire la visite réglementaire; elle fabriquait des baux exagérés, prolongés, antidatés sur des feuilles de vieux papier timbré, dont elle avait trouvé moyen de se nantir; elle faisait repeindre les magasins à neuf et y installait des commis improvisés, qu'elle payait trois francs par journée. C'était une sorte de bande noire qui dévalisait la caisse de la Ville.

Les avocats étaient-ils dupes ou complices? Je pose la question sans me permettre de la résoudre. Quelques-uns furent maladroits et furent vertement menés. L'un d'eux plaidait pour un fruitier; il agitait le livre de commerce de l'exproprié, il indiquait le nombre des clients et demandait une indemnité considérable. L'avoué de la Ville l'interrompit pour lui dire : « Je connais ce livre : c'est le livre des fruitiers; il a déjà servi plusieurs fois. » L'avocat se récria avec indignation. L'avoué reprit : « Regardez page 54, vous y trouverez mon paraphe. » En effet, à une précédente audience, comme les sommes enregistrées sur ce registre servaient d'argument à des exigences inadmissibles, l'avoué l'avait demandé en communication et, sans être aperçu, y avait lestement écrit sa signature,

afin de pouvoir le reconnaître plus tard. L'avocat n'eut pas les rieurs de son côté, mais il n'en obtint pas moins l'indemnité qu'il réclamait.

D'après les évaluations les plus modérées, les manœuvres de cette agence interlope ont coûté à la Ville plus de 200 millions. On affirme que les travaux exécutés dans Paris sous la direction de M. Haussmann ont grevé le budget municipal d'une dette équivalant à 1,200 millions, sur lesquels 400 millions au moins, alloués par le jury et exigibles aux termes mêmes de la loi, dépassaient les plus larges proportions d'une indemnité raisonnable. En pareil cas, un tiers pour la fantaisie, pour l'opposition, pour la satisfaction du mauvais vouloir, c'est beaucoup.

Les Parisiens n'eurent guère d'esprit en cette affaire ; ils se sont bénévolement créé une dette de 400 millions, dont ils ont les intérêts à payer et dont ils ne retirent aucun avantage. Si cet argent avait été employé utilement à l'amélioration de Paris, d'immenses travaux auraient pu être poursuivis pour le plus grand bien de tous, et nous n'aurions plus dans notre ville ces contrastes choquants que l'on ne saurait trop se hâter de faire disparaître. Le plan du Paris futur, tel que M. Haussmann l'avait rêvé, existe, et il sera l'éternel honneur de l'homme qui l'avait conçu.

Toute administration qui voudra parfaire Paris sera

obligée de le consulter et d'en suivre les indications, comme M. Haussmann lui-même a consulté avec fruit le *Projet des embellissements de la ville et des faubourgs de Paris*, 1756, de Poncet de la Grave ; *le Citoyen désintéressé*, 1767, de Dussaussoy, et surtout les *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*, livre étrange, devançant l'époque où il a été écrit, contenant un système complet de canalisation hydraulique, de trottoirs, d'éclairage, d'égouts, de voirie, et qui fut publié en 1769, par Patte, architecte du prince de Deux-Ponts ; quoique cette œuvre, très-considérable, fût dédiée à M. de Marigny, on n'en tint nul compte, et les idées qu'elle émet ont attendu près d'un siècle avant d'être réalisées.

Certains quartiers que nous avons vu créer sous nos yeux avaient excité depuis bien longtemps l'imagination des hommes compétents. Dès 1820, tout le quartier de l'Europe, rayonnant par des rues portant des noms de capitales autour d'une place centrale, existait à l'état de projet. MM. Mignon et Hagerman, venus quarante ans trop tôt, avaient essayé de faire cette immense opération, dont le tracé est déjà indiqué sur des plans de Piquet, de 1828, et dans le grand atlas de Jacoubet qui, commencé vers 1827, ne fut achevé qu'en 1836. La rue de Rivoli, prolongée par la rue Saint-Antoine, jusqu'à la place de la Bastille, est dessinée au pointillé, en 1835, sur le plan de Perrot.

Les travaux ne chômeront pas à Paris si l'on met un jour à exécution ceux que M. Haussmann avait entrevus. Le faubourg Saint-Germain, cette sorte de ville que nos pères appelaient l'Université, serait alors vivifié. La grande place projetée sur le quai Voltaire, à la tête du pont du Carrousel, dont les dimensions seraient triplées, recevrait deux voies immenses qui, allant rejoindre le Luxembourg et les Invalides, seraient entre-croisées par des rues nombreuses et par de vastes boulevards. La rue de Rennes, conduite jusqu'à la Seine, qu'elle franchirait sur un pont bâti au terre-plein, l'ancienne île de Bucy, où Jacques Molay fut brûlé le 18 mars 1313, irait rejoindre la future rue du Louvre qui, prolongée jusqu'au boulevard Poissonnière, débrouillerait l'écheveau enroulé autour de la Halle au Blé et dégagerait notre hôtel des Postes, dont la situation actuelle et l'insuffisance sont une honte pour un peuple civilisé. L'avenue du Maine, réunie à la rue de Solférino, compléterait en partie les améliorations dont le faubourg Saint-Germain a besoin. Mais il en est une qui est urgente et à laquelle il serait temps de penser.

Le boulevard Saint-Germain est inachevé; une de ses amorces vient se perdre dans la rue Hautefeuille, comme dans un cul-de-sac ; l'autre expire au seuil de la rue de Bellechasse ; entre ces deux points, c'est un dédale laid, mal pavé, qui demande du soleil, de

l'air et quelque facilité de circulation. Si l'on a le courage d'aller se perdre dans les rues qui entourent l'École-de-Médecine, si étroite, si misérable qu'elle en est ridicule, si l'on parcourt les rues Larrey, Mignon, des Poitevins, du Jardinet, si l'on regarde dans l'impasse du Paon et dans la cour de Rohan, on comprendra qu'il n'est plus permis d'hésiter et qu'il faut, au plus vite, jeter bas ces truanderies qui déshonorent la rive gauche, comme la rue de Venise, la rue des Filles-Dieu et tant d'autres déshonorent la rive droite.

La même nécessité s'impose pour l'avenue de l'Opéra : amorce d'un côté, amorce de l'autre, entre les deux une gibbosité sillonnée de ruelles mal famées qui n'aboutissent nulle part. Le projet primitif fut plus qu'exagéré, il touchait à l'impossible. Mettre de niveau les Tuileries et le nouveau théâtre de l'Opéra, ce n'était pas entasser Ossa sur Pélion, mais c'était rêver l'inverse. Pour parvenir à ce résultat, il fallait enlever cet ancien dépôt d'immondices au pied duquel était situé jadis le marché aux Pourceaux, et qui est devenu la butte des Moulins; des centaines de millions n'auraient point suffi à réaliser cette conception excessive.

Quel parti va-t-on prendre? Si l'on veut maintenir l'avenue commencée au niveau que l'on a adopté, on creusera une sorte de canal, surplombé par des terrains en remblai, sur lesquels il faudra construire

des ponts pour mettre les rues en communication, comme on a été obligé de faire rue du Rocher, rue de Lourcine et ailleurs ; ce serait hideux, fort mal commode et nuisible à tout le quartier. Il vaudrait mieux se résigner à une pente adoucie, semblable à celle que nous avons sur les boulevards Saint-Denis et Saint-Martin ; de cette façon, on éviterait une trop grosse dépense et l'on ne porterait pas préjudice aux maisons riveraines, qu'il serait toujours facile d'at teindre à l'aide d'un trottoir à degrés.

Quelle que soit la résolution que l'on attend, il est urgent, là aussi, de reprendre les travaux interrompus ; l'ouverture promise de l'Opéra l'exige, et il ne faut pas que l'on voie se renouveler les insupportables encombrements de voitures qui embarrassent les alentours du théâtre des Italiens. De plus, cette avenue est un débouché indispensable pour le faubourg Saint-Germain, qui, lorsqu'il pénètre dans la ville de la rive droite, en est réduit à aller chercher la rue Royale ou à se contenter de la rue Richelieu, dont la largeur, manifestement insuffisante, est une cause perpétuelle d'accidents que tout le zèle des sergents de ville ne parvient pas à empêcher.

La rue que l'on compte ouvrir à travers le jardin des Tuileries, de façon à mettre le pont de Solférino en relation directe avec la rue de Castiglione, facilitera, sans aucun doute, la circulation entre les deux

rives de la Seine; mais dans une ville comme Paris on ne saurait trop multiplier les voies vastes et les moyens de communication rapides. Quant au boulevard Haussmann, l'incendie s'est chargé de faire la place nette, et il est temps de le rejoindre au boulevard Montmartre, en défonçant le pâté de maisons qui le sépare encore des terrains où s'élevait l'ancienne salle de l'Opéra.

Si le boulevard Saint-Germain, le boulevard Haussmann, l'avenue de l'Opéra étaient enfin percés, les terrains qui les borderaient ne tarderaient pas à être couverts de constructions; tout le monde y gagnerait, et la caisse municipale plus que nul autre, car l'octroi percevrait la taxe dont les matériaux sont frappés, et l'on sait qu'une maison rapporte déjà à la ville 5 pour 100 de sa valeur avant d'être habitable. Les maisons ne manquent pas à Paris, car il en faut beaucoup pour loger une population normale de 1,851,792 habitants.

Paris, en dehors de trois cents édifices isolés, renferme 63,963 maisons, dont 394 sont en construction et 1,947 sont inhabitées. La population tout entière est donc répartie dans 61,622 maisons, dont 694 sont occupées par des établissements publics; ce qui donne une moyenne de 30 habitants par maison, et même de 32, si l'on tient compte de la population flottante qui, nous l'avons dit plus haut, s'élève au

chiffre quotidien de 135,000 individus. C'est là un entassement excessif et dont la santé générale doit avoir à souffrir. Chaque maison contient environ 11 appartements ou chambres à louer, car les locations atteignent le nombre de 694,695, dont 65,257 sont vacantes, et 92,161 sont prises par le commerce et l'industrie; c'est une moyenne de trois personnes par location.

Toutes ces constructions sont répandues, ou pour mieux dire ramassées sur 3,619 rues, quais, boulevards, places, avenues, impasses qui forment la voie publique[1], voie très-défectueuse et à laquelle on pourrait souvent appliquer les dures paroles de l'ordonnance royale de novembre 1539 sur l'entretien des rues de Paris, « et sont les choses à très-grand esclandre, vitupère et déshonneur d'icelle ville et faubourgs d'icelle, et au grand grief et préjudice des créatures humaines demeurant et fréquentant en nostre dicte ville. »

Ce n'est point l'argent qui manque cependant, et le budget municipal fait largement les choses : entretien du pavé de Paris, 6,001,000 fr. ; — pavage d'emplacements nouveaux ou d'anciennes voies non pavées,

[1] Le sous-sol de Paris n'est point irréprochable, car il renferme 3,450,182 mètres carrés de vides, formés par les anciennes carrières : faubourg Saint-Marcel, 590,000 ; faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain, 2,395,000 ; Chaillot, 422,000 ; galeries de recherches et de consolidation, 43,182 mètres.

580,000; — entretien provisoire, 50,000; — contruction des trottoirs, 500,000; — entretien et relevé à neuf des trottoirs et des aires bitumés, 1 million; — nettoiement et arrosement général de la voie publique, 3,848,000; — total 11,939,000, — près de 12 millions; on ne nous en donne pas pour notre argent. Les trottoirs font défaut ou sont incomplets dans bien des rues; pendant les chaleurs excessives du mois d'août 1874, l'arrosage était si médiocre et si insuffisant que le préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval, fut obligé d'adresser lui-même au chef de ce service des ordres qui furent exécutés à la vive satisfaction des Parisiens.

Depuis que, sous le règne de Philippe-Auguste, Gérard de Poissy a donné 11,000 marcs d'argent pour paver Paris, la saleté de nos rues est proverbiale; dès qu'il pleut, on ne sait plus où mettre les pieds : le macadam est une boue liquide; les portions de la voie publique qui sont bitumées gondolent et forment une série de petites mares où l'on a de l'eau jusqu'à la cheville; les dalles des trottoirs sont disjointes; les pavés, de trois ou quatre modèles différents, constituent le plus souvent un chemin inégal, raboteux, difficile aux pieds, insupportable aux voitures et où les immondices entraînées par la pluie ont tout le loisir de s'accumuler.

Lorsqu'il tombe de la neige, Paris est intolérable;

on attend paisiblement le dégel, et toute la ville alors n'est qu'un lac de fange, poussé vers les égouts par quelques bandes de balayeurs qui éclaboussent les passants. Au mois de décembre 1871, une bourrasque de nord-ouest chassa sur Paris une quantité prodigieuse de neige; le thermomètre descendit à 21 degrés au-dessous de zéro. La circulation fut littéralement interrompue; le conseil municipal s'émut et fit des observations au directeur des travaux : celui-ci répondit que depuis 1789 on n'avait pas vu une telle abondance de neige. Les Parisiens purent méditer à loisir sur ce rapprochement historique en pataugeant, comme ils pouvaient, à travers des rues impraticables. Je sais qu'il est difficile de tenir dans un état de propreté irréprochable une superficie de 78,020,000 mètres[1], mais je sais aussi que 12 millions suffisent amplement aux besoins qu'il s'agit de satisfaire. Ce service est fort négligé, et il devra être profondément modifié, si l'on veut qu'il réponde aux légitimes exigences de la population.

Si les rues de Paris sont mal pavées, mal nettoyées,

[1] Quelques-unes de nos voies de communication sont énormes : les boulevards de la Madeleine à la Bastille ont 4,383 mètres (sur tout ce parcours on ne comptait que 52 maisons en 1750); la rue de Rivoli a 3,146 mètres ; le boulevard du Prince-Eugène (actuellement Voltaire), 2,800 ; la rue de Grenelle-Saint-Germain, 2,251 ; la rue Saint-Dominique, 2,429 ; la rue Saint-Maur, 2,223; la rue de Vaugirard, 2,143 ; la rue et le faubourg Saint-Honoré, 4,185 mètres.

mal entretenues et peu dignes, sous ce triple rapport, d'une grande capitale, on doit reconnaître qu'elles sont d'une clarté irréprochable au point de vue de la nomenclature et du numérotage des maisons. Dans ce dédale immense, l'on a mis le fil d'Ariane à la portée de tous. Nous n'en sommes plus au temps où les adresses étaient tellement compliquées et confuses qu'elles restaient introuvables : j'ai celle-ci sous les yeux : « Monsieur Vatel, mercier à l'Y, rue Payenne, au droit de la rue du Parc-Royal, proche le grand mur des Filles bleues. »

Cette amélioration, si simple, d'indiquer chaque maison par un numéro, de prendre le cours de la Seine comme point de départ, de consacrer le côté droit de la rue à la numérotation paire et le côté gauche à la numérotation impaire, a rencontré, dès le principe, une très-vive opposition et ne date, en réalité, que du décret impérial du 4 février 1805. On avait cependant essayé, dès le mois de janvier 1726, d'imposer le numérotage; plus tard, Sartines avait insisté de nouveau, mais tous les efforts de la lieutenance de police s'étaient brisés contre le mauvais vouloir et les prétentions des propriétaires, qui trouvaient fort naturel que l'on numérotât les portes bâtardes, mais estimaient que leurs portes-cochères devaient échapper au droit commun. Vanité d'inégalité poussée jusqu'à la sottise et que la Commune de Paris devait

surpasser, plus tard, en sens inverse, lorsqu'elle décrétait la démolition des clochers dont l'élévation blessait le principe d'égalité.

La Révolution exigea le numérotage des maisons; mais quel numérotage et quelle confusion! Chaque section fut laissée libre d'agir à sa guise; une seule suite de numéros pour toute la section; on arrivait aux n°s 1,500 et 2,000. Dans un rapport de police du 2 messidor an IV (20 juin 1795), on lit : « Le nommé Picard, demeurant rue Montmartre, n° 682, a été conduit hier à l'hospice de l'Humanité; il était tombé de besoin, rue de la Loi, en face de celle de Ménars. » Les inconvénients d'un tel système sautent aux yeux; les administrateurs municipaux du 8e arrondissement furent les premiers à y chercher remède, et ils proposèrent, le 16 ventôse an V, le numérotage actuel, qui dut attendre la proposition de Frochot, l'approbation du Conseil d'État et l'autorisation de Napoléon Ier, pour triompher enfin de tous les obstacles et s'imposer aux habitudes.

L'histoire de la voie publique n'est plus à faire; sans compter nos prédécesseurs qui en ont parlé en maîtres, les rues de Paris ont eu de nos jours des historiens remarquables : Félix et Louis Lazare en ont rassemblé les origines, Victor Fournel a raconté ce que l'on y voit, Édouard Fournier en a expliqué les énigmes. Il est superflu de répéter ce que

d'autres ont si bien dit. Mais on peut du moins exprimer le désir qu'une nomenclature définitive, prise en dehors de tout souvenir, de toute préoccupation politique, soit adoptée et mette un terme à ces changements perpétuels, irritants, inutiles, qui sont une cause permanente d'erreurs.

Que l'on ait modifié certaines désignations dont l'esprit rabelaisien de nos pères n'était point choqué, que les rues que l'on sait soient devenues la rue du Pélican, la rue Transnonain, la rue Marie-Stuart, rien de mieux; mais que la rue de l'Oratoire-du-Roule soit successivement la rue Billault, la rue Jules Favre, la rue Garibaldi, pour redevenir la rue Billault, cela est absurde. Les négociants s'en plaignent avec raison; tous les commerçants sont obligés de faire imprimer à nouveau leur adresse, leurs factures, leurs têtes de lettres, lorsque la rue qu'ils habitent perd son nom pour en prendre un autre. Ces baptêmes-là coûtent fort cher aux intéressés. La rue Réaumur a fait dépenser plus de 200,000 francs à des locataires de magasins, lorsqu'elle a été convertie en rue du Quatre-Septembre.

Il y a dans notre histoire assez de noms illustres pour servir de parrains à toutes nos rues; ils suffisent, on peut les utiliser, et l'on doit s'opposer, par tous moyens, à ces modifications qui le plus souvent sont ridicules lorsqu'elles ne sont pas odieuses. Mont-

martre ne s'est-il pas appelé Mont-Marat après l'acte de Charlotte Corday? Si la conspiration du 17 août 1820 n'avait pas avorté, si la révolution de 1830 avait eu lieu dix ans plus tôt, nous aurions peut-être eu la rue Louvel — pendant huit jours. Cette maladie de changer les noms des rues selon les circonstances n'est point nouvelle; M. Leroux de Lincy, dans son *Histoire de l'Hôtel-de-Ville*, a cité une ordonnance royale, datée de Chartres, 1er août 1588, par laquelle Henri III enjoignait de restituer aux quartiers de Paris leur dénomination usitée. Les Seize avaient jugé à propos d'infliger leur nom aux seize quartiers qui représentaient les divisions urbaines.

Le mode de diviser Paris est fort ancien et remonte à l'an 1383, après les agrandissements qui furent faits à cette époque; en 1642, on créa un dix-septième quartier; trois nouveaux y furent ajoutés en 1702; la loi du 8 pluviôse an VIII (17 février 1800) détermina douze arrondissements et quarante-huit quartiers; depuis le 1er janvier 1860, à la suite de l'annexion de la banlieue, Paris compte vingt arrondissements, divisés en quatre-vingts quartiers. Cette division n'est point définitive, mais elle subsistera tant que Paris n'aura point rompu le mur de fortifications qui l'enserre aujourd'hui, comme il a successivement brisé toutes les enceintes dans lesquelles on a voulu l'enfermer.

Non-seulement les travaux exécutés sous la direction de M. Haussmann ont donné à Paris des facilités de communication et une salubrité qu'il ne connaissait pas jadis, mais ils ont eu pour but d'apporter aux Parisiens des bienfaits d'un ordre plus élevé. On a construit de nombreuses écoles communales, des maisons de secours, un Hôtel-Dieu, que la théorie s'est trop lestement empressée de condamner avant de consulter les résultats de l'expérience; on a bâti de grands asiles pour les aliénés, et comme les besoins moraux d'un peuple sont aussi impérieux que ses besoins matériels, on a édifié de vastes églises où les âmes pieuses trouvent les satisfactions qui leur sont chères et qui leur sont dues.

III. — LA RELIGION.

Liberté de conscience. — Les diverses confessions. — Les religions ne meurent pas. — Apollon Épicurius. — Enquête secrète. — Bonaparte et le Concordat. — Avant la Révolution. — Distribution arbitraire des paroisses. — Les anciens couvents. — « On danse partout. » — Les théophilanthropes. — La messe de la pie. — Deux archidiaconés. — 69 églises. — Les congrégations. — Une citation de l'Estoile. — Les ordres liquoristes. — La vie conventuelle. — Le libre arbitre. — Les Lazaristes. — Religieux et religieuses. — Les sœurs. — Les églises pendant la Commune. — Les martyrs. — Trois archevêques. — 1871, 1572. — Heures de folie. — 15 février 1831, 17 brumaire an II. — Tradition persistante. — Les fêtes de la Convention. — Les bancs des Tuileries. — Esprit de contradiction. — Affluence aux églises. — Les prédicateurs. — Juste milieu. — Statistique. — Intolérance. — Exagération. — La diversité des habillements, les francs-maçons. — L'attitude du clergé. — Métier où mission. — François de Sales. — Il y a des saints parmi nos prêtres. — Discipline.

— Fortune maritime. — Ordre à part. — Appel comme d'abus. — La politique et la religion. — La rue des Églises. — L'Église et l'État. — Opinion de Napoléon Ier. — La route du paradis.

La liberté de conscience, — qu'il ne faut point confondre avec la liberté des cultes, — autorise l'exercice de plusieurs religions. La population parisienne peut donc être divisée en groupes plus ou moins nombreux, selon les diverses « Églises » auxquelles elle appartient. L'immense majorité, sinon la presque totalité, est catholique, car 1,760,168 personnes se rattachent, de près ou de loin, à l'orthodoxie romaine ; 19,423 calvinistes, 12,634 luthériens et 9,615 protestants ralliés à des sectes dissidentes peuvent aller assister au « prêche » dans les 42 temples que renferme Paris[1] ; 23,434 juifs ont à leur disposition la synagogue de la rue Notre-Dame-de-Nazareth et le temple israélite portugais ; les 1,572 musulmans et bouddhistes qui vivent parmi nous n'ont point de lieu de prières ; mais, à l'aide d'une boussole, les premiers ne sont point embarrassés pour trouver leur *Kebla*, et les autres peuvent facilement acheter une statue de Çakia-Mouni : il n'en manque pas chez nos marchands de curiosités ; 13,905 individus ont déclaré ne pratiquer aucun culte, et 11,041 admettent des croyances qu'il a été impossible de déterminer.

[1] 10 temples luthériens, 11 calvinistes, 8 libres, 3 méthodistes, 10 baptistes.

Nulle religion ne meurt : si vieille, si détruite qu'elle soit, il se trouve toujours une âme fervente qui l'adopte et qui s'y soumet. Il existe encore des gens qui croient à Lilith et à Naéma comme au temps des Albigeois ; de mystérieux anabaptistes cachent leur foi et communient en secret ; au solstice d'été, quelques hommes se réunissent, avant le jour, sur l'une des collines qui environnent Paris ; ils ont le front ceint de bandelettes comme des sphinx égyptiens ; au moment où le soleil apparaît, ils se prosternent, invoquent Apollon Épicurius et chantent l'hymne d'Orphée : « Exauce-moi, bienheureux qui vois éternellement toutes choses ! » Les matelots ne font-ils pas encore des libations à la mer, comme au temps d'Ulysse et des Argonautes?

C'est Bonaparte, premier consul, qui rouvrit les églises et y ramena le culte que la Révolution en avait chassé. Si l'on en croit les *témoignages historiques* de Desmarets, il fit faire une enquête secrète et très-détaillée sur l'état des superstitions en France. Il fut étonné du nombre de gens qui croyaient aux sortiléges, aux lutins de toute sorte, aux démons de toute espèce, et dès lors le Concordat fut résolu. Il tint bon contre les remontrances qui l'assaillirent. Un soir même qu'il s'en expliquait au cercle de Joséphine, Monge lui dit : « Espérons cependant qu'on n'en viendra pas aux billets de confession.

— Il ne faut jurer de rien, » répliqua sèchement Napoléon [1].

Il lui fut facile de reconstruire ; le terrain avait été si bien déblayé qu'il n'y restait plus rien ; quelques années avaient suffi pour mettre à bas l'édifice dressé par l'effort de tant de siècles. Lorsque la constitution civile du clergé, votée le 12 juillet et le 24 août 1790, eut allumé ce conflit violent qui devait s'éteindre par l'anéantissement complet, mais transitoire du culte extérieur, Paris, mieux encore que Saragosse, pouvait être appelé la ville des clochers : 60 églises paroissiales, 20 églises collégiales, 80 chapelles étaient desservies par le clergé séculier ; 3 abbayes d'hommes, 8 abbayes de femmes, 53 couvents d'hommes, 146 couvents de filles, dont 43 s'occupaient d'enseignement, abritaient le clergé régulier.

Les églises avaient été distribuées au hasard, dans Paris, sans souci des besoins de la population. Parfois elles étaient très-éloignées les unes des autres ; parfois, au contraire, elles étaient agglomérées jusqu'à se neutraliser mutuellement. Le faubourg Saint-Germain ne comptait que deux paroisses et la Cité en avait vingt et une. C'est le développement de notre histoire urbaine qui avait créé cet état de choses.

La plupart des églises ont été rendues au culte,

[1] Voir *Vingt ans de haute police*, témoignages historiques, par Desmarets, Paris, 1833, p. 75.

mais les couvents ont eu des destinées bien diverses. Les clubs de la Révolution les avaient utilisés, mais on a fait l'École pratique de médecine avec les Cordeliers et un marché avec les Jacobins ; le Val-de-Grâce est un hôpital militaire, les Capucins sont devenus l'hôpital du Midi, Port-Royal est l'École de la maternité ; sur l'emplacement des Filles-Saint-Thomas on a élevé la Bourse et percé la rue de la Paix sur celui des Capucines ; l'Ave Maria a été une caserne avant d'être un marché où une tour de la vieille enceinte parisienne est consacrée à un étrange usage ; les Oratoriens du père Bérulle, les Filles de la Visitation de la mère Chantal sont des temples protestants ; les Minimes ont été, près de la place Royale, remplacés par la garde municipale ; les Célestins aussi sont une caserne ; les Jacobins du faubourg Saint-Germain avaient cédé leur cloître au Musée d'artillerie avant que celui-ci fût transporté aux Invalides ; l'Enfant-Jésus, où l'on barattait un beurre célèbre parmi les petites-maîtresses, est l'hôpital des Enfants-Malades ; les enfants trouvés vagissent dans la maison des Pères de l'Oratoire, et les Filles-Saint-Sauveur doivent pleurer au ciel si elles ont appris qu'aujourd'hui leur couvent est le théâtre Déjazet. Pendant le Directoire, la plupart des couvents servaient de bals publics : « On danse aux Filles de Sainte-Marie ; on danse aux Carmes où l'on égorgeait ; on danse au Noviciat des jésuites ; on danse au couvent

des carmélites du Marais; on danse au séminaire Saint-Sulpice, » dit Mercier dans son *Nouveau Paris*.

Les églises, pendant la Révolution[1], servirent de dépôts, de magasins, de remises pour des entreprises de roulage; quelques-unes furent démolies; les plus maltraitées furent certainement celles qu'on livra à ce culte baroque dont « la nature et la raison, éclairée par un cœur sensible, » étaient les grandes déesses. Ce fut le sort de Notre-Dame. La Réveillère-Lepeaux, cachant sa bosse sous le manteau blanc des pontifes, y menait le chœur des théophilanthropes. Une loi du 5 prairial an III (31 mai 1795) avait accordé quinze églises non aliénées à ce culte nouveau ; elles avaient été débaptisées et elles étaient devenues le temple de l'Hymen, du Génie, de la Concorde. Toutes ces niaiseries furent prises au sérieux par des hommes graves. N'avons-nous pas eu à raconter que l'admirable Va-

[1] L'une d'elles, l'église Saint-Barthélemy, eut une singulière destinée. Construite au cinquième siècle, elle est agrandie par Hugues Capet qui en fait une abbaye de Saint-Benoît; en 1138 elle devient paroisse royale à cause de sa proximité du palais. Elle est rebâtie au quatorzième siècle, restaurée au commencement du dix-septième; en 1770, elle tombe en ruines. On entreprend de la réédifier, mais la Révolution interrompt les travaux; elle est vendue aux enchères publiques; on y installe le théâtre des Variétés ou de la Cité, qui, jusqu'en 1799, obtient de grands succès avec une série de pièces révolutionnaires. Le théâtre est fermé par ordre en 1807 ; il est rouvert plus tard sous le nom de Théâtre des Veillées; on y trouvait un café, un bal, des concerts, des promenades champêtres; hier encore c'était le bal du Prado, qui a cédé sa place au Tribunal de Commerce.

lentin Haüy avait été un disciple convaincu de La Réveillère-Lepeaux [1]?

Non-seulement les églises avaient été sécularisées par la Révolution, mais certaines fondations pieuses disparurent pour toujours pendant ces heures troublées. Parmi celles qui ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir, il en est une que je regrette : elle était profondément touchante et consacrait la mémoire d'un fait historique resté populaire. Tous les matins, à quatre heures, l'on sonnait et l'on disait une messe à la chapelle Sainte-Geneviève de l'église Saint-Eustache ; les gens de la campagne et le menu peuple réunis aux halles savaient bien ce que signifiait cette prière de la première aube et ils l'avaient surnommée *la messe de la pie*. C'était, en effet, une commémoration — qui devait être perpétuelle — de l'histoire de la pie voleuse de Palaiseau et de Guillemette de l'Arche, la pauvre

[1] Tous les noms sont bouleversés : plus d'églises, rien que des temples : Saint-Philippe-du-Roule, c'est la Concorde ; Saint-Roch, le Génie ; Saint-Eustache, l'Agriculture ; Saint-Germain-l'Auxerrois, la Reconnaissance ; Saint-Laurent, la Vieillesse ; Saint-Nicolas-des-Champs, l'Hymen ; Saint-Merry, le Commerce ; Sainte-Marguerite, la Liberté et l'Égalité ; Saint-Gervais, la Jeunesse ; Notre-Dame, l'Être suprême ; Saint-Thomas-d'Aquin, la Paix ; Saint-Sulpice, la Victoire ; Saint-Jacques-du-Haut-Pas, la Bienfaisance ; Saint-Médard, le Travail ; Saint-Étienne-du-Mont, la Piété filiale. Voir le *Moniteur* du 27 octobre 1798. Rien n'est plus puéril que les rapprochements faits par La Réveillère-Lepeaux ; ainsi Saint-Eustache est consacrée à l'Agriculture, à cause du voisinage des halles, et Saint-Roch, contenant les sépultures de Corneille et de madame Deshoulières, doit nécessairement être le temple du Génie.

servante qui faillit inscrire son nom sur la liste, déjà si longue, des erreurs judiciaires. Cette voix matinale de l'église rappelant à l'homme que son jugement est faillible, remerciant Dieu d'avoir protégé l'innocence, proclamant les actions de grâces d'une âme qui avait injustement souffert, est de celles dont la signification émue et sérieuse est comprise de tout le monde, et qu'il est douloureux de ne plus entendre; ne peut-on espérer que la messe quotidienne de la pie sera rétablie à Saint-Eustache ?

Aujourd'hui, les églises sont distribuées d'une façon rationnelle, et chaque groupe de la population a la sienne, sans que l'on soit obligé de faire de trop longues courses pour aller assister au service divin. Le Paris religieux est divisé entre deux archidiaconés : celui de Notre-Dame, auquel se rattachent la Cité, l'île Saint-Louis, les quartiers situés sur la rive droite de la Seine, et qui renferme 49 églises ; celui de Sainte-Geneviève, duquel dépend toute la rive gauche et qui contient 20 églises. Donc, pour la population libre de Paris, 69 églises, sans compter les chapelles des colléges, des pensions, des hospices, des hôpitaux, des prisons et des couvents.

Peu à peu, ceux-ci, que la Révolution avait persécutés et dispersés, sont revenus; deci et delà, ils ont reconstruit leurs nids, et actuellement ils sont presque aussi nombreux qu'autrefois. 101 commu-

nautés religieuses, dont 25 pour les hommes et 76 pour les femmes, occupent à Paris 227 maisons. C'est là le chiffre officiel, mais on doit y ajouter deux congrégations de femmes dont l'esprit un peu janséniste semble se refuser à accepter l'infaillibilité directe du Pape et les pousse à rester avec les « vieux catholiques ».

On s'est fort moqué des moines et des religieuses autrefois; les fabliaux, les contes, les romans ne les ont point ménagés, et sur le portail de plus d'une église antérieure à l'invention de l'imprimerie, l'on peut voir à quel degré de hardiesse la satire s'était élevée contre eux. Ils ne furent point toujours impeccables, et pendant la Ligue, à ce moment où le catholicisme est atteint d'une sorte de frénésie maladive, l'Estoile a écrit, sans outrager la vérité : « On ne voyoit autre chose, au palais et partout, que gentilshommes et religieuses accouplés, qui se faisoient l'amour et se leschoient le morveau; portantes lesdites religieuses, sous le voile qui seulement les distinguoit, vrais habits et façons de courtisanes, étant fardées, musquées et poudrées; aussi vilaines et desbordées en paroles comme en tout le reste[1]. »

Ceci est bien réellement de l'histoire ancienne, et pareil scandale ne pourrait se produire aujourd'hui;

[1] Collection Petitot, t. XLVI, p. 536; 8 décembre 1593.

les mœurs religieuses ne sauraient le concevoir et les mœurs publiques ne le toléreraient pas. Bien des couvents étaient célèbres pour les friandises qu'on savait y confectionner : les carmélites avaient grande réputation pour les sucres tors; d'autres faisaient métier d'apothicaires et distillaient des simples; l'eau de mélisse et l'eau anti-apoplectique rappellent le souvenir des Carmes et des Jacobins; de nos jours, on a parlé des « ordres liquoristes », qui fabriquent la chartreuse et la trappistine. Ce sont là des exceptions, et le clergé régulier vit, en général, humble et renfermé, sans ouvrir de débits de boissons dans les communautés qu'il habite.

On s'est fort irrité, dans plus d'un parti politique, contre cette renaissance de la vie conventuelle, et, comme aux mauvais jours de la Révolution, on a demandé la suppression légale de toute congrégation religieuse. L'existence des couvents ne crée aucun danger public, et en réclamer la destruction, c'est porter atteinte à ce qu'il y a de plus sacré dans la société humaine, à la liberté individuelle. Il y a des âmes que le monde effarouche et qui subissent l'impérieux besoin de s'absorber en Dieu, de se soumettre à une discipline étroite, et de prier pour le salut de tous. Erreur ou vérité, peu importe; le libre arbitre a le droit de s'exercer selon les croyances qui l'ont pénétré. Les voyageurs qui ont vu nos Lazaristes à l'œuvre

dans les pays d'Orient, qui savent que leur devise : — apôtres en campagne, chartreux à la maison, — n'est point un vain mot, n'ont pu que garder un profond sentiment de respect pour ces hommes de vaillance et de foi. Ceux-là sont d'une utilité que nul ne contestera; dans plus d'un cas ils ont été les pionniers de la civilisation et de la science. C'est un ordre d'origine exclusivement française, — j'allais dire parisienne : — il doit sa naissance à saint Vincent de Paul, et représente d'une façon toute particulière l'esprit expansif, charitable et aventureux de notre pays.

Le nombre des religieux qui vivent dans Paris est fort peu élevé : 1,233; les religieuses, en revanche, sont en quantité bien plus considérable et l'on peut en compter 4,712. Cela est naturel. La femme est sans défense, elle se jette au cloître pour éviter des périls qu'elle exagère; renonçant à sa fonction organique qui est la maternité, elle se fond dans l'adoration d'un Dieu qu'elle voit sous la forme d'un enfant; mais, ne pouvant abdiquer les besoins d'amour qui sont sa force, elle se consacre aux souffrants et aux malheureux.

On s'en aperçoit lorsque l'on visite les maisons de secours, les écoles gratuites où les sœurs de Charité déploient un zèle qui semble abstrait, tant il a ses racines aux plus pures facultés de l'âme; les sœurs de l'Espérance veillent au chevet de nos malades, les

sœurs de l'Assistance maternelle apaisent les vagissements des nouveau-nés, les sœurs de Marie-Joseph gardent Saint-Lazare, les dames de la Compassion surveillent la maladrerie de Lourcine, les dames de Saint-Thomas de Villeneuve parlent d'espérance aux repenties du Bon-Pasteur. Partout où il y a du bien à faire, une misère à soulager, une souffrance à endormir, on voit quelqu'une de ces femmes revêtues de l'habit monastique. La Commune, comme la Terreur, chassa les filles de Saint-Vincent-de-Paul, et les sœurs gardes-malades avaient été obligées de prendre le costume laïque pour pouvoir circuler impunément dans les rues de Paris.

Pendant cette période, les églises ne furent point épargnées. Le soir elles étaient converties en clubs. On y fumait, on y buvait, et, du haut de la chaire, plus d'une citoyenne y réclama, entre deux hoquets, l'émancipation de la femme. Les haines sans merci, extravasées depuis longtemps dans des cœurs envieux, crevèrent comme un abcès. Le prêtre était persécuté par une vingtaine d'énergumènes que suivait la foule imbécile. Des archevêques, des curés, des moines furent traqués comme des fauves, arrêtés, emprisonnés et enfin massacrés au moment où la délivrance s'avançait vers eux. Le chemin de ronde de la Roquette, le jardin de la rue Haxo, la maison des Dominicains ont vu tomber ces martyrs.

La mort de M. Affre, de M. Sibour, de M. Darboy, démontre mieux que tout autre fait notre misérable état social : l'un est tué sur les barricades; l'autre est assassiné par un prêtre; le troisième est fusillé. Est-ce donc à dire que ce peuple est impie et qu'il pousse l'horreur du catholicisme jusqu'à en tuer les ministres? Nullement; ce peuple est sans mesure. Il a frappé les otages de 1871 comme il a frappé les huguenots de 1572; il a ses heures de folie, heures terribles, où rien ne lui répugne. Selon ses sensations du moment, il battra des mains devant le bûcher des « hérétiques » ou démolira l'archevêché pierre à pierre.

Lorsque, le 15 février 1831, l'émeute se rua sur la demeure de M. de Quélen, elle obéissait surtout à une impulsion politique; elle avait brisé d'abord le buste du duc de Bordeaux, que l'on avait imprudemment exposé dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et de là elle s'en alla faire le sac de l'archevêché. La rivière charria les manuscrits et les livres précieux; le peuple, pour s'amuser, revêtit les habits sacerdotaux et fit, à travers nos rues, de honteuses mascarades. Ne faisons pas retomber sur lui toute responsabilité; de ristes exemples lui avaient été donnés dont le souvenir n'était pas tout à fait éteint. Parmi les meneurs de ce mouvement sans excuse, des vieillards se trouvaient peut-être qui se rappelaient avoir vu, le 17 brumaire an II, l'évêque Gobel, suivi de ses vicaires et de

plusieurs curés, défiler devant la Convention, coiffer le bonnet rouge, recevoir l'accolade du président, déposer ses lettres de prêtrise et « briser sur l'autel de la patrie les hochets de la superstition ».

Certes, pendant la Terreur, il n'était pas prudent de laisser transsuder ses sentiments religieux, et pourtant les prêtres non assermentés qui, courageusement, disaient la messe dans les greniers et dans les caves, furent rarement dénoncés. Bien plus, au moment où l'on ne savait qu'inventer pour faire acte de croyance nouvelle et se rejeter hors de la foi des ancêtres, la tradition catholique dont nous sommes pénétrés jusque dans nos moelles, se faisait jour et désespérait ceux qui avaient rêvé d'installer le culte abstrait de la raison. Des rapports de police secrète en donnent des preuves qu'il faut citer : « 21 mai 1793. Ce qu'il y a de plaisant, c'est de voir le même peuple qui persécute les prêtres, profane les temples, se joue de la religion, de le voir, dis-je, regarder la Pentecôte comme un jour de solennité. » — « 28 juillet 1793. Aux portes de Paris, à Nanterre, le fanatisme et la superstition sont encore si grands que, pour obtenir promptement la fin de la guerre, on a comblé la Vierge de présents ; elle est chargée de rubans tricolores pour plus de 1,200 livres. » — Aussi les efforts de la loi échouèrent, car toute loi est impuissante lorsqu'elle est en contradiction avec les mœurs.

On eut beau instituer le repos du décadi, on n'en chômait pas moins le dimanche. La Convention décréta des fêtes officielles : fondation de la République, 1er vendémiaire ; fête de la Jeunesse, 10 germinal ; fête des Époux, 10 floréal ; de la Reconnaissance, 10 prairial ; de l'Agriculture, 10 messidor ; de la Liberté, 9 et 10 thermidor, l'habitant de Paris n'en garda pas moins ses vieilles coutumes et continua à célébrer, par la cessation de tout travail, les fêtes de l'Église. Par curiosité, par cet esprit de badauderie qui l'entraîne invinciblement vers toute nouveauté, et non par conviction, comme l'on essayait de se le persuader, il a donné dans toutes les niaiseries qu'on lui offrait en appât.

Le 20 prairial, deux jours avant le vote de la loi la plus cruelle qui fut jamais, il admira la fête de l'Être-Suprême qu'avait dessinée David, « le Raphaël des sans-culottes, » le futur peintre de Napoléon et de Pie VII ; il vit, sans rire, la Convention entourée d'un ruban tricolore porté « par l'Enfance ornée de violettes, l'Adolescence ornée de myrtes, la Virilité ornée de chêne, la Vieillesse ornée de pampres et d'olivier. » De ces lourdes rêveries emblématiques, où l'on ne retrouve guère la preuve de cette légèreté dont nous aimons à nous vanter, il est resté une trace matérielle. Dans le jardin des Tuileries, au bout des parterres ménagés au milieu des futaies de marronniers, on voit

des bancs semi-circulaires en marbre blanc dont les côtés sont formés par des griffons ; ils sont de l'invention de Robespierre : aux jours de fêtes, les vieillards devaient s'y asseoir pour couronner les jeunes gens vertueux.

L'esprit de contradiction qui anime le peuple de Paris, le détache de la religion lorsqu'on l'y pousse, et l'y ramène lorsqu'on cherche à l'en éloigner. En temps normal, il est assez respectueux pour ce qui tient au culte ; il est religieux sans conviction, un peu par paresse et beaucoup par habitude léguée. Il répète des mots qu'il a entendus sans en avoir bien compris le sens ; il dit : « Je veux mourir dans la foi de mes pères ; » de même que les bourgeois disent volontiers cette balourdise : « Il faut une religion pour le peuple, » sans s'apercevoir qu'ils en ont aussi besoin que lui.

Il est cependant un fait que l'on ne peut nier et qu'il est facile de constater : malgré la multiplicité des offices, les églises sont pleines le dimanche ; aux jours de fêtes carillonnées, elles regorgent et sont insuffisantes à contenir la foule qui s'y presse. On ne néglige rien, il est vrai, pour attirer le public par des pompes grandioses, où les chants, les parfums, la beauté du spectacle donnent satisfaction aux sens que l'Église recommande sans cesse de mortifier, et, dans certaines circonstances, on fait des ré-

clames, comme pour une représentation théâtrale[1].

Certains prédicateurs, dont la race paraît éteinte aujourd'hui, Ravignan, Lacordaire, avaient le don de passionner les esprits ; la mode s'y était mise, on « faisait queue » pour aller les entendre, on s'accommodait avec les suisses afin d'avoir des places réservées, et l'on était fort surpris de retrouver là le public qui, le soir, allait applaudir Rachel à la Comédie-Française. L'éloquence de la chaire satisfait une des plus nobles curiosités de l'intelligence ; elle attire les lettrés et les gens de bonne compagnie ; il le savait bien ce curé de Saint-Sulpice qui disait au prône, en mars 1751 : « A six heures on prêchera pour le peuple et les domestiques ; on leur parlera de la religion tout naturellement. »

Entre ceux qui voudraient faire de la cité un couvent, des habitants un troupeau de moines, et ceux qui, répudiant toute croyance, évoquent le néant et rêvent la suppression du culte extérieur, il y a une juste mesure que le Parisien semble avoir saisie ; certes, il ne fera pas comme ce paysan des Vosges, notre contemporain, qui acheta de son curé un hectare de Paradis pour une somme de 20,000 francs une fois

[1] « Le Vendredi-Saint, de midi à trois heures, on exécutera à la Madeleine *les Sept Paroles du Christ*, de M. Théodore Dubois, avec soli, chœur et orchestre, sous la direction de l'auteur. » (*Presse* du 2 avril 1874.)

versée; dans certains miracles dont on lui parle, il distingue des accidents pathologiques qui se reproduisent chaque jour dans les asiles d'aliénés; mais il sait que ces sortes de choses, dont on fait beaucoup trop de bruit, n'ont rien de commun avec la religion et que celle-ci reste intacte malgré la maladresse de ses amis excessifs et l'acharnement de ses adversaires. Même lorsqu'il ne pratique pas, il va demander la consécration de l'Église pour son mariage, pour l'enfant qui lui est né, pour ses parents qui meurent. La libre pensée flotte autour de lui, l'assaille, le sollicite, mais ne le pénètre que bien peu.

A cet égard, on peut donner des chiffres concluants. En 1872, les naissances, à Paris, ont été au nombre de 56,894 (on ne porte jamais les enfants à la synagogue); — 48,763 ont été présentés aux églises et aux différents temples de la réformation; pour 21,373 mariages, 18,250 couples ont reçu la bénédiction des cultes catholique, protestant et israélite; enfin, sur 45,780 inhumations, 5,841, dans lesquelles il faut en compter 195 effectuées par la Morgue, ont été faites « civilement ». La proportion est minime, mais elle deviendra certainement plus considérable, si l'on est assez mal avisé pour appliquer des mesures rigoureuses à ceux qui font acte de « libres-penseurs » et dont on a spirituellement dit : « Il ne leur manque pour mériter ce titre, que de penser d'a-

bord, puis de respecter la liberté des autres. » Ils crient à l'intolérance lorsqu'un prêtre, usant de son droit, refuse les prières consacrées à un homme qui s'est suicidé, ou qui faisait profession d'athéisme ; il faut savoir ne pas les imiter en cela et ne pas mettre obstacle à des manifestations qui, on peut en convenir, sont souvent puériles, mais qui cependant peuvent, dans bien des cas, être un besoin de la conscience même. Lorsqu'un prêtre se présenta au chevet de Lamennais mourant, et lorsque celui-ci refusa de le recevoir, ils furent l'un et l'autre dans la sincère expansion de leur croyance.

Le prêtre, — l'homme qui parle au nom d'une morale supérieure, qui est investi du pouvoir de répandre la parole même de Dieu du haut de la chaire de vérité, — n'a-t-il pas souvent outrepassé la mesure et exigé de la crédulité humaine plus que celle-ci ne pouvait donner ? n'a-t-il pas puissamment contribué à ébranler la foi en la chargeant d'un fardeau qu'elle était incapable de porter ? Expliquer certains événements dont les causes physiques et morales sont nettement déterminées, en faisant intervenir une volonté providentielle irritée, c'est aller plus loin qu'il ne convient.

Lorsque l'on apprit à Paris, en 1525, que François Ier avait été fait prisonnier à Pavie, on prêcha que Dieu était courroucé contre la France, à cause de « la

diversité des habillements ». Nous sourions lorsque l'histoire nous fait de telles révélations et peut-être ne réfléchissons-nous pas que les mandements des évêques sont aujourd'hui remplis d'appréciations analogues. Ne nous a-t-on pas appris de la sorte que l'invasion des sauterelles en Algérie, que les inondations du Rhône avaient pour but de châtier les francs-maçons. Ces exagérations, que rien ne justifie, qui font hausser les épaules au plus mince bachelier, ont ébranlé bien des croyances; mieux que les prédications matérialistes les plus accentuées, elles ont fait entrer le doute dans des âmes soumises et les ont entraînées sinon à la révolte, du moins vers l'indifférence.

Le rôle politique, agressif et hautain que plusieurs membres du haut clergé ont essayé de jouer en tant de circonstances, n'a pas été non plus au profit d'une religion dont le Dieu a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Dans nos révolutions, l'attitude du clergé a-t-elle toujours été irréprochable ? Sous la Ligue, il mène ce mouvement sans pitié, et l'assassin de Henri III est un moine ; pendant la Fronde, par le coadjuteur et par les curés de Paris, il se mêle à toutes les émeutes ; au 14 juillet 1789, qui donc marche à la tête du peuple et le guide sur le chemin de l'hôtel des Invalides, où l'on doit enlever une réserve de 25,000 fusils? C'est le curé de Saint-Étienne-du-Mont. Après la Révolution de 1848, le clergé bénit et

rebénit les arbres de la liberté. La prêtrise est métier ou mission, selon l'homme qui l'exerce; saint Vincent de Paul fut un prêtre, le cardinal de Retz aussi; quelle différence entre eux! et cependant l'un avait été le précepteur de l'autre.

Le clergé de Paris a fourni plus d'un saint du calendrier; l'un d'eux, qui en est grande vénération parmi les âmes dévotes, semble n'avoir pas eu très-bonne réputation de son vivant; c'est saint François de Sales. Le maréchal de Villeroi, qui l'avait beaucoup connu, disait : « J'ai été ravi quand j'ai vu M. de Sales un saint; il aimait à dire des gravelures et trompait au jeu; le meilleur gentilhomme du monde, au reste, et le plus sot[1] ! »

Je ne sais si nos prêtres actuels seront canonisés plus tard, mais j'en sais qui sont des saints, qui couchent sur une paillasse, parce qu'ils ont vendu leur dernier matelas pour distribuer quelques aumônes, qui ne désespèrent jamais et s'acharnent à sauver des âmes que le mal leur dispute. L'un d'eux, celui qui remplit le plus douloureux ministère que la charité chrétienne puisse accepter, arrêté et jeté dans une cellule de Mazas pendant la Commune, disait : « Enfin! je vais donc avoir le temps de repasser ma théologie ! » Celui-là n'a pas été massacré, de sorte que les condamnés

[1] Voir *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans;* G. Brunet; t. II, p. 313.

à mort peuvent entendre des paroles de consolation jusqu'au pied même de l'échafaud.

Le clergé de Paris est, en général, fort bon ; peut-être en fouillant quelques anecdotes plaisantes serait-il facile de prouver qu'il a ses heures d'humanité ; mais il est fervent, attaché à ses devoirs et ne ressemble en rien à ces abbés galants qui couraient les ruelles du dix-huitième siècle, faisaient des bouquets à Chloris, oubliaient leurs soutanes dans les boudoirs et dont Voisenon fut le type spirituel[1]. On ne parle guère des 1,193 ecclésiastiques qui fonctionnent dans les églises de Paris; ils sont tenus par une sévère discipline et savent, au besoin, se perdre dans la foule. Un prêtre qui aujourd'hui s'afficherait à l'Opéra, comme ce fut la mode au siècle dernier, serait hué par les spectateurs, interdit par son évêque et envoyé en retraite dans quelque couvent de province.

L'esprit public est très-éveillé, et s'il plaisante des vœux imposés aux ministres de Dieu, il exige que ceux-ci les respectent, contradiction qui n'a rien de surprenant chez un peuple à la fois sceptique et superstitieux. Il est intraitable sur un point : il ne veut pas que le clergé possède et il crie à la captation dès qu'il entend parler d'une donation faite aux églises

[1] L'abbé de Boismorand mettait son crucifix à la fenêtre par la gelée, quand il avait perdu au jeu, et disait : « Ah ! oui, je t'en enverrai des âmes ! » *Journal de Collé*, t. I, p. 312.

ou aux couvents. A cet égard, toute précaution est prise ; l'exemple du passé n'a pas été perdu, et si une nouvelle confiscation venait à se produire, elle n'aurait à s'exercer que sur bien peu de propriétés immobilières ; ce que l'on possède peut être facilement déplacé, car une partie de la fortune maritime de la France appartient aux congrégations religieuses.

Malgré la Révolution et le nivellement de nos mœurs, le clergé a une tendance invincible à se considérer comme un ordre à part dans l'État, — *major homine, minor Deo*, — et, sous prétexte qu'il doit jouir d'une indépendance sans contrôle, qu'il puise les inspirations de sa pensée aux sources divines, il a parfois causé de cruels embarras au gouvernement ; des puissances étrangères très-susceptibles ont failli répondre par des coups de fusil aux objurgations de certains mandements épiscopaux. C'est là un malheur auquel on ne peut remédier, car la loi est désarmée ; l'appel comme d'abus devant le conseil d'État est une vaine formalité qui profite à celui qu'elle atteint. L'Église est femme ; elle ne tient absolument compte que de son intérêt, elle crie à la persécution dès qu'on la touche, récite son *in manus* et en appelle au Dieu vengeur.

L'intrusion de la politique dans la religion a produit cet état de choses, qui est insignifiant en temps ordinaire, mais qui devient facilement redoutable

lorsque les relations extérieures se compliquent de quelque difficulté. Ces faits, qui ne sont pas rares et ont souvent troublé le sommeil de nos diplomates, prouvent que le clergé renferme encore, selon l'expression de Montesquieu, des hommes « si dévots qu'ils sont à peine chrétiens », qu'il n'a rien abdiqué de ses prétentions, qu'il cherche à ressaisir son ancienne prépotence et qu'ayant charge de diriger les âmes, il se croit appelé à régenter toutes choses humaines. Quoi qu'il fasse, quoi qu'il tente, ce rêve ne se réalisera pas; son importance sera d'autant plus grande qu'il saura la limiter à son ministère spécial; tout ce qui l'en fera sortir ne peut que l'affaiblir, et s'il se contente de prouver simplement par l'exemple que sa morale est supérieure à toute autre, il sera inattaquable.

La Réforme a mis fin au moyen âge, la liberté de conscience a clos l'ancien régime; mais nous n'en sommes pas encore arrivés à cette liberté illimitée des cultes qui règne, sans péril, aux États-Unis d'Amérique. Paris aura-t-il un jour, comme New-York, sa rue des Églises, où toute secte, si étrange qu'elle soit, a le droit de s'affirmer et de se manifester publiquement? Cela est probable, mais le temps n'est pas venu. La Renaissance a abouti à l'établissement des Jésuites et au *que sais-je* de Montaigne ; à quoi aboutira le scientifique dix-neuvième siècle? Sans doute à la transfor-

mation du principe même de la divinité et à l'étude presque exclusive des phénomènes matériels.

Une nouvelle genèse des idées ne touchant en rien aux dogmes immuables de la morale éternelle distendra les liens qui nous attachent traditionnellement à l'Église dont le chef est à Rome ; le libre examen pénétrera des âmes qu'il n'a fait encore qu'effleurer; le rationalisme, si desséchant parfois, arrachera aux croyances cette armure de mysticisme qui, pendant tant de jours, les a rendues invulnérables ; les gens pour qui les pratiques religieuses tiennent lieu de toutes vertus ne seront plus satisfaits d'eux-mêmes ; la tolérance réellement impartiale s'infiltrera dans nos mœurs; les relations de l'Église et de l'État se modifieront de façon que l'un et l'autre recouvrent leur liberté ; l'union trop intime qui souvent les neutralise sera rompue ; il sera permis à chaque citoyen d'adorer Dieu à sa manière, et peut-être la foi trouvera-t-elle sa formule dans cette parole que Napoléon prononçait devant le conseil d'État, au mois d'octobre 1804 : « Le Paradis est un lieu central, où les âmes de tous les hommes se rendent par des chemins différents ; chaque secte a sa route particulière. »

IV. — LES MŒURS.

L'homme est identique à lui-même. — Mœurs semblables, usages différents. — J.-J. Rousseau et les socialistes. — Les instincts. — Le péché originel. — La création psychique. — Pourquoi l'homme aime la guerre. — *Cloaca maxima.* — La moralité. — Les mœurs et le climat. — Londres. — Le *harem.* — Interlopes. — Femmes du monde. — Galanterie et baccarat. — Les étrangers. — Frivolité. — Georges Cadoudal et Longchamp. — Quatre théâtres. — Bals officiels. — Les courses. — Les lectures. — La mode. — Louis XIV et les coiffures hautes. — Le demi-terme. — Les riens visibles. — Rostopchin. — Contrastes. — Engouement. — Enthousiasme. — Deux hommes morts à temps. — Le sexe de la France. — Ingratitude et infidélité. — Épidémies de bêtise. — La scie. — Esprit d'à-propos. — Égalité et distinctions. — Le duc de La Rochefoucauld et le duc de Malakoff. — Un mot du maréchal Lefebvre. — La gauche et la droite. — Anomalie. — Les administrations urbaines. — Elles sont notre salut. — La badauderie. — Polichinelle et les obus. — Les coups de canon de Montmartre. — Crédulité et ignorance. — Les mots qui ont déjà servi. — Servilité intellectuelle. — Vantard, intrépide et faible. — Ni sens commun ni caractère. — Orgueilleux. — Ce que les étrangers pensent de Paris. — Sa grandeur dans l'histoire.

Pour les peuples inconsistants et mobiles, la religion devient facilement une affaire d'habitude : aussi n'a-t-elle à Paris qu'une influence insignifiante sur les mœurs ; elle en modifie peut-être légèrement la forme extérieure, mais elle ne touche guère au fond qu'elle laisse intact. Elle est impuissante lorsqu'elle s'attaque aux coutumes, ou aux engouements de la mode ; depuis qu'elle tonne contre les théâtres et contre la toilette des femmes, elle n'a obtenu ni la fermeture d'une salle de spectacle, ni plus d'étoffe dans les corsages. Paris est à la fois très-vertueux et

très-corrompu; il est au moral comme au physique : la débauche y côtoie la chasteté, de même que la ruelle de la Parcheminerie avoisine le boulevard Saint-Germain.

A tous les degrés de la série sociale que j'ai regardée de près pendant mon long voyage à travers les institutions de notre ville, j'ai trouvé l'homme identique à lui-même; la différence des milieux et de l'éducation produit seule une différence dans le mode d'être vicieux; cette différence-là compte pour beaucoup dans les appréciations superficielles où les préjugés et les idées reçues ont plus de part que le raisonnement, mais le moraliste impartial n'en voit aucune entre le vin de Champagne et le vin d'Argenteuil, entre la fille entretenue millionnaire et la fille à soldat, entre le prince qui fabrique de fausses signatures et le chiffonnier qui vole un couvert d'argent. Les mœurs sont les mêmes, seuls les usages sont différents. Aussi lorsque les gens du monde et de la bourgeoisie parlent de la nécessité de moraliser le peuple, on peut leur répondre : Cela est bien dit, mais il faut commencer par vous moraliser vous-mêmes.

Le Parisien a les défauts inhérents au *genus homo*, et ils sont nombreux; l'erreur de Jean-Jacques Rousseau et des socialistes a perverti les idées à cet égard. Jean-Jacques, exaspéré contre une civilisation qui irrite

les mélancolies de son orgueil maladif, rêve le retour à la nature et voit toute vertu dans l'homme primitif; les novateurs inventent un homme de toutes pièces et le font concorder avec leur système préconçu. Des deux côtés on se trompe et, dans ce cas, les erreurs de diagnostic ont souvent de redoutables conséquences. La réalité démontrée est bien plus simple. L'homme ne naît ni bon, ni mauvais : il naît animal; de plus il peut, en grandissant, obéir à des besoins de vengeance, à des combinaisons de ressentiment, que ne connaissent point les autres animaux. Il naît avec des instincts; tout le travail des religions et des législations est de modifier ces instincts et d'en faire des mœurs; c'est là, en somme, ce que signifie le péché originel admis par l'Église. Dresser l'homme jusqu'à l'état civilisé, le faire concourir au bien de tous en récompensant ses efforts particuliers, faire marcher côte à côte avec un mutuel profit l'homme collectif et l'homme individuel, greffer sur le sauvageon la branche déjà cultivée, étouffer la bête violente sous les progrès de l'âme adoucie, c'est là l'œuvre du temps fécondée par les conceptions de quelques-uns de ces esprits d'élite dont l'humanité reconnaissante a presque fait des dieux; œuvre lente, difficile, qui a dû s'étayer sur des lois sévères et pour laquelle les gendarmes n'ont point été de trop.

Ce grand travail de perfectionnement ne s'arrête ja-

mais; c'est une sorte de création psychique qui ne se ralentit pas plus que la création géologique; pendant que lentement les couches successives d'infusoires déposées au fond des mers préparent les continents futurs, l'expérience, la morale, la philosophie, la religion versent dans le cerveau humain le germe des vertus qui se développeront plus tard. L'homme est aujourd'hui meilleur qu'il n'a jamais été; ce n'est pas dire qu'il ait oublié ses instincts génésiaques; loin de là, il se livre à eux avec une sorte d'ivresse farouche, lorsqu'il le peut sans crainte; c'est pour cela qu'il aime tant la guerre qui lui permet de tuer, de voler, de violer impunément et même avec gloire.

Pas plus que les autres hommes, le Parisien n'est parfait; la civilisation et les passions aidant, Paris est la *cloaca maxima* du monde; c'est une sorte de rendez-vous universel, et ceux qui ont le plus profité de la facilité de nos mœurs sont ceux qui nous ont le plus calomniés. Ç'a été la mode parmi les nations étrangères, après les désastres de 1871, de crier à la corruption de la « Babylone moderne » et de voir un châtiment dans nos défaites. Rhétorique et lieux communs qui n'ont même pas le mérite de la nouveauté, car en 1815 le duc de Wellington se vantait de venir nous apprendre la « moralité[1] ».

[1] Ce n'est guère en prêchant d'exemple que lord Wellington et les alliés nous donnèrent des leçons de morale. Les dépenses faites par les

J'ai beaucoup voyagé, et dans tous les pays que j'ai parcourus, j'ai trouvé l'homme semblable à lui-même, sauf des nuances absolument extérieures et qui tiennent à la latitude. Licence de mœurs, affaire de climat. Paris, climat tempéré, vit, boit, aime et s'amuse en plein air; c'est bien plus accentué en Italie: chaque nuit, Palerme paraît en fête. A Berlin, à Pétersbourg, à Londres, il fait froid et brumeux, on pousse le verrou des portes et l'on ferme les volets; la morale n'y gagne rien; ce prétendu respect des mœurs n'est que la crainte de s'enrhumer et constitue, en fait, une sorte d'hypocrisie qui est un vice de plus. Les voyageurs qui, la nuit venue, ont ouvert les portes de Londres, qui sont descendus dans les palais du gin, qui ont visité les antres secrets sous la conduite des policemen, ont gardé dans leur souvenir l'horreur de tels et si odieux spectacles.

Dans ces grandes capitales qui parfois daignent nous inviter à plus de retenue, on recherche les plaisirs faciles, les déceptions de l'amour vénal tout au-

généraux des armées victorieuses furent excessives. Le grand-duc Constantin dépensa 4 millions en un mois, lord Wellington 3 millions en six semaines, Blucher, qui ne quittait pas le tripot du n° 113 au Palais-Royal, 6 millions pendant son séjour; toutes ses terres étaient engagées lorsqu'il quitta Paris : la présence des alliés fit à cette époque la fortune des cafés, des théâtres, des mauvais lieux et des maisons de jeu de Paris; l'indemnité fut ainsi restituée à gros intérêts, et Paris sortit enrichi de cette crise, grâce à la façon dont nos adversaires nous enseignèrent « la moralité ».

tant qu'à Paris : plus brutalement, plus violemment peut-être et sans cette pointe de sociabilité qui ôte au vice quelque chose de sa laideur. L'islamisme, je dirai plus, l'Orient antique et moderne, a compris de tout temps l'influence du climat sur les mœurs apparentes; dans ces pays où la vie libre sous un ciel tiède est un besoin impérieux, on a supprimé la femme; elle est forclose dans le *harem*, — textuellement, l'interdit. Mais en Orient, à Paris, à Londres, à Berlin, partout, les femmes savent fort bien découvrir, comme dans le Madrid de *Gil Blas*, des personnes complaisantes qui les aident à « concilier leur tempérament avec la bienséance ».

Paris est démoralisé, je n'y contredis pas; on parle partout de ses élégances scandaleuses et de son laisser-aller excessif, pour ne pas dire plus; soit. Mais parmi les créatures du monde interlope, quelles sont donc ces deux femmes dont le luxe outrageant a révolté les âmes honnêtes? L'une vient de l'autre côté de l'Atlantique, et c'est un souverain étranger qui l'a enrichie; l'autre est une juive née sur les bords de la Moskowa, et si elle ne porte plus son nom patronymique, c'est qu'elle l'a légitimement échangé contre celui d'un homme très-riche qui n'est ni Français, ni Parisien, mais qui appartient à la nation chez laquelle les succès militaires passent pour une preuve de moralité. Parmi les gens de la bonne compagnie, je ne crois pas que ce soit

une Parisienne cette femme charmante et spirituelle qui, par caprice de grande dame et dédain des usages acceptés, se livrait à toutes sortes d'excentricités de surface, inventait des toilettes folles, chantait à dépiter les chanteuses des estaminets-concerts et dansait souvent trop haut; son nom historique n'a jamais appartenu à l'armorial de la France. Une galanterie a coûté un million; celui qui l'a payé était de la Grande-Bretagne et celle qui l'a reçu était du pays que Mignon regrettait. Au temps de mon enfance, Paris, surtout aux jours de carnaval, était tenu en émoi par les inexprimables et dispendieuses drôleries d'un personnage très-connu : c'était un Anglais, et le peuple l'avait surnommé lord l'Arsouille. Des parties de baccarat où l'on engageait des enjeux excessifs ont été sévèrement jugées par l'opinion publique; les Parisiens cependant n'avaient rien à y voir, car les principaux tenants étaient des Turcs et des Polonais.

Les étrangers adorent, peuplent, enrichissent Paris, où ils trouvent une protection active de la part de l'autorité et des facilités de plaisir qu'ils augmentent eux-mêmes par le haut prix dont ils se font gloire de les payer. Rentrés chez eux, au coin de leur feu de charbon de terre, dans un ennui centuplé par l'acuité des souvenirs, ils disent volontiers : « C'est la ville la plus immorale du monde, » et ne s'aperçoivent pas qu'ils sont au moins de moitié dans la démoralisation

qu'ils nous reprochent. On peut répéter encore le mot de J.-J. Rousseau, il est toujours vrai : « La corruption est partout la même; il n'existe plus ni mœurs, ni vertus en Europe; mais s'il existe encore quelque amour pour elles, c'est à Paris qu'on doit le chercher. »

Le Parisien n'ignore pas les médisances dont il est l'objet; il en lève un peu les épaules; mais comme il sait aussi que les plaisirs attirent les étrangers et que les étrangers lui apportent de l'argent, il en prend son parti, multiplie les lieux d'amusement, s'enrichit et, semblable au chien qui mange le dîner de son maître, il prend sa part du gâteau; il s'amuse lui-même tant qu'il peut, avec la frivolité de son caractère naturel[1]. Les événements les plus douloureux, ceux dont les conséquences prolongées peuvent avoir une influence directe sur ses destinées, ne le détournent pas de cette recherche du plaisir. Lorsque la conspiration de Georges Cadoudal eut été découverte, toutes les barrières furent fermées pendant que l'on fouillait la ville pour y trouver les conjurés; Paris ne s'inquiétait que de la promenade traditionnelle de Longchamp, qui était alors très en vogue; comment la ferait-on si la barrière de l'Étoile restait close? Le dimanche des Rameaux, les deux derniers complices

[1] Le marquis de Saint-Aulaire a dit : « La frivolité est moins l'aversion pour les choses sérieuses que la disposition à s'en amuser. »

de Georges furent arrêtés, heureusement, dit Réal, car les équipages purent défiler dans les Champs-Élysées et dans le bois de Boulogne.

Au mois de janvier 1872, presque jour pour jour après la capitulation de Paris qui consacrait notre défaite, abandonnait trois départements et consentait cinq milliards d'indemnité, le préfet de la Seine fut sollicité d'autoriser la construction de quatre théâtres nouveaux sur la place du Château-d'Eau. Pendant l'hiver de 1874, Paris ne s'est occupé que de savoir où et combien de fois on danserait dans les demeures officielles. C'est pour faire aller le commerce, dit-on; le commerce en profite, nul ne le conteste; mais ceux qui vont danser ne s'en soucient guère. Lorsque l'on a offert au shah de Perse quelques divertissements médiocres et une illumination aussi mal réussie que mal conçue, le travail chôma dans Paris comme pour une des grandes fêtes de l'Église.

Toutes les fois qu'il y a quelque part des uniformes à voir, des toilettes à regarder, le Parisien y court; il ne manque pas une revue et il va aux courses, quoiqu'il n'y comprenne rien; les chevaux ne l'intéressent guère, mais il s'y rend pour faire comme « tout Paris »; il tâche même de s'approprier quelques termes du jargon qu'il est de bon ton de parler en ces endroits, car il paraît que la langue française, si riche, si souple, si précise, ne suffit pas à exprimer les rap-

ports de l'homme et du cheval. Les plaisirs sérieux, ceux qui s'adressent directement à l'esprit, le laissent absolument froid; les conférences — les lectures — qui ont tant de succès et rendent de réels services en Angleterre et en Allemagne, n'ont jamais pu s'acclimater chez nous; tous les efforts que l'on a tentés pour les faire adopter par la population parisienne, ont échoué, ou peu s'en faut.

C'est en cela, pour qui l'a imparfaitement étudié, que consiste sa démoralisation; il est bruyant, extérieur, empressé dans ses plaisirs, mais les amours de Paris ne sont ni pires, ni meilleures que celles des autres grandes agglomérations humaines[1]; il n'est pas plus juste de lui en faire un crime, qu'il n'est juste de lui reprocher l'extravagance de ses modes, car dès qu'il a inventé quelque accoutrement ridicule, le monde entier l'adopte immédiatement. Les usages les plus baroques s'imposent avec une facilité inexplicable. Tel qui sera impunément esprit fort contre un axiome philosophique ou contre un dogme religieux subira,

[1] On peut appliquer à toutes les grandes capitales l'observation que je lis dans un rapport de police secrète sur l'esprit public à Paris, en octobre 1798 : « Il est presque impossible de rappeler et de maintenir les bonnes mœurs dans une population amoncelée où chaque individu, pour ainsi dire, inconnu à tous les autres, se cache dans la foule et n'a à rougir aux yeux de personne. » (*Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris*, par Adolphe Smidt, professeur d'histoire à l'Université d'Iéna, t. III, p. 337.)

sans oser regimber, une forme de chapeau qui lui paraît horrible. Lorsque la mode fut aux duels, 4,000 gentilshommes furent tués en moins de quinze ans, et le roi accorda plus de 7,000 lettres de grâce pour homicide volontaire. Les perruques de Louis XIV, la poudre de Louis XV ont été humblement subies par l'Europe.

Les rois n'y peuvent rien et les sceptres les plus absolus s'inclinent devant une cornette en dentelle. La Palatine raconte, dans une lettre du 16 juin 1716, un fait que l'on ne doit point passer sous silence, car il prouve l'impuissance des souverains en pareille matière et l'influence subite de l'esprit d'imitation : « Le feu roi disait : J'avoue que je suis piqué quand je vois qu'avec toute mon autorité de roi, en ce pays-ci, j'ai eu beau crier contre les coiffures trop hautes, pas une personne n'a eu la moindre envie d'avoir la complaisance pour moi de les baisser. On voit arriver une inconnue, une guenille d'Angleterre, avec une petite coiffure basse, tout d'un coup toutes les princesses vont d'une extrémité à l'autre [1]. » La guenille était lady Sandwich, femme de l'ambassadeur anglais.

On a beaucoup raillé les crinolines et les faux chignons ; rappelons-nous les paniers et les coiffures à la

[1] *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans.* (Brunet, I, 243.)

belle poule ; sous le Directoire, il était de bon ton de paraître enceinte, et nulle femme ne se serait montrée en public sans avoir son « demi-terme ». J'ai vu le temps où un homme n'était élégant qu'à la condition d'avoir un lorgnon dans l'œil. Ne nous moquons de personne, ni de nos pères, ni de nous-mêmes, ni de l'Indien qui se perce les lèvres pour y insérer des botocs, ni de nos femmes qui se percent les oreilles pour y suspendre des diamants. Tout cela est affaire de mode, et la mode est la recherche toujours vaine, souvent ridicule, parfois dangereuse, d'une beauté supérieure idéale.

Paris est passé maître en l'art de faire varier la mode qui lui vaut une bonne partie de sa fortune ; ses ouvriers excellent à vendre et à vendre fort cher ces riens visibles que l'on appelle des formes. Une étoffe de 200 francs en vaut 1,200 quand elle sort façonnée de chez le bon faiseur ; lorsque l'on donne un bal important à Pétersbourg, à Moscou, à Londres, Paris en sait quelque chose et les layetiers ne suffisent pas à emballer les chiffons, les fleurs, les plumes qui coûtent beaucoup plus que leur pesant d'or. Les idées françaises se sont, pendant longtemps, glissées sous les falbalas et ont troublé bien des têtes.

Un des plus implacables adversaires que la France et Paris spécialement aient rencontrés, le comte Rostopchin, le même qui brûla Moscou, ne peut s'en

taire : « J'ai reconnu en cette ville la maîtresse de l'Europe, car on a beau dire, tant que la bonne compagnie parlera français, que les femmes aimeront les modes, que la bonne chère fera les délices de la vie, que l'on aimera les spectacles, Paris influera toujours sur les autres pays. Il est certain qu'aucune ville du monde ne possède une aussi grande quantité d'hommes instruits, savants et estimables. » Rostopchin n'est pas toujours aussi aimable et il ne se gêne guère pour déclarer que Paris est une maison de fous. Éternel contraste, qui se reproduit nécessairement dans un centre si prodigieusement rempli ; que l'on regarde vers les cabarets, c'est un peuple d'ivrognes ; vers les ateliers, c'est un peuple de travailleurs ; vers les casernes, c'est un peuple de soldats ; vers les laboratoires, c'est un peuple de savants ; vers le bal de l'Opéra, c'est un peuple de saltimbanques ; à la même minute, il y a cent peuples différents dans le peuple de Paris.

Chacun de ces peuples a ses habitudes différentes et, jusqu'à un certain point, une physionomie spéciale ; malgré l'uniformité des costumes, il est facile à un œil exercé de reconnaître à quelles professions appartiennent les individus qui forment la foule ; mais tous semblent parfois saisis d'une curiosité invincible fixée sur un seul point ou d'un amour inexplicable pour un personnage quelconque. C'est l'en-

gouement, maladie très-française et surtout parisienne. Tout le monde a cru à Cagliostro et s'est assis autour du baquet de Mesmer; on s'est étouffé dans les allées du Jardin des Plantes pour regarder la girafe et aux portes du Jardin Turc pour voir le chien Munito; c'est comme un vent de folie qui tourne les têtes. Les enthousiasmes du Parisien sont subits, quelquefois foudroyants, mais ils durent peu. Il acclame La Fayette, Dupont (de l'Eure), Lamartine; mais comme il n'aime pas qu'on vieillisse et surtout qu'on reste immuable, si on lui en parle six mois après, il les traitera volontiers de ganaches.

Semblable à Diogène, il cherche un homme, non pas pour étudier cette rare curiosité, mais pour l'admirer et au besoin pour lui obéir. En temps de péril, lorsque les ruines, que bien souvent il a accumulées par ses sottises, commencent à l'effrayer, il remet ses espérances et toute sa destinée à un homme; il le choisit, il se le figure selon ses désirs et non selon la réalité, puis il lui pose le fardeau sur les épaules : si le héros improvisé fléchit sous le poids, on l'accuse de trahison. Dans notre histoire moderne, deux hommes ont eu l'esprit de mourir à temps : Armand Carrel et le général Cavaignac. En 1848, l'un eût été chargé de fonder la République; en 1870, l'autre eût été sommé de sauver la France : et comme ils n'auraient point réussi, ils auraient tous deux été dé-

clarés traîtres à la patrie. Du reste, si le Parisien aime à renverser les idoles qu'il a dressées lui-même, il ignore absolument le sentiment de la reconnaissance. Cela tient à sa nature — j'allais dire à son sexe, car la France est femme ; il est infidèle et ingrat. Il voulut déchirer le cadavre de Colbert, et sur la porte de Sully, inconsolable de la mort de Henri IV, il écrivit : Valet à louer.

Cet engouement peu durable que lui inspirent certains hommes, il l'éprouve aussi pour d'inexcusables niaiseries. Une épidémie de bêtise se répand tout à coup sur Paris; la maladie est incurable, chacun y cède ; on entend crier : *Ohé Lambert !* ou bien : *Et ta sœur ?* On chante : *Il a des bottes, Bastien !* D'où viennent ces sornettes? Nul ne le sait : de quelque atelier de rapins sans doute ; elles descendent dans la rue, passent en province et font souvent le tour du monde. Le mal a quelquefois une autre forme, qui n'est ni moins sotte ni moins odieuse. Il y a quelques années, la mode fut d'imiter un cabotin de vingtième ordre, dont l'unique mérite était d'avoir la voix éraillée ; on n'y manquait nulle part, ni dans les brasseries, ni dans les salons. Cela s'appelle une scie, et en réalité c'est un instrument de supplice.

La manie des calembours, des intercalations de mots a fait plus d'une victime. Il fut un temps où des gens qui n'étaient point naturellement trop bêtes,

croyaient faire preuve d'esprit et riaient à gorge déployée en disant : *Je crains de cheval* que l'on ne me *trompe d'éléphant*. Ces accès d'ineptie se reproduisent très-fréquemment, et le mal qu'ils déterminent est toujours aussi insupportable que celui qu'ils remplacent. Cela est essentiellement parisien : désœuvrement, esprit d'imitation, entraînement irréfléchi ; sous ce rapport, du moins, les autres capitales sont moins amoureuses de futilités. Cette sorte de servilité intellectuelle n'empêche pas le Parisien d'avoir l'esprit d'à-propos porté au plus haut degré : il lui suffit parfois d'un mot pour définir une situation. A Mexico, pendant que le choléra décimait nos troupes, un soldat écrivit sur les murs du cimetière : « Jardin d'acclimatation. » Ce soldat était un Parisien, il n'en faut pas douter.

De tels contrastes se retrouvent souvent chez lui. Il en est un qui forme un de ses caractères distinctifs, qui généralement a été mal compris et qui est plus apparent que réel. Il est ivre d'égalité, le Parisien, mais il est surtout ivre de distinctions. Tout homme rêve la croix, et il y en a qui meurent de ne l'avoir pas obtenue. L'égalité, telle qu'on l'admet et qu'on la pratique en France, ne signifie pas que les citoyens doivent avoir des droits pareils, ne porter aucun titre et vivre dans une sorte d'état moyen intermédiaire entre l'oligarchie et la démocratie; elle signifie que

tout individu, quels que soient sa naissance et son point de départ, peut parvenir aux plus hautes dignités. Rostopchin, que je cite encore, écrivait avec étonnement : « J'ai dîné chez le duc de Richelieu à côté d'un chimiste qui est pair de France et grand-croix de la Légion d'honneur. » Or cette anomalie, contraire aux traditions des vieilles sociétés, qui crée une sorte de contradiction entre ce que Saint-Simon eût appelé « la bassesse de l'extraction » et l'importance des fonctions exercées, est peut-être ce qui tient le plus au cœur du Parisien. Il dédaigne ce que l'on doit à la naissance et recherche avec ardeur ce que l'on doit au mérite.

J'ai été témoin d'un fait qui m'a singulièrement frappé et qui est un précieux commentaire de cette aspiration vers les grandeurs acquises. — En 1857, un dimanche, j'étais assis aux Champs-Élysées; le temps était fort beau et il y avait foule. Deux ouvriers, installés sur un banc, regardaient, comme moi, défiler les voitures. Un cavalier de bonne tournure, suivi d'un domestique, passa. Un des ouvriers dit à l'autre : « Ce monsieur-là, je le connais; c'est le duc de La Rochefoucauld. J'ai travaillé chez lui; c'est un brave homme. » L'autre répondit : « La Rochefoucauld? Il y a une rue qui s'appelle comme cela. Ah! il est duc; eh bien! qu'est-ce que cela me fait? » Au bout de quelques instants apparut une calèche, dans laquelle

s'étalait un vieillard court et trapu. Le second ouvrier dit au premier : « Regarde donc ce gros-là! il ressemble à un boulet de canon roulé dans de la farine. » Le premier répliqua à voix basse et très-rapidement : « Tais-toi donc! c'est Malakoff, le maréchal Pélissier. » Je vis alors un singulier spectacle : l'homme qui dédaignait si fort le duc de La Rochefoucauld se leva d'un bond, le chapeau à la main, et, courant vers la voiture, il cria : « Vive Pélissier! vive Pélissier! » Puis il vint se rasseoir tout pâle, très-ému et dit : « Ça m'a fait quelque chose de le voir. » Cela voulait dire : J'aurais eu beau faire, jamais je n'aurais été duc de La Rochefoucauld; avec du courage, du travail et un peu de chance, j'aurais pu être duc de Malakoff et maréchal de France. — Cette pensée était si bien la sienne, qu'au bout d'un assez long silence il dit : « Après tout, Ney était bien le fils d'un forgeron! »

Ce genre d'égalité, qui consiste non pas à être, mais à pouvoir devenir, si l'on peut ainsi parler, est intimement lié à nos mœurs sociales, et rien ne l'en détachera. C'est ce sentiment, où l'ambition personnelle trouve un si puissant ressort, qui a fait dire au vieux Lefebvre, duc de Dantzig, un mot admirable. A une réception aux Tuileries, sous Louis XVIII, on se moquait un peu du brave homme, et, pour le taquiner, chacun devant lui parlait de ses aïeux ; il comprit l'in-

tention blessante et répondit : « Je suis un ancêtre, moi ! »

Si le Parisien adopte certains hommes et les pousse au pouvoir, on n'en peut dire autant des institutions : il leur est dévoué lorsqu'elles ne sont pas ; dès qu'elles existent, il n'en veut plus. Il est, à cet égard, d'une mobilité désespérante, augmentée par une absence d'idées politiques qu'il est difficile d'imaginer. En se servant du langage parlementaire, on peut dire que tout Parisien porte en lui une gauche et une droite qui se combattent sans cesse, votent à rebours, n'écoutent jamais la sonnette du président, et se perdent dans les discussions de mots où Byzance a sombré jadis. Il ne sait pas manier la liberté, il ne veut pas supporter l'autorité, et il serait ingouvernable s'il ne respectait ceux qui lui font un peu peur. Deux fois pris de belles intentions de régénération et bercé de rêves vertueux, il est parti pour Sparte et s'est arrêté en Macédoine, heureux lorsqu'il a rencontré Alexandre.

Il demande des lois pour les autres, mais n'en veut pas pour lui ; il se plaint de la réglementation administrative et accable le pouvoir de pétitions dans lesquelles il propose que chacun ait un livret indiquant sa capacité, un numéro d'ordre et des bulletins de vote de couleur différente pour les célibataires, les veufs et les gens mariés ; si l'on écoutait ces rêveries, dont les Corps législatifs ont eu souvent à s'occuper, ce ne se-

rait pas trop de tripler le nombre des fonctionnaires. Il aide l'autorité à sa façon, il lui écrit constamment pour la morigéner et réclamer ce qu'il appelle des améliorations. C'est là encore une des anomalies caractéristiques du Parisien : il donne volontiers toutes sortes de conseils à ses administrations, il y a recours jusqu'à satiété ; mais dès qu'il en parle, c'est pour en dire du mal, les déclarer despotiques, tracassières et tout à fait inutiles. Les meilleurs esprits n'échappent point à ce travers, et chacun essaye d'en signaler les abus ; mais dès que l'on sort des généralités, dès que l'on presse la question, chacun reste muet, car on médit de confiance, par habitude, de nos institutions urbaines, et sans jamais les avoir approfondies. Elles valent mieux que leur réputation ; il est vrai qu'elles sont lentes et paperassières, mais c'est parce qu'elles craignent de se tromper et parce qu'elles accumulent les pièces de contrôle qui, dégageant leur responsabilité, affirment la rectitude de leurs opérations.

On croit et l'on répète que les fonctionnaires sont des espèces de potentats qui font et défont toutes choses selon leur bon plaisir ; c'est mal les connaître. Ils sont liés par une subtile réglementation, et nul mouvement d'indépendance personnelle ne leur est permis : les lois, les décrets, les ordonnances royales, les arrêtés ministériels, les décisions du conseil d'État leur ont tracé un étroit sentier dont ils ne peuvent s'éloigner

sous peine de prévarication. C'est eux cependant que l'on rend responsables de toutes les minutieuses précautions qui leur sont imposées et qui sont la garantie même des intérêts publics. Beaucoup de gens accusent nos administrations par ignorance, par laisser-aller, mais plus d'un n'agit ainsi que par mauvaise foi, par rancune politique, par suite des déceptions dont il a été blessé.

Voilà, pour ma part, dix ans que je les étudie, que je les soumets à des contrôles réitérés : elles ne sont pas impeccables, — qui donc l'est ici-bas? — mais elles font de leur mieux, et le sentiment du devoir, que l'on constate chez presque tous les employés, est de nature à mériter le respect des esprits équitables. Je m'en rapporte à ce que j'ai vu et non pas à ce que disent des critiques trop intéressés pour être absolument sincères; mon opinion est faite : si en 1814, en 1815, en 1830, en 1848, en 1870, en 1871, Paris, — je dirai plus, la société française — n'a pas sombré, c'est aux administrations parisiennes qu'on le doit; lentement, prudemment, méthodiquement, elles ont fait rentrer le flot débordé dans le lit creusé par la sage tradition de l'expérience, et le fleuve de nos destinées a repris son cours. Ce que serait Paris sans ses administrations tutélaires, nous le savons; car nous l'avons vu du 18 mars au 28 mai 1871.

C'est, en grande partie, à la badauderie du Pari-

sien qu'il faut attribuer ces puériles récriminations, car cette badauderie est sans pareille; un régiment passe, tout le monde le suit; une voiture verse, tout le monde s'arrête; oui : mais pendant le siége il a été de mode d'aller voir tomber les obus, et tout le monde y courait. Au mois d'avril 1871, Paris était lamentable : on se promenait mélancoliquement dans les Champs-Élysées, et, faute de mieux, on regardait Polichinelle et le commissaire se battre sur le théâtre de Guignol; un projectile, évitant l'Arc de Triomphe, éclatait dans l'avenue; chacun s'y précipitait et revenait tranquillement écouter les lazzis du fantoche. On fit plus : des bourgeois sérieusement vêtus, et patentés sans doute, gravissaient par curiosité les rampes de Montmartre, que les faiseurs de lieux communs du moment appelaient prétentieusement « le mont Aventin de l'émeute! » Ils arrivaient jusqu'à la fameuse batterie que l'on a si facilement démontée, à l'heure du combat, avec quelques sacs de monnaie; ils regardaient les obusiers accroupis sur les lourds affûts, entraient en conversation avec les artilleurs fédérés, et, pour un ou deux francs, obtenaient de mettre le feu à la pièce chargée. — Je l'ai vu. — Pour faire du mal? non pas; pour faire du bruit et pouvoir se vanter d'avoir tiré un coup de canon. Ces mêmes gens avaient horreur des hommes de la Commune, mais ils s'étaient amusés pendant cinq minutes.

La puérilité du Parisien l'entraîne à des actions semblables dont le côté révoltant lui échappe ; elle l'empêche aussi de tenir une ligne de conduite réfléchie ; il est tout à la première impression ; il s'éprend de ce qu'il n'a pas, se dégoûte de ce qu'il a et regrette ce qu'il n'a plus. Très-crédule, se payant de mots, ne voyant les choses que par la surface avec laquelle il est en contact, il gobe toutes les bourdes qu'on lui débite, d'autant plus facilement qu'il est fort ignorant, oublie vite et n'apprend rien. Les rhéteurs, qu'il a souvent le tort d'écouter, abusent de cette naïveté un peu niaise et lui jettent en pâture des mots « qui ont déjà servi ».

On s'est grisé avec la parole imprudente de M. Jules Favre : « Pas une pierre de nos forteresses, pas un pouce de notre territoire ; » elle est empruntée au serment des Templiers. — M. Rochefort croit avoir inventé le « gouvernement de la défense nationale » ; l'expression est de Michelet, et il l'applique à la faction des d'Armagnacs. — M. Gambetta s'écrie qu'il a fait un pacte avec la victoire ou avec la mort ; c'est la double riposte de Mercier et de Bazire. — Il n'est pas jusqu'à M. Glais-Bizoin, aphone et branlant le chef, qui, visitant le camp de Conlie, n'ait mis ses mains derrière le dos pour dire aux troupes assemblées : « Soldats ! je suis content de vous ! » — Après le 18 mars, M. Favre demandait pardon à Dieu et aux

hommes de n'avoir pas fait désarmer la garde nationale; longtemps avant lui, Danton avait dit cela en parlant du tribunal révolutionnaire.

Toutes ces défroques des rhétoriques surannées, le Parisien les accepte sans sourciller, et parfois même pousse la bonne foi jusqu'à les trouver éloquentes. Phrases toutes faites, idées reçues, lieux communs, métaphores gothiques, rien ne l'étonne, et il admire. C'est que, malgré sa mobilité douloureuse, le Parisien est atteint d'une servilité intellectuelle qui pourrait bien être une maladie engendrée par son incurable paresse pour ce qui touche aux choses de l'esprit; les étrangers s'y trompent; parce qu'il est bavard, ironique, expansif, on croit qu'il a un esprit d'initiative très-développé et des hardiesses de conception très-actives; erreur : en art, en politique, en littérature, en médecine, il se traîne dans les ornières dont il a peur de sortir.

Ces grands mots, il faut le reconnaître, ne sont pas toujours inutiles, et jadis ils ont conduit le Parisien à la victoire. Il aime la bataille, et, comme le cheval de Job, il tressaille au son des trompettes. Très-vantard, du reste, intrépide dans le succès, il est accablé par la défaite et perd toute énergie. Un général qui commanderait une armée exclusivement composée de Parisiens pourrait obtenir des triomphes extraordinaires et peu prévus; mais, en cas de revers, il n'au-

rait point une retraite à diriger, il n'aurait qu'une déroute à suivre. Tout historien impartial qui a parlé de nous a constaté le fait. D'où provient-il?

Certes, le peuple de Paris est un grand peuple; il est intelligent, laborieux, économe, un peu trop amoureux de l'inconnu, aimant les grandes choses et cherchant à s'y associer : mais il a bien peu de sens commun ; il a pour lui l'esprit, l'ironie, la compréhension facile, le génie du perfectionnement matériel, l'élégance du travail : mais il est myope quand il regarde vers l'avenir, il est aveugle lorsqu'il se tourne vers le passé, il est sourd dès qu'il interroge l'histoire; il ne raisonne pas, il sent; il ne discute pas, il s'emporte; il n'agit pas, il s'agite. C'est une agrégation nerveuse gouvernée par des impressions ; en un mot, il manque de caractère. Au début de la Révolution, Chamfort écrivait : « L'Assemblée nationale a donné au peuple une constitution plus forte que lui ; il faut qu'elle se hâte d'élever la nation à cette hauteur. » Les efforts ont été vains, les tentatives sont demeurées stériles ; entraîné par le poids de ses mœurs, Paris est toujours retombé à ce niveau d'insouciance où il se complaît.

Malgré cette faiblesse congénitale qui si souvent l'a fait osciller et a ralenti l'essor de sa fortune, Paris est orgueilleux ; il est fier de ses richesses, de ses élégances et de ce bruissement d'idées qui plane au-dessus de

lui. Comment en serait-il autrement? Nulle ville n'a été plus adulée, et il n'y a qu'à écouter ce que les étrangers en disent pour excuser ce qu'elle pense d'elle-même. En 1814, lorsque l'invasion, guidée par tous les souverains de l'Europe, vint camper sur nos places publiques, quel langage tint-elle à la ville vaincue ? « C'est à la ville de Paris qu'il appartient, dans les circonstances actuelles, d'accélérer la paix du monde. Son vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer un si immense résultat ; qu'elle se prononce, et dès ce moment l'armée qui est sous ses murs devient le soutien de ses décisions. » C'est le commandant en chef des armées alliées qui parle ainsi, et qui, vainqueur, maître d'imposer ses volontés, prend Paris pour arbitre et sollicite de lui « la paix du monde ». On serait orgueilleux à moins.

Les généralissimes-diplomates n'ont pas été seuls à s'incliner devant son prestige : « Imaginez-vous une ville où les meilleures têtes d'un grand empire sont rassemblées dans un même espace, et, par des relations, des luttes, par l'émulation de chaque jour, s'instruisent et s'élèvent mutuellement ; où ce que tous les règnes de la nature, ce que l'art, dans toutes les parties de la terre, peuvent offrir de plus remarquable est accessible à l'étude ; imaginez-vous cette ville universelle où chaque pas sur un pont, sur une place, rappelle un grand passé, où à chaque coin de rue s'est

déroulé un fragment d'histoire ! et encore imaginez-vous, non pas le Paris d'un siècle borné et fade, mais le Paris du dix-neuvième siècle, dans lequel, depuis trois âges d'homme, des êtres comme Molière, Voltaire, Diderot et leurs pareils ont mis en circulation une abondance d'idées que nulle part ailleurs sur la terre on ne peut trouver ainsi réunies. » — Quel est le Parisien fanatique et outrecuidant qui ose faire un semblable éloge et dire que Paris est une ville unique au monde? — C'est le plus grand des Allemands, c'est Gœthe.

Les vertus et les défauts du Parisien, — du Français, — constituent un peuple très-singulier qui se sent assez bien doué pour avoir tort de faire fi des qualités acquises par le travail et la réflexion. Il a une élasticité puissante qui le relève au moment où l'on s'y attend le moins ; il peut produire presque indéfiniment et sait être riche même lorsqu'on lui prend son épargne ; il ne ménage, au besoin, ni ses peines, ni son activité, et quelquefois il est éclairé par la lueur de raison qui mène au salut. Ses inconséquences, ses ingratitudes, ses frivolités dont on se moque en venant les partager, toutes ses mauvaises qualités, en un mot, ne l'ont point empêché d'avoir des destinées enviables, d'exciter par son opulence la convoitise des jaloux et de tracer dans le champ des annales de l'humanité un sillon que rien n'effacera jamais.

V. — LE BON VIEUX TEMPS.

Dupe de bonne foi. — Esprit de contradiction. — L'opinion de César. — *O tempora! o mores!* — Le lointain dans la nature et dans l'histoire. — Le paradis perdu. — Le siècle de Louis XIV. — Un bal chez le duc de Lesdiguières. — Le dessert de Fouquet. — Les financiers. — Le jeu. — La bassette et le baccarat. — *Les gommeux.* — La moralité d'autrefois. — Le pont des Larmes. — L'Estoile. — La Fronde. — Les cris de la Palatine. — Cruauté. — *Le maquillage.* — Les gens de théâtre. — « Il reste encore Bronte le questionnaire. » — La libre pensée. — Le dieu Matière. — Liberté. — Léquinio en mission. — Sottise d'aujourd'hui, sottise d'autrefois. — Prison antichambre du pouvoir. — Rochefort et Broussel. — Les pétroleuses. — « Estoupper les souppiraux. » — Le cabaret et les ouvriers. — Dragonnes et graines d'épinards. — Les tricoteuses. — Lieux communs et banalités. — Sparte. — Les effets de la richesse publique. — Sécurité. — Assassinats. — Les mauvais jours d'autrefois. — Résurrection. — Le bonnet rouge et le chaperon d'Étienne Marcel. — Décapitaliser Paris. Les menaces. — Le sacre. — *Fluctuat nec mergitur.* — L'airain de Corinthe. — La chanson des horloges. — Les grenouilles. — Athènes et Alexandre. — Haine contre Paris. — Vauban. — L'Exposition de 1867. — Supériorité morale. — L'œuvre de Paris depuis 1800. — Salubrité. — L'intelligence de Paris. — Le sang de Louis XVI. — Les crises éruptives.

Le Parisien, — l'habitant de Paris, — a-t-il toujours été ce que nous le voyons aujourd'hui? A-t-il toujours été inconséquent, futile, généreux, cruel, héroïque, faible, indifférent, fanatique, bavard, ignorant, ingénieux, frivole, spirituel et sot? Toujours, et aussi loin que l'on remonte dans son histoire, on le trouve pareil à lui-même ; ses variations les plus accentuées ne modifient en rien son caractère ; il peut être anglais avec le duc de Bourgogne, espagnol avec les Guise, monarchique avec Louis XIV, terroriste avec Robespierre, il n'en reste pas moins, comme dit Char-

ron, « léger à croire, à recueillir, à ramasser toutes nouvelles, surtout les fâcheuses, tenant tous rapports pour véritables et asseurés ; avec un sifflet ou sonnette de nouveauté, on l'assemble comme les mouches au bruit du bassin. »

Toujours nous le voyons déraisonnant à perte de vue sur des effets dont il ignore les causes, se laissant exciter ou abattre par les mêmes motifs, dansant la carmagnole autour de l'échafaud de Louis XVI, pleurant d'attendrissement à la rentrée de Louis XVIII, criant vingt fois dans la même journée vive la Fronde ! et vive Mazarin ! passant sans sourciller de la licence au despotisme, variant avec une bonne foi irréprochable, car il est passé maître en l'art de se duper soi-même. Très-divisé d'opinions, non point par principe, — il n'en a guère, — mais par esprit de contradiction, le contrepied lui est naturel et il n'a besoin d'aucun effort pour être d'un avis opposé à celui qu'il entend émettre. « Il y a chez eux des partis différents, non-seulement dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque village, mais encore dans chaque maison. » Est-ce un moraliste moderne qui, après avoir constaté notre état politique et social si profondément morcelé, s'exprime de la sorte? Non ; c'est César, lorsqu'il parle de nos pères, les Gaulois.

Les gens à courte vue, douloureusement affectés par le spectacle qui frappe leurs yeux, accusent notre

époque, lui reprochent d'être d'une immoralité exceptionnelle et font porter à notre temps le poids de toutes les malédictions : notre temps ! notre temps ! Les plus ferrés en humanités s'écrient : *O tempora ! o mores !* En était-il donc autrement jadis, et seuls avons-nous le privilége de la dépravation? L'histoire et la poésie répondent ; depuis le vieux Nestor qui trouvait ses contemporains dégénérés, jusqu'aux vieillards de nos jours qui vitupèrent la corruption de jeunes gens, le même fait se reproduit. Dégoûté du présent, on se retourne vers le passé et on lui attribue des vertus qu'il n'a jamais soupçonnées. Cela est humain.

En voyage, on traverse des landes arides, trouées çà et là de marécages saumâtres; les lichens, comme une lèpre vive, tachent les blocs de grès répandus sur les sables; les arbres épuisés n'ont qu'un feuillage misérable ; on s'éloigne de ces lieux désolés où souffle l'air attristant des solitudes. Lorsque l'on a fait quelques lieues, on se retourne et l'on reste stupéfait d'apercevoir un paysage magnifique ; toutes les laideurs choquantes perdues au fond des transparences de l'horizon forment un ensemble merveilleux de lignes et de couleurs; on admire et l'on se croit le jouet d'une illusion. Le lointain produit dans l'histoire le même effet que dans la nature. Pour voir les choses en beau, il ne faut que les contempler à distance. Lorsque l'homme regarde vers son enfance, tout lui apparaît

plus souriant, plus aimable et plus doux ; une phrase toute faite exprime très-nettement cette sensation, on dit : les charmes du souvenir. L'humanité entière croit ainsi, trompée par les mirages de l'éloignement, que les jours d'autrefois étaient moins durs que les jours actuels, que tout y était plus fort, plus probe, plus grand ; elle obéit à la loi commune et s'égare en regrets stériles. Le Perdican de Musset a dit cela simplement d'une façon magistrale : « J'avais emporté dans ma tête un océan et des forêts, et je retrouve une goutte d'eau et des brins d'herbes. » Qu'est-ce que l'âge d'or? qu'est-ce que ce paradis perdu qui s'ouvre au seuil de toute religion, si ce n'est le souvenir idéal d'un passé bienheureux?

Le bon vieux temps! Je le vois dans les romans, je l'aperçois sur le théâtre, mais je le cherche en vain dans l'histoire; il n'y est pas. Ceux qui l'évoquent sans cesse avec une prétendue sagesse qui n'est que de l'ignorance, s'imaginent que, s'ils eussent vécu à l'époque de Cinq-Mars, de Lauzun, de Nocé, de Létorières, ils eussent été des raffinés, des justaucorps à brevet, des roués, des marquis; ils eussent été Gros-Jeans comme aujourd'hui et ils eussent vu des choses singulièrement semblables à celles qui les attristent.

Ce siècle de Louis XIV, qui est resté dans la mémoire comme un type de grandeur inimitable, fut, dit Saint-Simon, « un règne de vile bourgeoisie. » Loin d'être

meilleures, les mœurs étaient pires, et le double adultère installé au trône même, régnant par la grâce de Dieu, s'imposant à la religion qui l'utilisait, à la noblesse qui le sollicitait, au peuple qu'il enrichissait, brisait toute retenue avec une impudeur dont nos jours calomniés n'ont point donné d'exemple. Les relations du monde étaient sans sécurité : en certains cas, gentilshommes et bandits, c'était tout un ; que la province ait conservé des mœurs farouches, issues des coutumes féodales, on n'en peut douter, après les *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier ; mais les procès de la chambre ardente où les plus grands noms de la cour furent compromis, les procédures secrètes d'où la Montespan elle-même ne sortit pas bien nette, fournissent de singuliers renseignements sur cette société que l'on nous propose toujours comme un modèle de grâce et de façons élégantes.

L'urbanité de cette époque ne conviendrait guère à la nôtre, et la police correctionnelle verrait autre chose qu'une peccadille dans le fait suivant : « Le 19 janvier 1658, il y eut grand régal, grand bal et belle comédie chez le duc de Lesdiguières. Il traita six belles dames, et entre autres la veuve du marquis de Sévigny (Sévigné), à qui l'on dit qu'il en veut... Le roy fut à l'heure du bal, masqué à la portugaise... La collation ne fut pas finie et le roy estoit à peine sorti qu'on commença à jouer des mains et à piller

tout, jusque-là que l'on asseure qu'il fallust remettre quatre ou cinq fois de la bougie aux lustres et qu'il en cousta pour ce seul article plus de 100 pistoles à M. de Lesdiguières[1]. » Le bon vieux temps réserve beaucoup de surprises semblables à ceux qui l'interrogent. Fouquet, dans un dîner d'apparat, fit servir au dessert deux vases chargés de pièces d'or nouvellement frappées ; les convives se jetèrent dessus, en remplirent leurs poches et se sauvèrent, sans écouter le surintendant qui les rappelait en riant.

Nos financiers ont fait plus d'une fortune scandaleuse et quelques-uns ont dû satisfaire aux curiosités de la justice ; les financiers d'autrefois n'étaient pas moins habiles, et, comme en qualité d'adjudicataires des fermes, ils étaient souvent chargés de faire rentrer l'impôt, ils avaient en main des instruments de cruauté que l'on chercherait vainement aujourd'hui ; il y eut plus de faux sauniers et de contrebandiers que d'assassins enchaînés sur le banc des galères que commandait Vivonne, frère de madame de Montespan. Je sais que maintenant il n'est faiseur d'affaires si taré qui ne trouve un prince pour sa fille, lorsqu'il a soin de mettre un million dans la corbeille de mariage ; les gens du monde s'indignent alors et se voilent la face avec une pudeur où il y a le regret d'une bonne

[1] *Journal d'un voyage à Paris en* 1657, 1658, par MM. de Villiers, p. 387, 388.

aubaine manquée; ils disent : On n'a vu ces choses-là que de notre temps. Doit-on rappeler la sanglante épigramme qui frappa Mirepoix, Lamoignon, Molé, lorsqu'ils épousèrent les filles de Samuel Bernard et devinrent « recéleurs du bien qu'il a volé »? Faut-il citer la phrase altière dont La Bruyère a flagellé les grands de son époque : « Si le financier manque son coup, les courtisans diront de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru ; s'il réussit, ils lui demandent sa fille. »

De nos jours du moins, et sans essayer de pallier ce que l'agiotage peut avoir de coupable, si l'on interroge ces maisons de crédit dont la rapide fortune a été souvent un objet de surprise et d'envie, si on leur demande quelle est leur raison d'être, elles peuvent montrer pour excuse les chemins de fer qui sillonnent le pays en l'enrichissant, les canaux qui joignent les fleuves, des ports où s'abritent des flottes qui vont sur tous les points du globe, des villes assainies et toutes les industries à l'œuvre. Qu'auraient répondu les hommes de finance dont Turcaret fut le type jusqu'à la Révolution? Le plus hardi, le plus intelligent de tous, Law, n'aurait eu à montrer que l'épouvantable banqueroute de la rue Quincampoix.

Le jeu nous dévore, dit-on; il ruine les familles, il entraîne les jeunes gens à des actions répréhensibles : de plus d'un l'on peut dire ce que Saint-Simon écrivait

sur le duc d'Antin : « Fort heureux au jeu et très-soupçonné d'y aider. » C'est un danger public, et les tribunaux ont dévoilé à cet égard un abîme de corruption que l'on ne soupçonnait pas. Qui le nie? Dans les cercles, dans les maisons particulières, dans les tripots clandestins, on joue avec une passion excessive que l'on rendrait immédiatement cent fois plus dangereuse si l'on rétablissait les jeux publics, comme certains personnages aveugles ou peu scrupuleux n'ont pas craint de le demander. Ce vice n'est point nouveau. La bassette, la cavagnole, le lansquenet peuvent marcher de pair avec le baccarat, qui est fort à la mode en ce moment.

Il y a peu d'années, une partie se solda par une perte de 1,200,000 fr.; on se rappelle les clameurs qui furent poussées; on ne parlait de rien moins que de faire intervenir le gouvernement et de clore à jamais le cercle où pareil scandale s'était produit. Madame de Sévigné est une âme douce et point médisante; elle écrit, le 18 décembre 1678 : « Pour revenir à la bassette, c'est une chose qui ne se peut représenter; on y perd fort bien cent mille pistoles en un soir. » Et elle ajoute : « Monsieur a mis toutes ses pierreries en gage[1]. — Le roi a commandé à M. de Cessac de se

[1] De tels errements ne cessèrent pas à la mort de Louis XIV : « C'est un état que d'être joueur, dit Montesquieu; ce seul titre tient lieu de naissance, de biens, de probité. » Sous la régence, sous les règnes de

défaire de sa charge et tout de suite de sortir de Paris ; savez-vous pourquoi? Pour avoir trompé au jeu et avoir gagné avec des cartes ajustées. » Ne croirait-on pas que ces lignes ont été inspirées par cette partie de lansquenet jouée à Chantilly vers la fin du règne de Louis-Philippe et qui eut un si profond retentissement dans la conscience publique?

Il existe cependant entre « le bon vieux temps » et le nôtre une différence essentielle au point de vue du jeu et qu'il est bon de noter, car elle n'est point à notre avantage. Autrefois c'était la noblesse et la finance qui seules, ou à peu près, avaient le sot privilége des jeux excessifs; aujourd'hui, tout bourgeois qui se sait quelque argent en poche se livre à ce passe-temps aussi médiocre que périlleux. On croit faire acte de manières élégantes en s'assimilant les vices des castes renversées; les fils de la bourgeoisie, ceux

Louis XV et de Louis XVI, le jeu fait fureur. Mercy d'Argenteau écrit à Marie-Thérèse, en date du 18 novembre 1780 : « Le marquis de Chabre, officier dans les gardes du corps et très-gros joueur, avait débuté par gagner 18,000 louis, et il en avait perdu 30,000 à la fin du voyage (à Marly)... Il s'est commis au salon des friponneries scandaleuses, au point qu'il a été volé dans la poche du comte de Dillon un portefeuille qui contenait pour 500 louis de billets de banque. » Voir *Marie-Antoinette, correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy d'Argenteau*; A. Arneth et A. Geoffroy, t. III, p. 485 et 490. Presque toutes les lettres dont se compose ce recueil, si curieux et si important pour l'histoire du règne de Louis XVI, insistent sur la rage du jeu et sur les sommes qu'on y expose.

qui, après avoir été les *gandins*, les *petits-crevés*, sont aujourd'hui les *gommeux*[1], au lieu de voir un instrument de travail dans la fortune acquise par leurs pères, n'y ont vu qu'un instrument de plaisir, et ils se sont jetés tête baissée dans toutes sortes de distractions peu avouables, où le jeu tient la plus large place. Sous ce rapport, la démoralisation a gagné en profondeur et en étendue; elle a pénétré une classe d'individus pour laquelle le droit de s'amuser semble être le premier des devoirs. Il ne faut pas trop s'en plaindre; ce vice est compensé : souvent il ramène ces jeunes gens au travail par la ruine, et il active singulièrement la circulation de l'argent qui, sorti de leurs mains, finit toujours par être employé d'une façon utile et honorable.

Quant à ce que l'on appelle plus particulièrement la moralité, la main brûle à feuilleter l'histoire; qu'est-ce donc que la collection des mémoires et des correspondances du temps passé, si ce n'est le récit d'aventures que l'on ne sait trop comment qualifier? Il y a certaines portions des annales de Paris qui ne seraient point déplacées dans l'*Enfer* de la Bibliothèque nationale. La simplicité de ces impudeurs qui

[1] *Gandin*, du boulevard de Gand; *petits-crevés*, des devants de chemise semés de points à jour appelés petits-crevés; *gommeux*, de la gomme faite avec des pepins de coing à l'aide de laquelle on maintient la frisure des cheveux.

s'étalaient au grand jour est extraordinaire; on les acceptait sans trop détourner la tête. Lorsque Henri III posa la première pierre du Pont-Neuf, il voulait que l'on nommât celui-ci le pont des Larmes, en commémoration de celles qu'il versait alors, sans contrainte, sur la mort de Quélus et de Maugiron.

En 1610, Lestoile peint d'un mot l'état moral de Paris : « En un siècle fort dépravé comme est le nôtre, on est estimé homme de bien à bon marché; més que vous ne soiés qu'un peu boulgre, parricide et athée, vous ne laissés de passer pour un homme d'honneur. » Sous la régence de Marie de Médicis, sous Louis XIII, le dévergondage ne trouve plus de mots pour s'exprimer. Moralement jamais on n'a été plus bas que sous la Fronde; cette guerre civile, cette lutte de prérogatives menée par des coureuses qui traînent des intrigants derrière elles et les cachent tout crûment dans leur alcôve, est faite pour donner la nausée[1]. Ce n'est pas précisément par la pureté des mœurs que brilla l'époque de Louis XIV; la fin du règne fut presque le pendant de celui du dernier des Valois. « Il souffle un vent de vertige qui se répand partout, » disait madame de Maintenon, impuissante à combattre tant de mal. La régence du moins fut un retour à la nature : c'est le mot de Michelet.

[1] Condé disait : « J'en ai assez de cette guerre de pots de chambre. »

Il faut écouter la Palatine et les cris qu'elle pousse; elle était aux premières loges, du reste, pour bien voir et tout savoir; mère du régent et habitant le Palais-Royal, elle vivait au centre même d'une débauche qui l'épouvantait : « Jamais rien de pareil ne s'est vu à ce qu'est la jeunesse d'à-présent; les cheveux en dressent sur la tête; je m'étonne que Paris n'ait pas encore été englouti en punition des choses affreuses qui s'y commettent; toutes les fois qu'il tonne, j'ai peur pour cette ville. » On ne sait quelle cruauté malsaine se mêlait au plaisir et semblait lui donner une acuité plus vive; que l'on se rappelle l'horrible plaisanterie que le comte de Charolais — une bête féroce — fit subir à madame de Saint-Sulpice; la pauvre femme en mourut ou peu s'en faut; son oraison funèbre fut une chanson. Les plus hauts personnages n'étaient point exempts de ces fantaisies maladives qui font croire à un trouble mental : un soir, à Versailles, malgré la présence du vieux roi, on avait eu grand'-peine à empêcher le duc de Bourgogne de glisser un pétard enflammé sous le siége de la princesse d'Harcourt qui jouait au piquet.

Les femmes, au moins, allaient-elles à franc visage, sans fard, ni cosmétique? Le « maquillage[1] », que l'on reproche tant aux femmes d'aujourd'hui, était fort à la

[1] Du verbe *maquiller*, qui, en jargon de voleurs, signifie faire; se maquiller le visage, c'est se faire le visage.

mode; Marie de Médicis avait auprès d'elle un valet de chambre-coiffeur que l'on appelait « le raccommodeur du visage de la reine » ; son secret n'a point été perdu, il a été fidèlement transmis à travers les âges, seulement le nom a changé; un procès a prouvé que le mot brutal de raccommodeur avait été remplacé par un vocable plus poli : les gens qui font aujourd'hui métier de peindre les lèvres en rose, les veines en bleu, la peau en blanc, le bord de l'œil en noir, sont des émailleurs.

Des femmes du monde, je le sais, se sont compromises avec des hommes de théâtre; il n'est si mince chanteur qui n'ait eu des succès d'alcôve; un gymnaste a failli être enlevé de vive force, et d'étranges histoires ont couru dont les sots se sont amusés et dont les honnêtes gens ont rougi; on a crié au scandale et l'on a cru qu'une telle dépravation n'avait point d'analogue dans les siècles écoulés. L'histoire est comme Janus, elle a deux visages : qu'elle regarde le passé ou le présent, elle voit les mêmes choses. Pendant les beaux jours de Louis XIV, La Bruyère a vertement dit leur fait aux grandes dames de son temps. Qui ne se souvient de cet admirable paragraphe dont Estienne Pasquier aurait dit qu'il est le plus beau « placard » de la langue française. La fin en est une flétrissure pour les femmes qu'elle atteint : « Vous soupirez, Lélie; est-ce que Dracon aurait fait un

choix? ou que malheureusement on vous aurait prévenue? Se serait-il enfin engagé à Césonie, qui l'a tant couru, qui lui a sacrifié une si grande foule d'amants, je dirai même toute la fleur des Romains? à Césonie, qui est d'une famille patricienne, qui est si jeune, si belle et si sérieuse? Je vous plains, Lélie, si avez pris par contagion ce nouveau goût qu'ont tant de femmes romaines pour ce qu'on appelle des hommes publics, et exposés par leur condition à la vue des autres. Que ferez-vous, lorsque le meilleur en ce genre vous est enlevé? Il reste encore Bronte le questionnaire; le peuple ne parle que de sa force et de son adresse; c'est un jeune homme qui a les épaules larges et la taille ramassée, un nègre d'ailleurs, un homme noir. »

Il n'est pas jusqu'à ces nouveautés philosophiques que l'on prétend avoir imaginées de nos jours et dont la stérilité fatigante cherche à s'imposer par toute sorte de moyens, qui ne soient des vieilleries inscrites dans l'histoire. La libre pensée, les libres penseurs font grand bruit depuis quelques années; rumeur de surface qui cache des appétits désordonnés ou des déceptions politiques; il y a plus d'un siècle qu'Horace Walpole écrivait : « Les Français affectent la philosophie, la littérature et le libre penser, » et il ajoute ceci, qu'il pourrait écrire encore : « De tous les dieux que l'on a iamais inventés, le plus ridicule est cette

vieille divinité épaisse et lourde des sophistes grecs, que les modernes lettrés veulent remettre en honneur, *le dieu Matière.* »

Ces hommes qui, dans toute religion établie, voient une sorte de lien moral qu'il faut couper, parce qu'il rattache la société à certains devoirs dont leurs théories sociales ne peuvent guère s'accommoder, ont traversé le pouvoir pendant quelques jours. En grande hâte ils ont profité de cette bonne fortune inespérée pour chasser les sœurs de charité qui soignaient les malades, pour enlever les crucifix pendus à la muraille des écoles, pour fermer les églises et imposer silence aux prêtres. C'est en invoquant ce qu'ils nomment « les grands principes de la liberté » qu'ils ont commis ces attentats. Cette conclusion, qui jure outrageusement avec les prémisses, n'est point de création moderne, et bien avant les mois d'avril et de mai 1871 on en avait vu des exemples. Léquinio, représentant du peuple en mission, lâche, le 1er nivôse an II, un règlement qui débute ainsi : « Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou d'écrire pour favoriser quelque culte ou opinion religieuse que ce puisse être. Celui qui se rendra coupable de ce délit sera arrêté à l'instant, traité comme un ennemi de la constitution républicaine, conspirateur contre la liberté française et sera livré au tribunal révolutionnaire. »

A qui sont empruntées ces mesures odieuses, où le ridicule semble dépasser la cruauté? Au bon vieux temps, aux ordonnances de Louis XIV qui poursuivaient « ceux de la religion prétendue réformée »; aux condamnations à mort, si souvent prononcées contre les protestants sous le règne de François Ier, que le pape Jules III écrivit au roi de France, dans le courant du mois de juin 1535, pour le requérir de « vouloir apaiser sa rigueur de justice en leur faisant grâce et pardon ». Il n'est sottise de notre temps qui ne s'accorde avec précision à une sottise analogue du temps passé!

En politique on n'a pas été plus sage qu'en religion; l'action des opposants, la répression exercée par le pouvoir, se sont affirmées de nos jours comme elles s'étaient affirmées jadis. Que n'a-t-on pas dit des geôles du mont Saint-Michel sous le gouvernement de Louis-Philippe? Ceux qui, dans un admirable élan de générosité et de vertu, ont démoli la Bastille en juillet 1789, ont dû regretter la destruction de la vieille forteresse royale qui eût pu contenir tant de suspects, de brissotins, de feuillants, de fayettistes, de modérés, d'intempestifs, — c'est le mot que Robespierre a appliqué à Anacharsis Clootz, — d'agents de Pitt et Cobourg, d'accapareurs et même, après thermidor, de jacobins et de babouvistes. Quel parti n'a compté ses prisonniers autrefois et à présent? pour combien d'in-

dividus la prison n'a-t-elle pas été l'antichambre et le marchepied du pouvoir? Rochefort sort de Sainte-Pélagie pour être membre du gouvernement de la défense nationale, comme le vieux conseiller Broussel était sorti de Saint-Germain pour devenir gouverneur de la Bastille.

L'histoire se répète incessamment, par la raison bien simple que les idées humaines se meuvent dans un cercle déterminé et que les mêmes causes produisent invariablement les mêmes effets. Les faits amenés par des conjonctures absolument imprévues et extraordinaires ne sont point sans précédents; nos chroniques urbaines sont là pour le démontrer. Lorsque la Commune vaincue, comprenant que sa défaite était inévitable, fut saisie de cet accès de pyromanie réfléchie dont les traces subsistent encore, Paris tout entier fut en proie à une indicible terreur; quoique aucun incendie n'ait été signalé dans le périmètre occupé par les troupes françaises, on ne voyait qu'incendiaires : toute femme portant un panier ou une boîte à lait était une pétroleuse. On racontait, avec une émotion qui n'était point feinte, que l'on jetait des mèches souffrées dans toutes les caves, et l'on dénombrait les maisons brûlées. Chacun alors se mit en mesure de parer aux sinistres dont on se croyait menacé; on boucha les soupiraux des sous-sols, et les habitants firent la garde sur les trottoirs.

Certes, la panique était excusable, mais les précautions prises représentaient sans doute un fait sans analogue? — Le 23 mai 1524, la ville de Troyes fut brûlée; des gens déguisés et inconnus avaient, dit-on, excité des enfants à mettre le feu. Dès que la nouvelle arrive à Paris, on y perd la tête : on voit là je ne sais quelle machination terrible; Troyes n'était en quelque sorte qu'une étape; le but poursuivi était l'anéantissement de Paris; aussitôt les bourgeois font le guet dans les rues et s'empressent « d'estoupper les souppiraux des caves ». Cette terreur dura longtemps, et les feux accoutumés de la Saint-Jean furent interdits en place de Grève; de même, après la Commune et pendant quelques jours, il ne fut point prudent d'enflammer une allumette dans les rues : l'auteur de cette étude a vu tirer sur un fumeur qui, abrité dans l'angle d'une porte, allumait paisiblement son cigare.

Ces faits et tant d'autres qu'il serait facile d'énumérer, prouvent que l'humanité suit imperturbablement la même route, et qu'il est injuste de reprocher exclusivement à son époque les fautes que toutes les autres ont commises aussi. Cela n'empêche pas les hommes désœuvrés ou peu réfléchis de broder perpétuellement des variations sur la phrase de Sénèque : *Quæ fuerunt vitia mores sunt* : les vices d'autrefois sont les mœurs d'aujourd'hui. — On parle sans cesse, par exemple, de l'insouciance de nos ouvriers qui,

une fois la paye reçue, vont la dépenser au cabaret, prolongent les jours de chômage, et ne rentrent à l'atelier que la bourse vide. Certes, c'est là un thème fertile en sérieuses réflexions, et l'on ne fera jamais trop d'efforts pour amener les artisans à la grande vertu domestique, qui est l'économie. Mais l'on se trompe en pensant que ce vice est particulier à notre état social. « L'ouvrier qui gagne quatre livres dix sous veut gagner six livres, dit Barbier dans son *Journal*, et il est quatre jours sans travailler, à manger son argent. » Cette indifférence, cet attrait vers le plaisir, cette *braverie* de l'artisan parisien avaient déjà été remarqués par un voyageur anglais qui visita Paris pendant le règne de Louis XIV. « Il n'y a pas au monde, dit-il, un peuple plus industrieux et qui gagne moins, parce qu'il donne tout à son ventre et à ses habits. »

Cette vanité du vêtement, ce besoin de clinquant et de galons qui tourmentent le Parisien, apparaissent surtout dans les moments de troubles. Chacun rêve de porter un panache ; l'égalité réclamée se manifeste alors par les broderies dont on se charge. Que n'a-t-on pas vu pendant le siége et la Commune ! Ce fut une débauche d'uniformes plus brillants les uns que les autres. Les officiers de Dombrowski et de Bergeret, qui ballottaient sur leurs chevaux à travers la chaussée des boulevards, faisaient honneur à l'imagination des

costumiers : ceintures, brassards, hongroises soutachées, ruban d'ordonnance rappelant celui de la Légion d'honneur, rien n'y manquait; les chabraques à passepoils dorés enveloppaient les selles. En les voyant passer, on se souvenait involontairement de la phrase écrite par Camille Desmoulins dès le mois d'août 1789 : « On ne rencontre dans les rues que dragonnes et graines d'épinards. »

Les femmes ne nous ont point épargné d'écœurants spectacles; elles suivaient ou précédaient les bataillons de fédérés dans des jaquettes ridicules où les ornements n'étaient point ménagés. Ces viragos descendaient des tricoteuses et de Théroigne de Méricourt. « La femme d'un colonel se promène ici avec bonnet rouge, dit un *témoin de la Révolution*, avec des pistolets à la ceinture, et se vante publiquement du nombre de gens qu'elle a tués lors des massacres d'août et de septembre. » La Commune permit aux locataires de déménager sans payer les termes échus, et nul ne s'en fit faute; c'est une mesure analogue qui, pendant la Ligue, avait valu une sérieuse popularité au conseil de l'Union.

Notre histoire contemporaine, j'entends celle qui commence en 1830 et se prolonge jusqu'à nos jours, offre des points de similitude remarquables, qui naturellement ont engendré des accusations semblables que l'on dirait calquées les unes sur les autres. A-t-on

assez parlé de l'immoralité du second empire, du développement des intérêts matériels, du luxe, de la spéculation? On n'avait qu'à copier dans les Mémoires tout ce qui a été dit sur le dix-septième et le dix-huitième siècle; on n'avait qu'à répéter les sermons prononcés par les prêtres, depuis que la chaire catholique est ouverte au monde, pour trouver des phrases stéréotypées et dont l'application était indiquée. Mais sans remonter si loin, il était facile de se fournir de cette littérature banale. « C'est qu'en effet l'absence de croyances religieuses, les longues prospérités de la paix, le culte de l'argent, ont livré la classe intelligente et raisonnante de notre pays à l'homme ou à la chose qui lui assure la sécurité des intérêts matériels et la possession du moment. » Cette phrase est extraite d'une lettre du général Trochu, lettre rendue publique; elle n'est pas datée de 1870, comme on pourrait le supposer, mais de 1851.

Des écrivains sérieux ne parlent pas autrement. « L'activité industrielle et commerciale de cette époque, la surexcitation qu'elle donne à tous les appétits matériels amenèrent une concurrence effrénée, le plus hideux agiotage, un amour des écus plus impudent, plus effronté qu'au temps de la Régence et du Directoire. Acquérir sans travail, sans instruction, par les voies les plus courtes, inventer les moyens d'exploiter la crédulité, chercher des dupes, enfin *faire des af-*

faires, devient la pensée et l'occupation unique de la partie la plus influente de la population, d'une société brillante et corrompue, sans croyance comme sans entrailles, qui ne connaît que les plaisirs matériels et les jouissances du luxe[1]. » Cette fois, il n'y a pas à s'y tromper, c'est bien de l'Empire qu'il s'agit ; nullement, c'est du gouvernement de Juillet.

Plus on ira, plus les civilisations se développeront, plus les reproches de ce genre pourront se produire et auront pour eux une apparence de sincérité. La découverte des métaux précieux, qui deviennent très-abondants, donne au monde une richesse excessive ; la richesse fait naître les besoins, et dès que les besoins ont commencé à poindre, on s'évertue à les satisfaire. Exiger d'un peuple riche qu'il vive d'abnégation et de pauvreté, c'est demander à l'être humain plus que sa nature ne comporte ; on peut, sans murmurer, se nourrir de pain d'avoine et de viande de cheval lorsque l'on y est contraint par la nécessité, mais il est normal de manger du pain de froment et du filet de bœuf lorsque l'on peut en acheter. On était fort vertueux à Sparte, dit-on ; mais le vol y était en honneur : ce qui prouve une misère peu commune ou une inconcevable paresse.

Cette richesse, ce luxe que les moralistes sévères

[1] Th. Lavallée, *Histoire de Paris*, t. I, p. 312.

pour les autres incriminent avec violence, n'ont pas été sans influence sur l'adoucissement des mœurs et ont déterminé, au seul point de vue de l'hygiène publique, une prolongation notable dans la moyenne de la vie humaine. Au lieu de cloaques où les familles pourrissaient jadis dans des masures sans soleil et sans air, Paris possède aujourd'hui de larges rues, bordées de maisons saines où l'eau, la lumière et l'oxygène, c'est-à-dire la santé, sont répandus à flots; cette richesse ne donne pas que des plaisirs immoraux : elle a décuplé la force de production des ouvriers en leur permettant de remplacer le pain noir et le fromage blanc d'autrefois par une nourriture très-substantielle et réparatrice; la consommation de la viande, cet indice irrécusable du bien-être général, augmente tous les ans; les registres de l'octroi l'affirment contre les déclamations peu désintéressées des mécontents. Les bureaux de bienfaisance soignent les indigents à domicile; de vastes hôpitaux, où les meilleurs médecins tiennent à honneur de faire le service, reçoivent et guérissent les malades dans des conditions et dans des proportions que le bon vieux temps n'a jamais connues. Les asiles, les hospices sont multipliés, la santé publique profite de toutes ces améliorations et s'affermit; c'est à la fortune de tous que l'on emprunte les ressources d'où s'écoulent tant de bienfaits; sans notre richesse accrue par le souci des

« intérêts matériels », est-ce que la préfecture de la Seine aurait pu consacrer 30,000,000 à l'enseignement primaire de Paris?

Jamais on n'a moins assassiné, moins volé que maintenant; les crimes commis au milieu d'une population de deux millions d'individus sont dix fois moins nombreux qu'à l'époque où Paris ne comptait pas plus de six cent mille habitants. L'état moral de la population s'est-il donc amélioré d'une façon très-sérieuse? Je voudrais pouvoir l'affirmer, mais l'aménagement même de la ville est une sorte d'obstacle aux méfaits des gens de mauvais aloi qui pullulent parmi nous. La clarté du gaz, substitué aux lanternes, aux réverbères dont La Reynie et Sartines étaient si fiers, les énormes voies de communication qui ont remplacé les ruelles obscures, propices aux embuscades, où nos pères marchaient à tâtons, ont fait pour la sécurité urbaine plus que tous les sermons des moralistes. La très-habile distribution des quatre-vingt-un postes de police, d'où six mille gardiens de la paix partent sans cesse en patrouilles rassurantes, offre des garanties autrement sérieuses que les promenades illusoires des soldats du guet suivis d'un commissaire en voiture. Trente-cinq mille arrestations opérées en moyenne, chaque année, par les agents de la préfecture de police prouvent que, si nous ne sommes pas un peuple vertueux, nous sommes du moins un peu-

ple très-protégé contre les convoitises malfaisantes.

Plus la richesse de la nation s'est augmentée, plus cette protection, facilitée par les embellissements de Paris, est devenue efficace, plus nous avons pu employer d'argent à défendre la collectivité contre les mauvais instincts de l'individu. Sous cette forme, le luxe tant vitupéré a servi aux intérêts généraux. Est-ce à dire, pour cela, que notre état social soit impeccable? Non pas; mais il est supérieur à celui que nous offre le passé. Parfois cependant on tire des conséquences outrées d'un fait anormal. Dans l'assassinat de la duchesse de Choiseul-Praslin par son mari, l'on a voulu voir une preuve de la démoralisation de la haute société parisienne; un accident monstrueux n'implique nullement une dépravation générale; il y aura toujours des comtes de Horn, des chevaliers et des abbés de Cange, des marquises de Brinvilliers; il y aura toujours des individualités profondément perverses, comme il y aura toujours des chiens enragés.

Faut-il conclure de tout ceci que notre époque est enviable et que nous sommes d'un temps supérieur à nul autre? Cette pensée n'est pas la mienne, et notre histoire a traversé des phases glorieuses et apaisées pendant lesquelles il semble qu'il eût été doux de vivre. La prospérité s'est éloignée de nous, de pesantes infortunes nous ont accablés; nous devons aux autres et à nous-mêmes des malheurs que le temps seul

et beaucoup de sagesse pourront réparer. Paris, échappé aux étreintes d'un adversaire sans merci, a essayé de se suicider, et nous avons subi des jours qui ont laissé dans nos cœurs un intolérable souvenir.

Ces jours d'angoisse et de deuil, nos pères ne les ont pas ignorés. Sans remonter à la captivité du roi Jean, aux querelles d'Armagnac et de Bourgogne pendant la folie de Charles VI, sans évoquer le traité de Troyes qui livrait la France à l'Angleterre, sans parler du « petit roi de Bourges », les trois siècles qui nous précèdent nous ont mis quelquefois si bas, que l'on a pu croire que tout était fini. Après la prise de Haarlem et le massacre de deux mille Français qui défendaient la ville le 12 juillet 1573, Louis de Nassau écrivait à Charles IX : « Maintenant vous touchez la ruine ; votre État baye de tous côtés, lézardé comme une vieille masure qu'on racommode tous les jours de quelques pilotis et qu'on n'empêche pas de tomber ; où sont vos noblesses ? où sont vos soldats ? Ce trône est à qui veut le prendre ! » En 1589, la Ligue et l'Espagne en France, dans Paris par ses agents, à Corbeil par ses soldats ; en 1636, les Croates sont à Pontoise ; en 1709, famine, ruine, défaites ; les soldats n'ont plus de quoi manger et mendient dans les rues ; la vaisselle du roi est en terre de pipe ; le pain servi sur les tables de Versailles est du pain d'orge ; tout s'effondre ; en 1792, disette, révolution, invasion,

massacre dans les prisons; des gens affolés se tuent en criant : C'est la fin du monde; pendant deux années, — 1793-1794, — qui restent le cauchemar de l'histoire, la France se bat sur toutes ses frontières et s'égorge elle-même; en 1814, en 1815, invasion, démembrement, indemnité de guerre. Nous portons notre faix, nos pères ont porté le leur. Bien des fois, les étrangers ont cru nous avoir porté le dernier coup, et lorsqu'ils revenaient pour voir si nous étions bien morts, ils ont été surpris de nous trouver debout, gais, alertes, et plus vivants que jamais. La véritable devise de la France, d'après ses annales, son caractère et ses mœurs, devrait être le *nil desperandum* d'Horace.

Dans nos troubles intérieurs, dont trop souvent le signal est parti de Paris, c'est notre ville qui devient l'objet de toutes les colères, et les malédictions ne lui sont point épargnées ; elle les mérite parfois : sa joie tumultueuse est insultante, et elle se plaît à humilier les idoles qu'elle adorait; elle force Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge à la journée du 21 juin, comme jadis, le 22 février 1358, elle a posé le chaperon d'Étienne Marcel sur la tête du dauphin, qui devait être Charles le Sage. Ces faits-là ne se pardonnent guère. Lorsque, après ces violentes commotions, l'ordre se rétablit peu à peu, les hommes qui ont profité des événements accomplis se retournent contre Paris et le menacent de briser son omnipotence. On a

même, depuis 1870, inventé un mot, et l'on répète complaisamment : Il faut décapitaliser Paris.

Le terme est nouveau, mais l'idée n'est pas neuve. Le 25 septembre 1793, Lasource demandait que Paris fût réduit à « son quatre-vingt-neuvième d'influence ». Mais bien avant le député girondin on avait voulu décapiter la France. En avril 1436, au moment où Charles VII victorieux vient de rentrer dans Paris, enfin purgé de la domination anglaise, on agite très-sérieusement la résolution de transporter la capitale dans une des villes riveraines de la Loire. Des hauteurs de Saint-Cloud où il avait posé son camp et où il devait recevoir le coup de couteau du moine jacobin, Henri III s'écriait : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques; encore quelques jours, et l'on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement la place où tu auras été. » Lorsque Henri IV entra, il hésita et faillit retourner sur ses pas, car il n'osait guère pénétrer « dans cette spélonque de bestes farouches ».

Louis XIV, qui gardait rancune de la Fronde, installa la royauté à Saint-Germain, puis à Versailles, où elle resta jusqu'aux journées d'octobre 1789. Brunswick, dans son manifeste, ne ménage pas Paris : il lui promet une destruction complète. C'était un en-

nemi qui parlait ainsi, mais l'Assemblée siégeant aux Tuileries devait entendre de pareilles menaces. Lorsque, sur la proposition de la Gironde, la Convention nomma la *commission des douze*, qui était chargée d'examiner les actes de la Commune (mai 1793), celle-ci se rendit en corps à la barre de l'Assemblée pour protester. Isnard présidait et il répondit à la députation : « Écoutez ce que je vais vous dire : si jamais, par une insurrection, il arrivait que l'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti ; oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a existé. » Buzot demanda que la Convention fût transférée à Versailles. La Commune fut très-effrayée; Chaumette pérora; il était fort troublé; plus de grands mots : sa rhétorique boursouflée fait place à quelques phrases très-simples qui ne sentent guère le Spartiate : « Autrefois nous avions la cour, les grands ; aujourd'hui nous n'avons plus personne ; si la Convention quitte Paris, nous sommes perdus ; si la Convention va à Versailles, Paris ira aussi ! » Au 21 mai 1795, lorsque le peuple apporte une pétition qui demande la constitution de 1793 et « la fin des disputes », Siéyes fait rendre une loi de police : « Qui viole l'Assemblée est déporté; qui insulte un représentant est mis à mort; en cas de troubles, on siégera à Châlons. »

Napoléon lui-même ne fut point exempt de ces colères; l'esprit frondeur de ce qu'il nommait « les salons » l'avait irrité. Au mois de septembre 1804, lorsqu'il était déjà question de l'arrivée du pape, il disait, en séance du conseil d'État : « Paris a toujours fait le malheur de la France; ne serait-il pas possible de choisir une autre ville pour le couronnement? » La *Gazette de France* publia, par ordre, un article où des allusions au sort de Rome et de Byzance menaçaient Paris de lui enlever son titre de capitale. Ce projet, dont si souvent on avait fait un épouvantail pour Paris, a été exécuté en partie depuis 1871. Des esprits très-sages ont cru qu'il n'était pas prudent d'enfermer toute la force morale de la France dans une ville un peu trop sujette aux commotions. Cette mesure, qui sera une cause de fortune pour les actionnaires du chemin de fer de Versailles, n'a point modifié d'une manière sensible l'existence de Paris : semblable au vaisseau qui forme ses armes parlantes, il flotte toujours et n'est point encore submergé.

On pourra peut-être diminuer l'importance politique et administrative de Paris, mais il sera bien difficile d'amoindrir son importance morale; elle s'est lentement formée par agrégations successives; elle a pour elle une tradition dix fois séculaire, et elle est entretenue par l'activité même de ce peuple auquel viennent sans cesse se mêler les gens de la province

et de l'étranger. Paris ressemble à cet airain de Corinthe qui, composé de toutes sortes de métaux en fusion, constituait un métal unique. La diversité des occupations, des tendances, des travaux, des plaisirs, des rêveries, donne à Paris une âme exceptionnelle dont l'influence s'étend au loin et s'impose. En 1872, on chantait en Hollande le *Klokkenlied*, la chanson des horloges : « Paris est la plus grande horloge du monde; — elle a donné l'heure à toutes les nations; — à force de vouloir la monter, on a détraqué le mouvement; — mais cela n'empêche pas le monde entier — d'avoir les yeux fixés sur cette immortelle horloge. » Sans être d'un chauvinisme exagéré, on peut admettre que la petite chanson hollandaise n'a point tort; elle constate un fait que nul ne peut nier.

Paris a une force d'expansion inconcevable; qu'il soit ou ne soit pas le siége du gouvernement, il n'en reste pas moins le maître de l'opinion : il la domine et presque toujours il lui donne le mot d'ordre. La royauté, isolée à Versailles pendant plus d'un siècle, regardait du côté de Paris. « Les Parisiens sont des grenouilles, il faut les laisser chanter, » disait Marie-Antoinette, et elle écoutait leurs coassements avec une épouvante qui n'a été que trop lamentablement justifiée. Ceux-là mêmes qui, dans l'enivrement du triomphe, après la chute de Paris, se sont écriés : Tombée! tombée! la Babylone orgueilleuse! ceux-là tendent l'o-

reille et se préoccupent de ce que dit la grande ville. Alexandre, maître de la Grèce, vainqueur de la Perse, un pied sur le sol de l'Inde, déifié, plus qu'humain, fils de Jupiter Ammon, s'inquiétait de savoir ce qu'Athènes pensait de lui.

Cette supériorité exaspère bien des gens, non-seulement parmi les étrangers, mais même parmi les Français; récemment un député demandait, en haine de Paris, que la subvention de l'Opéra fût distribuée à tous les théâtres lyriques de la province : sottise peu avouable et commise par un homme qui n'a pas compris que l'Opéra attire et retient à Paris des voyageurs dont la dépense restitue au centuple à l'État la subvention incriminée. Malgré les colères qu'il inspire, Paris mérite encore ce que Vauban en a dit : « Cette ville est à la France ce que la tête est au corps humain; c'est le vrai cœur du royaume, la mère commune de la France, par qui tous les peuples de ce grand État subsistent et dont le royaume ne saurait se passer, sans déchoir considérablement. » Aussi il faut laisser faire les inventeurs de capitales improvisées; ce n'est pas le hasard, ni la fantaisie qui a créé Paris, c'est la position géographique, c'est le climat, c'est la force même des choses. Que la boueuse Lutèce sortie du fond de ses marécages soit devenue la ville que nous voyons, c'est là un fait qui serait sans précédent, si le refuge offert aux voleurs par Romulus,

au pied du Palatin, ne s'était élevé jusqu'à être cette Rome dont les destinées, si souvent modifiées, semblent être impérissables.

L'esprit de Paris rayonne sur le monde : nous l'avons vu. Que l'on se rappelle l'Exposition universelle de 1867. Il n'y avait rien de factice dans ce luxe sincère, dans ces merveilles de l'industrie, dans ces productions de la science et des arts que nous montrions aux étrangers avec autant d'orgueil que d'imprudence. L'univers était accouru, et Paris lui fit bon accueil. Cette fête pacifique fut la préface de notre grande infortune; mais, du moins, nous avions prouvé que ce peuple, insoucieux de l'avenir, s'absorbait de plus en plus dans les œuvres fécondes de la paix et ne songeait guère à d'autres accroissements que ceux de son intelligence et de sa prospérité. C'était affirmer une sorte de supériorité morale que les événements adverses, dont il a eu, dont il a encore à pâtir, n'ont point démentie. Il y a d'autres victoires que celles de la guerre, et Mars n'est point le seul dieu qui préside au développement des civilisations. Trois fois depuis que les premières heures de ce siècle ont sonné, Paris vaincu a été envahi, et cependant nulle autre ville, depuis cette époque, n'a plus fait pour l'humanité. L'espèce d'influence exceptionnelle qu'elle exerce, n'est que la justice rendue à ses efforts.

Si l'on compte ce que Paris a produit depuis 1800,

on peut, sans pécher par excès, être surpris qu'une seule ville ait suffi à des créations si variées et aussi incessantes. Le monde a lu ses poëtes, ses romanciers, ses historiens; les écoles socialistes modernes, quel que soit le résultat de leurs doctrines, l'ont pris pour tribune de leurs prédications; les savants étrangers ont écouté la parole de ses professeurs de médecine, de droit, de littérature, de philosophie; Humboldt écrivait : « C'est ici seulement que je me sens vivre; » son école de peinture n'a encore été égalée par nulle autre, et si les grands maîtres en sont morts, ils ont du moins laissé des œuvres qui servent de modèles aux peintres de tous pays; la science n'est pas restée muette, et la chimie que fonda Lavoisier, un Parisien, doit ses progrès les plus éclatants, ses découvertes théoriques les plus fécondes, à des hommes qui ont illustré le nobiliaire de Paris; l'industrie continue à faire des merveilles, et les ouvriers juchés au cinquième étage des maisons entassées dans les quartiers populeux sont passés maîtres en l'art de toutes les élégances.

C'est de Paris, du Paris d'aujourd'hui, qu'est parti ce grand mouvement de la salubrité urbaine que les autres peuples viennent étudier, afin de s'en appliquer le bénéfice. Les travaux de M. Belgrand pour la canalisation souterraine de la ville, pour y amener les eaux potables et en expulser les eaux souillées, suffi-

raient à illustrer une époque et une nation. Jamais la science appliquée aux soins de la santé publique ne s'est élevée aussi haut. Dix mille hommes d'élite, ingénieurs, savants, lettrés, philosophes, linguistes, artistes, archéologues, industriels, inventeurs, contremaîtres, groupés dans le même centre, associant à leurs travaux quelques centaines de milliers d'artisans, forment l'intelligence de Paris, intelligence très-ouverte, très-expansive, dont le monde profite, et qui toujours a relevé la grande ville de l'état d'abaissement où trop souvent l'ont fait tomber ses sottises politiques. Celles-ci sont graves, et pourraient avoir pour l'avenir des conséquences détestables si elles se renouvelaient.

Prudhomme raconte dans ses *Révolutions de Paris* que, le 21 janvier 1793, un citoyen monta sur l'échafaud même et que, plongeant son bras nu dans le sang du roi, il en aspergea la foule : « Frères, criait-il, on nous a dit que le sang de Capet retomberait sur nous; eh bien ! qu'il y retombe ! » — Il y est retombé. — Depuis cette heure, depuis que l'appel à la violence n'a pas paru un attentat exécrable, mais dans bien des cas a été glorifié comme une action légitime, ce peuple flotte entre les deux extrêmes et semble ne plus pouvoir trouver une assiette définitive, pareil à un malade qui change constamment de médecins, sans réussir à recouvrer la santé. Les accès du mal dont

il est travaillé se manifestent par des crises éruptives qui sont les révolutions. Paris les fait, la France les accepte, le Parisien les subit. Cette dernière affirmation n'est point un paradoxe, il sera facile de le prouver.

VI — LES RÉVOLUTIONS.

L'ancienne édilité parisienne. — Travaux interrompus. — Le théâtre et les acteurs. — Invasion provinciale. — Adrien Duport. — Municipalité provisoire. — La Commune. — Insignifiance de l'élément parisien. — Thermidor. — Les furieux. — Tallien. — Qui a dirigé la Terreur. — Loi du 27 ventôse an IV. — 1814 et 1815. — La commission municipale de juillet 1830. — Le gouvernement provisoire de 1848. — Le gouvernement de la Défense nationale. — La province règne à Paris. — 31 octobre 1870. — Les ruraux. — Après le 18 mars. — 5 pour 100 de Parisiens. — Déposition de M. Macé. — 356 prisonniers, un Parisien. — Les « voyous ». — Les exotiques. — Proportion du Parisien dans la population de Paris. — Le Parisien succombe sous la masse provinciale. — Aveux de l'histoire. — Une parole solennelle de Napoléon Ier. — Il ne faut pas confondre le Parisien et l'habitant de Paris. — Les bucoliques. — L'épargne. — Pignon sur rue. — Esprit de fronde. — Esprit de révolte. — *Atrocia aut pudenda.* Les promesses de Paris. — La France émigre à Paris. — « Les Iles. » — Les envieux. — Les fruits secs. — La moelle des lions. — Préjugés et scrupules. — « Tigres agacés par des singes. » — L'alchimie sociale. — Stérilité des révolutions. — Mystification méprisable. — La liberté réclamée n'est pas un but. — Hurler avec les loups. — Paris devient moindre. — Les droits et les devoirs. — Pas d'objectif politique. — Force confuse. — Un mot de Chateaubriand. — La loi de l'atavisme moral. — L'énergie du Parisien. — L'abstentionisme appelé trop tard à la vie politique. — Causes de nos révolutions. — Périodicité inquiétante. — S'il n'y avait que des Parisiens à Paris, on n'y ferait pas de révolutions.

Sous l'ancien régime, le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers, et tous les magistrats qui constituaient l'édilité parisienne, étaient élus pour deux ans, devaient être *nés natifs* de Paris, comme

l'on disait alors, et avoir rang de bourgeoisie. La Révolution de 1789 détruisit ces sages précautions et fut une invasion provinciale. Les esprits étaient fort émus et très-troublés; la guerre d'Amérique, à laquelle nous avions pris part, avait fait germer des pensées d'indépendance et de *self-government;* les philosophes, « les âmes sensibles, » rêvaient un avenir meilleur et se préparaient pour le grand combat. En 1788, le père de Mirabeau disait de son fils : « L'heure des gens de sa sorte arrive à grands pas, car il n'est ventre de femme aujourd'hui qui ne porte un Artevelde ou un Mazaniello. »

Un fait indépendant des idées ambiantes n'accéléra en rien la révolution, qui depuis longtemps lancinait les esprits, mais lui donna, dès les premiers jours, un caractère de cruauté et de violence inexprimable. En 1785, on avait entrepris dans Paris des travaux d'embellissement assez semblables à ceux que le second Empire a exécutés; pour les mener à terme, on avait appelé un grand nombre d'ouvriers de province; faute d'argent, les travaux furent subitement interrompus en 1788. Les chantiers furent déserts, mais les manœuvres ne quittèrent point la ville; ils y restèrent, appauvris, mécontents de ce chômage forcé, et fort en peine de pourvoir aux besoins de la vie pendant l'hiver de 1789, qui fut d'une dureté exceptionnelle, centuplée par la disette des grains.

La forme extérieure et brutale de la révolution, c'est-à-dire l'émeute, trouva là une force disponible, prête à tous les désordres, que vinrent bientôt augmenter les bataillons fédérés attirés de la province. L'élément parisien est déjà submergé à cette époque par les éléments provinciaux et étrangers [1]. Lorsque l'on dit : Paris fait une révolution, on confond le théâtre et les acteurs ; la vérité est que les provinciaux font une révolution à Paris : les Parisiens ne s'en mêlent guère.

Il faut admettre, en thèse générale, et malgré la fable de Bertrand et Raton, que ceux qui profitent d'une révolution, sont ceux qui ont eu intérêt à la fomenter et qui l'ont dirigée ouvertement ou par des menées secrètes. Aussitôt que la prise de la Bastille annonce que le vieil ordre de choses a vécu, aussitôt que la ville de Paris, prenant comme emblème les émaux de son écusson, gueules et azur, et y ajoutant l'argent pour affirmer sa réconciliation avec la royauté, a inauguré le drapeau tricolore, trois hommes

[1] Dans les notes écrites en 1802 par Lenoir, ancien lieutenant général de police, et publiées par J. Peuchet, on trouve la confirmation de ce fait : « Chaque province, dit Lenoir, a sa représentation spéciale d'États et son foyer de résidence particulière dans la capitale. Ceci ne varie dans aucun temps ; les hommes passent, mais les statistiques restent, l'équilibre se maintient. C'était (Paris) en quelque sorte le royaume lui-même, réduit sur une petite échelle et rassemblé par échantillons dans un périmètre d'une huitaine de lieues. »

sont adoptés par la Révolution et la symbolisent; ils parlent, ils écrivent, ils sont armés en son nom et pour elle. Sa voix, c'est Mirabeau, né à Bignon; sa plume, c'est Camille Desmoulins, né à Guise; son épée, c'est Lafayette, né à Chavagnac. Lorsque les mauvais jours sont venus, que les clubs agitent le peuple affolé par des récits de complots et de trahisons sans cesse réédités, le maître de la populace, le grand prêtre des tricoteuses est Marat, un Suisse, né dans l'affreuse petite ville de Boudry.

Parmi les passions qui se heurtent, les motions « liberticides, tyrannicides » qui se succèdent au milieu de la plus effroyable bataille parlementaire que jamais on ait vue, un seul homme impassible, continuant l'œuvre à laquelle il a voué sa vie, dépouille l'ancienne justice de l'attirail cruel dont elle était encore embarrassée, fonde la jurisprudence moderne et prépare les éléments que le code futur n'aura plus qu'à coordonner pour en faire un ensemble de lois presque irréprochable : c'est Adrien Duport, un Parisien.

L'assassinat du prévôt Flesselle, l'expulsion des échevins, des conseillers, avaient fait place nette à l'Hôtel de Ville; 400 électeurs s'y étaient réunis pour veiller aux besoins et à la sécurité de Paris; le 25 juillet 1789, une municipalité provisoire fut constituée; 120 mandataires formèrent le nouveau conseil; c'est Paris qui a donné le signal du mouvement, qui a forcé

les portes de l'antique prison d'État, qui traite de souverain à souverain avec le roi : on peut augurer qu'il va choisir ses représentants municipaux parmi les citoyens qu'il a vus naître ; 120 conseillers, — 104 provinciaux, 16 Parisiens. Ce n'est point là un fait anormal et accidentel ; nous allons le retrouver incessamment et dans chacune de nos révolutions.

La loi du 21 mai 1790 organise les municipalités : 96 notables, choisis par les quarante-huit sections de Paris, vont s'asseoir à l'Hôtel de Ville et deviennent la Commune [1] ; jusqu'au jour où celle-ci sera supprimée le 9 thermidor, 223 individus s'y succéderont pour remplir les vides causés par les extinctions, par les démissions et par la guillotine. Dans ce nombre on compte 12 Parisiens ; on n'a pas seulement fait appel aux provinces de France, l'étranger fournit un contingent qui n'est pas sans importance : 34 administrateurs de Paris viennent de Suisse, de Prusse, d'Italie, de Suède, de Danemark et d'Amérique.

On a dit que la révolution de thermidor fut la revanche de la province sur Paris, de la province, qui avait été vaincue par la défaite de la Gironde. Le fait est vrai, en ce sens que le mouvement terroriste

[1] *Commune de Paris, — Commune du 10 août, — Commune régénérée :* elle porte ces trois noms, selon les événements qui la modifièrent. Les 71 membres de la Commune, mis hors la loi le 10 thermidor an III, furent exécutés le lendemain.

partit des comités siégeant à Paris et qu'on le répandit dans la France entière par les représentants en mission et à l'aide des tribunaux révolutionnaires ambulants. Mais c'étaient les provinciaux qui donnaient l'impulsion. Cette religion de sang et de meurtre avait ses apôtres : on la prêchait à la Commune, dans les clubs, à la Convention; on la mettait en œuvre au Comité de salut public; la Commune agissait sur les clubs, le comité agissait sur la Convention. Or la Commune était dirigée par Hébert, né à Alençon, et par Chaumette, né à Nevers ; les membres du Comité de salut public qui organisent « les fournées », on les connaît : c'est Robespierre l'Artésien, Saint-Just le Nivernais, Couthon l'Auvergnat, Le Bas du Pas-de-Calais; le porte-voix de ces furieux, c'est Fouquier-Tinville, sorti du département de l'Aisne ; le porte-glaive, c'est l'ivrogne Henriot, venu de Nanterre.

Dans la fameuse séance de thermidor, au moment où tout semble en suspens, à cette minute d'indécision compromettante, qui donc « déchire le voile et ramène la discussion » que le niais Vadier égarait? C'est un Parisien, Tallien. Certes celui-là était loin d'être irréprochable, et sa mission à Bordeaux lui avait laissé du sang aux mains; mais, par le fait, ce fut lui qui décapita la Terreur; Paris se détendit, la France put respirer et les rapports de police constatent que

les jacobins, les terroristes furent matés, montrés au doigt et forcés de se taire. Paris avait lâchement subi cette honteuse période de son histoire; il avait accepté et distribué dans le pays le système implacable que les provinciaux avaient importé chez lui.

Plus tard, la présence des révolutionnaires — blancs ou rouges — qui pullulent à Paris inquiète le Directoire; il adresse au Conseil des Cinq-Cents un message pour demander le droit « d'éloigner la foule d'individus qui affluent dans la capitale et dont le plus grand nombre est animé d'intentions suspectes. » Le Conseil des Cinq-Cents répond par la loi du 27 ventôse an IV, qui accorde à la police le pouvoir discrétionnaire de refuser le séjour de Paris à ceux qui n'y sont pas nés.

Le premier Empire tombe deux fois, non pas sous l'impulsion de l'émeute victorieuse, mais devant l'invasion : en 1814, on nomme, pour faire face aux premières difficultés, un gouvernement provisoire; sur les cinq membres qui le composent, deux seulement sont Parisiens, Talleyrand et Jaucourt; en 1815, Waterloo amène une seconde abdication, et les cinq personnages qui reçoivent le dépôt momentané des pouvoirs publics sont tous étrangers à Paris.

La Restauration s'établit; malgré une vive opposition, elle fonctionne; la prise d'Alger lui fait croire qu'elle peut tout oser contre un peuple sensible aux

victoires, elle lance ses fameuses ordonnances d'où sort la révolution de Juillet ; la vieille dynastie qui, en quinze ans, n'a pu parvenir à conclure une alliance sérieuse avec la nation, reprend sans faiblesse la route de l'exil, entourée de sa maison militaire et dans un appareil souverain. Bien vite, sous le titre de Commission municipale, on installe à l'Hôtel de Ville un gouvernement très-réel ; pas un des personnages qui le composent n'est né à Paris : ni Casimir Périer, ni le général Lobau, ni le baron Schonen, ni Audry (de Puyraveau), ni Mauguin, ni Laffitte, ni Lafayette ; pas même le secrétaire Odilon Barrot, qui est né à Villeport, dans la Lozère.

La royauté de Juillet devait aussi, après un règne de dix-huit ans, disparaître comme celle qu'elle avait remplacée. Aussitôt que la surprise de février eut tourné en révolution, un gouvernement provisoire de onze membres se nomme lui-même ; on y trouve deux Parisiens, Ledru-Rollin et Flocon. Dès que l'Assemblée nationale est réunie, le peuple cherche naturellement à briser l'expression de sa propre volonté, et la souveraineté populaire essaye de s'affirmer en violant la représentation du suffrage universel ; un homme a conduit et préparé le mouvement : c'est Blanqui, un monomane né à Nice ; un autre s'associe à la manifestation, s'en empare et en devient le chef : c'est Barbès, un créole de la Guadeloupe ; l'homme qui du haut de

la tribune prononça la dissolution de l'Assemblée était un Alsacien nommé Huber.

En 1870, comme en 1789, l'interruption des grands travaux de voirie et de construction a laissé sur le pavé une quantité considérable d'ouvriers sans ouvrage et venus de la province. C'est une armée dont la subversion saura profiter. La guerre éclate, la France est ouverte; en prêtant l'oreille on entend l'invasion qui s'approche; Paris s'affole; il applique l'homéopathie à la politique; il a le choléra, il se donne la peste, fait une révolution, déchire les actes du suffrage universel, assume sur sa tête la terrible responsabilité de sauver le pays, se saisit de la souveraineté et la délègue à un gouvernement dit de la Défense nationale, dont les onze membres comptent neuf provinciaux et deux Parisiens : MM. Picard et Rochefort.

Le maire de Paris est des Pyrénées-Orientales; il dit : « Paris sera la Saragosse de la République ; et si la Saragosse ne suffit pas, la torche en main, nous ferons, moi à votre tête, de Paris un Moscou ! » Les gens assemblés applaudissent; c'est là une parole qui ne sera point perdue; on s'en souviendra quelques mois plus tard. Le chef de Paris, nous ne pouvons l'ignorer, car il l'a répété souvent, était soldat, catholique et Breton ; son diplomate était de Lyon, et l'ambassadeur qu'il envoyait aux nations étrangères est un

Provençal issu de Marseille. Pendant que ce gouvernement dominait et qu'au fond des clubs on parlait volontiers de l'anéantissement des armées allemandes, une insurrection fut sur le point de tout emporter; cinq provinciaux et un aliéné parisien, Gustave Flourens, furent presque souverains à leur tour et s'adjoignirent un Italien qui devait « représenter la République universelle au sein de la Commune de Paris ». On put croire un instant qu'il n'y avait plus d'espérance; la situation était plus que compromise; elle fut sauvée cependant, grâce à un Parisien madré qui se sauva spirituellement par une porte dérobée et alla chercher quelques troupes sur la fidélité desquelles on avait eu raison de compter.

La fin du drame, on la connaît. On pouvait espérer, après tant de misères, que l'on avait touché le fond du fond et que l'on allait remonter à la surface. Non, nous n'avions pas payé tout ce que le sort exigeait, nous n'avions pas racheté encore nos prospérités des jours heureux, et nous allions voir, comme dit le cardinal de Retz, « des scènes auprès desquelles les passées n'ont été que des verdures et des pastourilles. » Après l'investissement, après la famine, après la capitulation, il nous restait à subir la Commune et à contempler Paris incendié; quatre-vingts individus, nommés à l'élection, firent partie de cette assemblée à la fois grotesque et féroce qui, pendant deux mois, se démena

dans l'Hôtel de Ville. Ils disaient, ceux-là, qu'ils étaient l'âme de Paris, de « la ville sainte » ; ils voulaient en faire la ville libre par excellence, ayant son gouvernement propre, ses institutions spéciales, concluant des traités d'alliance avec les peuples, possédant son armée, ses finances, et ne relevant plus que d'elle-même ; avec quel mépris ne parlaient-ils pas de la représentation nationale que la France meurtrie avait élue à travers son désespoir et sa détresse ; ils la surnommaient superbement « la Chambre des ruraux ». — Ruraux vous-mêmes ! car sur quatre-vingts que vous étiez, soixante-six avaient été vomis par leurs provinces. Le journaliste qui a eu la singulière impudeur d'exhumer *le Père Duchêne* nous était venu de Lille, et celui qui, préparant froidement l'incendie de Paris, écrivait, le 16 mai 1871, dans *le Cri du Peuple :* « Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra, » est un citoyen de la Haute-Loire.

Ce sont là les chefs, dira-t-on, mais l'armée de désordre et d'ivresse, les simples soldats que ces gens abusaient et commandaient, étaient des Parisiens. Non ! Lorsque l'on discuta au Corps législatif la loi du 9 juillet 1852, qui permet l'expulsion des vagabonds étrangers à Paris, il fut prouvé par des chiffres dont *le Moniteur* a gardé trace, que, pendant les journées de juin 1848, l'élément exclusivement parisien n'avait figuré que dans la très-minime proportion de 5

pour 100. L'*Enquête sur l'insurrection du* 18 *mars* donne un détail extrêmement précieux à l'égard de la coopération des Parisiens aux œuvres de la Commune. M. Macé, commissaire de police, qui jusqu'au 20 mai fut chargé des interrogatoires à la grande prévôté de Versailles, où l'on amenait les fédérés prisonniers, dit dans sa déposition : « Il y avait environ 20 repris de justice sur 100; il y avait énormément d'étrangers, beaucoup de Polonais, beaucoup de Belges.... Sur 356 individus pris dans une même affaire, celle du plateau de Châtillon, il n'y avait qu'un seul Parisien : c'était un enfant qui avait été enlevé de la Roquette; » — et il ajoute : « Les enfants ont fait beaucoup de mal[1]. »

Beaucoup de mal, en effet, et ce fut parmi eux que l'on trouva le plus de Parisiens. Ils ne furent incorporés qu'assez tard, vers la fin d'avril, dans les bandes de la Commune, et dès lors on put prévoir que la lutte prendrait fatalement un caractère de barbarie excessif. L'enfant est cruel parce qu'il n'a jamais souffert ; il est très-hardi parce qu'il ignore en quoi consiste le danger. Au début, dans les derniers jours de mars, les vieillards, les hommes « mûrs » étaient assez nombreux derrière le drapeau rouge ; mais aussitôt que la bataille fut engagée et que les escarmouches

[1] *Enquête parlementaire sur l'insurrection du* 18 *mars;* dépositions des témoins, t. II, p. 222.

devinrent fréquentes, la plupart des barbes grises disparurent et l'on vit alors sous l'uniforme des enfants de quinze à dix-sept ans, que l'eau-de-vie attirait et que tentaient les aventures. Tous ces êtres chétifs, malsains, moitié loups et moitié furets, que la libre vie en commun a prématurément dépravés, que des poëtes mal inspirés ont essayé de glorifier, qui tirent l'étymologie de leur nom banal de la voie publique, où ils vaguent comme des chiens errants, tous les « voyous » en un mot, se jetèrent dans le combat avec la curiosité, l'insouciance et l'entrain de leur âge. Très-flattés d'être traités comme des hommes et d'avoir un fusil, ils furent intrépides aux avant-postes et particulièrement redoutables derrière les barricades.

Il serait puéril de dire que la population adulte, issue de familles parisiennes et née à Paris, n'a pris aucune part à ces actes violents, mais on peut affirmer qu'elle n'y était guère, comme en juin 1848, qu'une minorité de 5 pour 100. Il faut se rappeler qu'après le 18 mars on a fait venir à Paris, au prix de sacrifices que la caisse municipale eut à supporter, tous les débris de légions étrangères, de francs-tireurs exotiques, de « vengeurs » sans nationalité qui, pendant la guerre, avaient combattu en partisans. Indépendamment de cette cause accidentelle, la composition même de la population de Paris suffit à expliquer

l'infériorité numérique du Parisien au jour des prises d'armes révolutionnaires.

Reprenons des chiffres déjà cités ; ils ont, en ce sujet, une importance particulière. 1,851,972 habitants composent la population normale de Paris, recensée en 1872, à laquelle il faut ajouter un groupe flottant que l'on peut évaluer à la moyenne très-restreinte de 135,000 individus présents chaque jour dans les garnis ; sur ces 1,986,972 individus, on ne compte que 642,718 Parisiens, perdus au milieu de 1,344,254 provinciaux ou étrangers. La proportion réellement parisienne est d'un tiers dans la population ordinaire de Paris[1]. Il n'est pas surprenant, d'après cela, que le Parisien ne se mêle qu'avec une extrême réserve à des commotions qui sont contraires à ses mœurs, à ses habitudes et à ses intérêts ; chaque révolution se solde par une perte sèche de plusieurs centaines de millions, dont le Parisien paye la plus lourde part, lui qui fait surtout le négoce des objets de luxe et qui fournit les éléments les plus recherchés aux manifestations extérieures de la prospérité générale ;

[1] Le total des arrestations opérées par les soins de la préfecture de police en 1873, pour crimes et délits, fournit des renseignements sérieux et ramène aux mêmes proportions; total des individus arrêtés : 33,485, dont 2,418 étrangers, 21,733 provinciaux, 9,334 nés dans le département de la Seine. Dans ce dernier chiffre, il faut compter 2,415 enfants âgés de moins de 16 ans qui ont été arrêtés plusieurs fois pour vagabondage et sont, presque tous, de réels Parisiens.

il le sait, ne s'en cache guère, maudit les bouleversements que l'on vient faire chez lui, les accepte par cas de force majeure, et ne désire rien tant qu'un gouvernement stable, assurant la tranquillité publique, permettant à chacun de vivre de son travail et de s'amuser en paix. Dans les révolutions, dans les événements qui les suivent, le vrai Parisien succombe sous la masse provinciale dont il est environné ; il succombe d'autant mieux qu'il n'essaye même pas de lutter et qu'il se contente de lever les bras au ciel en disant : « Qu'allons-nous devenir ? »

Michelet établit très-nettement, après la journée des Barricades et au moment de la fuite forcée de Henri III, « qu'à Paris il n'y avait pas un tiers du peuple pour la Ligue. » Ce fait vrai s'est indéfiniment reproduit. Les mémoires, les journaux que les *bourgeois de Paris* nous ont laissés sur les époques de troubles qu'ils ont eu à traverser, ne sont qu'une série de lamentations où l'affaissement de leur esprit, les regrets qui les animent se font jour à chaque page. Les rapports de police sur l'esprit public pendant la Révolution, publiés par M. Schmidt, prouvent, contre toute discussion, contre toute opinion préconçue, que Paris subissait bien plus qu'il n'acceptait les excès commis en son nom ; dans les marchés, au seuil des boutiques des marchands de comestibles, où l'on « faisait queue », on entend sans cesse la même phrase que les inspec-

teurs signalent : « Vive l'ancien régime! au moins nous avions de tout en abondance. »

Napoléon, malgré la mauvaise humeur qu'il témoigna parfois contre la petite guerre d'épigrammes que le faubourg Saint-Germain lui faisait, a rendu justice à Paris; il en avait étudié l'esprit avec soin et il savait à quoi s'en tenir sur la ville des massacres de septembre, de la Terreur et de tant de journées sanglantes ; peu après l'établissement du consulat, il disait : « Je me suis fait mettre sous les yeux tout ce que l'on a pu trouver sur les événements les plus désastreux qui ont eu lieu à Paris dans les dix dernières années ; je dois déclarer, pour la décharge du peuple de cette ville aux yeux des nations et des siècles à venir, que le nombre des méchants citoyens a toujours été extrêmement petit. Sur quatre cents, je me suis assuré que plus des deux tiers étaient étrangers à la capitale.... » On le voit, la proportion est toujours la même. Lorsque l'on veut porter un jugement impartial sur les fauteurs et les auteurs des événements mauvais, il faut se garder de confondre l'habitant de Paris et le Parisien [1].

[1] Je cherche en vain un Parisien parmi les assassins politiques. Louvel est de Versailles. Toutes les tentatives faites contre la vie du roi Louis-Philippe ont pour auteurs des provinciaux : Bergeron est né à Chauny, Meunier à La Chapelle, Darmès à Marseille, Alibaud à Nîmes, Lecomte à Beaumont (Côte-d'Or), Henry à Charme (Haute-Saône) ; Fieschi est de Vico, Morey de Chassagne, Pepin de Rémy (Aisne) ; Quenisset,

Celui-ci est un être assez éteint, d'imagination modérée, actif à la petite industrie, où il excelle, se souciant fort peu de la forme du gouvernement, pourvu que l'ordre soit maintenu et que la sécurité du lendemain ne soit pas compromise. « Ce n'était pas un Parisien comme moi, dit J.-J. Rousseau ; c'était un vrai Parisien de Paris, un archi-Parisien du bon Dieu, bonhomme comme un Champenois. » Très-bucolique à ses heures, il aime la campagne, où il va le dimanche, et rêve une petite maison avec un jardinet qu'il pourra cultiver lui-même; c'est à ce goût champêtre que l'on doit cette quantité prodigieuse de chalets suisses, de tourelles moyen âge, de villas italiennes, de maisonnettes Renaissance ou rococo dont les environs de Paris sont enlaidis à quelques lieues à la ronde.

Quoiqu'il dépense beaucoup pour « son ventre et ses habits », comme on le lui a souvent reproché, il est volontiers économe lorsqu'il appartient à la mince bourgeoisie ; il sait amasser, et, quand sa femme l'y aide, il est presque certain de parvenir à la richesse. Si la chambre des notaires livrait le secret de ses archives, on pourrait y constater que presque toutes les for-

qui tira sur le duc d'Aumale et qui, interrogé sur sa profession, répondit : émeutier, était de Selles (Haute-Saône). On sait à quelle nation appartenaient les assassins qui essayèrent de tuer l'empereur Napoléon III ; aucun d'eux n'était Français.

tunes des familles parisiennes sont le produit d'une épargne très-sage, très-persistante, et que presque toutes aussi sont représentées par des immeubles, car un autre rêve du Parisien est d'avoir « pignon sur rue » : expression de notre bourgeoisie d'autrefois et qui prouve le genre d'ambition qui l'a toujours animée.

Malgré ces vertus un peu neutres et qui ne le poussent pas aux grandes entreprises, le Parisien ne concourt-il jamais pour une part quelconque aux révolutions dont il est si souvent le témoin et toujours la victime? S'il ne les fait pas, on peut reconnaître du moins qu'il aide à les préparer, car il est naturellement frondeur; par tempérament, par sottise, par niaise manie de paraître esprit fort, il se moque de tout, des autres et de lui-même, de la république et de la royauté, de la philosophie et du bon Dieu. Il a de l'esprit. En 1848, pour railler les rêveries socialistes qui se formulaient avec une intempérance de langage excessif, il chante :

Peut-être un jour le bourgeois éclairé
Donn'ra sa fille au forçat libéré.

Dans un club où l'on reproche à la bourgeoisie de se nourrir de la sueur du peuple, il répond qu'il en a goûté et que c'est fort mauvais; mais cette ironie perpétuelle est entre ses mains une arme à toutes fins, il

en blesse ses amis aussi bien que ses adversaires : le pouvoir qu'il a acclamé, qu'il a choisi peut-être, qu'il défend par ses votes, il l'attaque par ses plaisanteries, il le mine, il le désagrége, il le détruit sans même s'en apercevoir : « histoire de rire. » Il y a longtemps que l'on dit : En France le ridicule tue. Jamais il ne renverse l'idole, mais il la démonte pièce à pièce; un coup d'épaule la jettera par terre, et ce coup d'épaule ce sont les recrues provinciales, agitées de l'esprit de révolte, qui le donnent toujours au grand désespoir du Parisien. Comme les fourmis qui reconstruisent leur fourmillière bouleversée, il se hâte de réédifier un gouvernement, et dès que celui-ci est debout, il recommence à le taquiner, à l'ébranler, si bien qu'une nouvelle chute est à craindre. Depuis le commencement du siècle, ce spectacle s'est renouvelé souvent ; il serait peut-être sage d'y renoncer désormais, car, à faire pareil métier, les peuples ne tardent pas à périr.

Il y a toujours à Paris un nombre d'hommes prêts à se lever pour renverser l'ordre de choses établi, quel qu'il soit. Par les noms et les faits que nous avons indiqués plus haut, on sait que ces hommes n'appartiennent pas à la cité et qu'ils y sont venus de l'extérieur. Dès le quatorzième siècle on peut dire de Paris ce que dans ses *Annales* Tacite a dit de Rome : *Quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt*,

celebranturque; « l'on y voit affluer de toutes parts et accepter avec empressement tout ce qui est atroce et honteux. »

C'est le grand pays des convoitises ; il exerce sur les imaginations une sorte de fascination diabolique ; pour ceux qui n'y sont pas nés, il est plein de promesses, il en sort un souffle d'illusion ; comme les sirènes d'Homère, il appelle, il attire ; qui peut résister à la chanson des espérances? Il n'est fortune si haute qu'il ne laisse entrevoir aux audacieux ; sa voix porte loin et est toujours écoutée ; à la paysanne en sabots, fatiguée de tourner son rouet ou de soigner ses vaches, il raconte les aventures de Jeanne Vaubernier qui fut quasi reine de France ; au fils du cordonnier admis par charité dans le séminaire de sa petite ville, il murmure l'histoire du cardinal Maury ; à tous, à toutes, il montre un avenir riche, honoré, plein de plaisirs, de ces plaisirs dont l'appétit s'éveille avec férocité dans l'existence refrognée et surveillée de la province.

L'Angleterre va aux Indes, l'Allemagne part pour l'Amérique, la Russie défriche ses immenses territoires, l'Italie envoie ses colons vers Montevideo et le Mexique ; la France émigre à Paris. Pour les provinciaux, Paris représente ces pays vagues, mal définis, entrevus à travers des songes d'or, exagérés par le récit des voyageurs et qu'autrefois on nommait « les

Iles ». Tous ceux qui sentent fermenter en eux le levain des ambitions, font leur paquet et nous arrivent, espérant que l'on dira d'eux un jour ce que l'on a dit de tant de millionnaires : « Il est venu à Paris en sabots et avec un écu de six livres dans sa poche ! » On ne se doute guère du nombre de gens qu'a perdus cette phrase banale si souvent répétée !

Parmi ceux qui entreprennent ce voyage à la recherche d'une destinée meilleure, les uns sont poussés par l'orgueil, qui est la conscience de ses propres forces, d'autres par la vanité, qui en est l'illusion ; beaucoup par esprit d'aventure, pour changer de milieu, pour gagner un peu plus d'argent, au hasard de ce que les occasions pourront offrir. Il n'y a qu'à regarder autour de soi pour comprendre que tous ces rêves de gloire et de fortune n'ont point été vains ; Paris doit à la province la meilleure, la plus noble portion de sa puissance intellectuelle ; mais, en revanche, quels éléments impurs et malfaisants n'en a-t-il pas reçus ! que de fois n'a-t-il pas roulé dans l'abîme sous l'impulsion de ceux dont il n'a pas consenti à réaliser les rêves outrecuidants ! En haine de la grande ville qui ne les avait point appelés, en horreur de ce luxe auquel ils aspirent et qu'ils n'ont pu atteindre, rongés par une envie incurable, mus par une vanité sans proportion avec leur capacité, poussés par une ambition sans rapport avec leur intelligence,

ce sont ceux-là que l'on trouve à la tête des émeutes et qui grouillent dans les bas fonds de toutes les révolutions.

Qui sont-ils? Les fruits secs des lettres, de la politique et du barreau. Leur ignorance dépasse tout ce que l'on peut se figurer; lorsque par hasard l'un d'eux a quelque lecture, il devient un objet d'étonnement pour les autres. Un de ces bohèmes était célèbre pour avoir lu Diderot; ses amis disaient : Il se nourrit de la moelle des lions. Le provincial haineux qui fait payer à Paris toutes les déconvenues de son amour-propre n'est pas rare; dès que l'heure est trouble, il apparaît et acquiert parfois une certaine notoriété. Il a frappé à la porte des éditeurs, des grands journaux, des revues; on l'a éconduit, à peine écouté. Il en veut au monde entier de son infériorité qui l'accable; la misère est mauvaise conseillère lorsqu'elle parle aux vaniteux; au lieu de les pousser aux résolutions viriles, elle les maintient dans la paresse et surtout dans l'horreur du travail manuel, car il est à remarquer que tous ces hommes qui, pour étayer leur popularité, célèbrent les vertus ouvrières, se croiraient déshonorés s'ils touchaient un outil. A vivre d'expédients, on s'étiole vite et l'âme s'aigrit; on croit être fort parce que l'on a secoué tous les préjugés; mais lorsque l'on n'a plus de préjugés, on est bien près de n'avoir pas de scrupules, et lorsque l'on n'a pas de scrupules,

c'est que l'on n'a plus de principes. Tout est bon pour réussir et se faire sa place au soleil; on ne recule devant rien, pas même devant l'insurrection la plus vile et la plus impie.

Qu'importe que la France ensanglantée, appauvrie, démembrée, demande grâce à ces bourreaux ivres d'ambition et vides de patriotisme? ils n'en pousseront pas moins leur œuvre jusqu'au bout, dussent-ils n'exercer le pouvoir que pendant deux mois. A quoi bon citer les noms de ceux qui ont tout osé pour donner corps au cauchemar qui les agitait; ces noms, on peut les trouver sur les listes de la Commune, de ce gouvernement de mandrilles que l'on a spirituellement appelé « le carnaval rouge ». Après le coup de canif de Damiens, Voltaire disait que Paris était peuplé de tigres agacés par des singes; qu'aurait-il dit après le meurtre des otages?

Pour ces gens-là, Paris est un vaste laboratoire d'alchimie sociale où ils viennent faire les expériences les plus dangereuses, comme s'ils voulaient en dégoûter les autres; pour découvrir la solution des problèmes qu'ils entrevoient bien plus qu'ils ne les comprennent, ils mêlent ensemble les paradoxes et les sophismes, les théories inconciliables et les mensonges les moins déguisés; puis, quand ils ont versé tous ces ingrédients hétérogènes, ils soufflent le feu à outrance; la chaudière éclate, le laboratoire est lézardé, et la

société tombe en stupeur. Lorsque ce désastre se produit, on en paraît fort étonné, ce qui n'empêche pas que l'on ne recommence quelques années plus tard. On dirait que chaque génération a droit à une révolution et qu'il faut qu'elle la fasse, dût-elle en périr. Ces sortes d'expérimentations sont ruineuses et toujours décevantes; qu'a-t-on gagné en juillet 1830, en février 1848, en septembre 1870, en mars 1871? Rien, si ce n'est des espérances forcenées, l'absence de toute conviction sérieuse et la déshabitude de la vie régulière, ce qui n'est pas sain pour les peuples.

De toutes ces commotions, il se dégage un fait particulièrement douloureux et qui pourra avoir des conséquences redoutables sur les destinées du pays : le moyen le plus rapide d'être ministre et d'obtenir sans stage, sans éducation préalable, la direction des affaires publiques, c'est d'être de l'opposition quand même. Dans la pensée secrète de ces hommes, les droits qu'ils réclament, les améliorations qu'ils proposent ne sont que des armes pour combattre le gouvernement, des leviers pour le renverser, des manœuvres pour s'en emparer. — Si la politique est ainsi, c'est la plus méprisable des mystifications.

C'est au nom de la liberté, — de la plus grande des choses humaines, — que parlent ces prétendus chercheurs de panacée universelle et de précipités démo-

cratiques ; mais pour eux la liberté n'est pas un but, elle n'est qu'un moyen ; ce qui le prouve, c'est que toutes les fois qu'on l'a obtenue, on s'en est servi pour demander un bouleversement social, qu'en désespoir de cause on essayait d'obtenir par la force ; juillet 1830 a pour corollaire les émeutes sans nombre du règne de Louis-Philippe ; février 1848 est le prologue de l'insurrection de juin ; la conséquence inévitable du 4 septembre fut le 18 mars. C'est toujours la liberté que l'on invoque cependant, et des niais s'y laissent prendre.

Paris a bien souvent prouvé qu'il ne comprend rien aux devoirs politiques, car il est impossible d'imaginer une anomalie plus contradictoire que celle d'un peuple muni du suffrage universel, qui peut, par le simple exercice d'un droit manifeste, faire triompher sa volonté légalement et qui fait des révolutions à main armée. Le pauvre Parisien, dans la maison duquel on vient brasser toutes ces laides besognes, les supporte passivement ; pour éviter la guerre civile, dira-t-on, par pur esprit de patriotisme. — Je n'en crois rien ; mais par paresse et par abandon de soi-même. Comme les gens faibles, et en nombre inférieur, il hurle avec les loups dans la crainte d'être dévoré par eux ; il s'effraye facilement et cherche à écarter de lui les violences qu'il redoute, en les dépassant. C'est un Parisien, La Harpe, qui, dans le *Mer-*

cure du 15 février 1794, proposait de faire effacer les armes royales timbrées sur les volumes des bibliothèques publiques ; il n'en eût coûté que quatre millions, à un moment où l'argent n'était pas commun : « Mais qu'importe, disait-il, quand il s'agit d'une opération vraiment républicaine ? »

Après chaque révolution, Paris devient moindre, comme l'on dit à Genève. L'âme de la cité s'affaiblit et se fait toute petite ; les gens aisés s'éloignent d'une ville sans sécurité, les commerçants tremblent derrière leur comptoir, les ateliers se ferment, la véritable population a disparu : une invasion venue d'en bas l'a remplacée ; ce n'est plus le même peuple qui vague dans les rues, brandit des armes et hurle de vieilles chansons. Dans ces jours étranges, les voleurs se fusillent entre eux, non pour faire croire à leur probité, mais parce qu'ils sont frappés d'un accès foudroyant de vertu théâtrale, qui ne dure jamais longtemps. « En général, une multitude est toujours outrée, a dit Bézenval, mais une multitude française l'est plus qu'une autre. » Cela est vrai ; mais son exaltation, lorsque rien ne vient l'entretenir, n'est pas de longue durée. Il suffit bien souvent, pour l'apaiser, de lui accorder tous les droits qu'elle réclame, car les droits impliquent des devoirs, et les devoirs lui sont insupportables ; elle ne sait qu'inventer pour s'y soustraire ; afin de s'en débarrasser, elle a plus d'une fois remis

les uns et les autres à un mandataire en qui elle absorbait sa souveraineté.

Ce contraste, qui rend la population parisienne à la fois révolutionnaire et monarchique, a fait penser qu'elle était envieuse et servile ; il serait plus juste de dire qu'elle est entreprenante et indécise, ce qui lui fait commettre de sottes actions et lui en donne le regret immédiat. En réalité, elle n'a point d'objectif politique ; elle va devant elle doucement ou brutalement, selon son humeur du jour, mais sans savoir où elle va. Le peuple de Paris ne sut pas ce que c'était que la Charte en 1830, pas plus qu'il ne sut ce que c'était que la réforme en 1848 ; l'une et l'autre passaient par-dessus sa tête et ne pouvaient l'atteindre ; il répétait cela comme un soldat répète un mot d'ordre qu'il a reçu et qu'il n'a pas compris ; c'était pour lui non un motif, mais un prétexte à révolte, et, comme il n'a jamais demandé plus, cela lui a suffi.

Le peuple — dans toute partie du globe et dans tout incident de l'histoire — est une force élémentaire, inconsciente et confuse, qui est toute-puissante pour la décomposition et ne peut rien créer ; exclusivement animé d'intérêts individuels, il ne voit pas les choses dans leur ensemble ; il en a parfois l'instinct, jamais l'intelligence. La population de Paris n'échappe pas à cette loi générale ; quoi qu'elle ait fait, quelles que

soient les idées qu'on ait tenté de lui inculquer, elle a toujours penché du côté de ses mœurs. Il me semble que Chateaubriand a formulé l'opinion que l'on peut avoir du Français, et par conséquent du Parisien, lorsqu'il a dit : « La liberté est pour lui un sentiment plutôt qu'un principe ; il est citoyen par instinct et sujet par choix, » — par habitude serait plus exact.

La loi de l'atavisme n'est pas, en effet, seulement physiologique : elle a une influence morale que l'on soupçonne, que l'on étudie et que la science finira par constater. Cette loi agit sur la nation française et n'est point étrangère à ses incohérences politiques. Nous avons reçu par héritage les habitudes de nos ancêtres, et, quoique bien souvent nous ayons essayé de les briser violemment, nous y sommes toujours retournés, directement ou indirectement, entraînés par une sorte de tendance congénitale. Ce n'est pas en vain pour nous que la France a vécu pendant des siècles sous le droit royal, qui non-seulement n'était pas contesté, mais qui était respecté avec un amour instinctif et naturel. Or qu'était-ce que le droit royal ? Bossuet nous l'a dit : « L'autorité royale est absolue. Le Prince ne doit compte à personne de ce qu'il ordonne. Quand le Prince a jugé, il n'y a pas d'autre jugement. Il est l'image de Dieu qui, assis sur son trône, au plus haut des cieux, fait aller toute la nature. La volonté de

tout le peuple est renfermée dans celle du Prince; tout l'État est en lui. » Est-il étonnant qu'un peuple chez lequel l'histoire a gravité autour d'un tel pouvoir n'ait pu encore se façonner à des institutions libres et ait toujours cherché un maître qui, en le faisant obéir, le débarrassât d'une responsabilité dont l'usage l'effraye, car on ne lui a jamais appris à s'en servir?

Lorsque, après une révolution, le premier mouvement de stupeur est passé, lorsque l'effarement a fait place à la réflexion, le Parisien laisse l'habitant de Paris faire des manifestations et pérorer dans les clubs; lui, il se remet paisiblement à l'œuvre, comme un architecte qui reconstruirait une maison détruite avec les matériaux qui la composaient; il y parvient, non sans peine; il attire à lui ceux que le désœuvrement agité fatigue et qui veulent travailler; au milieu des frêlons en rumeur, l'abeille a rebâti sa ruche. Cet exemple du courage, de la persévérance, c'est toujours le petit bourgeois parisien qui l'a donné. Il n'est point ambitieux, il n'a pas demandé de place, il n'a point placardé son nom sur des affiches multicolores; il est promptement retombé dans son indifférence, et c'est tout au plus s'il se rend aux salles de scrutin quand vient le jour des élections. Il est assez partisan de ce que l'on nomme barbarement aujourd'hui l'abstentionisme. Ça l'ennuie, ça le dérange d'aller voter;

et il va se promener à la campagne. Ce n'est pas d'hier qu'il est ainsi : pendant toute la période de la Révolution française, on a constaté qu'il s'éloigne volontiers à l'heure des élections. Peut-être ce peuple a-t-il été convié trop tard à la vie politique et aux obligations qu'elle impose ; on dirait qu'il n'a jamais pu s'y accoutumer, car lorsqu'on l'y appela, il avait passé l'âge où l'on prend de nouvelles habitudes.

Esprit de fronde du Parisien, esprit de révolte de l'habitant de Paris, vieux caractère du Gaulois qui aime à se battre pour se battre : voilà ce qui produit nos révolutions. Elles se renouvellent avec une périodicité inquiétante, et sont un sujet de grave préoccupation pour ceux qui voudraient sauvegarder l'avenir. Tous les gouvernements qui sont issus d'une insurrection populaire ou d'un coup de violence ressemblent à la statue aux pieds d'argile : ils pèchent par la base ; le peuple qui les a élevés est le peuple qui les renverse. Tous pourtant ont essayé de réagir, mais, pendant qu'ils s'armaient de lois préventives, le développement normal de la vie urbaine attirait à Paris les chefs et les soldats des commotions futures, de sorte que tous les pouvoirs se sont successivement trouvés en présence de forces agglomérées par la prospérité même qu'ils avaient répandue autour d'eux.

Tout concourt à accroître la population de Paris, et tout ce qui l'accroît tend à devenir un danger pu-

blic. C'est là une situation réellement douloureuse et grosse de périls que l'on n'a pas encore su conjurer. Les impatients choisissent l'heure propice, font une pesée sur l'opinion, et les édifices que l'on croit les plus solides s'écroulent avec fracas. C'est la fatalité de Paris, de cette tête énorme et démesurée, d'être le théâtre de toutes ces tragédies; et cependant nous l'avons vu, s'il n'y avait que des Parisiens à Paris, on n'y ferait jamais de révolution.

VII. — LES RÊVES ET LE PÉRIL.

Décadence. — La statue de la France. — Faute de trouver un mode de vivre. — Les maladies. — L'Italie après Novare. — L'espérance survit. — L'enfant terrible. — Ni tradition, ni point d'appui. — Le poids des mœurs. — « Revenez aux principes. » — Pourquoi la Révolution française a échoué. — La religion seule modifie les mœurs. — Race latine. — Catholicisme. — Les protestants. — Mal de langueur. — Libre examen. — Infaillibilité. — Un précepte de Franklin. — Mépris de la légalité. — Légalités successives. — Le droit divin et la souveraineté nationale ont eu des fortunes semblables. — Le nombre est le maître. — Les revendications. — Double action. — En 1848. — Les dieux modernes. — On voulait obtenir, on veut prendre. — L'orgueil du peuple de Paris. — Flatteries intéressées. — O Démos ! — Tout effort réservé pour la guerre civile. — Sully ou Richelieu. — Société sans équilibre. — L'ambition du peuple. — Les nouvelles couches sociales. — Révolution contre la bourgeoisie. — Les priviléges de l'ancienne noblesse. — La souveraineté diffuse. — Les priviléges de la bourgeoisie actuelle. — Le capital. — La rente sous le Directoire. — Le drapeau rouge. — Inégalité des conditions. — Un document récent. — Il faut regarder le danger en face. — Le prolétariat parisien. — L'aristocratie ouvrière. — *La gouappe.* — 45,000 hommes. — Violence et maladie. — Paradis perdu. — Les grévistes. — Leur idéal. — Ce qu'ils voient dans la civilisation. — Quitter l'outil. — Les déclassés de la petite bourgeoisie. — L'incendie de Paris n'a pas été une œuvre spontanée. — Les vœux des nouvelles couches sociales. — L'État adminis-

trateur. — L'État fabricant. — Le monopole. — Les charges privilégiées. — Les réclamations de la classe ouvrière. — Confiscation des grandes industries. — Le droit au travail. — Limitation du nombre des ouvriers. — Retour aux maîtrises du moyen âge. — La grève des cochers en 1865. — L'abolition de l'héritage. — L'instrument de travail. — D'où viennent ces rêveries. — Matérialisme et négation de la vérité. — Tous les socialistes sont des prêtres. — L'édifice catholique. — *L'Internationale.* — Résultat analogue. — Suppression de l'idée de patrie. — Le souffle juif. — La haine mutuelle. — Les anciens chrétiens. — Du rêve à l'action il y a loin. — But identique, moyens différents. — Religion compo ée de schismes. — Discipline de fait et non pas discipline organisée. — Histoire de l'élection Barodet. — La politique est indifférente au peuple de Paris. — Opposition sociale. — Le feu partout. — Le suffrage universel. — Les décrets futurs. — Le salut possible. — État général morbide. — Application scientifique. — Premier acte : l'acide sulfurique. — Second acte : les huiles minérales. — *Noche triste.* — Le futur troisième acte : les matières explosibles. — L'armée du meurtre. — *Dî omen avertant !* — La guerre étrangère et la guerre civile. — Paris se suicidera. — Le mot de Mazarin. — La mort violente des capitales. — L'âme des villes. — L'âme de Paris appartient à l'humanité.

Chateaubriand, qui croyait volontiers que tout allait mourir parce qu'il mourait, a écrit : « La France, la plus mûre des nations actuelles, s'en ira vraisemblablement la première; il ne serait pas étonnant qu'un peuple âgé de quatorze siècles, qui a terminé cette longue carrière par une explosion de miracles, fût arrivé à son terme. » Plus d'une fois, nous l'avons raconté, la France a subi des crises analogues à celle qui l'a atteinte récemment, qui l'opprime encore, et elle s'est redressée; mais néanmoins, à compter la population qui diminue dans des proportions inquiétantes [1], à voir les divisions qui nous séparent

[1] Le morcellement excessif de la propriété agricole est une des principales causes de la décroissance de la population française; le paysan

comme une famille de frères ennemis, à écouter les vœux que formule un peuple aveuglé par les sentiments mauvais, à entendre les discussions stériles dont nos propres affaires sont l'objet, on peut légitimement être saisi d'angoisse et se demander si nous ne glissons pas sur la pente d'où l'on ne se relève plus.

Vieillesse et décadence; c'est tout un pour les individus, comme pour les nations. Il me semble que si l'on avait aujourd'hui à symboliser la France, on ne devrait plus la représenter sous les traits d'une jeune femme ceinte de lauriers verts comme l'espérance et portant dans ses yeux les hardiesses de l'avenir; bien plutôt, je me la figure mûrie par l'âge et déjà blanchissante, grave, attristée, mais sereine, car elle sait que l'impartiale histoire dira que nulle génératrice d'idées ne fut plus féconde, ouvrant de sa main blessée le livre de la science où elle peut retrouver une vigueur nouvelle et appelant à son aide la concorde, qui seule peut la sauver et lui rendre sa puissance affaiblie. A cette heure, telle que nous la voyons après la mutilation dont elle souffre et les attentats qu'elle a commis sur elle-même, elle ressemble à un être qui meurt, faute de trouver un mode de vivre.

ermier a, il est vrai, beaucoup d'enfants qui lui épargnent autant de domestiques ; mais le paysan propriétaire, — et le nombre en augmente tous les jours, — se réserve après un ou deux enfants, afin qu'après sa mort sa propriété ne soit pas trop divisée par l'héritage.

Les peuples, comme les hommes, traversent des périodes de maladies qui semblent mortelles; une crise survient, la rémittence se fait et le fluide vital abonde à flots chez celui que l'on disait perdu pour toujours. Cette résurrection n'est pas rare dans l'histoire et, plus d'une fois nous-mêmes, nous avons secoué une léthargie que l'on croyait définitive. Nous sommes contemporains de miracles pareils; où en était l'Italie en 1849, après Novare? Il ne lui a pas fallu trente ans pour se ressaisir, rapprocher ses tronçons morcelés, se reconstituer et sortir entière d'un tombeau fermé depuis des siècles. Certes, entre ce qu'elle était et ce que nous sommes, il y a un abîme qui ne sera pas comblé. L'espérance n'a jamais abandonné nos cœurs; au-dessus de cet affaissement de surface qui nous trouble, on peut voir subsister le vieux caractère gaulois, l'insouciance qui permet de supporter vaillamment les malheurs, la vitalité indomptable qui aide à les réparer et la confiance en l'avenir qui est une force lorsqu'elle ne s'exagère pas jusqu'à l'illusion.

Dans les destinées futures de notre pays, Paris aura sans doute un rôle prépondérant à jouer, car aux causes générales dont il subit nécessairement les effets, il ajoutera les causes particulières qui lui sont inhérentes. Tout est à craindre si cet enfant gâté, si cet enfant terrible, n'oublie pas ses rêves décevants et

ne saisit pas la réalité des choses pour entrer dans la voie de l'apaisement et du travail, s'il ne s'inspire pas de la grande parole d'Alain Chartier : « Il faut que chacun s'évertue, de son côté, à tirer au collier pour la réintégration du bien public. »

Paris qui, dans ces douloureuses questions, représente la France comme une sorte de congrès où chaque province aurait envoyé des délégués armés de pleins pouvoirs, Paris n'a plus de tradition et cherche en vain un point d'appui. En brisant violemment avec le passé à la fin du siècle dernier, il s'est constitué un peuple nouveau qui a rejeté au néant ses institutions, les temps écoulés de son histoire et qui est parti d'un pas délibéré pour la terre promise, pour une sorte d'âge d'or entrevu. Mais ce peuple a gardé ses mœurs, ses habitudes, son caractère ; tout cela pèse d'un tel poids, qu'il ne peut avancer et qu'il reste vacillant entre un passé dont il ne veut plus et un avenir qu'il ne parvient pas à formuler. En ne modifiant pas ses mœurs d'où étaient nées ses anciennes institutions, il en est réduit à ce pénible état de ne pouvoir s'approprier à ses institutions nouvelles, qui ne sont peut-être, après tout, que de simples conceptions d'esprit n'ayant aucun rapport avec notre caractère national, c'est-à-dire naturel. Des gens de bonne foi et animés d'intentions excellentes ont remarqué ce contraste, et croient y avoir trouvé le remède souverain en disant :

revenez aux principes. Autant dire à une vieille femme de rajeunir. Il viendra peut-être une génération qui croira sincèrement à Dieu et au roi; mais cette génération ne nous a pas précédés, et nous ne la verrons pas éclore. Il en est de l'esprit des hommes comme du cours des fleuves, il ne remonte jamais vers sa source.

La Révolution française a échoué parce qu'elle a été seulement politique, sociale et qu'elle n'a point été une révolution religieuse; or il n'y a que celles-ci qui influent essentiellement sur les mœurs; ce n'est rien de changer la forme apparente des gouvernements, d'intervertir l'ordre des castes et de déclarer les hommes égaux; il faut, lorsque l'on veut réellement faire des hommes nouveaux, leur donner des mœurs nouvelles; les mœurs sont la résultante du mode de concevoir les idées : les idées viennent du raisonnement; qu'est-ce qui apprend à raisonner? la philosophie, c'est-à-dire, pour le plus grand nombre, la religion. En France, la religion est restée la même, par conséquent les mœurs n'ont point varié. On a vécu sous tous les régimes imaginables, et le Français n'a point cessé d'être identique à lui-même.

Si la décadence n'est simplement qu'une question de race, ainsi que l'on aime à le répéter, comment se fait-il que cette décadence semble atteindre spécialement les nations catholiques? L'Italie, le Portugal, l'Espagne, l'Amérique du Sud, la France ne sont

point en prospérité, je l'accorde volontiers, et la mère de ces peuples, c'est la race latine; mais celle-ci n'a rien de commun avec l'Autriche, avec la Pologne, avec l'Irlande. Comment se fait-il que les nations protestantes vivent, s'affirment, fleurissent, fondent des colonies qui deviennent des États de premier ordre, et que les nations catholiques, malgré leurs richesses, leur climat admirable, la fertilité de leur sol, leurs vertus chevaleresques, l'élégance et le charme de leur esprit, soient toutes, sans exception, atteintes d'un mal de langueur?

Il y a là un fait considérable et dont l'histoire tiendra compte un jour.

Lorsque l'on puise en soi-même, par le libre examen, le sentiment du devoir, on est responsable vis-à-vis de sa propre conscience, le devoir est facile à accomplir; mais quand on le reçoit d'autrui, en vertu d'une délégation de la puissance divine, qu'on appelle l'infaillibilité et qui entraîne l'obéissance passive, quand il est imposé, en un mot, on ne cherche qu'à s'y soustraire. Le premier fait est celui du protestantisme, le second celui du catholicisme; on peut voir où ces deux principes si différents l'un de l'autre, si féconds en résultats opposés, ont conduit les nations qui professent ces deux religions [1].

[1] J.-J. Rousseau a nettement formulé cette vérité dans ses *Confessions* lorsqu'il dit : « Les protestants sont généralement mieux instruits que

« Il faut respecter même les mauvaises lois, disait Franklin, car elles nous servent à en obtenir de meilleures. » Ce précepte protestant n'aura jamais cours dans le peuple de Paris, car on dirait que le premier besoin de celui-ci est de se soustraire à l'action des lois et de les briser violemment. Les fictions parlementaires et constitutionnelles n'ont pour lui aucune importance, et jamais il ne les a comprises. Lorsqu'il se lève, ce n'est point pour obtenir une modification ministérielle ou législative, c'est pour faire table rase de ce qui est; il porte le coup directement au représentant le plus élevé de l'autorité, au souverain lui-même, et le renverse.

La légalité lui est absolument inconnue; au fond, comme tous les peuples à tempérament militaire et féminin, il ne croit qu'à la force, surtout quand il est le plus fort. Aussi notre histoire a vu, depuis quatre-vingt-dix ans, une série de légalités adverses s'établir par la violence : le 4 septembre est aussi légal que le

les catholiques. Cela doit être. La doctrine des uns exige la discussion, celle des autres la soumission; le catholique doit adopter la décision qu'on lui donne, le protestant doit apprendre à se décider. » Il y a longtemps que des esprits éminents ont prévu et prédit l'avénement politique du protestantisme en Europe. Montesquieu, dans les *Lettres persanes* (lettre CXVII), a écrit : « Avant l'abaissement de la puissance d'Espagne, les catholiques étaient beaucoup plus forts que les protestants. Ces derniers sont parvenus à peu près à un équilibre. Les protestants deviendront plus riches et plus puissants, et les catholiques plus faibles. »

2 décembre, le 2 décembre est aussi légal que le 24 février, le 24 février est aussi légal que le 29 juillet, et ainsi de suite, en remontant le cours de nos annales contemporaines jusqu'au renoncement du 4 août 1789, qui seul fut légal, car il a été volontaire et spontané. Qu'a-t-il manqué à la Commune pour être légale à son tour? De n'avoir pas été vaincue. C'est là une misère inéluctable, inhérente à notre état social, qui n'a point de pondération, inhérente à notre état moral, qui repousse le respect des lois comme une faiblesse, sinon comme une lâcheté.

Toutes nos révolutions, toutes nos insurrections se sont engendrées les unes les autres; le droit divin, la souveraineté nationale, qui sont les deux seuls principes à l'aide desquels jusqu'à présent on a gouverné les hommes, ont eu des fortunes pareilles; en janvier 1793, le peuple de Paris a décapité le droit divin, il l'a chassé en juillet 1830; vingt fois pendant la période révolutionnaire, le 15 mai 1848, le 4 septembre 1870, il a violé et brisé la souveraineté nationale. Les deux principes se sont anéantis sous ces coups répétés; le peuple de Paris n'y croit plus guère, car il sait par expérience comment il faut s'y prendre pour les renverser. En réalité, le nombre est le maître; or c'est là un danger très-redoutable, car à Paris le nombre, le nombre immense est facile à émouvoir.

Les gouvernements semblent savoir cela et ne plus même lutter contre un sort qui entre pour une bonne part dans leurs prévisions d'avenir; plus nous allons, moins les révolutions sont sanglantes, mais plus les revendications insurrectionnelles qui les suivent fatalement sont terribles; la révolution de Juillet, longuement disputée, prolongea ses vibrations par quelques émeutes dont on vint aisément à bout; la révolution de Février, faite en un tour de main, devant une armée ahurie qui distribuait ses cartouches et mettait la crosse en l'air, eut pour résultat l'insurrection de juin, qui, dans ce temps-là, nous parut considérable; la révolution du 4 septembre, habilement préparée entre compères, enlevée à l'émotion d'un peuple stupéfait, auquel on n'opposa même pas une tentative de résistance, enfanta ce monstre du 18 mars qui, après deux mois d'alcoolisme, s'effondra dans l'incendie de Paris.

Ce phénomène étrange peut s'expliquer. — D'abord, dans l'intervalle qui sépare chacune de ces révolutions, la population de Paris s'est accrue dans de larges proportions, et s'est recrutée de plus en plus parmi les éléments externes. Ensuite, plus le peuple de Paris a prouvé que sa force obtuse était facile à remuer et redoutable à combattre, plus il est devenu l'objet des flatteries intéressées, des humbles et abjectes caresses de ce troupeau d'ambitieux médiocres, qui cherchent

à escalader le pouvoir par les chemins détournés de la popularité :

La popularité, c'est la gloire en gros sous,

a dit Victor Hugo ; cela leur importe peu : quelle que soit la monnaie, ils la sollicitent et l'acceptent.

Nous n'en sommes plus aujourd'hui aux beaux jours de 1848, où, publiquement, à la tribune de l'Assemblée, les dieux modernes expliquaient leurs théories ; où l'on inventait des commissions stériles, qui devaient « organiser le travail » ; où Pierre Leroux, Victor Considérant, Cabet essayaient d'arriver légalement et par la persuasion à la réalisation de leurs rêveries. A ce moment, qui sera une date très-curieuse de notre histoire, ces délégués du socialisme avaient été choisis dans l'espoir qu'ils sauraient formuler les aspirations confuses dont les masses sont tourmentées ; ce bel espoir a été déçu, et maintenant le peuple de Paris veut expliquer et appliquer lui-même ses idées. La différence est notable et peut s'exprimer d'un mot : en 1848, on voulait obtenir ; à cette heure, on veut prendre.

L'orgueil du peuple de Paris et la confiance qu'il s'inspire sans peine dépassent toute proportion ; les quatre mois et demi d'investissement qu'il a supportés lui ont fait perdre la tête. Pendant cette période, chacun s'ingéra à prouver au Parisien qu'il était un

peuple héroïque; il se laissa faire avec complaisance et il ne fallut pas de longs efforts pour le convaincre; jamais grand Mogol, ni grand Lama, jamais Padischah, « qui est l'ombre de Dieu sur la terre, » jamais Kalife abasside se voilant la face pour ne pas éblouir ses sujets, ne fut plus encensé, plus adulé, plus flagorné par des gens de toute sorte et de toute condition : orateurs de clubs, académiciens, journalistes, diplomates, hommes d'État et boutiquiers rivalisaient d'un zèle qui eût fait rire s'il n'eût soulevé le cœur. On avait peur du monstre démuselé, on voulait le calmer et chacun cherchait à lui passer la main sur le dos; peine inutile! le 18 mars couvait dans ces cerveaux faibles et violents. Lorsque le crime fut consommé, les flatteurs de ce peuple puéril et cruel durent se demander avec remords quelle part ils avaient dans un pareil désastre. « O Démos! dit le chœur des *Chevaliers* d'Aristophane, tu es un roi puissant, tout tremble devant toi; mais on te mène par le bout du nez; tu aimes qu'on te flatte et que l'on te dupe; tu écoutes les orateurs, bouche béante, et ton esprit bat la campagne! »

La bourgeoisie prêchait l'obéissance, la concorde, l'effort unanime dirigé contre l'ennemi qui battait l'estrade jusqu'à nos portes; les déclassés de toutes les carrières, ceux qui, en haine de la poésie, veulent jeter Homère aux Quinze-Vingts, ceux qui, par jalou-

sie personnelle, font « déboulonner » nos colonnes triomphales ; tous ceux, en un mot, auxquels la fortune, le talent, la réputation d'autrui font horreur, disaient qu'il fallait se réserver pour l'action intérieure, pour la revendication des droits méconnus. Ceux-là seulement furent écoutés ; on conspua les orateurs qui demandaient le salut de la patrie, pour suivre ceux qui promettaient l'interversion sociale.

Ces rhéteurs sans patriotisme ni vertu, à qui tout moyen est bon pour se mettre en évidence, ne sont pas rares, car il y a en France plus de 400,000 individus dont le refuge ou le piédestal est Paris, dont la vanité seule égale l'ignorance et qui sont persuadés qu'ils sont nés pour être premiers ministres, — Sully ou Richelieu, à volonté. — C'est là le défaut des sociétés sans hiérarchie ; qui dit sans hiérarchie, dit sans équilibre. Cette hiérarchie, le peuple de Paris voudrait la créer, en la reconstituant à son bénéfice exclusif. Il estime que son heure est venue et que la direction générale doit lui appartenir.

Il sait que nulle carrière n'est fermée à son intelligence et à son activité ; il sait que sous le règne de Louis-Philippe, qui fut un gouvernement presque spécialement livré aux mains de la bourgeoisie, plus d'un ministre avait été ouvrier ou était directement issu de la classe ouvrière ; mais cela ne lui suffit pas ; ce sont là, dit-il, des exceptions ; il ne veut pas se con-

tenter de détacher de lui les individualités remarquables qu'il renferme, pour les pousser au sommet, il veut y arriver en masse, non pas isolément, mais comme caste ; l'expression du nombre étant devenue le droit, il exige son avénement et accuse d'un déni de justice ceux qui le lui contestent. Le mot a été dit : ce sont les nouvelles couches sociales qui réclament le gouvernement des destinées du pays. Elles veulent faire contre la bourgeoisie la révolution qu'au siècle dernier celle-ci a faite contre la noblesse. Que des ouvriers ignorants, avides de jouir, grisés par une rhétorique frelatée, aient rêvé cette billevesée, cela n'a rien d'extraordinaire ; mais il est difficile de comprendre que des hommes de quelque intelligence, sortis de la classe moyenne, aient épousé une pareille idée, cherchent à l'exploiter à leur profit et n'aient pas vu que la réalisation en était impraticable.

Lorsque la bourgeoisie, tout imprégnée des doctrines encyclopédistes, rédigea les fameux cahiers des états généraux et, sous la conduite des nobles qui la guidaient, — Mirabeau, Lafayette et tant d'autres, — engagea le combat contre la noblesse, elle visait les priviléges oppressifs ; elle voulait détruire un ensemble de droits hérités, concédés ou achetés, en vertu desquels les rapports d'homme à homme devenaient facilement un outrage perpétuel exercé par l'un et subi par l'autre. La souveraineté diffuse, dispersée sur un

nombre très-considérable d'individus, appartenant tous à une classe spéciale, constituait pour le reste de la nation une insupportable infériorité morale : priviléges pour les provinces, pour les villes, pour les hameaux, pour les églises, pour les communautés religieuses, pour les personnes ; négation de la justice par le droit d'asile ; entrave aux transactions commerciales par le droit de péage et le droit de transit ; obstacle à l'émission de la pensée par le privilége des imprimeurs ; obstacle au développement des vertus militaires par le droit réservé aux seuls nobles de parvenir aux grades supérieurs ; suppression de la liberté individuelle par simples lettres de cachet ; — ces priviléges et tous ceux que l'on pourrait énumérer n'avaient rien d'idéal ; ils étaient chose sérieuse et tangible ; ils représentaient une puissance d'autant plus vexatoire qu'elle était répandue en plus de mains. De leur destruction, de la nuit du 4 août, date réellement l'émancipation humaine et l'intronisation d'un monde nouveau.

Chez la bourgeoisie, il n'y a rien de semblable à détruire ; elle n'a d'autre privilége que celui de travailler, de jouir en paix de sa fortune acquise et de léguer celle-ci à ses enfants. Ce que l'on veut atteindre violemment chez elle, c'est la richesse, produit de son labeur et de son épargne ; il faut employer le terme usité en pareil cas : c'est le capital. On dit qu'il con-

stitue un privilége exorbitant : c'est un privilége sans réalité et absolument fictif; car aussitôt qu'on l'attaque ou seulement qu'on l'inquiète, il disparaît, se fond, s'exile et ne laisse à sa place que d'inconcevables déceptions; lorsque l'on tente de s'en emparer, on ne trouve plus rien. Le tableau des fonds publics, pendant les jours de troubles, contient des enseignements qui, par malheur, ne servent à personne; à la fin du Directoire, le 5 pour 100 était à 6 francs, c'est-à-dire que pour un capital une fois versé de 6 francs, on avait droit à 5 francs de rente. Le même fait, et plus grave encore, se reproduirait infailliblement si les fantômes qui s'agitent dans certaines cervelles prenaient un corps.

Les hommes qui cherchent à se grouper pour parvenir au but coupable qu'ils poursuivent, ont choisi un emblème; ils ont pensé que le drapeau tricolore qui a mené au combat les soldats de 1792, que le chef couronné de la révolution française a planté sur toutes les capitales de l'Europe, qui a abrité les dix-huit années pacifiques de Louis-Philippe, que le général Cavaignac a tenu d'une main si intègre, qui a flotté sur Sébastopol démantelé et sur la tour de Solférino, qui, par ses trois couleurs réunies, symbolise la fusion des trois ordres, ils ont pensé que ce drapeau ne suffisait pas à exprimer les tendances où ils se laissent entraîner, et ils ont arboré le haillon couleur de

sang, qui signifie destruction à outrance. Emblème de déception et d'appauvrissement, car ceux qui possèdent font vivre, par le travail rémunéré, ceux qui ne possèdent pas. L'inégalité des conditions est une loi sociale et une loi naturelle. Si tout le monde était également riche, tout le monde serait également pauvre; nul ne produirait plus, nul ne travaillerait plus, et la nation qui réaliserait cette absurde utopie ne tarderait pas à mourir de misère.

Que ce soit là l'idéal secret qui a essayé de se formuler à Paris pendant la Commune, on n'en doit pas douter; un procès récent ne laisse subsister aucune obscurité à cet égard ; rien n'est plus clair qu'un document où l'on peut lire : « Les massacres doivent être la seule préoccupation du travailleur, dont l'intérêt est de se débarrasser complétement de ceux qui vivent de l'exploitation de l'homme par l'homme.... guerre à Dieu ! guerre à la propriété !.... l'assassinat est un instrument indispensable par lequel il faut commencer.... n'épargnons personne.... morte la bête, mort le venin[1] ! Diderot, dans le *Neveu de Rameau*, a écrit ce mot profond : « Dans la nature, toutes les espèces se dévorent ; toutes les conditions se dévorent dans la société. » L'important est de ne pas se laisser dévorer et de défendre une civilisation qui, comme

[1] Voir la *Gazette des Tribunaux* du 22 avril 1874, p. 336.

toute chose humaine, est perfectible, mais qui, dans l'état actuel, est basée sur un principe d'égalité irréprochable. Il est donc utile de regarder le danger en face et de savoir aussi exactement que possible quel avenir serait réservé à Paris, à la France, si le bouillonnement des idées malsaines se précipitait par une révolution et devenait une réalité.

La classe ouvrière de Paris, celle qui, avec une humilité pleine d'orgueil, s'intitule le prolétariat, n'est point pénétrée tout entière par la haine et le besoin du bouleversement. Elle peut se diviser en trois catégories distinctes qui se côtoient plus qu'elles ne se mêlent, et n'agissent d'instinct avec ensemble que dans certaines circonstances politiques, telles que l'exercice du droit électoral. En tête, et formant une aristocratie très-respectable, se trouve le groupe de ce que l'on peut appeler les bons ouvriers, groupe très-nombreux, empressé au travail, économe et de mœurs excellentes. L'esprit de parti ne les égare pas ; mais l'esprit de camaraderie, aidé du respect humain, les entraîne, et, lors des chômages imposés par les chefs grévistes, ils s'abstiennent de paraître à l'atelier ; ces hommes, qui sont le noyau d'où naît la bourgeoisie, qui d'ouvriers deviennent contre-maîtres, puis patrons, sont l'honneur même du peuple parisien ; ils ont des vertus sérieuses et sont à la société ce que les sous-officiers sont à l'armée : une réserve où l'on peut

recruter des éléments de force excellents. Mais, en temps de troubles, ils ne doivent inspirer ni crainte ni confiance; ils ne prennent pas part à l'insurrection, ils ne luttent pas contre elle : ils restent neutres.

A l'opposé de ce monde probe et laborieux, grouille une population très-dispersée, particulièrement dangereuse, et que les agents de la sûreté désignent sous le nom générique de *la gouappe;* elle se compose de vagabonds, de voleurs, de repris de justice, de surveillés en rupture de ban, de souteneurs de filles de bas étage; je la connais. Lorsque j'ai eu à étudier la mendicité, l'indigence menteuse qui vit aux dépens de l'assistance publique, la cour d'assises, les détenus, les malfaiteurs, les prostituées, j'ai plongé jusque pardessous les bas-fonds; j'en suis remonté, non pas désespéré de l'avenir, mais singulièrement ému. Il y a là, en effet, dans les substructions souterraines de l'édifice social, une armée prête à tout. On peut l'évaluer : elle compte environ 45,000 hommes. Nulle idée politique, nulle recherche d'amélioration ne les guide; ils sont au mal et à la violence. La plupart sont des malades, il faut le reconnaître : intelligence embryonnaire, ignorance inqualifiable, corps ravagé, prédominance des instincts brutaux, paresse invincible, indifférence morbide; ils représentent assez bien une sorte de choléra social qui éclate parfois sous

l'empire de certaines occurrences exceptionnelles, mais qui fermente toujours à l'état latent.

Ceux-là sont constamment disposés à toute action, pourvu qu'elle soit mauvaise. Lorsqu'ils se jettent dans un combat, ils deviennent immédiatement cruels et sans merci. Ils sont des bras redoutables, lorsqu'une tête envieuse et méchante les dirige. On s'en aperçut pendant la Commune. Ces hommes ont entrevu là, à travers la lueur des incendies, une sorte d'Éden grossier où les fleuves d'absinthe et de vin coulaient à vannes ouvertes, où la ruine universelle allait les faire les égaux des plus riches, où tout fuyait devant leur force, qui n'était que l'horreur inspirée par la férocité de leurs actes. Ce sont eux qui ont versé l'huile de pétrole et qui ont assassiné les otages. Ils n'ont point oublié ces jours de bombance ensanglantée, ils y pensent, ils y rêvent; et, si l'on n'y veille, ils essayeront de reconquérir ce paradis perdu, qui restera, dans leur souvenir, une légende à jamais regrettée.

Entre ces deux groupes si dissemblables, je placerai le troisième, qui leur sert d'intermédiaire, car il cherche à ébranler la sagesse du premier, et il n'hésite pas à utiliser la bestialité du second. C'est là que l'on trouve le personnel des grévistes quand même, les apôtres de la libre pensée à laquelle ils ne comprennent rien, sinon qu'elle paraît en contradiction avec les idées respectées; c'est de là que sortent les

ouvriers qui prolongent « le lundi » jusqu'à la fin de la semaine; c'est là que fleurissent les orateurs d'atelier et de cabaret, ceux qui parlent de « revendication », de « droits imprescriptibles », de « la tyrannie du capital », de « l'exploitation de l'homme par l'homme », et qui abusent, jusqu'à la nausée, de cette logomachie où les mots sont d'autant plus vides qu'ils sont plus rédondants. L'idéal de ces hommes est facile à définir : l'égalité des droits ne leur importe guère, ils veulent l'égalité des jouissances.

L'homme de cette catégorie n'est pas bon, nul raisonnement ne le ramène, car il souffre d'une sensation persistante et tenace, qui est le mépris de sa condition et la jalousie de celle d'autrui. De la civilisation qui l'entoure et lui fournit sa subsistance, il n'a remarqué que les côtés défectueux; il a vu les enrichis tomber dans la paresse et dans les plaisirs, sinon dans la débauche; il a vu que la sottise et la morgue des fortunes héréditaires n'étaient égalées que par la morgue et la sottise des fortunes acquises; en regardant les filles sorties du groupe auquel il appartient rouler carrosse, porter des falbalas, vivre dans la familiarité des princes, avoir livrée et se bâtir des hôtels, il s'est demandé à quoi servait le travail et l'économie qu'on lui vantait; il a été irrité par un luxe dont il est le témoin éloigné et redouté; il ne s'est pas dit que ce luxe excessif, agressif, insolent, lui

valait de gros salaires; non, il s'est dit : à quoi bon travailler, puisque ceux qui ne font rien ont toutes les joies? De là, d'une âpre convoitise vers les jouissances matérielles est née l'idée de se substituer, n'importe par quel moyen, à ce que la haine de ces hommes appelle « les classes dirigeantes et privilégiées ». Leur principale préoccupation est de fonder, d'organiser dans la tribu ouvrière dont ils font partie, une association, une caisse, une société quelconque dont ils obtiennent la direction rémunérée, ce qui leur permet de quitter leur outil qui leur fait horreur et les humilie.

Triste monde que celui-là : emphatique, exagéré, discoureur, hypocrite néanmoins et dissimulant de son mieux le fiel qui toujours lui remonte aux lèvres; le moyen âge l'aurait volontiers cru animé du souffle diabolique et l'eût exorcisé. Il ne serait pas dangereux cependant, s'il n'était la proie des déclassés de la petite bourgeoisie qui souffrent autant que lui de leur propre médiocrité et qui mettent tout en œuvre pour l'exploiter au profit de leurs ambitions personnelles. C'est sur ces malheureux qu'agissent les candidats évincés, les journalistes sans journaux, les avocats sans cause, les hommes d'argent sans crédit, les médecins sans clientèle, et la nuée de ces novateurs qui bouleverseraient le monde pour amener l'essai de leur système.

Du double travail de ces deux envies, qui se touchent par tant de points, qui s'excitent par le contact, s'irritent et se complètent, sortira peut-être un jour la plus grande convulsion sociale que jamais l'on ait vue. Dirigés par les envieux de la bourgeoisie, les envieux du prolétariat, entraînant à leur suite et poussant le troupeau de bêtes féroces qui remue dans les bas-fonds, donneront à la civilisation actuelle un assaut formidable. Par ce qu'ils ont déjà fait, on peut deviner ce qu'ils feront. Il ne faut pas croire que l'incendie de Paris a été une œuvre spontanée, barbare, mais inspirée par le désespoir de la défaite; ç'a été un acte prévu, médité longtemps d'avance et promis, comme une vengeance due et légitime, à la tourbe que l'on agitait dans ce but. Avant le 18 mars, on saisissait une lettre émanant d'un des futurs membres de la Commune, écrivain déjà vieilli, connu par quelques succès de théâtre et par des pamphlets où l'injure remplaçait la verve; dans cette lettre on peut lire : « La république de 71 ne sera pas comme celles de 48 et de 93, où ont coulé seulement quelques gouttes du sang des riches; on tiendra compte et grand compte de leurs infamies; il faut un exemple : que ce soit la terreur. Prolétaires, votre tour est venu : levez-vous! Vous avez des armes; à vous la torche! Laisserez-vous debout les palais et les châteaux? Une rue ne sera-t-elle pas tracée à travers les Tuileries et le Louvre?

Le pétrole peut couler au besoin dans les rues de Paris! »

Si un homme que des œuvres littéraires ont signalé, qui a été commissaire du gouvernement en 1848 et représentant du peuple à l'Assemblée nationale, qui n'a jamais eu à souffrir de la misère, a parlé ainsi, ne rend-il pas, jusqu'à un certain point, excusables les forcenés qui, afin d'obéir à son cri de combat, ont commis le crime, pendant qu'il prenait la fuite pour se soustraire au danger?

La semence jetée par ces fauteurs de violences, au milieu des ouvriers mauvais, n'a point été emportée au vent; elle a germé, mais elle n'a point encore produit les fruits qu'ils espéraient. Du nombre des idées confuses, des projets contradictoires, des rêvasseries utopiques, dont on a fatigué la tête de ces pauvres gens, il se dégage, non pas un corps de doctrines, mais un ensemble de desseins qu'il est bon de résumer, car ils forment ce que l'on pourrait appeler les « vœux des nouvelles couches sociales ».

On veut faire de l'État une sorte d'administrateur général et déposséder les patrons de l'industrie au bénéfice des associations ouvrières. Pour parvenir à ce but, on attribue à l'État les chemins de fer, les canaux, la Banque de France, toutes les grandes institutions de crédit, toutes les compagnies d'assurances; les propriétaires et les actionnaires seraient désintéressés par

des coupons de rente à trois pour cent au pair; si cette « opération » réussissait, on se promet d'abolir l'impôt sur les boissons, sur le sel, les octrois et les douanes; on dégrèverait la terre, on frapperait le revenu d'un impôt progressif, on supprimerait le budget des cultes; l'armée serait dissoute et remplacée par la garde nationale soldée.

Ce n'est pas tout, et dans le projet de « l'État père de famille », on en fait un fabricant [1]. Le revenu considérable fourni par les manufactures de tabacs, et qui est une ressource très-importante pour nos finances, a fait imaginer une combinaison par laquelle l'État s'empare du monopole d'un grand nombre de denrées indispensables, telles que les savons, les draps, les huiles, les papiers et les métaux. Si l'on ne respecte pas les industries privées, on ne respecte guère les charges privilégiées : les notaires, les agents de change, les avoués, les commissaires-priseurs cèdent la place à des fonctionnaires chargés de faire la besogne, nommés, payés, au besoin révoqués par l'autorité municipale de la commune dans laquelle ils exercent.

[1] C'est une vieille idée qui depuis longtemps hante les cervelles révolutionnaires; la *Société démocratique française* tenant séance à Londres proposa le 19 novembre 1839, et fit adopter, le 14 septembre 1840, la motion suivante : « Le gouvernement devra se faire, au profit de la nation, premier manufacturier, directeur suprême de toutes les industries, avoir une seule caisse et une seule direction pour elles. »

Comme on le voit, la part de l'État est assez belle, il saisit les œuvres vives de la nation, et grâce au monopole, devenu une sorte de dogme obligatoire, il est le maître et le directeur de nos destinées; mais par ce moyen il ne s'empare pas du « capital », il le détruit. Une fois que ce travail est opéré — et les initiés affirment qu'un trait de plume suffira — la classe ouvrière intervient et demande à faire valoir ses droits. Elle trouve juste que la race agricole soit rendue propriétaire du sol qu'elle cultive, et elle demande pour elle-même le droit exclusif d'exercer l'industrie qu'elle soutient de son travail. Le moyen est facile, on l'a employé pendant la Commune; à l'aide d'un arrêté de confiscation, on dépossède les patrons et l'on remet l'exploitation de leurs usines à une association d'ouvriers; rien n'est plus simple en vérité, et cette vieille histoire a été racontée depuis longtemps dans la fable *les Membres et l'Estomac.*

Si l'on peut agir de la sorte pour les grandes industries, il n'en est plus de même lorsque l'on se trouve en présence de cette masse énorme de corps de métiers qui sont nécessaires dans une ville comme Paris, et qui font vivre tout un peuple; là le procédé est autre et l'on résout d'une façon arbitraire le problème du « droit au travail ». Pour les rêveurs qui nous occupent, un métier est une propriété analogue à un immeuble, il doit rapporter tous les ans une somme

déterminée ; afin de parvenir à ce résultat qui semble chimérique, le métier ne sera mis en œuvre que par un nombre limité d'individus, de façon que le travail et par conséquent le gain soient exclusivement assurés à ceux qui auront obtenu de l'exercer. — Pour bien faire comprendre le mécanisme de cette conception, je prendrai un exemple. — On calculera, je suppose, le nombre de menuisiers qui sont nécessaires aux besoins de Paris ; on le fixera à 1,500, et l'on décrétera qu'il n'y aura à Paris que 1,500 menuisiers ; de telle sorte qu'ils n'attendront jamais le travail et que le travail les attendra toujours. Derrière eux, on autorisera une compagnie d'apprentis qui participeront à la besogne, ne toucheront aucun bénéfice régulier et formeront la réserve des surnuméraires, où l'on choisira les remplaçants des ouvriers titulaires que la mort ou l'âge de la retraite auront atteints.

Au fond du cœur de plus d'un ouvrier parisien on pourrait voir s'agiter ce rêve, où l'on retrouve les jurandes, les maîtrises, les corporations privilégiées du moyen âge, que 1789 a détruites. C'est là, jusqu'à présent, le plus clair de ces visées ; c'est à ce retour vers le passé, à cet effort rétrograde qu'aboutissent les prétendus essais de rénovation sociale par lesquels on leurre l'ouvrier, on le dégoûte de son métier, on l'entraîne à des tentatives qui n'ont encore produit que la ruine et dont il est le premier à souffrir. L'idée que

l'individu est propriétaire exclusif de son métier et que nul autre que lui n'a le droit de l'exercer s'est déjà fait jour plusieurs fois, et s'est naturellement affirmée par la violence.

Lors de la grande grève des cochers de fiacre en 1865, on ne put tenir compte des exigences des porteurs de fouet et on les remplaça, sur leur siége, par des hommes pris un peu au hasard, mais qui du moins pouvaient continuer tant bien que mal l'exploitation d'une entreprise dont les proportions et les nécessités sont analogues à celles des services publics. Les cochers grévistes ne l'entendirent point ainsi; les nouveaux venus furent assaillis, assommés, et la justice eut à se montrer sévère pour les coupables. Aux observations des magistrats, ceux-ci ne cessèrent de répondre : « Puisqu'ils ne sont point cochers, pourquoi conduisent-ils *nos* voitures ? »

Donc tous ces projets informes ont pour but de décapiter la grande industrie au profit de l'État et de régler la constitution des corps de métiers de façon à assurer un bénéfice considérable à tout individu admis au rang d'ouvrier; mais il est une mesure qui a été longuement étudiée et qui s'adresserait à la généralité des fortunes, si jamais elle était adoptée : l'héritage serait aboli dans les lignes collatérales et le produit en serait versé au Trésor; dans la ligne directe il acquitterait une taxe équivalant à la quotité disponi-

ble ; le droit de tester n'existerait plus. En revanche, l'État devrait distribuer gratuitement l'enseignement à tous les degrés et fournir à chacun l'instrument de travail dont il a besoin : expression vague et d'une élasticité inconcevable, car, si l'instrument de travail d'un vannier est un couteau et un bottillon d'osier, l'instrument de travail d'un fabricant de machines à vapeur peut exiger plusieurs millions.

Tout ce qui précède a de quoi faire hausser les épaules, j'en conviens ; mais il faut en tenir compte cependant, car l'insurrection de juin 1848, la Commune de 1871 avaient pour but et auraient eu pour résultat, si elles avaient triomphé, d'imposer l'application de ces idées. D'où viennent celles-ci ? De deux courants contraires qui se sont rencontrés et ont produit ce marécage où, comme l'on dit vulgairement, on essaye de pêcher en eau trouble.

Le premier a été formé par des fragments de doctrines ramassés au hasard à travers les œuvres contradictoires de Saint-Simon, de Fourier, de Cabet et des autres dieux qui cherchèrent à fonder des religions nouvelles. Leur théorie de l'égalité de l'homme et de la femme, de la science et de l'industrie, de l'art et du commerce, de l'esprit et de la matière, les entraînèrent forcément vers un matérialisme plus apparent que réel, mais qui séduisit avec rapidité des hommes mécontents de leur condition et aspirant à y échapper.

Ce courant aboutit nécessairement à la négation de toute liberté. Au temps de ma jeunesse, j'ai côtoyé de fort près ces novateurs et j'ai conservé pour quelques-uns d'entre eux un sentiment de profonde vénération; au fond, tous étaient des prêtres. Que leur devise ait été celle des fouriéristes : « à chacun selon ses besoins; » qu'elle ait été celle des saint-simoniens : « à chacun selon sa capacité; à chaque capacité selon ses œuvres, » — tous, sans exception, étaient des autoritaires. Lorsque Cabet tenta l'organisation pratique de son système en Amérique, il interdisait de fumer dans les rues d'Icarie, parce qu'il n'aimait pas l'odeur du tabac.

Leur idéal était tout fait, et, sans peut-être qu'ils s'en soient nettement rendu compte, ils n'en ont jamais eu d'autre : ils avaient modelé l'État de leur rêve sur le catholicisme, sur cette hiérarchie universelle, très-bien pondérée et tenue en équilibre par le dogme de l'obéissance passive; dans leur pensée, ils se substituaient au Pape; leur Jérusalem céleste était bâtie à l'image de la Rome orthodoxe; ils construisaient une pyramide sociale et se plaçaient naturellement au sommet. Comme ils étaient « toute la vérité », eux aussi se sentaient infaillibles; par conséquent, ils repoussaient la discussion, supprimaient la liberté mauvaise conseillère et invoquaient au besoin le bras séculier, c'est-à-dire l'autorité armée de lois et de

gendarmes, pour faire respecter leurs décisions. L'un d'eux, un homme d'une intelligence extraordinaire et d'un grand cœur, m'a dit souvent : « Il faut savoir violenter l'humanité pour la rendre heureuse. »

L'autre courant est issu des doctrines émises par une association dont on a beaucoup parlé depuis quelques années : l'*Internationale* ne fait acception ni de race, ni de pays ; elle ne tient compte ni des caractères différents, ni des mœurs diverses, ni du climat, ni des religions ; dans le genre humain, elle ne voit qu'un ordre de créatures, le Prolétariat, auquel elle veut donner les autres classes en pâture. Cela est net. Les principes socialistes, mal digérés, commentés par des esprits vulgaires et présentés d'une façon très-incomplète, ont développé chez les ouvriers les instincts matériels et le dédain de la liberté ; par d'autres moyens, les prédications de l'Internationale sont arrivées au même résultat.

Le peuple ne parle pas, il n'a donc pas besoin d'orateurs ; il ne lit pas, il n'a donc pas besoin de journaux : la liberté de la tribune et la liberté de la presse sont inutiles ; en outre, comme les doctrines préconisées peuvent n'être pas du goût de ceux contre lesquels on compte les faire prévaloir, on les appliquera par la force, — si veut le roi, si veut la loi. — Mais ces préceptes ont une action désespérante, car ils suppriment l'idée de patrie. La patrie de l'ouvrier, c'est

désormais sa caste, n'importe où il se trouve; le prolétariat de Berlin et le prolétariat de Paris peuvent se donner la main par-dessus le sang et la famine, car les intérêts qui s'agitent entre les deux pays ne touchent en rien aux droits revendiqués par l'Internationale[1].

L'intérêt de la caste fait donc mettre en oubli l'intérêt de la nation. Cela tient à ce fait peu remarqué, que le souffle qui a animé le grand corps de l'Internationale et lui a donné vie, est un souffle juif; son grand maître, son inspirateur est un israélite. Or les israélites, si honorables, si probes, si bons citoyens qu'ils soient, n'ont jamais que des patries adoptives; ils respectent la loi des pays qu'ils habitent, ils y donnent souvent l'exemple de bien des vertus, mais ils ignorent cette tendresse mystérieuse qui tient aux fibres les plus profondes de l'âme, cette joie du sacrifice, cette espérance qui survit à tout, cet orgueil parfois insensé, qui forment l'amour de la patrie. Depuis l'an 70, ils ont répandu leurs colonies à travers le monde, gardant intacte la religion de leurs pères, les

[1] L'ultramontanisme arrive exactement aux mêmes conséquences. Le journal *le Monde* a écrit, en août 1874, la phrase suivante, qu'il est bon de retenir : « Certains organes libéraux de Paris, *la Presse* entre autres, ont prétendu que la première prière des Français devait être pour la patrie. C'est là une erreur grossière. Le catholique met l'Église avant la patrie, et avec raison, car l'Église est l'institution unique dans laquelle l'homme peut arriver au salut. »

coutumes de leur race, mais n'ayant d'autre patrie réelle que la synagogue, où ils évoquent le souvenir du temple détruit.

Prédominance des instincts matériels caressés par le socialisme, affaiblissement de l'idée de patrie, ébranlée par l'Internationale, mépris hautain pour la liberté, dont l'un et l'autre n'ont que faire, voilà, en somme, les trois points saillants que l'on distingue lorsque l'on étudie sérieusement l'ensemble très-embrouillé des doctrines, — non, — des rêveries du prolétariat. Cela n'aurait rien de rassurant pour l'avenir, si les moyens d'exécution correspondaient aux aspirations. Ces hommes, ces ouvriers intermédiaires et théoriciens qui abandonnent si volontiers l'outil pour la parole, disent qu'ils sont un peuple de frères. Étrange fraternité pour qui est descendu parmi eux et les a attentivement regardés. Ils se méprisent entre eux avec une intensité que l'on croirait dogmatique et empruntée aux lois religieuses des Indous. Jamais brahmane n'a eu plus de dédain pour un çoudra qu'il n'y en a entre les divers corps de métiers qui forment l'industrie de Paris. C'est insulter un ouvrier joaillier que de l'appeler bijoutier ; un charpentier rougirait d'être pris pour un menuisier. J'ai entendu un charretier se disputer avec un cocher de fiacre ; ils étaient hors de la portée du fouet et ne se ménageaient point les injures ; le charretier dit : « Un cocher de fiacre,

c'est la lie du peuple, chacun sait ça ! » Le pauvre cocher baissa la tête, fouetta ses chevaux et s'enfuit.

Mais s'ils se haïssent et le prennent individuellement de très-haut vis-à-vis les uns des autres, ils se défendent collectivement, font cause commune et espèrent bien arriver ensemble, d'un seul coup. Ils se comparent aux anciens chrétiens; ils en ignorent l'histoire, mais la légende est venue jusqu'à eux; les gentils persécuteurs et le monde romain, c'est la société actuelle; les martyrs, ce sont ceux des leurs qui sont tombés au jour des revendications à main armée; de même que le christianisme s'est substitué au paganisme mort de vieillesse et de diffusion, ils veulent se substituer à l'ordre de choses en vigueur; les plus sages, ayant dénombré l'immense légion, comptent sur le suffrage universel librement exercé; les plus ardents, les impatients rêvent une levée générale, qui par le seul poids de sa masse ferait crouler le vieux monde.

Ce n'est pas tout de vouloir détruire un ensemble d'institutions consenties et d'en improviser d'autres; il faut le pouvoir. Ces songe-creux ne savent pas que, pour modifier les relations économiques qui font la sécurité des peuples, ce n'est pas trop de la science, de la sagesse, du dévouement d'hommes exceptionnellement instruits, réfléchis et sagaces; ils ne savent pas que le temps, aidé de l'expérience des générations,

peut seul résoudre les problèmes enclos dans certaines questions. Les décrets n'y font rien, et de la parole aux actes il y a longue distance. Le Directoire aux abois jeta, d'une seule émission, sur le marché public 20 milliards d'assignats qui ne lui rapportèrent pas 100 millions. Si la Commune avait réussi à s'emparer de la Banque de France, le billet de 1,000 francs, malgré le cours forcé, n'aurait pas valu 10 centimes. C'est là le sort qui attend invariablement leurs tentatives ; la ruine universelle ne les enrichira guère.

S'ils sont assez bien d'accord sur le but général vers lequel ils tendent, ils ne sont pas parvenus jusqu'à présent à s'entendre sur les moyens de l'atteindre. Ils sont divisés à l'infini, et leur ignorance radicale, à peine dissimulée par des phrases ronflantes, les met hors d'état de trouver une formule pour leurs idées; or une idée n'est et ne devient applicable qu'à la condition d'être définie. Certes les associations ouvrières, les sociétés de secours, les chambres syndicales, les groupes mystiques du compagnonnage ne manquent pas. Il n'est guère actuellement de corps de métier qui, sous un prétexte ou sous un autre, n'ait son lieu de réunion, de discussion, et des délégués que l'on envoie au besoin conférer avec les ouvriers étrangers. A l'image de ce qu'ils voient faire dans les assemblées parlementaires, ils se divisent volontiers en commissions, en sous-com-

missions, en comités. Il est fort rare que dans le même groupe exerçant la même profession, ayant, par conséquent, les mêmes intérêts, les avis partagés ne donnent lieu à des discussions passionnées où chacun fait de l'opposition pour son propre compte et dont il est impossible de voir jaillir une lumière quelconque. C'est la toile de Pénélope, incessamment défaite, incessamment refaite.

Les théories s'expriment en termes nuageux que chacun approuve; mais dès qu'il s'agit de les condenser et de les faire passer à l'état pratique, néant; on tombe dans une stérilité sans nom qui décourage les plus avisés, surexcite les niais, mais qui fait dire à tous : Qu'importe? notre jour viendra! Autant de corps de métiers, autant de tendances différentes; autant de commissions, autant de visées particulières; autant d'hommes, autant d'opinions individuelles. Actuellement, le socialisme du prolétariat est une religion qui n'est composée que de schismes.

On croit que les ouvriers ont compris l'extrême importance de la force savante, c'est-à-dire de l'organisation; on croit qu'en toutes circonstances ils reçoivent un mot d'ordre et y obéissent passivement comme des moines ou comme des soldats. C'est une erreur. Cette erreur est naturelle, et elle a pris naissance à la suite de certaines élections politiques où l'habitant de Paris a voté avec un ensemble extraordinaire. C'était le ré-

sultat d'une discipline de fait, et non point le résultat d'une discipline organisée. Tous les hommes qui ont en haine notre état social et qui voudraient le renverser, acceptent, sans hésitation ni discussion, le candidat qui leur paraît le plus apte à le combattre : affaire de lutte, voilà tout. Les comités électoraux, les journaux de l'opposition ne veulent pas être distancés sur cette voie où la fortune appartient au plus violent, et ils sont forcés, pour ne point perdre leur prestige, de patronner une candidature qui bien souvent porte préjudice à la cause qu'ils défendent.

Qu'il y ait quelque part un conclave, c'est le mot usité, composé de trois membres, qui, au moment des élections, fait un choix déterminé par des considérations qu'on ne fait pas connaître, je n'en doute guère; mais que ce conclave soit en rapport avec les délégués des ouvriers, que les délégués imposent leur volonté aux chambres syndicales, que les commissions la transmettent aux ateliers, — non. Il suffit simplement aux membres du conclave de disposer d'un journal et d'y lancer la candidature sur laquelle ils se sont fixés; si cette candidature est plus accentuée que toute autre dans le sens de l'opposition à outrance, elle sera immédiatement accueillie et unanimement soutenue par le corps du prolétariat, agissant dans ce cas comme un seul homme, pour frapper une société qu'il ne veut plus supporter. C'est l'histoire de l'élec-

tion Barodet que je viens de raconter. Le jour où l'on saura comment et par qui elle a été mise en avant, quel est le parti qui l'a imaginée et quel est le parti hostile au premier qui l'a fait triompher en lui donnant l'appui de ses journaux, on entendra plus d'un éclat de rire.

La politique proprement dite est absolument indifférente au peuple de Paris : empire, monarchie, république lui importent peu ; s'il penche vers celle-ci, c'est parce qu'elle ouvre nécessairement la porte à plus d'un hasard dont on peut profiter. Il a raison lorsqu'il dit que ce sont là des formes extérieures qui ne touchent en rien au fond des choses. Il est toujours de l'opposition, non pas politiquement, mais socialement. Démocrate par théorie, démagogue par instinct, il secoue de toutes ses forces et par tous les moyens dont il dispose les conventions sociales sous lesquelles il se croit écrasé. Il va si loin dans la perversité de ses conceptions qu'il consentirait volontiers à souffrir, pourvu que les classes dirigeantes souffrissent aussi. A la sortie d'une salle de scrutin de ballottage en 1869, j'ai entendu deux ouvriers causer ensemble. — Pour qui as-tu voté? demanda l'un. — L'autre répondit : J'ai voté pour Satan; au moins, si celui-là est nommé, il f... le feu partout. — Le feu partout! il y en a plus d'un que ce rêve obsède.

Sommes-nous bien certains de ne jamais voir arri-

ver légalement au pouvoir les mandataires de ces pensées terribles? Le suffrage universel a de singulières surprises; la lassitude, l'envie, les espérances extravagantes peuvent pousser en avant des candidats dont la vraie place serait à Charenton; car beaucoup de ces gens, hâtons-nous de le dire, ne sont pas irréprochables au point de vue de l'intégrité des facultés intellectuelles. Le bulletin de vote est une arme invincible lorsqu'elle est maniée par la troupe la plus nombreuse; elle a cela pour elle que l'on peut s'en servir en toute sécurité de conscience; si la blessure qu'elle fait à la civilisation est mortelle, la civilisation aura cette consolation d'avoir été tuée dans les règles. C'est aussi une arme à double tranchant; elle a tué, elle tuera ceux qui veulent la briser, de même qu'elle tuera comme elle a déjà tué ceux qui la respecteront.

C'est là le fait des institutions illimitées qui ne sont basées sur aucune appréciation morale. « Je ne compte pas mes amis, disait Montaigne; je les pèse. » La qualité n'est comptée pour rien, la quantité seule est la grande maîtresse des destinées[1]; si elle a la patience de continuer son œuvre, elle triomphera et l'avenir lui appartiendra : avenir sans horizon, dont

[1] Le péril est bien moins dans le suffrage universel que dans a *candidature universelle*, qui est l'absurdité la plus dangereuse dont une nation puisse avoir à redouter les conséquences.

la durée ne sera qu'éphémère, mais qui lui permettra du moins d'essayer de marcher dans son rêve et lui donnera le temps de produire des maux incalculables. Les décrets sont libellés, il ne s'agit plus que de les signer au jour du triomphe : « Déclarons la dissolution de toute police ; mettons la surveillance à la vigilance de chaque citoyen ; déclarons l'abolition des codes, lois et décrets existants, l'abolition de la magistrature, et remplaçons les institutions existantes, cour d'assises, tribunal correctionnel, etc., par un tribunal populaire ; abolissons les impôts directs et indirects et les remplaçons par une taxe sur la fortune et la propriété ; déclarons l'abolition de l'armée permanente[1]. » De tels projets mis à exécution, revêtus d'une légalité farouche qui peut sortir inopinément des urnes électorales, briseraient immédiatement tout ressort de civilisation, et Paris agonisant n'attendrait plus que l'heure de sa mort.

Ce n'est pas là un des moindres périls qui nous menacent ; il est contenu dans notre constitution sociale, et il a été créé par ceux qui, après l'échauffourée de février 1848, ont cru, un peu naïvement, s'attacher à jamais le dévouement des classes populaires. La diversité des moyens proposés pour « liquider la société » sera seule un moyen de salut, si

[1] Voir la *Gazette des Tribunaux* du 23 avril 1874, p. 290.

jamais cette heure funeste doit sonner. Pendant que les chefs du mouvement se disputeront et vanteront les uns contre les autres l'application de leurs théories personnelles, les forces vives du pays — les forces conservatrices — auront peut-être le temps de se reconnaître, de s'organiser et d'entrer de haute lutte dans cette détestable arène. C'est ce qui s'est passé sous la Commune. Pendant que les énergumènes de l'Hôtel de Ville et des comités, aveuglés par leur vanité individuelle, cherchaient à satisfaire leurs haines particulières et ne trouvaient pas d'introuvables formules, la résistance se préparait et la France finissait par reconquérir sa capitale.

Je sais que l'on va dire : Jamais telles et si douloureuses occurrences ne se représenteront; jamais l'on ne reverra un peuple entier armé pour la guerre et que ses chefs ont réservé pour l'émeute; jamais les pouvoirs publics n'abandonneront encore Paris livré à un accès de folie. Une telle opinion est puérile; je le répète, après l'insurrection de juin 1848, nous avons tous dit : Jamais une semblable conflagration ne se pourra reproduire. Ces soulèvements furieux, qui nous semblent des faits isolés, sont la résultante d'un état général morbide, comme un abcès est l'indice d'une constitution vicieuse ou viciée. Une bataille pareille à celle dont nous avons été les témoins désespérés pourrait-elle encore s'engager sans mettre désormais en

question l'existence même de Paris ? Nous ne le pensons pas.

Dans un combat de cette nature, où les deux parties adverses lutteraient pour défendre des réalités et des rêves, tout est à craindre, car les guerres civiles sont particulièrement terribles. « Une haine éternelle, une haine de frères, » a dit Ugo Foscolo. Dans leurs conciliabules secrets, ceux qui ont gardé au cœur l'espoir d'une revanche prochaine disent : « Nous avons brûlé trop tard ! » et ils regrettent de n'avoir pas fait un usage plus complet de ce qu'ils appellent « l'application de la science à la revendication des droits du travailleur ». Il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout et de raconter sans pâlir le sort que ces fous agités réservent à Paris.

Deux fois déjà j'ai personnellement assisté à cette « application de la science ». Au mois de juin 1848, des gardes nationaux, cherchant à enlever une barricade qui coupait le faubourg Poissonnière aux environs de l'hôpital alors en construction, furent accueillis par des jets corrosifs d'acide sulfurique qu'on leur lançait à l'aide d'une pompe à incendie. Dans le temps, cela nous parut monstrueux ; nous ne savions pas alors que les chefs des mouvements futurs devaient écrire : « C'est la guerre barbare qu'il nous faut. Nous ne voulons ni réformer l'État, ni le conquérir : nous voulons le détruire. » Cet emploi des produits

chimiques utilisés par l'émeute fut, en quelque sorte, le premier acte de la tragédie que l'on « répète » dans la coulisse, en attendant qu'on la joue sur la scène.

Le second acte, c'est la Commune. J'ai passé une nuit sur le toit de la maison que j'habite, saisi d'horreur et de dégoût, à regarder brûler Paris. J'évoquais dans mon souvenir tous les cataclysmes que l'histoire nous a racontés, et je n'en voyais pas de plus effroyable, de plus criminel. Je ne sais pourquoi je tenais invinciblement mes yeux fixés sur la flèche de la Sainte-Chapelle qui, parmi les flammes rouges, se dessinait comme un mince obélisque noir ; j'y avais attaché une sorte d'espérance confuse, et je me disais : « Tant qu'elle ne flambera pas, le Palais de Justice sera sauf. Je savais ce que les greffes de celui-ci contenaient ; je connaissais les richesses à jamais perdues que renfermaient les archives de la Préfecture de police, celles de l'Hôtel de Ville, celles de l'Assistance publique. Les tourbillons, fouettés par le vent au-dessus des Tuileries, me laissaient croire que notre Louvre, cette gloire de tous les arts humains, allait s'abîmer à toujours. Un bruit strident et régulier venait jusqu'à moi, à travers les grands espaces : c'était le sifflement des gueuses de plomb fondu qui, coulant de l'entrepôt général de la Villette, faisaient bouillonner les eaux du canal Saint-Martin. Cette note aigre se détachait sur

une basse continue qui était la crépitation des coups de fusil.

Qu'est-ce donc que la *noche triste*, dont les compagnons de Cortez avaient conservé la mémoire, en comparaison de cette nuit sinistre? Tant de ruines accumulées étaient le résultat d'une nouvelle application scientifique. L'emploi des huiles minérales a fait passer un fleuve de feu sur nos palais et sur les témoins de notre histoire. Le pétrole est devenu un dieu : il a ses dévots, il a un culte.

Dieu éphémère, rejeté au rang des idoles dont la puissance est douteuse et déjà ridiculisé par ses anciens adeptes. On le trouve lent, inefficace dans bien des cas et trop timide lorsqu'il a affaire à des pierres de taille que le temps n'a pas encore desséchées; il s'arrête et recule devant elles, comme on l'a vu au pavillon neuf des Tuileries, qu'il a laissé intact. Pour le troisième acte de la tragédie, qui, selon ces dramatiques personnages, doit être le dernier, on compte adjoindre au pétrole ces matières explosibles qu'il est inutile d'énumérer, car chacun les connaît.

Ceux qui ont inventé les bombes à main, qui ont chanté l'hymne à « la petite balle », veulent des moyens expéditifs, et, comme ils disent, en finir une bonne fois pour toutes. Pendant la longue lutte qui a duré cent soixante-huit heures, ils ont combattu et assuré leur retraite en allumant l'incendie sous les

pas des soldats : vieille tactique abandonnée et qui n'est plus digne des hommes du « monde nouveau ». Dorénavant on fera d'abord sauter des quartiers entiers, puis on y versera le pétrole, ensuite on se battra si quelqu'un survit encore. Que le lecteur ne s'imagine pas que je suis la proie d'un cauchemar et que je prends mes funèbres rêveries pour des possibilités admissibles; je n'ai rien avancé dont je n'aie eu la preuve en main.

Rendre la population de Paris responsable de ces horreurs préméditées, ce serait commettre un crime de lèse-nation ; mais l'armée prête à entrer en campagne avec ce plan de destruction combinée, si l'on met obstacle au renversement social qu'elle entrevoit à travers les fumées de l'absinthe et de la vanité, cette armée est nombreuse. Je le dis de nouveau, car on ne saurait trop le répéter : elle a pour soldats la grande phalange des vagabonds, des insoumis, que la chiourme n'a pas ferrés au banc des bagnes et qui se jettent avec joie dans toute bataille, pourvu qu'elle soit à outrance et qu'il y ait des aubaines ; elle a pour sous-officiers, pour officiers subalternes la tourbe des ouvriers ivrognes, rêveurs et abusés ; pour chefs, elle a ces déclassés de la bourgeoisie que la paresse a repoussés hors de la voie droite, qui ont essayé de tout, n'ont pris racine nulle part, qui se sont fait des principes avec leurs rancunes, des opinions avec leurs ambitions

justement déçues et qui, en haine de toute supériorité, voudraient courber le monde sous le niveau de leur implacable médiocrité. Si cette légion du drapeau rouge se lève en armes contre nos institutions, si elle n'est pas refoulée, étouffée sur place, si elle a une heure de victoire, c'en est fait de Paris : *Dî omen avertant !*

Le danger que Paris renferme à l'état latent comme un volcan qui couve, est réel ; la guerre intérieure est, à ce point de vue, bien plus à craindre que la guerre étrangère. Des villes peuvent être mises à sac, lorsque l'assaut les a forcées ; mais quelle armée ennemie serait assez dénuée d'intelligence pour tenter une telle aventure contre nos murailles ? En admettant que les rigueurs de l'avenir réservent un nouvel investissement à Paris, celui-ci brisera les lignes de ses adversaires, donnera la main aux troupes en campagne et se délivrera ou il échouera dans ses efforts ; et, renfermé sur lui-même, dévoré peut-être par ses convulsions intestines, il attendra l'heure lugubre de la faim qu'il a déjà entendue sonner.

Plus les villes de guerre sont populeuses, moins il est facile de les défendre efficacement : la famine y fait son œuvre plus vite et mieux que la stratégie ; deux millions d'habitants sont une cause d'affaiblissement à laquelle nul héroïsme ne peut résister. L'ennemi, vainqueur par capitulation discutée, respectera cette

ville, dont la splendeur affaiblie a encore de quoi surprendre; Paris ne sera pas tué, Paris se tuera lui-même. Certaines maladies conduisent fatalement au suicide; la folie névropathique compliquée de monomanie des grandeurs dont Paris est atteint, est une de ces maladies-là. Que faudrait-il pour conjurer le destin, pour éviter ce sort misérable et même pour ressaisir de glorieuses fortunes? Le cardinal Mazarin a depuis longtemps répondu à la question, lorsqu'il a dit : « C'est un grand malheur qu'il suffise, pour placer la France au plus haut degré de prospérité, que les Français soient dévoués à la France, et qu'on ne puisse l'obtenir ! »

Toutes les grandes villes ont péri de mort violente. L'histoire universelle est le récit de la destruction des capitales; on dirait que ces corps pléthoriques et hydrocéphales doivent disparaître dans des cataclysmes. Elles peuvent renaître, mais si profondément modifiées qu'elles ne sont plus elles-mêmes; dans la Constantinople des Padichahs, qui reconnaîtra la Byzance des empereurs d'Orient, et dans la Rome de la papauté, qui reconnaîtra la Rome des Césars? L'âme primitive s'est envolée, et s'il reste quelques membres que l'on puisse rassembler jusqu'à leur donner une existence nouvelle, le souffle qui les anime n'est pas celui dont elles ont vécu jadis.

Il y a des villes qui ont une âme immortelle; on

dirait qu'elle se diffuse dans l'univers entier et qu'elle vibre dans le cœur de tous les hommes. En Grèce, le voyageur est frappé du nombre prodigieux de tombeaux vides qui trouent les rochers et bordent les routes; où donc sont-ils les morts de tant de tombes? Ils sont dans le genre humain; ils chantent avec les poëtes, parlent avec les orateurs, méditent avec les philosophes, ils sont dans l'atelier des sculpteurs et des peintres, ils encouragent les architectes et définissent les règles du beau; l'âme d'Athènes est dans le goût, dans les mœurs, dans la science, dans le langage universels, comme l'âme de la Rome césarienne est dans le droit et dans la jurisprudence, comme l'âme de la Rome catholique est dans la morale. C'est le destin de certaines agglomérations humaines d'où se dégagent des courants pénétrants d'intelligence et de vérité; elles sont impérissables; leur expansion semble indéfinie et se prolonge à travers les temps, malgré leur mort apparente.

Quel que soit le sort qui attende Paris lorsque les âges lointains et mystérieux auront clos ses destinées, qu'il soit, comme la Thèbes aux cent portes, couché le long de son fleuve, jonchant la terre de ses immenses ossements; qu'il soit comme Ninive, comme Babylone, une énigme archéologique proposée à la sagacité des savants futurs; qu'il soit comme Athènes, un fantôme d'une grâce incomparablement touchante;

qu'il ait comme Rome des fortunes successives et adverses; que comme Constantinople il voie dormir un peuple de barbares ignorants; qu'il meure demain, qu'il meure dans vingt siècles; qu'il s'éteigne dans sa propre indolence, qu'il continue sa vie de crimes, de hauts faits, de vices et de vertus, qu'importe ! son âme est immortelle; elle ne peut périr, car elle appartient à l'humanité.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NUMÉRO 1

État général des produits annuels de l'octroi de Paris, depuis 1801.

ANNÉES.	PRODUITS DES DROITS D'OCTROI.	ANNÉES.	PRODUITS DES DROITS D'OCTROI.
	fr.		fr.
1801	10,936,416	1815	18,152,121
1802	10,741,691	1816	20,650,748
1803	12,095,632	1817	18,560,036
1804	19,047,894	1818	20,843,682
1805	20,212,586	1819	24,073,968
1806	19,858,361	1820	26,142,585
1807	18,858,610	1821	25,976,891
1808	20,813,346	1822	27,203,936
1809	19,984,982	1823	27,523,746
1810	20,421,416	1824	29,286,755
1811	21,016,982	1825	30,588,196
1812	20,550,954	1826	30,102,261
1813	19,050,920	1827	28,225,550
1814	18,074,972	1828	27,991,427

ANNÉES.	PRODUITS DES DROITS D'OCTROI.	ANNÉES.	PRODUITS DES DROITS D'OCTROI.
	fr.		fr.
1829	25,496,688	1851	37,279,055
1830	24,131,955	1852	39,328,570
1831	19,943,750	1853	40,880,890
1832	20,380,408	1854	39,920,113
1833	26,889,337	1855	41,875,365
1834	27,683,924	1856	44,894,088
1835	29,048,492	1857	47,391,498
1836	29,594,379	1858	50,309,563
1837	30,861,156	1859	54,039,740
1838	31,862,970	1860	73,187,156
1839	30,653,744	1861	77,277,971
1840	29,905,542	1862	78,810,126
1841	31,248,003	1863	82,674,538
1842	30,915,987	1864	85,960,045
1843	32,431,703	1865	89,949,557
1844	31,788,707	1866	96,082,372
1845	34,164,943	1867	100,151,342
1846	33,989,759	1868	100,813,990
1847	34,511,389	1869	107,557,565
1848	26,519,627	1870	80,060,393
1849	32,925,611	1871	68,558,518
1850	37,176,950	1872	100,436,630

NUMÉRO 2

Relevé approximatif des droits d'octroi se rattachant à la construction d'une maison de 100,000 fr., établie dans les conditions ordinaires d'une propriété de rapport (1873).

NATURE DES MATÉRIAUX.	QUANTITÉS.	DÉSIGNATION DES UNITÉS.	DROITS D'OCTROI PERÇUS.	
			fr.	c.
MAÇONNERIE.				
Moellons.	400	Mètres cubes.	240	»
Meulière.	13	Id.	7	80
Pierre de taille.	175	Id.	420	»
Briques (dimension ordinaire).	84,500	Millier.	583	05
Carreaux Id.	10,000	Id.	57	»
Plâtre.	3,500	Hectolitres.	1,470	»
Chaux.	15,000	Kilogrammes.	180	»
Ciment.	2,000	Id.	24	»
750 tuyaux adossés pesant. .	11,250	Id.	33	75
1000 tuyaux engagés formant épaisseur des murs.. . . .	15,000	Id.	45	»
35 mitres, pesant.	420	Id.	1	26
COUVERTURE.				
Tuiles ordinaires..	6,300	Millier.	52	92
Lattes.	40	Bottes.	4	52
CHARPENTE.				
Comble à faux plancher, sapin.	12	Stères.	108	»
Linteaux et escaliers, chêne..	11	Id.	124	08
		A REPORTER. . .	3,351	38

NATURE DES MATÉRIAUX.	QUANTITÉS.	DÉSIGNATION DES UNITÉS.	DROITS D'OCTROI PERÇUS.	
			fr.	c.
		REPORT	3,351	38
MENUISERIE.				
Portes, fenêtres, cloisons, placards, etc., en sapin. . . .	15	Stères.	135	»
Id. en chêne. . . .	10	Id.	112	80
SERRURERIE.				
Fers à T pour plancher, avec entretoises, fentons, filets ou poitrails assemblés. . . . :	17,000	Kilogrammes.	612	»
Gros fers pour chaînage, harpons, ancres, tirants, plates-bandes, etc.	12,000	Id.	43	20
Rampe d'escalier..	500	Id.	18	»
Fonte pour tuyaux de descente d'eaux ménagères, de chute et gargouilles.	1,500	Id.	36	»
2 colonnes en fonte de 3m,25.	450	Id.	10	80
Balcons en fonte sur façade aux baies, sur cour, sur rue, et balcons courants des 1er et 5e étages.	1,100	Id.	26	40
PEINTURE.				
Blanc de céruse.	150	Litres.	17	10
— de zinc.	37	Id.	4	22
Essence de térébenthine.. . .	150	Id.	15	30
Vernis.	50	Id.	5	70
Huile de lin..	300	Id.	75	60
		TOTAL. . .	4,463	50

DÉSIGNATIONS DIVERSES.		OBSERVATIONS.
Durée de la construction.	6 mois.	
Moyenne des hommes employés par jour. . . .	30 hommes.	Un ouvrier consomme par jour au moins 1/2 kilogr. de viande et 1 litre de vin.
Moyenne des chevaux employés par jour. . . .	5 chevaux.	Un cheval consomme en moyenne par jour 1 botte de paille, 1 botte de foin, et 2 kilogr. 1/2 d'avoine.

RÉCAPITULATION DES SOMMES PERÇUES AU PROFIT DE L'OCTROI

DÉSIGNATIONS DIVERSES.		DROITS PERÇUS.	OBSERVATIONS.
		fr.	
Matériaux.		4463,50	
30 ouvriers ont consommé pendant les six mois qu'ont duré les travaux :	540 litres de vin. .	59,40	Trésor non compris.
	2,700 kil. de viande.	313,34	
Dans le même intervalle, 5 chevaux ont consommé :	900 bottes de foin. .	54, »	
	900 bottes de paille.	21,60	
	225 kil. d'avoine. .	3,38	
	TOTAL. . .	4915,22	

RÉSUMÉ. — Ainsi une maison de 100,000 fr. rapporte à l'octroi environ 4,915 fr. 22 cent., soit à peu près 5 pour 100.

NUMÉRO 3

DIRECTION
DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉFECTURE
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

CIMETIÈRES
DE LA VILLE DE PARIS

INSPECTION GÉNÉRALE
DU SERVICE

État indiquant le nombre de corps inhumés sans mandat du 20 au 30 mai 1871.

Est	878	Report	4,597
Nord	783	Grenelle	30
Sud	1,634	Marcadet	185
Auteuil	68	Saint-Vincent	6
Batignolles	14	La Villette	13
Belleville	11	Passy	350
Bercy	425	Vaugirard	141
Charonne	134	Montmartre-Saint-Ouen	»
Ivry	650	La Chapelle	»
A reporter	4,597	Total	5,322

Du 24 mai au 6 septembre 1871, le service des cimetières a fait exhumer et transporter dans les divers cimetières 1328 corps qui avaient été inhumés irrégulièrement dans les voies publiques, bastions, quais, etc., au moment des combats dans Paris.

Ensemble, 6,650.

NUMÉRO 4

Arrêt du Parlement interdisant les inhumations à Paris.

La cour ordonne : 1° Qu'aucunes inhumations ne seront plus faites à l'avenir dans les cimetières actuellement existants dans cette ville, sous aucun prétexte que ce puisse être, et sous telle peine qu'il appartiendra, et ce à compter du 1er janvier prochain, sauf néanmoins dans ceux qui seront exceptés par l'article 19 ci-après.

2° Que les cimetières actuellement existants demeureront dans l'état où ils sont, sans que l'on puisse en faire aucun usage avant le temps et espace de cinq années, à compter du dit jour 1er janvier prochain, après lequel temps il sera procédé à la visite des dits terrains par les officiers de police, et par les médecins et chirurgiens du Châtelet, pour, leur avis communiqué aux curés et marguilliers de chaque paroisse, et dans le cas où les officiers et médecins estimeroient qu'on pourroit faire usage des dits cimetières, se pourvoir par les dits curés et marguilliers vers le supérieur ecclésiastique, pour obtenir de lui la permission d'exhumer les corps et ossements avant de remettre les dits terrains dans le commerce.

3° Qu'aucunes sépultures ne seront faites à l'avenir ou accordées dans les églises, soit paroissiales, soit régulières, si ce n'est celles des curés ou supérieurs décédés en place, à moins qu'il ne soit payé à la fabrique la somme de 2,000 livres pour chaque ouverture en icelles ; et que, quant aux sépultures dans les chapelles et caveaux, elles ne pourront avoir lieu que pour les fondateurs ou leurs représentants, et pour ceux des familles qui en

sont propriétaires, ou sont dans une possession longue et ancienne d'y avoir leurs sépultures, et ce à la charge d'y mettre les corps dans des cercueils de plomb et non autrement.

4° Qu'il sera fait choix de sept à huit terrains différents, propres à recevoir et consommer les corps, et situés hors de la ville au sortir des faubourgs, aux endroits les plus élevés et assez étendus pour l'usage des paroisses de chaque arrondissement, ainsi qu'il sera fixé par l'article 11 ci-après ; et à cet effet ordonne que le roi sera très-humblement supplié de vouloir bien déroger à la déclaration du 31 janvier 1690, registrée le 6 février au dit an, et à l'édit du mois d'août 1749, concernant les biens de main-morte, registré le 2 septembre au dit an.

5° Que chacun des dits cimetières sera clos de murs de 10 pieds d'élévation dans tout le pourtour ; et que dans chacun d'iceux il y aura une chapelle de dévotion et un logement de concierge, sans qu'on y puisse construire autres bâtiments, ni même mettre dans l'intérieur aucune épitaphe, si ce n'est sur les dits murs de clôture, et non sur aucunes sépultures.

6° Que les enterrements se feront comme par le passé, mais qu'après les prières finies dans l'église, les corps seront portés dans le lieu de dépôt, ou chapelle mortuaire, tel qu'il sera ci-après indiqué article 10, pour un certain nombre de paroisses de chaque arrondissement, sans que, sous aucun prétexte, l'on puisse y accorder de sépulture particulière, non plus que dans le cimetière commun.

7° Que les pierres ou serpillières seront marquées d'une lettre alphabétique indicative de la paroisse, et d'un numéro qui, porté également à la marge de l'extrait mortuaire de chaque défunt, indiquera que le corps y est renfermé ; et les corps seront accompagnés lors du transport au dépôt d'un ecclésiastique de la paroisse d'où le transport sera fait, et y demeureront jusqu'au lendemain matin.

8° Il restera toujours au dit lieu de dépôt l'un des ecclésiastiques qui y aura accompagné les corps jusqu'au moment où l'on

viendra les lever pour les transporter au cimetière commun de chaque arrondissement pour prier Dieu pour les défunts; à l'effet de quoi il sera bâti dans le dépôt de chaque arrondissement une ou deux chambres pour le dit ecclésiastique; et sera le dit ecclésiastique pris alternativement dans chaque paroisse de l'arrondissement, et nommé par le curé de la paroisse.

9° Tous les jours, à deux heures du matin, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, on ira lever les corps qui auront été portés au dit dépôt, et ils seront transportés dans un ou plusieurs chars couverts de draps mortuaires, attelés de deux chevaux, allant toujours au pas, au cimetière commun de l'arrondissement. Le conducteur du dit chariot se rendra d'abord au premier des dépôts de l'arrondissement qui sera sur la route, et ira successivement à chacun des dépôts, et le dit chariot sera toujours accompagné d'un ecclésiastique ou deux au plus, qui seront choisis alternativement dans chaque paroisse de l'arrondissement. Le chariot sera précédé d'autant de lanternes qu'il y aura de dépôts dans l'arrondissement; et les porteurs d'icelles chargeront le chariot, et aideront en route en cas d'accident; ils seront en même temps les fossoyeurs du cimetière commun.

10° Que chaque entrepôt où seront déposés les corps, en attendant qu'ils soient portés au cimetière commun, sera un lieu fermé, à la hauteur de 6 pieds au moins, de murailles garnies au-dessus de barreaux de fer de 4 pieds de haut dans tout le pourtour, et terminé par une voûte ouverte dans son sommet.

11° Que les corps des paroisses Saint-Louis-du-Louvre et des Quinze-Vingts seront portés au dépôt de Saint-Roch, et ceux de Philippe-du-Roule à celui de la Ville-l'Évêque. Que les corps des paroisses de Saint-Honoré et Saint-Germain-l'Auxerrois seront portés au dépôt de Saint-Eustache. Que ceux de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Sainte-Opportune, Saint-Méry et Saint-Josse seront portés au dépôt des Saints-Innocents, et ceux de Saint-Leu à Saint-Sauveur. Que les corps de Saint-Jean-en-Grève seront portés au dépôt de Saint-Gervais. Que ceux de la Charité des

hommes et de Saint-Simphorien seront portés au dépôt de Saint-Sulpice. Qu'au dépôt de Saint-Séverin seront portés les corps des paroisses de la Sainte-Chapelle basse, Saint-Barthelmi, la Magdeleine, Saint-Landry, Sainte-Marine, Saint-Denis-du-Pas, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Germain-le-Vieux et Saint-André. Que les corps de Saint-Côme seront portés au dépôt de Saint-Benoît. Que ceux de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Latran seront portés à celui de Saint-Étienne-du-Mont. Que ceux de Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Victor et le Cardinal-le-Moine seront portés au dépôt de Saint-Nicolas-du-Chardonneret. Que ceux de Saint-Martin et de Saint-Hippolyte seront portés au dépôt de Saint-Médard. Qu'enfin auront chez elles le dépôt, les paroisses de Saint-Roch et la Magdeleine-de-la-Ville-l'Évêque, Saint-Eustache, les Innocents, Saint-Sauveur et Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Gervais et Saint-Paul, Saint-Sulpice, les Incurables, Saint-Séverin, Saint-Benoît, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Nicolas-du-Chardonneret, Saint-Médard; et que les paroisses de Saint-Laurent, Saint-Pierre-du-Gros-Caillou et Sainte-Marguerite porteront les corps droit au cimetière commun à elles indiqué par l'article suivant.

12° Que l'arrondissement du premier des huit nouveaux cimetières sera composé des paroisses de Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Roch, les Quinze-Vingts et Saint-Louis-du-Louvre, qui auront leur cimetière commun à la chaussée d'Antin; en augmentant celui de Saint-Roch, il sera de cinq cents toises de superficie au moins. Que l'arrondissement du second sera formé des paroisses de Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Honoré. Ce cimetière sera de mille toises de superficie au moins, vers la Croix-Cadet aux Porcherons. Que le troisième cimetière sera placé, pour onze cent vingt-cinq toises au moins, rue des Marais-Saint-Martin, vis-à-vis la rue des Vinaigriers; et que cet arrondissement sera composé des paroisses de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Sainte-Opportune, les Saints-Innocents, Saint-Méry, Saint-Josse, la Trinité, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas-des-

Champs, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et Saint-Laurent. Que le quatrième arrondissement aura son cimetière situé rue du Chemin-Vert, près Pincourt, au-dessous des Annonciades; qu'il sera de onze cent vingt-cinq toises au moins de superficie, et servira aux paroisses de Saint-Gervais, Saint-Jean-en-Grève, Saint-Paul, les Enfants-Rouges, le Temple et Sainte-Marguerite. Que le cinquième arrondissement sera celui des paroisses de Saint-Sulpice, Saint-Simphorien, Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, les Invalides, les Incurables, les Petites-Maisons et la Charité des hommes, et auront leur cimetière commun de dix-sept cent cinquante toises au moins de superficie, sis à la Croix, sur le chemin de Vaugirard, près le Moulin de la Pointe. Que le sixième arrondissement aura son cimetière sur la grande route d'Orléans, consistant en cinq cents toises de superficie au moins, à main droite de la demi-lune du boulevard, pour les paroisses de la Sainte-Chapelle basse, Saint-Barthélemi, Saint-Pierre-des-Arcis, Sainte-Croix, la Madeleine, Saint-Landry, Sainte-Marine, Saint-Denis-du-Pas, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Germain-le-Vieil, Saint-Côme, Saint-Benoît et Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-André et Saint-Séverin. Que le septième sera composé des paroisses de Saint-Jean-de-Latran, Saint-Hilaire et Saint-Étienne-du-Mont, dont le cimetière sera placé sur le chemin nouveau du boulevard près l'hôpital de la Santé, et sera de trois cent quinze toises de superficie au moins. Que le huitième et dernier arrondissement sera composé des paroisses de Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Nicolas-du-Chardonneret, le Cardinal-le-Moine, Saint-Victor, Saint-Médard, Saint-Martin et Saint-Hippolyte, et auront leur cimetière au-dessus de la demi-lune du nouveau boulevard allant au Chemin de Vitry, lequel aura trois cent soixante-quinze toises de superficie au moins.

13° Que la dépense à faire pour l'acquisition des terrains et bâtiments qui devront servir aux nouveaux cimetières sera supportée par chaque paroisse du même arrondissement, à proportion du nombre des sépultures annuelles qu'elles peuvent avoir,

et au marc la livre de la somme totale qui aura été employée aux dépenses susdites du cimetière de leur arrondissement.

14° Que les paroisses de chaque arrondissement seront tenues de contribuer dans la même proportion de l'article précédent, à la dépense et entretien, gages et appointements, soit des ecclésiastiques et luminaires, soit du char, des chevaux, du concierge et des fossoyeurs, soit du cimetière commun, soit du lieu du dépôt particulier à aucune des paroisses de chaque arrondissement, et généralement à toute dépense commune, de quelque nature qu'elle puisse être.

15° Que, pour supporter lesdites charges, il sera payé par les héritiers ou les représentants des défunts, à la fabrique de chaque paroisse, un supplément de 6 livres par chaque enterrement des grands ornements, et de 3 livres pour chacun des autres, sauf ceux de charité et demi-charité, pour raison lesquels il ne sera perçu, non plus que pour ceux qui, en payant le double des frais ordinaires en tout genre, voudroient faire porter directement les corps de leurs parents au cimetière commun, sans que pour ce l'on y puisse ouvrir aucune fosse particulière, s'il n'est préalablement payé la somme de 300 livres qui sera employée aux dépenses communes des paroisses de l'arrondissement; et qu'il sera réservé à cet effet un terrain de 8 pieds au pourtour intérieur des murailles de chaque cimetière, dans lequel espace ne pourra être ouverte aucune fosse commune.

16° Que la fosse commune de chacun des huit cimetières sera renouvelée au plus tard trois fois dans l'année, et l'ancienne comblée, quand même elle ne serait pas remplie; savoir, une fois depuis octobre jusqu'en avril et deux fois depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre.

17° Que l'ouverture de la fosse générale sera couverte et fermée par un assemblage de bois, sur lequel sera attachée une grille de fer fermant avec un cadenas.

18° Défend au concierge et à tous autres de planter aucuns arbres ou arbrisseaux dans lesdits cimetières.

19° Ordonne qu'il ne sera rien innové quant à présent, pour les sépultures des personnes habitantes dans les hôpitaux, maisons et communautés religieuses, tant d'hommes que de filles, autres que celles ci-dessus désignées. Ordonne que le présent arrêt sera imprimé jusqu'à la concurrence de tel nombre d'exemplaires qu'il se trouvera nécessaire, à l'effet d'être par le procureur général du roi envoyé aux curés et marguilliers des paroisses de la ville de Paris, ensemble aux hôpitaux et communautés séculières et régulières de la dite ville qu'il appartiendra, à ce qu'ils n'en ignorent, et aient à s'y conformer.

Fait en parlement le vingt-un mai mil sept cent soixante-cinq.

Collationné : Regnault. *Signé :* Dufranc.

NUMÉRO 5

DIRECTION
DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CIMETIÈRES
DE LA VILLE DE PARIS

INSPECTION GÉNÉRALE
DU SERVICE

PRÉFECTURE
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

État indiquant le nombre de concessions à perpétuité existant dans les cimetières de la Ville de Paris, au 1er janvier 1874.

CIMETIÈRES.	NOMBRE DE CONCESSIONS A PERPÉTUITÉ.	CIMETIÈRES.	NOMBRE DE CONCESSIONS A PERPÉTUITÉ.
Est.	29,371	Report.	64,840
Nord.	20,100	La Chapelle (Marcadet).	9
Sud.	12,800	Montmartre (Calvaire).	88
Auteuil.	685	Montmartre-Saint-Ouen (ancien).	180
Batignolles.	864	Montmartre-Saint-Ouen (nouveau).	»
Belleville.	415	Montmartre-Saint-Vincent..	356
Bercy.	236	Passy.	858
Charonne..	117	La Villette.	407
La Chapelle.	122	Vaugirard.	478
Grenelle.	130		
Ivry (ancien).	»		
Ivry (nouveau). . . .	»		
A reporter. . . .	64,840	Total.. . . .	67,216

L'Inspecteur général,

A. FEYDEAU.

NUMÉRO 6

État, par arrondissement, des casernes et des postes de sapeurs-pompiers [1].

Ier ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue de Valois.
Poste. Ministère de la Justice.
— Mairie du Ier arrondissement.
— Rue des Deux-Écus.
— Banque.
— Hôtel des Postes.

IIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue aux Ours.
— Bibliothèque nationale.

IIIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Mairie du IIIe arrondissement.
— Conservatoire des Arts et Métiers *.

IVe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue Sévigné *.
Poste. État-major *.
— Mont-de-Piété.
— Imprimerie nationale.
— Mairie du IVe arrondissement.
— Boulevard Morland.

Ve ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue de Poissy *.
Poste. Rue Thouin.
— Val-de-Grâce *.

VIe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue du Vieux-Colombier *.
Poste. Palais du Luxembourg.
— Rue Bonaparte.

VIIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Ministère de la guerre *.
— Palais Législatif.
— Mairie du VIIe arrondissement.
— Campement.
— Invalides *.
— Garde-Meuble.

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue de la Pépinière.
— Ministère de l'intérieur *.
— Ministère de la marine.
— Rue de Ponthieu.
— Palais de l'Élysée.
— Palais de l'Industrie *.

IXe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue Blanche *.
Poste. Rue Richer.
— Rue Drouot.
— Rue Rochechouart.

[1] L'astérisque indique les postes qui sont pourvus d'un télégraphe.

Xe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue du Château-d'Eau *.
— Boulevard de la Villette *.
Poste. Rue Grange-aux-Belles.

XIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Mairie du XIe arrondissement.
— Rue de la Courtille.
— Rue Duranti *.
— Rue Saint-Bernard *.
— Boulevard Richard-Lenoir.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Boulevard de Reuilly *.
Poste. Magasin à fourrages *.
— Boulevard Picpus.
— Rue Sainte-Anne-Bercy *.

XIIIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue Pascal.
— Avenue d'Italie *.
— Salpêtrière *.
— Abattoirs d'Ivry.
— Rue du Château-des-Rentiers.
— Quai de la Gare.

XIVe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue Saint-Médard *.
— Rue du Couëdic *.
— Marché aux chevaux.

XVe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Place Violet *.
Poste. Abattoirs de Grenelle.
Poste. Poste-caserne n° 11.
— Rue de la Procession *.

XVIe ARRONDISSEMENT.

Caserne. Rue des Réservoirs *.
Poste. Rue Bois-le-Vent.
— Place d'Auteuil *.
— Manutention militaire.

XVIIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue Dautencourt.
— Boulevard de Neuilly.
— Mairie des Batignolles *.
— Arc de triomphe *.

XVIIIe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue du Mont-Cenis *
— Rue Léon.
— Rue Séguin.
— Mairie de Montmartre.
— Rue Doudeauville.

XIXe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue Lauzin.
— Rue de l'Ourcq.
— Abattoirs généraux *.
— Rue de Crimée *.

XXe ARRONDISSEMENT.

Poste. Rue de la Mare *.
— Mairie de Belleville.
— Rue Vilin.
— Rue des Cendriers.
— Rue de la Réunion.
— Rue de Bagnolet *.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XXXI

LA FORTUNE DE PARIS

I. — L'OCTROI.

Administration abstraite. — La tâche de Paris. — Les travaux indispensables. — Les recettes de la ville. — Catégories d'opérations. — La source principale. — Origine de l'octroi. — Comment une taxe devient obligatoire. — Acte de naissance de l'octroi. — La ferme générale. — Le mur d'enceinte. — L'architecte Ledoux. — L'incendie des barrières. — Augeard. — Les barrières sont relevées. — L'Assemblée nationale maintient l'octroi. — Émeute. — Abolition de l'octroi. — Joie du peuple. — Produit de l'octroi en 1790. — Espérances déçues. — Délabrement de la ville. — Intervention de l'État. — Octroi municipal et de bienfaisance. — Loi du 27 vendémiaire an VII. — Recettes de la première année. — Surveillance illusoire. — Les fraudes. — Galerie souterraine. — Les adversaires théoriques de l'octroi. — La taxe d'octroi est l'impôt sur le revenu. — Progression des produits de l'octroi. — Influence des révolutions. — 100 millions d'augmentation. — La population de Paris à diverses époques. — La moins-value de l'argent. — « Le vin à quatre sous! » — L'armée de l'octroi : 2,935 hommes. 1

II. — LES RECETTES.

Tout le monde est soumis à l'octroi. — Dérogation courtoise. — L'administration. — Les cinq divisions. — 310 postes. — *La roulette.* — Les

voitures suspendues. — Rixes. — La loi du 29 mars 1832. — Jaugeurs-mesureurs. — Recette. — *Le pavé.* — Le contrôle. — Les facteurs. — Les clefs. — Permis de sortie. — Tolérance. — Les vigies. — Les rondes. — La patache. — Le marinier. — La marchandise d'eau. — Les billets à ordre. — Le marché aux bestiaux. — Troupeaux. — *Viande à la main.* — Le crédit sous caution. — La tare. — Le vin. — Les entrepôts. — Bercy. — Entrepôt défectueux. — Surveillance illusoire. — Entrepôts fictifs. — Situation des industriels de la banlieue après l'annexion. — Procès. — Réduction de la taxe sur les combustibles. — Entrée provisoire en franchise. — Surcroît de travail. — Les comptes sont brûlés en mai 1871. — Chaos à débrouiller. — Reconstitution des comptes détruits. — Nouveau système pour les entrepôts fictifs. — Conditions imposées aux entrepositaires. — Produit indirect des entrepôts fictifs. — Produit général de l'octroi en 1872. — Ce que rapporte une maison en construction. — Service actif. — Mouvement aux barrières. — Le personnel. — Le neveu d'un maréchal de France. — Les préposés de l'octroi pendant le siége de Paris. — Collectes. — Caisse de retraite. — Justice administrative. — Le conseil de guerre. 22

III. — LES FRAUDES.

Les animaux parasites. — Le fraudeur. — Le contrôle général. — Brigade de 33 hommes. — Le bataillon sacré. — Les blocs de granit. — Service organisé en 1824. — L'ancienne fraude. — L'alcool. — Droits léonins. — 400 pour 100. — L'absinthe. — Ce qu'elle coûte, ce qu'elle rapporte. — Résultats de la surtaxe. — L'alcool dénaturé. — Immoralité. — Le musée des engins de fraude. — Camisole. — Toiles et nouveautés. — Les divers moyens de frauder. — Un truc nouveau. — Puits et pompes. — Préjudice causé par la fraude. — Expédition. — Distillerie clandestine. — Produit des saisies. — Transactions. — Les voyageurs. — Chacun cherche à éluder la loi. — En temps de chasse. — Fraude ou vol c'est tout un. — Ceux qui volent l'octroi volent les pauvres. — La ville et le trésor. — Temps prospère, grosse recette. — Taxes ou emprunts? — L'octroi est pour Paris un instrument de bien-être et de sécurité. 51

CHAPITRE XXXII

L'ÉTAT CIVIL

I. — LES REGISTRES.

Dans les églises. — Renouvellement de la population. — Importance de l'état civil. — Registres curiaux. — Memento. — Assassinat du duc de

Guise. — Assassinat de Henri III. — Rédaction incomplète des registres curiaux. — Intervention de la royauté. — Les bénéfices. — Prêtres salés et embaumés. — Ordonnance de Villers-Cotterets. — On ne tient compte des prescriptions royales. — Déclaration du 7 avril 1736. — Constitution civile du clergé. — Désarroi. — Baptêmes clandestins. — Nulle preuve de naissance. — Danger signalé par la municipalité de Paris. — Lenteur de l'action législative. — Initiative du département de l'Ardèche. — Motion de François de Neufchâteau. — Les niaiseries de Gohier. — Vivre libre ou mourir. — Incidents. — La loi est votée le 20 septembre 1792. — Les deux dépôts. — Hôtel de Ville et Palais de Justice. — Tout est brûlé. — Lois de reconstitution. — Le service de la Bourse. — Insouciance du public. — Prolongation du délai légal. — Le service de l'archevêché. — Service ambulant. — Réserve des protestants et des israélites. — Installation déplorable. — Ce service devrait être étendu et agir d'office. — Le greffe du tribunal de première instance. — M. Rathelot. — Les palimpsestes. — Registres carbonisés. — Droguet. — Noir sur noir. — 70,000 actes sauvés. — *Festina lente.* — L'expérience nous servira-t-elle? — Quadruple expédition. — L'Arc de Triomphe. 73

II. — LES NAISSANCES.

Dénombrement de 1328. — Documents irrécusables de la statistique moderne. — Recensement de 1872. — Célibataires et gens mariés. — Diminution des naissances. — Surprise douloureuse. — Notre population diminue dans des proportions inquiétantes. — Vice et péril social. — S'accroître ou périr. — Natalité à Paris. — Enfants légitimes, enfants naturels. — Inconduite et misère. — Les mois féconds. — Influence des événements sur la natalité. — 1870, 1871. — Formalités prescrites par la loi. — Constatations à domicile. — Mode de procéder. — Inconvénients. — Orthographe des noms. — Négligence d'autrefois. — Jugements en rectification. — Reconnaissances d'enfants naturels. — Les enfants abandonnés. — Age approximatif. — L'Assistance publique. 97

III. — LES MARIAGES.

Répugnance du Parisien pour le mariage. — Les lieux communs. — La maladie du célibat. — *Æs uxorium.* — Les degrés de parenté prohibés. — Les dispenses. — Les interdictions de l'Église. — Opinion de Grégoire le Grand. — L'Église est forcée de céder. — Dangers des mariages consanguins. — Les cas pathologiques. — Fraudes en matière de mariage. — Influence des événements sur les mariages. — 1870, 1871, 1872. — Degré d'instruction. — Le nombre des mariages est en rapport avec le chiffre de la population. — A quel âge on se marie. — Formalités. — Le mariage civil. — Le samedi. — Faire la noce. — M. le maire. — « Tester. » — N'oubliez pas les pauvres S. V. P. — Fait-on bon ménage? — Nombre des séparations pour 1872. 111

IV. — LES DÉCÈS.

« Les morts vont vite. » — L'investissement. — Recensement général. — 234,219 réfugiés. — Moyenne normale. — Les mois du siége. — Accélération de la mort. — La famine et le froid. — L'alcoolisme. — Augmentation des décès. — Obituaire de 1870. — Janvier 1871 : 19,233 décès. — Les premiers mois de 1871. — Retour aux moyennes normales. — Les faits de guerre. — Les morts de la Commune. — Inhumations sans mandat. — Décès anonymes. — 6,650 cadavres. — Un procès-verbal. — Les enfants mort-nés. — Proportion des décès pour les hommes et pour les femmes. — Paris ville de guerre. — L'espace manque à Paris. — Entassement inhumain. — Les Buttes-Chaumont. — Maladies des voies respiratoires. — Les suicides et les meurtres. — Les décès selon les saisons. — Selon les âges. — Formalités. — Le vérificateur des décès. — Rapport d'enquête. — Mandat d'inhumation. 125

CHAPITRE XXXIII

LES CIMETIÈRES

I. — LES SERVICES FUNÈBRES.

Lettres de faire part. — Usages différents. — Le cri des corps. — Les clocheteurs des trépassés. — Contestations avec le clergé. — Règlements de Chamvallon. — Aumôniers à cheval. — Le semonneur. — Les corbillards. — Les ouvriers. — La révolution. — Taxe d'inhumation. — Frochot. — Retour à la décence. — Décret du 23 prairial an XII. — Les six classes. — L'entreprise des pompes funèbres. — Impôt somptuaire. — Vanité. — Les neuf classes. — Conditions imposées aux pompes funèbres. — Remise aux fabriques. — Inhumations gratuites. — Le matériel et l'outillage des pompes funèbres. — La régie. — Les constructions de la rue Curial. — Bénéfices considérables. — L'ordonnateur. — Jargon des croque-morts. — Figurants et danseurs. — Les pourboires. — Le délai légal. 141

II. — LES CHARNIERS.

L'endroit où l'on dort. — La sépulture dans les églises. — Sur le plan de Gomboust. — Pêle-mêle des morts et des vivants. — Ossements sur la voie publique. — L'ossuaire de l'Ouest. — La duchesse de Guise; le cardinal Dubois. — La légende. — Niaiserie et crédulité. — Les victimes du fanatisme. — Notre-Dame des Victoires. — Mise en scène. — Le cimetière

des protestants. — Cimetières secrets. — Dénonciations. — Réclamations diplomatiques. — Cimetière des protestants étrangers. — Le chantier du port au Plâtre. — Cimetière israélite. — Les Innocents. — Le pourrissoir. — Les Champeaux. — Les galetas. — Nicolas Flamel. — Danse macabre. — La logette. — Les enfouissements. — Le typhus. — La science intervient inutilement. — Amour du Parisien pour le cimetière des Innocents. — Marchandes de modes et écrivains publics. — Sotte tradition. — Intervention du Parlement. — Arrêt du 25 mai 1765. — Accident. — Fermeture et destruction du cimetière. — Les catacombes. — Le rapport de Thouret. — Le marché aux légumes. — On y trouve encore des ossements. — Projet d'une nécropole unique. — Le chartrier. — Précaution de la loi du 15 mai 1791. — Deux cimetières supplémentaires. — Picpus. — La Madeleine. — Les Errancis. — Louis XVII. — Cimetière Vaugirard. — Clamart. — Confusion. — Sainte-Catherine. — Mirabeau; Bichat; Pichegru. — Achat de terrains. — Quatre cimetières *extra muros*. — Nos vingt-deux cimetières. 156

III. — LES INHUMATIONS.

Concessions perpétuelles. — Erreur de Frochot. — Concessions temporaires. — La tranchée gratuite. — Superposition. — Juxtaposition. — Cinq ans de repos. — Les trois principaux cimetières. — Le Père-Lachaise. — Mont-l'Évêque. — L'épicier Regnault. — Mont-Louis. — Le bosquet Delille. — L'œuvre du temps. — Vanité. — Lallemand. — Inscriptions. — La Lisette de Béranger. — Ney. — Les révolutions donnent le repos à certains morts. — Héloïse et Abeilard. — La tombe de Rachel. — Une carte de visite. — Matérialisme. — Lesurques. — Un rapport administratif. — Chappe. — Fauteuil de bureau. — Parmentier. — Cimetière musulman. — Le pays de l'égalité. — Le cimetière Montmartre. — Entrée défectueuse. — Ferme-cabaret. — Le ravin. — Godefroy Cavaignac. — Un tombeau politique. — La tranchée des fédérés. — La vieille jardinière. — Le cimetière Montparnasse. — Fontis. — Les sergents de la Rochelle. — Une tombe anonyme. — Les gardiens. — Rumeur. — Le vampire. — Machine infernale. — Le sous-officier Bertrand. — Monomanie. — Guérison. — Les inhumations gratuites. — La foule. — Aumôniers des dernières prières. — Libres-penseurs. — Une leçon d'histoire. — 5 pour 100. — Le visa des épitaphes. — Les épitaphes refusées. — Curiosité du public. — Banalité. — Un verset des lois de Manou. 185

IV. — MÉRY-SUR-OISE.

Saturation. — Cimetière d'Ivry. — Cailloux. — Saint-Ouen. — Les guinguettes. — « A la santé, Morbus! » — Paris n'a pas de cimetières. — En contradiction avec la loi. — Envahissement des avenues. — 34 hectares pour tout Paris. — Ce qui serait nécessaire. — La saponification. —

Méphitisme. — La nappe d'eau. — Sources sulfureuses. — La crémation. — Opposition de l'Église. — Respect des vieilles traditions. — Nécessité d'éloigner les cimetières. — Opposition et résistance. — Le projet de M. Haussmann. — Suppression de la tranchée. — Trente ans. — 514 hectares. — Le provisoire est ruineux. — Il faut revenir au projet Haussmann. — Le trajet. — La difficulté. — Foule. — Les visites dans les cimetières. — Le jour des Morts. — Le point de vue. — *Casta Diva.* — Le jardinet. — Les offrandes funèbres. — Nécrolâtrie. 211

CHAPITRE XXXIV

LES ORGANES ACCESSOIRES

I. — LES THÉATRES.

Les besoins intellectuels. — 58 théâtres. — Les recettes. — Le rêve de Mercier. — « C'est beaucoup, dit Martin. » — Renouvellement du public. — Les pièces à femmes. — Les figurantes. — Les spectateurs. — De plus fort en plus fort. — Mystères, moralités, soties. — L'Opéra. — Point culminant. — L'art matériel. — Le vaisseau à trois ponts. — Les dessous. — Les machinistes. — Les frises. — Les décors. — Causes d'incendie. — Les pompiers. — L'envers du théâtre. — Le *maquillage.* — La danseuse. — Commisération. — Importance sociale. — La décoration de *Sémiramis* et le sénat de *Catilina.* — Les subventions. — La mission de l'Opéra. — Comment il la comprend. — Les progrès du théâtre. — Le *Triomphe de l'Amour* et la *Galerie du Palais.* — La scène déblayée. — La loge de la limonade. — Le principe d'autorité. — La censure. — Après les révolutions. — Aristophane. — Sous la Terreur. — Napoléon Ier et les petits théâtres. — Les efforts de la censure. — Le mauvais goût ne date pas d'aujourd'hui. — La maison de Molière. — La liberté des théâtres. — Les mœurs et le théâtre. — Cercle vicieux. — Les *Toilettes tapageuses* et la crinoline. — Les théâtres ne sont que des exploitations théâtrales. . 231

II. — LES BIBLIOTHÈQUES.

L'outillage du travail. — La Mazarine. — L'Arsenal. — Paulmy d'Argenson. — Sainte-Geneviève. — La Richelieu. — Projet de la déplacer. — Lente formation. — Hôtel de Nevers et hôtel Mazarin. — Les départements. — Les estampes. — Les médailles. — Les manuscrits. — Les imprimés. — Combien de volumes. — Les *bilboquets.* — Le volume et la pièce. — 55 kilomètres. — Le prêt. — L'*Enfer.* — Le travail et la lecture. — *La Mosquée.* — La salle de lecture. — L'orthographe. — La réserve. — Les

merveilles. — *Magna charta.* — La reliure. — L'âme des livres. — La bibliothèque de l'Hôtel de Ville. — Inconvénients. — Les combles. — Archives de la Préfecture de police. — Les employés. — Livres dépareillés. — L'hôtel Carnavalet — M. Jules Cousin. — Premier fonds de 5,104 volumes. — La bibliothèque de Paris. — Il faut multiplier les réserves de livres. — La Ville doit posséder deux bibliothèques. — La place manque déjà. — Le musée municipal. — Anomalie. — Pavage et beaux-arts. — Séances du soir à Sainte-Geneviève. — Le nombre des lecteurs. — Cabinet de lecture. — Maniaques. — La crise des institutrices. — Indifférence du public. 254

III. — LES JOURNAUX.

Les journaux et la politique. — Haro! — Au 18 mars. — La presse périodique n'est qu'un écho. — Les primes. — Erreurs. — Rapidité. — Les typographes. — Les sermons de la Ligue. — Les mazarinades. — Les nouvelles à la main et les chansons. — Un couplet. — Le public est complice. — La bourgeoisie et la *Lanterne* — Le *Times.* — Les annonces. — La France et l'Angleterre. — Le journal du suffrage universel. — Homéopathie. — La signature. — L'*Organisation du travail.* — Impressions fugitives. — Le *Père Duchêne.* — La liberté conciliable avec l'ordre. — Le communiqué. — Questions pénibles. — Le directeur. — Édouard Bertin. — La *Gazette de France* aïeule des journaux. — A diverses époques. — La presse non politique issue du décret du 17 février 1852. — 791 périodiques. — Chaque science a son journal. — Journaux singuliers. — L'*Intermédiaire.* — Le tirage. — Minimum invariable. — La presse ne périra pas. — Un vœu.. 276

IV. — LES AUXILIAIRES.

Sapeurs-pompiers. — Capucins. — Dumourier-Duperrier. — Origine. — La garde des pompes du roy. — 100 pompiers. — Service et outillage actuels. — Nombre des incendies et des feux de cheminée. — Postes et casernes. — Les avis superflus. — Londres et Paris. — Opinion des Anglais. — Organisation défectueuse. — Pompier ou soldat? — Temps de service insuffisant. — Le pompier doit être assimilé au gendarme ou au gardien de la paix. — Les soldats du guet. — Force dérisoire. — La garde de Paris. — Notre garde urbaine. — Les révolutions. — Augmentation du contingent. — Décret du 4 octobre 1873. — La mission de la garde républicaine. — Très-respectée de la bonne population. — La véritable dénomination est : garde municipale. — L'impôt. — Prime d'assurance. — La prime est proportionnelle aux besoins. — La part de Paris. — Impossibilité de la déterminer. — Douanes, contributions indirectes, timbre et enregistrement. — Contributions directes. — Quand Paris est heureux, la France est prospère.. 293

CHAPITRE XXXV

LE PARISIEN

I. — LA POPULATION.

Les agriculteurs de Paris. — Le quartier de l'Europe. — Le mouvement scientifique. — L'industrie. — Combien de gens en vivent à Paris. — La division du travail. — Les yeux artificiels. — Opinion d'Évelyn. — Les intermédiaires. — Les chiffonniers. — Timbres-poste; faux cheveux; bouquets de violettes. — Les faillites. — Le bonnet vert. — Les transactions financières. — La Bourse. — Les irréguliers de la finance. — Vivre du jeu. — Les acrobates. — Les professions libérales. — Les lettrés; détail touchant. — Tribunal de première instance. — Les notaires. — Les médecins. — Un pour 1000. — Les officiers de santé. — Ignorance. — Les comptes d'apothicaire. — Molière est mort. — Les propriétaires et les rentiers. — Les portiers. — Les cercles. — Confortable. — Au café. — Les fonctionnaires. — De père en fils. — Sottise et vanité. — Le travail à Paris. — Les alchimistes. — L'engouement. — L'équité. — Les chômages. — Le chômage volontaire. — Le lundi. — Cafés et concerts. — Tuer le ver. — Les insoumis. — Les étrangers. — Les garnis. — Trois catégories. — Ce que les étrangers dépensent à Paris. — Louis XIV et Mansart. 307

II. — LA VOIE PUBLIQUE.

M. Haussmann. — Caravanséraï. — Remboursement des avances. — Paris en 1848. — Les charges de la ville. — L'intérêt particulier. — L'opposition. — Arrêt de la Cour de cassation. — Indemnités. — Extravagances. — Les agents véreux. — Abus et scandale. — Le livre des fruitiers. — 400 millions de trop. — Le plan du Paris futur. — Les anciens projets. — Mignon et Hagerman. — Le faubourg Saint-Germain. — Les améliorations entrevues. — La rue de Rennes et la rue du Louvre. — Le boulevard Saint-Germain. — L'avenue de l'Opéra. — Profil excessif. — La Butte des Moulins. — Pente adoucie. — Urgence. — Le faubourg Saint-Germain n'a pas de débouché. — La rue des Tuileries. — Nombre des maisons à Paris. — Les locations. — Entassement. — État défectueux. — Budget considérable. — Saleté des rues. — La neige. — Service insuffisant. — Le fil d'Ariane. — Les anciennes adresses. — Décret du 4 février 1805. — Essai en 1726. — Inégalité. — Les sections. — N° 682 de la rue Montmartre. — Le numérotage actuel. — Nomenclature à adopter. — Plaintes légitimes des négociants. — Les noms illustres de notre histoire. — Mont-

Marat. — Henri III et les Seize. — Les quartiers et les arrondissements. — Les constructions de M. Haussmann. 332

III. — LA RELIGION.

Liberté de conscience. — Les diverses confessions. — Les religions ne meurent pas. — Apollon Épicurius. — Enquête secrète. — Bonaparte et le Concordat. — Avant la Révolution. — Distribution arbitraire des paroisses. — Les anciens couvents. — « On danse partout. » — Les théophilanthropes. — La messe de la pie. — Deux archidiaconés. — 69 églises. — Les congrégations. — Une citation de l'Estoile. — Les ordres liquoristes. — La vie conventuelle. — Le libre arbitre. — Les Lazaristes. — Religieux et religieuses. — Les sœurs. — Les églises pendant la Commune. — Les martyrs. — Trois archevêques. — 1871, 1572. — Heures de folie. — 15 février 1831, 17 brumaire an II. — Tradition persistante. — Les fêtes de la Convention. — Les bancs des Tuileries. — Esprit de contradiction. — Affluence aux églises. — Les prédicateurs. — Juste milieu. — Statistique. — Intolérance. — Exagération. — La diversité des habillements, les francs-maçons. — L'attitude du clergé. — Métier ou mission. — François de Sales. — Il y a des saints parmi nos prêtres. — Discipline. — Fortune maritime. — Ordre à part. — Appel comme d'abus. — La politique et la religion. — La rue des Églises. — L'Église et l'État. — Opinion de Napoléon Ier. — La route du paradis. 352

IV. — LES MŒURS.

L'homme est identique à lui-même. — Mœurs semblables, usages différents. — J.-J. Rousseau et les socialistes. — Les instincts. — Le péché originel. — La création psychique. — Pourquoi l'homme aime la guerre. — *Cloaca maxima.* — La moralité. — Les mœurs et le climat. — Londres. — Le *harem.* — Interlopes. — Femmes du monde. — Galanterie et baccarat. — Les étrangers. — Frivolité. — Georges Cadoudal et Longchamp. — Quatre théâtres. — Bals officiels. — Les courses. — Les lectures. — La mode. — Louis XIV et les coiffures hautes. — Le demi-terme. — Les riens visibles. — Rostopchin. — Contrastes. — Engouement. — Enthousiasme. — Deux hommes morts à temps. — Le sexe de la France. — Ingratitude et infidélité. — Épidémies de bêtise. — La scie. — Esprit d'à-propos. — Égalité et distinctions. — Le duc de La Rochefoucauld et le duc de Malakoff. — Un mot du maréchal Lefebvre. — La gauche et la droite. — Anomalie. — Les administrations urbaines. — Elles sont notre salut. — La badauderie. — Polichinelle et les obus. — Les coups de canon de Montmartre. — Crédulité et ignorance. — Les mots qui ont déjà servi. — Servilité intellectuelle. — Vantard, intrépide et faible. — Ni sens commun ni caractère. — Orgueilleux. — Ce que les étrangers pensent de Paris. — Sa grandeur dans l'histoire. 377

V. — LE BON VIEUX TEMPS.

Dupe de bonne foi. — Esprit de contradiction. — L'opinion de César. — *O tempora! o mores!* — Le lointain dans la nature et dans l'histoire. — Le paradis perdu. — Le siècle de Louis XIV. — Un bal chez le duc de Lesdiguières. — Le dessert de Fouquet. — Les financiers. — Le jeu. — La bassette et le baccarat. — *Les gommeux.* — La moralité d'autrefois. — Le pont des Larmes. — L'Estoile. — La Fronde. — Les cris de la Palatine. — Cruauté. — *Le maquillage.* — Les gens de théâtre. — « Il reste encore Bronte le questionnaire. » — La libre pensée. — Le dieu Matière. — Liberté. — Léquinio en mission. — Sottise d'aujourd'hui, sottise d'autrefois. — Prison antichambre du pouvoir. — Rochefort et Broussel. — Les pétroleuses. — « Estoupper les souppiraux. » — Le cabaret et les ouvriers. — Dragonnes et graines d'épinards. — Les tricoteuses. — Lieux communs et banalités. — Sparte. — Les effets de la richesse publique. — Sécurité. — Assassinats. — Les mauvais jours d'autrefois. — Résurrection. — Le bonnet rouge et le chaperon d'Étienne Marcel. — Décapitaliser Paris. — Les menaces. — Le sacre. — *Fluctuat nec mergitur.* — L'airain de Corinthe. — La chanson des horloges. — Les grenouilles. — Athènes et Alexandre. — Haine contre Paris. — Vauban. — L'Exposition de 1867. — Supériorité morale. — L'œuvre de Paris depuis 1800. — Salubrité. — L'intelligence de Paris. — Le sang de Louis XVI. — Les crises éruptives. 404

VI. — LES RÉVOLUTIONS.

L'ancienne édilité parisienne. — Travaux interrompus. — Le théâtre et les acteurs. — Invasion provinciale. — Adrien Duport. — Municipalité provisoire. — La Commune. — Insignifiance de l'élément parisien. — Thermidor. — Les furieux. — Tallien. — Qui a dirigé la Terreur. — Loi du 27 ventôse an IV. — 1814 et 1815. — La commission municipale de juillet 1830. — Le gouvernement provisoire de 1848. — Le gouvernement de la Défense nationale. — La province règne à Paris. — 31 octobre 1870. — Les ruraux. — Après le 18 mars. — 5 pour 100 de Parisiens. — Déposition de M. Macé. — 356 prisonniers, un Parisien. — Les « voyous ». — Les exotiques. — Proportion du Parisien dans la population de Paris. — Le Parisien succombe sous la masse provinciale. — Aveux de l'histoire. — Une parole solennelle de Napoléon Ier. — Il ne faut pas confondre le Parisien et l'habitant de Paris. — Les bucoliques. — L'épargne. — Pignon sur rue. — Esprit de fronde. — Esprit de révolte. — *Atrocia aut pudenda.* Les promesses de Paris. — La France émigre à Paris. — « Les Iles. » — Les envieux. — Les fruits secs. — La moelle des lions. — Préjugés et scrupules. — « Tigres agacés par des singes. » — L'alchimie sociale. — Stérilité des révolutions. — Mystification méprisable. — La liberté réclamée

n'est pas un but. — Hurler avec les loups. — Paris devient moindre. — Les droits et les devoirs. — Pas d'objectif politique. — Force confuse. — Un mot de Chateaubriand. — La loi de l'atavisme moral. — L'énergie du Parisien. — L'abstentionisme appelé trop tard à la vie politique. — Causes de nos révolutions. — Périodicité inquiétante. — S'il n'y avait que des Parisiens à Paris, on n'y ferait pas de révolutions. 439

VII. — LES RÊVES ET LE PÉRIL.

Décadence. — La statue de la France. — Faute de trouver un mode de vivre. — Les maladies. — L'Italie après Novare. — L'espérance survit. — L'enfant terrible. — Ni tradition, ni point d'appui. — Le poids des mœurs. — « Revenez aux principes. » — Pourquoi la Révolution française a échoué. — La religion seule modifie les mœurs. — Race latine. — Catholicisme. — Les protestants. — Mal de langueur. — Libre examen. — Infaillibilité. — Un précepte de Franklin. — Mépris de la légalité. — Légalités successives. — Le droit divin et la souveraineté nationale ont eu des fortunes semblables. — Le nombre est le maître. — Les revendications. — Double action. — En 1848. — Les dieux modernes. — On voulait obtenir, on veut prendre. — L'orgueil du peuple de Paris. — Flatteries intéressées. — O Démos! — Tout effort réservé pour la guerre civile. — Sully ou Richelieu. — Société sans équilibre. — L'ambition du peuple. — Les nouvelles couches sociales. — Révolution contre la bourgeoisie. — Les priviléges de l'ancienne noblesse. — La souveraineté diffuse. — Les priviléges de la bourgeoisie actuelle. — Le capital. — La rente sous le Directoire. — Le drapeau rouge. — Inégalité des conditions. — Un document récent. — Il faut regarder le danger en face. — Le prolétariat parisien. — L'aristocratie ouvrière. — *La gouappe*. — 45,000 hommes. — Violence et maladie. — Paradis perdu. — Les grévistes. — Leur idéal. — Ce qu'ils voient dans la civilisation. — Quitter l'outil. — Les déclassés de la petite bourgeoisie. — L'incendie de Paris n'a pas été une œuvre spontanée. — Les vœux des nouvelles couches sociales. — L'État administrateur. — L'État fabricant. — Le monopole. — Les charges privilégiées. — Les réclamations de la classe ouvrière. — Confiscation des grandes industries. — Le droit au travail. — Limitation du nombre des ouvriers. — Retour aux maîtrises du moyen âge. — La grève des cochers en 1865. — L'abolition de l'héritage. — L'instrument du travail. — D'où viennent ces rêveries. — Matérialisme et négation de la vérité. — Tous les socialistes sont des prêtres. — L'édifice catholique. — *L'Internationale*. — Résultat analogue. — Suppression de l'idée de patrie. — Le souffle juif. — La haine mutuelle — Les anciens chrétiens. — Du rêve à l'action il y a loin. — But identique, moyens différents. — Religion composée de schismes. — Discipline de fait et non pas discipline organisée. — Histoire de l'élection Barodet. — La politique est indifférente au peuple de Paris. — Oppo-

sition sociale. — Le feu partout. — Le suffrage universel. — Les décrets futurs. — Le salut possible. — État général morbide. — Application scientifique. — Premier acte : l'acide sulfurique. — Second acte : les huiles minérales. — *Noche triste*. — Le futur troisième acte : les matières explosibles. — L'armée du meurtre. — *Dî omen avertant!* — La guerre étrangère et la guerre civile. — Paris se suicidera. — Le mot de Mazarin. — La mort violente des capitales. — L'âme des villes. — L'âme de Paris appartient à l'humanité. 469

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. — État général des produits annuels de l'octroi de Paris, depuis 1801.. 519
N° 2. — Relevé approximatif des droits d'octroi se rattachant à la construction d'une maison de 100,000 fr., établie dans les conditions ordinaires d'une propriété de rapport (1873).. . 521
N° 3. — État indiquant le nombre de corps inhumés sans mandat du 20 au 30 mai 1871. 524
N° 4. — Arrêt du Parlement interdisant les inhumations à Paris. . . 525
N° 5. — État indiquant le nombre de concessions à perpétuité existant dans les cimetières de la Ville de Paris au 1er janvier 1874.. 532
N° 6. — État, par arrondissement, des casernes et des postes de sapeurs-pompiers. 533

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

A

Abattoirs. — Anciennes tueries, II, 100. — Construction des premiers abattoirs, 101. — Abattoir de la Villette, 101. — Les chevillards, 102. — Statistique de l'abatage des animaux de boucherie en 1868, 103. — Mode d'abatage, 104. — Égorgeurs, 105. — Bœuf paré, 106. — Sacrificateurs juifs, 107. — Utilisation des issues, 111. — La corporation des bouchers, 112. — La liberté de la boucherie, 113. — La viande aux Halles centrales, 114. — Inspection, viandes insalubres, 114. — Vente à la criée, 115. — Consommation annuelle et quotidienne, 116. — L'hippophagie, 116. — Promenade du bœuf gras, 119.

Accapareurs. — Leurs manœuvres sous Louis XV, II, 30. — Leur châtiment après la prise de la Bastille, 33. — Affaire de Buzançais, 53.

Aliénés. — Le traitement de l'aliénation mentale au commencement de l'ère chrétienne et au moyen âge, IV, 370. — La croyance au diable, 373. — La danse macabre, 379. — Les démonolâtres torturés et suppliciés, 380. — Propagation contagieuse de la démonomanie, 386. — Le médecin Wier, de Clèves, et l'hystéro-démonopathie, 388. — Recrudescence de la croyance aux sorciers après l'arrivée en France des femmes de la famille de Médicis, 391. — Épidémies névropathiques des Ursulines d'Aix et de Loudun, 392. — La marque du diable, 396. — La possession des nonnains, 398. — L'hystéro-mélancolie, 399. — Colbert interdit aux Parlements d'évoquer les affaires de sorcellerie, 402. — Procès de la Cadière, 403. — Les convulsionnaires de Saint-Médard, 404. — Tâtonnements de la science, 405. — Réformes de Pinel à Bicêtre, 408. — Les fondateurs de la science aliéniste, 410. — Situation déplorable des aliénés dans les hospices de province sous la Restauration, 412. — Loi de 1838 : elle fonctionne à la satisfaction générale, 414. — Elle est l'objet d'attaques imprévues et violentes, 414. — La liberté laissée aux aliénés est un danger permanent, 415. — Prétendues séquestrations arbitraires, 416. — Le placement volontaire, 419. — Le placement

d'office, 421. — Placements d'urgence, 423. — La folie intermittente, 427. — Bienfait de l'isolement et du changement de milieu, 430. — L'asile protége l'aliéné contre les captations, 432. — Les fous à Paris, 436. — L'alcoolisme, 438. — L'infirmerie spéciale de la préfecture de police, 439. — Voyez *Aliénés* (asiles d'), *Aliénés* (traitement des).

Aliénés (Asiles d'). — Les petites-maisons, IV, 443. — Origine de la maison de Charenton, 443. — Les aliénés à l'Hôtel-Dieu, 444. — La ferme Sainte-Anne, d'abord annexe de Bicêtre, transformée en asile, 447. — Les constructions, 448. — Régime des pensionnaires, 449. — Trois catégories de malades : les tranquilles, les demi-agités, les agités, 453. — Atroces souffrances des agités, 457. — Asile de Vaucluse, 463. — Excellents résultats du travail manuel, 464. — Dévouement du directeur de Vaucluse pendant la guerre franco-allemande, 466. — Évasions et suicides, 469. — Développement extraordinaire de certaines facultés, 470. — Asile de Ville-Évrard, 474. — Les idiots à Bicêtre, 476. — Les idiotes à la Salpêtrière, 479. — Insuffisance des asiles municipaux, 483. — L'aliénation mentale et la science, 484.

Aliénés (Traitement des). — Les cages de sûreté à Bicêtre, IV, 484. — Les fous prétendus criminels, 485. — La manie homicide est incurable, 486. — La folie circulaire, 487. — En Angleterre, les fous dangereux sont enfermés à perpétuité, 487. — Nécessité d'appliquer la même mesure, 490. — L'arme ordinaire de l'aliéné, 491. — Les mélancoliques irrésolus, 492. — Identité du principe morbide chez les monomanes, 493. — Folie artificielle produite par le haschich, 494. — La pyromanie, 494. — L'hystérisme, 495. — Désordres de l'encéphale constatés par l'autopsie chez les lycanthropes, 496. — Un pensionnaire de la sûreté de Bicêtre, 496. — Résultat de l'enquête sur l'insanité des criminels, 497. — Insuffisance des ressources de l'Assistance publique pour améliorer le traitement des aliénés, 499. — Insuffisance numérique du personnel médical, 500. — L'asile d'Illenau, dans le grand-duché de Bade, est un asile modèle au point de vue du personnel médical et des soins que l'on prodigue aux malades, 502. — La science aliéniste est stationnaire en France, 505. — Ce que devrait être le directeur d'une maison d'aliénés, 506. — Effets de l'action morale du médecin, 507. — Recherche des causes de la folie, 508. — Nécessité de créer une chaire de pathologie mentale et d'ouvrir un hôpital clinique, 509.

Alimentation. — L'alimentation de la France sous l'ancienne monarchie, II, 1. — Charges des paysans, 3. — Difficulté de l'approvisionnement de Paris, 6. — Cherté des vivres et famine, 7. — Frontières et douanes provinciales, 10. — Premiers essais de liberté commerciale sous Henri IV, 11. — Richelieu : disettes et famines, 12. — Louis XIV : misère excessive, 13. — Famine de 1709 : le pain de disette, 15. — Les accapareurs, 17. — Famines du dix-huitième siècle, 21. — Réformes de Turgot, 26. — Guerre des farines, 28. — Le pacte de famine, 29. — Consommation de Paris en 1789, 36. — Nomination d'un comité des subsistances par l'Assemblée constituante, 37. — Famine de 1790, 38. — Vains efforts de l'Assemblée

pour combattre la cherté des subsistances, 41. — Loi du maximum, 45. — Le pain de l'égalité, 46. — Cherté de la viande, 47. — Carême patriotique, 48. — Origine de l'échelle mobile, 49. — Réserve de Paris, 50. — Affaire de Buzançais, 53. — La liberté du commerce des grains, 54. — L'autorité municipale chargée de l'approvisionnement de la ville, 57. — Surveillance des denrées, 63. — Halles et marchés, 64. — Droits d'octroi et de vente, droits municipaux, 66. — L'Angleterre s'approvisionne à Paris, 69. — Paris gros mangeur, 70. — Voyez *Abattoir*, *Entrepôt général des vins*, *Halle au blé*, *Marché aux bestiaux*.

Approvisionnement de Paris. — Question vitale pour le gouvernement, II, 209.

Aqueduc d'Arcueil, V, 308.

Aqueducs. — Voyez *Eaux*.

Argot. — Le langage des malfaiteurs, III, 22. — Il est employé par les jeunes gens du monde, 23. — La langue calo et ses étymologies, 23.

Arlequins. — Ce qu'on entend par arlequins aux Halles centrales, II, 181.

Armes de Paris. — Leur origine, I, 363.

Arsenal (Bibliothèque de l'), VI, 256.

Arts (Pont des), I, 386.

Asiles d'aliénés, IV, 443.

Assassins. — Voyez *Malfaiteurs*.

Assistance purlique. — L'indigence et la richesse résultat des grandes agglomérations humaines, IV, 87. — Causes de la misère : la rigueur de notre climat et l'imprévoyance, 88. — La charité est une nécessité politique, 91. — L'assistance des pauvres sous l'ancien régime, 93. — Son organisation actuelle, 96. — Le patrimoine hospitalier, 98. — Le droit des pauvres, 103. — Insuffisance des ressources normales de l'Assistance publique, 107. — L'indigence parisienne absorbe annuellement plus de 40 millions, 108. — La boulangerie de l'Assistance publique, 109. — La pharmacie centrale, 114. — Le magasin central, 119. — Les bureaux de bienfaisance, 123. — Population indigente de Paris, 123. — Un bureau de bienfaisance par arrondissement, 125. — Les maisons de secours, 131. — Les sœurs de charité, 132. — Nul n'est repoussé de la maison de secours, 141. — La vaccination et l'instruction obligatoire, 141. — Les visiteurs de l'Assistance publique, 143. — Différentes formes de la misère, 146. — Traitement des malades à domicile, 164. — Impartialité de l'Assistance publique, 165. — Son importance politique et sociale, 166. — Voyez *Misère*.

B

Bains. — Établissements de bains froids et chauds sur la Seine, I, 416.

Banque de France. — Origine des banques, II, 363. — Law et la Banque du Mississipi, 365.— Caisse d'escompte, caisse des comptes courants, 368. — Fondation de la Banque de France, 369. — Son gouvernement, 372. — Panique de 1814, crise de 1848, 375. — Cours forcé, 376. — Popularité du billet de banque, 377. — Transformation des banques départementales en succursales de la Banque de France, 378. — Capital de la Banque, 378. — Grand conseil et comités, 379. — Billets de banque, 380. — Les opérations de la Banque, 407. — L'escompte, 408. — Le portefeuille, 415. — Les garçons de recette, 415. — Les comptes courants, 422. — Le comptant, 424. — Avances sur

valeurs mobilières, 424 ; sur métaux, 426. — Garde des dépôts précieux, 426. — Dépôt des titres, 428. — Constructions incombustibles, 429. — Bureau des actions de la Banque, 430. — Le grand-livre, 430. — Bureau des succursales, 431. — Ravitaillement des succursales, 431. — Bureau du change, 431. — Le contentieux, 432. — Longanimité de la Banque, 432. — Contrôle permanent, 433. — Balance quotidienne des opérations, 434. — Caisses partielles, 436. — Caisse principale, 437. — Les caves, 439. — Moyens de défense, 442. — Les rondes de veilleurs, 442. — Précautions contre l'incendie, 444. — Le personnel, 444. — Caisse de retraite, 445. — Tout employé de la Banque est actionnaire, 446. — Le restaurant des employés, 446. — Fidélité de la Banque au principe de sa constitution, 446. — Voyez *Billets de banque*.

Barbier (Pont), pont *Sainte-Anne* ou pont *Rouge*, I, 383.

Bastringue. — Étui renfermant les instruments propres à faciliter l'évasion des détenus, III, 317. — Dessin de ces instruments, 511.

Bateleurs. — Jadis la voie publique leur appartenait, IV, 43. — Des ordonnances de police les obligent à se munir d'une permission, 44. — Pradier le bâtonniste, 45. — Les joueurs d'orgue, 48. — L'homme-orchestre, 50. — Les chanteurs, 50. — Les petits Italiens et la traite des blancs, 51.

Bellièvre (M. de), premier président au Parlement. — Prépare la création de l'hôpital général, IV, 16.

Bercy. — Description du port aux vins, I, 401.

Berger, préfet de la Seine. — Institue dans les cimetières de Paris les aumôniers des dernières prières, VI, 206.

Bertin (Édouard), directeur du *Journal des Débats*, VI, 287.

Bestiaux. — Voyez *Marché aux Bestiaux*.

Bibliothèques. — L'outillage du travail intellectuel, VI, 254. — La Mazarine, 256. — L'Arsenal, 256. — Sainte-Geneviève, 257. — La Richelieu, 258. — Sa division en départements, 259. — Nombre des volumes, 260. — Le prêt des livres, 262. — L'Enfer, 262. — Salles de travail et de lecture, 262. — La réserve, 263. — Les merveilles de l'art typographique et de la reliure, 264. — Bibliothèque de la Ville, 266. — L'hôtel Carnavalet, 268 — Premier fonds donné par M. Jules Cousin pour la reconstitution de la bibliothèque historique de la ville de Paris, 268. — La Ville devrait posséder deux bibliothèques, 270. — Exiguïté du nouvel emplacement, 271. — Assiduité des lecteurs aux séances du soir à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 273.—Nombre des lecteurs qui fréquentent les autres bibliothèques, 273. — Les livres le plus demandés, 274. — Les maniaques, 274. — La crise des institutrices, 275. — Indifférence du public pour les jouissances de l'esprit, 275.

Bibliothèques des prisons. — Livres préférés par les détenus, III, 319. — Nature des inscriptions mises sur les marges des volumes prêtés, 319.

Bicêtre (Hospice de). — Son origine et son histoire, IV, 310. — État de l'hospice en 1789, 526. — Son régime intérieur, 313. — Les cachots des condamnés à mort, 314. — Scellement des prisonniers, 315. — Révoltes, fusillades et pendaisons, 316. — Les massacres de septembre 1792, 316. — Bicêtre reçoit une destination exclusivement hospitalière, 316. — As-

pect de l'édifice, 317. — Comment on y a remédié à la disette d'eau, 317. — Les pensionnaires, leur caractère, leurs antécédents, 319. — Ivrognerie générale, 323. Les ateliers : ardeur au travail, 324. — Les réfectoires, la cantine, 326. — Les dortoirs, 328. — La société de secours mutuels de l'hospice, 329. — Infirmités hideuses, 331. — La vacherie de l'Assistance publique, 334. — Les idiots, 476. — La sûreté, 484.

Bienfaisance (Bureaux de), IV, 123.

Bièvre (Rivière de), I, 391.

Billets de Banque. — Les assignats, II, 380. — Signalement des billets de la Banque de France, 383. — Le papier, 386. — La gravure et l'impression, 388. — La comptabilité des billets, 392. — Pérégrinations d'un billet de banque, 393. — Billets perdus, 394. — Annulation, 395. — Destruction, 396. — Les faussaires, 401.

Billod (Le docteur), directeur de l'asile d'aliénés de Vaucluse. — Son dévouement pendant la guerre franco-allemande, IV, 466.

Blé. — Prix du setier de froment comparé à la valeur du marc d'argent pur depuis 1515 jusqu'en 1835, II, 451.

Bœuf gras (Cortége du), II, 119. — Accidents, 120. — Intermittences, 120. — Comparses du cortége, 121.

Boites de secours. — Établies le long de la Seine par la préfecture de police, I, 420.

Bon-Pasteur (Œuvre du). — Refuge pour les filles repenties, III, 481.

Boulangerie. — Monopole et approvisionnement obligatoire, II, 79. — Prescriptions léonines imposées aux boulangers par les anciennes ordonnances, 80. — Limitation du nombre de boulangeries, 80. — Taxe du pain, 81. — Le système de compensation, 82. — Liberté de la boulangerie, 83. — Fabrication du pain, 85. — Différentes qualités de pain, 86. — Consommation annuelle, 88.

Boulangerie de l'Assistance publique ou Maison Scipion, IV, 109. — Ses différentes destinations, 110. — Sa minoterie à l'anglaise, 111. — Ses silos en fer, 111. — Procédé Mége-Mouriès, 112. — Le fournil, 113. — Fabrication quotidienne de pain, 113.

Bureaux de bienfaisance. — Un par arrondissement, IV, 125. — Leur personnel administratif, 126. — Inscription des indigents sur le contrôle, 126. — Secours temporaires, 126. — Secours annuels, 127. — Les ressources des bureaux de bienfaisance sont très-aléatoires, 128. — Subvention ordinaire, extraordinaire et en nature, 129. — Mission des bureaux de bienfaisance, 130. — Voyez *Assistance publique, Maisons de secours.*

C

Cabarets, II, 209.

Cabinet noir. — Son institution remonte à l'édit même de Louis XI, qui prescrit la lecture préalable des lettres, I, 49. — La violation du secret des lettres au dix-septième siècle, 50. — Organisation du cabinet du secret des postes par Louis XV, 51. — Façon de procéder pour le décachetage des lettres, 51. — Suppression momentanée du cabinet noir par Louis XVI, 53. — Les cahiers des états généraux réclament unanimement le secret des lettres, 54. — L'Assemblée nationale supprime les fonds affectés au cabinet du secret des postes et impose le serment aux employés, 54. — Opinion de Robespierre, 55. — Pratiques des Girondins et des Montagnards, 56.

— Aveux de Napoléon Ier, 57. — Le cabinet noir sous la Restauration, 59. — Révélations après 1830, 60. — Le chef du cabinet noir, 61. — Le cabinet noir existe-t-il encore ? 62. — Contradiction entre le Code pénal et la jurisprudence de la Cour de cassation, 63, 448. — Saisie d'une lettre autographiée du comte de Chambord, 64, 451, 452. — Assassinat des plénipotentiaires de Rastadt, 66. — Un diplomate trop curieux, 67.

Café. — Sa sophistication, II, 201.

Cambrioleurs. — Catégorie de voleurs, III, 42.

Carapatas — Ouvriers bohèmes des ports de la Seine, I, 414.

Caroubleurs. — Catégorie de voleurs, III, 43.

Carreurs. — Catégorie de voleurs, III, 38.

Casseurs de portes. — Catégorie de voleurs, III, 38.

Célibataires. — Proportion des célibataires dans la population totale de Paris, VI, 99.

Chambord (le comte de). — Le préfet de police fait saisir des exemplaires d'une lettre autographiée du prétendant, envoyée sous enveloppe à ses partisans, I, 64.

Chamousset. — Établit la petite poste de Paris, I, 41.

Champ-des-Navets. — Cimetière des suppliciés, III, 389. — Cimetière spécial des hôpitaux, VI, 182.

Champeaux (les). — Vaste terrain, sur lequel on a construit les Halles, VI, 164.

Change (Pont au), I, 375.

Chappe (Claude). — Invente le télégraphe aérien, I, 118, 127. — Est nommé par décret de la Convention ingénieur-télégraphe, 135. — Son suicide, 145. — Voyez *Télégraphe aérien.*

Charbon de bois. — Ports réservés à leur vente sur la Seine, I, 399.

Chardon-Lagache (Maison). — Hospice de vieillards, IV, 250.

Charlemagne. — Crée un service de courriers royaux, I, 35.

Charniers. — Voyez *Cimetières.*

Chasse-marée. — Leurs priviléges sous l'ancienne monarchie, II, 19.

Chauffeurs des chemins de fer, I, 331.

Chemins de fer. — Les inventeurs, I, 286. — Opposition des hommes d'État français à l'établissement des chemins de fer, 292. — Construction de la ligne de Paris à Saint-Germain, 294. — Loi réglant les concessions, 297. — Mouvement en 1866, 300. — Fusion et nombre des compagnies, 302. — La gare de l'Ouest (rive droite), 303. — Son aspect général, 307. — Le chef de mouvement, ses fonctions, 311. — Le chef de gare, 318. — Manœuvres et signaux, 319. — La gare des marchandises, 322. — Le dépôt des locomotives, 327. Mécaniciens, chauffeurs et agents des trains, 330. — Omnibus et cavalerie de la compagnie de l'Ouest, 336. — Le cahier des charges, 337. — Importance stratégique des chemins de fer, 339. — La fortune des compagnies, 343. — Les accidents, 344.

Chiffonniers. — Leur nombre, VI, 311.

Chineurs. — Catégorie de voleurs, III, 30.

Cimetières. — La sépulture dans les églises, VI, 157. — Nombreux cimetières de l'ancien Paris, 157. — Grande quantité d'ossements trouvés dans les fouilles exécutées sur la voie publique pendant le second Empire, 158. — Découverte des cercueils de la duchesse de Guise et du cardinal Dubois, 159. — Ossements trouvés dans les cryptes et les caveaux des églises : crédulité du peuple, qui y voit les restes des victimes seques-

trées par le clergé, 160. — La Commune de 1871 exploite cette crédulité par une exhibition d'ossements sur les marches de Notre-Dame-des-Victoires, 160. — Le cimetière des protestants sous l'ancien régime, 161. — Cimetières secrets, 161. — Réclamations diplomatiques adressées par divers gouvernements protestants en faveur de leurs nationaux qui mouraient à Paris, 162. — Cimetière des protestants étrangers, 162. — Champ de sépulture secret du port au Plâtre, 162. — Cimetière israélite, 163. — Le charnier des Innocents, 164. — Aspect de ce cimetière au moyen âge, 165. — Comment on y faisait les inhumations, 166. — L'encombrement des cadavres y engendre le typhus, 166. — Inutile intervention des médecins et des savants pour faire supprimer ce foyer pestilentiel, 166. — Amour du Parisien pour le cimetière des Innocents, 167. — C'était un centre de commerce et de mouvement, 167. — Sotte croyance du peuple au sujet de propriétés absorbantes du sol des Innocents, 168. — Un arrêté du parlement ordonne en vain la fermeture des cimetières compris dans l'enceinte de la ville, 169. — Le charnier trop plein rejette ses cadavres, 170. — Fermeture et destruction du cimetière, 171. — Les ossements recueillis sont versés dans les catacombes, 172. — Le cimetière des Innocents devient le marché aux légumes, 173. — Projet d'une nécropole unique, 174. — La Révolution transfère à l'autorité municipale la propriété et la police des cimetières, 175. — La Commune révolutionnaire crée deux cimetières supplémentaires, 175. — Cimetières de Picpus et de la Madeleine, 176. — Cimetière de Mousseaux ou des Errancis, lieu de sépulture de Charlotte Corday et de plusieurs membres de la Convention, 177. — Recherche infructueuse des corps de Louis XVI et de Louis XVII, 178. — Cimetière de Vaugirard, 178. — Cimetière Clamart, 179. — Cimetière Sainte-Catherine, lieu transitoire de sépulture de Mirabeau, de Bichat, de Pichegru, 180. — Création de trois grands cimetières par Frochot, préfet de la Seine, 181. — Un décret impérial met à la disposition de la ville quatre cimetières, réduits plus tard à trois, Montparnasse, Montmartre et le Père-Lachaise, 182. — L'annexion de la banlieue fait entrer quinze cimetières dans Paris, 182. — Nos vingt-deux cimetières, 182. — Concessions perpétuelles et temporaires, 183. — Inhumations gratuites : fosse commune et tranchée gratuite, 185. — Les trois principaux cimetières, 186. — Vigilance des gardiens, 203. — Les aumôniers des dernières prières, 206. — Les enterrements civils, 207. — Le visa des épitaphes, 208. — Banalité de la plupart des épitaphes, 209. — Saturation du sol des anciens cimetières de Paris, 211. — Les cimetières d'Ivry et de Saint-Ouen, 212. — Nombre d'hectares nécessaire, 215. — Saponification des corps dans les terrains saturés, 216. — Exhalaisons redoutables, 216. — Empoisonnement de la nappe d'eau souterraine, 217. — La crémation devant l'Église et la magistrature, 218. — Nécessité d'éloigner les cimetières, 219. — M. Haussmann, préfet de la Seine, conçoit le projet d'un cimetière unique, situé sur le plateau de Méry-sur-Oise, 220. — Le culte des morts est un des caractères distinctifs du peuple de Paris, 225. — Voyez

Père-Lachaise, Montmartre. Montparnasse, Méry-sur-Oise.
Cité (Ile de la), I, 371, 373.
Claude (M.), chef du service de la sûreté à la préfecture de police, III, 131.
Clocheteurs des trépassés. — Leur cri et leur costume, VI, 142. — Leurs contestations avec le clergé, 144.
Cochers de fiacre. — La sorbonne des cochers, I, 229. — Provenances principales, 234. — Les bons sujets, 235. — Les ivrognes, 236. — Les bohèmes, 236. — Prêtres et bacheliers devenus cochers de fiacre, 238. — Détournements de recettes commis par les cochers, 239. — Surveillance et contrôle, 240. — Police secrète, 241. — Amendes, 242. — Mise à pied, 243. — Surveillance de la police, 243. — Enquête sur la moralité des postulants, 243. — Dossier, 244. — Plaintes, 244. — Récompenses, 245. — Punitions, 246. — Assassinat de M. Juge par le cocher Collignon, 247. — La fourrière, 248. — Les cochers fidèles, 253. — La grève des cochers en 1865, IV, 496.
Cochers et conducteurs d'omnibus, I, 267. — Contrôle du service, 268. — Leur condition, 274.
Coches. — Anciennes voitures publiques, I, 282
Colonies agricoles. — Création de la colonie de Ben-Aknoun par le P. Brunauld pour les enfants trouvés et les enfants indigents, IV, 297. — Insuccès de l'expérience, 298. — Autres tentatives infructueuses, 299. — Résultats satisfaisants obtenus par l'abbé Halcuin à Arras, 300. — L'évasion est le résultat définitif de l'éducation donnée dans les établissements agricoles, 300.
Coltineurs. — Ouvriers des ports, I, 412.
Compteurs-mireurs des Halles centrales, II, 175.
Conciergerie. — La maison de justice, III, 243. — Le cachot de Marie-Antoinette et celui de Danton, 244. — Le caveau de Robespierre, 245. — Le quartier des cochers, 245. — La prison du prince Louis-Napoléon-Bonaparte, 246. — Le dépôt des greffes, 246. — Les archives des tribunaux, richesses historiques inutilisées, 248.
Concorde (Pont de la), I, 383.
Consommation générale de Paris. — Détails et quantités, II, 206. — Renchérissement des denrées, 208. — Difficultés de la vie matérielle, 208.
Constantine (Pont de), I, 385.
Conte. — Directeur général des postes, organise un nouveau service de malles-postes, I, 69.
Cour d'assises. — Formes anciennes de la justice, III, 181. — La question judiciaire, 182. — Cruauté de la justice royale : accusés jugés sans être défendus, jugements sur pièces à huis clos, atrocité des supplices, disproportion entre le crime et le châtiment, cadavres salés, jugés, condamnés et exécutés, 183. — L'amende honorable, 188. — Justices seigneuriales et ecclésiastiques, 189. — Les justices de Paris : la Tournelle et le Châtelet, 190. — Une audience au Châtelet sous Louis XV, 191. — Institution du jury, 193. — Organisation actuelle de la magistrature, 195. — Son intégrité, 199. — La chambre des mises en accusation, 219. — Le tirage au sort du jury, 220. — Transport de l'accusé à la Conciergerie, 220. — L'avocat d'office, 221. — Une audience de la Cour d'assises : la salle et le public, 221. — La chambre du conseil et le jury, 227. — Lecture de l'acte d'accusation et interrogatoire, 229. — Audition

des témoins, 231. — Le médecin légiste, 232. — Le ministère public, 235. — La défense, 237. — Résumé du président, 239. — Le verdict, 241. — La Conciergerie, 243. — Sécurité de la justice française, 250. — Voyez *Instruction criminelle.*

Cour des Miracles, IV, 9.

Cris de Paris, II, 192.

Croque-morts. — Leur tenue et leur jargon, VI, 154. — Leur passion pour les pourboires, 155.

Crozes (l'abbé), aumônier du dépôt des condamnés (Grande-Roquette), III, 345.

Cuisines en plein vent, II, 196.

Cygnes (Allée des), I, 375.

Cygnes (Ancienne île des), I, 374.

D

Dames diaconesses (Refuge des). — Maison de correction pour les filles protestantes, III, 476.

Débardeurs. — Ouvriers des ports, I, 412.

Debelleyme, préfet de police. — Autorise la circulation des omnibus, I, 257.

Décès. — Moyenne des décès constatés à Paris de 1865 à 1869, VI, 125. — Rapide accroissement de la mortalité pendant la période d'investissement en 1870, 126. — Recensement général ordonné dès les premiers jours du siége, 126. — Nombre des émigrants et des expulsés, 127. — Nombre des réfugiés de la banlieue, 127. — Moyenne normale des décès avant l'investissement, 127. — Accélération de la mort durant les différents mois du siége, 127. — Effets des privations, de la famine, du froid et de l'alcoolisme, 128. — Obituaire de 1870, 129. — Chiffre élevé des décès pendant le mois de janvier 1871, 129. — Mortalité des premiers mois de 1871, 129. — Retour aux moyennes normales, 129. — Nombre total des décès des deux années 1870 et 1871. — Proportion minime des décès par suite d'actions de guerre, 130. — Les morts de la Commune, 130. — Inhumations sans mandat, 131. — Décès anonymes, 131. — Enfants mort-nés en 1870 et 1871, 132. — Proportion des décès pour les hommes et pour les femmes, 132. — Cause principale de l'accroissement de la mortalité pendant le siége de Paris, 133. — Excès d'agglomération de la population, 134. — Travaux entrepris pour assainir les quartiers populeux, 134. — Fréquence des maladies des voies respiratoires, 135. — Les suicides et les meurtres, 136. — Influence des saisons sur la mortalité, 136. — Influence de l'âge, 137. — Formalités par lesquelles l'état civil constate les décès, 137. — Le mandat d'inhumation, 138.

Déchiffreurs. — Sagacité des employés de l'administration des postes chargés de déchiffrer les adresses illisibles, incomplètes ou erronées, I, 93.

Dechireurs. — Ouvriers des ports, I, 413.

Dégustateurs de l'Entrepôt général des vins, II, 132.

Delessert (Gabriel), préfet de police. — Modifie le régime intérieur de la Petite-Roquette, en prescrivant le travail et l'isolement des jeunes détenus, III, 264.

Dépôt. — Prison de la Préfecture de police, III, 151.

Dérouleurs. — Ouvriers des ports, I, 412.

Devillas (Maison). — Hospice de vieillards, IV, 250.

Double (Pont au), I, 382.

Douet de Romp-Croissant (Jean). — Propose d'organiser les monts-de-piété en France et d'employer

les mendiants à la salubrité et à la sécurité des rues, IV, 15.

Drogueurs de la haute. — Catégorie de filous, III, 30 ; IV, 30.

Dubois, premier préfet de police. — Habile organisateur des services, III, 86.

Duport (Adrien). — Réformateur de la justice, il fait admettre en principe la création du jury, III, 195.

E

Eaux (Service des). — Sources d'alimentation dans les temps anciens et au moyen âge, V, 283. — Établissement des premières fontaines publiques, 285. — Origine de la vente de l'eau, 289. — Construction de la Samaritaine, 291. — Les eaux d'Arcueil, 292. — Consommation en 1669, 294. — Machines hydrauliques du pont Notre-Dame, 295. — Les eaux de la Beuvronne et de l'Ourcq amenées dans le bassin de la Villette, 300. — Produit des concessions au commencement du dix-neuvième siècle, 301. — Rendement quotidien actuel des différentes prises d'eau, 302. — Les eaux des Prés-Saint-Gervais, 304. — L'aqueduc d'Arcueil, 308. — Les pompes à feu, 298, 314. — La prise de l'Ourcq, 315. — Réservoirs de l'Ourcq, 319. — Puits artésien de Grenelle, 320. — Les puits de Passy, de la Butte aux Cailles et de La Chapelle, 325. — Captage et trajet des eaux de la Dhuis et de la Vanne, 328. — Réservoirs superposés de la Dhuis et de la Marne, 334. — Fontaines monumentales, 338. — Fontaines banales, 340. — Bornes-fontaines, 340. — Bouches d'arrosement, 342. — La Compagnie générale des eaux, 344. — Les porteurs d'eau, 345. — Produit annuel des concessions d'eau, 348. — Moyenne de la consommation, 350.

Éclairage. — L'éclairage de Paris au seizième siècle, V, 356. — Insécurité des rues, 358. — Organisation des porte-flambeaux, 359. — Établissement des lanternes, 362. — Les réverbères, 369. — L'éclairage au gaz, 378. — La Compagnie parisienne, 385. — Fabrication du gaz, 386. — Consommation du gaz à Paris, 403. — Canalisation, 403. — Emploi du gaz pour les usages domestiques, 408.

Écoles primaires. — Voyez *Enseignement primaire.*

Écorcherie (l'), aujourd'hui quai de Gèvres, I, 370.

Écosseurs. — Secrétaires spéciaux de la préfecture de police, III, 146.

Égouts. — Les rues et les ruisseaux au moyen âge, V, 415. — Le ruisseau de Ménilmontant devient le grand égout collecteur de Paris, rive droite, 416. — Les trous puants, 417. — Les premiers égouts couverts, 418. — Le prévôt des marchands Michel-Etienne Turgot opère avec succès le curage du grand égout au moyen des eaux de Belleville, 427. — Assainissement de la ville par la création du quartier de la Chaussée-d'Antin, 429. — Longueur totale des égouts sous le Consulat, 431. — Les ruisseaux et les bouches d'égout sous le règne de Louis-Philippe, 432. — La transformation de Paris et les collecteurs, 436. — Une visite dans les égouts, 442. — Les égouttiers, 458. — Les rats d'égout, 460. — Les eaux des collecteurs converties en engrais, 463. — Emploi de ces engrais dans les cultures de la plaine de Gennevilliers, 464. — Fertilité prodigieuse, 467. — Composition de l'engrais provenant du dépôt solide laissé par les eaux des égouts, 473.

Enfants-Assistés, IV, 268.
Enfants malades (Hôpital des). — La gymnastique et l'école, IV, 227.
Enfants trouvés. — Le berceau permanent des églises du moyen âge, IV, 255. — Les pauvres enfants trouvés de Notre-Dame de Paris, 256. — Premier hospice fondé par Marguerite de Valois, 257. — Les enfants rouges et les enfants bleus, 257. — La Couche, 258. — Le trafic des enfants, 258. — Saint Vincent de Paul fondateur de la maison des enfants trouvés, 259. — Prospérité de l'institution, 262. — Le nombre des enfants trouvés croît en raison des soins qu'ils reçoivent, 264. — La Révolution et les enfants de la patrie, 266. — Les enfants trouvés à l'Institut de l'Oratoire, rue d'Enfer, 266. — Les courtiers en enfants abandonnés, 267. — Excessive mortalité des enfants reçus à l'hospice, 268. — L'Assistance publique les prend sous sa tutelle, 268. — Séjour transitoire des enfants à l'hospice, 269. — Ineptie des nourrices, 270. — Suppression du tour, 272. — Proportion des abandons dans divers arrondissements de Paris, 272. — Condition sociale des mères qui abandonnent leurs enfants, 273. — Un abandon à l'hospice des Enfants-Trouvés, 275. — Sages-femmes mauvaises conseillères, 278. — Enfants exposés dans les lieux publics, 278. — Enfants provenant du dépôt des hôpitaux et des prisons, 279. — Signes distinctifs des enfants abandonnés et déposés, 280. — Aspect de tristesse de l'hospice, 281. — La crèche, 282. — Les nourrices sédentaires, 283. — Le quartier des sevrés, 283. — Dévouement des filles de service, 285. — L'infirmerie et les maladies des enfants, 286. — Le surveillant des garçons, dessinateur de jardins et directeur de théâtre, 288. — Recrutement des nourrices des enfants trouvés, 291. — Les enfants trouvés et les colonies agricoles : insuccès de l'expérience, 297. — Échec des colonies pénitentiaires, 299. — Ce que deviennent les enfants trouvés à leur majorité, 301. — Les engagés volontaires, 301. — Les enfants trouvés enrichis, 302. — Enfants réclamés par leur famille, 302. — Les adoptions, 303. — Ce que coûtent les enfants assistés, 305. — Voyez *Nourrices, Colonies agricoles*.
Enseignement primaire. — Rivalité du clergé et de l'Université, V, 79. — Les trois maladies de la France, 80. — Remède, 80. — But de l'instruction, 81. — L'instruction obligatoire est le corollaire obligé du suffrage universel, 81. — Carte statistique de l'instruction publique en 1866, 88. — Dévouement et pauvreté des instituteurs, 90. — Budget misérable, 91. — Écoles de Paris, 92. — Gratuité des écoles municipales, 93. — Le magasin scolaire, 95. — Statistique des écoles, 97. — Salles d'asile, 98. — Tenue de l'école, 100. — Cartes géographiques de l'école laïque de la rue Neuve-Coquenard, 102. — Instincts pédagogiques de la femme, 103. — Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, 104. — Les nouvelles écoles, 106. — Les vieilles écoles, 107. — Caisse des écoles, 112. — Liberté de l'enseignement, 114.
Enseignement secondaire. — Reconstitution de l'Université, V, 118. — Les pères jésuites, 118. — Méthode superficielle, 119. — Enseignement mécanique, 119. — La mémoire substituée au raisonnement, 119. — Absurdité des méthodes, 121. — Conséquences du système, 121. — Il faut substituer les conférences aux classes, 122.

— Le concours général, 123. — Rivalité des chefs de colléges et d'institutions, 125. — Mauvais résultats du concours général, 127. — La bifurcation, 128. — Le vers latin, 133. — Le discours latin, 133. — Agglomération périlleuse dans nos lycées, 135. — Le baccalauréat ès lettres et la stérilité de l'enseignement secondaire, 136. — Nécessité de l'étude des langues vivantes, 139. — Deux baccalauréats, 140. — Résultats généraux de l'enseignement secondaire, 141. — Les goûts vulgaires des classes éclairées, 141.

Enseignement supérieur. — Facultés et établissements scientifiques, V, 144. — Anémie de l'enseignement supérieur, 144. — La politique dans les chaires, 145. — Nécessité de rétablir le concours, 147. — Enseignement délaissé, 148. — Les cours du Collége de France, 149. — Pauvreté de l'enseignement supérieur, 151. — L'École de Médecine, 152. — L'École pratique, 154. — Le Muséum d'histoire naturelle, 156. — Mission de M. Wurtz en Allemagne, 163. — La science abstraite rapporte à la France plus de 100 millions par an, 166. — La science et l'orthodoxie, 166. — La Prusse après Iéna, 168. — La bataille suprême, 169. — La régénération, 170.

Enterrements. — Voyez *Pompes funèbres*.

Entrepôt général des vins. — Le marché en bateaux, II, 122. — Halle aux vins, 122. — Création de l'Entrepôt général, 123. — Ses dispositions, 124. — Ses caves et celliers, 14. — Prix de location, 124. — Précautions contre l'incendie, 125. — Dégustation, 126. — Le dépotoir, 126. — Marché en gros, 127. — Contenance des fûts, 128. — Huiles et vinaigres, 128. — Vins frelatés, 129. — Mariage des vins, 129. — Fabrication des vins, 130. — Amélioration de l'eau-de-vie, 131. — Dégustateurs assermentés, 132. — Consommation de Paris, 134. — Exiguïté de l'Entrepôt, 134. — Nécessité de l'établir sur un emplacement plus vaste, 138.

Escarpe. — Voleur qui tue pour voler, III, 48.

État civil. — Les registres de l'état civil, VI, 73. — Période de renouvellement de la population de Paris, 74. — Importance de la bonne tenue des registres qui constatent les naissances, les mariages et les décès, 75. — Les registres curiaux du clergé, 76. — Étranges annotations inscrites sur les registres de certaines paroisses, 77. — Lacunes et irrégularités de leur rédaction, 79. — Scandales engendrés par le droit de prévention sur les bénéfices vacants : prêtres salés et embaumés, 80. — Intervention de la royauté : la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets règle la tenue et la conservation des actes de l'état civil, 80. — Continuation du désordre et du mauvais vouloir des ecclésiastiques, 81. — Une déclaration royale, rédigée par d'Aguesseau, règle définitivement la matière, 82. — Perturbation produite par la constitution civile du clergé en 1790, 82. — Baptêmes clandestins, 83. — Danger signalé par la municipalité de Paris, 83. — Lenteur de l'action législative, 83. — Initiative du département de l'Ardèche, 84. — Niaiseries de Gohier dans la discussion de la loi, 85. — La loi du 20 septembre 1792 confie aux municipalités la rédaction des actes authentiques de l'état civil, 86. — Mesures ordonnées pour assurer la conservation des registres, 87. — Incendie des dépôts de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice pendant la Com-

mune de 1871, 88. — Conséquences de ce désastre, 88. — Lois qui ordonnent et règlent la reconstitution des actes détruits, 88. — Organisation du service de reconstitution, 89. — Insouciance du public, prolongation du délai légal, 90. — Le service de la Bourse, le service de l'Archevêché et le service ambulant, 90. — Méfiance des protestants et des israélites, 91. — Installation déplorable des divers services, 91. — Ingénieux procédé de M. Rathelot, chef du bureau de l'état civil au tribunal de première instance, pour déchiffrer les actes des registres carbonisés, 94. — Mesures à prendre pour prévenir la destruction possible des actes de l'état civil, 96. — Voyez *Naissances, Mariages, Décès.*

F

Facteurs des Halles. — Création des facteurs, II, 60. — Leur organisation, 60. — Droits de commission, 62. — Le *papier* des facteurs en 1848, 62.

Facteurs ruraux. — Leur institution sous Charles X, I, 46.

Faiseurs. — Catégorie de voleurs, III, 27.

Fiacres. — Leur origine, I, 209. — Premiers tarifs, 210. — Inconvénients du régime du privilége, 210, 463. — Cabriolets, 211. — Stations et contrôleurs, 212. — Établissement du monopole, 214. — Grève des cochers, 215. — Liberté absolue, 215. — Surveillance et contrôle, 240. — La fourrière, 248. — Voyez *Voitures de place, Cochers de fiacre.*

Fileurs. — Catégorie de voleurs, III, 50.

Flaireurs. — Inspecteurs ambulants des comestibles, II, 198. — Fraudes permanentes, 199.

Flottage du bois, I, 393. — Construction des trains, 395.

Flotteurs de bois, I, 397.

Fontaines. — Les fontaines monumentales, V, 338. — Fontaines banales, 340. — Bornes-fontaines, 340. — Fontaines Wallace, 343. — Fontaines marchandes, 347.

Fortune de Paris, VI, 1.

Fourrière. — Sa destination, I, 248. — Le chenil et les voleurs de chiens, 249. — L'écurie, 250.

Foy. — Directeur en chef des télégraphes français, il établit les premières lignes électriques, 163.

Francs-bourgeois. — Catégorie de voleurs, III, 30.

Frégate-école. — Établissement de bains, I, 417.

Friture (Marchands de), II, 196.

Frochot, préfet de la Seine. — Ses réformes dans l'administration des biens des hospices, IV, 95. — Organise l'entreprise des pompes funèbres, VI, 147. — Crée les cimetières parisiens, 181.

G

Garantie des matières d'or et d'argent (Bureau de). — Essais, II, 351. — Le touchau, 352. — Pièces brisées, 353. — Le poinçonnage, 354. — La bigorne, 355. — La brigade volante et la bijouterie, 357. — La recense, 357.

Garde républicaine. — Les anciens soldats du guet, VI, 299. — L'ancienne garde de Paris, 300. — La garde urbaine actuelle, 301. — Sa mission, 302.

Gaveurs de pigeons aux Halles centrales, II, 177.

Gibier. — Nombre de pièces de gibier vendues pendant les périodes de chasse 1867-1868 et 1868-1869, II, 454.

Gisquet, préfet de police. — Dissout l'ancienne brigade de sûreté, 109.

Glatigny (le). — Ancien quartier de la prostitution, III, 411.
Gourdaine (Ilot de la), ou île au Moulin-Buci, actuellement terre-plein du Pont-Neuf, I, 373.
Grammont (Pont de), I, 371.
Grand-Pont, ou pont au Change, I, 375. — L'avaleur de nefs, 377. — Les oiseliers, 377.
Grenier d'abondance. — Réserve de grains et de farines instituée pour l'approvisionnement de Paris, II, 50.
Grimbelins. — Anciens commissionnaires en denrées alimentaires, II, 58.
Guillotine (la). — Les exécutions en place de Grève, III, 331; — à la barrière Saint-Jacques, 332; — place de la Roquette, 333. — Les derniers jours d'un condamné, 336. — La camisole de force, 338. — La signature du pourvoi, 340. — Le condamné dans sa cellule à la Grande-Roquette, 341. — L'aumônier, 345. — Le recours en grâce, 349.— Les sept réquisitoires du procureur général pour faire procéder à l'exécution, 353. — Les cinq formes de la peine capitale sous l'ancien régime, 354. — Adoption de la guillotine, 357. — Le mécanisme, 359. — L'exécuteur des hautes œuvres, 365. — Une exécution à Paris, 367. — Statistique des condamnations et des exécutions, 394. — Réformes à accomplir dans les apprêts et les circonstances des exécutions, 396. — L'abolition de la peine de mort, 404.

H

Halle au blé, II, 71. — La vieille halle au blé, 72. — L'hôtel de Soissons, 73. — Halle actuelle, 74. — Opérations du commerce des blés, 76. — Voyez *Boulangerie*.
Halles centrales. — Le pilori du roi aux halles de Paris, II, 141. — Le gibet, 142. — La croix des banqueroutiers, 143. — Le marché Palu, 143. — Foire permanente des Champeaux, 144. — Aspect des halles au quatorzième siècle, 145, 452. — Spécialisation des lieux de vente, 146. — Les poissardes, 147. — Établissement du marché des Innocents, 148. — Projet de reconstruction des Halles centrales, 150. — Le *fort* de la Halle, 151. — Nouveau mode de construction des pavillons, 152. — État actuel, 153. — Les voitures d'approvisionnement, 154. — Les pavillons, 155. — Réserves, 155. — Les forts, 157. — Police des halles et marchés, 157. — Dénominations des pavillons, 158. — La vallée, 158,177.—Locations,159.—Le carreau, 159. — Abondance de l'eau et du gaz, 159. — Forains non abrités, 161. — Boueux, 162. — La viande, 163. — Fleurs, primeurs et légumes,163,180.—Vagabonds, 164. — Criée du cresson, 165. — Bruit et mouvement, 167. — La marée, 167. — Le coupage, 168.— La vente du poisson, 170.— Les verseurs, 170. — Les huîtres, 172. — Pavillons des beurres, des fromages et des œufs, 174. — La maniotte, 175. — Compteurs-mireurs, 175. — Les gaveurs, 177. — Volailles et gibier, 178. — Arlequins et rogatons, 181. — Boulangers en vieux, 184. — Insuffisance des halles, 185. — Registres officiels des transactions, 189. — Le marché ambulant, 190.
Haussmann, préfet de la Seine. — Exécute l'œuvre immense de la reconstruction de Paris, VI, 332. — Conséquences morales de cette transformation. 352. — Conçoit le projet d'un cimetière unique, 220.

Hergt (Le docteur), médecin de l'asile d'Illenau. — Type du médecin aliéniste, IV, 504.

Hôpitaux. — Leur origine probable, IV, 167. — L'Hôtel-Dieu de Paris, d'abord hôtellerie, devient l'hôpital central, 169. — Entassement des malades dans les anciens hôpitaux, 171. — Enquête ordonnée par Louis XVI, 172. — La Révolution remédie aux inconvénients signalés, 174. — Efforts de l'administration hospitalière et abnégation de la population en 1814, lors de l'évacuation des blessés sur Paris, 175. — Le choléra de 1832, 182. — Dévouement du personnel des hôpitaux pendant l'épidémie, 184. — Mortalité comparée des choléras de 1832, 1849 et 1854, 185. — Les huit hôpitaux généraux de Paris, 186. — Les sept hôpitaux spéciaux, 187. — Modes d'admission des malades dans les hôpitaux, 189. — Les consultations gratuites, 190. — Le bureau central, 190, 513. — Le traitement à domicile, 193. — Mouvement annuel des services du bureau central, 195. — Formalités qui accompagnent l'entrée d'un malade à l'hôpital, 196. — Propreté des salles, 201. — Leur ventilation, 203. — Les préaux destinés à la promenade, 205. — La cantine, 206. — La nourriture, 207. — La visite du médecin, 209. — La salle des opérations, 210. — Les internes, 212. — Les six communautés hospitalières, 212. — Les infirmiers et les infirmières, leurs défauts et leurs vices, 213. — Leur attachement à leurs devoirs professionnels, 216. — Admission du public dans les hôpitaux, 217. — Statistique des entrées et des sorties dans les hôpitaux de Paris en 1869, 218. — La mortalité d'un hôpital est en raison du genre de population qui le fréquente, 219. — Les morts et les garçons d'amphithéâtre, 221. — La salle de repos et la chambre des morts, 223. — Le personnel médical, 225. — Modifications à apporter dans le recrutement du personnel scientifique des hôpitaux, 231. — Les baraques de l'hôpital Saint-Louis, 235. — Les tentes de l'hôpital Cochin, 236. — Progrès à accomplir dans notre système hospitalier, 242. — Voy. *Hôtel-Dieu.*

Hospice. — Les Petits-Ménages, IV, 248. — La maison de retraite de La Rochefoucauld, 249. — L'hospice de la Reconnaissance, 250. — La maison Chardon-Lagache, 250. — La maison Devillas, 250. — Saint-Michel, 251. — L'Institution de Sainte-Périne, 251.

Hospices pour la vieillesse. — Voy. *Bicêtre, la Salpêtrière.*

Hôtel-Dieu. — Le nouvel Hôtel-Dieu, IV, 236. — Premier projet de l'Assistance publique, 238. — Motifs qui ont déterminé sa construction dans la Cité, 239. — Opinion des médecins et des chirurgiens sur les modifications à apporter dans les constructions et les agencements, 520.

Hôtel des postes, I, 106.

Hueleu (le). — Ancien quartier de la prostitution, III, 413.

Huile d'olive. — Sa sophistication, II, 202.

I

Iles de la Seine. — L'île de la Cité, I, 371. — L'île Saint-Louis, 372. — Anciennes îles réunies à la terre ferme, 371-374.

Illenau (Asile d'). — Situé près d'Achern, dans le grand-duché de Bade, cet asile est un modèle au point de vue de la capacité du personnel médical et des soins que

l'on prodigue aux malades, IV, 502. — Le traitement moral, 502. — Le traitement thérapeutique, 503. — Nombreuses guérisons sans rechutes, 503.

Impôt. — L'impôt n'est autre chose qu'une prime d'assurance, VI, 303. — La part de Paris dans l'impôt général, 304. — Douanes, contributions indirectes, timbre et enregistrement, 304.—Contributions directes, 305. — Quand Paris est heureux, la France est prospère, 306.

Inhumations. — Voy. *Pompes funèbres* et *Cimetières*.

Innocents (Charnier des), VI, 164.

Inspecteurs ambulants des comestibles. — Leur fonction, II, 198. — Surveillance des ustensiles de cuisine, 204.

Inspecteurs de la sureté, III, 107.

Instruction criminelle. — Le petit parquet, III, 200. — L'interrogatoire, 202. —Rapidité de l'instruction dans les cas de flagrant délit, 206. — Les crimes, 206. — Les coqueurs et les moutons, 207. — La souricière, 208. — Le juge d'instruction : lutte de finesse, 209. — Leur admirable patience, 210. — Ignorance des criminels, 211. — Le nombre des attentats contre la propriété est proportionnel au prix du pain, 212. — Les confrontations, 213. — Saisie des lettres adressées aux inculpés, 215. — Inconvénients de la loi qui n'ordonne que la citation des témoins à charge, 215. — Renvoi de l'inculpé devant la cour d'assises, 218. — Voy. *Cour d'assises*.

Instruction publique. — Voy. *Enseignement*.

Ivry (Cimetière d'). — Ouvert le 1er janvier 1874, VI, 212.

Ivry (Maison d'). — Hospice destiné aux incurables, aux infirmes et aux vieillards, IV, 233.

J

Javiaux (Ancienne île aux), I, 371.

Jeunes-Aveugles (Institution des). — La délicatesse du toucher chez les aveugles donne à Valentin Haüy l'idée de les instruire au moyen de lettres en relief, V, 221. — Succès obtenus avec son premier élève, 223. — Il ouvre une école, 227. — Pérégrinations d'Haüy et de ses élèves, 228. — Construction d'un établissement spécial, 233. — Physionomie de la maison, 234. — La bibliothèque, 236. — Un aveugle, Louis Braille, en substituant aux lignes une combinaison de points, invente l'écriture nocturne, 238. — Différents degrés de cécité, 240. — Habitudes des jeunes aveugles, 243.— Finesse de leur ouïe, 248. — Leur caractère, 251. — La délicatesse de leur toucher, 252. — Règlement de l'institution, 255. — Rôle prépondérant de la mémoire dans l'instruction des aveugles. 255. — Leurs bonnes qualités morales, 260. — Enseignement professionnel, 263. — Instinct musical des aveugles, 267. — Ce que deviennent les jeunes aveugles, 273.

Juifs (Ancienne île aux), actuellement la place Dauphine, I, 373.

Journaux. — Les journaux et la politique, VI, 276. — Conduite courageuse des journalistes après la proclamation de la Commune en 1871, 278. — La presse périodique n'est que l'écho de l'opinion publique, 278. — Les primes d'abonnement, 279. — Les erreurs commises par les rédacteurs et les typographes, 279. — La presse et ses audaces avant la création des journaux, 280. — Complicité du public dans les écarts du journalisme, 282. — Les annonces, 283. — L'antidote de la liberté de la presse se trouve dans l'exercice

même de cette liberté, 283. — Le rédacteur en chef d'un journal, 286. — Les journaux sous les divers régimes, 288. — La presse non politique, 289. — Nombre actuel des publications périodiques, 289. — Chaque science a son journal, 290. — Chiffre du tirage des journaux, 291. — La presse ne peut pas périr, 292.

L

Lait. — Double baptême du lait, II, 200.— Fraude des gros et petits fermiers, 201.

La Rochefoucauld (Maison de retraite de). — Conditions d'admission, IV, 249.

Lavoirs. — Utilité des lavoirs établis sur la Seine, I, 417.

Locomotives routières. — Premiers essais, I, 357. — Leur avenir, 358.

Logette. — Cellule du charnier des Innocents où l'on emmurait certains coupables, VI, 165.

Louis XI. — Crée le service des postes, I, 36.

Louis XV. — Organise le cabinet noir, I, 51.— Est intéressé au pacte de famine pour une somme de dix millions, II, 29.

Louis XVI. — Supprime le cabinet noir, qui est rétabli peu de temps après la publication de l'arrêté, I, 53. — Ordonne une enquête pour remédier à l'état déplorable du service de l'Hôtel-Dieu, IV, 172. — Sa lettre sur les moyens de supprimer la mendicité, IV, 511.

Louviers (Ancienne île), I, 371.

Louvre (Ancienne île du), I, 373.

M

Magasin central de l'Assistance publique, IV, 119.

Magistrature. — Son organisation actuelle, III, 195. Son intégrité, 199.

Maison municipale de santé. — Hôpital qui reçoit les malades moyennant un prix déterminé, IV, 254.

Maisons de secours. — Leur nombre, IV, 131. — Les Filles de Charité, 132. — Prêts de linge, 133. — Consultations gratuites, 134. — Distribution de médicaments et d'appareils orthopédiques, 135. — Les ordonnances et la petite pharmacie, 140.

Malfaiteurs. — Leur nombre, III, 4. — Leur existence misérable, 5. — Les différentes formes du vol, 6. — Les grands mobiles des crimes, 8. — Vanité et prodigalité des voleurs, 9. — Quelques malfaiteurs célèbres, 11. — Voleurs de race juive, 18. — L'école du crime, 20. — L'argot, 22. — Catégories de voleurs, 27. — Refuges des malfaiteurs, 51. — Leurs bouges, 55. — Leurs cafés, 57. — Leurs bals, 62. — Leurs querelles, 65. — Progression constante du nombre des malfaiteurs dans Paris, 66. — Ses causes, 67. — Vagabonds et mendiants, 69. — Enfants égarés, 70. — Statistique criminelle, 71. — Les garnis à la nuit, 76. — Les arches des ponts et les fours à plâtre, 77. — Les carrières d'Amérique, 77. — La chasse aux vagabonds, 78. — La sécurité de Paris au bon vieux temps, 80. — Voy. *Voleurs*.

Malisset. — Concessionnaire du privilége de l'exportation des grains, il organise, avec la complicité du gouvernement, le pacte de famine, II, 29.

Malles-postes. — Leur établissement et leur fonctionnement, I, 43.

Marchands des quatre saisons. — Leur nombre, II, 191. — Cris de Paris, 192. — Itinéraire imposé aux marchands ambulants, 192. —

Argent prêté aux petits marchands à 1820 pour 100, 194.

Marché aux bestiaux. — Poissy et Sceaux, II, 88 — Marché de la Villette, 89. — Frais de transport et de chargement, 89. — Régie, 89. — Droits d'entrée au marché, droits d'abri, 90. — Les halles de vente, 91. — Bouveries et bergeries, 92. — Tirage au sort des places, 93. — Estampillage des bestiaux, 94. — Chiens de berger, 95. — Garantie nonaire assurée aux acheteurs, 96. — Envois successifs et provenances, 97. — Relation entre l'alimentation et la force musculaire de l'homme, 99. — Voyez *Abattoirs*.

Marguerite de Valois. — Ouvre dans la rue Portefoin une maison destinée à recevoir les orphelines trouvées au parvis Notre-Dame, IV, 257.

Mariages. — Répugnance du Parisien pour le mariage, VI, 111. — La maladie du célibat dans les grandes villes, 112. — L'impôt sur les célibataires serait un remède inefficace, 112. — Les degrés de parenté prohibés, 113. — Les dispenses, 113. — Les interdictions de l'Église, 114. — Opinion du pape Grégoire le Grand sur les mariages consanguins, 115. — Concessions de l'Église, 115. — Dangers des mariages consanguins, 116. — Indifférence de la loi vis-à-vis des cas pathologiques, 117. — Fréquence des fraudes en matière de mariage, 118. — Influence des perturbations politiques sur les mariages, 118. — Statistique des mariages contractés dans les années 1870, 1871 et 1872, 118. — Degré d'instruction des conjoints, 119. — Le nombre des mariages est en rapport avec la population de chaque arrondissement, 119. — Age ordinaire des conjoints, 119. — Cérémonial du mariage civil, 120. — Les noces à Paris, 123. — Indissolubilité des unions prononcées par le pouvoir civil et consacrées par l'Église, 124. — Nombre des séparations pour 1872, 124.

Marie (Christophe), entrepreneur général des ponts de France. — Réunit deux îles pour former l'île Saint-Louis, I, 373.

Marie (Pont), I, 382.

Mazarine (Bibliothèque), VI, 256.

Mazas (Prison). — Plan et aménagement de la maison d'arrêt cellulaire, III, 274. — Ameublement des cellules, 277. — La vie en cellule, 283, 503. — Le travail, 284. — Les promenoirs, 285. — Les visites, 285. — Les punitions, 286. — Le service divin, 287. — Une tentative d'évasion, 290.

Mécaniciens des chemins de fer, I, 330. — Leur intelligence pratique, 332.

Médailles (Fabrication des). — Le balancier des médailles, II, 333. — Médailles de sainteté, 335. — Les médailles antiques, 337. — Décadence de la gravure des médailles, 337. — La patine, 340. — Le musée des médailles, 341.

Mendicité. — Dans les pays pourvus d'établissements de bienfaisance, la mendicité est un délit, IV, 4. — A Paris, c'est un métier, 5. — Le mendiant thésauriseur, 5. — Anciennes corporations de mendiants, 6. — La cour des Miracles, 9. — L'enclos Saint-Jean-de-Latran, 12. — Ordonnances coercitives, 13. — Fondation de l'hôpital général, 16. — L'Hôtel des Invalides, 18. — Transportation des mendiants, 19. — Lettre de Louis XVI sur les moyens de supprimer la mendicité, 22. — Établissement des dépôts de mendicité, 23. — Vains efforts de la Convention pour combattre le fléau, 24. — Faiblesse du Directoire, 26. — Mesures prises sous le Consulat pour refréner le

mal, 28. — Formes diverses de la mendicité, 29. — Les drogueurs de la haute, 30. — La femme sans jambes, IV, 32. — Les mendiants habiles, 35. — Manger aux casernes est une profession, 38. — Les aveugles, 39. — Simagrées des mendiants en cas d'arrestation, 42. — Circonspection des sergents de ville à leur égard, 42. — Les bateleurs, 43. — Les dépôts de mendicité : prévoyance et humanité de la loi, 63. — La mendicité est une passion, 65. — Maison de répression de Saint-Denis, son délabrement, 67. — Nécessité de sa reconstruction, 74. — Dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, 79. — L'établissement de colonies pénitentiaires serait un remède contre la mendicité, 86.

Méry-sur-Oise (Cimetière de). — Avantages du projet de M. Haussmann, VI, 220. — Nécessité d'une prompte solution, 222. — Délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 14 août 1874, relativement à ce cimetière, 229.

Messageries. — Premiers moyens de transport en France, I, 281. — Les coches, 282. — Les turgotines, 283. — Messageries royales, 283. — Les voyages d'autrefois, 285.

Misère. — La misère à Paris est surtout une misère de surface, IV, 144. — Le pays de la misère, 146. — La cité Doré, 147. — L'indigent lettré : exigences et menaces, 148. — La visiteuse officieuse, 150. — Dans certains cas l'indigence est une fortune, 151. — Ruses des indigents, 152. — Le mobilier et le cabaret, 153. — Misère réelle : la femme d'un éditeur célèbre, 154. — Bonnes qualités des indigents, 156. — Les filles-mères, 157. — Rapidité de l'action bienfaisante, 160. — La salle de distribution, 161. — Le domicile de secours, 162. — Le traitement des malades à domicile, 164. — Voyez *Assistance publique*.

Mœurs des Parisiens. — L'homme est partout identique à lui-même; ses mœurs sont semblables : les usages seuls sont différents, VI, 378. — L'œuvre de la civilisation consiste à modifier les instincts et à en faire des mœurs, 379. — Paris est la *cloaca maxima* du monde, 380. — Dans toute les capitales la corruption est la même : la forme seule change, 381. — Les femmes du monde interlope ou du grand monde qui dans des temps récents ont fait le plus parler d'elles, étaient des étrangères, 383. — Les étrangers sont au moins de moitié dans la démoralisation qu'ils reprochent aux Parisiens, 383. — Frivolité des Parisiens, 384. — Les courses et les conférences, 386. — Souveraineté de la mode, 386. — Opinion de Rostopchin sur Paris, 388. — Engouements et enthousiasmes des Parisiens, 390. — Leur ingratitude et leur infidélité, 390. — Épidémies de bêtise, 391. — Les scies, 391. — L'esprit d'à-propos, 392. — L'amour de l'égalité et des distinctions, 392. — Le Parisien et les administrations urbaines, 395. — Sa badauderie, sa crédulité et son ignorance, 398. — Sa vantardise, son intrépidité et sa faiblesse, 400. — Sa fierté et son orgueil, 401. — Ce que les étrangers pensent de Paris, 402. — Sa grandeur dans l'histoire, 403. — Esprit de contradiction des Parisiens, 404. — L'opinion de César, 405. — Le bon vieux temps, 407. — La corruption des mœurs pendant le siècle de Louis XIV, 407. — Les financiers, 409. — Le jeu, 410. — Gandins, petits-crevés et gommeux, 413. — La moralité d'autrefois, 413. — Le ma-

quillage, 415. — Engouement des femmes pour les gens de théâtre, 416. — La libre pensée et le dieu Matière, 417. — Sottise d'autrefois et sottise d'aujourd'hui, 419. — Prison antichambre du pouvoir, 420. — Les pétroleuses, 420. — Le cabaret et les ouvriers, 422. — Les tricoteuses, 423. — Les effets de la richesse publique, 426. — Les mauvais jours d'autrefois, 429. — Le bonnet rouge et le chaperon d'Etienne Marcel, 430. — Menace de décapitaliser Paris, 431. — Supériorité de Paris et haine qu'il inspire, 434 — L'œuvre de Paris depuis 1800, 436. — Ses travaux de salubrité imités dans les grandes villes de l'Europe, 437. — L'intelligence de Paris, 438. — Voy. *Révolutions*.

Monnaie. — La fabrication de la monnaie est une prérogative souveraine, II, 283, — Rois faux monnayeurs, 284. — L'hôtel du quai Conti, 285. — Fabrication au marteau, 286. — Le balancier, 287. — La presse Ulhorn, 289. — Anciennes monnaies, 289. — Création de la monnaie française, 290. — Le système décimal, 291. — Monnaies actuelles, 292. — Alliage et titre, 294. — Commission des monnaies et médailles, 295. — Direction, 295. — Signes particuliers des monnaies, 297. — Les poinçons, 299. — Les coins, le paraphe, 301. — Surveillance des coins, 302. — Importance morale du graveur général, 303. — Le type, 304. — Fabrication des monnaies, 306. — Bureau du change, 306. — La fonderie, 310. — Les laminoirs, 313. — Le découpoir, 315. — La salle des presses, 318. — Division d'un million en or, 320. — Essai de la monnaie, 321. — Imperfections de nos monnaies, 325. — Balance automatique, 329. — Valeur des monnaies fabriquées au dix-huitième siècle et sous le second Empire, 331. — Le musée monétaire, 341. — Voyez *Garantie*, *Médailles*, *Timbres-poste*.

Montmartre (Cimetière). — L'entrée en est défectueuse, VI, 197. — Le tombeau de Godefroy Cavaignac, 199. — Inconvénients des tombeaux politiques, 199. — La tranchée des fédérés de la Commune de 1871 et la vieille jardinière, 200. — Voyez *Cimetières*.

Montparnasse (Cimetière). — Ses fontis, VI, 201. — Les tombeaux de Dumont d'Urville, des sergents de la Rochelle, du duc de Choiseul-Praslin, 202. — Profanations commises en 1848 et 1849 par le sous-officier Bertrand, 203.

Monts-de-Piété. — L'usure au dix-huitième siècle, V, 2. — Origine des Monts-de-Piété, 4. — Établissement du Mont-de-Piété à Paris, 6. — Économie du système, 7. — Succès de ses opérations, 9. — Emprunt de 4 millions, 11. — Établissement des commissionnaires, 11. — Satisfaction du public, 12. — Affaissement du Mont-de-Piété pendant la Révolution, 13. — Développement de l'usure sous le Directoire, 14. — Reconstitution du Mont-de-Piété, 16. — Les succursales, 17. — Accroissement excessif des engagements à l'approche de l'armée allemande en 1870, 18. — Épuisement de la réserve, 20. — Prêt de 3 millions consenti par l'État, 20. — Le Mont-de-Piété sous la Commune, 21. — Reprise des opérations, 24. — Les prêts clandestins, 24. — Le chef-lieu de l'administration, 25. — Le Mont-de-Piété fonctionne au moyen de fonds empruntés, 26. — Bons au porteur, 26. — Mécanisme du prêt, 28. — Les engagements secrets, 34. — Les magasins, 35. — Formalités du dégagement, 41. — Renouvellements, 43. — Vente des

nantissements, 45. — Opérations de l'année 1869, 50. — La clientèle, 51. — La prospérité du Mont-de-Piété est un indice de la prospérité publique, 51. — Il est le banquier du petit commerce, 52. — Engagement de marchandises neuves, 53. — Les gens de plaisir, 55. — L'indigence va rarement au Mont-de-Piété. 56 — Dégagements gratuits, 57. — Engagement d'objets volés, 59. — Les chineurs, 62. — Les piqueurs d'once, 63. — Les faillis, 65. — Taux exorbitant, 68. — Constitution absurde, 69. — Réformes à opérer, 72.

Morgue. — Origine du nom, I, 423. La Morgue actuelle, 425. — Le registre des renseignements, 425. Le greffier et son personnel, 426. — Le nécessaire, 428. — Les inhumations, 429. — Accroissement du nombre des morts, 431. — Ses causes, 433. — Primes et encouragements accordés aux sauveteurs, 435.

Mortalité. — Voyez *Décès*.

Motte-aux-Papelards, I, 423.

Mouches. — Bateaux à vapeur omnibus, I, 278, 410.

Moutons. — Détenus qui recueillent et dénoncent les aveux de leurs compagnons, III, 207.

N

Naissances. — Dénombrement de la population de Paris en 1328, VI, 97. — Documents irrécusables de la statistique moderne, 98. — Population de Paris d'après le recensement de 1872, 99. — Proportion des Parisiens dans la population totale, 99. — Proportion des célibataires et des gens mariés, 99. — Diminution des naissances, 100. — Ses causes, 101. — Ses conséquences inquiétantes, 101. — La natalité moyenne à Paris, 103. — Enfants légitimes et enfants naturels, 103. — Influence mutuelle de l'inconduite et de la misère, 103. — Les mois féconds, 103. — Les arrondissements qui fournissent le plus de naissances, 103. — Influence des événements sur la natalité, 104. — Diminution extraordinaire des naissances dans les mois qui correspondent à la guerre de 1870 et à la Commune de 1871, 104. — Formalités prescrites par la loi pour la déclaration des naissances, 105. — Constatations à domicile, 106. — Leurs inconvénients, 107. — Attention apportée à l'orthographe des noms de famille, 108. — Négligence d'autrefois, 109. — Jugements en rectification, 109. — Reconnaissances d'enfants naturels, 109. — État civil des enfants abandonnés, 110. — Intervention de l'Assistance publique, 110.

Napoléon (Pont), I, 387.

Navigation. — Le département de la Seine est divisé en neuf arrondissements de navigation, I, 391. — Personnel de l'administration, 392. — Voyez *Seine à Paris* (la).

Notre-Dame (Ancienne île), I, 372.

Notre-Dame (Pont), I, 378. — La pompe hydraulique, 378. — L'arche du Diable, 379. — Constructions élevées sur le pont, 380.

Notre-Dame de la Miséricorde (Ouvroir de). — Maison de correction pour les filles, III, 479.

Nourrices de l'Assistance publique. — Leur provenance, IV, 291. — Frais de route et pension, 292. — Primes d'encouragement pour l'instruction primaire des enfants, 294. — Encouragements donnés en livrets de la caisse d'épargne, 295.

Nourrisseurs. — Voleurs qui préparent une affaire exécutée par d'autres, III, 49.

O

Objets trouvés (Bureau des). — Le dépôt central de la Préfecture de police, I, 251. — Objets trouvés dans les omnibus, 271.

Octroi. — Son origine, VI, 6. — Impopularité de cette forme d'impôt, 8. — Joie du peuple lors de l'abolition de l'octroi en 1791, 11. — Conséquences désastreuses de cette suppression, 12. — Rétablissement de la taxe d'octroi municipal et de bienfaisance, 14. — La taxe d'octroi n'est autre chose que l'impôt sur le revenu, 17. — Progression des produits de l'octroi, 17. — Organisation du service de surveillance et de perception, 24. — Le personnel, 46. — Les diverses espèces de fraudes, 51. — L'octroi est pour Paris un instrument de bien-être et de sécurité, 69.

Offices. — La quantité inconcevable d'offices créés par Louis XIV contribue au renchérissement des denrées, II, 20.

Omnibus. — Pascal et les carrosses à cinq sols, I, 254. — Omnibus de Nantes et de Bordeaux, 257. — Fondation de l'entreprise générale à Paris, 257. — Établissement du monopole, 259. — Trajet annuel, 259. — Bénéfices, 260. — Correspondances et places d'impériale, 260. — Cavalerie, 263. — Carrosserie, 267. — Cochers et conducteurs, 267. — Contrôle du service, 268. — Vols commis dans les omnibus, 270. — Objets oubliés, 271. — Lignes riches et lignes pauvres, 272. — Rareté des accidents, 275. — Les omnibus et les barricades, 275. — Charges de la Compagnie, 276. — Insuffisance des moyens de transport aux époques d'affluence exceptionnelle, 277.

Ourcq (Canal de l'), V, 300, 315.

P

Palais de Justice. — Ancienne résidence de nos rois, III, 173. — La table de marbre, 174. — Incendie de la grande salle, 175. — La galerie du Palais lieu de réunion, de commerce et de divertissement, 176. — Suppression des boutiques en 1842, 177. — Reconstruction du Palais, 178. — Le donjon, 179. — La chambre de saint Louis, 179. — Le Palais au quatorzième siècle, 501.

Paris. — Panorama vu du Pont-Neuf, I, 1. — Circonférence de Paris, 10. — Accroissement de sa population, 10. — Paris ville de plaisirs, 12. — Ville d'étude et de travail, 14. — Paris frondeur, 15. — Son influence sur ses visiteurs, 16; sur l'Europe, sur le monde, 16. — Son budget des recettes en 1868, 18. — Sa population fixe en 1868, 18. — Son aspect avant sa transformation, 19. — Nécessité de cette transformation, 20. — Voy. *Parisiens*

Parisiens. — Leur portrait, I, 6. — Opinion de l'empereur Julien, 10. — Paris est une miniature de la France, VI, 307. — Les agriculteurs de Paris, 308. — L'industrie et ceux qui en vivent, 309. — La division du travail, 310. — Les intermédiaires du commerce, 311. — Les chiffonniers, 311. — Le commerce des timbres-poste, des faux cheveux, des bouquets de violettes, 311. — Les patrons et les employés, 312. — Les faillites, 312. — Les banques et la Bourse, 313. — Les irréguliers de la finance, 314. — Acrobates, charlatans et montreurs de bêtes, 314. — Les professions libérales, 315. — Le tribunal de première instance, 316. — Les notaires, 316. — Les médecins et les officiers de santé, 317. — Les

pharmaciens et les comptes d'apothicaire, 318. — Les propriétaires et les rentiers, 319. — Les portiers, 319. — Les cercles, 320. — Les cafés, 321. — Les fonctionnaires publics, 321. — Sottise et vanité du monde industriel et commercial, 322. — Ardeur des Parisiens pour le travail, 323. — Les inventeurs et les chercheurs, 324. — Les engouements de Paris, 325. — Les chômages forcés, 326. — Les chômages volontaires, 327. — Cafés-concerts, bals publics et débits de boisson, 327. — Il faut tuer le ver, 328. — Les vagabonds, 328. — Les étrangers et les hôtels garnis, 329. — Ce que les étrangers dépensent à Paris, 331. — Voyez *Mœurs des Parisiens*.

Pascal (Blaise). — Inventeur des carrosses à cinq sols, I, 255.

Péage. — Impôt établi autrefois sur les ponts d'Austerlitz, d'Arcole, des Saints-Pères, des Invalides, I, 386. — Incident comique arrivé entre H. Royer-Collard et les élèves de l'École de Médecine, 386.

Pêche a la ligne, I, 375, 390.

Père-Lachaise (Cimetière du). — Son histoire, VI, 187. — Sa magnificence, 188. — Prétention emphatique des tombes modernes, 190. — La tombe du jeune Lallemand et ses inscriptions menaçantes, 191. — La Lisette de Béranger, 191. — Le général Foy, La Bédoyère et le maréchal Ney, 191. — Les révolutions donnent le repos à certains morts illustres, 192 — Popularité du tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, 192. — La tombe de Rachel, 192. — Le tombeau de la famille Lesurques, 193. — Les sépultures de Chappe et de Parmentier, 195. — Le cimetière musulman, 196. — Malgré son renom aristocratique, le Père-Lachaise est le cimetière de l'égalité. — Voyez *Cimetières*.

Petit-Pont, I, 377. — Il est détruit par un incendie, 478.

Petits-Ménages (Hospice des). — Sa fondation, IV, 248. — Sa reconstruction à Issy, 249. — Conditions d'admission, 249.

Pharmacie centrale de l'Assistance publique, IV, 114.

Poids et mesures. — Leur inspection, II, 204.

Point-du-Jour (Pont du), I, 387.

Police. — La Préfecture de police, III, 83. — La police sous l'ancien régime, 85. — La police pendant la Révolution, 86. — Organisation actuelle du service, 87. — La police municipale, 87. — Les sergents de ville, 87. — Les inspecteurs, 88. — Les brigades centrales, 101. — Le service des garnis, 102. — Le service des mœurs, 105. — La brigade de sûreté, 107. — Son immoralité sous Vidocq et Coco-Lacour, 108. — Sa réorganisation, 109. — Faiblesse numérique et moralité des inspecteurs de la sûreté, 110. — Leurs aptitudes, 111. — Leur courage, 112. — Leur patience et leur sagacité, 114. — Leurs procédés d'arrestation, 118. — Leurs déguisements, 118. — Les indicateurs ou dénonciateurs, 122. — Captures célèbres, 124. — Attrait de la chasse à l'homme, 130. — Sensibilité des criminels, 131. — M. Claude, chef du service de la sûreté, 131. — La première division, ou les services administratifs, 133. — Ses attributions : cochers, commissionnaires, passeports, livrets, objets trouvés, 133. — Les sommiers judiciaires : pseudonymes, tatouages, 136. — Dossiers particuliers, 147. — Feuilles signalétiques, 150. — Le dépôt de la Préfecture de police, 151. — Les arrestations et les voitures cellulaires, 151. — La Permanence, 152. — Le frimage des malfai-

teurs, 153. — Pêle-mêle dangereux des personnes arrêtées, 154. — Interrogatoire des vagabonds et des enfants égarés et perdus, 156. — Mesures d'humanité prises à l'égard des enfants et des malades, 157. — Délits commis par des ivrognes, 158 — Déclaration de faux noms, 159. — Expulsion des malfaiteurs étrangers, 163. — Interdiction du séjour de Paris, 164. Intervention officieuse de la police, 165. — Le chantage, 168. — Infériorité de la police anglaise, 169. — Mission élevée de la police, 170.

Pompes a feu, V, 298, 314.

Pompes funèbres. — Lettres de faire part : usages différents suivant le monde auquel appartient la personne décédée, VI, 141. — Cri et costume des anciens crieurs-jurés ou clocheteurs des trépassés, 142. — Leur nombre, leurs attributions et leurs priviléges, 143. — Leurs contestations avec le clergé, 144. — Sage règlement de Chamvallon, archevêque de Paris, 144. — Aumôniers à cheval, 144. — Le semonneur, 145. — Les corbillards, 145. — Les crieurs-jurés sont dépouillés de leurs priviléges pendant la Révolution, 146. — Les municipalités de Paris fixent la taxe des inhumations, 146. — Établissement de l'entreprise des pompes funèbres, 147. — Division des services funèbres en six classes, 148. — Le service funèbre, tel qu'il est constitué, est un impôt somptuaire, 148. — Nouvelle division en neuf classes, 149. — Conditions imposées à l'entrepreneur des pompes funèbres, 149. — Remise aux fabriques des cultes reconnus, 149. — Inhumations gratuites, 150. — Matériel et outillage des pompes funèbres, 150. — La mise en régie, 151. — Les constructions de la rue Curial, 152. — Bénéfices considérables de l'entreprise, 152. — L'ordonnateur, 152. — Les croque-morts, 154. — Leur jargon, 154. — Leur passion pour les pourboires, 154. — Délai légal fixé pour l'inhumation, 155.

Pont-Neuf, I, 380. — La Samaritaine, 381. — Les boutiques, 383.

Ponts de Paris. — Le pont au Change, I, 375. — Le Petit-Pont, 377. — Le pont Saint-Michel, 377. — Le pont Notre-Dame, 378. — Le Pont-Neuf, 380. — Le pont Marie, 382. — Le pont de la Tournelle, 382. — Le pont Royal, 383. — Le pont Saint-Louis, 383. — Le pont de la Concorde, 383. — Ponts suspendus, 385. — Péage, 386. — Le pont Napoléon, 387. — Le pont du Point-du-Jour, 387. — Prix de revient des nouveaux ponts, 387. — Ponts projetés, 388.

Ponts suspendus, I, 385.

Population. — Dénombrement de la population de Paris en 1328, VI, 97. — Certitude des documents de la statistique moderne, 98. — Recensement de 1817, 98. — Chiffre de la population d'après le recensement de 1872, 99. — Proportion des Parisiens dans la population totale, 99. — Proportion des célibataires et des gens mariés, 99.

Poste (Voitures de). — Leur établissement et leur service, I, 43, 69.

Poste aux lettres. — Les courriers dans l'antiquité et au moyen âge, I, 32. — Messageries de l'Université, 35. — Création du service des postes par Louis XI, 36, 441. — La ferme des postes, 38. — Les malles-postes, 43. — Les facteurs ruraux, 46. — Réforme postale : abaissement de la taxe, création des timbres-poste, 48. — Le cabinet noir, 49. — Organisation générale du service, 68. — Les bureaux ambulants, 69. — Trajet annuel de la poste, 70.

— Travail dans les alléges, 70. — Minutie des précautions prises pour assurer la remise des lettres chargées, 71. — Envoi d'échantillons, 72. — Mandats d'argent, 74. — Valeurs déclarées, 75. — Probité des agents de la poste, 76. — Abus des sous-seings, 76. — La taxe militaire, 81. — Division par zones et bureaux, 82. — Formation des dépêches, 83. — Transport en tilbury, 83. — Précision et rapidité de la formation de la dépêche de Paris, 85. — Le piquage des lettres, 86. — La zone des erreurs, 86. — Le facteur du gouvernement, 87. — Le courrier de province, 89. — Les déchiffreurs, 93. — Les rebuts, 96. — La poste restante, 99. — Le bureau des chargements, 103. — Exiguïté de l'hôtel des postes, 107. — Les postes et le fisc, 113.

Postes (Directeurs généraux de l'administration des). — Liste des directeurs depuis 1797 jusqu'en 1861.

Pradier (le bâtonniste). — Son arrogance, IV, 45.

Préfecture de police. — Ses attributions, I, 17. — Son utilité, 26.

Préfecture de la Seine. — Ses attributions, I, 17.

Prisons. — La liberté individuelle sous l'ancienne monarchie : lettres de cachet, forçats retenus après l'expiration de leur peine, III, 252. — Cruauté des traitements infligés aux prisonniers, 254. — Système pénitentiaire inauguré en 1791 par l'Assemblée législative, 259. — Humanité du gouvernement de la Restauration, 260. — Amélioration morale produite par l'isolement des détenus de la Petite-Roquette, 263. — Le travail obligatoire, 268. — Nourriture des prisonniers, 268. — Les huit prisons de Paris, 271. — Formalités qui accompagnent l'écrou, 272. — Le transport des condamnés, 316. — Leur toilette, 317. — Le wagon cellulaire, 318. — Les bibliothèques des prisons : inscriptions sur les volumes prêtés, 319. — Rapports sur l'état moral des détenus, 320. — Améliorations à introduire dans le régime des prisons, 321. — Insuffisance du chauffage, 322. — Produit du travail des détenus : salaire dérisoire, 323. — La prison doit être un hôpital moral, 324. — Abandon regrettable du système cellulaire, 324. — Ce que coûte un détenu, 325. — Amélioration morale des prisonniers par les lectures et les conférences, 327. — Création de colonies pénitentiaires d'outremer, 329. — Voy. *Dépôt de la préfecture de police, Conciergerie, Mazas, Sainte-Pélagie, la Santé, Saint-Lazare, Petite-Roquette, Grande-Roquette.*

Prostitution. — Elle est un vice inhérent à l'humanité, III, 407. — Nécessité de la réglementer, 408. — Violence inutile des anciennes ordonnances, 409. — Le Glatigny, 411. — Le Hueleu, 413. — Premières tentatives d'un règlement sanitaire, 416. — Recensement général, 420. — La visite et la taxe, 421. — Établissement d'un dispensaire gratuit, 422. — Création de l'infirmerie de Saint-Lazare, 423. — Le service des mœurs à la préfecture de police, 424. — Inscription des filles soumises, 426. — Où se recrute la prostitution, 428. — Interrogatoires des femmes arrêtées, 439. — Les dames de maison, 450. — La prostitution clandestine, 452. — Les causes de la démoralisation, 454. — Les débuts des filles insoumises, 462. — Difficulté de la répression, 465. — Les amants des prostituées, 469. — Comment finissent les filles, 473. — Les re-

penties, 475. — L'ouvroir de Notre-Dame de la Miséricorde, 479. — L'œuvre du Bon-Pasteur, 481. — La législation actuelle suffirait à la répression de la prostitution, 492.

Puits artésiens. — Forage du puits de Grenelle, V, 321. — Le puits de Passy, 325. — Les puits de la Butte aux Cailles et de la Chapelle, 326.

Q

Quatre saisons (Marchands des), II, 191.

R

Ravageurs, I, 413.

Reconnaissance (Hospice de la). — Fondé par Michel Brezin pour les ouvriers métallurgistes, IV, 250.

Registres de l'état civil, VI, 73.

Religion. — Les diverses confessions à Paris, VI, 353. — Bonaparte et le Concordat, 354. — Distribution arbitraire des églises paroissiales avant la Révolution, 355. — Destinées diverses des anciens couvents, 356. — Les théophilanthropes, 357. — La messe de la pie, 358. — Nombre actuel des églises de Paris, 359. — Nombre actuel des communautés religieuses, 359. — Les ordres liquoristes, 361. — Utilité des couvents, 361. — Nombre des religieux et des religieuses, 362. — Services rendus par les sœurs, 362. — Les églises et les prêtres pendant la Commune, 363. — Le sac de l'archevêché en 1831, 364. — Persistance du sentiment religieux dans le peuple aux époques de persécution, 365. — Les fêtes instituées par la Convention, 366. — Affluence aux églises, 367. — Les prédicateurs, 368. — Baptêmes, mariages et inhumations, 369. — Le prêtre catholique, 370. — Le clergé de Paris, 373. — La fortune du clergé, 373. — La politique et la religion, 374. — L'Église et l'État, 376.

Repêcheurs de bois, I, 397.

Réservoirs. — Voyez *Eaux*.

Restaurants. — Leur nombre à Paris, II, 190. — Leurs catégories, 197.

Révolutions (les) et les Parisiens. — La Révolution de 1789, en supprimant les conditions d'éligibilité des magistrats municipaux de la ville de Paris, ouvre la porte à l'invasion provinciale, VI, 439. — Ce sont les provinciaux et non les Parisiens qui sont les promoteurs et les acteurs des révolutions, 441. — Proportion minime des Parisiens dans la municipalité provisoire constituée le 25 juillet 1789, 442. — Insignifiance de l'élément parisien dans la Commune de 1790, 443. — Les apôtres et les directeurs de la Terreur étaient des provinciaux, 444. — Après la double abdication de 1814 et de 1815, le gouvernement provisoire est en grande majorité composé d'hommes nés en province, 445. — Il en est de même de la commission municipale de juillet 1830 et du gouvernement provisoire de 1848, 446. — Sous le titre de gouvernement de la Défense nationale, c'est la province qui règne à Paris en 1870, 447. — Les provinciaux dans la Commune de 1871, 449. — Part active des enfants dans les révolutions de Paris, 450. — Le Parisien disparaît dans la masse des provinciaux et des étrangers, 452. — Il faut se garder de confondre le Parisien et l'habitant de Paris, 454. — Goûts champêtres du Parisien, 455. — Son amour de l'épargne, 455. — Son esprit frondeur aide à préparer les révolutions, 456. — Com-

ment se recrute l'armée de la révolution, 457. — La France émigre à Paris, 458. — Les envieux, les fruits secs, 459. — Stérilité des révolutions, 462. — L'opposition est l'antichambre du pouvoir, 462. — Revendication hypocrite de la liberté, 463. — Attitude négative du Parisien aux heures de révolution, 463. — Effets désastreux des insurrections sur Paris, 464. — Le peuple est une force aveugle, 465. — La loi de l'atavisme moral en France, 466. — Énergie du Parisien pour réparer les maux causés par les révolutions, 467. — Son abstentionisme politique, 467. — Causes de nos révolutions, 468. — Leur inquiétante périodicité, 468. — S'il n'y avait que des Parisiens à Paris, on n'y ferait pas de révolutions, 469. — Signes de décadence, 470. — Rôle de Paris dans les destinées futures de la France, 472. — Pourquoi la Révolution française a-t-elle échoué? 474. — Les races latines et les nations protestantes, 475. — Mépris de la légalité, 476. — Le nombre est le maître, 479. — Les revendications, 478. — En 1848, on voulait obtenir; aujourd'hui on veut prendre, 479. — L'orgueil du peuple de Paris, 479. — Flatteries intéressées pendant le siége, 480. — Tout effort réservé pour la guerre civile, 480. — L'ambition du peuple, 481. — Les nouvelles couches sociales veulent faire contre la bourgeoisie la révolution que celle-ci a faite contre la noblesse, 482. — Les priviléges de l'ancienne noblesse, 482. — Les priviléges de la bourgeoisie actuelle, 483. — Le drapeau rouge, 484. — Il faut regarder le danger en face, 486. — Le prolétariat parisien, 486. — La *gouappe*, 487. — Les grévistes, 488. — Les déclassés de la petite bourgeoisie, 490. — L'incendie de Paris n'a pas été une œuvre spontanée, 491. — Les vœux des nouvelles couches sociales, 491. — L'État administrateur et fabricant, 492. — Le droit au travail, 494. — Limitation du nombre des ouvriers, 495. — L'abolition de l'héritage, 496. — Origine et caractère du socialisme, 497. — L'Internationale, 499. — La politique est indifférente au peuple de Paris, 506. — Le suffrage universel et l'avénement légal du prolétariat, 507. — Les décrets futurs, 508. — Le salut possible, 508. — Barbarie croissante des revendications populaires, 510. — La guerre étrangère et la guerre civile, 514. — Paris se suicidera, 515. — La mort violente des capitales, 515. — L'âme de Paris appartient à l'humanité, 516.

Richelieu. — Établit la taxe des lettres et le monopole de la poste royale, I, 39.

Richelieu (Bibliothèque), VI, 258.

Roller (Le docteur), directeur de l'asile d'aliénés d'Illenau. — Résultats remarquables obtenus par lui dans le traitement des maladies mentales, IV, 504.

Roquette (Grande-). — C'est l'antichambre de la guillotine, III, 315. — Visite, toilette et départ des condamnés, 316. — Wagon cellulaire, 318.

Roquette (Petite-). — Travail des jeunes détenus, III, 308. — Leur isolement et leur tristesse, 309. — L'enfant parisien est réfractaire au travail agricole, 312. — Désavantages de la substitution de la colonie agricole au régime cellulaire mitigé, 315.

Rothschild (Hôpital). — Construit dans la rue de Picpus pour les israélites, IV, 240.

Rouge (Pont), I, 383.

Roulotiers. — Catégorie de voleurs-

III, 39. — Le roulotier en cambrouse, 45.
Royal (Pont), I, 383.

S

Sabliers ou tireurs de sable, I, 412.
Saint-Charles (Pont). — Établit la communication entre les deux rives de l'Hôtel-Dieu, I, 385.
Saint-Lazare (Prison). — Dangers de l'agglomération des différentes catégories de détenues dans la prison pour femmes, III, 302. — Mouvement annuel des entrées et des sorties, 306. — Dépendances de Saint-Lazare : magasins généraux, boulangerie et lingerie des prisons de la Seine, 306.
Saint-Louis (Hôpital). — Les salles de bain pour le traitement des maladies cutanées, IV, 228. — La lèpre, 229. — Les curiosités de Saint-Louis, 229. — Le musée pathologique, 230.
Saint-Louis (Ile), I, 372.
Saint-Louis (Pont), I, 383.
Saint-Michel (Maison). — Hospice de vieillards, IV, 251.
Saint-Michel (Pont), I, 377.
Saint-Ouen (Cimetière). — Ouvert le 1er septembre 1872, VI, 213.
Sainte-Anne (Ferme). — Asile d'aliénés, IV, 447. — Voyez *Aliénés* (asiles d').
Sainte-Geneviève (Bibliothèque), VI, 257.
Sainte-Pélagie (Prison). — Promiscuité des détenus, III, 292. — La pistole, 294. — Activité du travail, 295. — Évasions, 297.
Sainte-Périne (Institution). — Hospice de vieillards, dont l'idée première appartient à Chamousset, IV, 251. — Incurie de ses premiers administrateurs, 252. — Sa translation de Chaillot à Auteuil, 253. — Conditions d'admission, 253.
Salles d'asile, V, 98.
Salpêtrière (Hospice de la). — Son histoire, IV, 336. — Massacre des détenues en septembre 1792, 338, 530. — Effroyable mortalité pendant le choléra de 1849, 339. — Nombreuse population de l'hospice, 341. — Mœurs de ses pensionnaires, 341. — Excellent personnel de surveillantes, 346. — Les dortoirs, 347. — Le quartier des cancérées, 352. — Les cuisines, 354. — Passion des vieilles infirmes pour le café au lait, 355. — La buanderie générale de l'Assistance publique, 355. — Maladies occasionnées par le maniement du vieux linge, 356. — Le marais, jardin central des hôpitaux de Paris, 358. — Système de retraite pour les employés de l'Assistance publique, 359. — Le service religieux, 361. — Les congrégations pieuses, 362. — Abus des quêtes, 365. — Ce qu'on devrait faire de la Salpêtrière, 367.
Santé (Prison de la). — Système mi-partie cellulaire, mi-partie en commun, III, 298. — Améliorations introduites dans le régime, 299. — Expérience à faire sur la valeur comparative des deux systèmes, 300.
Sapeurs-pompiers. — Les causes d'incendie dans la ville de Paris, VI, 293. — Dumourier-Duperrier obtient de Louis XIV le privilége de la fabrication et de la vente des pompes à incendie, 294. — Nombre actuel des sapeurs-pompiers, 294. — Nombre des incendies, 295. — Postes et casernes, 295. — Organisation défectueuse du corps des sapeurs-pompiers, 296.
Sauveteurs, I, 435.
Scionneurs. — Catégorie de voleurs, III, 46.
Scipion (Maison). — Boulangerie de l'Assistance publique, IV, 109.
Seine (Ancienne île de), I, 374.
Seine a Paris (la). — Sous l'an-

cienne monarchie, la Seine est la grande voie d'approvisionnement de la capitale, I, 360. — Origine de son nom, 362. — Ses inondations, 364. — Ses étiages, 366. — Sa vitesse, 267. — Degré de salubrité de ses eaux, 368. — Topographie de la Seine, 370. — Ses îles, 371. — Les ponts, 375. — La Bièvre, 391. — La navigation de la Seine, 392. — Le flottage des bois, 393. — Le charbon de bois, 399. — Le charbon de terre, 399. — Les vins, 400. — Les céréales, 402. — Les fruits, 403, — Les matériaux de construction, 405. — Mouvement de la navigation en 1867, 405. — Le remorquage, le halage et le touage, 405. — *Seine-et-Tamise*, 408. — Le *Corbillard*, 410. — Les *Mouches*, 410. — Les ouvriers des ports, 412. — Les bains, 416. — Les lavoirs, 417. — Les boîtes de secours, 420. — La Morgue, 423. — Les sauveteurs, 435. — Voy. *Iles*, *Ponts*.

Semonneur. — Employé chargé autrefois de faire à domicile les invitations pour les enterrements, VI, 145.

Sergents de ville. — Leur embrigadement, III, 89. — Leur moralité et leur discipline, 90. — Fatigues de leurs fonctions, 94. — Leur probité, 95. — Les postes de police, 96. — Le violon, 98. — Les rondes, 100. — Les brigades centrales, 101.

Services funèbres, VI, 141. — Voy. *Pompes funèbres*.

Sophistication des denrées. — Le lait, II, 200. — Le café, 201. — Pieds de cochon truffés au mérinos, 201. — L'huile d'olive, 202. — Répression insuffisante, 203. — Le panier à salade, 205.

Sorcellerie. — La croyance aux sorciers au dix-neuvième siècle, IV, 543.

Sourds-muets. — La mimique et la dactylologie, V, 173. — Premières tentatives d'enseignement des sourds-muets, 173 — L'abbé de l'Épée : son caractère, sa méthode, son but, son dévouement, ses succès, 175. — Fondation de l'institution des sourds-muets, 180. — L'abbé Sicard, 281. — Emplacement actuel de l'Institution, 184. — Le sens de l'ouïe est-il indispensable au développement de l'intelligence? 186. — Régime de l'Institution, 194. — Marche de l'enseignement, 196. — Rapidité de la mimique, 200. — Passion des sourds-muets pour la gymnastique. 204. — Les ateliers, 205. — L'articulation, 212. — La société centrale d'éducation et d'assistance des sourds-muets, 216. — But à poursuivre, 218.

Statistique. — Nous donnons sous ce titre, en les rangeant par ordre alphabétique, les différents éléments de statistique renfermés dans cet ouvrage.

Absinthe. — Tarif des droits perçus par hectolitre d'absinthe livré à Paris, VI, 57.

Alcool. — Tarif des droits perçus par hectolitre d'alcool livré à Paris, VI, 55.

Aliénés. — Nombre des aliénés internés en 1872 par l'intermédiaire de la préfecture de police, IV, 441. — Proportion des aliénés par rapport à la population totale de la France et à celle des prisons, 497. — Proportion des guérisons obtenues à l'asile d'Illenau, 503.

Apothicaires. — Leur nombre, VI, 318.

Artistes peintres, sculpteurs, compositeurs, acteurs. — Leur nombre, VI, 315.

Assistance publique. — Ses revenus immobiliers et mobiliers, IV, 101. — Nombre de demandes de secours en 1869, 160.

Avocats. — Leur nombre, VI, 316.

Avoués. — Leur nombre, VI, 316.

Bals publics. — Leur nombre, VI, 327.

Banque de France. — Nombre et valeur des billets présentés à l'escompte en 1868, II, 414. — Dépôts volontaires, 428. — Maniement des fonds, 432.

Banquiers. — Leur nombre, VI, 313.

Bateaux-omnibus ou Mouches. — Mouvement des voyageurs, I, 278, 411.

Bestiaux. — Nombre des bestiaux entrés au marché de la Villette en 1872, VI, 35.

Bibliothèques. — Nombre des volumes et des manuscrits de la Mazarine, VI, 256. — De l'Arsenal, 257. — De Sainte-Geneviève, 257. — De la Richelieu, 261. — De la bibliothèque de la Ville, 269.

Bijouterie et orfévrerie. — Nombre des ouvrages d'or et d'argent présentés en 1868 au bureau de la garantie, II, 353.

Billards. — Leur nombre, VI, 327.

Bureaux de bienfaisance. — Produit des quêtes faites à domicile, IV, 128.

Cafés-concerts. — Leur nombre, VI, 327.

Calvinistes. — Leur nombre, VI, 353.

Catholiques romains. — Leur nombre, VI, 353.

Chemins de fer. — Mouvement du transport des voyageurs et des marchandises, I, 300. — Les chemins de fer pendant la guerre de 1859, 339. — Les accidents, 346

Chiffonniers. — Leur nombre, VI, 311.

Choléra. — Nombre de cas et de décès en 1832, IV, 183. — En 1849 et en 1854, 185. — Mortalité à l'hospice de la Salpêtrière, 339.

Commerce. — Nombre d'habitants de Paris qui vivent du commerce, VI, 311.

Commissaires-priseurs.—Leur nombre, VI, 316.

Condamnations à mort. — Nombre des condamnations à mort prononcées de 1803 à 1825, III, 394. — Condamnations et commutations de peine de 1826 à 1830 et de 1831 à 1869, 394.

Conscrits illettrés. — Leur proportion dans les divers départements, V, 88.

Contributions directes. — Part contributive payée par la ville de Paris en 1872, VI, 305.

Couvents. — Leur nombre autrefois et aujourd'hui, VI, 355, 359.

Débits de boisson. — Leur nombre, VI, 327.

Décès. — Leur nombre à diverses époques, VI, 125. — Mortalité causée par le siége de Paris, 127. — Enfants mort-nés, 132. — Espèces de maladies qui ont amené la mort, 135.

Denrées alimentaires. — Consommation de Paris en 1789, II, 36. — Entrées de blés et de farines en 1868, 77. — Consommation de pain en 1859, 86. — Entrées d'animaux de boucherie en 1868, 96. — Poids et prix moyens des viandes aux abattoirs, 103 — Consommation de viande par habitant en 1868, 116. — L'hippophagie en 1870, 117. — Mouvement des vins et spiritueux à l'Entrepôt général, 128, 134. — Progression des arrivages de marée, 169, 171. — Les huîtres, 172. — Le beurre, 174. — Les œufs, 175. — Volaille et gibier, 178. — Légumes et fruits, 180. — Entrées et produit des denrées soumises à l'octroi en 1868, 206. — Nombre des

boulangers, marchands de vin, liquoristes et cafetiers, 209.

Dentistes. — Leur nombre, VI, 318.

Eau. — Nombre de litres d'eau fournis quotidiennement par les différentes sources qui alimentent Paris, V, 302. — Chiffre des abonnements, 345.

Éclairage. — Nombre des lanternes sous la Restauration, V, 374. — Sous Louis-Philippe, 377. — Consommation du gaz, 403. — Nombre des becs réservés à l'éclairage public, 406. — Abonnements particuliers au 31 décembre 1872, 409.

Écoles. — Leur nombre et leur classement en 1871, V, 97.

Églises. — Leur nombre autrefois et aujourd'hui, VI, 355, 359.

Égouts. — Quantité d'eau déversée en vingt-quatre heures, V, 412. — Longueur des égouts de Paris en 1631, 422. — En 1806, 431. — En 1873, 437. — Galeries d'égouts où ont été trouvées des armes et des munitions après la défaite de la Commune en 1871, 510.

Enfants trouvés. — Nombre, âge et sexe des enfants assistés en 1869, IV, 269. — Leur classement par arrondissement d'origine, 272.

Enseignement supérieur. — Nombre d'inscriptions prises pendant l'année scolaire 1871-1872 dans des facultés qui délivrent des diplômes pour la licence et le doctorat, V, 151. — Dépenses et recettes de 1863 à 1872, 167.

Établissements publics.—Leur nombre, VI, 344.

Étrangers. — Classement par lieux d'origine et par professions des étrangers venus à Paris pour visiter l'Exposition universelle de 1867, III, 104.

Fiacres. — Premiers tarifs, I, 211. — Nombre des voitures en 1855, 213. — Nombre actuel, 215. — Nombre des chevaux, 221. — Consommation en fourrages, 222. — Gains et pertes de la compagnie, 223.

Filles soumises. — Leur nombre au 1er janvier 1870, III, 453. — Proportion des maladies spéciales chez les filles soumises et chez les insoumises, 467.

Fonctionnaires. — Leur nombre, VI, 322.

Froment. — Prix du setier de froment comparé à la valeur du marc d'argent pur pendant diverses périodes comprises entre 1515 et 1835, II, 451. — Rapport entre le prix du pain et la criminalité, III, 212.

Gibier. — Nombre de pièces de gibier vendues en gros pendant les périodes de chasse 1867-1868 et 1868-1869, II, 454.

Herboristes. — Leur nombre, VI, 318.

Hôpitaux. — Nombre des lits dans les divers hôpitaux de Paris, IV, 187. — Nombre des bains gratuits, 191. — Mouvement du service des hôpitaux du 1er mai 1869 au 1er mai 1870, 195, 218.

Hôtels garnis.—Mouvement des entrées en 1872, VI, 329. — Leur classement, 330. — Nombre de locataires présents à toute époque, 330. — Dépense annuelle faite par les personnes logées en garni, 331.

Huissiers. — Leur nombre, VI, 316.

Indigents. — Leur nombre à diverses époques, IV, 124. — Indigents qui reçoivent des secours spéciaux, 164. — Malades traités à domicile, 164.

Industrie. — Nombre d'habitants de Paris qui vivent de l'industrie, VI, 309.

Inhumations. — Nombre total des inhumations faites au ci-

metière du Père-Lachaise, VI, 197. — Au cimetière Montmartre, 197. — Au cimetière Montparnasse, 201. — Nombre des convois et des visiteurs du 1er au 7 décembre 1873, 224. — État indiquant le nombre de corps inhumés sans mandat du 20 au 30 mai 1871, 524. — État indiquant le nombre des concessions à perpétuité existant dans les cimetières de la ville de Paris au 1er janvier 1874, 532.

Instituteurs. — Leur traitement, V. 90.

Instruction. — Degré d'instruction des individus traduits devant le jury en 1867, III, 211.

Israélites. — Leur nombre, VI, 353.

Jeunes-Aveugles. — Mouvement des entrées et des sorties du 1er janvier 1848 au 31 décembre 1872, V. 273. — Budget de l'institution, 275.

Journaux. — Leur nombre en 1788, 1790, 1800 et 1811, VI, 288; Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, 288; Sous le second Empire, 289. — Nombre actuel, 289. — Leur classification, 290.

Locations. — Leur nombre, VI, 345.

Luthériens. — Leur nombre, VI, 353.

Maisons. — Leur nombre, VI, 344.

Malfaiteurs. — Nombre des arrestations à diverses époques, III, 67. — Nature des crimes et délits, 71. — Classement par lieux d'origine, 74. — Classement par professions, 75. — Classement général des arrestations opérées dans le département de la Seine pendant l'année 1869, 495.

Mariages. — Nombre des mariages et leur répartition par arrondissement, VI, 118.

Médecins. Leur nombre, VI, 317.

Mendiants italiens. — Leur nombre à diverses époques, IV, 60.

Mendicité. — Entrées et sorties de la maison de répression de Saint-Denis, IV, 73. — Du dépôt de Villers-Cotterets, 84.

Monnaie. — Poids des objets d'or et d'argent convertis en monnaie en 1868 et en 1848, II, 309. — Nombre et valeur des pièces d'or et d'argent fabriquées en 1868, 320. — Émissions faites dans diverses périodes, 331.

Mont-de-Piété. — Sa situation au 31 décembre, 1778, V, 10. — Au 21 mars 1871, 21. — Mouvement en 1869, 50.

Morgue. — Progression des réceptions de cadavres, I, 431.

Musulmans. — Leur nombre, VI, 353.

Naissances. — Natalité moyenne pendant la période 1863-1869, VI, 103. — Diminution des naissances pendant les mois correspondant à la période d'investissement, 104.

Navigation de la Seine. — Flottage du bois, I, 397. — Arrivages de charbon, de vin, de céréales, de fruits, de matériaux de construction, 399. — Mouvement de la navigation en 1867, 404.

Notaires. — Leur nombre, VI, 316.

Objets trouvés. — Dans les omnibus, I, 271.

Octroi. — Produit des recettes en 1869, VI, 5. — Total des droits d'entrée en 1790, 11. — Perceptions en 1798-1799, 14; Sous l'Empire et la Restauration, 17; sous le gouvernement de Juillet et le second Empire, 18. — Progression du produit de l'octroi, 19. — Perception par tête d'habitant, 45. — Nombre d'articles manipulés en 1872 et produit to-

tal, 46. — État général des produits annuels de l'octroi depuis 1801, 520. — Relevé approximatif des droits d'octroi se rattachant à la construction d'une maison de 100,000 francs, établie dans les conditions ordinaires d'une propriété de rapport (1873), 521.

Officiers de santé. — Leur nombre, VI, 317.

Omnibus. — Nombre des voitures et des voyageurs, I, 259. — Frais de la Compagnie, 267.

Patrons. — Leur nombre, VI, 312.

Pompes funèbres. — Recette totale pour 1873, VI, 150.

Pompiers. — Leur nombre en 1716, VI, 294. — Nombre actuel, 294.

Ponts. — Prix de revient des ponts récemment construits, I, 387.

Portiers. — Leur nombre, VI, 319.

Poste. — Accroissement des baux de la ferme générale des postes pendant le dix-huitième siècle, I, 40. — Nombre des bureaux de poste et des objets manipulés à diverses époques, 48. — Produit de la vente des timbres-poste, 48. — Nombre des facteurs ruraux, 49. — Classification des objets confiés à la poste, 72. — Lettres tombées en rebut, 97.

Prisonniers. — Mouvement des entrées et des sorties à la Conciergerie en 1868, III, 246; à Mazas, 287; à Sainte-Pélagie, 295; à la Santé, 298; à Saint-Lazare, 306; à la Petite-Roquette, 310; à la Grande-Roquette, 315. — Produit et répartition du travail des détenus en 1868, 323. — Ce que coûte leur entretien, 325. — Prix de vente des articles vendus dans les cantines des prisons de la Seine, 508.

Professions libérales. — Combien elles nourrissent de personnes, VI, 315.

Propriétaires. — Leur nombre, VI, 319.

Religieux et religieuses. — Leur nombre, VI, 362.

Rentiers. — Leur nombre, VI, 319.

Rues. — Longueur de certaines rues de Paris, VI, 347.

Sages-femmes. — Leur nombre. VI, 318.

Sapeurs-pompiers. — État, par arrondissement, des casernes et des postes, VI, 533.

Savants et lettrés. — Leur nombre, VI, 315.

Statistique. — Bulletin de statistique municipale, publié par les ordres du préfet de la Seine, VI, 98.

Suicides. — Leur proportion dans la population libre de Paris et à la prison Mazas, III, 325.

Tabac. — Nombre des magasins, manufactures, entrepôts et débits en 1868 : recette totale, II, 227. — Production de la manufacture du Gros-Caillou, 254. — Produit de la vente des cigares, 265, 270.

Télégraphe électrique. — Nombre des dépêches et chiffre des recettes en 1867, I, 171. — Mouvement journalier des dépêches, 181. — Classification par nature de dépêches, 195. — Mouvement des dépêches par rapport à la diminution des tarifs, 196. — Dépêches gratuites, 197.

Théâtres. — Total des recettes en 1873, VI, 233. — Répartition des subventions, 243.

Timbres-poste. — Progression de leur vente, II, 350. — Timbres-poste livrés par la monnaie à l'administration générale des postes depuis l'année 1849 jusqu'en 1868, 461.

Tribunal de première instance.

— Nombre d'affaires inscrites à son rôle en 1872, VI, 316.
Vins. — Total des droits perçus à l'octroi de Paris en 1872, VI, 37.
Voie publique. — Son budget, VI, 345.

Sully. — Améliore le service des postes, I, 38. — Ses idées sur la liberté commerciale, II, 11.

T

Tabac. — Son introduction en France, II, 212. — Sa prohibition, 212. — Sa propagation, 213. — Il devient une source de revenu pour le Trésor public, 214. — Établissement du monopole en 1811, 216. — Substitution de la méthode scientifique à l'empirisme dans la fabrication des tabacs, 217. — Les agents supérieurs sont choisis parmi les meilleurs élèves de l'École polytechnique, 218. — Excellents résults obtenus par l'introduction de l'élément scientifique, 219. — L'école d'application du Gros-Caillou, 220. — Le laboratoire, 221. — Essais toxicologiques, 221. — L'amphithéâtre, 222. — Le cours de mécanique appliquée, 223. — Le jardin botanique et la culture du tabac, 223. — Produit de la vente des tabacs pour Paris et les départements en 1868, 227. — *Manufacture du Gros-Caillou :* Situation et aspect, 228. — Les quatre formes du tabac, 230. — Composition et fabrication du râpé, 231. — Il faut quarante mois pour faire une prise de tabac, 243. — Le secret des priseurs, 244. — Le scaferlati, 245. — Une machine intelligente, 249. — Les rôles, 252. — Les cigarettes, 255. — *Manufacture de Reuilly :* Les cigares, 256. — Les tabacs de la Havane, 257. — Manutention des feuilles, 258. — Détails de la fabrication des cigares, 260. — Approvisionnement des cigares des grands crus, 263. — Le bureau de vente du Grand-Hôtel, 265. — Expertise et dégustation, 266. — Contrefaçon des tabacs français, 268. — Droits de douane, 270. — Consommation et produit, 270. — Les adversaires du tabac, 274. — La nicotine, 275. — Rapport illusoire entre la consommation du tabac et l'accroissement du nombre des maladies mentales, 277. — Le café noir contre-poison de la nicotine, 280.

Table de marbre du Palais de Justice, III, 174.

Tafouilleux, ou chiffonniers des berges de la Seine, I, 414.

Télégraphe aérien. — Premiers essais de télégraphie, I, 119. — Le guetteur d'Eschyle, 119. — Le télégraphe des Gaulois, 120. — Essais de Robert Hooke, 122. — Projet de Guillaume Amontons, 123. — La téléphonie, 124. — Claude Chappe : idée première du télégraphe aérien, 127. — Essai à Paris et destruction de l'appareil, 130. — Expérience concluante, 133. — Un décret de la Convention nomme Chappe ingénieur-télégraphe, 135. — Établissement de la ligne de Paris à Lille, 136 — Obstacles surmontés pour la construction des postes et l'installation des machines, 136. — La prise de Condé annoncée par le télégraphe, 139. — Mécanisme du télégraphe aérien, 140. — Les signaux, 141. — Secret des dépêches, 143. — Le télégraphe et l'émeute, 146. — Télégraphes secrets, 149. — Préposés infidèles : affaire des frères Blanc, 150. — Une loi établit au profit de l'État le monopole de la télégraphie, 153. — Services rendus par le télégraphe aérien, 154.

Télégraphie électrique. — Principes fondamentaux de la transmission des dépêches au moyen des appa-

reils électriques, 159. — Premier télégraphe électrique établi en Angleterre par Wheatstone, 162. — Appareil de Morse, 162, 455. — Le télégraphe français, 165, 454. — Timidité de la Chambre des députés, 166. — La télégraphie privée, 167. — Le bureau central, 172. — La salle des piles, 174. — La chambre des fils, 175. — Le poste central, 175. — La salle de Paris, 177. — Fatigue excessive causée par le travail de manipulation, 178. — Condition misérable des employés, 179. — Insuffisance des locaux, 180. — Mouvement journalier des dépêches, 181. — Télégrammes secrets, 182. — Substitution de l'appareil Morse au télégraphe français, 183. — L'appareil Hughes ou télégraphe imprimant, 186. — Le cabinet mystérieux, 189. — Pantélégraphe Caselli, 190. — La salle d'étude, 192. — La salle des expériences, 193. — Les paratonnerres, 193. — Faible chiffre des dépêches, 194. — Diminution de la taxe, 195. — Insuffisance du budget, 196. — — Abus des franchises, 197. — Le tube pneumatique, 199, 456. — Erreurs commises dans la transmission et dans la traduction des dépêches, 203. — Nécessité de l'extension du réseau télégraphique, 205.

Téléphonie. — Employée par les Gaulois, I, 120.

Théâtres. — Nombre des théâtres de Paris, VI, 233. — Leurs recettes en 1873, 233. — Renouvellement incessant du public, 234. — Les pièces à femmes, 235. — Recrutement des figurantes, 235. — Origine des représentations dramatiques en France, 236. — L'art littéraire, 237. — L'art mécanique, 237. — Les dessous du théâtre, 238. — Les machinistes, 239. — Les décors, 239. — Chances d'incendie, 240. — L'envers du théâtre, 240. — La danseuse, 241. — Importance sociale du théâtre, 242. — Les subventions, 243. — La mission de l'Opéra, 243. — Les améliorations matérielles introduites dans les représentations dramatiques, 244. — La censure, 246. — Le mauvais goût du public ne date pas d'aujourd'hui, 250. — La Comédie-Française et les traditions de l'art, 251. — La liberté des théâtres, 252. — Les mœurs et le théâtre, 253.

Timbres-poste (Fabrication des). — Imprimerie, II, 347. — Le vernissage, 348. — Le tirage, 348. — Le gommage, 349. — Le pointillage, 349. — Nombre des timbres-poste livrés par la Monnaie à l'Administration générale des postes depuis 1849 jusqu'à 1868, II, 461.

Tireurs. — Ouvriers des ports, I, 412.

Tireurs. — Catégorie de voleurs, III, 32.

Tireurs de bois, I, 396.

Touage de la Seine, I, 406.

Toupiniers. — Comment ils sont reçus à la Banque de France, II, 420.

Tournelle (Pont de la), I, 382.

Treilles (Ancienne île aux), I, 373.

Triqueurs de bois, I, 395.

Tube pneumatique pour la transmission des dépêches, 199.

Turgot. — Ses efforts pour établir la liberté commerciale, II, 26. — Sa disgrâce, 31.

Turgotines. — Voitures publiques, I, 283.

U

Université de Paris. — Elle organise un système de messageries, I, 36.

Usure. — Elle dévore les marchands des quatre saisons, II, 194.

V

Vaches (Ancienne île aux), I, 372.
Vallée de la Misère, aujourd'hui place du Châtelet, I, 370.
Vaucluse (Asile de), IV, 463. — Voyez *Aliénés* (Asiles d').
Vauvert (Le diable). — Dans quels parages il habitait, IV, 311.
Vésinet (Asile du). — Reçoit les ouvrières convalescentes, IV, 233.
Vieillesse (Hospices pour la). — Voyez *Bicêtre, Salpêtrière.*
Ville (Bibliothèque de la), VI, 266.
Ville-Évrard (Asile de), IV, 474. — Voyez *Aliénés* (Asiles d').
Vin. — Relevé des divers impôts que paye le vin, II, 449.
Vincennes (Asile de). — Reçoit les ouvriers convalescents, IV, 233.
Vins (Entrepôt général des). — Voyez *Entrepôt.*
Voitures de grande remise, I, 224.
Voie publique. — Comment sont remboursées les dépenses faites pour la transformation de Paris, VI, 332. — Paris en 1848, 333. — Les charges de la Ville, 334. — Le jury d'expropriation accorde des indemnités extravagantes, 335. — Abus et scandales, 336. — Le plan du Paris futur, 340. — Nécessité de continuer les travaux, 341. — Nombre des maisons à Paris, 344. — Nombre des rues, 345. — État défectueux du pavage, 345. — Le numérotage des maisons, 348. — Nomenclaturs à adopter pour les rues, 350. — Les arrondissements et les quartiers, 351. — Les constructions de M. Haussmann, 351.
Voitures de place (Compagnie générale des), I, 214. — Le personnel, 219. — Le matériel roulant, 220. — Cavalerie, 221. — Dépôts, 222. — Charges de la Compagnie, 223. — Voitures de grande remise, 224. — Dépôt des voitures de place. 227. — Ateliers de construction, 230. — Voyez *Cochers, Fiacres.*
Voitures publiques. — Entreprises diverses avant la construction des chemins de fer, I, 284. — Les voyages d'autrefois, 285.
Voleurs. — Argot des voleurs, III, 22. — Les faiseurs, 27. — Les drogueurs de la haute, 30. — Les chineurs, 30. — Vol à l'américaine, au poivrier, 31. — Les tireurs, 32. — La tire à la chicane, 33. — Le vol à la détourne, 33. — Le vol à l'étalage, 35. — Le vol à la vrille, 36. — Les casseurs de portes, 38. — Les carreurs, 38. — Les roulotiers, 39. — Vol à l'esbrouffe, à la poussée, au bibi, à la broquille, au rendez-moi, au voisin, à la ramastique, à l'officieux, au pardessus, à la valtreuse, à l'apprenti, à la cire, à la vanterne, à la nage, 41. — Les cambrioleurs, 42. — Les caroubleurs, 43. — Les scionneurs, 46. — Les nourrisseurs, 49. — Les fileurs, 50. — Les voleurs dénonciateurs, 123. — Voyez *Malfaiteurs, Police.*
Vols dans les omnibus, I, 270.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

C. 4h

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

EN VENTE

LE PREMIER VOLUME DU PRÉSENT OUVRAGE

CONTENANT

INTRODUCTION — I. LES POSTES
II. LES TÉLÉGRAPHES — III. LES VOITURES PUBLIQUES
IV. LES CHEMINS DE FER — V. LA SEINE A PARIS

LE DEUXIÈME VOLUME

CONTENANT

VI. L'ALIMENTATION
VII. LE PAIN, LA VIANDE ET LE VIN — VIII. LES HALLES CENTRALES
IX. LE TABAC — X. LA MONNAIE — XI. LA BANQUE DE FRANCE

LE TROISIÈME VOLUME

CONTENANT

XII. LES MALFAITEURS — XIII. LA POLICE
XIV. LA COUR D'ASSISES — XV. LES PRISONS — XVI. LA GUILLOTINE
XVII. LA PROSTITUTION

LE QUATRIÈME VOLUME

CONTENANT

XVIII. LA MENDICITÉ — XIX. L'ASSISTANCE PUBLIQUE
XX. LES HÔPITAUX — XXI. LES ENFANTS TROUVÉS — XXII. LA VIEILLESSE
(BICÊTRE ET LA SALPÊTRIÈRE) — XXIII. LES ALIÉNÉS

LE CINQUIÈME VOLUME

CONTENANT

XXIV. LE MONT-DE-PIÉTÉ — XXV. L'ENSEIGNEMENT
XXVI. LES SOURDS-MUETS—XXVII. LES JEUNES-AVEUGLES—XXVIII. LE SERVICE
DES EAUX. — XXIX. L'ÉCLAIRAGE — XXX. LES ÉGOUTS

LE SIXIÈME VOLUME

CONTENANT

XXXI. LA FORTUNE DE PARIS— XXXII. L'ÉTAT CIVIL
XXXIII. LES CIMETIÈRES — XXXIV. LES ORGANES ACCESSOIRES
XXXV. LE PARISIEN

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21147 8398

Date Due

All library items are subject to recall at any time.

DEC 0 3 2007		
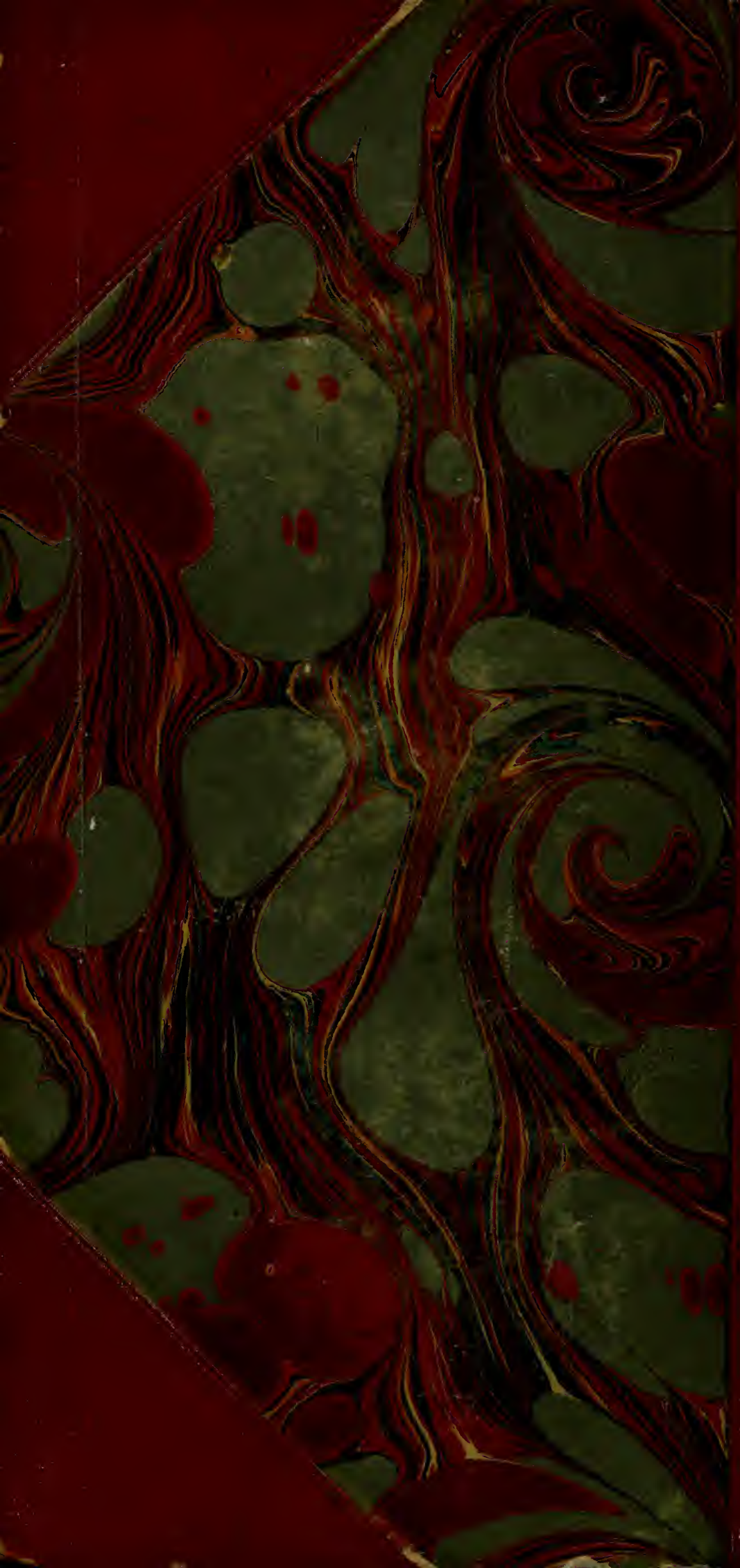
Brigham Young University